This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com` a39015 00024800 8b

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

HISTOIRE
DU DIOCÈSE
ET DE LA
VILLE DE CHARTRES

PAR J.-B. SOUCHET

OFFICIAL ET CHANOINE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque
communale de Chartres.

—

TOME II.

CHARTRES
IMPRIMERIE DE GARNIER
Rue du Grand-Cerf, 11.

—

M. DCCC. LXVIII.

HISTOIRE
DU DIOCÈSE ET DE LA VILLE
DE
CHARTRES.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

HISTOIRE
DU DIOCÈSE
ET DE LA
VILLE DE CHARTRES

PAR J.-B. SOUCHET

OFFICIAL ET CHANOINE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque
communale de Chartres.

TOME II.

CHARTRES
IMPRIMERIE DE GARNIER
Rue du Grand-Cerf, 11.

M. DCCC. LXVIII.

DC
611
.E92
S72
v.2

T36-220559

AB. L. INV.
J.P. ROUSSEAU, DEL. ET SC.

HISTOIRE
DU
DIOCÈSE ET DE L'ÉGLISE
DE
CHARTRES.

LIVRE TROISIÈME.
(SUITE.)

CHAPITRE VII.

De la Baronie de Pont-Goën, appartenant à l'évesque de Chartres, et de ce qui se passa de plus mémorable en France pendant la séance de Helie, évesque.

La Baronie de Pont-Goën est une des plus belles de France, aiant cinq autres Baronies qui relèvent d'elle, sçavoir : Alluyes, qui a esté érigée en Marquizat à la poursuicte de M^{re} François d'Escoubleau, chevalier des ordres du Roi, seigneur de Sourdis, gouverneur de Chartres, auquel elle appartenoit; celles de Brou, Montmiral, An. 835.

An. 835. Authon et la Bazoche-Gouet, et qui font le Perche-Gouet, autrement, composent les Cinq-Baronies (1), desquelles nous avons parlé ci-devant (2), desquelles despendent plusieurs chastellenies et arrière-fiefs; la Baronie de Longny en despend aussi, hors ledit Perche-Gouet; et les Baronies de Meslai-au-Vidame, qui a esté érigée en Comté, en faveur de Mre Jacques-Auguste de Thou, conseiller du Roi en ses Conseils d'Estat et privé, et Président aux enquestes à Paris; et celle du Chesne-Doré, dont les barons sont tenus, avec ceux de Meslai, comme Vidames de Chartres, Alluyes et Longny, de porter l'évesque de Chartres, en sa première entrée, depuis le prieuré conventuel de Saint-Martin-au-Val, jusques en l'église de Chartres.

Outre ces baronies, l'évesque de Chartres a plusieurs fiefs, chastellenies et seigneuries de conséquence, tant dans le diocèse de Chartres qu'ailleurs, qui pourroient bien lui donner la qualité de Comte; mais si on considère celle de Baron, elle lui est bien autant avantageuse et honorable; car, comme l'a remarqué Du Tillet, le mot de Baron estoit anciennement général et s'adoptoit à toutes sortes de personnes nobles, fussent-ils princes du sang, qui tenoient immédiatement leurs seigneuries de la Couronne en tous droits, fors la souveraineté et l'hommage.

Cela se justifie par un arrest donné en juillet 1216, pour les hommages des Comtes de Champagne et Brie, auquel, après avoir fait mention des Pairs, est incontinent adjouté : « Et autres » évesques, et nos Barons; sçavoir est, pour lesdits Barons, » Guillaume, comte de Ponthieu; Robert, comte de Dreux; » Pierre, comte de Bretagne; Guillaume, comte de Saint-» Paul, etc.; » et par autre arrest, donné en juin 1230, contre ledit comte de Bretagne, auquel les comtes de Flandres, de Champagne, de Nevers, Chartres et Blois, etc., sont seulement appelés Barons, quoiqu'ils fussent comtes et princes. Il est bien vrai que pour l'ordinaire, le mot Baron, se prend pour une dignité féodale, plus grande que le Chastelain, et moindre que le Comte. Néamoins (3), selon que l'a remarqué Chopin, les seigneuries plus relevées que les autres, sont comprinses soubz le titre de Baronie, et en Ecosse et ailleurs ils vont au paire avec les Comtes, et tout ainsi que les provinces en France estoient divisées en Duchés et Comtés, en Ecosse, elles sont distinguées en Baronnies. An. 835.

---

(1) Adveu rendu au Roi par Louis Guillard, évesque de Chartres, le 22 mars 1539. — (2) Voy. t. I, livre I, ch. 9. — (3) Chopin, *De la jurisdiction d'Anjou*, lib. I, titre 5.

Ce mot de Baron emporte quelque chose par dessus les autres dignités, comme celui de Varon en Espagne ajoute je ne sçai quelle emphase à celui d'homme, comme qui voudroit dire homme courageux. Chasseneux escrit (1) qu'ils sont censés avoir dignité, à raison de laquelle ils sont préférés à tous les autres nobles; et peut-estre la raison pour laquelle le pape Honoré III, escrivant au roi de Cypre, met les barons devant tous les seigneurs du Roiaume : et les Coustumes de Poitou, d'Anjou et du Maine, les mectent au mesme rang que les Ducs et les Comtes. Faber, sur le poëme des *Institutes*, sur ces paroles *Imperatoriam majestatem*, fait une question, sçavoir si les Ducs et Barons ont une majesté; en sorte que si leurs sujets viennent à conspirer contre eux, ils peuvent est réputés criminels de lèze-majesté et conclud affirmativement; d'autant qu'ils sont institués par l'Empereur et représentent sa personne. Et Chasseneux, sus-allégué (2), tient avec la Glose, sur le Chapitre *Fundamenta*, que le Baron qui a les droits Impériaux (on peut aussi bien dire Roiaux), est semblable au Comte, de manière que l'évesque de Chartres estant Baron de Pont-Goën, jouissant de beaucoup de droits roiaux, comme de ressort, de péage, de rouage, boisselage, coustume, de mectre juges, d'avoir amendes, espaves, deshérences et plusieurs autres beaux droits, il pourroit estre en la mesme estime qu'un Comte encores qu'il n'en ait la qualité ni dénomination.

Aussi les Evesques et Chapitre de Chartres n'ont jamais voulu recongnoistre les Comtes de Chartres, comme nous l'avons montré ci-dessus; comme s'estimant avoir autant et plus de droits qu'eux, dans la ville et banlieue, qu'ils ne relèvent desdits Comtes, mais nuement du Roi, ou les tiennent en fief amorti. On peut objecter que les évesques de Chartres, en leur nouvelle entrée, font serment au Comte de ladite ville, qui semble emporter quelque supériorité, en celui qui reçoit le serment sur celui qui le lui fait; mais si l'on prend bien garde, il se

---

(1) VIII^e part., consid. 15. — (2) V^e part., consid. 56, *de Elect.*

An. 835. trouvera que le serment que font les évesques, dans la Tour ou Palais anciens des Comtes, lors de leur première réception, n'est faite à eux, mais au Roi; car estant conceu en ces termes : « Je N., par la permission divine, Evesque de Chartres, jure et » promets au Roi, que je ne ferai, procurerai, consentirai, » ne ne ferai procurer, ne consentir, que le Roi, le Comte (à » présent Duc) de Chartres, perdent la ville de Chartres, ne le » païs Chartrain, ni que ladite ville et ledit païs Chartrain » soient mis ou délaissés entre les ennemis du Roi ou du » Roiaume. » Il se veoid que ce serment est directement fait au Roi, comme au souverain duquel l'évesque de Chartres relève et auquel l'enceinte des villes appartient, combien que le domaine utile d'icelles appartienne à des seigneurs particuliers; et ainsi, le Comte ou Duc de Chartres ne peust prétendre, quoiqu'il soit comprins dans ce serment, aucune supériorité sur l'évesque, qui ne tient rien de lui, en ceste qualité. Et quoique, par l'usage des fiefs, ce soit une des clauses du serment de fidélité, que les vassaux rendent à leurs seigneurs, de ne faire par eux ne par autre, chose qui pust leur nuire ou préjudicier à leur vie, honneur ou moiens, ce n'est pas une recongnoissance d'hommage ou subjection que l'évesque de Chartres doive au Comte de la mesme ville, ce serment ne lui estant fait directement, mais au roi comme souverain.

Et, tant s'en faut que l'Evesque et Chapitre de Chartres soient sujets du Comte, qu'ils sont plus grands seigneurs que lui dans la ville, où leurs censives, fiefs et arrière-fiefs s'estendent davantage que ceux du Comte, le Palais mesme duquel, qu'on appelle la Tour du Roi, où s'exerce la justice, estant pour le dedans en la censive du Chapitre, pour lequel lui est deub par chacun an, cinq sols de cens, et pour le dehors, elle est en la censive de Saint-Père et de Saint-Martin-au-Val.

Mais pour revenir à notre Helie, il se peut bien faire que, comme il estoit tenu de rendre service au Roi, à cause de sa Baronie de Pont-Goën et autres domaines, il eust, durant les guerres des enfans de Louis le Débonnaire, des gens de guerre sur pied, qui vivoient avec la licence que ceux de ceste condition se donnent; mais qu'il s'emparast de l'abbaïe de Saint-Père, qu'il en chassast les moines, qu'il en destruisist les bastimens et donnast à ses soldast les revenus d'icelle; c'est ce que dit l'autheur de ceste fable, que tout cela arriva soubz le règne de Charlemagne, veu que ce prince estant très-pieux, ne l'eust enduré; secondement que Helie n'a point esté évesque de Chartres, du tems du règne de Charlemagne, lequel mourut en l'an 814, et Helie ne fut esleu pour nostre prélat qu'en l'an 836 ou 837; en troisiesme lieu, y aiant eu plusieurs Conciles en ce tems-là, l'abbé et religieux de Saint-Père, ne se fussent teus, et n'eussent esté si stupides qu'ils n'en eussent rendu quelques plaintes contre Helie, pour en avoir quelque satisfaction et réparation; de quoi ne se trouvant rien, il y a bien de l'apparence que cela n'a point esté, et que c'est une injure qu'on fait à la mémoire de ce prélat, de l'avoir en estime d'avoir ruisné ce qu'il devoit conserver, et chassé des religieux de leur monastère auquel il les devoit plustost maintenir. An. 836.

Il y a bien plus de vraisemblance que si ceste abbaïe de Saint-Père a esté destruite, que ça esté soubz Charles le Chauve, que les Normans coururent la France; et la division qui estoit entre les fils du Débonnaire avoit causé des partis, les plus forts desquels donnoient la loi aux autres, et se saisissoient des abbaïes et bénéfices des biens et revenus, desquels ils usoient comme de leurs propres. C'est pourquoi Loup de Ferrières (1) se plaint à l'empereur Lothaire, au roi Charles le Chauve, à Louis, son oncle, et autres, à l'encontre d'un certain Rodingue, qui avoit obtenu par surprinse la celle ou prieuré de Saint-Josse, que Charlemagne, leur aïeul, avoit donnée à Alcuin, son précepteur, durant qu'il estoit abbé dudit Ferrières, pour lui aider à faire des aumosnes. Au Concile, tenu près Thionville, en un lieu appelé *Judicium* (2), sur les plaintes qui avoient esté rendues de l'invasion que les laïcs faisoient des abbaïes et biens des églises, ou bien de ce qui leur avoit esté accordé par le Chauve, qui estoit bien aise de faire la guerre sans bourse délier, il fut ordonné que ces lieux, avec leurs revenus et possessions, seroient rendus à leurs vrais et légitimes seigneurs; et les princes exhortés de ne faire leurs largesses aux despens des biens des églises, qui estoient dédiées au culte et service de Dieu, comme aussi de n'exiger des ecclésiastiques, que les subsides nécessaires pour les affaires publiques.

---

(1) Epist. 11, 45, 53 et 92. — (2) Cap. 3.

An. 835. Au II^{e} Concile de Verne (1), il fut arresté que tous les lieux et possessions que les laïcs avoient usurpé sur les églises leur seroient rendus, et le Chauve supplié, comme semblablement, au Concile de Meaux, tenu presque en mesme tems, de n'accorder plus aux laïcs, les biens et dismes des églises, ni les chapelles de ses chasteaux.

Aussi est-ce ma croiance que ce bon moine Paul s'est trompé en ce point comme en beaucoup d'autres, veu qu'au Concile de Paris, tenu en l'an 846, et auquel nostre Helie estoit présent, on n'eust manqué à se plaindre contre lui, tout de mesme que contre les laïcs, ausquels le Roi commençoit de donner les abbaïes, qui, au lieu de les conserver, les pilloient et s'en approprioient les biens et revenus. Au Concile de Metz, tenu soubz le Chauve en l'an 867, c'est une doléance continuelle contre les Officiers roiaux, qui vexoient le clergé et qui imposoient sur icelui des sommes immenses que les ecclésiastiques ne pouvoient païer et estoient contrains d'abandonner leurs églises et monastères et d'y faire cesser le service divin. Il pourroit estre arrivé qu'il y auroit eu à Chartres, en ce tems-là, un Comte, qui n'estoit alors qu'une office ou commission, qui auroit exigé des religieux de Saint-Père, quelques impositions, lesquelles ayant refusé de païer, il auroit saisi leurs revenus et en auroit disposé comme bon lui auroit semblé. Ce que Paul, moine, ayant mal entendu, et creu que l'évesque de Chartres estoit comte de la ville, il lui auroit attribué tout le mal que cest officier roial auroit fait à l'abbaïe de Saint-Père et à ses religieux; mais le titre de la restauration de ce monastère, portant que sa destruction seroit arrivée par les païens, qui estoient les Normans qui adoroient les idoles, lesquels mectoient tout à feu et à sang et buctinoient tout ce qu'ils pouvoient, sans aucune résistance, avec quel front ce Paul vient-il avancer que ç'auroit esté Helie qui auroit causé tous ces désastres en ceste abbaïe; et quand il ajoute que on ne rendoit aucun honneur aux lieux Saints, qu'on ne pardonnoit à dignité, asge ou sexe; que tout ce qui estoit en ce diocèse, fut mal-mené: tous les monastères furent bruslés et presque toutes les églises furent renversées de fond en comble; et si quelques-unes évadèrent les mains impies de ces pirates, elles ressentirent autant de dommages, par les oppressions de ceux du païs, tant des privés que des plus puissans; peut-on dire que Helie eut causé tous ces malheurs, ne s'en trouvant rien dans l'histoire du tems, qui n'eust négligé d'en faire mention comme de chose d'assés de conséquence, pour y trouver sa place. An. 840.

---

(1) Can. 12 et 75.

Ce n'est pas que je veuille excuser tout à fait nos évesques de ce qu'ils pourroient avoir usurpé sur ceste abbaïe de Saint-Père, veu que, par ledit acte de sa restauration, il se veoid que Ragenfroi, qui l'a rebasti et remis sur pied, rendit à ceste maison ce que ses prédécesseurs en avoient prins : en quoi il n'y a une seule pièce de conséquence, ou de marque; et tout ce qui est énoncé audit acte, ne peut faire un bon fief; et quand bien cela auroit esté, ce n'auroit pas esté un sujet pour blasmer un prélat qui avoit pouvoir de ce faire, comme un bien ecclésiastique abandonné par des religieux, tous ces biens vacans des ecclésiastiques et des églises estant en la disposition des évesques par les saints canons (1); de manière que si le monastère de Saint-Père avoit esté ruisné par les Normans, les religieux expulsés, les biens abandonnés, ils pouvoient estre recueillis par l'évesque qui estoit lors, sans crainte d'encourir aucun blasme, qu'il n'auroit peu toutesfois éviter.

Mais quoique s'en soit, Louis le Débonnaire, considérant sa santé fort altérée à cause de ses fatigues et son grand asge, ne pouvoit lui faire espérer de la faire longue, fit partage de ses Estats à ses enfans, et estant décédé en l'an 840, le 20 juin, le 64^e de son asge et le 27^e de son empire, il fut porté inhumer à Metz en l'église de Saint-Arnould, près sa mère. Lothaire, qui estoit en Italie, sitost qu'il eut receu la nouvelle du déceds de son père, se mit en chemin pour revenir en France, et avançoit toujours sa marche vers la Bourgogne, qu'il prétendoit faire son fort de guerre. Louis et Charles envoièrent leurs ambassadeurs au devant, pour le prier d'exécuter la dernière volonté de leur père, et les laisser jouir chacun de leur partage. Leur aiant respondu que, comme son père avoit lui seul tenu l'empire, il entendoit faire le mesme, néamoins que, s'ils vouloient relever leurs roiaumes de lui, comme de leur

---

(1) 10, quest. I. *Regend.*

An. 840. aisné et souverain, il le leur accorderoit, ceste response n'aiant esté aggréable à l'un ni à l'autre, ils résolurent de défendre leur partage par les armes. Les voilà en campagne avec leurs trouppes. Lothaire, qui avoit eu quelques bons succès contre ses frères, sollicitoit ceux d'entre la Loire et la Seine d'entrer en ligue avec lui; il avoit déjà avancé jusques devers Chartres (1). Charles que plusieurs avoient abandonné, pour se ranger du costé de Lothaire, prenant courage de celui des siens, s'avança vers Orléans; Lothaire fit de mesme et se campa entre la ville et son frère: après plusieurs allées et venues, Lothaire trouvant plus de difficulté en l'exécution de son dessain, qu'il ne pensoit, accorda à Charles, l'Aquitaine, le Languedoc, la Provence avec dix Comtés entre la Loire et la Seine, dont Chartres faisoit un; et pour terminer leurs différens, lui assigna jour à Attigni en Champagne au 8 mai suivant. Charles accepta ces conditions, pourveu que Louis, roi de Bavières, leur frère, en fust content, et non autrement. Cest accord passé, Charles entra dans Orléans, où il fut sacré Roi de France, par Wenilon ou Guenilon, archevesque de Sens, dans l'église de Sainte-Croix (2). Après ceste cérémonie, il fit quelque reveue de son roiaume et se disposa pour aller trouver Lothaire à Attigni.

Cetui-ci qui l'avoit proposé au plus loin de sa pensée, fit rompre tous les ponts et garder les passages, pour faire en sorte que Charles ni pust venir; il ne laissa de passer la Seine en Normandie, et, comme il tenoit la campagne, il receut nouvelles forces de sa mère et de Louis, son frère; lesquelles s'estant jointes à Chaslons, marchèrent contre Lothaire, auquel ils donnèrent la bataille près Fontenai en l'Auxerrois, un jour de Pasque, ou bien, comme le dit ma Chronique manuscripte, la veille de l'Ascension, ou encores la veille de la Saint-Jean; en laquelle presque toute la noblesse de France demeura tant d'une part que d'autre (3). Ce fut une plaie qui saigna longtems, pour ce que la France dénuée de personnes de défense, pour s'opposer aux ennemis, les Normans et autres estrangers estant accourus de tous costés pour ravager ce florissant roiaume, mirent tout à feu et à sang, et s'en retournèrent chargés An. 841. d'un butin inestimable, sans qu'il se présentast personne pour leur faire quicter.

---

(1) Papir. Masson, lib. II. — (2) Tavel, *in Histor. Archiep. Senon.*, *in Wenilone.* — (3) Paul Emile; Pap. Mass., lib. II; Order. Vital., lib. V, p. 570; Argentré, *Histor. Britan.*, lib. II.

La victoire demeura néamoins à Louis et à Charles qui en usèrent fort discrectement, faisant publier une amnistie et oubli du passé à ceux qui voudroient prendre parti avec eux, et aiant donné ordre à leurs affaires, Charles, voulant aller en Neustrie, assigna le rendez-vous à ses trouppes à Epaune, gros bourg près de Mantes. Voiant toutesfois à la contenance de la noblesse qui lui faisoit froid, qu'elle n'estoit pour lui, il rebrousse vers Langres, d'où il marcha vers Reims, puis revint à Paris. Lothaire, qui avoit ramassé quelques trouppes, le poursuivit jusques à Saint-Denis en France et sur les rivages de la Seine où elle se va dégorger dans l'Océan; Charles, pour le braver, la passa, quoique les eaux fussent grandes, et aiant fait trente lieues en une nuit, fut surprendre Laon, où aiant donné ordre, il repassa la Seine et print sa marche par le Hurepois, vers la forest du Perche, qui prenoit depuis Beaugency et Blois, jusques vers le Mans et la Normandie (1). Estant ainsi eschappé à Lothaire il s'en alla joindre à Louis, son frère, qu'il fut trouver à Wormes, au mois de febvrier 842. Ce fut où Charles permutta avec Henri, abbé de Corbion, c'est-à-dire de Moustiers-au-Perche, où estoit lors le corps de S. Laumer, le Prieuré de Boissi ou la Boissière et le fief de Landriac, contre le Prieuré Saint-Michel d'Ilou, assis sur la rivière d'Avre au diocèse de Chartres; ainsi qu'il appert par les lectres de ceste permutation, données audit Wormes, le 8 des ides de mars, indiction 5, et l'an 3^e^ du règne dudit Charles (2).

Depuis, ces trois frères s'accordèrent, et Lothaire et Charles donnèrent permission à un certain Fouques, chevalier, de fonder l'abbaïe de Bonneval au diocèse de Chartres, ordre de S. Benoist, en l'honneur de S. Pierre et de S. Marcellin, où il déposa leurs reliques, qu'il auroit obtenues d'Eginard, qui les auroit apportées de Rome. Encores que l'acte porte que ce fut l'an 819, il faut nécessairement qu'il y aie erreur, pour ce qu'il ajoute que ce fut l'an 3^e^ du régne dudit Charles, qui tombe en

---

(1) *Annal. Berlinian.*, ad hunc annum. — (2) *Livre Noir* de l'Evesché de Chartres, fol. 98.

An. 842. 842. Ce fust aussi en ceste année que Charles confirma à Henri, abbé de Corbion, tout ce que l'empereur Louis, son père, lui avoit donné; ainsi qu'il paroist par l'acte qui en fut passé à Carisi, le 2 des ides d'octobre, indiction 5, et le 4ᵉ du règne de Charles. Ce Henri estoit religieux de Minci, autrement de Saint-Mesmin près Orléans, lequel, l'empereur Louis le Débonnaire transféra audit Corbion, ainsi nommé d'un petit ruisseau du mesme nom, autrement *Summe*, sur lequel il est assis, pour y rétablir l'observance régulière, qui estoit relachée. Cest abbé s'y estant rendu avec quelques religieux, ils y firent bastir dès les fondemens avec l'assistance du Débonnaire, une église en l'honneur de S. Martin, soubz lequel titre il y en avoit desjà une, avec le monastère. Charles passant par là, l'an précédent, leur confirma tout ce que son père leur avoit donné, et après avoir fait partage avec ses frères, il assembla un parlement ou synode à Germigni au territoire d'Orléans, auquel nombre d'évesques et de princes s'estant trouvés, il fut prié par eux de donner quelque privilège à ce monastère; ce qu'il fit, ainsi qu'il se veoid dans ledit acte de confirmation.

J'estimerois que ceste assemblée finie, et la paix faite entre les frères, Charles se seroit retiré à Créci-sur-Oise, où il auroit espouzé Hermentrude, fille de Vodon et Ingeltrude, petite-fille de Adelard, comte de Metz, le plus puissant seigneur de France. Plusieurs s'estonnoient de ceste alliance, qui estoit trop au dessoubz de sa naissance, mais, considérant ce qui l'avoit meu à ce faire, trouvèrent qu'il avoit prudemment fait, pour ce que toute la noblesse Françoise, estant fort affectionnée à Adelard, ce lui estoit un moien pour l'avoir aussi de son côté. Les nopces passées, au mois de décembre, Charles fit un voiage en Aquitaine où il mena sa nouvelle espouzée, sur le printems de l'an 843; et de là revint en Bretagne, où les Normans estoient venus, à la sollicitation du comte Lambert, qui tenoit Nantes assiégé et le print (1). Il y eut un grand massacre de toutes sortes de personnes, mesmement de l'évesque Cohard ou Gothard qui fut tué à l'autel, disant la messe, un jour de la Nativité de S. Jean-Baptiste; et le jour de la saint Pierre suivant, ces Normans s'en allèrent piller l'abbaïe de Nermoustiers, fondée à Herion par Charlemagne, en l'honneur de S. Philibert, et firent un grand dommage a tout le païs voisin. Charles envoya contre Neomene, duc de Bretagne, qui assistoit aussi Lambert. Il vint rencontrer l'armée du roi entre Chartres et le Mans et la tailla en pièces; enflé de ce succès, il prind le titre de Roi de Bretagne, se servant de l'impuissance du Chauve, qu'il voioit attaqué de tous costés, lequel il contraignit de s'enfermer dans Chartres pour conserver sa vie. An. 843.

---

(1) *Hist. Norm. incerti autor.*, p. 25; *Chron. canon. Turon.*: Herman. Contract. *ad hunc annum* : Argentré, *Hist. Britan.*, lib. II, ch. 12 et 13.

Blondus (1) rapporte que, vers ce tems-là, Grégoire IV, qui décéda sur la fin de ceste année, ayant eu nouvelles que les Sarrazins s'estoient emparés de Barcelone et Gironde, et qu'ils entreprenoient fort sur les villes maritimes de Sicile, desquelles il avoit prins quelques-unes, envoia vers l'empereur Lothaire et Louis, roi de Bavière, qui tenoient leurs estats en Anjou, Quirin, son Protonotaire, avec le nommé Théophilacte, demander secours contre ces barbares, et que l'assemblée députa Altergerius, qu'autres appellent Haicarius ou Alicarius, évesque de Chartres, avec Aufroi, abbé de Nonantule, vers Michel, empereur du Levant, pour l'engager à faire la guerre contre ces infidèles. Où véritablement cest autheur s'est trompé, ou celui qui l'a transcript, ayant mis *Altergerius, Carnotensis episcopus*, pour *Cameracensis*, combien qu'il ne se trouve dans les Catalogues des évesques de Cambrai, en ceste année, mais dès 818, ni de Chartres, Helie estant encores évesque de ceste dernière ville, et Halitcaire estant mort dès l'année 830 (2).

Cependant Charles, qui ne pensoit qu'à se venger de la perte, qu'il avoit reçue l'année passée, de Pepin, arma pour aller contre lui. Bernard, prince du sang de France, grand chambellan et comte de Barcelone et de Septimanie ou Languedoc, lui faisoit ombrage. Quelques-uns disent que Charles lui en vouloit, pour quelque soupçon et bruit, qui couroit, qu'il voioit trop privément Judith, sa mère, qui décéda ceste année (3); d'autres, plus à propos, pour ce qu'il s'estoit tenu neutre, durant la bataille de Fontenai, et qu'il favorisoit le parti de Pepin con-

---

(1) *Hist. Roman.*, lib. II, Decad. 2. — (2) *Chron. Camerac.*, lib. I, ch. 40. Claud. Robert, *in Catalog. Episc. Camerac.* — (3) Meyer, *in ann.* Belleforest, *Annal. franc.*, lib. II, ch. 24.

An. 844. tre lui, et pour ce l'auroit fait tuer. Mais tant s'en faut que ceste mort avançast les affaires de Charles, qu'elle les recula; d'autant que ce comte ayant laissé un fils nommé Guillaume, comte de Tolose, il porta tous ses parens, amis et alliés, à en tirer raison; le pensant empescher qu'il ne remua, envoia promptement Hugues l'Abbé, son oncle, pour assiéger Tolose avec une puissante armée, laquelle fut défaite par ses Gascons, et Hugues tué avec plusieurs autres seigneurs de marque (1).

Il y en a qui s'imaginent que ce bastard de Charlemagne et de Regine, sa concubine, estoit marié, et qu'il laissa deux filles; l'une Alix, mariée à Robert le Fort, l'autre nommé Peronelle qui espouza Tertulle, gentilhomme breton, père d'Ingerger comte d'une partie d'Anjou. Ce qui néamoins ne peut estre, pour autant qu'il estoit ecclésiastique et abbé de Saint-Quentin, et de Sithin, autrement de Saint-Bertin (les Annales de laquelle abbaïe, le font prestre, sinon qu'on veuille dire, que les prestres estoient lors mariés). D'autre costé, Guillaume, aiant fait entrer en France Abdiraman, roi des Maures, il lui donna bien des affaires, et releva de beaucoup celles de Pepin (2). Mais la famine, qui survint en ce tems-là, affligea davantage la France, où les hommes mouroient à monceaux et demeuroient sans sépulture, de sorte que les chiens et les loups en mangèrent la pluspart. Fauchet escrit que, pour y donner ordre, l'on assembla un Concile à Beauvais au mois d'apvril de l'an 845, où nostre prélat Helie se trouva. Je ne sçai comment il s'est imaginé cela, veu qu'en ce Concile, je ne trouve point qu'il soit fait mention de lui, et n'y fut traicté que de la réformation de l'Eglise et de la destitution d'Ebbo, archevesque de Reims, qui y fut approuvée, et Hincmar, religieux de Saint-Denis en France, esleu et confirmé dans sa place (3).

Au mois de juin suivant, il y eut un autre Concile tenu à Meaux, par les archevesques de Sens, Reims et Bourges avec leurs suffragans, auquel les décrets de ceux qui avoient esté tenus à Colongne, Thionville, Lauriac et Beauvais furent ap-

---

(1) Herman. Contract., *ad. ann.* 844. — (2) Meyer, *Chron. Bertin.*: Molan. *in Nati. S. Flaudr.*, 17 septem. *et in recapit*, ch. 23. Chifflet, *Vindic. Hispan.*, ch. 1, *in probation.* — (3) Flodoard, lib. III, ch. 1 et 5. Fauchet, livr. IV, 2e vol., ch. 11. Sirmond, *Concil. franc.*, t. III.

prouvés, et d'autres faits de nouveau, pour le restablissement An. 845.
de la discipline ecclésiastique, qui s'estoit de beaucoup relaschée; ils ne peurent néamoins estre publiés plus tost que l'année suivante à cause des Normans, qui, chassés de leur païs de Danemark durant leurs guerres civiles, se jectèrent sur les costes de la Westrie, jugeans qu'à cause des divisions qui estoient en France, ils pourroient en avoir, comme l'ont dit, cuisse ou aile. Ils ne se trompèrent en leur estime, veu que Charles aiant perdu deux batailles, les années précédentes, contre les Gascons et les Bretons, n'avoit personne pour leur empescher l'entrée. Ne trouvant point de résistance, ils montèrent contre-mont la Seine, et s'en vinrent débarquer à Rouen qu'ils prinrent et s'y arrêtèrent quelque tems; et la veille de Pasques furent assiéger Paris, contre lequel n'aiant peu rien faire, deschargèrent leur cholère sur Saint-Germain-des-Prez, qu'ils pillèrent, et montant plus haut, le long de ladite rivière de Seine, surprindrent Melun qu'ils détruisirent, et eussent fait pis, si l'on n'eust trouvé moien de les chasser à force d'argent (1). Après qu'ils se furent retirés, les Prélats de France s'assemblèrent à Paris, où ils parachevèrent ce qui restoit du Concile de Meaux, et confirmèrent un privilège de l'abbaïe de Corbie, à la prière de Ratbert ou Robert, abbé d'icelle, en l'acte de la confirmation duquel nostre prélat Helie se trouve soubscript.

Durant ces entrefaites, les Normans, qui s'estoient retirés en Flandres, y faisoient de terribles ravages; les habitans, espouvantés des cruautés de ces barbares, s'enfuioient avec les reliques des Saints, aux lieux où ils croioient qu'ils seroient en asseurance (2). Ceux de Tournai portèrent le corps de S. Piat à Saint-Omer, où il demeura quarante ans. Ces pirates, estant sortis de Flandres, tournèrent leurs dessains et leurs armes vers l'Aquitaine, où ils prindrent Bordeaux, Saintes, Angoulesmes, Périgueux et autres villes et chasteaux, qu'ils ruinèrent (3). Charles estoit occupé en Bretaigne, où les Bretons l'avoient

---

(1) Glab. Rodulfus, *Hist. franc.*, lib. 1, ch. 5. Aimonius, *de translat. S. Germani*, et lib. V, ch. 20. Lup. Ferr., *Epist. ad. Fobricum,* 125, *et* 31, *ad. Wenilonem.* — (2) *Hist. Norman. incert. authoria apud Quercitanum.* — (3) Krantz, *Norman.*, lib. I, ch. 41. *Ann. incert.*, ch. 41. Lup. Ferr., *Epist.* 31.

An. 849. appelé contre Neomene, leur duc, avec lequel il s'accommoda. Leur accord ne dura guères, d'autant que l'année suivante, 849, le Breton ayant quelque soubçon qu'Actard, évesque de Nantes, et quelques autres prélats de ses terres s'entendoient avec le Chauve, il fit assembler un Synode à Saint-Sauveur de Redon, où il fit tant, qu'il les chassa de leurs églises, soubz prétexte qu'ils estoient simoniaques, en mit d'autres en leurs places, ausquels il déclara celui de Dol pour Métropolitain. Il envoia vers le pape Léon IV, Connoion, abbé dudit Saint-Sauveur, pour lui rendre raison de ce qu'il avoit fait, et en obtenir l'approbation de Sa Sainteté, et permission de reprendre les enseignes et marques de roiauté, que ses devanciers, Rois de Bretagne, avoient portées autrefois (1).

Je trouve à la vérité une épistre de Léon IV, qu'il adresse aux évesques de Bretagne, touchant les évesques simoniaques, qu'il veut estre punis en plein Concile des évesques; et que s'ils en appèlent au Saint-Siège, il veust qu'ils défèrent à son appel et qu'ils y soient renvoiés pour y estre jugés. Mais ne parlant assés clairement de ces évesques, je ne peux asseurer quels ils estoient. Les évesques de ceste province qui avoient esté chassés de leurs sièges, se retirèrent vers Lantran (mais mieux à mon advis vers Ursmar, son successeur), archevesque de Tours, leur métropolitain, lequel convoqua aussitost un Synode audit Tours; auquel Dodo, évesque d'Angers, Aldric, du Mans, Wenilon, de Sens, avec ses suffragans, entre lesquels estoit notre Helie, Hincmar, archevesque de Reims, avec les siens, et Paul, archevesque de Rouen, avec partie de ceux de sa province; lesquels envoièrent une lectre circulaire à Neomene, laquelle se veoid entre les Epistres de Loup de Ferrières (2), par laquelle ils l'admonestoient de recongnoistre Charles pour Roi, et qu'il eust à se désister des vexations indues qu'il faisoit à ses sujets, de n'entreprendre sur ses voisins; qu'il se contentast de ce qu'il avoit; de quicter l'alliance de Lambert, comte de Nantes, avec lequel il s'estoit réconcilié, pour nuire au Roi; les menaçant de jecter sur eux les foudres de l'excommunication s'ils refusoient d'obéir. Neomene se mocqua de leurs remontrances et menaces, et pour leur faire veoir qu'il ne s'en soucioit pas, il entra à main armée dans l'Anjou et la Touraine, où il fit force maux, sans respect des églises et monastères, qu'il pilla et ruisna. Glomme, dit autrement, Saint-Florent-le-Vieil, édifié par Charlemagne et doté par Louis le Débonnaire, ressentit entre autres l'irrévérence de cest impie, qui le renversa entièrement. An. 850.

---

(1) Gilles Bigot, en son *Hist. de Bretagne.* — (2) Epist. 84.

Actard, évesque de Nantes, et les autres qui avoient couru mesme disgrâce que lui, n'aiant pu avoir raison de l'injure qui leur avoit esté faite par Neomene, se retirèrent vers le Chauve, au sujet duquel ils avoient esté expulsés de leurs sièges. Cetui-ci, assez empesché en ses affaires, les contenta de belles parolles, leur promectant que sitost qu'il pourroit, il iroit avec forces, pour les restablir en leurs chaires. Argentré dit (1) qu'il donna cependant l'évesché de Chartres à Actard; qui me fait croire que nostre prélat Helie estoit décédé incontinent après ce Concile de Tours : en quoi il y a quelqu'apparence, veu que je ne trouve plus rien de lui, en pas un autheur. Je ne peux pourtant pas passer ce qu'escrit Argentré que cela arriva en l'an 855, d'autant que ce ravage fait en Anjou, Touraine et le Maine, estant arrivé en l'an 849, ainsi qu'il se peut recueillir de certain acte du Chauve, donné l'an 9ᵉ de son règne, le 6 des ides de juin, en faveur des religieux de Saint-Florent-le-Vieil (2), adjoute plus de foi à cest acte qui est public, qu'à un particulier autheur; joint que la *Chronique de Saint-Cybar d'Angoulesme* porte que Neomene mourut l'an 850, d'un coup qu'il avoit miraculeusement receu en la teste, s'en retournant à Sablé. Reginon et Sigibert ont encores moins raison, l'un disant que ce fut en l'an 860, l'autre en l'an 872, que cela se passa, Neomene n'estant plus. Je ne trouve point le tems du déceds d'Helie, ni le lieu où il fut inhumé, et pour ce, je n'en peux dire davantage.

---

(1) *Hist. Britan.*, lib. II, ch. 15. — (2) *Annal. S. Bertini.*, *ad. ann.* 850.

* * *

CHAPITRE VIII.

Si Actard, évesque de Nantes, a esté évesque de Chartres; et de Bouchard et Frotbold, évesques dudit Chartres.

An. 851. Combien que je ne trouve certainement que Actard aie esté pourveu de l'Evesché de Chartres, si est-ce que je trouve le dire d'Argentré fort probable (1), que le Chauve le lui donna par le déceds d'Helie. A la vérité, il ne se trouve point dénommé dans le Catalogue de nos prélats, mais Herispons, fils de Neomene, aiant fait sa paix avec le Roi en l'an 850, Actard et tous les autres évesques de Bretagne, qui avoient esté chassés par son père, retournèrent en leurs sièges. Je sçai bien que Flodoard escrit (2) que ce fut à Morin, qu'Actard fut envoié au lieu de Nantes, et qu'y aiant demeuré quelque tems il en fut tiré pour Tours, dont il fut pourveu. Je trouve à la vérité un Actard, entre les évesques de Morin, lequel estoit le mesme que cetui-ci, mais cela n'estant arrivé qu'après le trespas d'Herard, archevesque de Tours, qui arriva en l'an 867, on peust dire que Actard a esté chassé deux fois de Nantes, la première par Neomene, après laquelle il fut envoyé à Chartres, la seconde, par les Normans; comme il semble que Flodoard, le vueille dire par ces termes *paganorum infestatione depulsus*, veu que par les païens on entendoit les Normans; après laquelle Actard fut envoyé à Morin et de là à Tours, d'où il estoit natif. Ce qui me porte à ceste conjecture, c'est que Argentré, aiant laissé par escrit que Neomene, estant parti d'Angers à dessain d'aller assiéger Chartres, j'estimerois que ce seroit à cause qu'Actard estoit dedans; auquel il vouloit mal de mort, et taschoit de l'avoir à quel prix que ce fut. Bourdigné, en son *Histoire* ou *Annales d'Anjou* (3), le raconte autrement, et dit, après Vincent de Beauvais, que Neomene tenant Angers assiégé, S. Maurille qui en avoit esté autrefois évesque, s'apparut à lui, revestu de ses ornemens pontificaux, et le frappa de sa crosse si fort sur la teste, qu'il en mourut quelque tems après. An. 849.

---

(1) *Hist. Britan.*, lib. II., ch. 15. *Ann. Bertini, ann.* 851. — (2) *Hist. Remens.*, ch. 21 et 29. — (3) Part. II, ch. 13.

L'Histoire des Comtes d'Anjou attribue ceste punition à S. Florent, comme le fait aussi le Chauve, par un titre qui se veoid dans l'abbaïe dudit Saint-Florent, par lequel il approuve toutes les donations, qui y ont esté faites par ses prédécesseurs. Quoique c'en soit, Actard pouvoit estre lors à Chartres, et jouir de l'évesché, sinon en tiltre, à tout le moins par administration; et se peut faire que, sur le bruit que le Breton venoit assiéger ceste ville, Charles s'y rendit pour l'y maintenir contre lui, en faveur d'Actard, au cas qu'il voulust entreprendre contre.

Que Charles fut à Chartres en ce tems-là, les *Annales de Saint-Bertin* le disent clairement, et qu'il y avoit convoqué une assemblée, au mois de juin de l'an 849; en laquelle Charles, son neveu, fils de Pepin, son frère, aiant déclaré qu'il désiroit estre d'église, il fut tonsuré par les évesques qui estoient là présens; et de plus, il se justifie par un tiltre de Saint-Denis en France (1), par lequel le Chauve donne aux religieux de ce monastère Lendelincour en Parisi, avec la forest de Medan; à la charge de nourrir tous les jours cinq pauvres, ou en vestir cinq tous les ans, le jour de Pasques; laver les pieds à douze pauvres, le jeudi absolu, et leur distribuer à chacun, un denier; laquelle donation fut faite à Chartres en faveur de Louis, abbé de ce monastère et parent du Roi; le 17 des calendes de febvrier 850, indiction 12, et l'onziesme du Chauve.

D'ailleurs c'est qu'en 853, l'évesché de Chartres estoit vacant, après le retour d'Actard en son église de Nantes. Cela se peut recueillir du II^e Concile de Soissons tenu le 10 des calendes de mai audit an, 3^e canon; duquel il se dit, qu'il fut ordonné de Bouchard, qui avoit esté pourveu de l'Evesché de Chartres, ou que, par l'admonestement de Wenilon, son métropolitain, il feroit preuve de sa capacité pour estre admis à la dignité épiscopale; ou bien que, recongnoissant la clémence du Roi envers lui, il quictast et remit son droit et ses prétentions entre les mains de ceux qui avoient droit d'eslire, plustost que d'attendre le jugement de Dieu en l'un et en l'autre. Sa cause aiant le jour suivant esté mise sur le bureau, Hincmar, archevesque de

---

(1) Doublet, *Antiq. San. Dionys.*, lib. III, ch. 9.

An. 853. Reims, Pardoulf, de Lion, et Agius, évesque d'Orléans, eurent ordre de l'admonester en particulier, et lui remontrer que, s'il pouvoit sans préjudice de son honneur et réputation, il reconnut pouvoir faire sa charge; sinon, qu'il ne la peust accepter, pour la crainte de Dieu, qu'il déclarast ingénuement ce qui l'empeschoit de pouvoir l'exercer. La pluspart du clergé et des laïcs, qui estoient présens, aiant rendu bon tesmoignage de sa probité, il fut introduit au Concile, à la suasion desdits prélats, où estant, il dit, devant toute l'assemblée, que d'asseurer qu'il fut digne d'un si haut degré, ce lui seroit arrogance, et non dire la vérité; mais que s'il y avoit quelqu'un qui voulut lui objecter quelque crime, qu'il estoit prest de lui en respondre et de s'en purger.

Personne ne paroissant, le Synode ordonna qu'affin que le siège Chartrain ne vacast longtems, on enverroit à Chartres, de la part de Wenilon, archevesque de Sens, pour s'enquérir, si l'eslection de ce Bouchard avoit esté canoniquement faite, et en rapporter l'acte; pour le tout veu, l'ordonner évesque, au désir et contentement de ceux qui l'avoient esleu. Je ne sçai le sujet qui pouvoit causer toutes ces difficultés, mais, à ce que je peux en conjecturer, je crois que c'estoit plustost pour le défaut de la doctrine que pour celui qui pouvoit se trouver en ses mœurs, d'autant que, voiant les traverses qu'on faisoit à son eslection, il renonça au choix qu'on avoit fait de sa personne, pour gouverner ceste église. Ce qui me porte à en faire ce jugement, est que les Pères assemblés en ce Concile, l'amonestent d'estre lui-mesme son juge, et de déclarer s'il se recongnoissoit capable de la charge, à laquelle il avoit esté esleu, et qu'il eust à confesser ingénuement l'empeschement qu'il pouvoit avoir; or, ce ne pouvoit estre pour ses déportemens, puisque les clercs et les laïcs qui estoient présens rendoient bon tesmoignage de sa probité. Il falloit plustost que ce fust pour quelque manquement de science et doctrine, pour ce qu'en ce tems-là, les Rois ne faisoient de conscience de pourveoir les ignorans aux Prélatures. C'est pourquoi, au Concile de Valence en l'an 855, les prélats quï y assistèrent, prièrent le Roi de ne plus nommer les ignorans aux Eveschés, comme l'on avoit accoutumé de faire par le passé (1). Ou bien, il faudroit dire que Bouchard seroit décédé en la mesme année, d'autant qu'il se lit qu'Erchanrad, An. 854. évesque de Paris, estant décédé le 3 des ides de mai dudit an, Enée fut esleu en sa place, pour confirmation duquel le Chapitre de la Cathédrale, les abbés et religieux de Saint-Denis en France, de Saint-Germain-des-Prez, de Sainte-Geneviève et de Saint-Maur-des-Fossés, escrivirent à Wenilon, archevesque de Sens, et à ses suffragans, lesquels approuvèrent et confirmèrent ceste eslection, entre lesquels Frotbold, évesque de Chartres, se trouve dénommé. Ce qui se peut veoir davantage par l'Epistre XCIX de Loup de Ferrières, par laquelle ledit Wenilon, Heribert, évesque d'Auxerre, Agius, d'Orléans, Prudent, de Troies, Herman, de Nevers, Frotbold, de Chartres, et Hildegaire, de Meaux, escrivirent au clergé de l'église de Paris et aux abbez de son diocèse, le regret qu'ils avoient du déceds d'Erchanrad, leur évesque, et le contentement qu'ils avoient receu de l'eslection qu'ils avoient faite d'Enée, assés congneu pour sa doctrine et mérite. D'où je tire ceste conséquence que Frotbold se trouvant signé ou dénommé en ceste lectre, il falloit que Bouchard fut décédé, ou bien qu'il eust remis ou résigné son évesché, et de ceste-ci j'en tire encores un autre, que Bouchard n'aiant esté esleu qu'après le trespas de Helie, arrivé en l'an 849, voire après qu'Actard s'en fut retourné à Nantes, environ l'an 852 ou 853, il ne pourroit avoir tenu le siège de l'église de Chartres qu'un an, voire n'auroit esté qu'esleu et non confirmé, puisque Frotbold se trouve en la mesme année; qui est bien loing de ce qu'escrivent l'autheur du Catalogue de nos Evesques, et Roulliard après lui, que Bouchard a tenu sa crosse vingt-six ans.

---

(1) *Conc. Valent.*, art. 7. Sirmond. *Conc. Gall.*, t. III, p. 94.

Ils n'ont pas mieux rencontré pour le tems qu'ils disent que Frotbold a gouverné l'église Chartraine, lui assignant depuis l'an 841, jusques à l'an 855, qui sont environ 14 ans, combien qu'il ne l'ait administrée qu'environ cinq ans, sçavoir depuis l'an 853, jusques au 12 de juin de l'an 858, qu'il fut tué à la prinse de Chartres par les Normans, ainsi que le porte le Nécrologe ou livre des Obituaires de ladite église, en ces termes: *Pridiè idus junii anno Incarnationis Dominicæ octingentesimo quinquagesimo octavo, indictione VI, à paganis Sequanensibus facta est magna cædes Carnoti, in quâ interempti sunt* FROTBOLDVS, *episcopus*, *Stephanus presbyter*, *etc.* De tous lesquels

An. 854. lieux ci-dessus il appert que Severt prend bien de la peine en vain, de reprendre des autheurs, qui parlent plus correctement que lui, pour faire parade de ses bourdes. Or, durant ces huit ou neuf ans qui coururent depuis le déceds d'Helie jusques à celui de Frotbold, les Normans que ce Nécrologe appelle Payens Senonois ou Sequanois, pour autant qu'ils entrèrent en France le long de la rivière de Seine; vindrent à Chartres soubz la conduite d'un Geoffroi, leur capitaine. Une Chronique de Saint-Père, dit que ce fut du tems de Hasting, et veut que le stratagême dont il se servit pour surprendre la ville de Lune en Italie, fut exécuté à la prinse de Chartres; qui est une grande béveue pour celui qui l'a composée, ainsi que nous le ferons veoir au douziesme Chapitre suivant.

Sitost que Lothaire sceut la venue de ces estrangers, il mit ses trouppes aux champs, pour les aller trouver (1); mais Charles, qui se défloit plus de son frère que du Normand, s'accommoda avec Geoffroi, lui donnant des terres dans son roiaume et le faisant son vassal. Lothaire, voiant cest accommodement et la paix dans les estats de son frère, s'en retourna comme il estoit venu. Cependant les Normans qui, durant vingt ans, s'estoient espandus par diverses contrées de la France et tout fraîchement avoient pillé et bruslé Blois et Tours, méditoient d'en aller faire autant à Orléans et à Chartres; mais aiant eu advis que Agio, évesque de la première, et Bourdeard, selon les *Annales de Saint-Bertin*, ou Bouchard, selon Du Chesne, évesque de ceste seconde ville, levoient des troupes pour aller les combattre, ils reprindrent le chemin de leur païs. Y estant arrivés et ne pouvant s'accorder pour le butin, ils se mutinèrent les uns contre les autres, et formèrent deux partis, qui causèrent une guerre civile entre eux. Le chef d'un de ces partis fut Rorich, leur roi, et Gudoin, fils de son frère, se déclara pour l'autre (2). Dans ces divisions ils se poursuivirent avec tant de chaleur, que de plusieurs Princes du sang il n'en demeura qu'un seul, appelé Heric, fils du roi Sinard, qui obtint du depuis le Roiaume, et fut père de Canulfe ou Canut ou encores Kanu.

Ces guerres civiles, tenant leurs esprits et leurs forces occupés à s'entrechamailler et ruisner, donnèrent quelque relasche aux François, lesquels, n'aiant plus ces harpies devant les yeux pour objet de leur desplaisirs, commencèrent à respirer, quand les plus forts aiant chassé les plus foibles, ceux-ci résolurent de retourner en France tenter s'ils pourroient faire quelque meilleure fortune. Ils se rendirent à l'embouscheure de la Loire dans l'Océan, par laquelle montant jusques à Angers, ils le bruslèrent. Quelques autheurs veulent que ç'aie esté ceste année que ce désastre arriva; combien qu'autres l'escrivent plus tard. Pour moi je dis que ce fut trop tost, à cause des grands maux que ces barbares y commirent. An. 854.

---

(1) Herman, Contr. *ad hunc, ann.* 854. — (2) Sigibert, *Annal.* Herm., *ad ann.* 854, num. 6.

Lothaire, qui minutoit sa retraite du monde, assembla un Concile à Valence en Dauphiné, qui fut le troisiesme de ceux qui y ont esté tenus, et y fut ouvert le 8 janvier de l'année 855, indiction 3, en l'église de Saint-Jean. Il s'agissoit de donner ordre à quelques plaintes rendues contre Bonet ou Ratbon, évesque du lieu, ausquelles aiant esté satisfait, on y traita de l'hérésie des Prédestinatiens, qui avoit esté divulguée par Godescal, moine d'Orbex, abbaïe de S. Benoist, au diocèse de Soissons, et non d'Orbex, monastère de Prémontré, au diocèse de Bayonne, comme le dit Fauchet (1). Il avoit esté déjà condamné avec sa doctrine au Concile de Mayence, tenu soubz Raban, archevesque du lieu. Les principales erreurs estoient que l'homme, par le péché de nostre premier père, avoit perdu sa liberté; que chacun estoit, dès toute éternité, prédestiné au bien ou au mal, tellement qu'il n'estoit pas au pouvoir d'aucun de bien ou mal faire : que, quoiqu'il pust faire, s'il estoit prédestiné au bien, il ne pouvoit mal faire, et au contraire, s'il estoit prédestiné au mal, il ne pouvoit jamais estre sauvé; que Jésus-Christ n'estoit mort pour tous les hommes, mais seulement pour ceux qui sont sauvés : que la divinité estoit triple; et plusieurs autres qu'il avoit publiées. Le 17 juillet audit an, mourut le pape Léon IV, et fut enseveli en l'église de Saint-Pierre à Rome, auquel succéda Benoist III. Environ deux mois après, l'empereur Lothaire, ennuié du monde, fit partage de ses estats à ses

---

(1) Fauchet, liv. IV, 2^e part., ch. 12. *Concil.*, t. VI, p. 439. Flodoard, *Hist. Remens.*, ch. 13 et 14. *Annalect. incerti autor. ad an.* 848. *Annal. Bertiniani*, *ad ann.* 849 *et* 853.

An. 855. enfans, ausquels il donna, sçavoir l'Empire à son fils aisné Louis, la Lorraine à Lothaire, et la Provence avec partie de la Bourgongne à Charles, son dernier fils; et le 16 septembre, entra dans le monastère de Prum, où il décéda le 29 du mesme mois.

Charles, roi de France, ne fut plus tost de retour d'Aquitaine, où il avoit esté pour se faire sacrer Roi à Limoges, un 6 de juin précédent, qu'il lui fallut y retourner contre les Normans, qui avoient assiégé Poitiers, il amassa son armée à Neaufle-lez-Gisors, dans le Vexin, pour aller les combactre (1). Tandis qu'il faisoit ses préparatifs, ceux d'Aquitaine firent un gros d'armée et furent attaquer ces Normans et en taillèrent en pièces environ trois cens. Ces barbares voiant que c'estoit tout de bon qu'on en avoit à eux, et que ces Poitevins n'avoient envie de les espargner, ils levèrent le siège, et s'en vindrent le mectre au mois d'avril suivant devant Orléans, qu'ils prindrent et pillèrent (2). Ils eurent tout loisir d'en emporter un gros butin, personne ne s'estant présenté pour les en empescher et leur faire teste. Fauchet escrit que le Chauve (3) assigna un Parlement à Chartres le 9 d'octobre. Je n'ai trouvé en aucun autheur le sujet de ceste assemblée, ni si elle fut tenue. Je trouve seulement que Louis et Charles, taschant d'avoir des gens, chacun de son costé, pour faire la guerre contre Lothaire, leur neveu, ils assemblèrent deux divers Parlemens au mois de février de l'an 857, l'un à Créci-sur-Oise, l'autre à Conflans sur le Rhin, auparavant que de se trouver à celui qu'ils avoient indit à Wormes. Lothaire, s'estant accommodé avec ses oncles, sur la fin de février, jura alliance avec Charles, et envoièrent des commissaires par leurs Roiaumes, pour publier les ordonnances et déclarations, qu'ils avoient faites contre les voleurs et brigands qui couroient la France et la Lorraine.

Par ces voleurs, ils entendoient les Normans qui râfloient tout par où ils passoient, et avoient commis plusieurs désordres en Touraine et au Blésois (4). Il pourroit bien y en avoir du roiaume, qui désirant pescher en eau trouble durant ces mouvemens, qui ravageoient tout ce qu'ils rencontroient, veu que le Chauve, par ses lectres, qu'il envoia publier par toutes les villes, il dit qu'aiant assigné un Synode à Créci-sur-Oise, des évesques de ses Estats et de ses sujets, au 15 des calendes de mars, ils avoient, entre autres affaires qui concernoient l'utilité de l'église et nécessité du roiaume, considéré les rapines qui se commectoient à l'occasion des courses des païens, c'est-à-dire des Normans, pour trouver un moien de les empescher (1). Mais tout cela fut en vain, veu que, sur la fin de l'année, ils furent assièger Paris le 28 décembre, et le prindrent, quoiqu'il fut contenu entre les deux bras de Seine, qu'on appelle à présent la Cité, qui pouvoit se deffendre. Ils ne furent mieux traictés que les autres, aiant mis le feu partout et réduit en cendres l'église de Saint-Pierre, dite autrement de Sainte-Geneviève. Les églises de Saint-Estienne, de Saint-Germain-des-Prez furent racheptées du feu, à force d'argent, comme le fut aussi celle de Saint-Denis en France, dont ils ne laissèrent de prendre l'abbé, qui ne pust sortir de leurs mains qu'avec une grosse rançon. An. 857.

---

(1) *Annal. Berlinian., ad hunc an.* — (2) *Hist. Norm. incert. auth.* — (3) Fauchet, lib. II, 2^e^ part., ch. 14. — (4) *Ann. Bertiniani.*

Le premier jour de janvier de l'an 858, il arriva un grand tremblement de terre, qui fut comme le présage du bouleversement entier du Roiaume, les fondemens duquel estoient fort esbranlés. Charles avoit à respondre à beaucoup d'ennemis, qui le hurtoient : les troubles d'Aquitaine, la révolte des Bretons, les courses fréquentes des Normans, et la rébellion presque universelle de ses peuples lui donnoient à penser. Ses affaires estoient tellement décousues, qu'il n'estoit aimé de personne, mais haï de tous, et qu'il ne sçavoit à qui se fier. Il fit jurer à Créci le 2 de mars la plus part de ses Seigneurs, de lui estre obéissans et fidèles. Louis, roi de Germanie, qui voioit son frère en mauvaise posture, taschoit de s'asseurer d'amis et de forces de tous costés, pour avoir sa part du débris qu'il s'attendoit. Il leva une armée à cest effet, qu'il disoit vouloir conduire contre les Slaves et Abodrites, mais sa pensée estoit autre, son intention estant de la faire marcher contre Charles, à la première occasion.

Les Normans, après avoir couru çà et là, vindrent fondre enfin sur Chartres qu'ils assiégèrent au mois de juin; l'aiant

---

(1) Alb. Krantz, lib. I. *Norm. c. ultimo; Histor. Norm. incertis autoris.*

An. 858. prinse, ils firent une grande boucherie de l'évesque Frotbold, de ses chanoines et de quelques habitans, ainsi qu'il est porté dans le Nécrologe de Saint-Cheron-lez-Chartres, et en celui de l'église dudit Chartres, le 10 devant les ides de juin. Les *Annales de Saint-Bertin*, an 857, disent que, s'enfuiant à pied et voulant passer à nage la rivière d'Eure, il s'y noia. Quoiqu'il en soit, je ne sçaurois m'empescher d'accuser en cest endroit la négligence de nos devanciers, de ne nous avoir laissé aucune mémoire d'eux, que ce qui se lit dans ledit Nécrologe. Ils devroient avoir fait quelque autre remarque pour les tirer de l'oubli où ils sont, ne sachant pas seulement le lieu ni l'endroit qui couvre leurs cendres, qui devroient estre en honneur et respect pour avoir souffert et répandu leur sang pour la gloire de Dieu.

L'on dit qu'ils bruslèrent la Cathédrale avec toute la ville, ce que la suicte de l'histoire ne permet pas de croire. Mais, pour conclusion de ce chapitre, je remarquerai que, nonobstant toutes ces guerres, les lectres et les sciences ne laissoient de fleurir à Chartres, et que S. Leufroi, duquel nous pourrons parler ci-après, y faisoit ses estudes (1). Je trouve aussi qu'en ceste année les corps de S. Georges, diacre, et de S. Aureille, martyrs, furent apportés de Cordoue en Espagne au monastère de Saint-Germain-des-Prez à Paris; ce que je remarque particulièrement, pour ce que dame Nicole de Lorraine, duchesse dudit païs, aiant, en l'an 1632, fait présent à l'église de Chartres, d'une image de S. Georges d'argent doré vermeil, les religieux de ladite abbaïe donnèrent libéralement au Chapitre dudit lieu, des reliques d'un S. Georges, pour rendre cest image plus vénérable et considéré; comme il l'est à présent, à cause d'icelles, mais je craindrois que ce fust de ce Saint et non de celui de Capadoce, duquel ceste représentation est. Benoist pape meurt, Nicolas lui succède (2).

---

(1) Pap. Masson, lib. II, p. 150. — (2) *Annal. Bertiniani, ad hunc ann.*

* * *

CHAPITRE IX.

De Gislebert, évesque de Chartres, qu'aucuns nomment Gislevert et Galener, et autres incidens qui se passèrent durant sa séance.

L'Evesché de Chartres ne demeura guères vacant par le meurtre de Frotbold, arrivé comme dit est, le 12 juin 858, puisque je trouve que Galener ou Gislevert fut colloqué en sa place dès le mois de juillet suivant. L'on ne faisoit lors tant de cérémonies, qu'on fait à présent pour avoir un évesque. On ne recouroit à Rome pour obtenir des bulles, mais sitost que l'église estoit privée de son pasteur, on demandoit au Roi permission d'eslire; laquelle aiant donnée, on procédoit à l'eslection du futur prélat, et icelle faite, on la présentoit au métropolitain, qui, de l'avis de ses suffragans, l'approuvoit ou rejectoit; tellement qu'il ne faut s'estonner si la chaire de Chartres fust sitost remplie. Le tems qu'il l'occupa, qui fut d'environ vingt ans, ne fut meilleur que celui de ses prédécesseurs, les guerres et divisions continuant tant dans le roiaume qu'ailleurs. Louis de Germanie, prenant son tems de l'absence du Chauve, s'en vint par l'Auxois et la Bourgongne à Sens, où Wenilon, archevesque du lieu, le couronna roi de France. An. 858.

Le Chauve, qui estoit vers la rivière de Loire contre les Normans et Bretons, sitost qu'il en eut la nouvelle, se transporta en Brie pour en chasser son frère; mais comme un malheur ne vient guères sans un autre, se voiant délaissé de ses sujets, pensa de sauver sa personne par la fuite; les plus mutins vouloient qu'on allast après pour le relancer en quelque endroit où l'on peust s'en saisir. Il ne fut pourtant abandonné de tous, veu que quelques prélats, s'estant assemblés à Créci, escrivirent à Louis pour le divertir d'envahir l'Estat de son frère, et lui persuader de lui rendre et remectre ce qu'il en avoit usurpé.

C'estoit parler à un sourd, qui n'avoit prins ce morceau pour le rendre, et se le tenoit si asseuré qu'il ne croioit pas qu'on pust le lui oster. Mais comme Dieu ne favorise jamais les mau-

An. 858. vais dessains, il donna la grâce au Chauve de se remectre bien avec ses sujets, et de remonter sur son throsne. Lui, voiant ses affaires en un meilleur estat et recongnoissant que les insolences de son frère l'avoient mis mal en l'imagination de ceux mesmes qui l'avoient sollicité de venir, jecta une armée aux champs dès le mois de janvier en 859, en intention de le surprendre. Ce dessain ne lui réussit, d'autant que Louis aiant esté obligé d'emploier ses armes ailleurs contre les Venetes et Sorabes qui s'estoient révoltés, il demeura le maistre et reconquit en moins de rien les pertes qu'il avoit faites. Ensuicte il convoca un Synode de prélats à Metz, au 26 mai suivant, indiction 7, où nostre Gislebert se trouva et signa en la confirmation des privilèges de l'abbaïe de Corbion, au diocèse de Chartres, laquelle fut faite en ceste assemblée. Il y fut aussi traicté de l'invasion qu'avoit faite Louis, des terres de son frère, et Hincmar, archevesque de Reims, fut député avec autres pour lui en aller demander la restitution, laquelle il fit enfin.

Cependant le Chauve s'estant rendu à Toul, il fit assembler en un des faubourgs de ceste ville, ou, comme d'autres disent, à Savonnières non loing de Toul, le 14 juin suivant, les prélats qui avoient assisté au Synode de Metz (1), et y fit venir Imon, évesque de Noyon, Rathaud, évesque de Strasbourg, Guibert, d'Evreux, Airard, de Lisieux, Gualbert, d'Avranches, et Hilmerand, d'Amiens, pour lui faire raison de la trahison de Wenilon, archevesque de Sens, qui, après avoir receu de lui tout son honneur et avancement, et contre le serment de fidélité qu'il lui avoit presté, auroit, à son préjudice, admis son ennemi dans sa ville et l'auroit couronné roi de France. Wenilon fut cité pour respondre sur les plaintes rendues par le Roi contre lui. Je trouve qu'il n'y comparut point, mais qu'il fit sa paix avec le roi, sans l'advis des prélats; non obstant quoi, son procédé fut tellement mal receu que du depuis il est passé comme en proverbe, pour dire un meschant et un traitre, de l'appeler « traitre comme Ganelon ; » ce qui servira comme en passant pour montrer que ce que disent nos romans, d'un Ganelon, qui, du tems que Charlemagne conduisit une armée en Espagne, il la trahit, et fut cause que beaucoup de nobles seigneurs moururent à Roncevaux, est un conte fait à plaisir; An. 859. aussi bon que ça esté le mesme Ganelon qui a fait bastir la Tour du Roi, ou Palais des Comtes à Chartres.

---

(1) *Ann. Bertiniani, ad hunc ann.*

Nostre prélat, estant retourné de son voiage de Metz, passa l'hiver à Chartres, qui fut fort long et fascheux, mais au mois d'octobre suivant il fallut y retourner pour une autre assemblée, qui se tint le 22 dudit mois à Toussi près de Toul, plus recongneu toutesfois pour le deuxiesme Concile de Toul, où il se veoid le cinquante-deuxiesme en nombre.

L'an suivant, il y eut un Synode à Poissi, qui se termina à Soissons, auquel nostre prélat eust sa séance avec les autres. Quelques uns veulent que ç'aie esté en ceste année, Doublet veut que ç'aie esté en 862 (1), Papire Masson en 863, indiction 10, et l'an 23^e du règne du Chauve. Véritablement l'indiction 10 est la vraie marque de l'année 863, mais il se peut dire aussi qu'il n'est pas bien certain sans cela, que ce Synode aie esté tenu en ceste année, veu qu'il y en a eu, cinq ans durant, de célébrés à Poissi, mais cela n'important rien à mon dessain, je le passe, pour dire que ces Normans, aiant ravagé l'Aquitaine et la Westrie, ils se rendirent audit lieu de Poissi, attendant l'occasion de passer la Seine. Le Chauve les aiant devancés, se saisit de la ville et y tint son Parlement en l'an 865, et y fit édifier un pont sur la Seine, qu'il fit fortifier de deux tours aux deux bouts, lesquelles il garnit de gens de guerre, pour empescher le passage à ces barbares (2).

Je peux ajouster à ces Synodes, celui qui fut tenu à Soissons le 15 des calendes de septembre 866, qui est le troisiesme tenu en icelle ville; auquel Actard, évesque de Nantes, assista avec Gislebert, nostre pasteur, qui montre comme il falloit qu'il eust esté réintégré dans son siège, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, et soubzscrivirent tous deux à un privilège donné à l'abbaïe de Solignac en Limosin, fondée autrefois par S. Eloi, évesque de Noyon.

Les Normans, qui s'estoient retirés vers la Loire, prindrent l'abbaïe de Fleury, autrement de Saint-Benoist-sur-Loire, qu'ils firent passer par les flammes. Ils en firent autant à Orléans

---

(1) Regius, *Annal.* Doublet, lib. II. *Antiq. San. Diony.*, lib. III, ch. 9. — (2) *Annal. Bertiniani.*

An. 865. qu'ils réduisirent en cendres, fors l'église de Sainte-Croix, dans laquelle le feu ne pust prendre quelqu'effort qu'ils y fissent, et aiant passé la Loire, ils prindrent leur marche en Poitou où ils bruslèrent Poitiers et le pillèrent, et s'en retournèrent avec leur butin dans leurs navires. Ce ne fut pas, comme l'on dit, sans beste vendre, d'autant que Robert le Fort, d'où l'on fait issir nos rois de la troisiesme ligne, et nos comtes de Chartres, les aiant surprins, leur en tua bien cinq cens à leur retour, et envoia au Chauve les drappeaux qu'il avoit gaignés sur eux. Le Roi le voulant gratifier, lui donna l'abbaïe de Saint-Martin-de-Tours, qu'il avoit ostée à un nommé Engelvin, au lieu du Comté d'Authun, que Bernard avoit usurpé sur Robert, qui conseilla au Chauve de le donner à Louis, son fils, pour augmenter l'estat de sa maison.

Le Roi, estant de retour à Poissi, il donna ordre à refaire les ponts que les Normans avoient rompus sur la Marne et sur l'Oise, ausquels il laissa garnison pour les deffendre. D'autre costé, les Normans, qui estoient en la Westrie sur la Seine, envoièrent deux cens des leurs vers Paris, pour tascher de recouvrer du vin, ce que n'aiant peu faire, ils s'en retournèrent comme ils estoient venus. Ils détaschèrent puis après cinq cens hommes pour aller picorer vers Chartres, lesquels aiant esté arrestés au passage, ils furent presque tous tués, et ceux qui restèrent mis en fuicte. Ceux qui estoient vers la Loire s'en allèrent, soubz la conduite de Hastings, au Mans qu'ils pillèrent, et exercèrent sur les habitans toutes les cruautés imaginables. Robert le Fort, que les autheurs du tems appellent par honneur un autre Macchabée, fut au devant avec Ranulfe, duc d'Aquitaine, et les furent attaquer jusques dans leur camp. Les Normans, s'estant emparés de l'église de Briserte, y tindrent fort; d'abord Ranulfe fit main-basse sur tous ceux qu'il rencontra, et, comme il estoit harassé du travail et du chaud, aiant osté son armet de teste et sa cuirasse pour se rafraichir, les Normans estant sortis sur les François, qui s'amusoient à faire leurs logis, en défirent une grande partie avant qu'on pust estre à leur secours (1). Robert y accourut à son grand malheur, aiant esté tué à la porte de l'église, et Ranulfe qui combactoit plus loing, fut blessé à mort, An. 867. dont il décéda trois jours après. Leurs gens se voiant sans chef, se retirèrent chez eux et les Normans à Angers, où ils firent venir leurs femmes et enfans comme s'ils n'en eussent deu bouger.

---

(1) *Ann. Berlin.* Regius; Herman. *Ann. incerti. auth.* Aymoin, lib. II. *Miracul. S. Benedicti.* Regius. *Annal. Metes.*

Charles, ne voulant les laisser en repos, donna le Comté d'Anjou, de la Maine, avec l'abbaïe de Saint-Martin de Tours, que tenoit Robert le Fort, à Hugues, dit *l'Abbé*, son fils, autres disent son frère : mais tous mal ; veu que, selon les *Annales de Saint-Bertin*, il estoit fils de Conrad, comte de Paris, oncle du Chauve ; duquel Robert le Fort avoit espouzé Alix, sa veufve, et l'envoia en Neustrie. Tandis, il publia un Parlement à Chartres, au 1^er^ d'aoust, et y donna le rendez-vous à son armée sur la fin du mesme mois, pour la conduire contre Salomon, roitelet de Bretagne (1). Cela fut sans effet, veu que ce prince Breton s'accommoda avec le Roi, que Pasunithen, gendre dudit Salomon, vint trouver à Compiègne. De là, le roi s'en alla à Troies, où il fit tenir un Synode des provinces de Reims, Sens, Tours, Rouen, Bourges et Bordeaux, le 6 des calendes de novembre, pour achever ce qui restoit du Concile de Soissons, auquel nostre Gislebert assista : on y traita de l'accommodement d'Actard, évesque de Nantes, qui estoit sans église, pour ce que les Normans s'estoient emparés de ceste ville, et estoit contraint de vaguer çà et là, n'aiant aucun lieu où il pust s'arrester. Les autres évesques avoient compassion de sa misère, voiant un personnage de sa condition et suffisance réduit sur la fin de ses jours à la mendicité, à l'opprobre de l'ordre épiscopal ; ils en escrivirent au pape Adrian, qui avoit succédé au pape Nicolas, lequel escrivit au Chauve de le faire pourveoir du premier éveschė qui viendroit à vacquer (2), et lui envoia en mesme tems le Paille, qui ne se donne qu'aux Archevesques. Ce lui fut un bon augure pour l'avenir, d'autant que l'archeveschė de Tours, sa patrie, aiant vacqué, il en fut pourveu.

Après le Synode de Troies, le Chauve qui se plaisoit à Poissi, où il avoit fondé une église, qu'il dota de bons revenus, il y tint un Parlement au mois d'aoust, et de là s'en alla à Senlis,

---

(1) *Annal. Bertinian.* — (2) Ep. Hadriani, n^os^ 12, 13, 14 et 27. *Annal. Bertinian., ad ann.* 868.

An. 868. où il receut les nouvelles de la mort de Lothaire, son neveu, arrivée à Plaisance dans le mesme mois de l'an 869 (1). Jugeant qu'en ceste occurrence il ne faut s'endormir, mais user de diligence, il s'empara tout aussitost de l'Estat de Lothaire et s'en fit couronner Roi par Hincmar, archevesque de Reims, à cause que le siège de Trèves estoit vacant par le trespas de Tetgaud. Louis, roi de Germanie et Louis, empereur, en demandent leur part, et le menacent de l'avoir par force, s'il ne leur en veut faire raison d'amitié. Le Chauve se moqua d'eux, Adrien le menace de l'excommunier, s'il ne veut en faire satisfaction; le Chauve lui respond, qu'aiant esté appellé par un peuple franc et libre qui s'estoit donné volontairement à lui, il n'avoit pu honnestement les refuser, et lesquels après l'avoir recongneu à seigneur, il ne lui estoit loisible de les abandonner; et de plus, que ce dont il s'estoit emparé lui aiant esté baillé autrefois en partage par son père, avec l'approbation de Lothaire, il avoit pu s'en mectre en possession; que le procédé dont on usoit envers lui, estoit trop violent, prématuré, et contre les formes de jùstice, qui veulent qu'on ne puisse condamner personne sans estre ouï, et que partant, l'excommunication dont on le menaçoit estoit nulle, et ne pouvoit avoir aucun effet.

Les évesques de France, s'estant intéressés dans l'affaire, parlèrent plus vertement aux Légats du Pape, leur remontrant que c'estoit chose nouvelle et non encore ouïe en France que les évesques de Rome eussent excommunié les Rois; que les Roiaumes se conquéroient avec l'espée, ou, que Dieu les donnoit à qui bon lui sembloit; qu'en vain ils alléguoient la puissance du Pape de lier et deslier, veu que ses excommunications ne pouvoient les garandir des courses violentes des Normans, qui avoient besoin d'autres armes plus matérielles que celles-là; que son excommunication, jectée contre droit et raison, n'estoit assés forte pour leur fermer la porte du Paradis, si leurs péchés n'en poussoient les coureaux; que ce n'estoit à lui à leur donner des Rois, mais que c'estoit à eux à les eslire, congnoissant mieux que lui ceux qui estoient propres pour gouverner leur estat. Que ses prédécesseurs n'avoient jamais entreprins de vouloir assujectir la couronne et sceptre de nos Rois aux clefs de

---

(1) *Annal. Bertinian.*

S. Pierre; qu'il ne devoit désirer faire plus qu'eux, mais plustost An. 870. maintenir la paix entre des peuples qui aimoient leurs rois, que leur servir de fuzil et d'alumettes pour embrazer un feu qu'ils ne pourroient estaindre. Que s'ils faisoient bien, ils s'en retourneroient, pour ce qu'il y auroit de la difficulté, voire du danger, à introduire une opinion qui, tant s'en faut, qu'elle fut receue des peuples, qu'elle les faisoit cabrer contre le Saint-Siège, qu'ils traiteroient avec moins de respect et de révérence qu'ils ne voudroient.

Ces remontrances refroidirent la chaleur avec laquelle ces Légats vouloient agir, et cependant Charles, qui estoit veuf d'Ermentrude, décédée dès l'an 869, espouza Richeux ou Richilde, sœur de Bozon, depuis roi de Provence, et de Richard, duc de Bourgongne, et niepce de Thietberge, veufve de feu Lothaire, et s'en alla peu après passer les festes de Noël à Aix-la-Chapelle. Louis, roi de Germanie, lui envoia, vers le commencement de janvier de l'an 871, ses ambassadeurs, pour lui dire qu'il eut à sortir d'affaires d'amitié avec lui, autrement qu'il y emploieroit la force. Charles s'accommoda avec lui le 6 de mars, et le 10 d'aoust suivant, partagèrent ensemble le roiaume de Lorraine. L'Empereur, qui en vouloit avoir sa part, envoia ses ambassadeurs pour la lui demander; ils le trouvèrent à Saint-Denis en France, où il s'estoit rendu pour y célébrer la feste de cest Apostre, tutélaire de la France, auquel aiant présenté leurs lectres de créance, il en demeura très-mal satisfait. Quelques-uns veulent que ce fut en ce voiage que le Chauve enleva la Chemise de Nostre-Dame qui estoit à Aix, pour l'apporter à Saint-Denis en France, d'où il l'envoia, puis après, à Chartres. Il assigna cependant jour aux ambassadeurs de l'Empereur en la ville de Reims, où il envoia aussi les siens avec les Légats du Pape, et cependant, s'en alla assiéger Vienne en Dauphiné, qu'il print, et y passa les festes de Noël, et vint à Saint-Denis la veille des Rameaux, où il fit ses Pasques de l'année 872.

Vers ce tems-là, Hermanfroi, que le chanoine de Saint-Marian d'Auxerre appelle Herifroi, natif de Chartres, personnage fameux, orné, dit cet autheur, de toutes sortes de vertus et admirable en miracles, fut esleu évesque dudit Auxerre (1).

---

(1) *Chron. Altisiodor.*

An. 873. Il se passa depuis ceste année jusques à l'an 873, et encores durant celle-ci, plusieurs querelles entre Carloman, fils du Chauve, et son père; lesquelles, ne servant rien à nostre sujet, je laisse, pour dire que, Charles revenant du siége d'Angers qu'il print sur les Normans, il s'en vint par le Mans à Chartres et à Poissi, où aiant fait quelque séjour, il fut passer la Toussaint à Amiens.

En 875, le Chauve aiant eu la nouvelle de la mort de Salomon, roi de Bretagne, tué par ses sujets, et celle du déceds de Louis, empereur, décédé à Milan, croiant que l'Empire le regardoit, il leva des troupes pour passer en Italie. Aiant donné ordre au dedans du roiaume il partit pour aller à Rome, soubz ombre d'y aller faire ses dévotions; mais en effet son dessain estoit d'y aller recevoir la couronne de l'Empire où le Pape l'invitoit. Louis, roi de Germanie, fit tous ses efforts pour l'en empescher (2); il ne pust toutesfois si bien faire que le Pape ne le coronast Empereur, le jour de Noël suivant. Il ne s'arresta guère à Rome, d'où il partit dès le 5 janvier 876, pour se rendre à Pavie, où le Pape alloit tenir un Synode; l'eslection et couronnement du Chauve y furent approuvés, et de là estant venu à Milan, il y receut la couronne de Roi de Lombardie de la main d'Ausbert, archevesque du lieu.

Toutes choses aiant réussi à son contentement, il repassa les monts et s'en vint faire ses Pasques à Saint-Denis en France; Ansegise, archevesque de Sens, l'y vint trouver, avec Jean, évesque de Toscoli, et Jean, évesque d'Arrezzo, légats du Pape, pour publier les lectres par lesquelles Sa Sainteté le déclaroit Primat et son Vicaire ès Gaules. Le Roi ordonna un Parlement à Pontion, entre Sens et Montereau-faut-Yonne, au mois de juin. Les lectres du Pape y furent leues, ausquelles les prélats qui y assistèrent, entre lesquels estoit nostre Gislebert, s'opposèrent. On n'eust aucun esgard à leur opposition, nonobstant laquelle et toutes les protestations qu'ils purent faire, les Légats du Saint-Siége ne laissèrent de passer outre, et de fulminer ces Bulles en faveur de l'archevesque de Sens qui, depuis, a prins, dans ses titres, celui de Primat des Gaules et de Germanie, qu'il a transmis à ses successeurs (1). Après ce Concile national, l'Empereur partit de Pontion, le 28 de juillet, pour venir à

---

(1) Pap. Mass., lib. II, p. 139. — (2) Pap. Mass., p. 148.

Chaslons, où il séjourna jusques au 24 d'aoust, qu'il en sortit An. 876. pour aller au-devant de son frère, qu'on disoit venir avec une grosse armée. Estant à Créci, il y receut les nouvelles de son déceds, arrivé à Francfort le 28 d'aoust, peu de tems après celui d'Emme, sa femme.

Le trespas de ce sien adversaire n'apporta le repos à ses affaires, veu qu'il receut un avis que le 6 septembre, une flotte de quelques cent vaisseaux Normans estoit entrée dans la Seine. Il envoia incontinent au-devant pour les combactre et les vainquit, mais plus avec de l'argent qu'avec le fer. D'autre costé, Louis, fils du roi de Germanie, lui donna bataille à Acernai, le 8 d'octobre, où quantité de noblesse périt.

Ceste perte ne lui fut si sensible que ceste venue de Normans, que quelques-uns veulent avoir esté soubz Rollon, qui depuis fut duc de Normandie, quoique plus certainement elle aie esté soubz un autre de pareil nom (1). Voulant se divertir, il vint passer la feste de Pasques à Compiègne, où le Pape lui envoia demander secours contre les Sarrazins qui couroient les costes de Naples et de Sicile. L'Empereur publia une assemblée en la mesme ville, au mois de juin, où il fut arresté que, pour les frais de la guerre, on lèveroit certaine taxe sur toutes les maisons d'exemps et non exemps, et se rendit incontinent delà les monts, où il fut suivi de plusieurs prélats. Nostre Gislebert se trouva à la diète de Pavie, laquelle il signa le douziesme (2). Carloman, roi de Bavières, cuida gaster tout, pour ce qu'au préjudice de ce qui avoit esté arresté en ceste assemblée, il entra dans l'Italie avec une grosse armée, qui donna de la terreur au Pape et à l'Empereur. Cela toutesfois n'empescha pas que l'Empereur fit couronner sa femme Richeux à Tortonne par le Pape, et la renvoier en France; tandis qu'il s'en alla opposer à son neveu. Mais comme le bruit courust d'un costé que Carloman approchoit, et de l'autre, que le Pape et l'Empereur venoient fondre sur lui, ces deux princes prindrent tellement l'épouvante, qu'ils se retirèrent sans s'estre veus. Dieu se jouant ainsi d'eux, au grand bonheur de la Chrestienté, à laquelle leur rencontre ne pouvoit estre que désavantageuse.

---

(1) Dudo, lib. II. *De Gest. et morib. Norman.*, Order. Vital, lib. V, p. 571. — (2) Aimoin, lib. V, ch. 35. Du Tillet, *Des Rangs*, etc., p. 358.

An. 876. Le Chauve ne la fit guères longue du depuis, aiant esté empoisonné par Sedechias, son médecin, juif de nation et de profession, dont il seroit décédé à Barios, autres disent à Mantoue, le 29 de septembre, et selon d'autres, le 6 ou 14 d'octobre de ceste année (1), quoique l'abbé d'Ursperg veuille que ce fust seulement l'année suivante. Il fut inhumé à Versel, d'où, huit ans après, il fut rapporté à Saint-Denis en France, où il repose soubz une lame de cuivre devant l'autel de la Trinité. Il avoit eu plusieurs enfans de ses deux femmes; d'Ermentrude, fille d'Eudes, comte d'Orléans, il eut Charles, roi d'Aquitaine, lequel aiant voulu se battre incongneu contre un nommé Albouin qu'on tenoit pour la plus rude espée de France, et aiant esté blessé par lui, en mourut l'an 866; Louis, dit le Bègue; Lothaire, qui décéda jeune en l'abbaïe de Saint-Germain d'Auxerre, où son père l'avoit envoié estudier soubz le moine Henri, qui a mis en vers la Vie de ce Saint, qu'il dédia au Chauve; Carloman, qui fut ordonné diacre, et du depuis aveuglé pour ses rébellions contre son père; et Judith, mariée premièrement à Edelbold, Etelulfe ou Etebrède, roi d'Angleterre; et après son déceds, à Baudouin, forestier de Flandres, que le Chauve, en faveur de ce mariage, en institua premier comte; de Richilde ou Richeux, sœur de Boson et de Richard, duc de Bourgongne, il eut plusieurs enfans; Pepin, Dreux, Louis et Charles qui moururent jeunes; Rotilde, mère de la première femme de Hugues le Grand; Rotrude, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers; et Ermentrude, aussi abbesse.

Louis, estant demeuré seul masle, succéda à son père en tous ses Estats; desquels il fit aussitost la reveue pour s'asseurer de ses sujets, et s'estant rendu vers la saint Martin d'hiver à Compiègne, l'emperière Richeux lui apporta le testament de son père avec les ornemens roiaux; lesquels aiant en sa possession, il s'achemina à Reims, où il fut sacré par Hincmar, archevesque du lieu, le 8 décembre. Sur le printems de l'an suivant 878, Hugues l'Abbé, le mena en Anjou contre les Normans, qui, après la mort du Chauve, s'estoient espandus dans l'Anjou et la Touraine, s'estoient saisis d'Amboise et avoient pillé et emporté tout ce qu'ils avoient trouvé entre les rivières du Cher et de la Loire (2).

---

(1) Pap. Mass., lib. II. — (2) Sigibert, *Gesta Dom. Ambasiæ. ad hunc an.*

Louis estant à Tours il y demeura malade. Tandis, le Pape, An. 878. poursuivi par Lambert, duc de Spolète, qu'il avoit excommunié, s'en vint à refuge en France, et arriva à Arles le jour de la Pentecoste. Le Roi, averti de sa venue, lui assigna Troies en Champagne pour leur entreveue, où il ne pust, à cause de maladie, se rendre plustost qu'au mois de septembre. En attendant, le Pape voulant donner ordre aux affaires de l'Eglise, il y tint un Concile durant le mois d'aoust, auquel nostre Gislebert se trouve desnommé le vingtiesme. Le Roi se trouvant mieux, se transporta de Tours à Troies, où, après les complimens de part et d'autre, le Pape le couronna Empereur des Romains, le 7 septembre. Il y en a qui disent que ce ne fust que Roi de France, mais à quel propos réitérer le couronnement qui avoit esté fait, dix mois auparavant, par l'archevesque de Reims. Louis pria Sa Sainteté de couronner aussi sa femme, que ma Chronique manuscrite appelle Richilde, d'autres Ansgarde, fille du comte Hardouin, ce qu'il ne pust obtenir. Après ceste cérémonie, le Pape s'en retourna en Italie, où il fut conduit par Boson, qui fut du depuis roi de Provence, la fille duquel nommée pareillement Richeux, suivant la mesme Chronique, avoit esté espouzée, par le mesme Pape, à Carloman, fils du Bègue.

CHAPITRE X.

De Girard, évesque de Chartres, de Louis le Bègue, Louis et Carloman, ses enfans, Rois de France, et du temps que S. Piat a esté apporté audit Chartres.

Je n'ai point trouvé en aucun autheur, l'année en laquelle mourut Gislebert, nostre prélat, mais bien le jour qu'il quicta ceste vie, pour en aller posséder une meilleure dans le ciel. Le Nécrologe ou Obituaire de l'église de Chartres lui assigne le 3 de janvier, qui me fait juger que ce fut en ce mesme

An. 879. jour de l'an 879, qu'il rendit ses derniers devoirs à nature; d'autant qu'aiant assisté au Concile de Troies au mois d'aoust et septembre de l'an 878, et trouvant un autre évesque soubz Louis le Bègue, qui mourut en 879, assis dans la chaire Chartraine, j'estime qu'il mourut en ce tems-là, après avoir régi son diocèse dix-neuf ou vingt ans. Paul, moine de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, dit qu'il fut inhumé dans l'église de leur abbaïe, qu'il prétendoit faire rebastir, en la chapelle de S. Jean l'Evangéliste. Mais soit lui, soit autre, qui soit autheur du Catalogue de nos prélats, il s'est trompé en l'assignation des années de la séance de Gislebert, auquel il donne douze ans seulement, le faisant commencer dès 855 et finir en 867. Il n'en faut point d'autre preuve que celles que nous avons rapportées ci-dessus, des Conciles ausquels ce prélat s'est trouvé.

Severt, à son ordinaire, se voulant monstrer plus habile que les autres, a voulu de Galener et Giselebert en faire deux évesques; mais s'il en eûst leu les anciennes listes de nos pasteurs, il eust trouvé que ce n'est qu'une mesme personne, veu qu'ils portent *Galenerus, alias Gislevertus,* qui montrent que ces mots n'appartenoient qu'à un seul, qui estoit desnommé de ces deux noms, et n'eut avancé que ç'a esté Taveau qui l'a le premier inséré au nombre des évesques de Chartres; veu qu'aiant plus de vingt Catalogues plus anciens que Taveau, il n'y en a un seul où il soit obmis. Il a plus de raison de dire que Galener ne commença qu'en 859, et ne finit qu'en 878, pour ce que c'est le mesme tems que nous assignons à Gislebert. Il ne laisse de se tromper pourtant, quand il veut attribuer à Galener ce qui est deu à Gaucelin, qui ne lui succéda qu'environ quinze ans après, et le miracle dont il parle estant arrivé seulement en 911; il pourroit avoir fait ce pas de clerc, fondé sur la Chronique de Bèze, près Dijon, qui porte que *Anno D CCC XCI Incarnati Verbi, XIII kalend. augusti, in sabbato, cum obsiderent Normani Carnotinam urbem,* etc. Mais s'il eust considéré qu'en l'an 891 la lectre dominicale estoit C, et celle du sabmedi estoit B, qui revient au 16 des calendes d'aoust, il eust recongneu que celui qui a escrit ladite Chronique a perverti le chiffre, aiant mis le X devant le dernier C, qu'il devoit mectre après, pour faire DCCCC XI, qui est la véritable année en laquelle le siège de Chartres arriva, considéré que la lectre dominicale d'icelle estoit

F, et E celle du sabmedi, qui se rencontre le 13 des calendes d'aoust. An. 879.

Du Chesne, en son ramas des historiens Normans, rapporte, d'une certaine Chronique de Tours, que ce siège arriva l'an 6 de l'empereur Arnould, et le 4e de Charles le Simple, qu'il cotte l'an 893. A la vérité, si l'on compte les années de l'eslection d'Arnould en roi de Germanie, qui fut en 888, ainsi que le disent Maranius Scotus et l'abbé d'Ursperg, et du jour de la consécration du Simple en roi de France, qui fut en 891, l'an 6e d'Arnould et le 4e du Simple, se trouveront tomber en l'an 893 ou 894, suivant les diverses façons de supputer les années du premier janvier, ou du jour de l'Annonciation ou Pasques. Une autre Chronique d'un chanoine de Tours assigne ce siège de Chartres en l'an 895, disant : *Rollo Carnotenses obsidet, sed camisiâ B. Mariæ in fugam vertitur*, etc.; qui ne dit pas mieux que les autres pour ce que nous venons de dire, et ce que nous en dirons ci-après. Que si ce que rapporte l'autheur dudit Catalogue estoit vrai, que Haimon eust succédé à Gislebert et eust siégé douze ans, Girard quatre, et Aimeri dix, il y auroit vingt-six ans jusqu'à l'eslection de Gaucelin, qui ne pourroit avoir esté qu'en 905; ce que jamais l'on n'accordera, si tant est qu'il aie siégé trente-six ans, pour ce qu'il faudroit oster tout à fait Hagan du Catalogue de nos prélats, ce qui néamoins ne se doibt faire; aussi cela ne pust-il estre de la sorte, d'autant que cest Aimon ou Haimon, qui ne fait qu'un avec Hemeri ou Aimeri, aiant succédé à Girard, comme nous le dirons ci-après, il fault que Girard aie esté substitué à Gislebert. J'en tire la preuve de ce Catalogue mesmes, qui porte que ce Girard fut du tems de Louis le Bègue, et qu'il siégea quatre ans, d'autant que si cela est ainsi, il faut nécessairement que ce Girard aie commencé dès le mois de janvier, et le Bègue décéda en avril de la mesme année, auquel tems Girard occupoit le siège Chartrain.

Tout ce qui pourroit engendrer quelque difficulté, est que le Nécrologe ou Obituaire de l'église de Chartres et de celui de Saint-Cheron portent les ides de juin, que ce prélat impétra de Charles, empereur, Alluyes et les autres Baronies de Brou, Montmiral, Authon et la Bazoche, pour estre divisées entre lui et son Chapitre, ce que Paul, moine, n'aiant assés considéré, non plus que l'autheur de nostre Nécrologe, leur ont fait estimer que ce

An. 879. Charles devoit estre Charlemagne ou Charles le Chauve, qui ont tous deux esté empereurs. Mais ce ne peut avoir esté l'un ne l'autre, d'autant que ce Girard n'a peu se seoir en la chaire Chartraine que soixante-cinq ans ou plus, après la mort de l'empereur Charlemagne, qui mourut en 814, et deux ans après le déceds de Charles le Chauve qui despouilla ce qu'il avoit de l'homme, en 877; de façon que ce ne peut avoir esté du règne de l'un ni de l'autre de ces deux Charles, que Girard obtint d'un de mesme nom, la terre d'Alluyes. Quelques-uns disent que par ce Charles, cest escrivain a entendu Carloman, fils du Bègue, qui gouvernoit le roiaume de France durant la séance de nostre Girard; car, incontinent après le déceds du Bègue, il est certain que Louis et Carloman, ses enfans, furent recongneus pour rois de France; le second desquels mourut seulement le 18 de janvier 884, qui est dans le tems que Girard tint sa crosse; mais ce qu'il adjoute que ce Charles a esté empereur, qui ne se peut dire de Carloman; j'estimerois plustost que cela debvroit s'entendre de Charles le Gras, empereur, qui, après le déceds de Carloman, fut appellé par les seigneurs de France pour gouverner l'Estat François, durant le bas-asge du Simple, ce qu'il fit depuis 885 jusques en 888, qu'il décéda en janvier; de manière que, durant ce tems-là, il pust donner à Girard et au Chapitre de Chartres, ces terres d'Alluyes et autres baronies cidessus. C'est un fort argument contre Paul, moine, pour lui montrer qu'Helie, nostre prélat, n'avoit garde d'avoir donné ces seigneuries à ses soldats, puisqu'elles ne lui appartenoient pas, et n'ont jamais appartenu à l'abbaïe de Saint-Père, et que ce fut seulement environ l'an 886 ou 887 qu'elles furent données à l'église de Chartres, èsquelles Helie estoit défunct. De plus, si Aimeri a tenu le siège Chartrain dix ans, ainsi que Severt en demeure d'accord; disant de plus, que cela est authentiqué par trois divers autheurs, on peut asseurer que cest Aimeri n'a pu décéder plus tost que l'an 894 ou environ, et partant que le siège mis devant Chartres par Rollon et ses Normans, n'a pu estre en 893; mais réservant de parler de ce siège ci-après en son lieu, je reprens le Bègue que nous avons laissé sur la fin du chapitre précédent.

Ce Prince estant demeuré malade à Troies, l'opinion qu'il avoit d'avoir esté empoisonné lui fit prendre la résolution d'envoier quérir promptement Louis, son fils; lequel, sitost qu'il fut arrivé, il bailla en garde à Besnard ou Berault, comte d'Auvergne, un de ses plus affidés. Sa maladie augmentant de jour à autre, il se fit porter en l'abbaïe de Jouarre au diocèse de Meaux, et de là à Compiègne, où, par les symptosmes de son mal, recongnoissant qu'il ne pouvoit éviter la mort, il envoia quérir sa couronne, son sceptre, l'espée de S. Pierre, ainsi appelée pour ce qu'elle avoit autrefois esté bénie par le pape Léon III, qui l'avoit donnée à Charlemagne, qui la laissa à ses successeurs, et le reste des accoustremens roiaux, lesquels il fit délivrer à Louis, son fils, comme à celui qu'il désignoit son successeur au Roiaume; recommandant à ceux qui estoient près de lui, de le faire sacrer et couronner roi de France le plus tost qu'ils pourroient; puis, aiant donné ordre à sa conscience et aux affaires particulières de sa maison, il rendit son âme à Dieu le jour du vendredi aouré [*saint*], qui estoit un 10 d'apvril, à la mesme heure que le fils de Dieu rendit la sienne, entre les mains de son Père. An. 879.

Dès le lendemain, qui estoit le sabmedi de Pasques, son corps fut inhumé dans l'église de Nostre-Dame de Compiègne, ainsi qu'il l'avoit désiré. Ce fut un bon prince, d'un naturel fort doux et humain, aimant la paix, chérissant la justice et honorant la religion. Quelques autheurs lui donnent le sobriquet de *nihil fecit*, qu'on a tourné Fainéant, pour ce qu'il estoit lent et de peu d'effet. Aimoin en donne une autre raison (1), qui est que, n'aiant gouverné le roiaume que deux ans, il ne fit en si peu de tems aucune action digne de remarque; ou bien, comme le disent d'autres, pour ce qu'il avoit enlevé une religieuse de l'abbaïe de Chelles, il l'avoit espouzée, commectant en ce faisant un péché *quod nihil esse dignoscitur*. Je ne sçai néamoins comment cela s'est peu faire, veu que, dès son avénement à la couronne, il endossa le harnois pour aller contre les Normans, qui estoient en Anjou, et depuis fit d'autres actions qui ne peuvent estre attribuées qu'à un prince généreux et vaillant, et non à un fainéant.

Pour ce qui est d'avoir desbauché une religieuse de Chelles, les uns l'asseurent, les autres le nient, et disent seulement qu'en

---

(1) *De miracul. S. Benedicti*, lib. II.

An. 880. sa jeunesse, estant devenu amoureux d'une damoiselle nommée Ansgarde, fille du comte Hardouin, il l'espouza à l'insceu de son père, et eut d'elle Louis et Carloman, qui lui succédèrent; ce qu'estant venu à la congnoissance du Chauve, il l'obligea à la quicter, et, pour l'en divertir tout à fait, il lui auroit fait espouzer Alix, sœur du roi d'Angleterre, qu'autres nomment Adeleide, sœur de Vilfrid, abbé de Savigni, qu'il laissa enceinte à son déceds. Outre Louis et Carloman, on donne trois filles au Bègue : la première nommée Gisle, qu'on fait seconde femme de Robert, comte de Troies; la deuxiesme, Adeleide, femme de Ranulfe II, comte de Poitiers : et la troisiesme, appelée Hildegarde (1). Plusieurs ont estimé tous ces enfans bastards, néamoins, Papire Masson soutient qu'ils estoient légitimes et engendrés en légitime et vrai mariage; en quoi il est suivi de quantité d'autheurs qui maintiennent la mesme opinion, en quoi il y a bien de l'apparence; veu que si le Bègue n'eust recongneû Louis pour légitime, il ne l'eust nommé son successeur, ni les seigneurs de France n'eussent reçeu et fait sacrer pour rois ce Louis et Carloman. Il y eut à la vérité quelque division entre les seigneurs, les uns estant portés pour les enfans du Bègue, les autres pour Louis, roi de Germanie. Le parti de Louis et Carloman fut le plus fort, et furent tous deux couronnés rois de France, en l'abbaïe de Ferrières. Cependant Alix ou Adeleide, veufve du Bègue, accoucha d'un garçon, qui fut nommé Charles, et demeura, suivant l'ordonnance du père, en la garde d'Eudes, comte de Paris, fils de feu Robert le Fort, comte d'Anjou.

Les Normans, qui estoient vers la rivière de Loire, faisoient de terribles ravages et exerçoient des cruautés horribles. Les jeunes Rois vindrent les combactre près Chinon, sur la rivière de Viane qui sépare le Poitou de la Touraine, où les Normans laissèrent des leurs, tant tués que blessés ou noyés, le 30 novembre, plus de cinq mille, voire, disent d'autres, plus de dix mille. Ils receurent un autre eschec par Louis, roi de Germanie, lequel en aiant rencontré, sur le commencement de l'an 880, une armée près de Thoun, sur l'Escaut, en défit bien cinq mille. Ces Danois, se sentant si mal menés, se retirèrent sur la rivière du Lys et bastirent un fort près Courtrai, pour courir plus aisément la Flandre. Ils bruslèrent Saint-Omer au mois de mars, et Térouenne au mois de juillet suivant, Saint-Riquier, Saint-Valeri, Tournai et autres, tant en Flandre qu'en Picardie; en novembre ils furent à Gand, et en décembre à Arras, d'où le corps de S. Wast fut osté et transporté ailleurs. Ceux de Tournai, voiant leur ville bruslée, se retirèrent à Noyon, et se peut faire que, parmi ces incendies, ceux de Siclin, craignant de recevoir pareil traitement, transportèrent à Chartres le corps de S. Piat, qu'ils avoient déposé auparavant en la ville de Saint-Omer, qui n'avoit esté espargnée. Chacun portoit les reliques des Saints aux lieux et endroits les plus forts, ausquels ils croioient qu'ils pourroient estre mieux conservés (1). An. 880.

---

(1) Herman. Contract. *in Chron.*,. *ad ann.* 879. Pap. Mass., *Annal.*, lib. II, p. 160. Alphonse d'Elbène, *De familiæ Hug. Capeti origine.*

Tout ce que peuvent alléguer ceux de Tournai pour prouver que le corps de S. Piat n'est point à Chartres, peut estre rétorqué contre eux. Ils disent, entre autres choses et pour la plus forte raison qu'ils aient, que, durant une guerre que les François eurent contre les Flamans, les soldats François eurent dessain d'emporter le corps de S. Piat en leur païs; ce que ceux de Siclin aiant descouvert, ils ostèrent le corps de ce Saint de la châsse d'argent doré en laquelle il estoit, laquelle avoit esté travaillée de la main de S. Eloi, auparavant qu'il fust évesque de Noyon, et le mirent dans un cercueil de bois; ce que les François ne sachant pas, ils emportèrent avec eux ceste châsse d'argent, dans laquelle il n'y avoit rien; ce qui, sauf correction, ne se trouvera pas, d'autant que la châsse qui est à Chartres est un cercueil de bois, dans lequel se trouve un corps tout entier, qui a duré depuis plus de treize cens ans, sans vermoulure ou pourriture; de sorte que, par les raisons mesmes de ceux de Siclin et de Tournai, le corps qui est à Chartres dans ce cercueil de bois est celui de S. Piat. Car c'est une invention de ceux de Siclin pour couvrir leur mensonge, que ça esté durant une guerre des Flamans contre les François que ceste châsse d'argent a esté enlevée; qu'ils nous justifient quelle a esté ceste guerre et le tems auquel elle a esté faite, et nous leur donnerons de bonne foi les mains; ce qu'ils seront aussi empeschés de faire, qu'à prouver que c'est le vrai corps de S. Piat qu'ils ont, car il fau-

---

(1) *Vita S. Vincentii, manusc. apud Celestinos Parisien.*

An. 880. droit que ce fust auparavant le tems de Fulbert, qui entra en possession de l'évesché de Chartres en l'an 1007, que ceste guerre des François en Flandres fust arrivée; considéré qu'il a composé une prose en son honneur, comme les reliques de ce Saint estant en l'église de Chartres. Je sçai bien que M. Jean Cousin et le sieur Du Plessis ont fait tout ce qu'ils ont peu pour persuader que le corps de ce bienheureux Martyr est à Siclin, au diocèse de Tournai; mais quand ils auront d'autres raisons et plus fortes que celles qu'ils allèguent, peut-estre les en croira-t-on.

La décision de ceste question estant d'une plus longue haleine, je la remets à une autre saison, pour dire que nos Rois, bien joieux de la retraite de celui de Germanie et des Normans, se transportèrent à Amiens pour leur fermer le passage; tandis qu'ils y séjournèrent, ils partagèrent le plus également qu'ils peurent le roiaume de France. Louis eut toute la Westrie en son lod, avec tout ce qui est comprins entre la Seine et la Loire, qui comprend le païs Chartrain, et Carloman eust la Bourgongne, l'Aquitaine et autres païs joignans. Cela fait, ils furent de compagnie passer les festes de Pasques à Compiègne, après lesquelles ils allèrent à Gondon, ville où ils avoient indit un Parlement. Icelui fini, ils se rendirent à Troies, d'où ils partirent en juillet pour aller contre Boson, beau-père de Carloman, qui s'estoit fait couronner roi de Provence et Bourgongne; ils prindrent sur lui en passant la ville de Mascon, que tenoit Bernard Plante-Pelue, auquel ils la laissèrent en garde. De là ces Rois allèrent assiéger Vienne en Dauphiné, dans laquelle estoit la femme de Boson, qui s'en estoit fui dans les montagnes.

Durant ces entrefaites, Charles le Gras s'avança en Italie, où il fut couronné à Milan, au lieu de Carloman, qui estoit décédé le mois d'apvril précédent, et depuis, le jour de Noël à Rome (1). Pendant le siége de Vienne, les Rois avertis de la descente des Normans en Picardie, Artois, Flandres et Brabant, Carloman y demeura pour l'avancer, et Louis s'en revint combactre ces Danois qui avoient desjà prins Corbie et Amiens (2). Louis, les aiant rencontrés, en tailla la pluspart en pièces et donna la chasse aux autres. S'estant rassemblés, ils attaquèrent Louis du costé de Cambrai, qu'ils contraignirent se retirer au petit pas, n'aiant osé se commectre avec eux, pour n'avoir assés de force pour leur résister. Ces Normans, se voiant maistres de la campagne, pillèrent Utrech et Tongres, et estant entrés dans le païs des Ribarols, ils en emportèrent ce qu'ils peurent, et bruslèrent Colongne, Aix-la-Chapelle et plusieurs autres villes et monastères. An. 881.

---

(1) Aimoin, lib. V, ch. 40; Usperg; Herman. — (2) *Chron. Cameracenc.*, lib. I, ch. 42 et 59.

Peu de jours après, l'on apporta les nouvelles de la mort de Louis, roi de Germanie, décédé à Francfort, le 20 juillet 882, et inhumé à Loresheim, près de son père. N'aiant pas laissé d'enfans, les barons et seigneurs et la portion du roiaume qui avoit appartenu à Lothaire, vindrent trouver Louis, roi de France, pour le lui offrir, ne demandant qu'à le recongnoistre pour seigneur; il ne voulut accepter leur offre, à cause du serment qu'il avoit fait au défunt. Charles le Gras ne fit tant de façons, estant venu d'Italie dès le mois de mai pour recueillir ceste succession. Il ne fut plus tost arrivé en Germanie qu'il lui fallust combattre les Normans qui estoient à Haslou, à sept lieues près du Rhin; tandis que Louis estoit occupé à en chasser d'autres de la Loire. Charles fit mieux ses affaires, pour ce qu'aiant composé avec les Normans et marié Gisle ou Gile, fille de l'empereur Lothaire, son frère, avec Geofroi, leur capitaine, il se les rendit amis; où Louis en aiant voulu avoir la raison de vive force, s'y empressa tellement, qu'estant tombé malade de fatigue, il se retira à Tours, où sentant ses forces diminuer, il se fit transporter à Saint-Denis en France, où il décéda, et fut inhumé au mois d'aoust.

Carloman qui pressoit le siége de Vienne, sur l'avis qu'il en eut, laissa partie de ses troupes devant, et avec l'autre s'achemina en France, où il fut receu par les Barons, sur le point qu'ils estoient prests de livrer bataille aux Normans. Il receut en mesme tems la nouvelle de la prise de Vienne, et de la femme de Boson qui estoit dedans. L'arrivée de Carloman espouvanta les Normans et les fit retirer. Sigifroi, autre capitaine Normand, estant d'un autre costé descendu avec son armée à l'embouchure de la Somme, vint jusqu'à Laon brusler le païs. Carloman, aiant ramassé ce qu'il put de monde, leur donna sur les trousses comme ils s'en retournoient, leur osta leur butin, en tua environ mille, et mit les autres en fuite; qui furent bien heu-

An. 882. reux de trouver leurs vaisseaux tous prests sur la rivière d'Aisne, pour se retirer (1). Cependant Hugues l'Abbé fut à Wormes trouver Charles le Gras, pour lui demander, de la part de Carloman, la portion de Lorraine que souloit tenir Louis le Bègue, son père, suivant la promesse qu'il avoit faite de la lui rendre; Charles recule tant qu'il peut; et tandis qu'il tenoit Hugues l'Abbé en haleine, Hasting, capitaine des Normans, prenant avantage de l'absence de ce seigneur, courut le plat païs, de sorte qu'il obligea quantité de monde à se réfugier dans Paris avec les reliques des Saints et autres meubles précieux, pour les sauver des mains sacriléges de ce corsaire et de ses compagnons, qui ne cherchoient qu'à s'en enrichir.

L'année suivante, qu'on comptoit 883, les Normans estant revenus en France, Carloman, lassé des guerres qu'il avoit sur les bras, tascha, à l'exemple du Gras, d'acheter la paix de ces pirates qui ne demandoient qu'à piller. Il traita avec eux, moiennant douze mille livres pesant en marcs d'argent qu'il leur délivra, à condition qu'ils ne retourneroient de douze ans. Ce fut environ ce temps que Girard, nostre prélat, décéda, les ides, ou le 13 juin, ainsi que le porte le Nécrologe de nostre église de Chartres, et que les corps de S. Florentin et de S. Hilaire furent apportés de l'abbaïe d'Aisnei en celle de Bonneval en ce diocèse, par quelques religieux qui s'en retournoient, après avoir restabli audit Aisnei, la discipline régulière suivant l'institut de S. Benoist. J'estime que ce pourroit avoir esté en ceste mesme année que Rampo, vicomte de Chasteaudun, jecta les fondemens du prieuré conventuel de Saint-Sauveur en Brie, dépendant dudit Bonneval, et qu'un nommé Lambert, qu'on veust avoir esté comte dudit Chasteaudun, y donna deux arpens et demi de terre pour s'y réfugier, sur lesquels auroit esté basti le prieuré de Saint-Pierre dudit lieu.

---

(1) *Annal. incerti auctor.*

* * *

CHAPITRE XI.

D'Hemeri, Aimon ou Haimon, évesques de Chartres, et de Charles le Simple, roi de France et comte dudit Chartres.

L'AUTHEUR du Catalogue de nos évesques Chartrains substitue Hemeri à Girard, quoiqu'il avance sa séance plustost qu'il ne devroit; il met que ce fut dès l'an 881, du tems de Charles le Simple, et qu'il occupa dix ans sa chaire; en quoi il s'est tout-à-fait trompé, estant certain que Charles ne commença sitost, comme il se peut recueillir de ce que nous avons dit, et que Girard décéda plus tard, ainsi que nous l'avons montré. Car c'est sans doubte que Carloman ne mourut que le 6 décembre 884, que s'estant mis à chasser dans la forest Iveline, y rencontra un sanglier qu'il se mit à poursuivre; cest animal, aiant tourné sa hure, lui donna une dentée ou attainte de laquelle il mourut, et fut inhumé avec son frère à Saint-Denis en France, asgé seulement de dix-huit ans. Il ne laissa aucuns enfans, combien qu'il se trouve des autheurs qui lui donnent un fils qu'ils appèlent Louis le Fainéant, à cause, disent-ils, qu'il règna sans faire chose digne de mémoire, sinon qu'il enleva une religieuse de Chelles, laquelle il espouza (1); en détestation de quoi, les seigneurs François s'estant assemblés, le privèrent du roiaume, le renfermèrent dans Saint-Denis en France où il mourust, portant l'habit de religieux, et ne laissa qu'un fils nommé Charles le Simple; qui est une pure imagination, d'autant que pour ce qui est de ceste religieuse, on l'attribue à Louis le Bègue, père du Simple, qu'on appeloit aussi Louis le Fainéant, comme nous l'avons fait voir ci-dessus; et pour le reste, qu'il mourut en habit de moine, est une fable, estant certain qu'après le trespas de Carloman le roiaume vint à Charles, son frère de père. An. 884.

Les Normans, avertis de ce qui se passoit en France, en re-

---

(1) Aimoin, lib. V, ch. 42.

An. 884. prindrent incontinent le chemin (1). Hugues l'Abbé et les autres seigneurs envoièrent au-devant leur remontrer leur contravention à l'accord qu'ils avoient fait avec Carloman de ne revenir de douze ans; leur response fut qu'ils estoient demeurés d'accord de ce tems avec le feu roi, mais que ce n'estoit que pour sa personne seulement, et non pour le roiaume, et que ce prince estant décédé, ils estoient absoubs de leur promesse. Ceste response piqua tellement les seigneurs François, qu'ils résolurent d'en avoir leur raison; ils y estoient néamoins assés empeschés pour n'avoir aucun chef soubz la conduite duquel ils peussent marcher. Ils s'avisèrent d'envoier vers le Gras le prier d'en prendre la peine jusques à ce que leur roi, qui ne pouvoit avoir que cinq à six ans, fut en asge de pouvoir gouverner son Estat. En attendant sa venue, Hugues l'Abbé se mit aux champs avec ce qu'il pust ramasser de monde, et chargea ces Normans avec tant de bonheur, qu'à peine en eschappa-t-il un seul, pour en porter les nouvelles (2).

Ceste perte rabaissa fort leur orgueil et les retint quelque tems dans leurs coquilles, sans oser lever les cornes. Le Gras s'estant rendu en France, fit ce qu'il pust pour maintenir le roiaume qui penchoit du costé de sa ruisne; mais la division qui estoit entre les plus grands, les ravages que faisoient les estrangers qui l'attaquoient de toutes parts, le saccagement des villes, les incendies de la campagne, l'avoient tellement affoibli et mis au bas que, durant huit ans, personne n'osoit sortir de sa maison, sans danger d'estre rançonné (3); ce n'estoit qu'horreur et confusion partout, d'où les Normans prindrent l'asseurance de venir en l'an 886, poser le siége, devant la capitale du roiaume, qu'ils furent pourtant contraints de lever, après un an entier. Vers la Chandeleur de l'an 887, quelques-uns d'entre eux s'estant destachés, se mirent à courir la Beausse et le païs Chartrain, où ils prindrent toutes les villes, fors cinq (4). Aiant paru devant Chartres, ils furent chargés par Geofroi, comte d'Angers, et Edom ou Eudes, comte du Mans, qui avoit une main de fer, lesquels en laissèrent douze cens sur la place.

---

(1) Herm. Contract. *in Chronico.* — (2) Frodoard *in Fulcone, archiep. Remens:* — (3) Fulco Remens. *Epist. ad Steph. sum. Pontif.* — (4) Abbo *de obsidio Paris.*, lib. I.

Hugues l'Abbé rendit aussi vers ce tems-là ce qu'il devoit à la nature, en la ville d'Orléans, d'où il fut porté inhumer à Saint-Germain d'Auxerre. An. 887.

Eudes, comte de Paris, fut pourveu du duché d'Hugues et de l'abbaïe de Saint-Martin de Tours, qui avoit esté autrefois à Robert le Fort, son père (1). Lui, se voiant tout seul, dépescha vers le Gras, qui estoit en Italie, lui tesmoigner le besoin que la France avoit de son secours. Il y vint, mais sans beaucoup d'effet, sinon qu'environ le mois de novembre il s'accommoda avec les Normans, moiennant sept cens marcs d'argent qu'on devoit leur bailler. Ils prindrent en attendant leurs quartiers d'hiver aux environs de Sens, où ils ravagèrent tout, et se fussent emparés de la ville, sans la résistance d'Everard, archevesque du lieu (qui mourut durant ce siége), et des habitans qui la défendirent courageusement. Après cest accord du Gras fait avec ces Danois, il s'en alla en Alsace, où il entra en quelque soupçon de la pudicité de sa femme Richarde pour la grande familiarité qu'elle avoit avec Litunard, évesque de Versel. Les privautés d'homme à femme, pour si innocentes qu'elles soient, sont toujours suspectes et ne peuvent estre prinses en bonne part d'un mari. L'Empérière, offensée de cest ombrage et du mauvais jugement que Charles faisoit de sa chasteté, après s'estre suffisamment purgée et offerte de montrer qu'elle estoit encores vierge, combien qu'il y eust douze ans qu'elle fust avec lui, se retira dans le monastère d'Adeloheim, qu'elle avoit fait bastir, où elle passa le reste de ses jours.

Depuis ce tems-là le jugement diminuant à l'Empereur, il fut abandonné d'un chacun, et Arnould, bastard de Carloman, esleu en sa place, qui n'en tint pas grand compte. Car estant devenu à telle nécessité qu'il n'avoit aucune chose pour se subvenir, Lambert, archevesque de Maience, lui administroit par charité ses besoins, et sans son assistance il fut mort de faim. Exemple admirable de l'instabilité des choses, mais plustost des jugemens de Dieu qui haulse et rabaisse ceux qu'il lui plaist, et réduit les rois et les princes au rang des pauvres et mendians!

Les Normans, s'actendant profiter du malheur de ce prince, retournèrent assiéger Paris, et se portèrent au Pré-aux-Clercs.

---

(1) Abbo. *Annal. Metenses*, lib. II.

An. 888. Ils furent vaillamment repoussés par Hascheric, évesque du lieu, qui avoit succédé à Goslein, par Ebbes, abbé de Saint-Germain, et par les habitans qui les obligèrent à se retirer, et à donner ostages qu'ils garderoient les trèves avec eux. Mais comme ces Normans ne pensoient qu'à tromper, ils chargèrent leurs vaisseaux sur des charrettes qu'ils conduisirent par terre, jusques à ce qu'ils eussent attrapé la rivière de Marne, sur laquelle les aiant descendus, ils furent assiéger Meaux. Pendant ce tems-là, Charles le Gras trespassa en Allemagne, le 13 janvier 888, comptant à la Françoise, soit desplaisir de sa misère (1), soit pour avoir esté estranglé par l'un des siens, et fut enterré en l'abbaïe de Richenau, près le lac de Constance. Les nouvelles de ceste mort aiant esté apportées en Cour, les seigneurs François considérant le misérable et calamiteux estat de la France, dans laquelle les plus forts s'estoient déjà cantonnés (2); Charles, seul surgeon de la tige de Charlemagne, encores enfant, ne pouvant avoir que de huit à neuf ans, incapable de soi-mesme de résister aux Normans qu'il avoit en teste, ni rompre les diverses factions qui se formoient dans le roiaume; les seigneurs, bien affectionnés pour la France, s'assemblèrent à Compiègne dans le mesme mois de janvier, où, d'un commun consentement, ils eslevèrent ledit Eudes, comte de Paris (3), nonobstant toutes les excuses qu'il pust alléguer, pour tuteur du jeune Roi, conformément à la volonté de feu son père, qui l'avoit ainsi ordonné par son testament, et régent du Roiaume durant sa minorité.

Pour authorizer davantage son gouvernement, ils voulurent qu'il fust couronné roi de France, et, à cest effet, lui firent mectre la couronne sur la teste par Gauthier, archevesque de Sens, nonobstant les oppositions de Fouques, archevesque de Reims, qui prétendoit que c'estoit à lui à qui en appartenoit la cérémonie. De ce couronnement, quelques autheurs concluent qu'il falloit qu'Eudes fust du sang roial, comme de fait il en estoit, encores que ce ne fust pas du costé de Charlemagne, quoiqu'il fust son parent, estant tous deux issus de frères, sçavoir Charles Martel et Childebrand (4). Incontinent après qu'Eudes eust esté couronné, il alla en Aquitaine, où les affaires l'appelloient. Je trouve, dans le Thrésor des Chartes de la cathédrale de Chartres, un titre touchant la terre de Joui, qu'Eudes donne à un nommé Ricbodon ou Ricbodane, le 16 des calendes de juillet, indiction 7, l'an 2e de son règne, qui revient à l'an 889; ledit titre, donné à Saint-Mesmin, près Orléans, qui doit avoir esté en allant ou retournant d'Aquitaine. Aiant donné ordre à ceste province, il s'en revint en diligence pour faire lever le siége de Meaux qu'il trouva forcé, saccagé et bruslé, avec un horrible carnage des habitans. Ce succès aiant eslevé le courage des Normans, les enhardit de retourner devant Paris; mais comme ils marchoient en désordre, Hascherie, évesque du lieu, fut au-devant d'eux, et en tua grand nombre, que quelques-uns font monter jusques à six cens; et Eudes, survenant bien à propos là-dessus, en deffit, un jour de saint Jean-Baptiste, dix-neuf mille à Montfaucon, près Paris, et poursuivit le reste jusques sur la frontière. Il ne pust pourtant si bien faire qu'il ne lui en eschappast une partie, qui se retira en Champagne, où ils prindrent la ville de Troies d'assaut et la pillèrent; et de là prindrent leur marche devers Toul et Verdun, qu'ils traictèrent de mesme. Eudes les suivoit toujours en queue, et les eust entièrement deffaits, sans la révolte des Poitevins qui l'obligèrent à faire un voiage en leur païs, pour estouffer leur rébellion en son berceau. An. 889.

---

(1) *Gesta Norman.* — (2) Herman. Contr. — (3) Abb. Usperg.; Aimoin, *Fragm.*, lib. V, ch. 4. *Hist. Floriac.*, Oto. Frisung. Lib. VI, ch. 10. Aimo. Flor., *De miracul. S. Bened.*, lib. II., ch. 1. — (4) Append. ad Greg. Turon.

L'absence de ce prince donna sujet aux Normans, qui ne trouvoient plus rien à faire en la Champagne, de descendre le long de la rivière de Marne et retourner assiéger Paris pour la quatriesme fois. Ils ne trouvèrent pas ce qu'ils s'actendoient, au contraire, aiant esté rudement receus par les habitans, ils chargèrent leurs vaisseaux sur des charettes qu'ils conduisirent quelques lieues par terre, puis les descendirent dans la Seine, et s'en allèrent, vers l'automne, dans le Cotentin, où ils prindrent Saint-Laud par composition, qu'ils ne gardèrent, aiant, contre leur foi, tué l'évesque de Coutances avec ses habitans. Environ la feste de Toussaint, s'estant mis sur l'Oise, ils s'en allèrent à Noyon, où ne trouvant rien à faire, ils descendirent vers l'Océan, sur lequel s'estant embarqués, ils cinglèrent en Bretagne, où Judicaël, roitelet du païs, les aiant attrapés, en passa partie au fil de l'espée, combien que, pour s'estre trop avancé, il demeura en la meslée. Alain, autre roitelet de la

An. 890. mesme province, poursuivit le reste et en fit un tel abattis que, de quinze mille, à peine en eschappa-t-il quatre cens (1). Ceste deffaite incommoda tellement les Normans, qu'ils furent contrains de retourner en Danemarch pour faire une nouvelle levée, qui se montoit bien à cent mille hommes, avec lesquels, en 891, ils se jectèrent dans la Lorraine.

L'empereur Arnould envoia au devant une armée, qu'ils défirent le 28 de juin; mais en aiant une autre sur pied qu'il envoioit contre Zundibold, qui s'estoit déclaré roi de Bohesme, il lui fit tourner teste contre ces Normans, qu'il attrapa, un premier de septembre, sur la rivière de Thilie, et fit main-basse sur tout ce qu'il rencontra. Leurs deux rois, Geofroi et Sigefroi, y demeurèrent, avec quatre-vingt-dix mille, où, comme l'escrit Krantz (2), cent mille Normans (quoiqu'il mecte ceste défaite en 888), sans perte d'un seul des gens d'Arnould.

Ceste saignée apporta quelque allègement à la France, qui à peine avoit eu loisir de respirer depuis plus de cinquante ans. Mais comme les maladies ne guérissent sitost qu'il ne demeure toujours quelque reste de fiebvre, l'estat Gaulois ressentit encores quelque altération, par la faction de quelques-uns, qui se bandèrent contre Eudes; quoique ce seigneur gouvernast le roiaume avec beaucoup de prudence et justice, il ne pust éviter l'envie de certains seigneurs, qui eussent bien voulu avoir part en l'administration de l'Estat. Fouques, archevesque de Reims, lui portoit une dent, de ce qu'il s'estoit fait couronner roi de France à Sens et non à Reims, contre ses prétentions; prenant occasion de l'absence d'Eudes, qui estoit en Poitou contre Ranulfe et Gotsbert, frères, practiqua Ebbes, abbé séculier de Saint-Germain-des-Prez, qui portoit Aimar, comte de Poitiers, contre Robert, frère d'Eudes, et Heribert et son frère Pepin, comtes de Vermandois, descendus de Bernard, roi d'Italie; qui eussent esté bien aises de remectre le sceptre François en leur famille, avec l'assistance desquels, aiant fait revenir d'Angleterre Charles, posthume du Bègue, le sacra roi de France dans Reims, bien qu'il n'eut que dix à douze ans (3).

---

(1) Averdin, Regino, Mariani Scotua. — (2) Herman Contr., *in Chron.* — (3) Regino, lib. II. *Fragm. hist. Aquit.*, t. II. *Ann.* Pithoei. Frodoard. Herm. Contr. *Chronic.*

Plusieurs seigneurs, prévoiant les maux qui pourroient arriver An. 892. de ceste action si hardie, s'y opposèrent; Arnould ne pust s'en taire, non tant pour les intérêts du public, que pour les siens; craignant qu'à cause qu'il estoit légitime, on jectast l'œil sur Charles, pour lui déférer l'empire comme au vrai héritier. C'est pourquoi ceux qui estoient de son costé mirent aussi en question l'origine et extraction dudit Charles, que beaucoup tenoient estre bastard; pour estre nai, constant le mariage de son père avec une autre femme, qu'ils soutenoient estre la véritable. Arnould s'en plaignit audit Fouques, qui tascha de l'appaiser par ses lectres, par lesquelles il l'exhorta de se ranger du costé de ce pupille, pour le maintenir au throsne de ses aïeux.

Eudes, averti de ce qui se passoit, courut au plus pressant, et donna la chasse à Charles et à ses partisans qui l'abandonnèrent aussitost. Croiant avoir mis l'épouvante dans le cœur de ses ennemis et l'ordre en ses affaires, il retourna en Aquitaine; ce ne fut que mectre un emplastre au mal, mais non le guérir. D'autant qu'en mesme tems, il se forma des partis dans le roiaume; les supposts ou partisans desquels s'entrefaisoient du pire qu'ils pouvoient. Fouques, pensant apporter le remède au mal qu'il avoit causé, convoca un Concile pour trouver les moiens d'appaiser ces mouvemens (1). Eudes, aiant cependant asseuré le Poitou, s'en vint en 893, avec une armée contre Charles, et d'abord print Paris. Charles eut recours à l'empereur Arnould, qu'il trouva à Wormes où il tenoit son Parlement, et lui aiant déclaré le sujet de son voiage, l'Empereur commanda à tous ses comtes, qui estoient sur la Meuse, de monter à cheval au premier boute-selle, tandis qu'il iroit en personne pour Bérenger, contre Gui, duc de Spolète, qui s'estoit fait couronner roi d'Italie par le pape Formose.

Eudes, fait certain de ce secours, s'avança avec son armée jusque sur la rivière d'Aisne pour leur fermer le passage, où il desploia cest estendard parsemé de fleurs de lis, qu'on nomma l'oriflamme, qui a duré jusqu'au règne de Charles VIII, roi de France. Les chefs de l'armée d'Arnould, considérant à la contenance d'Eudes qu'il avoit envie d'en mouler, ne voulurent rien hasarder, et se retirèrent tout doucement. Charles, ainsi aban-

---

(1) *Chronic. Camer.*, lib. I, ch. 61.

An. 893. donné, print sa marche en Bourgongne, où il enlevoit toujours quelque pièce sur Eudes. Cetui-ci, voiant que la fortune commençoit à lui tourner le dos pour favorizer son adversaire, alla mectre le siège devant Reims, croiant l'obliger à le secourir et lui donner bataille, qu'il espéroit gaigner. Ce qui ne succéda comme il l'avoit projecté, veu que Charles estant survenu lorsqu'il y pensoit le moins, il lui fit lever le siège et quicter la partie. Les Normans, qui ne taschoient qu'à s'enrichir de nos pertes, et faire leurs affaires dans les divisions qui estoient entre les plus grands du roiaume, se jectèrent sur Evreux, qu'ils prindrent et pillèrent; de ce mal il en arriva un bien : le pape Formose, les évesques et seigneurs s'estant entremis d'accommoder ces deux Rois, qui firent une trefve ensemble, moiennant laquelle, Eudes se retira en Aquitaine et laissa Charles en France, où il fut en paix toute l'année 894.

Je trouve que l'année suivante, 895, indiction 4, l'onziesme des calendes de décembre, nostre prélat Haimon ou Hemeri estoit encores vivant, et qu'il receut à Chartres les corps de S. Wandrille et de S. Ausbert, que l'on y avoit apportés pour crainte des Normans (1); ils furent déposés en l'église de Saint-Cheron, où un autre Hemeri, abbé du lieu, les receut avec ceux qui les conduisoient, fort humainement. Ils y passèrent trois mois, depuis le 21 de novembre jusqu'au 16 de febvrier; et le premier de mars l'évesque Haimon, craignant que les Normans, qui rodoient à l'entour de Chartres, n'entreprinssent sur Saint-Cheron, il fit transporter ces corps Saints dans la ville, et les fit mectre dans un oratoire qu'avoit fait bastir l'évesque Gislebert; d'où je conclus que l'année commençant en France, ou le 25 décembre qui est le jour de l'Incarnation du fils de Dieu, où le jour de Pasques qui, en 896, estoit le 4 d'apvril, nostre prélat Haimon n'a deu mourir plustost qu'en ceste année-là. Je ne sçaurois l'asseurer autrement, parce que je n'en trouve rien davantage, sinon qu'il fut inhumé dans l'abbaïe de Saint-Père, avec ses prédécesseurs. Quelques-uns assignent vers ce tems-là, le commencement des Comtes de Chartres, desquels nous parlerons au chapitre suivant.

---

(1) Du Chesne, t. III de l'*Hist. de France*, p. 387.

CHAPITRE XII.

D'Hasting, capitaine Danois, de son origine et extraction, et s'il a esté Comte de Chartres.

Tous les escrivains de ce siècle ont tellement embrouillé ce qui s'y est passé, que ceux qui sont venus après, ne pouvant en recongnoistre la vérité au travers de tant de nuages, ils nous l'ont laissé plus obscure qu'elle n'estoit auparavant. Entre autres choses, ils ont descrit les guerres, mais plustost les voleries des Normans, avec tant de confusion et si peu de fidélité, qu'il semble que, pendant soixante et dix ans ou environ qu'ont duré ces brigandages, il n'y en aie qu'un seul qui les aie exercés. Comme Hasting a esté le plus cruel de tous ceux qui sont venus en ce florissant Roiaume, qu'ils mirent en son hiver, c'est-à-dire le despouillèrent de ce qu'il avoit de meilleur et de plus beau, aussi lui attribue-t-on tous les maux qui s'y sont commis par ces barbares, qui venoient plustost pour piller la France que pour la conquérir. C'est de lui duquel j'ai à traicter en ce présent Chapitre, d'autant que l'on tient qu'il a esté le premier Comte héréditaire de Chartres. Mais auparavant que d'entrer en matière, il est à propos de sçavoir d'où il estoit, pour ce que tous les escrivains ne demeurent d'accord du lieu de sa naissance ni de son païs; quel il a esté; quand il est venu en France; et puis nous verrons s'il est vrai qu'il aie esté Comte de Chartres. An. 896.

Pour le premier, Albert Krantz, en sa *Normandie* (1), tient qu'il estoit Danois, d'extraction roiale et prince du sang de Danemark. Munster, au IVe livre de sa *Cosmographie*, le fait issir des rois de Norvège et des Normans qui font partie de cest Estat; combien que tous les peuples septentrionaux soient comprins soubz ceste dénomination (2). Glabert Raoul, livre Ier de son *Histoire*, chapitre 5, escrit que ce Hasting estoit Champenois,

---

(1) Lib. II, ch. 2. — (2) Mart. Polon., p. 149; Krantz, *Norman.*, lib. I; Pap. Mass., *Hist. franc.*, lib. II, p. 139, et *in Prolo. Norman.* et lib. I. *Norm.* ch. 39. Glaber Rodulphus.

An. 896. natif de Trinquant, village peu esloigné de Troies, sorti de fort pauvres parens, lequel, considérant qu'ils ne pouvoient à cause de leur peu de moiens contribuer à son avancement, il les quicta et s'enrolla parmi des Normans, durant les guerres qu'ils firent aux François; et comme il les surpassoit en méchanceté, ils l'esleurent leur chef et par mer et par terre, et se rendit du depuis si considérable dans les occasions, qu'il fut eslevé aux premières charges et honneurs que peuvent espérer ceux de sa profession.

Pour le second, Dudon, doien de Saint-Quentin de Vermandois, après l'avoir despeint de toutes ses couleurs en son premier livre des *Gestes et Mœurs des Normans*, pour les représenter toutes en un mot, et comme par abrégé, dit qu'il estoit *nequior nequissimus*. Guillaume de Jumièges en dit autant, qu'il estoit *omnium paganorum nequissimus*. Tous ceux qui en parlent le font le plus méchant et le plus abandonné personnage de toute la nature, comme s'il n'eut esté nai que pour la ruisne des hommes.

Pour le tems qu'Hasting est venu en France il n'est pas si facile de le dire, pour autant que tous ceux qui en ont escrit, n'en demeurent d'accord entre eux, et en ont parlé avec tant de confusion qu'on ne sçait si on les en doibt croire. Les premiers qui lui ont ouvert la porte pour le faire entrer dans cest ample roiaume, sont les autheurs d'un certain fragment de l'Histoire de France, depuis Louis le Débonnaire jusques à Robert, fils de Capet. Une Chronique d'un chanoine de Tours, imprimée dans le ramas des *Histoire des Normans* par Du Chesne, et encores une autre Chronique d'un autheur, sans nom, qu'on peut présumer avoir esté moine de Fleuri, qui est insérée dans la mesme collection (1); lesquels disent que, dès l'année 840 ou 841, que ceste funeste bataille de Fontenai en l'Auxerrois se donna entre les enfans du Débonnaire, où presque toute la noblesse Françoise trouva son cemetière; les estrangers, recongnoissant que ceste saignée avoit beaucoup diminué les forces de ce corps, pour lequel conforter, toutes les garnisons qui avoient la garde des ports sur l'Océan les avoient abandonnés, pour se rendre dans le cœur de la France où estoit tout le mal, ils accoururent au pillage de cest Estat infortuné qui leur servit de théâtre pour représenter les sanglantes tragédies qu'ils y jouèrent plusieurs années après. An. 896.

---

(1) *Fragment. hist. Fran.; Chron. canoni. Turon.: aliud Chron. Turon.*

Le premier qu'ils disent avoir fait la planche aux autres, est un nommé Alstang, qu'ils veulent estre le mesme qu'Hasting; mais s'il est vrai que nos anciens prinsent à mauvais augure de chopper ou bucter en entrant ou sortant de la maison, je crains pour ces autheurs, qu'aiant dès le commencement de leur ouvrage fait ceste faute, ils ne demeurent discrédités et sans foi pour le reste qu'ils disent, qui n'a les marques d'une plus solide vérité. Car il n'y a point de doute qu'Alstang et Hasting soient deux personnes distinctes, ainsi qu'il se peut veoir sur la fin des *Annales de Saint-Bertin* (1), qui parlent de Asting et de Wrmon, ou comme ces autheurs l'appellent Gurmund, comme de deux personnes différentes. Pour quoi bien entendre, il est besoin de sçavoir que cet Alstang avoit deux noms, l'un Wormon ou Gormon auparavant son baptesme, l'autre Athelstang ou Alstang qui lui fut donné par Alvred, roi des Merciens, lorsqu'il le fit baptizer, et que ce ne peut estre un mesme personnage (2), tant pour la raison sus-alléguée, que pour ce que cet Alstang fut roi de Northumbrie, et laissa son sceptre à Sithric, son fils, après un règne de douze ans, où Hasting n'a jamais porté titre de Roi, et que Alstang, selon les historiens Anglois, mourut l'an 900, que Hasting passa de plus de dix ans.

Guillaume de Jumièges, en son *Histoire des Normans* (3), met la venue de ce pirate en France vers l'an 851, et escrit que Lothric, roi de Danemark, se voiant un grand peuple sur les bras, à cause que les femmes y estant communes et en païs froid, elles y peuploient beaucoup, et que les grains qui se recueilloient dans son roiaume n'estoient suffisans pour nourrir ses peuples, il pensa de s'en descharger en envoiant une partie ailleurs, chercher de quoi vivre et s'entretenir. Que pour ce faire, aiant sacrifié à son idole Thur (qu'ils prenoient pour Jupiter), et jecté les sorts pour sçavoir ceux qu'on devoit mectre hors, le sort tomba sur Bier, son fils (4). Que ne voulant contrarier à la volonté de son Dieu, il équippa une flotte de plusieurs

---

(1) Ann. 882. — (2) Nic. Harsfeld, ch. 1 et 9. Polid. Virg., *Hist. Anglic.*, lib. V. — (3) Lib. I, ch. 7. — (4) Jo. Magn., *Hist. Gotth.*, lib. I, ch. 9.

An. 896. vaisseaux qu'il munit d'armes et de vivres, qu'il mit soubz la conduicte de Hasting, son séneschal, et avec une armée de six cens combactans, les fit monter sur leurs navires et faire voile en France, où, durant près de trente ans, aiant pillé, ravagé et bruslé tout ce qu'ils avoient rencontré soubz leurs mains, ils passèrent en Italie à la conqueste de Rome (1). Qu'estant arrivés au port de Lune, qu'ils croioient estre ceste dame de l'Univers, Hasting considérant qu'ils ne pouvoient la conquérir de force, pensa de l'obtenir par ruse. Qu'aiant esté bien receu du Comte et de l'Evesque, ce pirate fit semblant d'estre malade, manda l'évesque pour lui descouvrir le désir (disoit-il) qu'il avoit d'embrasser la religion Chrestienne et se faire baptizer; qu'aiant vescu jusques alors dans les ténèbres du paganisme, il eut bien voulut en sortir; et pour ce requéroit d'estre instruit. Ce que ce Prélat aiant fait, il donna ordre que toutes choses fussent prestes pour l'ondoier. Le peuple accourt de toutes parts pour en veoir la cérémonie, les voustes de la cathédrale retentissent des acclamations de bonheur qu'on souhaite à ce nouveau catéchumène, lequel, après avoir receu le sacrement, s'en retourna soutenu des siens dans son ammirale, d'où il fit incontinent courir le bruit qu'il estoit passé de ceste vie en une autre.

Ses gens vindrent trouver l'Evesque pour le prier d'accomplir la dernière volonté de leur seigneur, de lui donner sa sépulture dans la principale église; il le leur accorda, et se mit en devoir de la faire parer et de ticqueter sa tumbe au lieu le plus honorable du chœur. Tout ce qui estoit nécessaire pour la pompe funèbre estant prest, on s'en alla quérir le corps que les soldats apportèrent dans une bière ou brancart, couvert seulement d'un drap noir. Chacun vuidoit de son domicile pour contempler ce convoi, que sitost que l'évesque commença l'office des morts, Hasting, sortant de son cercueil, l'espée au poing, l'y fit assister effectivement le premier, lui passant l'espée au travers du corps, et ses gens, qui estoient armés soubz leurs cottes, faisant tous de mesme, en renversoient autant qu'ils en rencontroient; et les yeux des habitans qui sembloient ne devoir servir que pour admirer l'excellence et la majesté de ces funérailles, furent con-

---

(1) Krantz, *Norman.*, lib. II, ch. 3. Guil. Gemet., lib. I, ch. 9 et 10.

vertis en autant de fontaines de larmes, pour pleurer leur trop An. 896.
grande facilité d'avoir receu ce corsaire dans leur ville; qui, comme une vipère, leur dévoroit les entrailles, et la perfidie non imaginable dont il récompensoit la charité qu'ils lui avoient tesmoignée par leur bon accueil. Que Hasting s'estant par ce moien rendu seigneur de la ville, et recongnoissant que ce n'estoit point ceste dame du monde, pour la conqueste de laquelle ils avoient entreprins ce voiage, dépité de s'estre si lourdement mespris, donna à ses gens le pillage; lesquels emportèrent ce qu'ils purent dans leurs vaisseaux, et mirent le feu partout, levèrent les ancres et mirent les voiles au bas pour se retirer en leur païs; mais qu'aiant esté surprins d'une furieuse tempeste, partie de ceste flotte fut jectée aux costes d'Angleterre, d'où aiant esté chassée par les insulaires, elle fut atterrer et mouiller l'ancre en Frize, où Bier, estant descendu, acheva de dévider la fusée de ses jours; l'autre partie, à demi rompue, aborda en France avec Hasting, qui fit sa paix avec le roi Charles le Simple, lequel lui donna la ville de Chartres pour l'arrester à son service (1).

Tout cela est fort beau et spécieux, mais qui ressemble plustost à un conte qu'à une véritable histoire; veu que tous ceux qui escrivent de ce voiage de Lune, ne le rapportent d'une mesme façon. Dudon, qui en a escrit après Guillaume de Jumièges, ne parle point du tout de Lothric, ni Bier; et si Krantz en dit quelque chose, ce n'est qu'après ce moine de Jumièges, la foi duquel estoit fort suspecte, celle de cest escrivain Danois ne peut estre mieux receue (2). Secondement, c'est qu'il y a bien de l'apparence que Bier ou Biern n'est jamais venu en France, et qu'il n'a esté à Lune, pour ce qu'il a toujours esté emploié au-delà des mers, de manière qu'il n'a pu s'en écarter beaucoup, pour venir jusques en nos provinces Gauloises. Tiercement, Jean Magnus ou le grand Archevesque d'Upsal, métropole de Suède, dit qu'après le déceds de Sorle autrement Charles, fils de Herot, roi des Suédois, la couronne estant tombée entre les mains de Regnier, roi de Danemark, dit *Loth Brock*, c'est-à-dire Haut-de-chausse velu, pour ce que ce prince en portoit

---

(1) Guil. Gem., lib. I, ch. 11. — (2) Dudo, lib. I. *De Gest. et mirac. Norman.*; Krantz, *Norman.*, lib. II.

An. 896. d ordinaire de ceste façon, voulant recongnoistre la générosité et courage qu'il avoit expérimenté en son fils Biorn qui s'estoit lui, huictiesme, combactu pour la deffense de son père, contre le roi de Suède et ses sept enfans, où il avoit acquis le nom de *Coste de fer*, pour autant qu'il s'estoit combactu désarmé, sans avoir receu la moindre estocade ou atteinte, il lui donna ce roiaume de Suède et l'en mit en possession (1). Mais comme les grands et principaux de cest Estat, soit qu'ils ne peussent s'accommoder à son humeur, soit que, recongnoissant la mauvaise foi de laquelle Regnier s'estoit servi pour les circonvenir et usurper ceste couronne sur Jugel, qui en estoit le vrai et légitime héritier, ils chassèrent Biorn, qui n'aiant autre retraicte que la maison de son père, il s'y en alla ; lequel, pour lui donner quelqu'emploi, il le constitua chef des pirates sur l'Océan Breton.

Car, comme remarque cest autheur, avec Krantz, c'estoit comme une loi fondamentale du roiaume de Danemark que l'aisné seul succédast à la couronne, ou bien celui qu'il plaisoit au père de désigner son successeur entre ses enfans; et que pour les autres, ils estoient obligés de sortir du païs et de s'en aller busquer fortune ailleurs; que Régnier aiant jecté sur mer quelques navires garnis de munitions de bouche et de guerre, ils les envoia à la conqueste de l'Angleterre et des Orcades, qui ne sont qu'à une journée de trajet de Danemarck, où Biorn aiant mal réussi, les partisans et amis qu'il avoit dans la Suède (2), où il avoit encores des prétentions à cause de sa mère, qui estoit fille d'un de leurs rois, l'invitèrent de retourner prendre sa couronne; pour quoi faire, ils lui promectoient leur assistance, pour le remectre plus glorieusement sur le throsne de ses ancestres qu'honteusement on ne l'en avoit fait descendre; mais que comme il craignoit beaucoup que ses haineux empeschassent son rétablissement, il eust recours à son père et à Ivar, son frère, qui, n'aiant peu rien faire pour lui, Regnier trouva moien de lui faire tomber en main le roiaume de Norvège, où il passa le reste de ses jours. Comment donc Biorn auroit-il eu le moien de passer jusques en France?

En quatrièsme lieu, si Bier ou Biorn fust venu en France, eust-il esté si malheureux de n'avoir trouvé aucun escrivain qui eust fait mention de lui, comme on a fait d'autres roitelets et capitaines de sa nation; d'un Orich ou Roric, Heriold, Geoffroi, qui n'en approchèrent néamoins plus près que de Frize, Sigefroi, Welland, Radulphe ou Rol autre que celui qui fut du depuis duc de Normandie, Regnier, Bernon, Hasting et peu d'autres. Certes on ne l'eust oublié, s'il y fust venu, estant d'assés haute extraction et naissance, pour trouver quelque coin en l'histoire; et n'est pas possible qu'en trente ans, que Guillame de Jumièges dit qu'il demeura en France, il ne se fut trouvé en quelque occasion, en laquelle il se fut rendu recommandable par quelque action généreuse, pour faire parler de lui. An. 896.

---

(1) Joan. Magn., *Gest. Goth.*, lib. XVII, ch. 5. Krantz., *Norman.*, lib. II, ch. 3 et lib. IV. Suet., lib. V, ch. 3. — (2) Joan. Magn., lib. XVII, ch. 9.

En cinquiesme lieu, Regnier, selon Krantz, aiant donné à Biorn le roiaume de Norvège soubz le règne du Débonnaire, et lors de la fondation de la métropole de Hambourg, qui fut, selon cet autheur, en 830; et selon Munster (1), Withsert, son frère, lui aiant succédé après son déceds, et aiant esté bruslé par Daxon, roi de Russie, du tems dudit Débonnaire, comment est-ce que Biorn fust venu en France où pas un Normand n'estoit encores entré?

Je dis plus, que Lune n'estoit plus sur pied du vivant de Biorn, aiant esté destruite et ruisnée dès l'an 490 ou environ, lorsque les Goths s'emparèrent de la Ligurie; n'estant resté que le port appellé maintenant *Il golfo della Spezzia* (2), et l'évesché aiant esté transféré à Serzane, ville de l'estat Gênois, assize sur la rivière de Marre; et encores ce port avoit esté fort désolé et ruisné, selon les *Annales de Saint-Bertin,* par les Maures et Sarrazins d'Espagne en l'an 849. On pouvoit bien avoir relevé, sur les ruisnes de ceste antique cité, quelques maisonnettes pour la commodité des marchands, et quelques magasins pour mectre à couvert et retirer les marchandises; mais de dire qu'on eust peu rebastir en si peu de tems sur les mazures de ceste ville, une autre, si grande, si ample, si bien revestue de murailles et de bastions, et si pleine de palais et de superbes édifices, qu'on l'eut prinse pour Rome, ce seroit perdre le tems de le vouloir persuader, comme que ça esté Nicolas V, qui a fait ceste translation, pour ce qu'il estoit natif dudit Serzane.

---

(1) *In Cosmogr.* — (2) Phil. Froerius, *in Topograp.*, lib. L.

An. 896. D'ailleurs, Paul, moine de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, escrit que tout ce que nous avons rapporté ci-dessus du baptesme de Hasting se passa en la prinse de ceste ville, l'an 858, où l'évesque Frotbold, avec partie de son clergé et de ses habitans, furent tués par ce Danois. Ce que je ne rapporte pour en demeurer d'accord, mais pour montrer que c'est chose fort incertaine, puisqu'on n'est certain du lieu où elle s'est passée. Je dis de mesme de la mort de Biorn, que Guillaume de Jumièges assigne en Frize, où tous les autres autheurs la mectent en Norvège, quoique les uns en un tems, les autres en un autre, qui montre qu'il n'y a rien d'asseuré.

Krantz escrit à la vérité (1) que plusieurs essaims de ces guespes estant sortis de leurs trous, tantost d'un costé, tantost d'un autre, les escrivains du tems ne se sont empressés de remarquer, en particulier ou détail, soubz quels rois ou capitaines ils sont venus pour la ruisne ou désolation de la France, mais se sont contentés de dire, en gros et en bloc, qu'ils estoient tous Normans ou Danois : qui pouvoit avoir esté cause que, quoique les enfans de Regnier eussent trois roiaumes, Danemark, Suède et Norwège, et qu'ils y fussent venus des premiers, ils n'en ont fait aucune mention. Mais comme il asseure cela sans preuve, nous n'avons aucune obligation de l'en croire; au contraire, on peut soutenir qu'ils n'y sont jamais venus, et que, quand il dit que ces enfans de Regnier estant sortis après le déceds de leur père pour aller conquérir de nouvelles terres, ils firent leur premier coup d'essai sur l'Océan, et adjoutant que *Gallias quoque Regii iidem juvenes attentare commisi sunt per camdem hanc ætatem*, cela ne se doit entendre des Gaules, mais de la province de Galles en Angleterre, où ces enfans ont régné, et non ès Gaules, ou en France (2). La preuve s'en peut veoir dans le mesme autheur, quand il escrit que Regnier voulant s'en aller escumer les mers et conquérir l'Escosse et les Orcades, il laissa Ivar, son fils, lieutenant de son Estat de Danemark, pour y prendre garde durant son absence. Les Gallois et non les Gaulois qui y estoient assez empeschés chez eux à se deffendre contre les oppresseurs de plusieurs nations qui harceloient leur patience, estant entrés dans le roiaume, en chassèrent ce Ivar et eslevèrent sur le throsne Danois, un de leur nation nommé Hella. An. 896.

---

(1) *Norman.*, lib. I, et *Daniæ*, lib. IV, ch. 4. — (2) Krantz. *Daniæ*, lib. IV, ch. 4. Magn., lib. XVII, ch. 8 et 10. Polid. Virg., *Hist. Angl.*, lib. IV.

Regnier, estant de retour de son voiage, donna bataille à ce nouveau roi, qui fut contestée avec tant d'opiniâtreté de part et d'autre, qu'elle dura trois jours. La victoire s'estant tournée du costé des Danois, Hella fut contraint céder au victorieux et se retirer chez soi. Regnier passa une année sans sortir de son roiaume, d'où il alla l'an suivant en Hibernie, print Dublin, la métropole du païs, la pilla, et, chargé de despouilles, il s'en retournoit, quand Hella, l'aiant rencontré sur mer, le print et le fit mourir fort cruellement. Ce qu'estant venu à la congnoissance des enfans de Regnier, Ivar et Biorn, armèrent quatre cens vaisseaux, et s'en allèrent descendre en Angleterre pour venger la mort de leur père. Hella, averti de leur arrivée, fut au-devant pour les combactre et empescher leurs progrès sur ses terres, mais estant tombé par malheur entre les mains de ces Danois, ils lui rendirent la pareille de ce qu'il avoit fait à Regnier. Polidore Virgile raconte autrement ceste mort de Regnier; mais de quelle façon qu'elle soit arrivée, je ne me suis servi de ce discours, sinon pour faire veoir que le mot *Galli*, dont se sert Krantz au chapitre 10 du IV^e^ livre de son *Histoire Danoise*, se doit interpréter des Gallois et non des Gaulois ou François, qui n'ont eu aucun roi, prince, ou seigneur, dont il soit fait mention dans l'histoire, qui aie eu nom Hella; où il se trouve que ceux de Galles ont eu un roi nommé Hella ou Ala, comme l'a remarqué Polidore Virgile au IV^e^ livre de son *Histoire d'Angleterre;* de manière que toute l'erreur vient des mots *Galli* et *Gallia*, qui sont équivoques aux Gaulois et Gallois, lesquels n'ont esté prins en leur propre signification par ces autheurs.

Que si quelqu'un veut obstinément que ces enfans de Regnier soient venus en France durant les guerres des Normans, il devroit nous dire lequel ça esté, veu que je n'en trouve pas un qui l'aie pu faire. Nous avons veu que Withsert, qui estoit un jeune homme, aiant esté prins par Daxon, roi de Russie, fut condamné par lui à estre bruslé, et le fut vers l'an 830 (1). Re-

---

(1) Krantz. *Daniæ*, lib. IV, ch. 9 et 10.

An. 896. gnier aiant esté à la conqueste d'Escosse et des Orcades, il y perdit Suinard et Rachbord, en une bataille en laquelle, dans la chaleur du combat, ils s'estoient trop avancés contre l'ennemi; Frideleve mourut en Norvège, auquel Biorn aiant succédé, n'en sortit du depuis; et comme nous l'avons montré ci-dessus, il n'est pas venu en France, mais en Walles ou Galles (1). Ivar aiant vaincu Hella, fut couronné roi en sa place, tint deux ans le roiaume et fut enfin tué par Ethelred, roi d'une partie d'Angleterre, en une bataille qu'il lui donna en 867. Agner succéda à Ivar, lequel, après avoir malmené ses sujets l'espace de deux ans, il s'en retourna en Danemark, laissant son roiaume à Wbbon, son frère, qui fut tué à Chipenham, près Bristol, en une bataille que Alvred, roi des Merciens, livra aux Danois. Eric, roi de Suède, fut tué dans son roiaume par un certain Ostan, prince du sang de cest Estat. Voilà tous les enfans que les escrivains Suédois, Danois et Norvégiens ont donné à Regnier, qui est-ce donc qui, après ceste déduction faite d'un chacun d'iceux, pourroit estre venu en France? Aucun certainement, puisque pas un autheur authentique n'en parle, ni les nomme entre ceux qui y sont entrés.

On pourroit m'opposer que ceste *Chronique de Tours*, si souvent alléguée, porte que le jour de la saint Paul de l'an 903, soubz le règne du Simple, le 6ᵉ d'après le déceds d'Eudes, roi de France, et le 15ᵉ de Robert, abbé de Saint-Martin de Tours; l'église de ce Saint fut bruslée, avec vingt-huit autres, par Héric et Baret, capitaines Normans; et que dans l'imprimé il se veoid à la marge : Bier, par un alias ou astérisque, pour Baret, qui pourroit estre véritablement cest Heric, roi de Suède, et Bier ou Biorn, son frère, roi de Norvège. Mais je respons que cela ne peut se soutenir, d'autant qu'il y avoit lors longtems que Heric avoit esté mis à mort par Ostan; et pour Biorn il avoit rendu ses derniers devoirs à nature, plus de soixante ans auparavant, si tant est qu'il fust trespassé soubz l'empire du Débonnaire, et quand bien cela n'auroit esté, il eut deu estre en un asge et disposition, qui ne lui pouvoit permectre d'entreprendre un si long voiage, aiant plus de besoin de repos que d'emploi.

L'Archevesque d'Upsal a laissé par escrit (2) que Regnier, père de ces enfans, aiant fait la paix avec Ingo, fils d'Olaus, roi An. 896. de Suède, par le moien du mariage de sa fille avec le prince Suédois, qu'il équippa une flotte munie de tout ce qui estoit nécessaire pour l'exécution d'un long voiage, avec laquelle il passa premièrement ès Gaules, puis en Angleterre, Escosse, Hibernie, les Espagnes, et de là vogua sur la Méditerranée jusques en Constantinople, où il fit de grands progrès; et s'en retourna avec beaucoup de gloire et de richesses, qu'il avoit butiné dans ces provinces esloignées. Je demeure d'accord que cela se lit dans cest autheur, mais je n'estime qas qu'il die vrai, pour ce qui est de la France, où Regnier n'est point venu; d'autant que Krantz, parlant de ce voiage, n'y met point la France ou la Gaule, préjugeant que ce Danois n'estoit venu en nostre France mais plustost en Galles, qu'il a confondu soubz le nom de Bretagne; à cause qu'en ce tems-là, la province de Galles estoit comprinse soubz le nom de Bretagne et mesmes encores à présent, que l'ancien langage des Bretons d'Angleterre s'y conserve tout autre que celui duquel on use en tout le reste de l'isle.

---

(1) Polid. Virg., lib. IV et V. — (2) Magn., *Hist. Gotth.*, lib. XVII, ch. 11.

L'on peut m'objecter que dans le libelle de la Translation de S. Germain, évesque de Paris, il est porté qu'en l'an 846, les Normans estant entrés ès Gaules, ils vindrent jusques à Paris, soubz la conduite de Regnier, capitaine du prince Borich, et détruisirent l'abbaïe qui est soubz l'invocation de ce Saint. Il est vrai, mais il n'est pas dit que ce Regnier fut roi de Danemark, et de ce qui y est porté, on ne peut dire que ce soit lui, d'autant que ceux qui ont composé ce libelle, escrivent que ce capitaine, se raillant de S. Germain devant Borich, il tomba de son haut et mourut trois jours après, où Regnier, roi de Danemarck, mourut en Angleterre plus de vingt ans après. C'est le roiaume qu'il avoit en vue pour y faire ses courses, une partie duquel il a conquesté ainsi que l'ont escrit les historiens Anglois, Polidore Virgile particulièrement, qui raconte que Regnier, qu'il appelle autrement Lothebric, vint avec une armée navale au roiaume des Merciens pour essaier de faire quelque fortune et aggrandir ses Estats. Bertulphe, roi du canton où il avoit dessain d'aborder, aiant eu avis qu'il estoit sur mer, s'avança pour l'arrester au désembarquement, et lui contester l'entrée de ses terres. Il ne pust si bien faire que ce corsaire n'y print terre, et estant le plus fort, ne le chassast du roiaume. Regnier et ses

An. 896. gens profitant du malheur de cest infortuné roi, s'emparèrent promptement de son Estat, et, voiant que ce commencement leur avoit bien réussi, ils firent tout ce qu'ils peurent pour se rendre maistres de toute l'isle, aux habitans de laquelle ils ne donnoient patience, par les traverses qu'ils leur faisoient. Ils eussent peu, avec le tems, parvenir à leur dessain, sans que Burthred, auquel appartenoit par droit de succession ce roiaume des Merciens, s'opposa à leurs courses et ravages, avec une armée qu'il jecta promptement aux champs, avec laquelle il leur fit quicter la partie, et les fit sortir de ceste province. Burtred en jouit vingt ans, non sans estre troublé dans sa possession, qu'il fut enfin contraint d'abandonner à ces pirates, qui n'avoient de repos et n'en donnoient à personne, et de s'en aller finir le reste de ses jours à Rome, à l'Hospital des Anglois, où se veoid encores sa sépulture.

Les Danois, estant demeurés paisibles possesseurs de ceste couronne, estoient plus en peine de trouver à qui la bailler, qu'ils n'avoient esté à la conquérir; ils eussent bien voulu en disposer en faveur de quelqu'un de leur nation, mais n'aiant assez de confiance en ceux qu'ils eussent pu obliger, demeurèrent d'accord de la mectre comme en dépost entre les mains de quelqu'un, originaire des lieux, de la fidélité duquel ils seroient asseurés. Ils la commirent donc à un certain Cenolphe, serviteur de Burthred, qu'ils obligèrent à la leur remectre toutefois et quantes il en seroit requis. Alvred les osta de ceste peine, aiant donné la chasse à Cenolphe, et joint sa couronne à la sienne, environ l'an 890. Je me suis servi de ce raisonnement pour faire veoir que Regnier, aiant, depuis estre parvenu au roiaume de Suède, esté toujours occupé soit à se maintenir dans icelui, soit pour se deffendre de ses ennemis, soit pour aller escumer les mers, soit pour conquérir des provinces, il ne pust avoir eu du tems pour s'attacher à la France, estant assés empesché ailleurs. Ce qui se peut dire tout de mesme de ses enfans, et ainsi conclure qu'ils ne sont venus en ce Roiaume, pour y porter leurs armes.

Quand à Hasting, je ne sçaurois faire mon calcul avec ce jecton (c'est avec ce que dit Guillaume de Jumièges qui s'appeloit Guillaume Jecton, en latin *Calculus*), pour ce qu'il avance trop l'arrivée de ce barbare en France, et pour le moins de neuf ou dix ans (1). Dudon escrit que Hasting, estant entré en France An. 890. par le Vermandois, pour gaigner la Seine et venir assiéger Paris, il s'empara de Noyon, où, dans la chaleur de la prinse de ceste ville, Immon, évesque du lieu, fut tué, le 4 des calendes de mai, qui se rencontre le 28 d'apvril. Or est-il, que cest Immon se trouve encore vivant au mois de juin de l'an 859, auquel il assista au Concile de Savonnières; ainsi qu'il se veoid par l'épistre synodale d'icelui, en laquelle ce prélat est nommé le premier, après les archevesques, qui justifie qu'il ne put estre mort plus tost que le 28 d'apvril 860; et ainsi que Hasting n'a pu se rendre en France que ceste année-là. Mais pour ce que les autres escrivains, qui parlent de la prinse de Noyon et du meurtre d'Immon, ne disent point par qui ceste prinse fut faite, ni le meurtre de ce prélat commis, mais disent seulement en général que ce furent les Danois qui prindrent la ville et tuèrent l'évesque, Dudon se seroit imaginé que ç'auroit esté par Hasting. Je ne parle pas de ce que dit Krantz, qu'il vint en la mesme année, d'autant que l'aiant prins sur le calcul de la mort d'Immon, son authorité ne peust avoir plus de poids et estre mieux receue que celle des autres escrivains.

J'estime pour moi, que Hasting n'a pu venir en France plus tost qu'en 866 ou 867, pour ce que je trouve qu'en l'une de ces années, suivant la supputation qu'en font les autheurs, il se rendit en France par la Loire, et courut le païs d'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou et autres provinces; où il commit toutes les hostilités imaginables. La première qu'il actaqua fut l'Anjou, où aiant détaché quelques-unes de ses trouppes, soutenues de cavalerie, il les conduisit au Mans, qu'ils prindrent, pillèrent et bruslèrent, et s'en retournèrent chargés de butin. Ils firent rencontre en leur chemin de Robert le Fort, comte d'Anjou, Ranulfe, comte de Poitou, et des comtes Geofroi et Hervé. Se voiant descouvers, ils gaignèrent le bourg de Briserte, où ils se barricadèrent du mieux qu'ils peurent, en résolution de vendre leur peau bien cher à qui oseroit les actaquer. Ces comtes se mirent en devoir de le faire, et Robert, qui, à cause de la chaleur avoit osté son armet de teste et sa cuirasse, y estant couru, fut tué par Hasting, à la porte de l'église, et Ra-

---

(1) *De Gest. Morib. Norman.*, lib. I.

An. 890. nulfe frappé d'un coup de trait, dont il mourut trois jours après; le reste, se voiant sans chef, se retira. Ce qui donna la liberté au Danois de s'en aller avec un camp volant, courir jusques à Orléans, où n'aiant trouvé personne qui s'opposast à ses ravages, il lui fut fort facile de faire ce qu'il voulut, et de s'en retourner avec un gros butin.

En 868, il courut le Poitou, attaqua la capitale du païs et la rendit quasi aux abois. Les habitans se sentant pressés par cet homme immiséricordieux, qui ne respiroit que le feu et le sang, et se voiant sans espoir de secours, eurent recours aux larmes, aux prières et aux jeusnes, par lesquelles ils fléchirent la bonté divine, qui les délivra miraculeusement des mains de ces harpies, qui sembloient n'en avoir que pour voler et ravir tout ce qu'ils rencontroient (1). Cet orage passé, Hasting, avec son butin, se retira en Angleterre avec toutes ses dépouilles, d'où il revint, quelques cinq ans après, poursuivre ses ravages et incendies. Car, comme remarque ceste *Chronique du chanoine de Tours,* l'an 33 de Charles le Chauve, et de l'Incarnation de Nostre-Seigneur 873, Elfred, Alfred ou Alvred, fils d'Ethelulfe ou Edelphe, roi d'Angleterre, convertit à la foi partie des Danois qui infestoient son roiaume, et les autres qui persistèrent dans leur infidélité, vindrent en France avec leur conducteur Hasting, où, durant treize ans aiant continué leurs hostilités, ils contraignirent les chanoines de Saint-Martin de Tours de porter le corps de leur patron à Auxerre.

Le libelle de la réversion du corps de S. Martin, de Bourgongne à Tours, qu'on attribue à Eudes, abbé de Cluni, en discourt amplement, mais moings véritablement qu'il ne faudroit; qui me fait croire que ça esté quelque impertinent qui l'a composé et l'a supposé soubz le nom de ce docte personnage, qui le désavoueroit s'il estoit vivant, pour les grandes erreurs en l'histoire qui s'y rencontrent (2). Pour un premier, cest autheur disant que ce fut en 877 que le corps de S. Martin fut rapporté à Tours, après avoir demeuré trente et un ans à Auxerre, il eust falu qu'il eut esté porté en ceste dernière ville dès 846, auquel an Hasting n'estoit encore venu en France. Mais comme l'autheur de ce libelle en a parlé sans jugement, aussi y a-t-il apparence qu'il a prins la fin pour le commencement, et que ce fut An. 890. seulement en 877, que le corps de S. Martin fut porté à Auxerre, sur la crainte que Hasting et les siens ne le ravissent et l'emportassent. Car ces boute-feux, qui en avoient aussi bien aux morts qu'aux vivans, couroient après les châsses des Saints pour en avoir l'or, l'argent et les pierreries, desquels la dévotion des fidèles les avoit couvertes et ornées, et contraignoient ceux en la possession desquels ces sacrés déposts estoient, de les porter aux lieux et endroits où ils croioient qu'ils seroient en asseurânce; tellement qu'on peut dire que ce fut en ceste année, que les reliques de S. Martin furent portées à Auxerre. Ce qui se peust asseuré, après ce qui est porté dans ce mesme libelle, que plusieurs années après que la paix fut rendue à l'Église, par la conversion de Rollon (qui, selon la plus commune opinion, fut en l'an 912), le rapport du corps de S. Martin fut fait à Tours, d'autant que si, adjoutant trente-six ans que ceste *Chronique de Tours* veut que ce corps Saint a demeuré à Auxerre, à l'an 877, il se trouvera que ce rapport du corps de S. Martin a esté fait en l'an 912 ou bien en 913, s'il est vrai ce que porte la mesme Chronique que j'ai manuscripte, que ce corps estoit encores à Chablis en l'an 878.

---

(1) *Vita S. Vincentii.* — (2) *Chronicon. san. Dioni., in Ludignano.*

Car pour bien entendre ceci, il est besoin de sçavoir que, sur le bruit des approches de Hasting en Touraine, le corps de S. Martin fut porté premièrement à Cormeri, abbaïe dans le diocèse de Tours, où n'estant en asseurance il fut transporté à Orléans, puis à Fleuri, de là à Chablis, où ayant esté quelques six mois, il fut conduit à Saint-Germain d'Auxerre, où il demeura jusques à ce que les Tourangeaux le furent requérir. Ce qui me confirme en ceste pensée que ce fust en l'an 913 ou environ que ceste translation du corps de S. Martin fut faite, est que Trithemius, Guillaume Heda, chanoine d'Utrech, et Corneille Kempius, sur la fin de son *Histoire de Frize*, escrivent que Rodbot, évesque d'Utrech, composa les Leçons, Respons et Antiennes du service de ceste translation, qui se chante en son église, dédiée soubz le nom de S. Martin, auparavant l'an 917, qu'il décéda; pour ce que de là il se peut conclure que ce corps pouvoit avoir esté rapporté incontinent, ou peu après le baptesme de Rollon. Car le reste que l'autheur de ce libelle de la réversion du corps de S. Martin allègue estant faux, on peut

An. 890. dire que l'année 877, à laquelle il l'assigne, n'est pas véritable.

La preuve en est si certaine qu'on n'en peut douter, d'autant que ce n'estoit point Aunarius qui estoit évesque d'Auxerre en ce tems-là, mais plustost le bienheureux Herfroi, natif de Chartres, ou bien Gerran, son successeur, Aunarius estant décédé sur la fin du cinquiesme siècle. Raimo n'estoit pas évesque d'Orléans, mais d'Angers, comme il se veoid dans la liste des évesques de ce diocèse, nonobstant ce qu'en disent Severt et Guion en leurs Catalogues des Evesques d'Orléans, qui l'ont tiré de ce libelle, qui ne dit pas que Raimo fust évesque d'Orléans, mais originaire d'icelle ville, et frère d'Adalitude, archevesque de Tours. *Ambo*, dit-il, *germani fratres, et ex Aurelianensi urbe nobiliter nati cives.* Pour Mamolde, évesque du Mans, qu'il dit avoir esté présent à ceste relation, il n'y en a point entre les preslats de ceste église qui porte ce nom, sinon que ce soit Mainard, lequel, quoiqu'il aie pu estre de ce tems-là, n'a pu toutefois assister à ceste cérémonie en qualité d'évesque du Mans, n'aiant esté eslu qu'en l'an 940. Ce qu'il dit que S. Loup estoit lors évesque d'Angers, est une trop grande béveue, veu que ce saint prélat avoit rempli ceste chaire longtems auparavant, et avoit succédé à S. Mainbeuf et Aioul vers l'an 660. Il met un Siagrius, évesque de Nevers, et Domnole pour évesque de Troies, qui n'ont néamoins gouverné ceste église, Acton ou Lamio occupant lors la première, et Otbert ou Ansegise la dernière.

L'autheur de ce libelle montre encores davantage son ignorance, quand il escrit que ce fut Ingelger qui fut quérir ce corps Saint à Auxerre, et le ramena à Tours, considéré que, selon Bourdigné, en ses *Annales d'Anjou*, il mourut en l'an 878, trente-cinq ans auparavant ceste translation. Ce qu'il ajoute n'est pas plus véritable; que les Normans aiant assiégé Tours, les habitans leur opposèrent le corps de S. Martin comme la plus forte pièce qu'ils eussent pour se deffendre d'eux, de quoi les assiégeans estant espouvantés ils s'enfuirent et furent poursuivis jusques en certain endroit, où, en mémoire de ce miracle, fust basti une église soubz le nom de Saint-Martin *de bello*, que, par corruption de langage, on appelle maintenant Saint-Martin-le-Bel, d'autant que ceste église avoit esté édifiée plus de cinquante ans auparavant qu'on eust oui parler des

Normans en France, et dès le tems que Charles Martel remporta ceste glorieuse victoire sur Abdirama, roi des Sarrazins d'Espagne, où il demeura sur la place trois cent quatre-vingt mille et plus de ses gens, en l'an 725. Ce qui descrédite tout-à-fait la foi de cest autheur, auquel, pour ce sujet, personne ne s'y doit rapporter. An. 890.

Voions maintenant si Hasting a esté comte de Chartres.

Ceux qui sont pour l'affirmative disent que le Chauve, aiant receu avis que ce corsaire estoit sur le point de retourner en France, assembla son Parlement, auquel il proposa les maux qui pourroient arriver par son retour. Sur ce que chacun fut d'avis d'assembler toutes les forces du roiaume pour lui courir sus et lui empescher l'entrée du roiaume, l'Empereur seul l'empescha, remontrant que la France estant affoiblie d'hommes et aiant beaucoup d'ennemis sur les bras, il n'y avoit d'apparence d'hazarder si peu qu'il restoit à une bataille contre ces pirates, ausquels, si l'évènement donnoit un succès avantageux, l'Estat couroit risque de tomber en leurs mains, qui seroit l'entière perte de ceste couronne; qu'il valoit mieux la conserver sans coup férir et faire un pont d'or à ces voleurs pour les faire retirer, ou leur donner quelque province pour s'y establir et demeurer, et d'ennemis en faire des amis. Ceste ouverture fut approuvée et suivie, de manière que Hasting aiant touché une somme d'argent, il sortit du roiaume.

Je trouve une pareille chose en l'an 873, dans les *Annales de Saint Bertin*, où encores que l'autheur d'icelles ne nomme point le chef des Normans, si est-ce que disant que c'estoit ceux qui avoient occupé Angers, il n'y a point de doute que ce ne fust Hasting dont il a entendu parler, suivant que nous avons dit ci-dessus, qu'il s'estoit retiré à Angers, d'où le Chauve les aiant chassés, il fit remectre en leurs lieux les châsses de S. Lezin et de S. Aubin, évesques de ceste ville, qu'on avoit cachées en terre, de crainte qu'ils ne les emportassent.

Les Normans ne désemparèrent toutefois le païs que l'année suivante, où ils retournèrent incontinent après la mort du Chauve, comme nous en avons touché quelque chose au dixiesme chapitre précédent, et y firent la guerre durant trois ans. Ce qui a quelqu'apparence, veu ce que disent les mesmes *Annales de saint Bertin*, qu'en l'an 882, *Astingus et complices*

An. 890. *illius Normanni ex Ligeri egressi, maritimas partes petierunt.* Pour ce qu'aiant touché de l'argent de Carloman ils se retirèrent. Ce ne fut pour longtems, estant revenus sitost qu'ils sceurent la mort de ce jeune roi François, pour piller comme auparavant. Les seigneurs du roiaume s'opposèrent à eux tant qu'ils purent, et en défirent une bonne partie; mais craignant que ces estrangers, qui jouoient, comme l'on dit, à bander et à racler, ne revinssent avec plus de forces, ils envoièrent vers l'empereur Charles le Gras pour donner secours à la France qui estoit abbaiée de ceste nation, et la tirer du danger auquel elle estoit de se perdre. Il y vint après beaucoup de semonées et de prières, mais ne fit aucune action digne de sa majesté. Il accorda seulement à ces Normans des terres en la Neustrie, qui estoit entre la Seine et la Loire (auquel endroit est Chartres), pour y demeurer.

Krantz dit, à la vérité, que ce fut le Chauve qui donna ceste ville à Hasting avec le païs d'alentour, pour le retenir à son service, et qu'il demeura paisible possesseur d'icelle, jusques à la venue de Rollon. Mais si Hasting ne revint en France qu'après le décès du Chauve, comment est-ce que cetui-ci lui auroit donné Chartres, et, s'il eut eu Chartres, est-il probable qu'il eust fait encores la guerre en France? Je suis plustost ceux qui disent que ce fut Charles le Gras, lequel, pour quelque dépit qu'il eut contre les Neustriens, donna leur païs à ces Danois en l'an 888, dans lequel Chartres estant comprins, il pust tomber au lod de Hasting, non en qualité de comte, mais d'usufruictier de la ville, qui en avoit le domaine utile pour son entretien. Car pour le Comté, il appartenoit, selon Flodoard, à Robert, comte de Paris, frère d'Eudes, roi de France, ainsi que nous le dirons ci-après; de manière qu'il se peut dire que Hasting a possédé Chartres non comme Comte, mais comme Seigneur seulement de la ville. Voilà ce que j'ai trouvé de vraisemblable de ce Normand, car pour de certain, il n'y a presque rien ou fort peu.

CHAPITRE XIII.

De Vantelme, Vantelin, Gousseaume ou Gausselin, évesque de Chartres. Du tems que Rollon vint en France; que Thibaud le Tricheur acheta Chartres de Hasting et du siège mis devant ceste ville par Rollon.

Pour reprendre maintenant le fil de nostre histoire, après que le clergé de Chartres eut rendu ses derniers devoirs à Haimon, son prélat, il s'assembla avec le peuple, et tous, d'un commun accord, jectèrent leurs vœux sur Gausselin, appelé de tous les noms ci-dessus, suivant les divers idiômes ou dialectes de ceux qui en ont parlé. Le Catalogue de nos Evesques advance sa séance de cinq ans plus tost qu'il ne doit, rapportant son eslection à l'an 891. Mais les raisons que nous avons déduites au chapitre XI de ce présent livre, montrent assés qu'il n'a pu remplir la chaire épiscopale de Chartres plus tost qu'en 896, et ne l'a quictée avant l'an 926. Car si Agan, son successeur immédiat, a régi le diocèse de Chartres quinze ans, et est décédé en l'an 941, ainsi que nous le verrons ci-après, Gausselin n'a pu estre évesque que trente ans. An. 896.

L'entrée que ce prélat fit dans son église fut traversée par celle que Rollon fit en France, avec une armée qu'il amena de Danemark pour en avoir sa pièce comme les autres. Rouen se donna des premiers à cest estranger qui en fit sa demeure, d'où il incommoda fort la province et celles qui l'avoisinent. Les uns avancent ceste venue dès l'an 876, d'autres la reculent jusques en 906; mais j'estime l'opinion de Krantz plus probable, que ce fut en l'an 895, pour ce que je lis dans Orderic Vital (1) que, trente ans presque accomplis après les guerres de Hasting, Rollon entra dans la Neustrie pour conquérir la Gaule. Car si, comme nous l'avons dit ci-dessus, Hasting vint seulement en 865 ou 867, les trente ans n'estoient entièrement accomplis, quand Rollon arriva en l'an 895. Ce qui se peut veoir encores

---

(1) Lib. III, p. 458.

An. 896. davantage, par ce que dit ceste *Chronique de Tours,* si souvent alléguée, que trois lustres, c'est-à-dire quinze ans, estant escoulés après les incendies de Hasting, Rollon vint en France avec un nombre sans nombre de Danois, et se rendit à Nantes un jour de saint Jean-Baptiste. Pour ce que Hasting s'estant retiré de France en l'an 882, il y a précisément quinze ans jusques en l'an 896.

La guerre estoit fort eschauffée entre deux qui se prétendoient avoir droit au Roiaume, l'un par eslection de sa personne à ceste supresme dignité, l'autre par sa naissance et droit de succession de ses ancestres. Eudes, fils du Fort, après le trespas de Carloman, fils du Bègue, fut eslu par les seigneurs du Roiaume, pour le gouverner durant la minorité de Charles, qui fut surnommé le Simple pour la bassesse de son esprit; et pour lui donner plus d'authorité le firent couronner à Sens. Foulques, archevesque de Reims, picqué de ce qu'on ne s'estoit servi de son ministère en ceste cérémonie, qu'il prétendoit lui appartenir; avec quelques factieux qui estoient jaloux de veoir Eudes en ce haut point d'honneur, menèrent Charles à Reims où ils le couronnèrent roi de France. Les voilà deux Rois qui s'entre-regardoient de travers, et qui, par leurs dissentions et partis, pouvoient mectre l'Estat en proie; Dieu y pourveut, ostant du nombre des vivans Eudes, qui finit ses jours à la Fère, un 3 de janvier de l'an 899, la 10^e de son règne. En rendant les derniers soupirs de sa vie, il pria les seigneurs là présens, d'obéir à Charles et de le recongnoistre pour Roi et leur légitime seigneur. Il avoit espouzé une Theodrade, de laquelle il eut Arnould, roi d'Aquitaine, qui survesquit peu à son père. Ce prince Eudes fut inhumé à Saint-Denis en France, le commun mausolée de nos Rois, entre lesquels il gist.

Charles, n'aiant plus de contendant, s'entremit des affaires de son Estat. Son commencement ne lui fut guère heureux, à cause que les premiers du roiaume, recongnoissant sa foiblesse, s'emparèrent des offices qu'ils tenoient seulement par commission, et les rendirent héréditaires à leur postérité : ce fut pourtant à lui à caler la voile, aiant affaire de leur assistance contre ces Normans qui ne le laissoient en repos; ils n'estoient contens de Rouen, ils aspiroient encores à Paris. Robert, fils du Fort, comte de la ville, ou bien comme d'autres veulent, Regnaud, comte d'Orléans, averti de leur démarche, leur alla couper chemin, où la rivière d'Eure va mesler ses eaux avec celles de la Seine, et envoia Hasting, qui estoit à Chartres et qui parloit la langue Danoise, pour sçavoir les prétentions de Rollon. Cetui-ci ne lui céla point qu'il n'estoit venu à autre intention que pour conquérir la France à la pointe de son espée et se la conserver de mesme. Il demanda à son tour à Hasting qui il estoit, qui sçavoit si bien parler Danois, sur quoi Hasting l'aiant enquis s'il n'avoit jamais oui parler de Hasting : « Si ai, respondit » Rollon; il avoit bien commencé, mais il a mal fini, » et n'en fit autre conte. Hasting l'aiant interrogé s'il vouloit prendre parti en France et y servir le Roi? « Non, dit-il, nous ne sommes pas » venus pour obéir, mais pour commander; et pour ce, allez si » bon vous semble le dire à vostre Roi, et que tout ce que nous » pourrons conquérir sur lui par les armes, nous le conserve» rons par les mesmes. » An. 899.

Tandis que Hasting fut rendre sa response à Regnaud, Rollon et les siens se retranchèrent dans leur camp, auquel ils ne laissèrent qu'une avenue. Les François les y furent actaquer contre l'avis de Hasting, qui avoit fait ce qu'il avoit peu pour les destourner de combactre, veu l'inégalité de leurs forces avec celles des Normans. Ce qu'un certain cavalier, nommé Roland, qui portoit la cornette de l'armée, prenant en mauvaise part : « Je » n'ai jamais veu, dit-il, un loup faire la guerre à un autre » loup, ni un renard tromper son compagnon; combactons » pour Dieu et pour la patrie, nous avons affaire à des païens » contre lesquels Dieu nous assistera, » et donnant la teste baissée dans le retranchement des Danois, il y fut receu de mesme. Le combat y fut grand, chacun y disputant pour l'honneur et la vie; Roland y laissa la sienne et plusieurs de ceux qui l'avoient suivi y trouvèrent leur dernier jour. Regnaud et les autres qui restoient quictèrent leur rang, et, par un honteux défilé, se sauvèrent à la fuicte. Rollon, se voiant maistre du camp, poursuivit sa victoire et ses ennemis jusques à Meulanc qu'il força, pilla et brusla. Regnaud, aiant ramassé ses gens et augmenté son armée d'une nouvelle crue, vint fondre dessus; mais n'aiant esté plus heureux que la première fois, pensant fuir, il fut traversé d'une flèche par un misérable pescheur, qui lui osta la vie. L'armée, voiant son chef à bas, se débanda, et

An. 899. ceux-là furent les mieux partagés, qui eurent de meilleurs chevaux et de meilleures jambes pour se tirer des coups de ces barbares, qui faisoient main-basse sur tous ceux qu'ils attrapoient ou les arrestoient prisonniers.

Ceste défaite, avec la précédente, faisoient regarder Hasting de mauvais œil; on lui attribuoit, soit à tort, soit à droit, le malheur des François (1). Thibaud, qui fut depuis nostre comte, voiant son coup à faire, l'accosta et lui représenta qu'estant mal en l'esprit du roi et des grands du Roiaume, on pourroit lui faire pièce, et lui jouer quelque mauvais tour; que s'il vouloit le croire, il prendroit récompense de ce qu'il avoit en France et se retireroit, de crainte de malheur; que la croiance de la Cour estant qu'il favorisoit soubz main Rollon et ses Normans, difficilement il pourroit effacer ceste mauvaise impression qu'on avoit conceue de lui, à cause des habitudes qu'il avoit avec eux; que s'il vouloit, il lui bailleroit argent pour s'en aller hors du Roiaume. Soit que Thibaud dit vrai ou non, il mit tellement l'espouvante dans l'âme de Hasting, qu'il lui vendit ce qu'il avoit à Chartres et s'en alla, sans qu'aucun autheur aie publié du depuis où il se retira. Je ne sçai où Le Féron, en ses *Connestables de France*, a trouvé que Regnaud de Sance, connestable de France soubz les règnes de Louis le Bègue et Charles le Simple, son fils, acheta le Comté de Chartres de Hasting, veu que tous les autheurs que j'ai leus, disent que ce fut Thibaud qui l'acquit, auquel le sobriquet de *Tricheur* fut donné, pour ce qu'il avoit triché, c'est-à-dire trompé ce Danois.

Durant que tout cela se passoit, Rollon fut assiéger Paris, qui consistoit seulement en ce que la Seine enferme entre ses deux bras. Deux choses ruisnoient les affaires du Normand, l'abondance de vivres, d'hommes et d'armes, qui estoit dans la ville, et la famine et disette qui estoit en son armée; qui l'obligèrent à lever le siège. Il avoit esté repoussé vaillamment l'an précédent de devant Bayeux par le comte Berenger. Il y retourna ceste année avec plus de bonheur, s'estant rendu maistre de la ville et de Popée, fille dudit Berenger, l'une des plus belles de son tems, qu'il espouza, puis après; l'amour qu'il avoit pour ceste femme ne lui osta l'affection qu'il avoit pour Paris, où il retourna pour la troisiesme fois, avec aussi peu d'effet que la première. Cependant, il receut lectres d'Alvred, roi d'Angleterre, qui requéroit son assistance contre quelques siens sujets rebelles, qu'il vouloit mectre à la raison. D'esconduire un ami qui l'avoit obligé au besoin, il eut cru pécher contre les règles de la bienséance; aussi de quicter le siége de Paris c'estoit reculer ses affaires, qu'il tenoit asseurées par la prinse de ceste ville. Il tenta un dernier effort, avant que de se résoudre à passer la mer, qui fut de sommer les habitans de se rendre, promectant de les recevoir à une honorable composition. Les assiégés se moquent de ses offres et se préparent à la défense. Dès le lendemain matin, ils bordèrent les murailles, espérant que l'ennemi leur donneroit la camisade. Après avoir longtems actendu et ne voir personne qui parust, ils envoièrent au camp ennemi pour veoir ce qui les retenoit d'agir; on trouva qu'ils avoient décampé la nuit, et avoient, par la Seine, prins la route d'Angleterre. Alvred aiant opprimé la rébellion de ses sujets, Rollon retourna en France : Paris lui donnoit toujours dans la veue, croiant que de sa conqueste despendoit celle de tout le roiaume; il l'assiéga de nouveau, avec pareil succès qu'auparavant. An. 899.

---

(1) Guil. de Jumièges, lib. I, ch. 2. Krantz, *Norman.*, lib. III.

Charles envoia au-devant de Rollon, Francon, archevesque de Rouen, qui estoit congneu de lui, pour traicter de paix. Tout ce qu'il pust obtenir du Normand furent trèves pour trois mois, durant lesquelles Charles fit recherche de Ogine, fille d'Alvred, roi d'Angleterre, qu'autres appellent Algine. Les trois mois expirés, Rollon se met en campagne, ravageant toutes les provinces par lesquelles il passoit. Partie de ses trouppes aiant gaigné la Bourgongne entre l'Yonne et la Saône, donnèrent jusques à Saint-Florentin, où le duc Richard assembla une armée, avec laquelle il les vint trouver près Tonnerre, en un lieu appelé Argentueil, où il les mit en déroute et les contraignit de fuir. Ils furent de là à Clermont en Auvergne, d'où ils revindrent dans le Gastinois et dans la province de Sens, puis à Saint-Benoist-sur-Loire, où ils ne voulurent toucher, mais passèrent au-dessus d'Orléans et prindrent leur marche par Estampes, pour Melun qu'ils forcèrent, pillèrent et ruisnèrent. Comme ils cuidoient aller vers Paris, ils eurent avis que les Communes s'assembloient au tocsain, pour courir sus. Rollon tourna visage de ce costé-là et défit ces rustres, et, quictant les campagnes sa-

An. 899. blonneuses d'Estampes, entra en la Beausse Orléanoise et donna jusques en Dunois, où il ne traita sa capitale plus civilement que les autres; puis s'en vint camper devant Chartres, pensant en faire une gorge chaude et de l'avoir à aussi bon marché que les précédentes. Il ne fit bien son compte, pour ce qu'il y fut battu et contraint de lever honteusement le siège, comme nous le déduirons, après avoir establi l'année en laquelle il fut posé par eux devant ceste ville, d'autant que les escrivains en parlent diversement.

La *Chronique de Tours*, rapportée par Du Chesne en sa Collection des Historiens de Normandie, met ce siège en l'an 893 : Guillaume de Jumièges veut que çaie esté en l'an 898 (1) : Orderic Vital escrit que ce fut en l'an 900, indiction 3. La *Chronique de Bèze* avec le manuscrit du chanoine de Tours, disent que ce fut le 13 des calendes d'aoust, qui revient au 20 juillet, un sabmedi de l'an 891. L'on fait dire à celui qui a dressé les *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, quoiqu'il n'en parle pas un seul mot, que ce fut sept ans après le décès du roi Eudes que cela arriva, qui reviendroit à l'an 905 ou 906. Tous lesquels se sont trompés, estant certain que ce fut en l'an 911, suivant que l'ont remarqué la *Chronique de Malesais*, Fauchet, Vignier et plusieurs autres. Aimon ne dit point l'époche de l'année (2), mais cottant que ce fut un 13 des calendes d'aoust, un jour de sabmedi, il faut que ce soit en ladite année 911, en laquelle ledit 13 des calendes d'aoust tomboit au sabmedi; d'autant que selon les cycles de Denis Petit et de Bède, la lettre F estoit la dominicale de ceste année-là, et la lettre E, celle du sabmedi, qui se trouve au droit du 13 des calendes d'aoust et 20 juillet. D'où vient qu'il y a certainement une faute dans la *Chronique de Bèze* qui met D CCC XCI, que l'on doit corriger, en mectant le dernier C devant le X, et ainsi ce seroit la vraie époche de l'année en laquelle ce siège arriva; ce qui se confirme par ce que autres autheurs disent que ce fut l'année auparavant que Rollon receut le baptesme et espouza la fille du Simple, qui fut en l'an 912, et partant il est vrai de dire que ce fut en l'an 911 que Rollon mit le siège devant Chartres. Voions maintenant ce qui s'y passa.

---

(1) Lib. I, p. 368. — (2) Lib. V, ch. 41.

Gausselin ou Gousseaume, évesque, et Thibaud, seigneur de Chartres, se trouvèrent enfermés dedans ceste ville; voiant qu'ils ne pouvoient attendre secours de Charles le Simple qui estoit assés empesché à se défendre de ces Normans, trouvèrent moien de faire sortir quelqu'un pour aller devers Richard, duc de Bourgongne, Robert, comte de Paris, oncle de Thibaud, et Ebles, comte de Poitiers, les prier de venir les secourir. Ils firent le semblable vers les seigneurs du Roiaume, lesquels amassèrent aussitost du monde pour faire lever le siège à ces Danois. Rollon ne donnoit patience aux habitans, lesquels se deffendoient courageusement contre ces infidèles. Tous les jours se faisoient des escarmouches de part et d'autre, et ne s'en passoit guères qu'il n'en demeurast quelqu'un sur la place. Les assaillans avoient cest avantage, qu'ils pouvoient d'heure à autre rafraischir leurs gens, ce que les assiégés ne pouvoient faire, pour le peu qu'ils pouvoient estre et estoient obligés d'estre toujours sur la muraille. An. 911.

L'Evesque et le Comte, harassés de tant de fatigues, n'en pouvoient plus et estoient quasi hors d'espérance de secours, pour n'avoir aucunes nouvelles de ceux vers lesquels ils avoient envoié. Le mauvais traitement que la ville et les habitans avoient receus il y avoit quelque cinquante-quatre ans par les Normans, les avoient fait résoudre de mourir plustost glorieusement en se deffendant, que de se commectre à la discrétion de ces barbares, en se rendant. L'Evesque exhorta d'avoir recours à Dieu, et par un jeusne universel, le fleschir à miséricorde, et à leur donner des forces pour résister à ces infidèles. S'estant ainsi préparés, et aiant receu courage d'en haut, ils résolurent de faire une sortie sur ces Danois. Sur ces entrefaites, Richard, duc de Bourgongne, arriva avec son armée. D'abord il chargea Rollon et ses trouppes, qui les receurent gaiement et les repoussèrent. Les François s'estant joint aux Bourguignons, recommencèrent la meslée, et, secondés par ceux de la ville qui sortirent et les assaillirent à dos, ils leur firent lascher le pied et rompre leurs rangs; mais ils perdirent tout-à-fait courage, quand ils apperçurent sur les carneaux des murailles, la Chemise de la Vierge, et virent l'Evesque, revestu de ses ornemens pontificaux, porter un voile ou tablier de la mesme Vierge au bout d'une lance en forme du *Labarum* des Romains ou d'une bannière, avec une portion du

An. 911. bois de la Vraie-Croix, sortir de la ville avec le seigneur d'icelle et ses habitans (1); veu que ne pouvant résister à la vertu qui estoit en ces reliques, ils reculèrent comme forcenés, jusques dans ces prez qui sont proche de la ville (2), qui, pour ce sujet, s'appèlent encores à présent, les Prez des Reculés, sur lesquels, six mille huit cens demeurèrent, ou comme disent d'autres, neuf cens. Ceux qui eurent meilleures jambes s'enfuirent vers le Monceau de Lèves, où ils se cantonnèrent pour résister à ceux qui voudroient les actaquer.

Ebles, comte de Poitou, n'estant arrivé qu'après ceste défaite, fasché de n'avoir esté de la partie, entreprint de les dénicher de ce poste. Il les fait actaquer par ses Poitevins, croiant que dans l'effroi où ils estoient, ils n'auroient le courage de se deffendre. Il n'en alla comme il avoit creu, aiant trouvé en eux plus de résistance qu'il ne s'actendoit; la victoire balança longtems et ne sçavoit-on à qui l'adjuger, si les François et Bourguignons, qui estoient encores soubz les armes, ne fussent venus pour les rafraischir et aider à la leur faire emporter. Il en estoit resté quelques-uns qui avoient fait ferme, sur un petit heurt au-dessus du bourg de Lèves; Richard les investit de telle sorte, qu'il sembloit qu'ils ne pouvoient eschapper qu'ils ne fussent prins ou tués. Il n'en arriva toutefois ainsi qu'il se l'estoit proposé, veu qu'un certain Frison, qui estoit avec ces Normans, s'avisa de faire sortir nuictamment quelques soldats avec deux ou trois trompettes, lesquels, au mesme tems qu'elles commencèrent à sonner, se jectèrent sur les François qu'ils surprinrent endormis, et suivis des autres par un endroit secret au bas des vignes, se ruèrent sur le quartier de Richard, au travers duquel ils se firent passage, et mirent tellement l'espouvante par tout le camp, que les François et Bourguignons s'enfuirent en chemise ou demi habillés, au lieu de se deffendre.

Les Normans, bien aises d'estre eschappés à si bon marché, ne s'amusèrent à courir après, mais suivant la vallée, s'allèrent loger sur la rivière d'Eure dans un lieu marescageux que j'estime estre près Iermenonville et Mévoisin, en actendant qu'ils eussent nouvelles de leurs compagnons. Les François et leurs alliés croiant que c'estoit Rollon qui estoit venu dégager ses gens, n'osoient rien entreprendre, craignant de tomber en ses embusches s'ils se mectoient à le poursuivre. Le jour venu, personne ne paroissant sur la colline de Lèves, ils envoièrent leurs coureurs pour descouvrir où estoient les Normans; les aiant descouverts, ils en furent promptement donner avis aux chefs, lesquels allèrent pour les charger. Mais ces Danois se doutant qu'on pourroit aller après eux, s'avisèrent d'une ruse, qui fut de tuer le bestail qu'ils trouvèrent, de l'escorcher à demi et en faire un retranchement contre ceux qui voudroient les attaquer: cela réussit suivant leur intention, d'autant que les chevaux de ceux qui les poursuivoient, espouvantés de ce nouveau spectacle, ne voulurent jamais avancer, tellement qu'ils furent contraints de demeurer là et de laisser eschapper leur proie. Les Danois, délivrés de leurs appréhensions, prindrent le chemin de Rouen, où ils furent bien receus de Rollon, qui s'y estoit retiré par un autre costé. An. 911.

---

(1) Dudo, *De gest. Norman.* — (2) Aimoin, lib. V, ch. 41. Fragm. Hugonis Floriac.

Rollon faisant la reveue de son armée, il n'y trouva pas son compte, en aiant perdu une bonne partie devant Chartres, ce qui lui eschauffa tellement la bile, qu'après avoir laissé reposer quelques mois ses trouppes, il se mit en campagne, et recommença de plus belle ses ravages et pilleries; il n'osa pourtant revenir à Chartres pour y avoir esté mal mené, combien qu'après sa conversion il eut l'église en beaucoup de respect, à laquelle lui et sa postérité ont fait grands biens. Ceux de Blois et de Senlis, sur lesquels ils s'estoient jectés, eurent recours au Roi, lequel, touché des misères qu'enduroient les habitans de ces provinces, députa Francon, archevesque de Rouen, vers Rollon, pour lui offrir toute la terre qui est depuis l'Andelle jusques à la mer, et en revenant jusques à la rivière d'Avre, ou bien comme disent d'autres, depuis la rivière d'Epte, qui a sa source à deux lieues de Gournai, par dans le milieu duquel elle passe pour se rendre à Gisors, qu'elle coupe en deux, pour couler à Saint-Clair, et s'aller perdre dans la Seine à la Roche-Guion, jusques à la petite Bretagne; avec Gisle ou Gille, sa fille, en mariage, pourveu qu'il voulust se faire instruire en la religion chrestienne et recevoir le baptesme.

Albert Krantz nie tout à plat que ceste Gisle ait esté fille ou sœur du Simple, et dit que ceux qui en ont parlé les premiers

An. 911. se sont fort abusés, pour avoir prins la fille de Lothaire pour celle de Charles, et Rollon pour Geofroi, capitaine ou roitelet Normand, auquel ceste fille fut mariée par le Chauve. Je croi qu'il s'est abusé lui-mesme, veu que presque tous les escrivains François assurent que Gisle, femme de Rollon, estoit fille du Simple; car bien que nous aions dit en ce mesme chapitre que ce roi avoit espouzé Ogine, fille d'Alvred, roi d'Angleterre, ce n'est pas à dire qu'il n'eut esté marié avec une autre auparavant; ceste première femme s'appeloit Frederune ou Fiederonne, que le père Labbe, jésuite, veut avoir esté la troisiesme espouze de Charles. Il ne laisse de se tromper, aussi bien que quand il dit que Gisle estoit fille d'une autre que de Frederune; veu qu'il falloit nécessairement qu'elle fut fille de ceste dernière nommée, qui a esté la première femme du Simple et non sa troisiesme, d'autant qu'Ogine survesquit à Charles, il ne peut avoir espouzé une autre femme après elle, et n'a esté marié que deux fois. Ce qui, à mon avis, l'a abusé, est qu'il veut qu'elle ne fut mariée avec le Simple que le 18 d'apvril de l'an 907, et qu'elle décéda seulement le 10 febvrier de l'an 918; concluant de là que Gisle n'eust deu avoir lors de son mariage avec le Danois qu'environ quatre ans. S'il avoit apporté quelque pièce justificative de son dire, je l'en croirois très-volontiers; mais trouvant par un titre du prieuré de Corbeni au diocèse de Laon, dépendant de Saint-Remi de Reims, dit autrement Saint-Marcouf, qui avoit esté fondé par ceste Frederune, qu'elle estoit décédée longtems auparavant les calendes de mars, indiction X, l'an 25^e du règne du Simple, qui revient à l'an 907 (1), je dis qu'elle pouvoit estre mère de ceste Gisle : ce qui se peut induire des lettres de confirmation de la fondation dudit prieuré, où Charles le Simple expose que *Frederunna, quondam Regina, uxor sua carissima, pro Dei omnipotentis amore, sanctique Remigii Francorum Apostoli veneratione, antè cujus sanctissimum pignus benedictione olei et consecratione in Reginam fuit delibuta, dedit monachis loci Deo strenuè militantibus*, etc. *Corbiniacum in Comitatu Laudunensi,* où le mot *quondam* fait veoir qu'il y avoit desjà du tems que ceste Dame devoit estre décédée, et quelques années auparavant l'an 907, auquel an ledit P. Labbe assigne le mariage de ceste Frederune.

---

(1) *Apud Odoard. Burgensem, in apologio pro S. Marculfo.*

Cela se peut prouver davantage par un tiltre de l'abbaïe de Saint-Germain-des-Prez, rapporté par Aimoin, au V^e^ livre des *Gestes des François*, chapitre 43, par lequel Charles le Simple, donne à Robert, fils de Robert le Fort et frère d'Eudes, naguères roi de France, l'abbaïe de la Croix-Saint-Ouen, autrement Saint-Leufroi, pour estre annexée à celle dudit Saint-Germain, à la charge de faire tous les ans, le 4 des ides de febvrier (qui revient au dixiesme du mesme mois), l'anniversaire de sa bien-aimée espouze Frederune, et le jour de son sacre, qui fut le 5 des calendes de febvrier, la solemnité de Ste Agnès, et après son trespas, le jour qu'il seroit décédé; ledit titre dacté le second des ides (c'est-à-dire le 14) de mars, indiction 6, l'an 26e du règne dudit Charles le Simple, etc., en la ville de Compiègne; ce qui revient à l'an 918, auquel l'indiction courante estoit 6, et l'an du règne du mesme roi, estoit 26, à commencer ce règne dès le vivant d'Eudes son contendant, sçavoir, dès l'an 892, que Charles fut couronné et sacré à Reims roi de France. Il pourroit bien avoir espouzé ceste Frederune vers l'an 898, aiant atteint l'asge de 18 à 19 ans; et ainsi ceste Gisle eust peu avoir lors de son mariage douze ans, qui, entre les grands, est un asge nubile. Vouloir révoquer en doute le mariage de Frederune avec le Simple, ce seroit choquer l'authorité des actes publics qui doivent passer pour véritables sans aucun contredit; lesquels asseurent que ceste Frederune estoit sœur de Bovon ou Boves, évesque de Chaslons (1). Du Tillet la nomme Frederine, et dit qu'elle estoit de noble lignée, que Charles l'espouza par l'avis de ses Estats, et cite pour preuve de cela un titre dudit Charles le Simple, qu'il dit estre à Saint-Corneille de Compiègne, concernant la fondation de la chapelle de Saint-Clément audit Compiègne, fondée par ladite reine. Cest escrivain s'est trompé pourtant, disant que ceste Gisle estoit fille d'Ogine, seconde femme de Charles, n'aiant pas assez examiné les contradictions qui pourroient se trouver au tems, asge et mariage de ces deux femmes; car, au reste, l'on ne peut nier que ce fust ceste Gisle qui avoit esté promise à Rollon, veu que tous les escrivains du tems en demeurent d'accord. An. 911.

Rollon aiant proposé ceste offre à son conseil, qui trouva ce

---

(1) Cl. Robert, *in Catalogo Episc. Cathal.*

An. 911. parti très-avantageux pour lui, l'accepta et promit cessation d'armes pour trois mois, affin de trouver quelque bon appointement de paix. Le Roi et le Normand se trouvèrent à cest effet à Saint-Clair-sur-Epte, où, après plusieurs allées et venues de part et d'autre, la paix fut conclue, à condition que Charles donneroit sa fille au Danois, avec toute la Neustrie, qui estoit au-delà de l'Avre et de l'Epte jusques à l'Océan, laquelle province estant devenue inculte à cause des guerres des Normans, on y ajouta la Flandre que Rollon refusa, pour ce qu'elle estoit trop basse et remplie de palus et marais, au lieu duquel païs, on lui donna celui de Bretagne, duquel Beranger et Alain qui la tenoient du Roi, lui portèrent hommage. Rollon fut semond de faire le semblable et de rendre le sien au Roi par l'investiture de ces terres, et de lui baiser la botte, en signe de subjection; il refusa de le faire : persuadé toutes fois par les prélats et seigneurs qui estoient là présens, de rendre ce devoir à Sa Majesté, telle estant la coutume du Roiaume, il commanda à un de ses gens de faire cest hommage pour lui. Ce lourdaut, dédaignant de se baisser, print le pied du roi et le levant en haut, le jecta les pieds contremont. Ceste sotte action aiant apresté à rire aux uns, excita de l'indignation aux autres, qui en fussent venus aux mains, si les plus sages n'eussent promptement accommodé l'affaire.

Rollon, se voiant au-dessus de la fortune, voulut s'y maintenir, et pour obliger un peuple qui lui avoit esté donné de nouveau, rechercha de se faire instruire des mystères de la religion chrestienne et recevoir le baptesme. Francon, archevesque de Rouen, fut son catéchiste et baptiste, comme le supérieur de la province, et Robert, comte de Paris, son parain, qui lui donna son nom. Plusieurs de ses gens professèrent la mesme religion que leur seigneur, et furent régénérés par le baptesme. Je ne sçai où Flodoard a prins que Hervé, archevesque de Reims, envoia à Victor, archevesque de Rouen, treize Capitulaires pour l'instruire comment il devoit se comporter envers ces nouveaux convertis, après le siège de Chartres (1); veu que Victor estoit décédé dès l'an 875, et Hervé n'entra en possession de l'église de Reims qu'en l'année 900.

---

(1) Lib. IV, ch. 14.

Le comte de Paris aiant achevé sa commission, s'en retourna An. 911. vers le roi, tandis que Rollon donnait ordre aux apprests de ses noces (1). La solemnité d'icelle passée, il s'aplica entièrement à réparer les ruisnes, qui durant le malheur des guerres estoient arrivées tant aux églises qu'aux villes, et autres lieux de son duché, et à rendre la justice à ses sujets. Il la rendoit avec tant d'exactitude, que sa mémoire en durera tandis qu'il y aura du monde; c'est de là qu'est venu le cri de Haro, en Normandie; comme si celui qui reçoit quelqu'injure s'écrioit: «Ha! Rol! Si vous estiez en vie vous ne souffririez pas une telle injure ou meschanceté sans m'en faire raison!» Quelques uns toutes fois tirent ce mot de Haro de celui de *Harouenna*, qui en viel langage thiois, signifie le lieu où se tenoit la justice, comme si par ce cri de Haro, ils protestoient de vouloir avoir recours à la justice, pour avoir raison du tort et vexation qu'on leur fait.

Il y eut quelqu'altération d'amitié entre le Roi et le Duc, à cause que le Simple aiant envoié deux de ses gentilshommes vers sa fille, elle les avoit tenus cachés quelque tems; ce qu'aiant esté découvert par les Danois, ils en prindrent ombrage et en avertirent leur Duc, qui, sans autre forme de procès, les fit publiquement brancher (2). Gisle en print un déplaisir si grand qu'elle en mourut peu après. D'où l'on peut tirer qu'elle n'estoit si jeune, qu'on la voudroit faire, et qu'elle estoit en asge d'appréhension et de congnoissance, ce déréglement de l'âme ne tombant en une personne de quatre à cinq ans, qui est l'asge que quelques-uns donnent à ceste princesse lors de son mariage avec Robert (ainsi le nommerons-nous ci-après). Lequel se voiant presqu'aussitôt veuf que marié, reprint Popée qu'il avoit entretenue auparavant son baptesme, et en avoit eu un garçon et une fille, et l'espouza. Peu de tems après, se sentant cassé et abattu de travaux qu'il avoit soufferts durant sa jeunesse, il se démit de son Duché à Guillaume dit *Longue-Espée*, son fils, qu'il fit recongnoistre à seigneur par ses sujets; et après avoir vescu quatre ou cinq ans du depuis, il termina la course de ses jours à Rouen, en 917, où il fut inhumé en l'église Cathédrale ou souloit estre la Chapelle de S. Romain.

---

(1) Guil. de Jumièges, lib. II, ch. 19. — (2) Guil. de Jumièges, lib. II, ch. 20. Dudo, lib. II, *sub finem*.

CHAPITRE XIV.

De la Chemise de Nostre-Dame, quand et par qui elle a esté donnée et apportée en l'église de Chartres.

An. 911. D'AUTANT qu'au chapitre précédent nous avons fait mention du miracle de la Chemise de Nostre-Dame, à la veue de laquelle les Danois ou Normans s'enfuirent de devant Chartres qu'ils tenoient assiégé, et qu'il se trouve quelques escrivains qui révoquent en doute ceste assistance de la Vierge et la vérité de ceste relique, j'ai creu à propos d'en faire ce chapitre pour les relever de leur peu de croiance et asseurer de la vérité de ceste précieuse Chemise.

Fauchet, livre VII, ch. 7 de son second volume du *Déclin de la maison de Charlemagne*, parlant du siège des Normans devant Chartres, dit que « l'on cuida lors que par miracle ils eussent esté chassés quand la chemise estimée avoir appartenu » à la Vierge Marie leur fut présentée; mais ceux qui ajoustent » que Charles le Chauve l'avoit apportée de Constantinople, font » douter de la vérité de ceste relique pour ce que cest empereur » jamais n'y fust. » Pour un sçavant personnage c'est mal argumenter, veu qu'il ne peut tirer aucune conséquence, sinon que le Chauve n'aiant jamais esté à Constantinople il n'en pouvoit avoir apporté ceste Chemise, mais non qu'elle ne fust la véritable chemise de la Vierge.

Pour mieux entendre ceste histoire, il est besoing de supposer que Nostre-Dame n'estoit si souffreteuse et dénuée de moiens qu'elle n'eust des chemises pour changer et se tenir blanchement et nectement. Doublet, en ses *Antiquités de Saint-Denis en France*, rapporte que S. Amateur, qu'il dit, je ne sçai comment, avoir esté le mari de S^te^ Véronique et depuis évesque d'Avranches, aiant esté veoir S. Pierre à Rome, il le chargea d'aller trouver S. Martial, lequel estoit évesque de Limoges, pour lui présenter de sa part une des chemises de Nostre-Dame avec autres reliques. Bien que je doute de la vérité de ceste relation, pour n'avoir leu ni entendu, quoique j'aie fait ce que j'ai peu pour m'en esclaircir, qu'il y eust une chemise de Nostre-

Dame à Limoges, si est-ce que je ne doute point que celle qui est à Chartres ne soit une de celles de ceste sainte Vierge, après tant de tesmoignages de l'antiquité et la commune croiance des fidèles que c'estoit celle qu'elle avoit lorsqu'elle mit au monde le fils de Dieu. An. 911.

Nicéphore (1) pourra nous aider à en faire la preuve, en ce qu'il escrit du trespassement de la Vierge, qu'un peu auparavant son déceds quelques dames de condition de Jérusalem lui estant venues rendre visite, elle enchargea à S. Jean l'Evangéliste, chez lequel elle demeuroit, qu'il délivrast deux de ses chemises à deux de ses voisines qui l'avoient assistée : ce qu'aiant esté fait, il arriva que, du tems de Léon surnommé *le Grand*, empereur du Levant, deux gentilhommes frères, nommés Candide et Gabinius, meus de dévotion, entreprindrent le voiage de Jérusalem, où aiant visité ce qui estoit de plus considérable donnèrent jusques en Galilée, où ils se logèrent chez un Juif qui, sachant qu'ils estoient chrestiens, se découvrit à eux, et leur dist qu'il avoit en sa possession une desdites chemises. Eux, désireux d'avoir un si précieux thrésor, se résolurent de l'avoir à quel prix que ce fust : pour faciliter l'exécution de leur dessein, ils trouvèrent moien de faire faire un coffret de la mesme grandeur et jauge que celui dans lequel ceste chemise estoit conservée, et estant sur le point de leur départ, ils supposèrent le leur au lieu de celui du Juif qui ne s'estoit apperceu de leur fourbe, et emportèrent celui du Juif à Constantinople, où ils le déposèrent au palais de Blachernes, qui estoit au faubourg de la ville, où les Empereurs d'icelle alloient quelques fois pour se divertir.

Ils ne peurent tenir si secret ce si considérable larcin, que les miracles qui se faisoient ordinairement en ce lieu ne fissent soubçonner qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire qui causoit ces merveilles. L'empereur Léon, voulant s'en esclaircir, trouva que ces guérisons admirables et les secours qu'on recevoit en ce lieu y estoient arrivées depuis qu'on y avoit apporté ceste sainte chemise; ce qu'aiant recongnu véritable, il y fit bastir une église qui ne cédoit à aucune de l'Orient, en laquelle il mit ce sacré dépost.

---

(1) Lib. II, ch. 21.

An. 911. Je lis néamoins ailleurs que S. Germain, patriarche de Constantinople, escrit qu'il avoit trouvé que l'emperière Pulcheria, espouze de l'empereur Martian, auquel ce Léon Ier succéda, entre autres églises qu'elle fit bastir dans ceste métropole du Levant, elle en fit construire une en l'honneur de la bienheureuse Vierge au palais de Blachernes, et que Juvénal, patriarche de Jérusalem, et autres évesques de Palestine, estant venus en ceste grande ville pour se rendre à Calcédoine, où il se devoit tenir ce Concile universel de six cens trente prélats, elle dist à ce patriarche qu'elle avoit apprins que le corps de la Très-Sainte Vierge avoit esté inhumé en Gethsemani près Jérusalem, qu'elle vouloit qu'il fust apporté à Constantinople pour en estre la garde et la tutèle. Juvénal lui aiant remontré qu'il se trouvoit, par les histoires anciennes, que le sépulchre de ceste mère de Dieu aiant esté ouvert, on n'y auroit point trouvé son corps qu'on croioit avoir esté transporté dans la gloire, et qu'il n'y avoit dedans que ses vestemens qui y estoient demeurés avec le drap ou linceul dans lequel elle avoit esté ensevelie; lesquelles choses elle commanda lui estre apportées et les fit honorablement poser dans ceste nouvelle église.

Il semble qu'en ce discours il y aie quelque contradiction avec ce que nous avons rapporté de Nicéphore, qui dit que ce fut Léon qui fit bastir ce temple de Blachernes, et cetui-ci croit qu'il avoit desjà esté édifié par l'emperière Pulcheria. Ce qui n'est beaucoup difficile à résoudre, si nous disons que l'un en avoit commencé l'édifice et l'autre l'avoit achevé et parfait. Je trouve davantage de difficulté à sçavoir quelle des chemises de Nostre-Dame a esté portée à Chartres, veu que je lis qu'il y a deub avoir jusques à trois de ses chemises dans ceste nouvelle Rome. La première que ces gentilhommes, Candide et Gabinius, apportèrent de Galilée; l'autre qui fut envoiée par Juvénal, patriarche de Jérusalem, à la princesse Pulcheria, et une autre qui fut trouvée en Jérusalem chez une religieuse vierge, laquelle fut aussi portée à Constantinople. Car bien que dans l'histoire de la translation ou portement de ces saintes reliques, S. Germain, archevesque de ceste capitale de l'Orient, ne spécifie point particulièrement qu'il y eust une chemise parmi les autres vestemens qui furent trouvés dans le tombeau de la Vierge, si est-ce qu'on peut bien croire qu'il y en avoit une, n'estant probable que ceste mère de Dieu eust esté inhumée An. 911. sans chemise, laquelle est comprinse parmi les vestemens; d'autant que jà soit que les Grecs en particulier appelent une chemise Χιτώνιον ἐγχέσαρκον, comme qui diroit un vestement près la chair ou qui touche la peau, si est-ce que en général il est confondu sous le nom de vestement avec les autres, ainsi que l'a remarqué Lazare Baïf, en son libelle *De re vestiaria*. D'ailleurs la coustume des Juifs estant telle, d'ensevelir leurs morts avec tous les plus beaux habits qu'ils eussent, seroit-il possible qu'on eust mis le corps de la Vierge sans chemise dans son tombeau, que toutes les nations qui ont quelque chose de civil et honneste laissent aux deffunts avec un drap ou linceul dans lequel ils sont ensevelis, pour tout meuble qu'ils emportent. C'est pourquoi Tamerlanes, ce grand domteur de l'Univers, estant sur le point de mourir, fit porter sa chemise autour de son armée, attachée au bout d'une lance, avec un hérault qui marchoit devant et disoit « Voilà tout ce que l'empereur Tamerlanes remportera de ce monde. »

Qu'il y eust une troisiesme chemise de Nostre-Dame à Constantinople, cela se peut recueillir des parolles de Cédrenus, lequel escrit, en son *Abrégé des Histoires*, que l'année que l'empereur Léon I déclara auguste son neveu Léon, fils de Zénon et de sa sœur Arcadie, qui fut la 17^e de son empire et la 473^e de Jésus-Christ, τότε καὶ ἐσθὴς τῆς υπεραγίας θεοτόκου ἐξ Ἱεροσωλύμων ἤχθη εὑρεθοῦσα παρὰ τίνι εὐλαβεστάτῃ γυναῖχι Ἑβραίᾳ παρθένῳ d'autant que de ces parolles on peut inférer que c'estoit une troisiesme chemise : ce qui peut se confirmer par ce qu'escrit Nicéphore, qui vivoit en l'an 1330, que de son tems il y avoit encore une de ces chemises à Constantinople, et de ce que dit Munster, quoique Luthérien, qu'il y en avoit aussi une autre à Aix-la-Chapelle, l'année qu'il escrivoit, laquelle y estoit curieusement conservée avec beaucoup de révérence et respect. Car on ne peut pas dire qu'aucune de celles-là fust celle qui est à Chartres. Le Ménologe ou calendrier des Grecs ne fait mention que d'une translation de la ceinture et chemise de la Vierge, le second de juillet (auquel l'église Romaine célèbre la feste de la Visitation de la mesme Vierge), soubz ces mots : *Depositio venerandæ vestis et zonæ Virginis in Blachernis Constantinopolitano templo.* Ce qui se peut expliquer

An. 911. qu'elles y furent posées seulement quand l'église fut dédiée, après avoir receu sa dernière main et perfection. Or dire quelle de ces trois fut envoiée à Chartres, il n'est pas si aisé, pour ce qu'il ne s'en trouve rien par escrit. L'on croit pieusement néamoins qu'elle est la mesme que la sainte Vierge avoit lorsqu'elle enfanta le Fils de Dieu. Ainsi le dit une vieille Chronique de l'église de Chartres (*a*), parlant de l'incendie d'icelle qui arriva en 1020 (1).

La douce Dame debonneire
Sauva dou feu son seintuaire,
Qui autre seintuaire passe.
Sa sainte Chemise en la chasse
Fu en une crote portée
Qui delez l'autel est fondée,
Que li encien i fondèrent
Qui sages et pridenz èrent.
La fut la sainte Chasse mise,
Où est cele seinte Chemise
Que la haute Dame vestoit
Quant dedens son ventre estoit
Enclous le filz Dieu Jhesu-Crit.
Et truis encor ou livre escrit
Par le tesmoign d'antiquité,
Qui tesmoigne por vérité
Qu'ainz meesmes l'enfantement
La Dame ce seint vestement
Avoit vestu celui mesmes
Si haut, si précieus, si seintimes,
Quant le verai fils Dieu enfanta.
Donques dige qua l'enfant a

(*a*) *Les Miracles de Nostre-Dame de Chartres*. Manuscrit du XIII^e siècle de la Bibliothèque de Chartres, in-4^o, catalogué 5/c 32, n° 18. 2^e partie.

(1) *Les Miracles*, etc., *ut supra*, fol. 5.

An. 911.

Touchié celle seinte Chemise,
Croire le devez sans faintise,
Que la Chemise, ce me semble,
Toucha à l'un et à l'autre ensemble.
Donc cest argument nécessaire
Que c'est le plus haut saintuaire
Qu'en nul leu puise estre trovez;
Par miracles est esprouvez.

Ce qui a donné sujet à Guillaume le Breton d'escrire au second livre de sa *Philippide*, parlant de la Vierge et des miracles qui se faisoient en son église :

Cujus et interulam cuncti venerantur ibidem,
Qua vestita fuit cum partum protulit Agnum.

Ce qui est encores asseuré par une ancienne Chronique latine de la mesme église, dont je rapporterai ci-après les propres termes pour en faire la preuve.

Voions maintenant comment et quand ceste sainte relique a esté apportée en France. Philippes de Bergame dit, après Jacques de Voragine, que Charlemagne estant à Gênes, il fut prié par Constantin, empereur d'Orient, de le secourir contre les Sarrazins d'Afrique qui couroient les mers qui lui appartenoient; que ce roi s'y estant transporté avec une grosse armée, les chassa non-seulement de la Grèce, mais encore de Jérusalem qu'il print sur eux, et la remit entre les mains des Chrestiens; qu'aiant réduit tout en un estat paisible, il retourna à Constantinople, où l'Empereur le receut avec une grande pompe et magnificence et lui rendit des honneurs incroiables; et que, quand ce fut au partir, le Grec lui aiant offert de grosses sommes d'or et d'argent pour les frais de son armée, lesquelles il refusa, se contentant seulement de quelques reliques, entre lesquelles estoient partie de la Couronne de Nostre-Seigneur, quelques morceaux de la Vraie-Croix, un des Cloux avec lesquels il y fut attaché, le Suaire qui fut mis sur sa face ou qui servit à envelopper son précieux corps, ensemble la Chemise de la bienheureuse Vierge, qu'il déposa honorablement dans sa chapelle d'Aix.

An. 911. Tout cela est tiré d'un romand de Charlemagne, que je m'estonne que Nicolle Gilles aie prins la peine de transcrire en ses *Annales de France*, comme chose véritable, combien qu'il n'y aie point de doute que ce soit un conte fait à plaisir par quelque badin, pour faire passer le tems à des ignorans; qui est néamoins au grand préjudice de la vérité de l'histoire, laquelle ne s'y trouve dans sa pureté. Car, comme nous l'avons desjà dit ci-dessus, c'est contre toute vérité que Charlemagne aie fait voiage à Constantinople, n'en estant approché plus près que la Campagne de Rome. Qu'on lise sa vie, on ne trouvera point qu'il aie esté en Orient ni en Jérusalem, et partant qu'il en aie pu apporter les reliques dont ci-dessus il est fait mention. Cela n'empesche pourtant pas que les Empereurs de Constantinople n'aient pu lui en avoir envoié quelques-unes pour se maintenir bien en son esprit et amitié, d'autant que le recongnoissant prince religieux et dévot et qui faisoit beaucoup d'estat des Reliques des Saints, ils lui en auroient envoié pour contenter sa dévotion. Nous lisons dans sa vie, qu'il a receu des ambassades et présens des Empereurs du Levant avec lesquels il avoit des habitudes. On ne peut nier que Constantin Porphyrogénète ne lui aie envoié ses ambassadeurs, pour lui faire la demande de sa fille Rothrude qu'il recherchoit en mariage; que Irène, mère de ce prince Grec, n'aie aussi envoié vers le François le requérir de paix et de se marier avec elle depuis qu'il fut esleu empereur des Romains, pour rejoindre et remectre en un, l'empire qui avoit esté divisé en deux. Nicéphore Logothète, qui avoit chassé ceste Dame et s'estoit revestu de la pourpre, lui envoia pareillement ses légats pour le complimenter et obtenir la continuation de la paix faite avec sa devancière. Michel Curopalates et Léon dit l'*Arménien*, qui lui succédèrent, députèrent aussi vers lui pour le rechercher d'amitié; et se peut faire que quelqu'un d'iceux lui aie envoié ceste Chemise pour présent qu'il présumoit lui devoir estre aggréable.

J'ai toutesfois de la peine à croire qu'on aie envoié à Charlemagne les autres marques de nostre rédemption desnommées ci-dessus, veu que pour la Couronne d'espines elle se veoid entière dans la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, où S. Louis, roi de France, la fit poser en 1239, après l'avoir retirée des Vénitiens, ausquels Baudouin, empereur du Levant, l'avoit engagée pour subvenir aux guerres qu'il avoit contre les ennemis de son An. 911. Estat. Il se pourroit faire néamoins qu'on auroit tiré quelques espines qu'on auroit distribuées çà et là. Guillaume de Nangis escrit en sa *Chronique*, qu'en l'an 792, Constantin ci-dessus envoia à Charlemagne un des Cloux de la Vraie-Croix, le bras de S. Siméon et partie de la Couronne d'espines, c'est-à-dire quelque petite parcelle, au respect de celle qui est en la Sainte-Chapelle de Paris. Il y a une de ces espines à Saint-Saturnin de Tolose et à Chartres au-dessoubz de la Vraie-Croix, veu qu'au tableau qui est à costé, il se lit en grec, ἐκ τοῦ ἀκανθίνου στεφάνου comme aussi à Fontevraud, et en plusieurs autres endroits.

Pour le Clou, dont Nostre-Seigneur fut attaché à la Croix, j'y trouve plus de difficulté, d'autant qu'il est certain qu'il n'y en avoit que quatre, deux desquels, sçavoir, ceux des deux mains, furent emploiés par Constantin pour faire un mors ou frein à son cheval, et du troisiesme en composa son armet de teste, ainsi que le disent Socrate et Sozomène. Théodoret dit seulement que S^{te} Hélène, aiant trouvé ces Cloux, elle en emploia une partie à la confection d'un casque, affin de mectre la teste de son fils à couvert des coups et le préserver contre les accidens des combats, et un frein à son cheval, pour l'asseurer et tirer des dangers. Ruffin prétend que tous les quatre Cloux furent emploiés pour faire ce casque et ce frein; comment donc pourroit-on en avoir envoié un à Charlemagne? Et s'il est vrai ce qu'escrit Grégoire de Tours en son livre I^{er} *des Miracles* ou *de la Gloire des Martyrs*, chap. 6, que de ces quatre Cloux, S^{te} Hélène en garnit le frein du cheval de son fils de deux, affin que si les ennemis de ce prince venoient à lui résister, ils fussent repoussés par la vertu d'iceux; le troisiesme, elle le fit jecter dans la mer Adriatique pour appaiser une horrible tempeste dont elle estoit agitée, qui s'appaisa aussitost, et le quatriesme fut attaché au haut de la teste de la statue de Contantin qui estoit dans ceste nouvelle Rome, il faudroit qu'il y eust eu six Cloux, si celui qui est à Saint-Denis en France et celui qui est à la Sainte-Chapelle sont du nombre d'iceux; ce qui se pourroit trouver en quelque façon véritable si l'on demeuroit d'accord qu'au milieu de la Croix il y eut eu un appui cloué avec deux cloux, sur lequel les deux pieds du fils de Dieu furent cloués séparément, ainsi que les Grecs le représentent, et j'en ai un

An. 911. très-ancien de la sorte; car, par ce moien, les deux cloux de ce marchepied entreroient en ligne de compte.

Quand au Suaire, la difficulté n'en est pas moindre, d'autant que ce mot est équivoque à trois choses, premièrement à un mouchouer ou linge qu'on mectoit sur le visage des trespassés, de crainte qu'on ne vist la palleur de leur face ou quelque grimace que font ceux qui meurent à force, qui eust peu exciter de la peur ou de l'effroi à ceux qui les regardoient. Ce mouchoir ou linge s'appeloit *sudarium* chez les Syriens, comme l'a remarqué Nonnus, en ces termes : Καὶ λινέῳ πεπύκαστο καλύμματι κυκλάδα κόρσην, Σουδάριον τόπερ εἶπε Σύρων στόμα. *Lineo coopertus erat velo rotundum caput, sudarium quod dixit Syrorum os*, et de mesme en S. Jean, 20. Secondement, au drap ou linceul dans lequel estoit enveloppé le corps; et un autre linge qu'on mectoit encores par-dessus, de la longueur dudit linceul, qui s'appelle communément parmi nous *Suaire*. Pour le premier, frère Pierre Martyr Félin, en son livre *Des choses merveilleuses de Rome*, dit qu'il est en l'église patriarchale de Saint-Jean de Latran; pour le second, il est à Thurin en Piémont, selon le mesme autheur; pour le troisiesme, il devroit estre à Compiègne, selon ce Bergamois : mais il n'est pas certain qu'on mist en la Judée ce dernier linge sur le corps du deffunct. On peut dire néamoins qu'il y avoit d'autres linges dans le sépulchre du fils de Dieu, veu que l'Evangéliste en parle en pluriel, disant en son 20ᵉ chapitre que S. Pierre et S. Jean trouvèrent *linteamina posita et sudarium quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum;* d'où François Lucas, *sur S. Jean*, tire une conséquence qu'il falloit qu'il y eust deux linceuls ou suaires qui estoient l'un sur l'autre, à cause des onguents qui eussent peu percer et passer au travers du premier. Si cela estoit, il n'y auroit plus à douter, pour ce que l'un d'iceux pourroit avoir esté porté à Thurin et l'autre à Compiègne; mais S. Jean, parlant de ces linges sans les spécifier davantage, ils se peuvent aussitost entendre de ces bandes funérales qui estoient de linge, avec lesquelles on lioit et bandoit les membres du deffunct par tout le corps; et ainsi c'est revenir à la mesme difficulté. Je ne veux néamoins m'obstiner qu'il ne soit à Compiègne, et troubler par ce moien la dévotion des fidèles et diminuer leur croiance, laissant à un chacun d'en penser pieusement, personne ne devant aller si légèrement à donner son jugement pour les reliques, lesquelles ont esté receues par l'antiquité : aussi mon intention n'a pas esté d'en parler pour oster l'estime et croiance que l'on en a, mais plustost pour establir celle qu'on doibt avoir de la Chemise de Nostre-Dame, de laquelle on pourroit faire la mesme difficulté que des reliques qu'on dit avoir esté apportées avec elle à l'empereur Charlemagne; car, confirmant la vérité d'icelles, j'assure par mesme moien celle de ceste sainte Chemise. An. 911.

Pour le tems qu'elle a esté apportée à Chartres, on peut dire que, si celles dont nous avons fait mention ci-dessus ont esté apportées à Saint-Denis en France en l'an 876, à la diligence de Charles le Chauve, que la Chemise de Nostre-Dame y a esté donnée par le mesme roi et empereur au mesme tems. Je trouve à la vérité qu'elle fut premièrement portée en ce roial monastère où elle ne pust guères demeurer, considéré que ce fut l'an suivant que ce prince termina ses jours, auparavant la fin desquels elle devoit desjà estre à Chartres, d'autant que le *Livre des Miracles* faits en l'église de Chartres, en considération de ce reliquaire, dit (1) :

Si en ont eu grant esmaance;
N'ont en nulle aie fiance
Fors ou secors de la pucelle
Qui Dame de Chartres s'apelle :
De celle requièrent aie
Qui de Chartres a seignorie.
Lor preindrent la seinte Chemise
A la Mère Dé qui fu prise
Jadis dedenz Constentinoble :
Précieus don en fist et noble
A Chartres un grant roi de France,
Challes le Chauf ot non d'enfance.
Cil rois à Chartres la dona,

---

(1) *Les Miracles*, etc., *ut supra*, fol. 43 v°.

An. 911. A Chartres est sa mestre iglise
Qui si noblement est asise
Que la Dame tient souz sa mein
Et tout Chartres et tout Chartein.

Guibert, abbé de Nogent-soubz-Couci, escrit (1) que sa mère, croiant en songe estre en l'église de Saint-Geremer, diocèse de Beauvais, il lui sembla veoir une femme d'une beauté et majesté infinie, qui s'en alla par le milieu de l'église jusques au grand autel, suivie d'une fille de chambre bien ajustée selon la dignité de la dame qu'elle suivoit. Ceste mère aiant eu la curiosité de sçavoir qui estoit ceste Dame, il lui fut dit que c'estoit la Dame de Chartres, à quoi elle recongnut que c'estoit la bienheureuse Vierge, le nom et les reliques de laquelle sont révérées audit lieu presque par toute l'estendue de l'église Latine. Il escrit davantage, qu'il y a en son monastère un morceau d'une Chemise de Nostre-Dame, de laquelle elle estoit revestue lorsqu'elle mit au monde son cher enfant; lequel fut donné par les Apostres à un certain roi d'Angleterre, nommé en son baptesme Quilius, avec autres reliques qu'il laissa audit Nogent, où il mourut à son retour de la Terre-Sainte. Ce qui ne peut se soutenir, pour des raisons convainquantes, qui sont que le Chapeau d'espines et la Croix ayant esté enfouies et cachées en terre, les Apostres n'avoient la liberté d'en avoir, non plus que des Liens desquels le Fils de Dieu avoit esté lié à la Colomne, ni des Fouets avec lesquels sa précieuse chair avoit esté deschirée, estant demeurés entre les mains des bourreaux qui avoient esté emploiés à lui faire endurer ces souffrances; et moings encore de la Chemise de Nostre-Dame qui, à cause de son humilité et de l'amour qu'elle portoit à son fils, il n'est à présumer qu'elle l'eust baillée aux Apostres durant sa vie, mais plustost qu'elle l'auroit gardée, pour avoir toujours avec elle un gage de celui qui estoit l'objet de son amour : et de plus, comment est-ce que les Apostres lui eussent donné de leurs reliques, estant encores pleins de vie. Pour dernière raison, c'est que la Chemise que la Vierge avoit lors de son enfantement estant entière à Chartres, comment est-ce qu'il y en auroit eu un morceau à Nogent?

---

(1) *De vita sua*, lib. I, ch. 15.

L'ancienne Chronique de l'église, parlant du siège de Chartres, dit que l'évesque Gousseaume, *sumpta de Beata Virgine fiducia, de propugnaculis ostensa Normanis Sancta Camisia, in qua Virgo Dominum pepererat, quæ interior ejus tunica dicitur, et quæ in dicta Carnotensi ecclesia huc usque servatur, dicti hostes territi et quasi amentes facti sunt. Tunc dictus episcopus, assumpto alio ornamento quod Supparum Virginis nominatur, et hastæ in modum vexilli imposito, civitatem cum suis stipendiariis et civibus exiens, in eos inopinato irruit et eos cædens de obsidione fugavit*, etc. Car la bienheureuse Vierge ne s'est pas contentée d'estre appellée Dame de Chartres sans effet, elle a voulu aussi la prendre soubz sa protection pour la deffendre contre ceux qui lui voudroient faire du mal. Et tout ainsi qu'escrit Nicéphore, que Léon le Grand, empereur du Levant, mit ceste sainte Chemise dans l'église de Blachernes, *veluti invictum perpetuumque urbis præsidium, quæ varios repellebat morbos, et miraculis quæ in ea fiebant naturam et vim temporis superabat :* aussi depuis que ceste Chemise a esté apportée à Chartres, elle a prins ceste ville en sa garde et l'a deffendue aux occasions, et a décoré son église de quantité de miracles qui s'y font encores à présent, de façon qu'on peut dire que ça esté avec beaucoup de sujet que Guillaume le Breton a escrit d'elle : An. 911.

Quam, quasi postpositis specialiter omnibus, unam
Virgo beata docet Christi se mater amare,
Innumerabilibus signis gratoque favore.
CARNOTI DOMINAM *se dignans sæpe vocare:*
Cujus et interulam cuncti venerantur ibidem
Qua vestita fuit cum partum protulit Agnum.

Je laisse beaucoup d'autres tesmoignages que je pourrois apporter pour preuve, que c'est la vraie Chemise de ceste sainte Vierge qui est vénérée à Chartres; mais il n'en faut point d'autre que la tradition qui a continué de père en fils jusques à nous avec ce que nous avons dit: les armoiries de l'église qui en sont chargées, les sceaux des actes publics où elle se veoid attachée, les miracles qui s'y font journellement par la vertu des médailles faites en forme de ceste Chemise qui se distribuent par tout l'Univers, sont suffisans pour la confirmation de ceste vérité. Il n'est pas à présumer que Dieu eust laissé les Char-

An. 911. trains en un tel aveuglement que depuis sept cens soixante dix-sept ans qu'ils possèdent ceste précieuse relique, il ne leur eust descouvert s'il y avoit de la fourberie, si ce n'estoit pas la véritable chemise qu'elle avoit lorsqu'elle mit son fils au monde.

Voions maintenant qu'est-ce que ce *Supparum* que ceste vieille Chronique dit aussi estre à Chartres en la mesme église. Roulliard escrit que ce qui est dans la mesme châsse, en laquelle est enclose la sainte Chemise de Nostre-Dame, est ce que les autres appellent *Maphoram*, qui estoit, dit-il, une cappe longue, qui couvroit toute la personne qui la portoit, depuis la teste jusques aux pieds ainsi que les femmes de Flandres les portent encores. Je n'ignore pas qu'Osbeon ou Osber, autheur Anglois, en son livre *Des Dénominations*, remarque que *Mafortes*, au masculin, *sunt operimenta capitum;* à quoi se peut rapporter ce qui se trouve dans la troisiesme partie de *la Vie des Pères*, soubz le titre de la Règle et Conversation des moines d'Egypte, où, parlant de leurs vestemens, il dit : *Post hæc angusto palliolo tam amictus humilitate quam vilitate precii, colla pariter atque humeros tegunt, quæ Mafortes tam nostro, quam ipsorum nuncupatur eloquio.* Et encores ce que dit S. Lin, ou qui que ce soit qui a composé soubz son nom le *Livret de la Passion de S. Paul*, lorsqu'il escrit que cest apostre des Gentils allant au lieu du supplice fit rencontre de Plautilla, laquelle il pria de l'accommoder du linge qu'elle avoit sur la teste pour lui bander les yeux lorsqu'il seroit sur le point de perdre la sienne : après qu'il eust eu la teste couppée, quelques-uns, se mocquant de ceste dame, lui demandoient avec risée *cur caput suum non operiret de maphorte quam præstiterat Paulo;* ausquels elle respondit qu'elle l'avoit receu beaucoup plus glorieux qu'elle ne l'avoit baillé, par l'infusion du sang de ce bienheureux Apostre, lequel lui auroit rapporté *maforam*, laquelle elle tira de son sein et leur montra toute ensanglantée du sang de ce Saint (1).

Je n'estime pourtant pas que *mafora*, *maphorte* et *supparum* soient une mesme chose, veu que *maphora*, *maforte*, *maphortis*, tous se disent, soit comme une coëffe, escharpe ou cappe, bien plus courtes que celles que les femmes portent en Flandres. La preuve qu'il en prétend faire par Grégoire de Tours fait plustost contre que pour lui, d'autant que ce *mafortis holosericus* dont parle cest autheur ne se peut expliquer au sens de Roulliard, ainsi qu'il se peut veoir par la lecture de l'original du texte. *Supparus* ou *Supparum* estoit véritablement, selon quelques-uns, un affeublement de teste fait de lin, qui revenoit au περιώμιοιον des Grecs, tel que les Espagnoles le portent à l'entour de leur teste et ainsi qu'on représente d'ordinaire la Vierge juxte la Croix de son fils, aiant un voile de lin soubz son manteau. An. 911.

---

(1) Order. Vital., *Hist. Eccl.*, lib. II, p. 392.

Nonius Marcellus n'est dans ce sentiment, disant que *supparum est linteum femorale usque ad talos pendens dictum quod subtus appareat*, que les Espagnols rendent en leur langue *vestidura sobrana de lino luenga hasta en tierra, cenida sobra el ombiligo*, qui s'interprète en la nostre, un vestement de dessoubz fait de lin, long jusques en terre, ceint sur le nombril, qui seroit selon ce sens un devanté, tablier ou garderobbe. Festus Pomponius, ou plustost Paul Diacre, son abbréviateur, dit que *supparus* et *supparum*, l'un et l'autre se dit, *est vestimentum puellarum lineum, quod et subucula et camisia dicitur.* Joseph de Lescale veust que ce soit *velum omne quod ex lino est*, ou bien comme il le dit plus bas, *omne linteum velum;* et se mocquant de Paul Diacre, *Camisiam*, dit-il, *usurpat Paulus verbum suæ ætatis ac suorum hominum elegantiâ dignum. Cama est barbarum vocabulum; id significat lectum hodieque in idiotismo suo retinent Hispani. Camas enim lectos vocant; ab eo tunicam lineam nocturnam vocarunt Camisiam: auctor Isidorus.* Véritablement ce *supparus* ne peut estre prins pour une chemise, puisque nous le voions séparé et distingué d'avec la chemise de la Vierge par nostre chroniqueur ci-dessus. Je suis plustost l'opinion de Lescale, veu que le *Livre des Miracles de la Vierge* l'appelle un voile, quand, parlant du siège posé devant Chartres par Rollon, il dit (1) :

Li Chartain la Chemise pristrent,
Sus les murs au quarneaus la mistrent
En leu d'enseigne et de bennière.
Quant la virent la gent aversière,

---

(1) *Les Miracles*, etc., *ut supra*, fol. 44.

An. 911. Si la pristrent mult à despire
Et entr'elx à chufler et rire :
Quarreaus i trestrent et saetes
Et dars turquois et d'arbalestes ;
Mes Dex qui vit lor mescréance
I mostra devine venchance,
Si les avougla qu'il perdirent
La veue que il point ne virent,
Si qu'il ne porent reculer
Ne ne porent avant aler.
Quant li Chartein aperceu
Orent le miracle et veu
Que leur fist la Dame Charteine,
Mentenant fu la joie pleine :
Si s'apareillent de issir hors
Et garnissent d'armes leur cors,
Vestent haubers, et lacent hiaumes,
Ovec leur esvesque Gousseaumes
Qui portoit la seinte Chemise
Por deffense et por garantise,
Avecques une autre bannière
Qui du Voile de la Virge y ère.
De Chartres s'en issirent tuit
O grant effors et o grant bruit ;
En l'ost des Paiens tot se mirent,
Si grant occision en firent
Com il leur vint à volenté :
Des ocis i ot tel plenté
Que la terre en fu joinchiée,
Tant i ot de gent de trenchiée.

Desquelles parolles nous voions la Chemise séparée d'avec le Voile.

Je n'ai jamais veu ce qui est enclos dans la Sainte-Châsse, laquelle, estant couverte d'une plaque ou table d'or continuelle et bien soudée, ne s'ouvre jamais. Je suis pourtant bien asseuré qu'il y a quelque drap ou linge ploié, d'autant qu'il y a quelques années, aiant voulu sonder ce qui estoit dedans avec une longue verge d'or faite exprès, je sentis au toucher quelque matière de linge ou drap ploié, qui faisoit une molle résistance, mais je ne pus discerner ce que c'estoit. An. 911.

Je ne sçai où Le Carron, en son *Histoire universelle des Gaulois ou François*, a trouvé que la Chemise qui est enfermée dans la Sainte-Châsse avoit esté donnée à Charlemagne par Aron, roi de Perse, et que depuis elle fut donnée à l'église de Chartres par Charles le Chauve, son petit-fils, veu que ceste Chemise n'est point exprimée parmi les autres grands et magnifiques présens que ce Persan lui envoia; et encore que ceste Chemise estoit tissue de lin et de soie blanche, longue de deux aulnes un tiers, et large d'une aulne deux tiers et demi, qui est tout-à-fait ridicule, comme s'il pouvoit nous persuader que la Vierge bienheureuse eust esté de la race des Géants, pour avoir une chemise si longue et si large, et de la moitié plus que les ordinaires.

Je ne sçai non plus d'où Roulliard a pesché que le manteau ou affeublement de la Vierge estoit de couleur azurée ou violette, à cause que les brebis de la Judée portoient, dit-il, leurs toisons d'un bleu céleste ou bien d'un violet; veu que Nicéphore qui a parlé de ce manteau, dit qu'il estoit d'une couleur tannée ou minime, que nos anciens appeloient gris-soret, c'est-à-dire enfumé, telle que les brebis de la Judée l'apportoient, et s'en voit plusieurs en Espagne et ailleurs qui les portent semblables. C'est pourquoi je me persuaderois plus volontiers que la couleur du manteau de ceste glorieuse Vierge estoit minime, que bleue, pour autant que par toutes les peintures anciennes il est de couleur comme minime; ce qui se peut remârquer particulièrement aux vistres de la cathédralle de Chartres, èsquelles presque toutes cest affeublement est de ceste couleur.

Voilà ce que j'ai peu ramasser pour prouver la vérité de ceste Chemise, de laquelle nous n'avons aucun acte: tout ce que nous en pouvions avoir aiant esté bruslé en cet incendie général de l'église de Chartres en l'an 1020, où presque tous les ti-

An. 911. tres d'icelle périrent, et ne nous est demeuré que ce peu que j'ai rapporté ci-dessus.

CHAPITRE XV.

De Thibaud, dit le Tricheur, *comte de Chartres, qu'il n'estoit fils de Gerlon le Normand, ni de Richard, comte de Troies, comme quelques-uns se le sont imaginé, mais estoit de la race des Rois de France.*

Ce n'est pas assés d'avoir montré que la Vierge Marie a voulu particulièrement estre appelée Dame de Chartres, comme aiant choisi ceste ville entre toutes les autres pour y estre révérée, il faut encores faire veoir ses Comtes, qui commencèrent à estre héréditaires vers ce tems. J'ai réfuté cidessus ce qu'en a escrit celui qui a dressé le Catalogue de nos prélats, qui les a voulu faire Comtes dudit Chartres et leur donner la seigneurie spirituelle et temporelle d'icelle. Tous les autheurs que j'ai veus demeurent d'accord que ç'a esté Thibaud, dit *le Tricheur*, qui en a esté le premier Comte héréditaire qui a transmis ce Comté à ses successeurs, pour en jouir comme d'un bien affecté à leur famille, combien qu'ils ne conviennent de celle dont il tiroit son origine. Les uns, comme Glaber, le font sortir d'une race fort obscure; les autres, comme Fauchet, d'un Normand de bas-lieu; les autres, comme Du Bouchet, d'une très-basse naissance, au-dessus de laquelle il avoit esté élevé par Hugues le Grand et Hugues Capet, son fils, roi de France.

Je m'estonne particulièrement de ce dernier qui, faisant Thibaud fils de la fille de Robert le Fort, qui a donné des rois à la France, et a tasché, par ses curieuses recherches, esclaircir ce qu'il y avoit d'obscur en ceste famille, en devoit parler en autres termes et plus honorables, aiant sa maison faite auparavant que l'un et l'autre Hugues fussent en quelque crédit, ainsi que nous le ferons veoir ci-après. A la vérité, on n'a peu encores descouvrir au certain de quelle maison estoit le père de Thibaud, les uns disant après Sigibert, au rapport de Du Chesne, qu'il estoit fils d'un certain Gerlon, que Fauchet, se contredisant lui-mesme, fait frère ou parent de Rollon, duc de Normandie, qui fait veoir qu'il n'estoit un Normand de bas-lieu, comme il le dit; les autres, comme Du Bouchet, escrivant qu'il estoit fils d'un Richard, comte de Troies, qui montre qu'il n'estoit d'une très-basse naissance, ainsi que lui-mesme l'asseure. An. 911.

Pour le premier, sans perdre le tems à prouver que Gerlon n'estoit frère de Rollon, qui n'en avoit qu'un, appelé Gurim, qui fut tué en une bataille que ces deux frères livrèrent au roi de Danemark auparavant que sortir de ses terres, ni mesme son parent, je soutiens que Thibaud n'a pu estre fils de Gerlon et d'une comtesse de Blois, comme la plupart des escrivains se le sont imaginé, contre la vérité de l'histoire.

Ma première raison est que Thibaud estoit né auparavant que Gerlon vint en France, et partant, ne pouvoit estre son fils; ce qui est sans aucune difficulté, s'il est véritable que Rollon, en la compagnie duquel tous demeurent d'accord qu'estoit Gerlon, ne vint en France qu'en l'an 895, auquel an, Thibaud pouvoit avoir neuf ans. Cela se peut induire de ce que Guillaume de Jumièges a laissé par escrit, que Thibaud acheta la ville de Chartres de Hasting, qui doit estre devant le siége que Rollon mit devant Chartres en l'an 910 ou 911; ce qu'il n'eut pu faire s'il n'eut esté en asge de contracter, qui est celui de vingt-cinq ans, prescrit par les loix et receu en coustume en France : qui montre que Thibaud devoit estre né dès l'an 886, et ainsi qu'il n'estoit fils de Gerlon, qui ne vint en France que neuf ans après.

Ma seconde raison est que Giles Bigot, en ses anciennes *Chroniques de Bretagne,* escrit que Thibaud aiant eu avis que les Normans venoient assiéger Chartres, il se jecta promptement dedans pour le deffendre : ce qu'il n'eust pu faire s'il n'eust esté en asge d'homme, de courage et de main, aiant affaire à des gens aguerris, qui pouvoient lui donner de la peine.

Ma troisiesme raison est qu'il se trouve, dans le Cartulaire rouge de Saint-Florent de Saumur, fondé par le mesme Thibaud, qu'Absalon, religieux de ceste abbaïe, aiant trouvé moien de rapporter le corps de ce Saint qui, durant les guerres de Rollon

An. 911. en Touraine et Anjou, avoit esté transporté de Glomme, dite autrement Saint-Florent-le-Vieil, en l'abbaïe de Saint-Gondon au diocèse de Bourges, et depuis à Tournus en Bourgongne; il s'adressa à trois marchands de Douai (*Doué*) en Anjou, ausquels aiant communiqué son dessain, ils arrestèrent ensemble, pour ne rien faire mal à propos, d'aller trouver le comte Thibaud, seigneur, dit ce Cartulaire, d'une non médiocre partie des régions Occidentales, pour ce qu'aiant recongneu qu'il avoit veu avec un très-grand déplaisir l'enlèvement de ce corps, ils s'asseuroient qu'il seroit autant réjoui du rapport qui en avoit esté fait; car, par ce narré, il paroist : 1° Que Thibaud estoit desjà grand seigneur, puisqu'il possédoit de grands biens en Touraine, Berri et Anjou, qui sont païs occidentaux à nostre respect, selon la position de la sphère; 2° Qu'il devoit estre en un asge capable de passions telles que sont la tristesse et la joie, et par conséquent un peu avancé, quand l'enlèvement de ce corps se fit; qui fut depuis l'an 895, jusques à l'an 900, auquel tems Gerlon n'avoit encores esté marié.

Ma quatriesme raison est que Texere et un certain extrait de la Chambre des Comptes de Blois, que j'ai, asseurent que le mariage de Gerlon avec la Comtesse dudit Blois, n'a esté contracté qu'après l'an 920, auquel an la mère de Thibaud devoit avoir plus de 53 ou 54 ans, si elle estoit fille du Fort, qui estoit mort dès l'an 866 ou 867, comme nous l'avons veu ci-devant, qui n'estoit un asge pour se marier.

Mais que peust-on respondre si je dis et montre pour cinquiesme raison, que Thibaud estoit marié et avoit desjà des enfans en ceste année-là, de Legarde, sa femme, fille de Hebert, comte de Vermandois : cela se justifie par ce qui se lit dans le continuateur de Grégoire de Tours, en son *Traicté des Abbés de Marmoutier,* qui dit que Robert, roi de France, estant allé rendre visite à Thibaud, en sa ville de Tours, un de ses enfans qui estoit *puer miri decoris* appelé Hugues, s'estant présenté devant lui, qui estoit son parrain, il l'enquit de ce qu'il vouloit qu'il lui donnast, à quoi l'enfant aiant respondu qu'il lui donnast l'abbaïe de Marmoutier, le roi print l'enfant par la main et s'en alla l'en mectre en possession. On pourroit dire que cest escrivain ne dit pas que cest Hugues fust fils de Thibaud et de Legarde, mais d'Eudes et d'Emengarde; j'en demeure d'accord, mais je dis aussi qu'il s'est abusé aux noms, veu qu'il est certain : 1° Que cest Eudes n'estoit encores né; 2° Que Hugues n'estoit fils d'Eudes, mais son oncle; 3° Que Robert estoit Robert I et non Robert II, fils de Capet, je le prouve. Il est certain que Thibaud eut quatre enfans : Thibaud, Eudes, Hugues et Emme; Thibaud, qui est dit *le Jeune*, à la différence de Thibaud son père, qui s'appeloit Thibaud le Vieil, se veoid signé dans un tiltre de Saint-Florent de Saumur de l'an 4ᵉ de Lothaire, roi de France, l'an 960 de Jésus-Christ, et mourut devant son père en l'an 962. Eudes continua la lignée, et fut père d'autre Eudes qui espouza ceste Emengarde; Hugues fut abbé de Marmoutier et depuis archevesque de Bourges après Richard, son oncle, et Emme fut mariée à Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. An. 911.

Je sçai bien que Vignier en sa *Chronique de Bourgongne*, en l'an 964, page 110, dit que le mot de *Vetulus* ou Vieil, se prenoit pour fin, cauteleux et rusé, ainsi que Pithou l'avoit admonesté; mais je soutiens et Vignier le reconnoist pour véritable, que le mot *Vetulus* se doit prendre en sa propre signification, pour ancien ou vieil; et que Thibaud estoit appelé *Vetulus* à cause de son fils qui se disoit *Junior*, pour estre distingués l'un de l'autre. Il n'y a point aussi de doute qu'Eudes I ne fust son fils, veu que Paul-Emile dit que *Theobaldus cognomine Vetulus pater Odonis primi (fuit), undè Odo Campanus comes*, et nous le verrons ci-après, comme aussi qu'il estoit père de Hugues, qui depuis fut archevesque de Bourges, ne se trouvant en ce tems-là aucun qui portast le nom d'Hugues entre les prélats de ceste église, que Hugues, fils de Thibaud et de Legarde, qui succéda en ceste primatie à Richard, son oncle, frère dudit Thibaud, en l'an 959; et par une entresuicte ou conséquence nécessaire on peut dire que ce roi Robert, dont il s'agit, estoit Robert I, fils de Robert le Fort, et non Robert II, fils de Hugues Capet, d'autant que ce Hugues, archevesque de Bourges, estoit mort devant que ce Robert II montast sur le throsne des lis; sçavoir dès l'an 984. Et partant, que Robert I n'aiant régné que depuis l'an 922 jusques à l'an 923, il faut que ceste visite de Robert aie esté faite à Thibaud durant ceste année, en laquelle Thibaud devoit avoir desjà des enfans grandelets, pour sçavoir demander une abbaïe; et qu'y en aiant deux devant cetui-ci, An. 911. qu'il falloit que Thibaud eust esté marié dès l'an 911 ou 912.

Pour sixiesme raison je dis que, par certaine copie d'acte qui m'a esté envoié de Tours par M. Le Monnier, chanoine de Saint-Martin, longtems auparavant que le sieur Du Bouchet l'eust inséré dans les *Preuves de la véritable origine des rois de France*, qu'il a mis au jour, il se veoid que Richilde ou Richeux se seroit faite religieuse après la mort de son mari, père de Thibaud; comment doncques Thibaud seroit-il fils de Gerlon, qui n'estoit encores arrivé en France, n'y estant, comme dit est, venu qu'en l'an 895, où Thibaud estoit né dix ou onze ans au précédent?

J'adjoute encores pour septiesme raison que Raoul, qui fut roi de France, expose dans l'acte de la fondation qu'il fit de Saint-Laumer de Blois, en l'an 924, que ce fut à la prière de son ami Thibaud, comte Palatin, qu'il fit ceste fondation, pour montrer que Thibaud estoit desjà en grande considération envers le roi; ce qu'il n'eust pu estre, s'il eut esté fils de Gerlon, veu que si ce Normand n'eust espouzé la Comtesse de Blois qu'en l'an 920, Thibaud n'eust eu que quatre ans, auquel asge il ne pouvoit encores avoir rien fait pour estre considéré par le roi Raoul.

Pour huitiesme raison, je rapporterai ici la permission que Thibaud donne aux moines de Doueren, au diocèse de Bourges, l'abbaïe desquels avoit esté ruisnée par les Normans en l'an 903 de s'establir à Vierzon, par acte donné à Chartres, en l'an de l'Incarnation de Nostre-Seigneur 926; ledit acte rapporté par le père Labbe, jésuite, en l'Appendix de ses *Eloges de Bourges*, où il ne demeure d'accord que Thibaud fust fils de Gerlon; mais il se fust bien passé de dire qu'il venoit de Richard, comte de Troies; car il ne le sçauroit prouver, et nous montrerons ci-après le contraire.

Par toutes lesquelles raisons, il se veoid clairement que Thibaud, comte de Blois, n'estoit et ne pouvoit estre fils de Gerlon et de la Comtesse de Blois. Ce que certains escrivains aiant recongneu, ils se seroient imaginés que Thibaud estoit né d'un premier mariage de ce Danois avec la fille d'un Marquis de Brandebourg, qui est une deffaite tout-à-fait ridicule, d'autant qu'il n'y a pas d'apparence qu'un prince Catholique eust voulu donner sa fille à un païen et idolastre, pouvant trouver chez lui ou parmi ses voisins, un parti plus sortable pour elle. Et quand An. 911. bien que cela auroit esté, comment est-ce que le Comté de Blois, qui estoit lors en la famille du Fort où il estoit entré par le décès d'Eudes, dernier Comte du lieu, seroit-il venu en la possession de Thibaud, qui n'eut eu aucun droit par succession?

Conclusion : Donc, que Thibaud le Tricheur, comte de Chartres, n'a point esté fils de Gerlon, et ne me sçaurois assez estonner que ceste fourbe ou fable aie passé par tant de siècles sans estre descouverte et recongneue, par tant de doctes et sçavans personnages, qui l'ont baillée et débitée comme ils l'avoient receue, sans entrer plus avant pour l'examiner, et juger si elle estoit conforme à la vérité.

Voions maintenant si le sieur Du Bouchet, le père Labbe et plusieurs autres ont mieux rencontré, faisant Thibaud, fils d'un Richard, comte de Troies, qui descendoit de Robert, comte du mesme lieu.

Le sieur Du Bouchet fonde son dire et sa preuve sur le Cartulaire de l'abbaïe de Montieramei, au diocèse de Troies, dans lequel se retrouvent, dit-il, plusieurs chartes, qui disent que Thibaut estoit fils d'un comte Richard, gendre du duc Robert le Fort, et qu'il avoit pour aïeul Robert, comte de Troies, qui avoit espouzé en secondes nopces Wisle, fille de Louis le Bègue, roi de France. Je ne sçai pas comme ledit Du Bouchet a pu avancer ce discours qui choque entièrement la raison, considéré que Thibaud estant de mesme asge que Richard, comment ce dernier eût-il esté le père du premier? Cela se peut prouver par ce que les historiens escrivent, et Bouchet et Authueil en demeurent d'accord en leurs *Tables Généalogiques*, que le Bègue n'espouza Ansgarde, mère de Louis et Carloman, rois de France, et de ceste Wisle, qu'en l'an 862, qui fut le mesme auquel Robert le Fort espouza Alix ou Adeleid, veufve de feu Conrad, comte de Paris; tellement qu'il s'est pu faire, que tout ainsi que Wisle nasquit après ses frères, que de mesme Richilde, que Bouchet fait fille du Fort, soit née après les siens, qu'elles aient esté mariées en mesme tems et qu'elles aient eu leurs enfans en mesme année; et ainsi, que ces enfans estant d'un mesme asge, l'un ne pouvoit avoir esté le père de l'autre.

Comme je ne croi pas facilement en parolles, et que je ne peux gouster ceste opinion que Thibaud fut fils de Richard, j'ai

An. 911. fait ce que j'ai pu pour avoir communication de ce Cartulaire de Montieramei, duquel on se sert pour prouver ceste descente de Thibaud. Ne pouvant le recouvrer pour estre, disoit-on, entre les mains de personnes de condition, duquel on n'avoit pu le retirer, je recours à M. Camuzat, chanoine de Troies, personnage bien versé en l'histoire, qui a veu autrefois ce Cartulaire, puisqu'il a mis quelques extraits d'icelui au jour, dans son Promptuaire des Antiquités de sa ville, dans lequel je trouvai la fondation de ce monastère, qu'il assigne à l'an 837, indiction 11, et quelques autres, où il ne se parle un seul mot d'eux. Ce n'est pas que je ne sache bien qu'il y aie eu un Robert et un Richard, comtes de Troies, mais ils ne l'ont esté que depuis la naissance de Thibaud; de sorte qu'on ne peut dire qu'il estoit issu d'eux. Il parle d'un certain Aledran, que quelques-uns font fils de Nebelong, comte de Matrie ou de Madrie, dans l'acte de la fondation de ce monastère, et dans un autre touchant la restitution de quelques héritages que le Chauve fit faire en l'abbaïe de Celle, au mesme diocèse de Troies, par cest Aledran, qui s'en estoit emparé; et encores en un autre tiltre du 4 des ides de janvier, indiction 4, l'an 9e du Chauve, qui revient à l'an 859.

A cest Aledran succéda Hugues, qui est qualifié comte de Troies par le mesme Empereur, dans un acte de ladite abbaïe de Montieramei, de l'an 24e de son règne, le 7 des calendes de mai, indiction 3.

En la mesme année, Raoul, que le Chauve appelle son oncle, comme de fait il l'estoit, estant frère de Judith, sa mère, succéda à Eudes. Il estoit abbé de Saint-Riquier, conseiller et primat du Palais de France, qui mourut, selon les *Annales de Saint-Bertin*, en l'an 866.

Après lui vint un nommé Boso, ainsi qu'il se veoid descrit au mesme lieu, dans un acte du 4 des calendes d'apvril, indiction 10, l'an 37e du règne du Chauve, et le 2e de son empire, qui revient à l'an 877.

Adelerin ou Andelelme le suivit, lequel prenoit la qualité de comte et abbé de Saint-Loup de Troies, par certain acte des calendes de mars, l'an 3e du roi Eudes, qui se rencontre en l'an 890; auquel Thibaud devoit estre desjà né, suivant ce que nous en avons dit ci-dessus.

Où est-ce qu'il se trouve là un Robert et un Richard, comtes de Troies? Aussi ne peut-on dire qu'ils aient esté Comtes en tous le tems ci-dessus, puisqu'il se veoid qu'il y en avoit d'autres alors, entre lesquels Robert et Richard ne se trouvent point nommés, et n'y en a eu que longtems après. Du Bouchet, à la vérité, rapporte un tiltre tiré de ce Cartulaire susdit, ès preuves de son livre de la *Véritable origine*, etc., page 187, auquel il est fait mention d'Ansegise, évesque de Troies, et de Richard, comte du mesme lieu; ledit acte donné à Sens, le 4 des ides de décembre, indiction 15, l'an 4e du roi Raoul, qui revient à l'an 926. Mais comment cela peut-il estre, veu que ce Comté estoit dans la maison de Hebert de Vermandois, ainsi qu'il paroist par l'acte de la fondation du prieuré de Saint-Pierre de Jusiers, que Legarde, femme de Thibaud, comte de Chartres, donna à l'abbaïe de Saint-Père dudit lieu, où ceste dame dit expressément, qu'elle fait ceste fondation pour l'âme de son père Hebert, comte de Troies (1). De ce Hebert, qui décéda en 903, vint un autre Hebert, qui tenoit ce comté en 920, ainsi qu'il se peut veoir dans Alberic et mourut en l'an 943, selon Flodoard, et fut enterré à Saint-Quentin. Robert, son fils, lui succéda, comme il se peut veoir par les Preuves du Ier livre de l'*Histoire de la maison de Vergy*, en Bourgogne, composée par André Du Chesne, ès pages 55 et 56, lequel rapporte un tiltre dudit Cartulaire de Montieramei, par lequel il est appelé *gloriosissimus Trecassinæ urbis Comes Robertus;* ce que recongnoist ledit Camuzat, en son Catalogue des Evesques dudit Troies, quand, parlant d'Ansegise, l'un d'iceux, il escrit *Robertus Comes Tricassinus Heriberti filius dictum Ansegisum circiter annum* 958 *Trecensi urbe exegit* (2). Flodoard, en 958, dit que Heribert, aussi fils du précédent, estoit frère de Robert, qu'il recongnoist en 959, sur la fin, estre encores possesseur de Troies. Du Chesne a remarqué, au lieu sus-allégué (3), que ledit Robert avoit espouzé Alix, dite Were, fille de Gilbert, comte d'Authun et de Chaslon. Ce qu'il pourroit avoir prins d'Odoran, en sa Chronique, qui le dit en termes exprès (4). Dire que ce fut ce Robert qui fut père An. 911.

---

(1) *Cart. Sanct. Petri Carnot.* — (2) *Continuator. Aimoni.*, lib. V, ch. 43. — (3) *Hist. Burgund.*, lib. II, ch. 47. Oderamus, *in Chroni. ad ann.* — (4) Glaber, lib. II, ch. 7. *Chron. Senon., ad ann.* 892.

An. 911. de Richard, il n'y a nulle apparence, veu qu'il mourut sans enfans, comme a escrit ledit Du Chesne; et le tems y répugne. Thibaud, en 959, pouvant avoir soixante-treize ans. Aussi le Comté de Troies ne vint, par son décès, ni à Richard, ni à Thibaud, mais à Hebert III, son frère, qui le garda jusques en l'an 993, qu'estant décédé, Estienne, son fils, s'en mit en possession, et n'aiant laissé aucuns hoirs, Eudes II, comte de Chartres, en disputa la succession contre Robert II, roi de France, qui s'en prétendoit héritier, et l'emporta sur lui, comme plus proche parent, à cause de Legarde, son aïeule, femme du Tricheur, qui estoit fille de Hebert I, sœur de Hebert II, tante de Robert, grande tante de Estienne, qui ainsi estoit remué de germain d'Eudes (1).

C'est de ce costé-là que le Comté de Champagne est venu à nos Comtes de Chartres; car, combien que l'on tienne que Thibaud le Tricheur soit la tige des Comtes de Champagne, il n'en a jamais esté Comte. Que si Aimard de Chabannes, dit autrement le Moine de Saint-Cibar d'Angoulesme, l'appelle *Theobaldum Campaniensem*, ce n'est pas pour ce qu'il estoit Comte de Champagne, mais pour autant qu'il estoit seigneur de Champagne au Maine, qu'il laissa à Eudes I, son fils, qui prenoit le mesme surnom; ç'a esté Eudes II, qui l'a le premier porté dans ceste famille, et qui en a esté le premier Comte. D'ailleurs, si Richard eut esté père de Thibaud, eust-il pas deu l'assister à la deffense de la ville de Chartres, lorsqu'elle fut assiégée par les Normans; eust-il esté si dénaturé que d'abandonner son fils à la discrétion de ceste nation impitoiable, qui ne pardonnoit à personne; après avoir veu ci-dessus que Thibaud estoit enfermé dedans pour en soutenir le siège? Les François y viennent, les Bourguignons s'y rendent, les Poitevins s'y présentent; il n'y a que le Champenois qui actend coi l'issue du siège, sans se mectre en peine de le venir faire lever. Après les raisons cidessus, ce seroit perdre le tems d'en vouloir accumuler d'autres, pour prouver une chose si claire. Je ne fais tant d'estat de ce Cartulaire de Montieramei que je tienne ce qu'il dit pour chose bien véritable, veu qu'il s'y trouve des tiltres ou faux ou cités à faux. Celui de la fondation de ce monastère, qu'on dit estre de l'an 837, est faux quant à l'indiction, qui estoit 15, où en icelui elle est 11. Il y en a une autre du 4 des ides de janvier, indiction 4, l'an 19ᵉ du Chauve, qui revient à l'an 859; combien que l'indiction 7 courust ceste année-là. Il s'y trouve encores un acte donné l'an 24ᵉ du règne du mesme roi, indiction 3, laquelle, néamoins, devoit estre 12 en l'année 864, en laquelle tomboit l'an 24 du Chauve; car, l'indiction estant la marque, et s'il faut le dire, la pierre de touche pour descouvrir la vérité ou fausseté d'un titre, on le peut réputer faux, quand elle ne s'accorde avec l'année courante portée par ledit titre; et pour ce, j'estime qu'on ne doit ajouter grande foi à ce Cartulaire. An. 911.

---

(1) Glaber, lib. III, ch. 2.

Si l'on me demande maintenant qui estoit donc le père de Thibaud, nostre premier comte héréditaire de Chartres, je confesse ingénuement que je n'ai jamais sceu son nom, quelqu'exacte recherche que j'en aie pu faire. Je peux assurer néamoins qu'il falloit qu'il fust Tourangeau ou Angevin, veu que par l'acte de donation que fait ledit Thibaud du lieu de Saint-Louant de Chinon à l'abbaïe de Saint-Florent de Saumur, il est porté qu'il le tenoit en fief des Archevesques de Tours, tout ainsi que ses prédécesseurs et son père l'avoient tenu; et par l'acte de confirmation qu'en fait Ardouin, archevesque de ceste métropole, en l'an 973, il est dit que Thibaud et son père l'avoient possédé, *olim*, qui signifie dès longtems. Or, quelle apparence y a-t-il que les Archevesques de Tours eussent esté chercher du monde ailleurs qu'en leurs païs, pour leur bailler des fiefs, ausquels d'ordinaire sont attachées certaines redevances et services, lesquels les vassaux sont obligés rendre dans le païs. D'ailleurs, Thibaud, comme je l'ai dit ci-dessus, avoit de grands biens en Anjou, Touraine et Berri, Blesois, Dunois, Chartres, le Perche et autres lieux, qui ne pouvoient lui estre venus que de la succession de son père et de ses ancestres; car de dire, avec Glaber et Du Bouchet, que tous ces grands biens lui estoient arrivés des bienfaits de Hugues le Grand, de Hugues Capet, son fils, et du roi Robert, ce seroit trop librement imposer à la vérité, veu que Thibaud estant haut et puissant seigneur de son chef, estant de mesme maison qu'eux, avoit la sienne faite auparavant que Hugues le Grand fust en crédit en France, et estoit décédé, quand Capet et son fils montèrent sur le throsne des rois de France.

An. 911. Ces biens donc lui estoient venus de la succession de ses devanciers, veu qu'il en jouissoit dès son bas-asge, auparavant que son mérite et ses services fussent entrés en quelque considération; et l'alliance qu'il print en la maison des Comtes de Vermandois, qui descendoient de Charlemagne, montre bien qu'il falloit qu'il fust d'une haute naissance et avantagé en biens, auparavant que ces Hugues fussent en l'authorité qu'ils eurent du depuis.

J'ai esté fort aise de sçavoir que la pensée du feu sieur Du Chesne, assés recongneu par les doctes pour estre fort versé en l'histoire, estoit que Thibaud avoit prins son origine en Touraine, pour ce que la mienne a toujours penché de ce costé-là. Aiant autrefois escrit au sieur Camuzat, personnage sçavant en antiquités, pour sçavoir de lui s'il avoit trouvé dans le Cartulaire de Montieramei, que Richard, comte de Troies, fust père de Thibaud; il m'envoia la copie d'une lectre que lui avoit escrite ledit Du Chesne, qui avoit feuilleté ledit Cartulaire, puisqu'il en rapporte des extraits dans ses Preuves de l'*Histoire de Vergi*, par laquelle il lui mandoit qu'il y avoit apparence que le père de Thibaud eust esté comte de Touraine. Aussi bien que lui, je rapporterai ici ladite copie, pour faire recongnoistre quel a esté le sentiment dudit Du Chesne en ce rencontre :

« J'ai étudié, dit-il, sur l'origine des Comtes de Champagne, » mais je n'ai peu en trouver aucune preuve. Il n'y a que Sigi- » bert, entre les anciens, qui a dit qu'ils venoient de Gerlon le » Danois; ce qui a esté suivi par les autres. Thibaud le Tri- » cheur, que l'on fait fils dudit Gerlon, a restauré l'abbaïe de » Saint-Florent de Saumur, de laquelle j'ai veu les tiltres, et y » en a aucuns de lui; mais il n'y nomme point son père; seu- » lement, dit-il en l'un, par lequel il donne à ceste abbaïe, le » prieuré de Saint-Louant d'auprès Chinon, que l'Archevesque » de Tours l'avoit donnée en fief à son père, sans le nommer. » D'où il semble qu'on pourroit conjecturer que son père avoit » esté Comte de Touraine aussi bien que lui. De plus, il y a » une petite Chronique en ladite abbaïe, qui dit que *erat ex pro-* » *sapiâ regiâ*, sans autrement exprimer son origine. Et par un » ancien Catalogue des Archevesques de Bourges, est porté que » l'archevesque Hugues, fils de Thibaud, estoit *nepos Richardi* » *prædecessoris sui*. D'où l'on peut inférer que ce Richard estoit » frère de Thibaud. »

J'avois veu, dès il y a longtems, les Cartulaires de ceste abbaïe, par le moien de M. de Souvrai, évesque d'Auxerre et abbé d'icelle, qui les fit porter à Paris, qui m'avoient incité à en faire le mesme jugement, auquel j'ai esté confirmé par les Mémoires qui m'ont esté envoiés du depuis, que lesdits Cartulaires ont esté rapportés en leur lieu; partie par D. Noël Mars, partie D. Jean Has, tous deux religieux, qui demeuroient en ladite abbaïe; et qu'il falloit que Thibaud fust sorti du Fort, voiant que les mesmes seigneurs qui avoient esté en sa famille se rencontroient en celle de Thibaud, comme le Comté de Blois et de Tours et une partie d'Anjou, qui avoient résidé en la personne de Robert le Fort, lesquels, Thibaud auroit possédé du depuis. Aussi, dans le Cartulaire rouge de ladite abbaïe (1), il est rapporté que Thibaud estoit An. 911.

Terræ Dux et Herus post regem nobilis hujus.

Et 19 lignes plus bas,

..... *Pagus est nobis Gallia carus.*
quam nunc Theubaudus sub rege Comes regit altus.

La vie de S. Florent, insérée dans le mesme Cartulaire rouge (2), parlant de Helie, premier abbé de ce monastère, dit que *Theobaudum, Blesis Comitem, regiâ stirpe progenitum quibusdam proventuum utilitatibus consultum.... adivit.* Ce que celui qui a escrit ceste vie n'eust osé mectre au jour, s'il n'en eust esté bien asseuré. De plus, dans le Cartulaire de Bourgueil (3), fondé par Emme, fille dudit Thibaud, en la charte du Plessis-aux-Moines, Thibaud est appelé absolument Comte de France, qui est la mesme qualité que prenoit le Fort et ses descendans; et aux 28^{e} et 29^{e} feuillets d'icelui, Eudes, fils de Thibaud, et Berthe, sa femme, se qualifient Comte et Comtesse d'Anjou, tout ainsi qu'avoit fait le Fort, auquel Charles le Chauve avoit donné ce Comté, comme nous l'avons veu ci-devant. Je tire d'ailleurs ceste parenté de Thibaud avec le Fort, des noms d'Eudes et Hugues, fort familiers en la maison de Thibaud, comme en celle du Fort; de ce que Robert I, roi de France, estoit parrain de Hugues, fils dudit Thibaud; de ce que

---

(1) Fol. 50, col. 1. — (2) Fol. 49, col. 2. — (3) Fol. 37.

An. 911. le mesme Thibaud fut comte de Tours après ce Robert qu'on ne peut nier avoir tenu ce Comté; cela se voiant clairement par la *Chronique du Chanoine de Tours*, et par une charte de l'abbaïe de Marmoutier, donnée en l'an 6^{e} du règne d'Eudes, par laquelle Robert est appelé comte de Tours et abbé de Marmoutier, lesquelles deux pièces tombèrent puis après en la famille de Thibaud.

Tout ce qui me met plus en peine est de sçavoir si ceste parenté venoit du costé paternel ou maternel. Du Bouchet veut que ce soit du costé de la mère, disant que Richilde ou Richeux, mère de Thibaud, estoit fille du Fort. Je trouve à la vérité dans ceste charte de Saint-Martin de Tours, ci-dessus alléguée, que la mère de Thibaud avoit nom Richeux; mais il ne paroist point par icelle qu'elle fust fille de Robert le Fort. Legarde, femme de Thibaud, expose seulement par ceste charte qu'elle, son fils Hugues, évesque, et le comte Eudes, son autre fils, font la fondation portée par icelle, pour l'âme du comte Thibaud, leur seigneur, pour celle de Richilde ou Richeux, jadis sanctimoniale ou religieuse, et de son fils l'évesque Richard. Mais pour autant que de ce titre seul on ne peut tirer que ceste Richeux fust fille du Fort, ledit Du Bouchet adjoute l'extrait, dit-il, d'une Chronique manuscripte de Bourges, qui porte que le 10 décembre 969, *obiit Richardus*, *archiepiscopus*, *nepos ex sorore Odonis regis*, *etc. Nepos ejus*, *filius Theobaldi comitis*, *ei successit.*

A la vérité, il se peut inférer de ce que dit ceste Chronique, que si Richard estoit fils de la sœur du roi Eudes, qui estoit fils du Fort, ceste Richeux devoit aussi estre fille du Fort, et que Thibaud et Richard estoient frères et descendoient tous deux de la maison du Fort, à cause de leur mère. Il faut pourtant que je confesse que je ne me peux ranger à ceste opinion pour plusieurs raisons. La première, pour ce que je ne peux croire que ceste Chronique eust esté si cachée qu'elle fust demeurée incongneue aux sieurs Chenu et Robert, le premier desquels estoit du païs, et a travaillé à dresser le Catalogue des Archevesques de Bourges, et le second avoit passé une partie de son asge au service de M. Fremiot, archevesque dudit lieu; des prélats duquel il a aussi dressé la suicte fort ample, où il n'eust oublié à remarquer que ce Richard estoit neveu du roi Eudes, aussi bien qu'il a fait d'autres, qu'il a sceu estre issus de la race An. 911. roialle; n'y aiant d'apparance que ceux en la possession desquels estoit ceste Chronique leur en eussent refusé la communication, sachant leur dessain.

La deuxiesme raison est que lesdits Chenu et Robert escrivent que ce fut le 13 des calendes de décembre, qui est le 19 de novembre de l'an 959, que Richard dist adieu au monde, et que Hugues, son neveu, lui succéda; ce que je crois plus véritable, actendu que ledit Robert asseure que ce prélat mourut les calendes, c'est-à-dire le premier jour de janvier 984, après avoir siégé vingt-cinq ans; qui montre qu'il falloit qu'il eust prins possession de ceste église patriarchale dès ladite année 959, dix ans plus tost que ne porte ceste Chronique.

La troisiesme raison que, sur le doute que j'ai eu de la vérité de ceste Chronique, en aiant escrit à personnes d'authorité tant de l'église que de la ville de Bourges, et en aiant encores fait escrire par d'autres, mes amis, la response a esté une mesme que l'on ne sçavoit ce que c'estoit, et qu'on n'avoit point ouï parler de ceste Chronique.

La quatriesme que ceux qui ont fait mention des enfans de Robert n'ont point mis ceste Richilde ou Richeux au nombre d'iceux. Du Chesne, livre II de son *Histoire de Bourgongne*, chapitre 36, en rapporte une, sans toutefois la nommer, qu'il dit avoir esté mère d'Adelelme, vaillant chevalier François, dont parle Abbon en son premier livre du *Siége de Paris* par les Normans, qui le fait neveu de Robert, fils du Fort. Ce que le mesme Du Chesne explique pour cousin, comme de fait cela se veoid dans les *Annales de Metz*, de l'an 892, où l'autheur d'icelles dit *Igitur anno supra nominato, mense julio, Waltgarius Comes, nepos Odonis regis filius scilicet avunculi ejus Adalhelmi, etc.*, qui oste, par ce moien, ceste fille du nombre des enfans de Robert le Fort, comme de fait, elle ne l'estoit pas, mais plustost sa sœur, femme dudit Adalhelme.

D'ailleurs, Robert le Fort n'aiant espouzé sa femme qu'en 862 et aiant esté tué en 867, il ne pust avoir esté marié que cinq ans au plus, durant lequel tems à peine pourroit avoir eu cinq enfans, s'il n'y avoit eu de bessons, ou de nés après son décès; ou bien il faudroit dire que le Fort avoit esté marié deux fois, et que, d'un premier mariage, il avoit eu d'autres enfans

An. 911. qu'Eudes et Robert, qui ne seroient venus à nostre congnoissance, ou seroient décédés peu de tems après leur père, et qu'il ne seroit demeuré que ces deux derniers. Car je ne sçais pas comment on pourroit entendre ce qui se trouve dans lesdites Annales de Metz en l'an 892 (1) que *eodem anno, mense augusto, V kal. septemb., Megingaudus Comes, nepos prædicti Odonis regis, dolo interfectus ab Alberico et sociis ejus in monasterio Sancti-Sixti, quod vocatur Rotila.* Veu que, prenant les parolles dont se sert l'autheur de ces Annales en leur propre signification, il faut demeurer d'accord que ce comte Megingaud, estant neveu d'Eudes, il falloit qu'il fust fils de son frère, et ainsi dire que le Fort avoit d'autres enfans qu'Eudes et Robert; car vouloir interpréter ce mot *nepos,* pour cousin, comme ci-dessus, la propriété de sa signification ne peut le permettre, ne se pouvant prendre proprement pour un petit-fils au regard de l'aïeul, ou pour le fils d'un frère, ainsi que l'explique la glose sur le chap. *Fundamenta de elect. in.* 6; et la signification des noms se devant prendre suivant l'usage commun, comme le dit la glose sur le chap. *Nonnulli ex. de rescript.;* tellement qu'il faut demeurer d'accord que si le roi Eudes avoit des neveux, de mesme Robert le Fort avoit d'autres enfans qu'Eudes et Robert, sans compter les filles qu'on lui donne.

Je trouve quatre masles qu'on veut estre issus de lui : Hugues, Eudes, Robert et Thierri; lesquels, quoiqu'ils ne soient tous receus, font présumer pourtant que le Fort a eu d'autres enfans que ces deux Eudes et Robert; autrement, à quel propos le continuateur d'Aimoin et autres auroient-ils laissé par escrit que *Supererant duo filii Roberti comitis Andegavorum, qui fuit Saxonici generis vir : Senior ex his Odo dicebatur, Robertus alter, patrem nomine referens,* si le Fort n'avoit eu que ces deux derniers nommés; car ce mot *supererant,* ne pouvant s'entendre que du reste d'un plus grand nombre ou quantité, ainsi qu'il se peut apprendre d'une vieille Chronique d'un autheur incertain, rapportée par Du Chesne en son *Histoire des Normans,* devant la venue de Rollon en France, laquelle dit que *Odo cujus ante meminimus, Burgundiæ Dux, jam deccesserat, sed minor frater ejus supererat Rodbertus, patrem*

---

(1) P. 327.

suum nomine referens, qui ne peut s'expliquer autrement que An. 911. par ces mots : « Eudes, duc de Bourgongne, duquel nous avons parlé ci-dessus, estoit desjà décédé, mais son frère puisné, Robert, qui portoit le mesme nom que son père, restoit encores, » qui monstre que par ces mots *supererat* et *supererant*, on ne peut entendre, sinon un reste d'un plus grand nombre d'enfans qu'auroit eu le Fort, outre et par-dessus Eudes et Robert, lesquels pouvoient estre décédés auparavant, d'autant que, pour l'ordinaire et fort rarement, on nombre dans les généalogies ceux qui sont morts, pour ce qu'ils ne servent de rien pour faire un degré, sinon qu'ils eussent laissé des enfans.

Du Chesne donne trois masles au Fort, Hugues le Grand, dit l'*Abbé*, comte d'Orléans et d'Anjou, marquis de France et de Bourgongne; Eudes, comte de Paris, duc de Guienne et de Bourgongne, roi de France; et Robert aussi dit l'*Abbé*, comte d'Orléans et Paris, duc de Bourgongne et enfin roi de France. Bourdigné, en son *Histoire d'Anjou*, n'en recongnoist que deux, Hugues et Robert. Zampin et quelques autres y parajoutent un quatriesme qu'ils nomment Thierri, qu'ils font comte d'Authun et de Bourgongne, que les sieurs de Sainte-Marthe ne veulent recongnoistre pour fils du Fort, ou descendant de lui, pour estre, disent-ils, intrus dans ceste famille, sans aucun fondement valable de quelque autheur approuvé. Je veux que Zampin et Bourdigné ne soient recevables, pour estre trop récens; mais pourquoi n'ajoutera-t-on foi aux *Annales de Saint-Bertin*, l'autheur desquelles pouvoit estre contemporain, et avoir veu ce qu'il escrivoit, aiant fini son ouvrage en l'an 882, quinze ans après la mort du Fort; lequel escrit que *ablatis a Roberti filio his, quæ post mortem patris de honoribus ipsius ei concesserat et per alios divisis*, le Chauve s'en retourna à Saint-Denis et à Senlis; qui monstre certainement que le Fort avoit un fils, qui estoit capable et en asge de tenir les dignités et honneurs de son père lors de son décès, lesquelles on lui auroit ostées du depuis.

La *Chronique* d'Aimoin disant que *Supererant duo filii Roberti, Comitis Andegavorum*, supposoit qu'il y en avoit d'autres qui estoient morts; ce n'estoit pas Thierri, pour ce qu'on ne veust le recongnoistre pour surgeon de ceste famille, il faut donc que ce fut ce Hugues. La *Chronique de l'abbaïe de Bèze*

An. 911. dit (1) *Supererant duo filii Roberti, Andegavorum comitis fratres Hugonis abbatis, sènior, Odo dicebatur, etc.* Mais cela ne se peut entendre de ce Hugues, dit *l'Abbé*, qui n'estoit fils du Fort, mais de sa femme et de Conrad, comte de Paris, et estoit frère utérin d'Eudes et Robert, pour ce qu'il est distingué des autres par la *Chronique de Saint-Bertin* et *de Metz*; par la première en ces termes parlant du Chauve : *Hugoni clerico avunculi sui Chonradi filio comitatum Andegavensem cum abbatia Sancti-Martini et cum aliis etiam abbatiis donat, cumque in Neustriam loco Roberti dirigit.* Car si ce Hugues estoit le mesme que celui dont nous venons de parler, pourquoi est-ce que l'autheur de ceste Chronique diroit qu'on avoit osté au fils du Fort les honneurs et dignités de son père, pour les bailler à Hugues, fils de Conrad, pour que cetui-ci n'estoit fils du Fort, puisqu'il estoit fils de Conrad, et falloit qu'il y eust un autre Hugues fils du Fort, à qui le Chauve avoit baillé les honneurs de son père, incontinent après qu'il eust esté mis à mort par Hasting et ses Normans; mais voiant qu'il estoit trop jeune, on les auroit baillées à Hugues, fils de Conrad. C'est ce que veut dire la *Chronique de Metz* (2), parlant de la mort de ce Robert : *non multo post interjecto tempore, Hugo Abba in locum Roberti substituitur, etc. siquidem Odo et Robertus, filii Roberti adhuc parvuli erant, quando pater extinctus est, et idcirco non est ducatus illis commissus.* D'autant que par ce discours il se peut veoir qu'il se passa quelque tems auparavant que de bailler les honneurs et dignités du Fort à Hugues fils de Conrad, pour ce qu'ils avoient desjà esté baillées au fils aisné de Robert, lequel estant trop jeune, comme aussi ses frères Eudes et Robert; on en donne l'administration à Hugues, fils de Conrad, jusques à ce qu'ils fussent venus en asge, auquel estant parvenus, on leur restitua les honneurs de leur père. Ce qui se veoid en Eudes, qui fut Comte de Paris, auparavant que de parvenir à la couronne, et son frère Robert ensuicte, Hugues le Grand, Hugues Capet qui le porta à la Couronne où il fut joint, et de mesme le Comté de Touraine et de Blois, qui avoit résidé en la personne du Fort, vindrent à Thibaud, par représentation de son père, qui estoit aussi fils dudit Robert le Fort. On se trompe bien souvent aux noms et aux personnes, qui le portent semblable, qu'on confond d'ordinaire dans une mesme famille, s'ils ne sont distingués par quelques surnoms ou sobriquets de *grand* ou de *petit*, ou comme ici, de la qualité d'*Abbé*. An. 911.

---

(1) Dominici Ausberti. *Familia rediviva*, ch. 5, p. 193. — (2) Ad ann. 867, p. 309.

Je n'asseure pas ce que j'avance pour une vérité, ce n'est qu'une conjecture, que je peux aussi bien proposer que ces Messieurs, qui nous donnent une Richeux et une Hildebrande pour filles du Fort, et veulent que tous les biens qui sont arrivês à Thibaud lui sont venus du costé de ceste Richeux, sa mère. Ce que je ne sçaurois passer, veu que ce n'a jamais esté la coustume en France, de bailler des terres et seigneuries aux filles, mais seulement des deniers. Ce qui fut représenté par M. Lizet, avocat-général, au plaidoyer qu'il fit le 30 juillet 1528 (1), sur la publication des lettres-patentes du Roi, par lesquelles Chartres, Gisors et Montargis furent érigés en Duché, pour estre appanage de France, et baillés à Madame Renée, fille du Roy Louis XII, par contract de mariage avec Hercules d'Est, duc de Ferrare, pour deux cens cinquante mille escus. La Cour, après la publication, aiant ordonné que ce seroit par engagement seulement que ces terres lui seroient baillées, pour les tenir jusques à l'actuel paiement de ceste somme. Et de mesme on ne bailloit en ce tems-là à des filles, des pièces de conséquence, comme des Comtés, qui ne commençoient qu'à estre héréditaires. Que si la mère de Thibaud eust eu toutes ces belles pièces de la succession de son père, il en eust fallu autant à Hildebrande, sa sœur, qui fut mariée, dit-on, à Hebert, comte de Vermandois, en la maison duquel il ne se trouve chose aucune qui soit sortie de celle du Fort.

J'estime pour moi que tous ces avantages et possessions qu'avoit Thibaud, lui estoient venus de l'estoc de son père, considéré que Vincent de Beauvais et le Sire de Joinville (2) escrivent que Thibaud, comte de Champagne, petit-neveu de nostre Tricheur, descendoit, de ligne paternelle, de la maison de France, autrement de Charlemagne, et de par sa mère, de celle d'Espagne; qui ne peut s'entendre qu'à cause de ce premier Thibaud, tige de tous les autres, qui tiroit son origine de la race

---

(1) Coquille, *Instit. du droit François*, tit. *du droit de Roiauté*, fol. 8. — (2) Vincent Belvac, lib. XXVIII, c. 28. Joinville en la *Vie de saint Louis*.

An. 911. des Rois, ainsi que le dit la *Vie de S. Florent* en termes forts clairs. Quelqu'un pourroit dire que Thibaud, duquel parle Joinville, descendoit de la Maison de France; il est vrai, mais ce n'estoit de ligne paternelle, mais du costé de sa mère, qui estoit Marie de France, fille du roi Louis le Jeune, de son premier mariage avec Aliénor d'Aquitaine, depuis reine d'Angleterre, laquelle espouza Henri dit *le Large*, premier du nom, comte de Champagne, père de ce Thibaud, qu'on ne peut dire estre sorti de la maison de France, sinon du costé du Tricheur; ne se trouvant aucun en toute la famille des Comtes de Chartres et de Champagne, de qui cela se puisse dire que de Thibaud.

Du Chesne rapporte à la vérité, au quatriesme volume de son ramas des *Historiens de France* (1), une généalogie des Comtes de Champagne, qu'il fait descendre de Charlemagne; mais qui ne jugera en la lisant qu'elle est asseurément faulse, portant, que Charles le Simple eut, d'Ogive, sa femme légitime, une fille nommée Gisle, qui fut mariée à Rollon, dit *Robert*, en son baptesme, et que de leur mariage, issit Guillaume Longue-Espée, qui fut père de Robert, duc de Normandie, duquel vint Guillaume le Bastard, qui eut une fille, nommée Adèle ou Alix, qui fut jointe par mariage avec Estienne, comte de Chartres, d'où sortit Thibaud, Comte du lieu, qui fut père d'Alix, femme du roi Louis le Jeune, et mère du Roi Philippes Auguste. Car, pour un premier, comment est-ce qu'Ogive eust esté mère de Gisle, femme du Normand, qu'il espouza en 912, veu qu'Ogive ne pust espouzer le Simplo qu'en l'an 918 ou 919, s'il est vrai ce que dit le P. Labbe, jésuite, que Frédérune, seconde femme de ce roi, estoit encores vivante en l'an 918. D'ailleurs il est certain que Gisle n'eut aucuns enfans de Rollon, estant décédée jeune, et tous les historiens Normans demeurent d'accord que Guillaume Longue-Espée estoit fils de Popée, fille du comte de Bayeux, que le Danois avoit entretenue avant son mariage avec Gisle, laquelle il espouza après le décès de ceste-ci; tellement, que ce ne pust estre de ce costé là que les Comtes de Champagne descendoient du sang roial de France, mais de celui du Tricheur, lequel bien qu'il ne tirast son origine des Rois de France, il estoit néamoins du mesme estre que Pepin, père de Charlemagne; Charles Martel, père de ce Pepin, estant frère de Childebrand, et tous deux, fils de Pepin le Gros, maire du Palais de France, duquel Childebrand, Thibaud descendoit, non de par sa mère Richeux, mais de par son père, fust-ce Hugues, ou un d'un autre nom (1). An. 911.

---

(1) P. 443.

C'est pourquoi lui et ses descendans ont esté réputés princes, en ont prins la qualité et la dénomination, et ont esté recongnus pour tels, par plusieurs titres d'abbaïes et communeautés. Il y en a un entre ceux de l'abbaïe de Bonneval au diocèse de de Chartres, de l'an 1173, qui le porte expressément en ces termes : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Ego Rotroldus, Perticensis comes, et uxor mea Maildis, magni principis comitis Theobaldi, filia etc.* Du Tillet en cotte un autre de la mesme abbaïe de l'an 1118, par lequel un autre Thibaud prend aussi qualité de Prince, lequel mot il a escrit se prendre anciennement pour un souverain, un seigneur de marque et de haute naissance et condition; mais il ne se souvenoit pas qu'il a toujours passé comme pour loi en France, qu'il n'y a que les masles issus du sang roial et capables de succéder à la couronne, qui puissent prendre qualité de prince François ou de France. Car, bien qu'il se trouve, dans le roiaume, plusieurs seigneurs qui prennent ceste dénomination, c'est avec l'ajoint du lieu d'où ils sont Princes, par le bienfait du Souverain, comme le prince d'Yvetot, de Tarante, de Talmont, de Chabanois, d'Enrichemont et autres; ou bien de naissance, comme le prince de Lorraine, de Savoie, de Dombes, d'Orange, etc., lesquels ne se qualifient Princes absolument, et sans queue, en France, pour ce qu'ils ne sont Princes du Roiaume; qui donne un grand avantage au Fort et à ses descendans, considéré que Rheginon, Adon de Vienne et Ottes de Frisingen l'appellent Prince sans ajoint, pour faire veoir qu'il estoit prince de France.

Aussi le continuateur d'Aimoin appelle Robert, fils du Fort, Prince, et de mesme Frodoard, en sa *Chronique*, appelle aussi Prince, Hugues, fils de ce Robert. Ce que fait pareillement un fragment de l'*Histoire de France*, rapporté par Pithou, en ses *Annales*; de manière que Thibaud estant issu de mesme famille, il pouvoit prendre la qualité de Prince, aussi bien qu'eux.

---

(1) Fredegarius, *in Chronic.*, c. 109 et 110.

An. 911. Une autre raison qui me porte à estimer que Thibaud venoit de la race du Fort par un masle et non par une femme, c'est que Thibaud portoit les mesmes armes qu'Eudes, roi de France, son oncle; qui estoient *semé*, comme l'on dit, *de France*, sçavoir *d'azur à fleurs de lis d'or sans nombre*, qui ont esté celles que nos Rois de la troisiesme ligne ont portées, jusques à Charles VI, qui réduisit l'escu à trois fleurs de lis, lesquelles Thibaud, comme issu de cadet, portoit *brisées d'un lion, couppé d'argent, sortant de l'abisme*, ou *point d'honneur* de l'escu.

Je ne suis pas ignorant que Le Féron et les sieurs de Sainte-Marthe, ont laissé par escrit que les Ducs et Marquis de France, portoient *d'or à l'aigle esploiée de sinople, couronné, membré et becqueté d'argent, à l'orle ou bordure semée de France;* et que le premier donne à Bernard de Moreul et de Brennes, les armes que nous avons rapportées ci-dessus estre celles de Thibaud; mais il est certain que c'estoient celles de nostre Comte, qui les transmit à ses descendans. Cela se veoid dans les armes de Guillaume aux Blanches-Mains, autrefois nostre évesque, issu de ce Thibaud par Thibaud V, dit *le Bon*, et Mahaud de Flandres, lequel les portoit *escartelées au premier et quatriesme quartier, semé de France* brizé comme dessus, et *au deuxiesme et troisiesme palé de six pièces*, desquelles je ne sçai le blason, et *de Champagne sur le tout*, ainsi qu'elles se voient dans Ciaconius. Un autre Guillaume, fils de Henri-Estienne, comte de Chartres, neveu du précédent, aiant espouzé la fille de Gilon de Sully, retint les mesmes armes, qui demeurèrent à sa famille et aux anciens Comtes de Sancerre, descendus des Comtes de Chartres. Aussi est-ce une erreur de donner à Thibaud le Tricheur, les armes de Champagne, qui sont *d'azur à une bande d'argent, accompagnée de deux cotices ou freteaux d'or, potencé, contre-potencé de treize pièces*, pour monstrer que le Comté de Champagne a treize autres Comtés dépendans de lui, veu qu'il n'a jamais esté Comte de Champagne, pour en prendre les armes. Que si Thibaud ne fust descendu de Robert le Fort, ou eust esté allié d'Eudes, roi de France, seulement du costé de sa mère, il n'eust porté ces armes au premier quartier, ou canton des siennes; d'autant que les femmes ne portoient en ce tems-là, aucunes armes, ainsi qu'il se veoid par les anciens sceaux des pancartes, où elles sont représentées tenant quelque chose en leur main, comme une pomme, un cœur, une fleur de lis, un oiseau, ou quelqu'autre chose, sans aucunes armes, et ce n'a esté que depuis quelques siècles, qu'elles ont commencé à porter les armes de la famille, dont elles estoient issues, mi-parties avec celles de leurs maris. An. 911.

Je ne fais pourtant force sur cest argument des armes, que beaucoup empruntent d'ailleurs pour s'intrure dans des familles desquelles ils ne sont pas, pour fonder l'antiquité de leur noblesse, laquelle si elle estoit bien recherchée se trouveroit bien nouvelle. C'est néamoins une conclusion quasi nécessaire que celui qui porte les armes d'une famille, doibt estre issu de la mesme famille; de sorte que Thibaud portant les armes d'Eudes, roi de France, on peut conclure qu'il estoit de sa famille, du costé d'un masle et non d'une femelle. Que si ceste *Chronique* prétendue de Bourges, porte que Richard, archevesque de ceste ville, estoit neveu d'Eudes, roi de France, par sa sœur, cela se doibt prendre plustost pour belle-sœur, que pour sœur propre ; comme il se veoid ordinairement, que les beaux-frères et belles-sœurs, s'appellent frères et sœurs simplement. Je n'ajoute grande foi à toutes ces Chroniques et Cartulaires, à cause des fautes notoires qui se trouvent en iceux. La *Chronique du chanoine de Tours,* dit qu'*Odo, filius Hugonis, frater Roberti, Abbatis et Comitis, obiit anno regni sui X, et anno verbi incarnati D.CCCC.XXVII;* qui est tout-à-fait contre la vérité de l'histoire, Eudes n'estant fils de Hugues, mais de Robert le Fort, et estant asseuré qu'il décéda en l'an 898. On pourroit dire que la faute vient du copiste, qui, au lieu de mectre le premier X devant le dernier C, qui eussent fait 897, qui approche de l'année 898, les auroit postposées, et donné sujet à ce désordre. Cela seroit bon s'il n'y avoit que ceste faute, mais il s'y en trouve bien d'autres, comme quand il assigne le siège de Chartres à l'année 893, qui fut seulement en l'an 911. Et de mesme il se veoid une charte de Marmoutier, soubz le nom d'Estienne, comte de Chartres et de Blois, qui porte qu'Eudes I, comte desdits lieux, Hugues, son frère, archevesque de Bourges, et leur mère, sont inhumés audit Marmoutier; que celui qui ignoreroit que ceste Dame est enterrée dans le chapitre de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, à main gauche, où se veoid son épitaphe, prendroit pour argent comptant et croiroit qu'elle

An. 911. seroit audit Marmoutier. J'en rapporterai plusieurs autres dans la suite de ceste histoire, pour montrer qu'on ne doibt s'y fier que de bonne sorte, et en tant qu'ils sont conformes à d'autres, ausquels ils servent d'appui et de preuve. C'est pourquoi je ne fais estat de ceste *Chronique de Bourges*, si elle n'est appuiée de quelqu'autre tesmoignage authentique, qui monstre que Richeux ou Richilde estoit fille de Robert le Fort et sœur propre du roi Eudes; ce que je sçaurois me persuader, d'autant que si Richeux et Hildrebrande estoient filles du Fort, il faudroit que le Fort eust espouzé sa cousine-germaine, veu que Legarde, femme de Thibaud, estoit fille de Hebert I, comte de Vermandois, qu'il avoit espouzé ceste Hildebrande, sœur de la mère de Thibaud, ce qui ne peut se dire, à cause que les dispenses estoient fort rares en ce tems-là.

Si l'on me demande qu'estoit donc ceste Richeux, mère de Thibaud, je dis qu'elle pouvoit estre fille de Boson, roi de Provence, et mère de Richard, duc de Bourgongne, laquelle avoit esté fiancée à Carloman, roi de France, dès le 7 septembre 878, et après le décès de son accordé, qui arriva en l'an 883, auroit espouzé ce fils du Fort, duquel et d'elle seroient issus Richard et Thibaud. Ce n'est, à la vérité, qu'une simple conjecture, mais qui a de grandes apparences. Ce qui me porte à ceste pensée, est que ma Chronique manuscripte dit : 1° Que ceste fille de Boson s'appeloit Richeux ou Richilde; 2° Que ce fils de Robert, nommé Hugues, pouvoit avoir 20 ou 21 ans en l'an 884, qui estoit un asge convenable pour estre marié; 3° Que ce Hugues, fils du Fort, estoit un bon parti, s'il avoit tout ce que son fils posséda puis après; 4° Que Hugues l'Abbé, son oncle, qui estoit en grand crédit en France, avoit practiqué ce mariage, pour allier son neveu en une maison de laquelle il pouvoit espérer de l'assistance; 5° Que Thibaud avoit du bien en Berri qui pouvoit avoir esté baillé à son père en le mariant avec ceste Richilde, pour lui tenir lieu de dot; actendu que l'empereur Charles le Chauve, aiant espouzé Richilde, fille de Bovin, comte des Ardennes, il affectionna fort Boson, frère de sa femme, auquel il fit de grands biens, et l'esleva fort aux honneurs, le créant roi de Provence et lui donnant la confiscation des biens que Girard de Roussillon, comte de Bourges, possédoit en Berri. Cela m'auroit porté à estimer que ces biens seroient venus à Thibaud, à cause de ce mariage. Je n'ignore pas que le sieur Du Bouchet avance que Robert, sieur de Sassai, et Agave, sa femme, fille de Widfret ou Geofroi, comte de Bourges, estoient père et mère de Robert le Fort, et qu'on pourroit dire que leurs biens seroient venus à ce dernier de leur succession, et de lui au père de Thibaud et de Richard; mais voiant qu'il y en a qui nient que le Fort eust aucuns biens en Berri, ni qu'il descendit de Robert de Sassai, j'ai estimé qu'ils lui pouvoient venir de ce Boson, en espouzant sa fille. Nous avons veu ci-dessus que Thibaud estoit seigneur de Vierzon en Berri, puisque l'on vint jusques à Chartres lui demander permission d'y édifier l'abbaïe qui y est. D'ailleurs, Richard, archevesque de Bourges, frère de Thibaud, s'appeloit, selon Claude Robert, en son Catalogue des Primats de ceste métropole, *Avarùs*, que je n'estime pas devoir estre prins pour avaricieux, qui est un grand vice à un ecclésiastique; mais comme estant originaire ou seigneur dudit Vierzon, que quelques-uns appellent *Avaricum*, comme l'on dit *Carnuteus* de *Carnutum;* combien que d'autres le prennent pour Bourges, qu'ils disent estre ainsi nommé d'une petite rivière appelée Auvron, qui passe dans ceste capitale du Berri. An. 911.

Je tire de plus qu'il falloit qu'il y eust quelque affinité ou alliance entre Thibaud et Richard, duc de Bourgongne, oncle de ceste Richilde, veu qu'il vint secourir Thibaud contre Rollon, qui avoit posé le siège devant Chartres; ce qu'il pourroit avoir fait en considération qu'il estoit fils de sa mère, tout de mesme que Robert, comte de Paris, s'y rendit, pour ce que Thibaud estoit son neveu. J'ajoute à tout cela que si tous les biens que possédoit Thibaud, qui avoient résidé en la famille du Fort, comme partie de l'Anjou, la Touraine, le Blésois, le Dunois, Chartres, le Perche et autres lieux, lui estoient venus de sa mère, qu'est-ce qu'il eust de son père? Rien du tout; qui est contre toute raison, que les fils du Fort eussent marié leur sœur à un homme de néant, et lui eussent baillé toutes ces belles seigneuries, qui sont dans le cœur de la France. J'ai dit un homme de néant et si peu congneu, que son nom seulement ne se trouve en l'histoire; ce qui pourroit estre arrivé de ce qu'il seroit décédé sans avoir fait aucune chose qui l'eust pu faire congnoistre, ou qu'on a confondu ses actions avec

An. 911. celles de Hugues l'Abbé, son oncle, ou, comme les autres veulent, son frère utérin, qui décéda en l'an 887, auquel an doit aussi estre mort le père de Thibaud, suivant ce que nous avons dit ci-dessus.

Soit que c'en soit, ceste Richeux se rendit religieuse, après le décès de son mari, de déplaisir peut-estre de ce qu'elle avoit esté si mal chanceuse, d'avoir esté fiancée à un roi de France, qu'elle n'auroit espouzé, et mariée à un frère de deux grands seigneurs, qui parvindrent tous deux à la couronne Gauloise, avec lequel elle ne pouvoit avoir esté plus de deux ans; laissant ses deux enfans sous la conduite de ses oncles, qui avancèrent l'un à l'église, et l'autre, le marièrent avantageusement avec la fille du comte de Vermandois, qui tiroit son origine de Charlemagne, qui, outre les biens qu'il avoit, lui en porta encores d'autres dans le Laonnois et le Vexin.

Voilà ce que j'ai pu recongnoistre de nostre comte Thibaud, qui a esté malheureux de s'estre rencontré en un siècle barbare, auquel l'espée l'emportoit sur la plume, et on avoit plus besoin de soldats que d'escrivains. Il n'y a que le seul Flodoard, qui en fasse mention, mais avec plus de blasme que d'éloges; pour ce que cest autheur, estant piqué contre la famille d'Heribert de Vermandois, beau-frère de Thibaud, comme lui-mesme le confesse, il ne pouvoit bien dire de ceux qui lui touchoient de parenté ou alliance. Mais, après tout, on ne peut dire que Thibaud fust un soldat de fortune, ni de basse naissance, considéré qu'il estoit sorti de la maison des Rois de France, en laquelle, lui et les siens, ont toujours tenu les premiers rangs, et ont donné des rois à la France, à la Palestine, à l'Angleterre et à la Navarre. Que si Glaber, parlant d'Eudes II, petit-fils de Thibaud, a dit que *a patris sui proavis obscuræ duxerat genus lineæ,* il en estoit mal informé, et n'en doibt estre non plus crû, que quand il escrit qu'il n'a voulu parler de Hugues le Grand, fils de Robert, comte de Paris, et premier du nom, roi de France, pour ce que sa naissance avoit esté très-obscure auparavant son tems, qui estoit environ l'an 1045, deux siècles presque après le Fort; la famille duquel devoit estre très-claire et très-illustre, puisque deux rois en estoient issus, dont l'un estoit père de ce Hugues, qui a esté comme la tige des rois qui sont à présent sur le throsne des lis, et les premiers desquels il pourroit avoir veus; mais ce qu'il escrit au mesme endroit, que An. 911. ce fut Thibaud le Tricheur, qui tua Guillaume de Normandie, et qu'il espouza sa femme, sœur de Herbet, comte de Vermandois, descrédite entièrement son histoire, y mectant des mensonges pour des vérités. Car il est certain, et nous le montrerons ci-après, que ce n'a point esté Thibaud qui a tué ce Guillaume, ni qui a espouzé sa veufve, lui, estant marié avec Legarde, sœur de Vermandesien, dès environ l'an 912, où Guillaume ne fut tué qu'en l'an 944, par les gens du comte de Flandres.

Que si le lecteur judicieux trouve quelque chose à redire en la déduction faite ci-dessus de l'origine de Thibaud, je prendrai à faveur d'estre corrigé; ne présumant pas tant de moi, que je vueille faire passer mes conjectures pour choses certaines. Je les prie seulement de prendre en bonne part ce que j'en ai dit, non par un esprit de contredire ceux qui en ont parlé ci-devant, mais par un désir d'en descouvrir la vérité, pour satisfaire aux plus curieux.

CHAPITRE XVI.

De la mort de Robert I, et de Charles le Simple, rois de France; de Raoul, couronné Roi en leur place. Fondation de Saint-Laumer de Blois, par le mesme. Décès de Gousseaume, nostre prélat, auquel Agan ou Aganon succéda; qui commença la restauration de Saint-Père-en-Vallée, de Chartres. Couronnement de Louis d'Outre-Mer. Fondation de la prévosté d'Ingré en l'Eglise de Chartres. Mort de l'évesque Agan.

Le mariage de Rollon, avec Gisle de France, fille du Simple, sembloit avoir donné la paix à l'Estat François, n'aiant plus d'ennemis à combactre au dehors, ni personne qui contredist au dedans; mais ce calme fut troublé par une furieuse

An. 922. tempeste, que la jalousie de quelque factieux excita contre le roi. Il avoit eslevé un certain Aganon, issu d'une basse famille de Laon, aux biens et aux honneurs; ce potiron tranchoit du grand, et morguoit les seigneurs de condition, lesquels, ne pouvant supporter son faste, résolurent de le rabaisser autant qu'il estoit eslevé; ils en parlent au roi, le supplient le congédier et le reculer de sa personne, lui oster l'administration de l'Estat, et le renvoier en quelqu'une de ses maisons, pour oster l'objet de leur haine de devant leurs yeux, et satisfaire aux clameurs du peuple, qui requéroit l'esloignement de ce fourbe comme la cause de tous ses malheurs et souffrances; que s'il ne plaisoit à Sa Majesté leur accorder une requeste si juste, ils seroient contrains de se porter à quelque excès qui lui seroit déplaisant, fascheux à ce mignon, glorieux pour eux, mais d'un très-pernicieux exemple pour l'avenir.

Les favoris des rois et des grands sont toujours comme le blanc, contre lequel l'envie lance ses dards, ils ne sont jamais à couvert de la jalousie des courtisans, qui ne peuvent veoir qu'avec déplaisir, les autres en une charge ou dignité, qu'ils croient aussi bien mériter que ceux qui les possèdent. Chacun ne vise qu'à débusquer son compagnon pour entrer en sa place, et ceux qui s'y maintiennent longtems sont bien rares, ne pouvant parer à tous les coups de la disgrâce qui les accueillent de toutes parts.

Le Simple, coëffé de cest Aganon, ne voulant recevoir la loi de ceux qui la devoient prendre de lui, au lieu de contenter sa noblesse et son peuple, se résolut à le maintenir, et les autres à le perdre. Les princes les plus accorts s'accommodent au tems, et aiment mieux relascher quelque chose de leur authorité, pour sauver leur Estat, qu'en voulant en user avec trop de rigueur et d'obstination, le mectre en danger de se perdre. Le Simple, pour s'estre rendu trop difficile envers ses sujets, y laissa son roiaume et sa vie. Il ne faut pas oster aux rois la liberté d'aimer quelqu'un et de l'avancer; mais, comme il n'y a moins d'adresse à les eslever qu'à les choisir, ils doivent toujours les tenir en un estat qui se ressente de leurs bienfaits, mais ne leur concilie l'envie des autres. Charles ne voulant que l'affront lui en demeurast, ni le reproche d'avoir abandonné son favori à la passion de ses ennemis, s'obstina à le deffendre.

La noblesse et le peuple d'autre part, irrités du rebut que le Roi avoit fait de leur requeste, se résolurent d'avoir par force ce qu'ils n'avoient pu obtenir par justice. On en vint aux armes, et les affaires s'échauffèrent tellement qu'il ne fut plus possible d'esteindre le feu que la discorde avoit allumé; chacun abandonna le Simple et porta ses vœux vers Robert, frère d'Eudes, naguères roi de France, qui avoit des prétentions à la Couronne, qu'il lui faschoit beaucoup sur la teste d'un autre que la sienne. Il avoit rongé son frein durant vingt-trois ans, qu'il n'avoit fait paroistre ouvertement son déplaisir, servant le roi, en apparence, de beaucoup de fidélité en toutes ses guerres contre les Normans; mais, quand il vit la porte ouverte à son ambition, il se déclara contre le Simple, comme héritier de son frère, décédé sans hoirs, prétendant que la Couronne lui estoit dévolue. Il se tenoit fort de ses alliances, aiant Herbert, comte de Vermandois, l'un des plus puissans seigneurs de France, pour gendre, Thibaud, comte de Chartres, pour neveu, et quantité d'autres seigneurs de condition, qui ne cherchoient qu'un chef pour avoir sujet de remuer (1). Il s'en rencontra un subjet, qui fut que Charles, aiant donné l'abbaïe de Chelles à son mignon, Hugues le Blanc, autrement dit *le Grand*, fils dudit Robert, comte de Paris, s'en trouvant offensé, prétendant qu'elle devoit lui appartenir, pour avoir esté à Rothilde, sa tante paternelle, qu'autres font, plus à propos, sa belle-mère, leva des trouppes et s'en vint camper sur la rivière de Vesle, qui, de Reims, passe par Fismes-Billette, aux confins du Rémois et du Soissonnois; où, aiant grossi son armée des vassaux de l'archevesque de Reims, il print son poste vers Laon, sur la rivière d'Aisne. An. 922.

Charles et Aganon, contre lesquels la partie estoit dressée, passèrent la Meuse; Hugues les suivit avec environ deux mille combactans, mais aiant fait rencontre de Gilbert, duc de Lorraine, il rebroussa vers Laon, où Robert, son père, s'estoit avancé, pour conférer avec lui et résoudre ce qu'ils avoient à faire. Charles, repassant promptement la Meuse, pilla tout ce qu'il trouva; Robert, ne s'endormant de son costé, vint recevoir Raoul, duc de Bourgongne, son gendre, qui le joignit sur la rivière de Marne. Les deux armées s'estant approchées, demeu-

---

(1) *Fragmentum in Chronico Hugonis Floriac.* Flodoard, *ad ann.* 922.

An. 922. rèrent une sepmaine entière à s'entre-regarder, sans faire mine d'en venir aux mains; Robert, considérant la froideur de Charles et son mignon, se retira vers Laon, qu'il print avec tous les thrésors que ce dernier avoit amassé dedans.

Charles y accourut, pensant en empescher le ravage, mais appercevant les trouppes de Robert grossir de jour et autre, et les siennes diminuer, recula vers la Meuse. Les François, prenant occasion de la retraicte du Simple, esleurent Robert pour roi de France, et le firent couronner le 29 juin, par Hervé, archevesque du lieu. Ceste action donna martel en teste à Charles, lequel remuoit ciel et terre, pour se maintenir contre son adversaire. Robert, ne voulant démordre un morceau qu'il y avoit si longtems qu'il poursuivoit, taschoit de s'appuier d'amis pour se le conserver. Il alla pour ce sujet en Lorraine, où Henri, roi d'Allemagne, et lui, jurèrent une ligue, pour s'entre-secourir et aider. Le Simple, aiant ramassé quelques trouppes de Lorraine, leur fit passer la Meuse, auparavant que Robert s'en fust aperceu, et estant venus près de Soissons, un dimanche 15 juin, le surprindrent tandis qu'il disnoit, et Charles, l'aiant esté chercher jusques dans sa tente, le perça de sa lance, par la bouche, où, lui aiant attrapé la langue, il la lui fit sortir par derrière le col.

Au bruit de ces Lorrains, chacun aiant couru aux armes, le combat y fut si ardent, qu'il y demeura onze mille deux cens quarante-neuf hommes du costé de Robert, et sept mille cinq cens dix-huit de celui de Charles; lequel, quoique victorieux, perdit néamoins le fruit et l'honneur de la bataille, le champ estant demeuré à ses ennemis, par la faute des Lorrains, qui, par un honteux défilé, s'en retournèrent en leur païs. Charles, se voiant ainsi abandonné, se retira, avec espérance toutesfois de rebastir ses affaires sur les ruisnes de son adversaire; mais il se trouva bien esloigné de ses intentions, quand Hugues, fils de Robert, et les autres seigneurs de France, craignant le retour, sachant qu'il ne faut jamais se jouer à son maistre, qui oublie rarement les offenses, et, quelque apparence qu'il y aie de réconciliation, sçait choisir son tems pour en tirer sa raison, dépeschèrent vers Raoul, fils de Richard, duc de Bourgogne, qui avoit espouzé Emme, fille de Robert, pour lui persuader de venir prendre la couronne de France, au lieu de son beau-père. Les fleurs de lis lui firent envie, et ne manqua de se rendre au plus tost où ces seigneurs l'actendoient, qui le couronnèrent roi de France, le 13 juillet. An. 923.

Charles, voiant ses affaires entièrement descousues, fit tout ce qu'il pust pour détacher les autres seigneurs d'avec Herbert de Vermandois, qui estoit des plus avant dans la ligue. Herbert fut bien aise d'avoir trouvé l'occasion de se venger de la mort de son beau-frère, qui avoit espouzé sa sœur; et pour ce, la prenant aux cheveux, invita le Roi d'aller passer quelques jours à Péronne, où, estant allé sur la bonne foi du Vermandois, il l'y arresta prisonnier, puis le transporta à Chasteau-Thierri et à Saint-Quentin, soubz la garde de nostre comte Thibaud, son beau-frère (1). La reine Ogive, avertie de la prison de son mari, troussa bagage en Angleterre, avec Louis, son fils, pour estre en la sauve-garde d'Edouard, son frère, chez lequel ils demeurèrent jusqu'à ce que les François, mieux conseillés, les renvoièrent quérir.

Raoul, se voiant sans compétiteur, nectoia la Picardie de Normans, et fit retirer l'Allemand de la Lorraine; et, au commencement de l'an 924 (2), marcha contre Guillaume, duc de Normandie, qu'il mit à la raison, et lui donna Bourges, et contre les Hongres, qu'il chassa entièrement du Languedoc. Ce travail lui causa une maladie, de laquelle il cuida passer le pas; ce fust peust-estre au relever d'icelle, qu'il fonda l'abbaïe de Saint-Laumer de Blois, en action de grâce du recouvrement de sa santé, et la dota des biens qu'il avoit en Blésois. Ce qui me porte à ceste pensée, est que je trouve la fondation de ce monastère avoir esté faite ceste année, en laquelle Flodoard remarque que Raoul, aiant tenu son parlement à Attigny (3), comme il cuidoit s'en aller en Lorraine, il fut saisi d'une très-griève langueur, de laquelle aiant eu de la peine à se tirer, il se fit porter à Reims, où il fit quelques présens, et distribua aux monastères de France et de Bourgongne, tous ses thrésors; et aiant demeuré quatre semaines à Saint-Remi, il y recouvra sa santé, et s'en alla à Soissons, et de là en Bourgongne; car, par le rapport de cest autheur, il est bien à croire que Raoul, aiant fait des aumosnes à quelques monastères, pour le recou-

---

(1) Hug. Floriac, *Fragm. Chronici; Chronic. Turon.* — (2) *Chronic. Turon.* — (3) Flodoard, *in Chron.* Abbo, lib. I. *De obsidi. Parisien.*

An. 924. vrement de sa santé, et que l'aiant recouvrée, il fonda entre autres l'abbaïe de Saint-Laumer de Blois quand il fut en Bourgongne, veu que l'acte de ceste fondation est passé à Lion, qui faisoit partie de ceste province.

Les courses et les ravages que les Normans avoient faits dans le païs Chartrain, Dunésien et le Perche, avoient donné l'espouvante aux religieux de Corbion, qui estoient à Moutiers-au-Perche : ils se retirèrent vers Thibaud, comte de Chartres et de Blois, lequel fit tant envers le roi Raoul, qui avoit espouzé sa cousine-germaine, qu'il leur fit bastir un monastère, soubz le nom de Saint-Laumer, auquel ils déposèrent ces sacrées reliques qu'ils avoient sauvées de la main des païens; et Moutiers, qui estoit comme la mère, fut faite la première fille de ceste maison (1).

Raoul, aiant recouvert sa santé, s'en revint en France pour combactre les Normans qui, sur le commencement de l'an 925, couroient la Bourgongne, le Beauvoisis, la Picardie et l'Artois, à l'imitation desquels ceux qui estoient au Bessin, aiant passé la Seine, descendirent au Val-de-Galie, et vers Montfort-l'Amauri, d'où ils emmenèrent tout le bestial qu'ils trouvèrent, et bruslèrent tout par où ils passèrent : ce qui obligea les Parisiens à lever des trouppes aux lieux circonvoisins, pour leur courir sus et leur donner la chasse. Raoul ne pust si bien faire, qu'il ne s'en présentast d'autres sur le commencement de l'an 926, qu'il fit retirer, moiennant une somme de deniers qu'il leur fit délivrer.

Ceste année fut la dernière de nostre prélat Gousseaume, qui décéda le dernier de febvrier, ainsi que le dit l'Obituaire de l'église de Chartres, et fut inhumé en celle de Saint-Père, près le grand-autel.

Hagan ou Aganon lui succéda en l'évesché, qu'il gouverna quinze ans ou environ, suivant la Chronique de nos Evesques. Severt escrit qu'on fait sa feste le 23 décembre, ainsi qu'il est porté dans icelle; il est bien plus sçavant que moi, n'aiant rien leu de cela ès Catalogues de nos Prélats que j'ai en ma possession. Ce fut lui qui travailla le premier au restablissement dudit Saint-Père-en-Vallée, qui avoit esté ruisné par les

---

(1) Nicol. Gilles, fol. 66.

Normans, et y mit des chanoines, soubz un abbé séculier, An. 926. nommé Alveus, qui leur restitua quelques clos de vignes, desquels ses prédécesseurs s'estoient emparés, durant l'absence des religieux, qui s'estoient, pendant ceste persécution, retirés où ils avoient pu, et outre, leur assigna tout ce qui est depuis l'église de Saint-Aignan jusques à la porte de leur monastère, pour en faire disposer à leur volonté.

Dire précisément l'année en laquelle se fit ce restablissement, il est fort difficile, pour ce qu'il ne s'en trouve rien. Il suffit de penser que ça esté depuis l'an 926 jusqu'à l'an 941, que cest Agan occupa la chaire Chartraine : c'est la seule action que je trouve de lui, tant l'histoire de ce tems est stérile, et qu'il décéda le 9 des calendes de janvier, qui est le 24 décembre, ou bien comme le porte le Nécrologe de l'église de Saint-Père, où il receut la sépulture dans le chœur d'icelle, le 15 du mesme mois de janvier.

Charles ne dura guères après, estant décédé à Péronne, le 7 mai de l'an 929, où il gist en l'église de Saint-Fursi. Quelques-uns avancent son décès de trois ans plus tost qu'il n'arriva, se devant rapporter à ceste année ici. Il se passa quelques querelles entre Raoul et Herbert, et encores entre Hugues et ce dernier, qui s'accommodèrent par le moien du mariage d'entre Arnould, comte de Flandres, et Alix, fille de Herbert, en l'an 934; sur la fin de laquelle année, Emme, femme de Raoul, décéda. Raoul n'alla bien loing après, aiant laissé son sceptre à un autre, en la ville d'Auxerre, le 12 ou 15 janvier de l'an 936, et fut inhumé à Sainte-Colombe de Sens.

Hugues le Grand, considérant que Raoul n'avoit laissé de lignée, et que le roiaume demeurant sans successeur, il pourroit courir risque de se perdre, chacun estant bien aise en telles occasions de pescher en eau trouble, et de faire sa main; députa promptement vers Ogive, veuve du Simple, Guillaume, archevesque de Sens, et autres seigneurs, la prier de revenir au plus tost en France, avec son fils, que ses sujets estoient résolus de recevoir pour Roi. Elle en fit au commencement quelques difficultés, craignant que ce fust une fourbe pour les actraper; mais voiant l'offre qu'on lui faisoit de lui donner des ostages pour son asseurance, elle le ramena prendre possession de la couronne de ses ancestres. Arrivé qu'il fut à Boulogne-

An. 936. sur-Mer, Hugues et les principaux seigneurs de France furent au-devant, pour lui rendre leurs. hommages et devoirs, ce qu'aiant fait, ils le conduisirent à Laon, où ils le firent sacrer par Artauld, archevesque de Reims, lé 19 ou 20 de juin.

Louis, se voiant où il n'espéroit parvenir, voulut gouverner l'Estat à sa fantaisie, et selon son propre mouvement, sans prendre conseil que de sa teste; il recula de sa personne tous ceux qui l'avoient fait approcher, et se sentant le plus fort dans Laon, il se saisit du chasteau qu'Herbert y avoit fait bastir. Je crois que c'est de là que Gilles Gaguin et autres ont inventé que Louis, aiant trouvé moien d'actraper Herbert, il l'auroit fait pendre, qui est une imposture très-grande. Flodoard, escrivain du tems, fort mal affectionné à ce seigneur, ne l'eust oublié s'il eust esté véritable; au contraire, il en parle toujours fort honorablement, et dit enfin qu'il mourut en l'an 943, et qu'il fut inhumé par le soin de ses enfans, à Saint-Quentin. Aussi Paul Emile (1) rejecte ce qu'en disent ces autheurs, comme un impudent mensonge, inventé peu auparavant son tems.

Le procédé de Louis donna de l'appréhension à Hugues, lequel craignant que ce prince voulust venger l'injure de son père, fit sa paix avec Herbert, et tous deux se liguèrent contre Louis, pour lui résister, en cas qu'il voulust entreprendre quelque chose sur eux. Ce pendant, Raoul, roi de Bourgongne trespassa, et fut inhumé à Saint-Mauris, que les Hongres et autres païens qui couroient la France et la Bourgongne bruslèrent trois ans après. Nangis dit que ce fut ce Raoul qui fit bastir Saint-Laumer de Blois, mais il s'est équivoqué au nom, ce monastère devant sa fondation à Raoul roi de France, comme il se veoid par l'acte d'icelle. Conrad, son fils, lui succéda, estant encores en bas-asge; ce que je remarque, pour ce qu'il fut père de Berthe, femme d'Eudes, fils de Thibaud, nostre comte.

L'année suivante, qui fut l'an 938, Hugues le Grand, voiant les affaires d'Herbert en mauvais estat, il rechercha l'alliance de l'empereur Othon. Sa première femme estant décédée, il crut ne pouvoir mieux s'allier avec lui, qu'en espouzant Havide ou Aigunde, sa sœur. Louis, prévoiant que ceste allience n'estoit qu'à dessain de lui nuire, se fortifia de plus de monde qu'il pust, et particulièrement de ceux qu'il croioit avoir quelqu'aversion de Hugues; il fit toutesfois quelques trèves avec lui, au mois de janvier, lesquelles furent prolongées jusques en juin suivant. An: 938.

---

(1) *In Ludov. Simplice.*

Ce fut le 9 de ce mois de janvier que Hugues donna à l'église de Chartres partie de la terre et seigneurie d'Ingré ou Ungré près Orléans, ainsi qu'il se veoid par l'acte de la donation d'icelle; pour l'autre partie, il la donna à Saint-Martin de Tours, comme il paroist par certain titre rapporté par Besli, ès preuves de ses *Comtes de Poitou*. Louis, qui estoit assés empesché durant ce tems à se deffendre contre l'Empereur Othon, qui lui enleva et à Gislebert, partie de la Lorraine et Brisac, où ledit Gislebert fut noié, rechercha d'Othon l'accord; lequel croiant mieux affermir, il lui demanda Gerberge, sa fille, veuve du Lorrain, en mariage; l'Empereur la lui accorda, sans que pour cela, ils fussent mieux ensemble, veu que, dès le commencement de l'an 940, Othon entra en France, et en gasta une partie jusques à la Seine, et receut Hugues et Herbert au serment de fidélité. D'autre costé, Guillaume, duc de Normandie, le fit au roi Louis à Amiens, et s'estant mis en campagne avec ses trouppes, voulut s'en aller combactre Hugues, contre lequel toutefois il n'entreprint rien; au contraire, Hugues s'en alla mectre le siège devant Reims, lequel aiant esté abandonné par ceux qui le gardoient, Herbert entra dedans et y laissa son fils Hugues, qu'il en fit archevesque, de là il s'en alla assiéger Laon, dont Louis le contraignit de lever le siège, et l'aiant pourveu de vivres et d'hommes, il print sa marche en Bourgogne avec Hugues le Noir, frère du feu roi Raoul, et Guillaume, duc d'Aquitaine; où aiant esté battu, il se retira vers Constantin de Vienne, qui le receut favorablement.

Louis, revenu à Laon, tascha de s'accommoder avec Hugues, Herbert et Guillaume, duc de Normandie, qui estoit entré en leur ligue: la famine qui régnoit lors en France, servit beaucoup à avancer leur accommodement, qui fut enfin fait par les allées et venues de l'Empereur et du Normans. Le Roi estant à Rouen receut la nouvelle que sa femme estoit accouchée d'un garçon. Il pria Guillaume, duc de Normandie, d'en estre le parrain, et de lui donner le nom de Lothaire. Il se transporta à cest effet à Laon, où en fut faite la cérémonie.

An. 941. Sur la fin de l'an 941, mourut nostre prélat Aganon, qui fut inhumé avec ses prédécesseurs, en l'église de Saint-Père-en-Vallée, le 9 des calendes de janvier, indiction 14, ainsi que l'a remarqué l'Obituaire de celle de Chartres, en ces termes : *Obiit Aganus, Episcopus et Comes, Leobino beatissimo per omnia consimilis, cujus anima sicut ei in hac vita jure potestatis coæquata est, ita cum eo in futura perenni felicitate perfruatur.* et dans l'un des Cartulaires de l'abbaïe de Saint-Père : *Felici itaque obitu ad sanctorum consortia, de mundi hujus pelago ab Angelis translato, corpus ejus in cœnobio Sancti-Petri est humatum, in quo Guanscelinus, præsul venerabilis in corpore requiescit, cique venerabilis præsul Ragenfredus successit.*

CHAPITRE XVII.

De Ragenfroi, évesque de Chartres; que Thibaud, comte de Chartres, n'a point tué Guillaume duc de Normandie, ni espouzé sa veuve.

Les obsèques d'Agan ou d'Aganon estant faites, ceux qui avoient droit d'eslire un prélat en l'église de Chartres, s'assemblèrent, pour procéder à l'eslection d'un nouveau; les vœux d'un chacun tombèrent sur Ragenfroi, neveu du deffunct, duquel je ne trouve autre chose, sinon qu'il gouverna son église quatorze ans, et qu'il acheva la restauration de l'abbaïe de Saint-Père, commencée par son devancier, et qu'au lieu des chanoines qui y avoient esté mis, pour faire le service, il auroit fait venir des moines de Saint-Benoist-sur-Loire, avec Wlphad, leur abbé, pour remectre ce monastère dans un estat régulier, selon sa première institution. Celui qui a dressé le Catalogue de nos évesques dit que ce Prélat leur assigna douze prébendes, ou le revenu d'icelles, en l'église de Chartres, pour leur nourriture et entretien. Il est vrai que les religieux de

Saint-Père ont eu autrefois la valeur de six gros ou prébendes An. 941. en l'église de Chartres, pour récompense desquels, le Chapitre d'icelle leur auroit baillé la terre de Giroudet, assize en la parroisse d'Ecrosne, suivant l'arrest de la Cour du Parlement de Paris, du 10, et transaction du 4 juillet 1508. Mais je n'estime pas que ç'aie esté pour lors, veu que le titre que Ragenfroi leur en passa n'en parle en aucune façon, et croi que cela a pû se faire soubz Hardouin. Quoique c'en soit, n'important beaucoup que cela aie esté fait en ce tems, ou en un autre, je viens à nostre comte Thibaud, pour le purger de la calomnie, que lui a imposée Glaber, d'avoir tué Guillaume Longue-Espée, duc de Normandie, pour espouzer sa femme, et que d'un seul coup il lui abattit la teste (1).

Cest escrivain en parle comme fort mal informé, veu que Flodoard, qui vivoit en ce tems-là, dit seulement (2) qu'Arnould, comte de Flandres, aiant fait venir Guillaume, prince de Normandie, soubz prétexte de conférer avec lui, le fit tuer en trahison. La Chronique du chanoine de Tours, le Fragment de l'Histoire de France, depuis Louis le Débonnaire, jusques au Roi Robert II, et Robert Du Mont en ses Additions à Sigibert; disent que le meurtre de ce Guillaume fut commis au milieu de la Somme, par Balzon le Court, à cause de la mort de Riouf et de son fils Anchetil. Fauchet prétendant qu'il y a une faute au nom de Curto, dont use ce chanoine de Tours, l'a changé en Cultro, pour dire que ce Balzon avoit tué ce Normand avec un couteau (3). Pour un personnage fort versé en l'histoirė, il n'a pas laissé de se tromper, veu que, selon que l'a remarqué Meyer, ce Balzon ou Baudouin qui tua Longue-Espée, s'appeloït le Court, ou comme l'escrit ledit Robert du Mont, *Balce Curtus*. J'estime pourtant qu'il se trompe, quand il dit que ce Baudouin estoit fils de Raoul, comte de Cambrai, et que ce fut lui qui tua Guillaume de sa propre main, pour venger la mort de son père, que les Normans avoient occis dans le Vermandois; d'autant que suivant la *Chronique de Cambrai*, c'estoit un Isaac qui en estoit Comte, et non le nommé Raoul.

Fauchet pense appuier son dire sur la *Chronique de Saint-*

---

(1) Lib. III. *Cap. ult.* -- (2) Ad ann. 943. — (3) *Chroniq. ancienne de Bretagne*, fol. 67.

An 941. *Aulbin d'Angers*, de laquelle il dit avoir prins ce qu'il escrit. Je ne sçai pas s'il y en a deux, mais je sçai bien que dans l'extrait que j'en ai, il n'y a rien de cela. Pour bien entendre le sujet de ceste querelle, il faut sçavoir que dès l'an 939, Arnould, comte de Flandres, surprint le chasteau de Montreuil-sur-la-Mer, appartenant à un certain Herlouin; cetui-ci se retira vers Hugues le Grand, pour en tirer sa raison; Hugues ne voulut rien entreprendre contre le Flamand, pour ne rompre avec lui: Herlouin se voiant abandonné de ceste part, eut recours à Guillaume, duc de Normandie, qui print ses intérests, et lui promit toute assistance. Arnould, se voiant un puissant ennemi en teste, tenta d'avoir par finesse, ce qu'il ne pouvoit espérer de force; il dépescha vers Longue-Espée, pour lui proposer quelqu'accomodement, s'excusant sur ses gouttes qui l'avoient empesché de l'aller trouver, le priant s'il vouloit l'obliger, lui nommer un lieu non suspect, auquel ils pourroient s'aboucher, et terminer leur différent.

Guillaume, qui n'eust pensé qu'une personne de la condition du Flamand eust voulu le tromper, lui nomma Piquigni, place assise sur la rivière de Somme, à quatre lieues au-dessous d'Amiens, tirant vers Abbeville. Les parties ne manquèrent de s'y trouver le 17 décembre 942, ou selon les autres 943, avec leurs gens, qui demeurèrent chacun d'un costé de la rivière. Arnould faisant mine d'avoir à dire quelque chose de secret à Guillaume, le pria de passer dans une isle, qui estoit au milieu du fleuve (1); on y dressa une tente, où ces deux seigneurs se virent, et conférèrent ensemble, jusques à ce que la nuit approchant, après plusieurs accolades et tesmoignages d'amitié, Guillaume se tira avec ses gens. A peine estoit-il entré dans son basteau, pour s'en retourner, que Henri, Balzo, Robert et Raoul, ou comme Meyer les nomme, Baudouin, Riric, Robert et Chiulphe, voire encores Erric, Balzon, Robert et Ridulfe, gentilhommes de la suicte d'Arnould, lui crièrent qu'ils avoient quelque chose à lui dire, de la part de leur seigneur. Le duc commanda aussitost au bastelier de tourner à terre, où il ne fut plus tost descendu, que ces assassins se jectèrent sur lui et le poignardèrent à la veue de ses gens, qui ne pouvoient passer l'eaue sans danger de se noier, pour le secourir. Se parle-t-il là un seul mot de Thibaud, pour justifier qu'il eust tué le Normand? An. 942.

---

(1) Appendix Rob. de Monte, ad ann. 942, p. 176; Nicol. Gilles, fol. 67.

Aussi est-ce une chose supposée, pour noircir l'honneur et réputation de Thibaud, et de ses suivans, qui estoient d'aussi haute condition que le Flamand, pour lui servir de ministres de sa passion. Mais pour monstrer davantage l'imposture, est que Thibaud, comme nous l'avons monstré, estoit marié, il y avoit trente ans, avec Legarde de Vermandois, tante de la femme du Normand, quand ce meurtre arriva. L'erreur est venue certainement du nom de Legarde et de Herbert; aiant prins Herbert II pour Herbert I, et Legarde sa fille, pour sa tante, de mesme nom, fille de Herbert I, femme de Thibaud. Ce qui se peut prouver par ce qu'escrit Du Bouchet, en ses *Annales d'Aquitaine*, après Dudon, doien de Saint-Quentin, et Guillaume de Jumièges, que Guillaume, duc d'Aquitaine, estant venu avec Hugues le Grand, et le comte Herbert, rendre visite à Guillaume, duc de Normandie, qui chassoit lors en la forest de Laon, le Poitevin lui fit demande de Gerloc, sa sœur, pour femme; Longue-Espée croiant ceste demande avantageuse pour elle, il lui accorda, et les nopces faites avec la magnificence deue à personnes de leur naissance, Guillaume l'emmena en son païs. Ce qui fit désirer à Herbert d'entrer pareillement en l'alliance du Normand, auquel, de l'avis de Hugues le Grand, il donna sa fille en mariage, que néamoins ces autheurs ne nomment point. Ce qui fait veoir apertement que ceste Legarde, qui avoit espouzé Thibaud, n'estoit la mesme qui avoit esté jointe par mariage avec Longue-Espée, la première estant fille de Herbert I, la seconde, fille de Herbert II, comte de Vermandois.

Ce qui se peut encores mieux recongnoistre de ce qu'a escrit Chifflet, que ce Herbert I estoit décédé dès l'an 902, et par ainsi, n'avoit pu marier sa fille avec Longue-Espée, qui n'estoit pas encores nai, où, quand il espouza ceste fille, de Herbert II, il pouvoit avoir quelques trente ans, estant fils de Popée, qui avoit esté amie de Rollon, devant son mariage avec Gisle de France. C'est pourquoi Besli, en ses *Généalogies des Comtes de Poitou*, s'est trompé, quand il dit que Legarde de Vermandois estoit princesse du sang roial de France, issue en ligne masculine de Charlemagne, sœur utérine de Louis d'Outremer, roi

An. 943. de France, et sœur germaine de Herbert III, comte de Troies et de Meaux, et comte du Palais de France, qui a donné origine au Palatinat de Champagne et de Brie, et que sa mère estoit sœur de Hugues le Grand, duc de France, père de Hugues Capet, roi de France, d'autant que Legarde, femme de Thibaud, n'estoit sœur utérine de Louis d'Outremer, ni sœur germaine de Herbert II, comte de Troies et de Meaux, mais sa tante, comme sœur de son père. Ceste Legarde, femme du Normand, n'estoit fille d'Ogive, mère de Louis d'Outremer, qui n'espouza ce Herbert III qu'en l'an 951 ; ou Herbert, père de ceste femme de Longue-Espée, estoit fille de Herbert II, décédé dès l'an 943. A la vérité ce Herbert II, frère de notre Comtesse, avoit espouzé la fille du roi Robert I, d'un premier mariage, qui estoit sœur de père de Hugues le Grand, de laquelle il avoit eu ceste Legarde ; c'est pourquoi Hugues le Grand est appellé quelquefois oncle des enfans de Herbert, et eux, ses neveux. Ainsi Flodoard escrit que Louis, roi de France, à son retour de Normandie, se rendit à Compiègne, où Hugues le Grand l'actendoit, avec ses neveux, fils d'Herbert et de sa sœur, qui firent leur paix avec le roi, par l'entremise de leur oncle (1).

Cependant Herluin eut guerre avec Arnould, comte de Flandres, duquel il remporta la victoire, et mit à mort, dans la chaleur du combat, celui qui avoit assassiné Guillaume Longue-Espée, les mains duquel il envoia à Rouen; d'où il se justifie encores davantage, que ce meurtre n'a esté commis par nostre Thibaud. Le Roi, relevé de sa maladie, et la Reine, de ses couches d'une fille, laquelle le Roi fit tenir par Hugues le Grand, et lui donna le Duché de France, avec toute la Bourgongne; il entreprint un voiage en Languedoc, avec Gerberge, sa femme, duquel estant de retour, il print Amiens sur les enfans de Herbert, ce qui les remit mal ensemble; ils se plaignoient hautement du peu de foi du roi, qui après sa parole solemnellement donnée, y avoit contrevenu. Beaucoup recongnoissant l'injustice du procédé du roi, se rangèrent de leur costé, pour se fortifier contre leur souverain, en cas qu'il voulust entreprendre quelque chose contre eux ou les maltraiter. Quelque mine que fit Hugues, duc de France, il n'en pensoit pas moins, croiant qu'il auroit son tour, aussi bien que les autres. Il ne s'y trompa point, veu qu'estant aller assiéger Bayeux, il receut commandement du roi de vuider promptement de Normandie: Hugues grandement offensé de ce changement subit contre sa majesté, lui ourdit une toile, qu'il eut bien de la peine d'achever. Et cependant, il commanda à ses troupes, de ravager tout par où ils passeroient, et ne pardonner pas mesme aux lieux les plus vénérables de nostre religion. Ils s'en acquittèrent fort bien, aiant enlevé le corps de S. Evroud de son église, qu'ils portèrent à Orléans, en l'église de Saint-Pierre-en-Pont; celui de S. Evremond qu'ils donnèrent à l'église de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, et celui de S. Ausbert, en celle de Resbais. An. 943.

---

(1) Flodoard *ad ann.* 943; *Continuator Aimonii et Hugo Floriac.*, ch. 42. Guill. Gemetic., lib. VIII, ch. 26.

Tandis que cela se passoit, Bernard, comte de Senlis, Thibaud, comte de Chartres, et Herbert, comte de Vermandois, reprindrent Montigni, sur le roi, avec Compiègne, bruslant et ravageant tout le païs d'alentour. Le roi jecta une armée de Normans après eux, avec laquelle il courut le Vermandois, et s'en alla assiéger Reims. Hugues, qui avoit fait alliance avec Richard, duc de Normandie, lui donnant Emme, sa fille, en mariage, lui fit lever le siège. Il taschoit toutefois de se remectre bien avec lui, et de faire la paix de Hugues, son neveu, archevesque de Reims. Il traita avec le Roi, un jour de saint Jean, mais il ne pust obtenir trèves, que jusques à la mi-aoust. Le roi, pendant icelles, fit un voiage à Rouen, où, sur quelques parolles qu'il eust avec Aigrold, roi de Danemark, à cause du meurtre de Longue-Espée, et de l'assassinat de Herlouin, qu'un chevalier abattit roide mort, il fut arresté par le comte Thibaud, qui le mit entre les mains de Bernard le Danois, par lequel, par droit de représailles, il fut emprisonné audit lieu de Rouen.

Il n'estoit point plaint; au contraire, tous disoient que ceste disgrâce lui estoit arrivée pour expier l'assassinat de Guillaume, venger l'injuste emprisonnement de Richard, et son ingratitude envers Hugues le Grand, lequel, pour l'avoir restabli dans l'héritage de ses majeurs, il vouloit le chasser de celui de ses ancestres; il fit toutefois le bien contre le mal, le faisant sortir à sa caution, d'entre les mains de ses ennemis, Hugues le mit en celles de nostre comte Thibaud, pour le garder, tandis qu'il feroit un voiage en Allemagne. N'aiant esté bien receu de l'Em-

An. 946. pereur, il s'en revint en France, pour lui tailler de la besongne. Il ne laissa de penser à la délivrance du Roi, nonobstant qu'il fust occupé à accorder ses neveux, fils de Herbert II, qui estoient en discord pour leurs partages, particulièrement Herbert III et Robert, pour les Comtés de Champagne et de Brie. Le roi, pour estre mis en liberté, après quasi un an de prison, rendit à Hugues le chasteau de Laon, qu'il bailla en garde à Thibaud.

Le Roi qui avoit sur le cœur l'affront qu'il avoit receu à Rouen, et ne pouvant se fier à Hugues, ni aux siens, qu'il eust voulu exterminer à cause de leurs grands biens, richesses et alliances, attira l'empereur Othon de son parti, pour se munir contre eux et autres qui voudroient l'entreprendre. Othon fit descendre son armée en France, d'où il ne remporta que le deshonneur d'avoir fait bien du bruit et point de besongne. Quelque tems après, Louis et le duc Conrad furent assiéger le chasteau de Montagu, basti par nostre comte Thibaud, sur le sommet d'une montagne, qui, pour s'eslever en pointe avoit receu le nom de Montaigu, et donné sujet à quelques-uns, d'appeler aussi ledit comte, Thibaud de Montagu; contre lequel, considérant qu'ils perdoient leur tems et leur peine, ils le quictèrent pour aller assiéger Laon.

Il y avoit quelques prélats assemblés en l'église de Saint-Vincent, lesquels lancèrent le fouldre de l'excommunication contre Thibaud, et firent citer le prince Hugues, par devant eux, en vertu des lectres du Légat, pour respondre des maux par lui faits au roi et aux évesques. Hugues de Vermandois, archevesque de Reims, voiant qu'on en vouloit à leur maison, Thibaud estant son oncle à cause de sa femme, et le prince Hngues, son cousin, à cause de Béatrix, femme de Robert I, son père, arma de son costé et s'en alla assiéger Soissons, puis Rouci, que le Roi faisoit construire, de laquelle il ne pust venir à bout. Thibaud estoit à Laon qui faisoit des siennes, aussi bien que les autres, empeschant qu'un certain Roric, frère naturel du roi, fust installé en la chaire cathédrale d'icelle ville, nonobstant l'eslection qui avoit esté faite de sa personne. Le Roi, piqué d'honneur, voulant le maintenir, fit donner une nuit l'escalade à la ville, qui tenoit pour Hugues, et la print; il resta seulement une tour du Palais roial, que Louis avoit fait bastir sur la porte du chasteau et estoit détachée du reste, qui tint bon;

de manière que, voiant qu'elle avoit esté rafraischie d'hommes, An. 948. de munitions de guerre et de bouche, ils la quictèrent, et Conrad moienna une suspension d'armes jusques au mois d'aoust.

Herbert III, fils de Herbert II, se mit ce pendant du parti du roi, et se recongnut son vassal. Hugues se sentant affoiblir par la révolte de ses plus affidés, et de ceux ausquels il avoit plus de confiance, prolongea les trèves jusques aux octaves de Pasques prochaines. Il arriva de bonheur pour lui que plusieurs seigneurs de France et de Lorraine, lassés de veoir les troubles qui affligeoient la France depuis tant d'années, sollicitèrent le Roi et le prince Hugues, d'entendre à quelque bonne paix. Hugues le Noir, frère du feu roi Raoul, Auberon, évesque de Cambrai, furent choisis pour entremecteurs d'icelle. Il n'en arriva aucun effet, à cause que, durant leur pourparler, nostre comte Thibaud surprint le chasteau de Coucy, qu'il ne voulut rendre. Ce qui fascha tellement le roi, qu'il s'en alla à Laon, sans dire adieu à Hugues; Thibaud, qui ne se soucioit guères de la colère du roi, s'asseura de Coucy.

Sur quelques mouvemens qui se passoient en Guienne, le roi s'y transporta, et y demeura malade; se portant mieux, il s'en revint en France, où il trouva nouveau sujet de desplaisir. Ce fut le mariage d'Ogive, sa mère, avec Herbert, fils de celui qui avoit fait mourir le Simple dans ses prisons. L'amour et le despit en une femme vont à l'excès; ce sexe, par sa foiblesse, ne s'attachant que là où elle trouve son contentement; mais quel remède à cela? Les affaires obligeoient le roi à passer soubz silence ceste action, et à dissimuler le mécontentement qu'il en recevoit, jusques à ce qu'il trouvast un tems plus propre pour s'en ressentir. Pour lui tesmoigner pourtant qu'il n'avoit ces nopces aggréables, il lui osta l'abbaïe de Nostre-Dame de Laon, qu'elle tenoit, selon l'abus du siècle, pour ne la mectre en meilleures mains, l'aiant mise en celles de Geberge, sa femme. Le roi, cependant, fit sa paix avec Hugues, par le traité de laquelle, Vitri, qui avoit esté construit l'an précédent, fut razé. L'année suivante, le roi estant tombé de son cheval, décéda au mois de septembre 955.

Cest infortuné prince laissa deux enfans, héritiers autant de son malheur que de ses biens. Lothaire, successeur de sa cou-

An. 955. ronne, et Charles, duc de Lorraine, sur lequel Hugues Capet usurpa le roiaume.

Nostre prélat estoit décédé, dès le mois de juillet précédent, et fut inhumé en l'église de Saint-Père, près Gousseaune, son prédécesseur, et aux pieds de Gui, abbé de ce monastère. Nostre Obituaire en parle ainsi : *XIIII kalend. augusti, Obiit Ragenfredus, episcopus, qui ecclesiam Sanctæ Mariæ ornavit mirifice, et clericis multa bona fecit.*

CHAPITRE XVIII.

De Hardouin, évesque de Chartres; des Vicomtes et Vidames dudit Chartres; de l'embrasement de la ville et de l'église de Chartres ; de la temporalité de l'Abbaïe de Saint-Père-en-Vallée, et du Prieuré Saint-Martin-au-Val.

Ragenfroi avoit un frère nommé Hardouin, dans le collége du Chapitre de Chartres, ce fut sur lui que ses confrères jectèrent les yeux pour en faire leur prélat; j'estime qu'il pouvoit estre leur Doien, veu que par certains titres de l'*Aganon de Saint-Père*, il est nommé *Archiclavus*, dénomination qu'on donnoit aux Doiens. Le Catalogue de nos Evesques porte qu'il commença sa séance au mesme tems que Lothaire son règne; ce qui est véritable, selon ce que nous avons dit sur la fin du dernier chapitre précédent. Paul, moine de Saint-Père, escrit que ce prélat haït autant les moines de ce monastère, que son prédécesseur les avoit aimés, et que dès son arrivée en la prélature, il leur osta six prébendes des douze que son devancier leur avoit assignées, pour partie de leur fondation; et que ce fut de son tems qu'il commença à y avoir un Comte séculier à Chartres, qui y fut institué par lui, pour vaquer au temporel, tandis qu'il s'occuperoit au spirituel, et à faire sa charge avec moins d'empressement des choses de la terre; et que pour premier Comte, il nomma un appelé Eudes, qui estoit son parent. An. 955.

Nous avons veu ci-devant, au chapitre VI du présent livre, que tout le discours de ce bon religieux n'estoit qu'une imagination, estant certain que longtems auparavant cetui-ci, il y avoit des Comtes à Chartres, et que les Evesques ne l'ont point esté. S'il eust dit que les Comtes héréditaires, voulant se libérer de l'obligation qu'ils avoient, de rendre la justice à leurs sujets, créèrent des Vicomtes pour l'administrer, il eust peut-estre mieux rencontré, veu que ceux-là aiant préféré les armes aux lectres, ils se deschargèrent sur ceux-ci, pour juger des différens de ceux qui estoient soubz leur domination, et pour contrequarrer les évesques qui avoient institué des Vidames, pour faire pareille fonction entre leurs domestiques, et garantir leurs sujets de l'oppression de ceux qui voudroient entreprendre sur eux ou sur leurs biens (1). Car bien que les Vidames soient, de leur première institution, purement ecclésiastiques, si est-ce que les Evesques, estant creus en bien et authorité, en instituèrent de laïcs, pour la conservation d'iceux et de leurs droits. Flodoard rapporte (2) que Carloman constitua Wlfart, archevesque de Reims, pour prendre garde si les évesques, abbés et abbesses s'acquictoient du deub de leur charge, s'ils vivoient en bonne paix avec leurs inférieurs, et affin qu'ils eussent de bons Vidames et Advoués, qui fussent capables d'administrer la justice. Les Papes, tout de mesme, avoient leurs Vidames, qui estoient comme surintendans de leur maison, qu'ils appeloient *Majores Domus* ou *Maggiordomes*, qui jugeoient des différens qui survenoient entre leurs officiers, tout ainsi que les Grands-Maistres le font en la Maison du Roi.

Cela s'apprend de ce qu'escrit Anastase le Bibliothécaire, en la Vie du pape Vigilius, que ce Souverain-Pontife, estant en Sicile, renvoia à Rome Ampliat, prestre, son Vidame, avec Valentine, évesque de Saint-Ruffine, pour garder le Lateran, et prendre garde au clergé. Ce qui se veoid encores dans le mesme autheur, en la Vie du pape Estienne III; d'où il se peut recueillir qu'il falloit que ces Vidames fussent ecclésiastiques. La

---

(1) Gregor. Mag., lib. IX, *Epist.* 6. — (2) *Hist. Remens.*, lib. II.

An. 955. preuve en est demeurée en l'église de Reims, et en celle de Sens, où ces Vidames sont nommés entre les dignités d'icelles. C'est pourquoi Robert de Saint-Marian (1) a remarqué que Daimbert, de Vidame qu'il estoit en l'église de Sens, avoit esté esleu archevesque d'icelle, après Richer, qui estoit pourveu de ceste métropole. Ainsi veoit-on que Gerard, Vidame de S. Ansbert, archevesque de Rouen, soubzscrivit à la Charte de ce prélat, pour l'abbaïe de la Fontanelle, plus recongneue par le nom de Saint-Wandrille, son fondateur, donnée au Synode de Rouen, l'an 13e du règne de Thierri, roi de France, et le 5e dudit Ansbert; ce qu'on ne lui eust permis, s'il n'eust esté ecclésiastique, d'autant que les laïcs n'ont aucune séance dans les synodes, qui ne doivent estre composés que de clercs.

Quelques-uns ont estimé qu'ils estoient les mesmes que les Œconomes, qui ne pouvoient estre prins que de l'ordre clérical, et particulièrement de celui des prestres, ainsi qu'il se peut recueillir du concile de Chalcédoine, tenu l'an de Nostre-Seigneur 451, du IIe de Séville, et de l'épistre d'Isidore de Peluse, autrement Damiette ou Belbais, à Cyrille, qui improuvent tout-à-fait que l'œconomat soit baillé à d'autres qu'à des clercs. Ce qui n'est pas néamoins, considéré que les fonctions de ces Œconomes et Vidames sont diverses, et qu'auparavant ce concile de Chalcédoine, ils estoient laïcs, ainsi qu'il se peut veoir par la lecture du 26e canon d'icelui, et n'ont esté séparés que depuis. Les Vidames demeurèrent pour avoir soing des biens et droits des Evesques, et les Œconomes, pour administrer les revenus des Chapitres, qui les nommèrent Prévost (2).

Il s'en trouve qui ont esté de cest avis, que les Vidames ont succédé aux Diacres de l'église première, pour ce que ceux-ci, selon la signification de leur nom, qui veut dire Ministre, avoient esté establis non-seulement pour servir à la table sacrée, c'est-à-dire à la dispensation du corps et du sang du Fils de Dieu, mais encore pour avoir soing des pauvres, les recevoir aux hospitaux, et leur distribuer les aumosnes des fidèles (3).

---

(1) Robertus de Mariani, Antissiod. — (2) *Concil. Chalced.*, can. 26. Theoder. Balsamon, ibid. II. *Concil. Hispan.*, can. 9. *Epist. Isidorus Pelusiota, ad Cyrillum.*, c. 127 et 647. *Glosa can. Diaconum, dis.* 89. — (3) *Vita S. Laurentii.*

S. Grégoire le Grand l'escrit ainsi à Anténius, et Sozomène dit (1) que S. Ephrem, diacre de l'église d'Ephèse, et Palladius, qui recevoit tous les malades et pèlerins, dans l'hospital public, auquel y avoit trois cens lits dressés pour eux, qu'ils leurs administroient leurs besoins et nécessités, et exerçoient envers eux tous les actes de la charité chrestienne. De mesme ils vouloient que les Vidames eussent un pareil soing de retirer les pauvres, et les loger aux hospitaux, qui, pour ce sujet, estoient édifiés près les églises ou maisons épiscopales. Cela a pu estre en quelques endroits, mais non partout, veu que la plupart de ces Vidames ont esté dès longtems réputés entre les juges laïcs et temporels. Cela se peut juger par la Vie de S. Maur, descrite par Faustus, dans laquelle il est fait mention d'un Harderat, Vidame du Mans, qui estoit laïc, puisqu'il avoit un fils, nommé Florian, et par ce que dit Sigibert, en l'an 1094, d'une femme de Laon, laquelle, estant accusée d'avoir fait tuer son gendre, fut mise entre les mains du Vidame du lieu, pour lui faire son procès, ce qu'il n'eust pu faire s'il eust esté ecclésiastique. De mesme est-il des Vidames de Chartres, que je trouve avoir esté laïcs dès 928, et exercer la justice criminelle sur les faux-monnoieurs, qu'ils condamnoient à mort; et des Vidames du Mans, Gerberoi, Piquigni et autres, qui sont tous seigneurs de condition, qui portent l'espée. An. 955.

On les appelle indifféremment Vidames et Avoués, c'est-à-dire, avocats, protecteurs et défenseurs des églises, que les Grecs disent δικαιοφύλακας, c'est-à-dire gardes et conservateurs de la justice. Cassiodore les distingue toutefois, mectant les Défenseurs à part, et les Vidames aussi, quoiqu'il les nombre parmi les juges (2). L'usage pourtant l'a emporté, qu'on confonde les Vidames avec les Défenseurs et Avoués, comme il se veoid au concile de Mayence, en l'an 813, qui enjoint aux évesques, abbés et abbesses, et communautés ecclésiastiques, d'avoir des Vidames, Prévosts, Avoués et Défenseurs, comme tous faisant la mesme fonction.

J'estime que les évesques de Chartres en instituèrent pour lors, ou peu de tems après, combien que je trouve que le premier qui en fut pourveu, fut un certain Girouard, qui exerçoit

---

(1) Lib. III. — (2) Epist. 14, lib. V.

An. 955. ceste charge soubz Agius, auparavant que Hardouin eust occupé la chaire Chartraine. Les prélats qui les avoient institués, ou ausquels ils avoient esté donnés par les Rois, pour la conservation de leurs droits, leur donnèrent quelques fiefs, qu'ils devoient relever d'eux, dont ils ont joui par le passé, soit dedans, soit dehors de la ville de Chartres. Dans la ville, ils avoient leur maison au chevet, c'est-à-dire derrière le rompoint de l'église Cathédrale, du jardin de laquelle aiant donné quelque recoing pour aggrandir le cemetière de Saint-Hierosme, le Chapitre d'icelle leur accorda de pouvoir y recevoir leur sépulture avec tous ceux de leur famille.

Ceste maison estant tombée en décadence et en ruisne, elle fut assignée aux Compagnons de l'Arbaleste, pour y faire leurs jeux, et d'autant qu'ils estoient comme les soldats ou archers du Vidame, on les appelle encores pour le jourd'hui, les Vidamiers ou Compagnons du Vidame. Il se lit dans le *Livre du jeu de l'Arbaleste*, desquels on usoit auparavant les haquebutes ou harquebuses, lequel est soigneusement gardé par les compagnons dudit Vidame, que ce jeu ne fust establi qu'en l'an 1451; ce qui se doit entendre de l'approbation d'icelui, et non de son érection en ordination, ou du tems auquel le Roi, aiant besoing de soldats, leur proposa un prix et des priviléges, pour s'exercer à tirer et se rendre capables de le servir; veu que ceste communeauté est de beaucoup plus ancienne : les compagnons de laquelle avoient esté attribués au Vidame, pour ses sergens et officiers, pour garder les coings avec lesquels on frappoit la monnoie que les Comtes de Chartres faisoient bactre, et faire la recherche et capture des faux-monnoieurs, sur lesquels le Vidame avoit toute justice. Il avoit trente-neuf tables de changeurs en la rue des Changes, et prenoit pour la garde qu'il faisoit desdits coings, seize livres treize sols quatre deniers, de mille livres, et quatre deniers obole de redevance par chacun an, de chaque changeur. Il avoit, outre cela, une tour dans l'Estape-du-Vin, pour resserrer ses prisonniers, qu'on nommoit la Tour-Nouvelon, du nom desdits Vidames, avec un four-banal, que l'on appeloit aussi le Four-Nouvelon, qu'il tenoit en fief de l'évesque; avec un lieu à Mautrou, sur le pavé de Chartres à Luisant, pour faire expédier et exécuter à mort ceux qui avoient falsifié la monnoie, ou altéré l'aloi dont elle se fait; et outre tout cela, ils pouvoient faire toutes sortes d'exploits et autres actes de justice en concurrence avec le Vicomte de Chartres dans la ville, ainsi qu'il se peut veoir dans les *Livres Noir* et *Rouge* de l'évesché de Chartres, dans lesquels sont transcrits tous les fiefs qui en dépendent (1). An. 955.

J'ai veu en mon jeune asge les compagnons du Vidame, tirer tous les ans, l'Oiseau ou Papegai, le premier jour de mai, avec l'arbaleste, sur le clocher de Saint-Michel de Chartres, puis sur la porte de Chastelet. Mais M^{re} Léonord d'Estampes aiant acquis des derniers Vidames, leur lieu joignant les prisons de son Palais épiscopal, il leur en acheta un autre hors ladite porte de Chastelet, auquel ils ont fait dresser leurs buttes, pour s'exercer à tirer et y planter l'Oiseau, ledit premier jour de mai. Le roi Louis XIII leur fit quicter l'arbaleste pour prendre l'arquebuze à mèche, ou le fuzil, pour les duire à bien et justement tirer, ainsi qu'il se practique à présent. Celui qui abat l'Oiseau s'appelle le Roi, lequel est exempt, pendant son année, de paier le dixiesme du vin, qui sera par lui vendu, et s'il n'en veust point vendre, la ville ou eschevins d'icelle, lui doivent fournir en argent la somme de quatre-vingts livres; il prenoit autrefois un grand minot de sel, dans le Grenier à Sel de Chartres, qui lui a esté depuis quelque tems retranché. Outre cela, il a de commun avec ses compagnons d'estre exempt, pendant la guerre, des gardes, emprunts et tutèles; et de prendre par chacun an sur la ville, treize livres dix sols, pour l'entretien des buttes; pourquoi au commandement des eschevins et gouverneurs d'icelle, ils sont tenus de marcher en armes aux occasions qui se présentent.

Plusieurs seigneurs de condition n'ont mesprisé la condition de Vidame de Chartres, que je trouve avoir demeuré dans une mesme famille, plus de sept siècles et demi; trouvant un GIROUARD dès l'an 928, duquel tous les autres sont descendus. Cetui-ci eut un fils nommé

ARCHAMBAUD, lequel eust de Hildebourge, sa femme, Guillaume, Raoul, Gui, Geofroi, Alard ou Adelard. De l'un de ceux-là vint

REGNAUD, qui tenoit le Vidamé en l'an 1037, lequel eust

---

(1) *Lib. Niger*, fol. 59. *Lib. Rub.*, fol. 47 et 65 v°.

An. 955. d'Ode, sa femme, Nivelon, Albert, Salomon et Hilduin, chanoine de Chartres.

NIVELON, seigneur de Fréteval, que le Cartulaire de [Tiron] appelle Nivelon de Fréteval, autrement de Chartres, duquel je crois que l'ancienne maison des de Chartres en Beausse est descendue, pour ce qu'ils portent les mesmes armes, qui sont *d'argent à deux fesses ou fasces de gueules.*

ALBERT fut Vidame de Chartres, après son père Nivelon.

NIVELON succéda à Albert, son père, et eust de sa femme, de laquelle je n'ai trouvé le nom, Hugues, Hervé, Hildebert et Foucher, qui fut celui qui monta le premier sur la muraille au siége d'Antioche.

HUGUES vivoit en 1059, et eust de sa femme, Guerri et Albert ou Aubri autrement Alberic, qui se rendit moine, ainsi que le porte le Nécrologe de Saint-Jean-en-Vallée, de Chartres.

GUERRI succéda à Hugues, son père, et espouza une Hélisende qui lui porta la seigneurie de Tréon en mariage, et eust d'elle

HUGUES, qui fut Vidame après son père. Estienne, premièrement abbé de Saint-Jean, puis Patriarche de Jérusalem; Elizabeth, femme de Guillaume de Ferrières; Lorette et Hélisende.

Après le décès de Hugues, le vidamé tomba en quenouille, et passa audit

GUILLAUME de Ferrières, à cause de ladite Elizabeth, sa femme, et Hélisende, leur mère, convola en secondes noces, avec Barthélemi Bodel, que le Nécrologe de Saint-Jean-en-Vallée appèle *signiferum almæ Mariæ,* duquel elle eust un fils nommé Girard, que le Cartulaire de Tiron, qualifie seigneur de Meslei, qui eut une seule fille, laquelle fut mariée à Ives, sieur d'Illiers, qui vivoit en 1168. De Guillaume de Ferrières et de ladite Elizabeth issirent :

ERNAUD, seigneur de la Ferté-Ernaud, et à présent la Ferté-au-Vidame; Hugues; Henri, qui mourut devant son père; Guillaume de Ferrières, et Juliane; les trois premiers estant décédés sans enfans,

GUILLAUME leur succéda, et espouza une Marguerite, de laquelle il eust Robert, Jean, Guillaume, Marguerite, religieuse de Bellomer; Isabel, mariée à Anceau de Poissi; et Hélisende, espouze de Robert de Tachainville. Il se croisa pour le voiage de la Terre-Sainte en 1202. Le dernier de ces trois frères estant décédé en 1248 sans enfans de sa femme Mabile ou Mahaud. An. 955.

HELISENDE, sa sœur, appréhenda sa succession, et se porta pour Vidamesse de Chartres, qu'elle transmit à sa fille nommée aussi

HELISENDE, dite de *Fresneuse,* qui est un village et seigneurie dans le Pinserais, qui le porta à Geofroi de Meslei, qui estoit de mesme famille qu'elle, lequel print la qualité de Vidame. J'ai dit ci-dessus que Nivelon de Chartres, seigneur de Fréteval, avoit un fils nommé Hervé, duquel seroit sorti Nivelon de Meslei, Girard, Foucher, Emeri et Bourgonneau.

De NIVELON de Meslei, issit Ursion de Meslei, sieur de Fréteval; de Girard, naquit Hamelin, et de Foucher sortit Nivelon, de cetui-ci, Foucher; de Foucher, Hamelin, seigneur de Montigni en Dunois, dit *le Ganelon.*

URSION de Meslei, et de Grece ou Grecie, sa femme, qu'autres appelent Beatrix (sinon que ce seigneur eut esté marié deux fois), il eut Nivelon, Foucher, Hamelin et Philippes, de tous lesquels le Cartulaire de Tiron fait mention; Regnaud, Agnès, Hélisende et Beatrix.

NIVELON et de Agathe, sa femme, issirent Nivelon de Fréteval, autrement dit de Meslei; Foucher, chanoine de Chartres; Matthieu ou Macé et Bernard.

NIVELON de Fréteval espouza une Alix, qui le fit père de Ursion ou Ourson de Fréteval, qui vivoit en 1229, de Hugues, Geofroi, Marguerite, Mabile ou Mahaud, Alix, Isabeau, Philippes et Persois. Je ne trouve pas bien l'alliance d'Ursion, si croi-je pourtant, qu'il fut Vidame de Chartres, et eut un fils nommé Robert, qui estoit Vidame ès années 1299 et 1327.

HUGUES espouza Mahaud ou Mabile, fille de Miles, seigneur de Lèves, près Chartres, de laquelle il eut Geofroi et Héloise, femme de Robert de Tachainville, pour ce que Hugues l'appèle son gendre; et en second lit, il s'allia avec une Catherine, de laquelle nasquit

HUGUES de Meslei, qui espouza une nommée Julienne, de laquelle issirent Hugues, chevalier; Henri, Gilles, escuier, Gilles, ecclésiastique; Jeanne, femme de Hubert Viard; Erembourge, femme de Pierre de Saint-Georges; Gilette, femme de Michel de Meslei; Philippes et Altie.

An. 955. Quand à Marguerite, fille d'Ursion de Fréteval, je trouve qu'elle espouza Guérin de Frièze, duquel elle eut Nivelon de Frièze, qui, d'une Isabeau eust un autre Guérin, dit aussi de Frièze. Je ne trouve point l'alliance des autres filles. Revenant maintenant à Geofroi, leur frère, et à Hélisende, fille d'Anseau de Poissi, et femme dudit Geofroi de Meslei, auquel les branches de ceste maison des Vidames se rejoignirent environ l'an 1207; il sortit trois enfans de leur mariage. Geofroi, Guillaume et Macé, avec une fille nommée Philippes, qui estoit mariée à Goslin de Lèves, en l'an 1291, et avoit eu de lui, trois garçons, Guillaume, Robert et Gui.

GEOFROI prenoit la qualité de Vidame, tout de mesme que Hugues de Fréteval, son frère, et mourut en l'an 1245, et Hélisende, sa femme, en 1251.

GUILLAUME ET MACÉ prindrent tous deux la qualité de Vidame. Le premier estant allé en la Terre-Sainte, lors du décès de sa mère, Macé se fit recevoir en foi de tout le Vidamé, par Albéric ou Aubri Cornu, évesque de Chartres, ensemble de tous les biens de la succession de sadite mère, desquels Guillaume, son frère, estant de retour, il fut condamné à lui en rendre partie. Ce Guillaume avoit espouzé une Jeanne, de laquelle je trouve qu'il eust un autre Guillaume. Macé avoit prins une alliance avec une Juliane, de laquelle il ne laissa d'enfans, et mourut vers l'an 1295. Guillaume survesquit à son frère, le trouvant encores vivant en l'an 1314.

Guillaume eust, par ce moien, toute la succession de son père et de Macé, son oncle, et fut Vidame de Chartres, seide Meslei et de Tréon, dont il fit hommage en l'an 1321. Il espouza Marguerite de Bruières, de la maison de Lèves, de laquelle il laissa Guillaume et Jeanne, dite *de Chartres*, ses enfans.

GUILLAUME espouza Isabel d'Estouteville, de laquelle il n'eust d'enfans, de sorte que sa succession vint, en 1406, à

Jeanne, sa sœur, qui transigea avec ladite Isabel, en 1407, pour raison des seigneuries de Saint-Aman, Beaumont, Logron, La Grange et Fruncei. Ceste Jeanne avoit espouzé

ROBERT de Vendosme, seigneur de la Chartre, qui s'intitula Vidame de Chartres, et laissa sa qualité à

CHARLES de Vendosme, son fils, qui fut avec cela seigneur de Meslei, La Fosse-Bretigni, La Chartre-sur-Loir, La Ferté-au-Vidame, Tréon et autres lieux. Ils portent : *d'or au lion rampant d'azur, tenant une fleur de lis en sa patte*, qui sont les armes des anciens seigneurs de Vendosme. Il print alliance en la maison de d'Angennes, et eut de Jeanne, sa femme, Jean de Vendosme; Jeanne, femme de Mre Jacques Painel, chevalier de l'ordre du Roi; Jacqueline, qui fut mariée deux fois, la première avec Mre Jacques de Brezé, la seconde avec le seigneur de Blagni; et Marguerite, femme de Mre Blanchet, d'Estouteville, chevalier, seigneur de Villebon. An. 955.

JEAN de Vendosme fut marié deux fois, la première avec Jeanne de Brezé, fille de Pierre, grand sénéchal de Normandie, après le décès de laquelle il convola en secondes noces, avec Catherine de Thouars, dame de Pousauges et Tiffauges; et pour ce prenoit en ses qualités, celles de Chevalier, Vidame de Chartres, dès l'an 1444, Prince de Chabanois, Baron de Tréon; et en 1582, celle de Seigneur de Pousauges et Tiffauges; de ce Jean vint :

JACQUES de Vendosme, chevalier, qui lui succéda en tous ses biens et fiefs, et prenoit qualité de Vidame de Chartres, en 1485, prince de Chabanois, seigneur de Pousauges, Tiffauges, Meslei, Lassei, la Ferté-Ernaud, baron de Tréon, Grand-Maistre des eaux et forests de France. Il espouza dame Anne, qu'autres appelent Louise de Graville, sœur de l'Admiral de mesme surnom, de laquelle il eut Louis de Vendosme qui fut Vidame de Chartres dès 1506. Charles, seigneur de Graville, tué à la journée de la Bicoque en Italie; et Louise de Vendosme, mariée en 1515, avec Mre Louis de Ferrières, seigneur de Maligni.

LOUIS espouza, en 1517, dame Louise, fille de Mre Arthux Gouffier, Grand-Maistre de France, et de Hélaine de Genlis, de laquelle il eut Mre François de Vendosme; et après le décès dudit Louis, elle se remaria avec Mre François de Clermont, sieur de Saint-Cheron et Herbel-les-Rivières. Ce Louis prenoit en ses qualités, celles de Chevalier, Conseiller et Chambellan du Roi, Vidame de Chartres, Prince de Chabanois, Baron de Tiffauges, Confolanges, Poussauges, Loubert, Chasteau-Morand, Lassais, la Chartre-sur-Loir, Meslei, Tréon, Beaussard et de la Ferté.

An. 955. FRANÇOIS lui aiant succédé en toutes ces seigneuries, espouza Jeanne d'Estissac, dame du Blanc en Berri, et de Prulli en Touraine; laquelle décéda en 1554, et fut enterrée aux Cordeliers de Paris. Il ne la survesquit que de six ans, estant décédé en 1560. N'aiant laissé d'enfans, sa succession fut dévolue à Louise de Vendosme, sa tante, femme de Jean de Ferrières, comme sa principale héritière, lequel

JEAN print en mesme tems qualité de Vidame de Chartres; de lui et de ladite Louise de Vendosme issirent :

JEAN de Ferrières, Vidame de Chartres, qui décéda sans enfans en 1585; Estienne, tué au siège de Monstrueil; et Béraude, qui fut mariée, en 1560, à Messire

JEAN de la Fin, chevalier, seigneur de Pluviers; laquelle, après le trespas de ses frères, lui porta le Vidamé, avec les terres et seigneuries de la Ferté-Ernauld, Tréon et Meslei, à elle venues de la succession de François, son cousin, dont elle porta la foi et hommage, par devant Guignard, notaire roial à Chartres, dès le 7 apvril 1561, après Pasques; de ladite Béraude et Jean de la Fin, vint Messire

PREJENT de la Fin, chevalier, seigneur de Maligni, en la personne duquel, la race des anciens Vidames de Chartres a failli. Ceste qualité, avec les biens amenés à icelle, estant passés en la famille de Saint-Simon, qui en jouit à présent. Voilà la descente de nos Vidames, qui a duré huit siècles ou environ.

Reprenons maintenant le fil de nostre histoire, et voions que le moine Paul s'est trompé, quand il a dit que ce fut Hardouin qui donna la jurisdiction temporelle de Saint-Père et de Saint-Martin-au-Val-lès-Chartres, aux Comtes dudit Chartres.

S'il eut bien leu les archifs de son monastère, et retenu ce qu'ils portent, il se fut souvenu qu'il se trouve dans iceux, un certain acte par lequel il paroist qu'en l'an 987, la temporalité de l'abbaïe de Saint-Père, appartenoit au roi Lothaire, qui la donna aux religieux d'icelle, à la prière d'Eudes, évesque de Chartres, d'Eudes, comte de ladite ville, et de Berthe, sa femme, nièce dudit Lothaire; et pour celle de Saint-Martin-au-Val, elle appartenoit au comte dudit Chartres, qui l'aumosna au Chapitre et Chanoines dudit Saint-Martin, ainsi qu'il se justifie, par un titre de Thibaud, fils dudit Eudes, comte de Chartres, et par un autre de l'an 1128.

Ce fut soubz cest évesque Hardouin, que Hugues le Grand décéda, en la ville de Dourdan, l'an 956, le 16 juin, et fut porté, le premier juillet, inhumer à Saint-Denis en France, commun sépulchre de nos rois, combien qu'il ne fust nombré parmi eux. Il laissa de sa femme, fille d'Othon, duc de Saxe, trois masles et autant de femelles. Les masles furent Hugues Capet, depuis roi de France, Eudes ou Othon, duc de Bourgongne, de par Legarde, sa mère, et Henri, duc d'Anjou, qui succéda à ce dernier, décédé sans enfans. Quelques-uns y adjoutent un quatriesme, qu'ils nomment Eudes ou Udon, qu'ils font Maire du palais de Conrad, roi de Bourgongne, qui pourroit estre cest Eudes ci-dessus. De la première de ses filles, qu'il avoit eue de Rothilde, sa première femme, sœur de la reine Ogive, je n'en ai trouvé que le nom; les deux autres, qu'il avoit eues de Havoise, sœur de la reine Gerberge, sçavoir : Emme ou Emmacette et Beatrix; il les maria, la première avec Richard, duc de Normandie; la seconde, avec Fréderic, frèrè d'Adalberon, évesque de Metz, gouverneur de Lorraine. On lui en donne encores une autre, qu'on nomme Mahauld, qu'ils veulent avoir esté femme d'Eudes II, comte de Chartres, ce qui ne peut estre, pour ce que ce seigneur n'a esté marié qu'une fois avec une Emengarde. On y ajoute encores un fils, nommé Heribert, lequel lui estoit venu hors mariage, qu'ils font évesque d'Auxerre. An. 956.

Toutes les affaires estoient assez calmes, jusques sur le commencement de l'an 958, que les gens de l'archevesque de Reims, surprinrent la ville de Couci, qui appartenoit à nostre comte Thibaud. Herlouin, qui l'avoit en garde, se retira dans le chasteau, en résolution de le deffendre et tenir bon jusques à l'extrémité. Le roi Lothaire, avec l'archevesque Hurthaud ou Artaud, vindrent pour l'assiéger. Ils furent deux sepmaines devant, sans pouvoir avancer; ce que recongnoissant, et qu'il n'y avoit rien à faire pour eux, ils se retirèrent. Thibaud y accourut, pensant recouvrer sa perte; ceux de la ville lui refusèrent les portes, qui causa bien des incommodités à ceux de Laon et de Soissons, comme aussi à la Fère, qu'il print. Roric, évesque de Laon, y vint avec du monde, pensant la reprendre; le Roi mesme s'y présenta, qui n'y profita que de la peine de s'en retourner. Enfin, Herbert, comte de Vermandois, et Robert, son

An. 958. frère, neveux de Legarde, femme de Thibaud, trouvèrent moien d'accommoder ce seigneur avec le Roi, du costé duquel ils s'estoient déclarés. Thibaud, par leur accord, commanda qu'on rendist la ville au Roi, et s'en revint à Chartres.

Environ deux ans après, Thibaud, pour je ne sçai quel sujet, aiant dénoncé la guerre à Richard, Duc de Normandie, sentant ses forces inégales à celles du Normand, cousit la peau du renard à celle du lion, et se retira vers la reine Gerberge, avec laquelle il tascha de mectre mal le Duc; il lui représenta, pour l'esmouvoir à espouzer son parti, les grands biens qu'il possédoit dans l'estat de son fils, qu'il contrequarroit par ses richesses, et ne pourroit en avoir raison, jusqu'à ce qu'elle eust osté de ses mains le plus beau fleuron de sa couronne, sçavoir la Normandie; pour le recouvrement de laquelle Sa Majesté devoit emploier toutes ses forces et celles de ses amis, pour chasser d'auprès de lui un si puissant voisin, qui ne cherchoit que les occasions de lui nuire.

La Reine congnoissant que ce que lui disoit le Chartrain estoit véritable, le dépescha vers son frère Brunon, le prier de lui envoier une armée pour assister son fils contre le Normand, duquel il avoit entreprins la ruisne. Brunon manda incontinent à Richard qu'il le vinst trouver, désirant le mectre d'accord avec Thibaud, et lui communiquer d'autres affaires qui lui importoient. C'estoit néamoins au plus loin de sa pensée, ce qu'il en faisoit; son dessain estant d'actraper Richard, pour le mectre entre les mains de Lothaire, son neveu. Ce prince, qui n'eust jamais cru qu'une si lasche pensée eut pu tomber dans l'âme de Brunon, se mit en chemin pour l'aller trouver. Approchant du Beauvoisis, il apperceut deux cavaliers, montés à l'avantage, qui sortoient d'un taillis, et galoppoient vers lui; cela l'estonna d'abord et s'arresta tout court, pour veoir à qui ils en avoient; s'estant joints, ils lui demandèrent s'il se lassoit d'estre duc de Normandie, et s'il avoit envie d'aller bientost garder les brebis. Le Duc demeura tout surprins à ces parolles, et les aiant enquis pourquoi ils lui avoient tenu ce discours, ils lui dirent qu'ils estoient au comte Thibaud, lequel avoit practiqué ceste entrevue avec Brunon, pour se saisir de lui et le priver de son Duché; ce qu'aiant descouvert, ils se seroient mis en chemin pour l'en avertir, estant bien asseurés que s'il alloit à Beauvais, il n'en sortiroit si facilement qu'il y seroit entré, lui conseillant de passer plus outre, mais de s'en retourner promptement chez lui. An. 958.

Le Duc les crut, et les aiant remerciés du bon avertissement qu'ils lui avoient donné, les asseura de sa bonne volonté; et n'aiant lors autre moien de recongnoistre un si signalé service, donna à l'un son espée, dont la garniture pesoit quatre livres d'or, et à l'autre ses brasselets, qui valoient bien autant, et s'en retourna à Rouen. Brunon, voiant sa fourbe descouverte, tascha de l'actraper d'une autre façon; mais voiant qu'il avoit à faire à un aussi fin que lui, Thibaud, qui n'avoit autre dessain que ruisner le Normand, pressa tant Lothaire, qu'il fut fondre sur Evreux; la ville lui fut incontinent rendue par Guillebert Martel, serrurier de son estat, qui la tenoit pour le Duc, et mise en la garde de Thibaud. Lothaire n'eust plus tost tourné le dos, que le Chartrain brusla et saccagea tout le païs, jusques à Hermendreville, près Rouen, et s'en vint camper où sont à présent les couvens des Anmurez, de Bonnes-Nouvelles, de Claquedent avec le clos du Galées, joignant la rivière de Seine. Richard, pour ne perdre le tems, et divertir ceste tempeste de dessus sa terre, vint l'y surprendre de nuit; et avant que les gens de Thibaud eussent loisir de se recongnoistre, il en passa au fil de l'espée plus de sept cens quarante, sans les prisonniers et blessés, qui furent en grand nombre, que Richard fit guérir et renvoia sans rançon. Thibaud, qui avoit gaigné au pied des premiers, se retira à Evreux. Pour l'en faire sortir, Richard, avec cent hommes d'élite et quelque nombre d'archers, s'en alla courir le Dunois et Chartrain, et s'estant présenté devant Chartres, en pilla les faubourgs. Thibaud, fils aisné du Comte, fit une sortie sur le Duc, où, s'estant trop avancé, il demeura sur la place; la ville fut prinse, saccagée et bruslée, avec la grande église. Ce fust un 5 d'aoust, l'an 962, que ce désastre arriva (1), duquel le comte Thibaud, son père, estant averti, vint promptement d'Evreux à Chartres, croiant pouvoir y surprendre Richard, et lui rendre la pareille. Il n'arriva pas assés tost, pour ce que le Normand, aiant gaigné un gros butin, s'estoit desjà retiré à Rouen.

---

(1) *Necrol. Carnot. Eccles.*

An. 962. Hugues Capet espouzoit les intérests de Richard, son beau-frère, et ne pouvoit approuver le procédé de Thibaud, quoiqu'ils fussent parens du second au troisiesme degré. Le Chartrain, recongnoissant qu'il avoit à faire à deux puissans seigneurs, se retira vers le Roi et sa mère, qui le receurent fort bien et levèrent du monde pour l'assister contre eux. Richard, voiant que c'estoit tout de bon, fit une levée d'hommes au païs d'Auge, pour empescher que le comte du Perche n'entrast en Normandie, et fit armer ceux de Caux, pour résister aux Picards et aux Flamans, et ceux de Brai et du Vexin ou Wloassin pour s'opposer aux François, et pour les Bretons et ceux du Cotentin, il les fit tenir prests pour secourir ceux qui en auroient besoin. Il dépescha cependant vers Aigrold, roi de Danemark, qui vint avec une juste armée, qui print sa marche en Beausse et païs Chartrain, où ils ne laissèrent église ni monastère qu'ils ne ruinassent ou bruslassent. Les prélats et seigneurs du Roiaume, ne pouvant souffrir les cruautés de ces barbares, s'assemblèrent à Laon où estoit le Roi, auquel ils représentèrent les maux que faisoient les Normans et Danois dans la France, mais particulièrement au païs Chartrain, duquel ils avoient réduit la capitale en cendres.

Tous d'un commun accord députèrent l'évesque de Chartres, que ma Chronique manuscripte ne nomme pas, pour aller vers le duc Richard, pour obtenir de lui quelqu'appointement, jusques à ce qu'on put entièrement terminer les affaires et conclure la paix. L'évesque fit tant avec Richard, qu'il obtint trèves pour quarante jours seulement, durant lesquels on travailleroit à la paix. Thibaud n'y estoit comprins, ce qui lui donna bien à penser; se voiant abandonné d'un chacun, et craignant que toute l'armée ne tombast sur lui, il envoia un moine vers le Duc pour faire son accord avec lui. Ce fut aux conditions de rendre Evreux et de vivre en bonne correspondance ensemble. Le Duc, qui ne demandoit pas mieux de se tirer ceste espine hors du pied, accepta les offres de Thibaud, ausquelles cetui-ci aiant satisfait, ils demeurèrent bons amis.

Ce fut un grand acheminement à la paix entre le Roi et le Duc, qu'ils conclurent incontinent entre eux; le Duc, aiant fait hommage à Sa Majesté de la Normandie et Bretagne, s'en retourna chez lui. Durant que tout cela se passoit, nostre prélat

Hardouin quicta la terre pour s'en aller au ciel. Nostre Nécrologe et celui de Saint-Père remarquent le jour des ides du mois d'aoust, qui est huit jours après l'embrasement de l'église de la ville, en l'an 962, et de son asge, le 79^{e}, et fut inhumé en l'église de Saint-Père, près son frère Ragenfroi. An. 962.

* * *

CHAPITRE XIX.

De Wulfard, évesque de Chartres, d'Eudes, comte dudit lieu après Thibaud, son père, qui fonda Saint-Florent de Saumur; et sa femme, Saint-Florent de Glomme, dit Saint-Florent-le-Vieil; *et des mariages dudit Eudes.*

Le Clergé de l'église de Chartres, s'estant assemblé pour procéder à l'eslection d'un nouveau prélat, en la place d'Hardouin, il choisit Wlphard, qui avoit esté abbé de Saint-Benoist-sur-Loire, et l'estoit alors de Saint-Père-en-Vallée dudit Chartres. Celui qui a dressé le Catalogue de nos Evesques dit que ce fut en l'an 986, du tems de Louis, qui ne régna qu'un an; en quoi il se montre mauvais chronologiste, veu que Lothaire, père de ce Louis, estoit vivant en l'an 987, auquel an Eudes estoit évesque de Chartres. L'authorité de Flodoard (1) peut servir ici, d'autant que, estant du mesme tems, il en peut parler comme sçavant, et escrivant qu'en l'an 962 *Wlfredus, abbas monasterii Sancti-Benedicti, præsul efficitur Carnotensis.* Il en doit estre cru. Thomas Boileau, Chartrain, dit que Wlphard estoit surnommé *Martin*, et qu'il avoit autrefois esté chanoine de Chartres; mais que, désireux

---

(1) *Ab ann.* 962 et 963. Saussius, *in Annal. Aureli,* lib. IV, ch. 9, p. 235.

An. 962. d'une vie plus retirée, il s'en estoit allé audit lieu de Fleuri, en résolution d'y passer le reste de ses jours, et qu'y aiant esté esleu abbé, Ragenfroi, qui l'avoit congneu, le fit venir à Chartres, avec nombre de ses religieux, pour mectre la réforme dans Saint-Père, d'où les guerres des Normans avoient banni la règle monastique; ce qu'aiant fait avec beaucoup d'édification, il auroit esté esleu évesque de Chartres, après le décès de Hardouin.

Soit que c'en soit, je trouve que nostre comte Thibaud fut excommunié pour ce qu'il avoit prins Couci sur Odolric, archevesque de Reims, avec quelques seigneuries, qui appartenoient à son église (1). Ce foudre n'estonna pas seulement Thibaud, mais encores Herbert, son neveu, qui avoit prins Epernai sur le mesme prélat, qui les fit mectre à la raison, lui rendant ces pièces; la première desquelles l'archevesque bailla à Eudes, fils de Thibaud, qui lui en porta l'hommage. Au mesme tems un certain Theofred, donna, du consentement de Gauthier, comte de Dreux, fils de Landri, comte dudit lieu, l'église de Saint-Georges-soubz-Motelles, à l'église de Saint-Père-en-Vallée (2).

Environ le mesme tems, Thibaud, comte dudit Chartres, pensant à sa retraicte du monde, s'applica à la dévotion, et fit bastir, avec Legarde, sa femme, l'abbaïe de Saint-Florent en son chasteau de Saumur, qu'il doua d'un revenu suffisant pour l'entretien des religieux qu'il y mit; et de mesme sa femme donna des biens à Saint-Florent de Glomme, dit *le Vieil*, basti autrefois par Charlemagne, et ruisné et bruslé par les Normans, durant les guerres qu'il fit en Anjou et Touraine. Il y eut six abbés depuis sa fondation, jusques à ce que Fouques Nerra, aiant surprins le chasteau de Saumur sur Gilduin, auquel Eudes, fils de Thibaud, l'avoit baillé en fief, brusla ledit chasteau avec l'abbaïe. Le corps de S. Florent aiant esté préservé des flammes, fut transporté en l'église de Saint-Hilaire, près la ville de Saumur, où, aiant trouvé le lieu propre et commode pour y édifier un monastère, Frédéric, sixiesme abbé dudit Saint-Florent, y jecta en l'an 1026, les fondemens de l'abbaïe qui s'y veoid à présent; faisant seulement pour mémoire, une Celle ou Prieuré du premier lieu, qui estoit dans le chasteau, qui a esté du depuis annexé à l'office de Chambrier de ceste abbaïe. An. 973.

---

(1) Flodoard, *ut sup.* — (2) *Cart. Sanct. Petri*, fol. 2.

Hiret, en ses *Antiquités d'Anjou*, escrit que ce fut Helie, premier abbé d'icelle, qui fit bastir ce monastère près Saumur, assisté du comte Thibaud, qui lui donna la place et les moiens pour y faire les lieux réguliers; mais il ne considère pas qu'il a dit que ç'a esté Thibaud, qui avoit assemblé une congrégation des anciens religieux de Glomme dans son chasteau de Saumur, auquel il avoit donné du revenu suffisant pour leur vivre et entretien. Mais le lieu qu'il leur avoit assigné pour demeurer aiant esté consommé des flammes, l'abbaïe fut réédifiée à l'endroit où elle est, où Fouques Nerra, comte d'Anjou, pour expiation d'avoir bruslé l'église qui estoit au chasteau, fit somptueusement édifier celle qui s'y veoid à présent. Il ne peut pas pourtant en estre dit fondateur, veu que la gloire d'avoir fondé ceste abbaïe appartient à Thibaud, qui y a le premier, donné le commencement.

Je n'ai pu retrouver l'acte de la fondation d'icelle, mais il se peut veoir par autres titres de la mesme abbaïe, que l'honneur en est deub à Thibaud. J'ai copie d'un, de l'an 23 du roi Lothaire, qui revient à l'an 979, donné à Tours, au mois de febvrier, par lequel, Eudes, fils de Thibaud, expose qu'à la requeste et prière d'Amalbert, abbé de Saint-Florent, et de ses religieux, il deffendit à tous ceux qui avoient la garde du chasteau de Saumur, de faire aucunes exactions sur lesdits abbés et religieux en toute l'estendue de la jurisdiction, que Thibaud, son père, leur avoit donnée, lorsque leur église fut dédiée; excepté pour raison de larcin, rapt ou homicide de ceux qui ne seroient de leur jurisdiction, ne voulant que ses Prévost ou Lieutenans les inquiétassent ou troublassent en autres choses; mais qu'ils en jouissent en toute liberté, pour prier Dieu pour l'âme de son père, qui avoit fondé ce monastère. Ce que la Bulle du pape Jean XV confirme dix ans après, estant porté par icelle, que le monastère, qui avoit autrefois esté basti à Glomme, par l'empereur Charlemagne, aiant esté transféré à Saumur par Thibaud, il l'exempte de la jurisdiction de qui que ce soit, excepté des successeurs et héritiers de Thibaud et d'Eudes, soubz le régime et gouvernement desquels il veut et il entend qu'ils soient; et que personne ne leur puisse donner

An. 973. autres lois, que celles qui leur ont esté données par Arduin, archevesque de Tours, et le comte Eudes, fils de Thibaud. Qui me fait juger que ceste abbaïe a esté fondée auparavant l'an 973; veu que par un titre dudit Arduin de la mesme année, il est porté que Thibaud donna à Saint-Florent, le lieu de Saint-Louant de Chinon, que, tant son père que lui, avoient tenu de l'église de Tours; pour ce qu'il appert de ce daté là, que l'abbaïe de Saint-Florent de Saumur estoit desjà fondée, puisque Thibaud lui donnoit ce lieu pour supplément de sa fondation.

Le Comte Thibaud ne la fit longue du depuis, pouvant estre décédé en la mesme année ou peu après, d'autant que je ne trouve plus rien de lui. Le P. Bondonnet, en ses *Evesques du Mans*, escrit que ce fut en l'an 968, qu'il quicta le monde; je ne sçai où il l'a trouvé, mais cest acte de la donation faite par lui de Saint-Louant, y contredit, et croi qu'il est plus asseuré que son trespas arriva en l'an 973, après lequel il fut inhumé en l'église dudit Saint-Florent, ainsi qu'il avoit ordonné.

Il eust de Legarde, sa femme, Thibaud, qui fut tué en l'an 962, Eudes qui lui succéda, Hugues, archevesque de Bourges, et Emme qui fut mariée avec Guillaume, duc d'Aquitaine, et comte de Poitou (1): quelques-uns y ajoutent Berthe, femme d Alain, Barbe-Torte, duc de Bretagne, après le décès duquel elle se remaria avec Hugues, deuxiesme fils de Herbert Eveille-Chien, comte du Mans, ce que nous ferons veoir n'estre pas; autres leur donne Hildegarde, femme de Bouchard, sire de Montmorenci, d'Ecouen, de Marli, et de Brai-sur-Seine; et encores une nommée Anne ou Agnès, qu'ils escrivent avoir esté seconde femme de Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire, roi de France, qui mourut en l'an 992, prisonnier à Orléans; mais il est certain qu'ils n'eurent que les quatre premiers.

Eudes, aiant recueilli la pluspart de la succession de son père, estoit un des plus grands seigneurs de France. Il avoit esté marié dès le vivant de son père. Je n'ai point le nom ni la famille dont sa femme estoit issue, mais seulement que de ce mariage estoient issus deux enfans, sçavoir: Roger, qui fut évesque de Beauvais, et Haluise ou Héloïse, qui fut mariée à Regnard, seigneur de Piviers, ou Pluviers en Gastinois, desquels nous parlerons plus amplement ci-après. J'estimerois An. 973. pourtant que ceste première femme estoit dame de Sancerre, d'où la seigneurie en estoit venue audit Roger, qui l'eschangea avec le Comté de Beauvais, qu'avoit Eudes II, son frère, pour la donner à son église. Eudes donc estant devenu veuf, il voulut prendre alliance en quelque maison, de laquelle il pust avoir du support (1). Richard, dit *aux Longues-jambes*, duc de Normandie, avoit une fille, nommée Mahaud ou Mathilde, qu'il avoit eue de Gonnor, sa seconde femme, de laquelle cest Eudes, et non son fils, lui fit la demande. Le duc, croiant ce mariage avantageux pour sa fille, la lui accorda, et lui donna en faveur d'icelui, les villes de Pontorson et Dreux, et autres terres qui séparent la Normandie d'avec la France, le long de la rivière d'Avre; qui estoient proches de celles du Chartrain (2). Ce mariage aiant esté dissous quelques années après par la mort de ceste dame, laquelle décéda sans enfans, Richard demanda à Eudes ce qu'il lui avoit baillé avec elle, Eudes ne se hasta de le rendre, trouvant ces terres en sa bienséance : le Normand le presse, le Chartrain lui refuse tout-à-plat, et n'en veust dessaisir ses mains; Richard voiant que la civilité ne servoit de rien, il se résolut d'user de force; il leva du monde à cest effet, et s'en alla assiéger Dreux. L'assiette du chasteau qui est sur une proéminence, hors de sappe, lui aiant osté l'espérance de le prendre, il deslogea de devant; mais pour tenir en bride la garnison, qui estoit dedans, il fit bastir à trois lieux de là, un fort, lequel pour avoir esté édifié en un lieu où il avoit eu des tuileries, on nomma Tuileries, qu'on dit maintenant par un mot corrompu Tillières, dans lequel il mit une forte garnison, soubz le commandement de Noël de Saint-Sauveur, vicomte de Contantin, Robert de Toëni, et Roger de Conches, son fils, et s'en retourna à Rouen.

---

(1) Orderic Vital, lib. IV, p. 132.

Richard n'estoit encores guères loin, quand Eudes, assisté de Waleran, comte de Meulanc, et de Hugues, comte du Mans, furent pour assiéger ce fort. Roulliard en son *Histoire de Melun*, dit que ce fut en l'an 1034; en quoi il s'est abusé, cest

---

(1) Krantz, *Normann.*, lib. III, ch. 19. Gilles, fol. 80. Guill. Gemet, lib. IV, ch. 18. — (2) *Addit. ad Robert. de Monte in Sigib.*; Argentré, *Histor. Armoricæ*, lib. III, ch. 19 et 20. Guill. Gemet, lib. V, c. 10.

An. 973. Eudes estant décédé en l'an 994. La garnison les aiant descouverts, sortit avec tant de bonheur, qu'elle les mit tous en déroute, et poussant jusques à Dreux, elle le recouvra sur Eudes. La guerre se réchauffa de plus belle entre-eux, jusques à faire venir l'estranger en France (1) : Olaus, roi de Norvège, et Lagacun, d'autres disent Olanet dit autrement Jacques, roi de Suède, lesquels avec une grosse flotte, s'estant jectés sur mer, furent portés par un faux rhin de vent en Bretagne, où ils firent beaucoup de maux. S'estant fait riches du butin de ces Bretons, prindrent la marée, et vogant de bon vent, cinglèrent jusques dans l'embouchure de la Seine, d'où ils se rendirent à Richard, qui les avoit mandés. Ceste grande levée de boucliers s'en alla en fumée, d'autant que le roi Robert II, craignant les suites de ceste guerre, fondée seulement sur la passion de deux particuliers, qui ne vouloient s'entre-céder, mit peine de les accorder. Une vieille Chronique de Normandie dit que ce fut en l'an 1001, mais il faut que ç'aie esté plus tost, veu que Eudes estoit décédé, il y avoit six ans, et Richard, un an (2): L'accord fut fait, à condition que Tillières avec ses dépendances demeureroit au duc, et Dreux au comte de Chartres, pour le tenir du Roi comme de son souverain, et, dès ce tems-là, Dreux demeura soubz la coustume de Chartres.

La Chronique manuscrite du Collége de Navarre de Paris dit que ce fust Eudes II, qui espouza ceste Mathilde, mais n'aiant esté qu'une fois marié avec une Ermengarde, il n'a pu avoir espouzé celle-là, laquelle décéda dès l'an 977 ou 978, que ce Prince n'estoit encores né, comme nous le dirons ci-après. Je sçai bien que la *Chronique de Normandie* dit que les querelles de ces seigneurs durèrent long-tems, pour ce que Eudes estoit picqué contre Richard, de ce qu'il lui avoit fait lever le siège de devant Melun; qui est une pure imagination, comme nous le verrons ci-après.

Je ne sçaurois passer plus outre, sans faire mention de S. Sigismond, autrefois chanoine de Chartres, vers l'an 980 (3). Il se lit de lui dans le Cartulaire de Saint-Père dudit Chartres, que, désirant vivre avec repos d'esprit, il quicta sa prébende pour se renfermer dans l'abbaïe dudit Saint-Père, qui florissoit en ce tems-là, en nombre de vertueux et saints religieux. Eudes avoit donné à Foucher, abbé de ce monastère, l'abbaïe de Saint-Lubin, près Chartres, où sont à présent les Capuchins, en laquelle il mit S. Sigismond pour abbé. N'estant encores que chanoine, il faisoit de grandes aumosnes et charités: un jour, celui qui avoit soin de la despense de sa maison, l'estant venu trouver, durant la grande messe de l'église Cathédrale, pour lui donner avis qu'il n'y avoit rien pour disner chez lui, ni pour faire des aumosnes à l'ordinaire, que les pauvres attendoient; la messe achevée, il se mit quelque espace de tems à genoux, devant l'autel de la Vierge, où aiant fait ses dévotions, il s'en retourna en son logis; où aiant fait ouvrir ses greniers et sa despense, et fait le signe de la croix sur ces lieux, ils se trouvèrent remplis abondamment de ce qui estoit nécessaire pour la nourriture de sa maison, et pour continuer un longtems ses aumosnes; et à l'instant, aiant appelé ce sien serviteur: « Ne soiés, lui dit-il, » en peine, quand vous donnerés aux pauvres, rien ne manque » à ceux qui craignent Dieu, despartés leur largement de ce » qu'il lui a pleu nous donner; tous ces biens que vous voiés » ne défaudront point, jusques à ce que l'année prochaine, on » y en aie ramené d'autres. » An. 973.

---

(1) Alb. Krantz, *Normann.*, lib. III, ch. 19; Guill. Gemet, lib. V, ch. 11 et 12. — (2) Albert Krantz, *Normann.*, lib. III, c. 19. Gemetie, lib. V, ch. 11 et 12. — (3) *Agan. Sancti-Petri*, fol. 25.

Une autre fois, le comte Eudes aiant commandé à un de ses serviteurs, qu'on lui trouvast du meilleur vin de la ville, on sceut qu'il y en avoit de fort bon chez S. Sigismond; ses gens y furent pour en avoir, mais comme d'ordinaire les serviteurs des grands sont insolens et font plus qu'on ne leur commande, et abusent de l'authorité de leurs maistres; ils remplirent toutes leurs bouteilles et autres vaisseaux, du vin de ce Saint, et s'en allèrent avec dessain d'en revenir quérir d'avantage. Le maistre-d'hostel estant demeuré dans la cave à attendre ses compagnons, S. Sigismond y estant entré au retour de l'église: « Hé » bien, Monsieur! lui dit-il, ce vin est-il aussi excellent qu'on le » dit? » à quoi ce saint homme respondit tout doucement: « Mon frère, je n'ai que faire de vous le dire, estant à mesme, » vous y pouvés gouster. » Sur quoi, le maistre-d'hostel aiant demandé un vase, le Saint lui répartit qu'il n'en pouvoit trouver de plus propre, que celui dans lequel on le tiroit. Il ne l'eut si-

An. 976. tost prins, pour le porter à sa bouche, qu'il renversa par terre et demeura estendu sur la place, comme s'il eut esté surprins d'une paralysie, jectant de la broue et de l'escume des deux costés de la bouche, comme un épileptique, si, que c'estoit chose horrible de le veoir. Au bruit de cest accident, les gardes du Comte y accoururent et l'emportèrent au chasteau; Eudes, s'estant informé du fait, et sceu comment il estoit arrivé, envoia quérir S. Sigismond, et fit venir en sa présence tous ceux qui avoient esté quérir du vin, et l'avoient emporté avec violence, et commanda qu'on leur arrachast les yeux; qui estoit la punition qui se practiquoit en ce tems-là, et qu'on lui reportast son vin. S. Sigismond, voiant le Comte grandement en cholère, fit son possible pour l'appaiser, le priant de recevoir son vin en pur dôn, et de pardonner à ces indiscrets, l'insolence qu'ils avoient commise contre lui; et s'estant prosterné en terre, obtint la guérison de ce maistre-d'hostel, qui se leva sain comme auparavant.

Si ça esté un bonheur pour Wlphard, d'avoir eu ce Saint pour disciple, ce n'est moins de gloire aux chanoines de l'église de Chartres de l'avoir eu pour confrère. Je devois ceste remarque à sa mémoire, qui a esté ensevelie dans l'oubli, durant tant de siècles, qui ont roulé depuis son décès; non pour le mectre en estime parmi les hommes, estant assés de l'estre devant Dieu, mais pour ne le priver de la recongnoissance, que son mérite lui a acquis. On l'appèle plus communément S. Sismond, par une syncope et abbréviation du nom de Sigismond; c'est de là que ceux qu'on nomme de Saint-Simon ont prins leur nom, veu que par les anciens tiltres de la maison du Puiset en Beausse, ils s'appelent de Saint-Simond.

Quand à notre Prélat Wlphard, il mourut le 6 des nones d'octobre, qui est le second dudit mois, ainsi qu'il se trouve dans le Nécrologe de l'église de Chartres. On ne trouve précisément l'année en laquelle il décéda, mais j'estime que ce fut en l'an 976, pour ce que je trouve Eudes, son successeur, soubzscrit dans l'acte de la fondation du prieuré de Jusiers, au Wlcassin, diocèse de Rouen, donné par Legarde, à l'abbaïe de Saint-Père-en-Vallée, où ils sont enterrés tous deux, lui dans le chœur de l'église, près de l'abbé Gui, elle dans le chapitre à main gauche, entre le pillier et la muraille, au devant duquel endroit, est, dans le cloistre, un escusson de *gueules avec une fasce de sable, traversant par le milieu;* sur lequel se lisent ces vers, qui servent d'épitaphe : An. 976.

> Hic jacet illustris quondam Comitissa Legardis
> Cui Deus æternam det læta sede coronam quietem
> Hujus ab oppositis clypei nunquam tumuletis.

J'estime que son trespas pust arriver audit an 976, le 13 ou 14 de novembre, auquel jour on fait tous les ans, un service solemnel pour le repos de son âme, dans ladite église de Saint-Père, avec sonnerie de toutes les cloches, depuis le soir jusques au matin. Le vulgaire l'appèle *Madame de Rigeard*, et en conte des merveilles, qui sont plustost fables que vérités.

Il se trouve un privilège donné à l'abbaïe d'Evron, au Bas-Maine, par nostre comte Eudes, auquel elle est dénommée, mais sans dacte. Quand à Hugues, archevesque de Bourges, son autre fils, je trouve qu'il dédia l'église de Cluni, le 16 des calendes de mars, l'an 981, à la prière de S. Maiole, cinquiesme abbé de ceste célèbre abbaïe, soubz le règne de Lothaire; et qu'il amplifia l'abbaïe de Saint-Ambroise de Bourges, ainsi qu'il se veoid par un acte de l'an 983, indiction 11 du tems d'Hebert, abbé d'icelle; et qu'il décéda le 1^er^ janvier de l'an 984. L'Obituaire de l'église de Chartres, le met le 4 des nones du mesme mois, qui revient au second d'icelui. *Obiit*, porte ledit Obituaire, *Hugo Bituricensis archiepiscopus et canonicus Sanctæ-Mariæ;* d'où il paroist qu'il avoit esté chanoine de l'église de Chartres, auparavant que de parvenir à la dignité archiépiscopale

◆

CHAPITRE XX.

D'Eudes, évesque de Chartres; Emme, duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitou, fille de Thibaud, comte dudit Chartres; de Roger, évesque de Beauvais, et d'Helüise ou Heloïse, sa sœur, comtesse de Gastinois, enfans d'Eudes I, comte dudit Chartres; ensemble, de Berthe, troisiesme femme dudit Eudes I, dite la Reine Berthe, *et pourquoi.*

An. 977. EUDES aiant succédé à Wlphard, par une eslection canonique, il gouverna le diocèse de Chartres, vingt-sept ans. Le Catalogue de nos Evesques le met vingt ans plus tard qu'il ne doibt, sçavoir, en l'an 997. Si la faute vient de Paul, moine, ou de celui qui l'a dressé, je ne sçaurois qu'en dire, mais si elle vient du premier, assurément il a tort, pour n'avoir pas bien leu les chartes de son monastère, qui lui auroient apprins qu'il avoit signé dès 976 en l'acte de la fondation du prieuré conventuel de Jusiers, comme dit est au chapitre précédent, et encores en un autre de l'exemption que le roi Lothaire donna au mesme monastère de Saint-Père, de la justice du Comte de Chartres, dans son bourg, à l'instance d'Eudes, comte de Chartres, et de Berthe, sa femme, niepce dudit Lothaire, en dacte de l'an 31^e du règne de ce roi; qui revient à l'an 984 ou 985. Ce qui se peut confirmer davantage par une concession faite audit monastère de la terre de la Pommeraie, assize dans le païs Chartrain, par un nommé Vivian, du consentement de Foucher, son frère, pour le repos de l'âme de Foucher, leur père, Austrude, leur mère, et Raoul, leur frère; au bas de laquelle sont les seings d'Eudes, évesque de Chartres, Rol, doien, Salomon, soubzdoien, d'Eudes, comte de Chartres, Berthe, son espouze, et de plusieurs autres, en l'an 988. De plus, Severt rapporte de Taveau, que ce prélat Eudes, assista en un concile provincial de Sens, tenu par Seguin, archevesque du lieu, en l'an 992.

Je ne sçais si ledit Taveau a mis au jour quelque autre opuscule, que celui des prélats de ceste métropole, mais je sçai bien qu'il n'est pas dans cetui-ci. Il y a néamoins quelque vraisemblance, pour ce que La Saussaie, en ses *Annales d'Orléans*, escrit que, par les actes de ce concile, qui sont conservés, dit-il, en l'abbaïe de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens, et les avoit veu et les rapporte, il se justifie qu'Eudes, nostre prélat, fut présent en ce synode, avec Regnaud, évesque de Paris, Manassés d'Orléans, et Miles de Troies. La dacte du synode y revient, laquelle porte que ce fut l'an 5ᵉ du roi Hugues, au mois de mars, qui pust estre arrivé en l'an 991. Davantage, Aimoin, en la Vie de S. Abbon, abbé de Fleuri, fait mention que, vers ce tems-là, il se tint un concile à Saint-Denis en France, de plusieurs évesques, touchant les dixmes, que les laïcs et les moines possédoient; auquel il y eut force bruit, mesme des coups rués, et l'espouvante y fut si grande, que tous les évesques, entre lesquels estoit nostre Eudes, s'enfuirent, et lancèrent le foudre de l'excommunication contre ces mutins. Il faut que ce soit un autre synode, que celui que Taveau, parlant de son archevesque Seguin, escrit avoir esté célébré audit Saint-Denis, le 16 des calendes de novembre 999, auquel ledit Seguin fut tué; pour ce que si c'eust esté le mesme que le précédent, Aimoin ne l'eust volontiers oublié, et de plus, Robert, de Saint-Marian d'Auxerre, escrit, en sa Chronique, qu'il mourut de sa mort naturelle; qui me fait croire qu'il y a de la manque dans Taveau, et que ce synode peut avoir esté tenu dès l'an 990. Je ne m'obstine ladessus, pour ce que je n'en ai rien veu davantage. An. 985.

Quoique c'en soit, je me sers de ces authorités, pour justifier que la séance d'Eudes doit être avancée de vingt ans plus tost que ne la mectent nostre catalogiste et Paul, moine de Saint-Père; l'erreur desquels est trop visible pour pouvoir la dissimuler sans la contredire. Ce qui me fait dire qu'il n'y a grande confiance en eux, ni en leurs escrits, pour y adjouter quelque foi, particulièrement au premier qui, parlant de Wlphard, dit que Hugues Capet estoit fils de l'empereur Othon, combien qu'il soit certain, qu'il estoit fils de Hugues le Grand, fils de Robert I, roi de France. Il n'a pas mieux rencontré, quand il a dit que ce fut soubz cest Eudes, que les prébendes de l'église de Chartres furent partagées et divisées; veu que cela auroit esté fait dès le tems de S. Lubin, qui en fit autant de portions que Nostre-Seigneur avoit de disciples; et depuis auroient esté augmen-

An. 985. tées jusques au nombre de cent, sçavoir : soixante-douze de la première institution, deux desquelles ont esté prinses pour en faire quatre demies ; la prébende de l'abbé de Saint-Jean-en-Vallée, qui a séance au chœur ; la prébende qu'on dit du Saint-Esprit, qu'un certain acheta par dispense du Pape, des religieux de l'Hospital du Saint-Esprit, dit *de Saxe*, qui demeuroient à Rome en l'église du Saint-Esprit, près le pont triomphal ; qui avoit esté donné à cet hospital, lorsqu'il estoit administré par les François, peu après son institution faite par le pape Innocent III. Les religieux qui sont en icelui, portent sur leur habit, une croix double, comme celle des Chevaliers de Jérusalem, lesquels vendirent ceste prébende, à laquelle le Pape annexa un canonicat, pour donner entrée, à celui qui posséderoit ceste prébende, non-seulement au chœur, mais encores au lieu Capitulaire ; y avoir voix active et passive, ainsi que tous les autres chanoines, et faire partout ailleurs les mesmes fonctions que les autres. Six prébendes données à Saint-Père, une demie à Beaulieu, et une autre demie à l'Hostel-Dieu de Chartres ; une au Maire de Sandarville, une au Maistre de l'Œuvre, et une autre qui a esté unie à la mense du Chapitre, pour subvenir aux présens de pain et de vin, que le Chapitre fait aux personnes de condition, qui viennent en dévotion, ou passent par la ville de Chartres. Plus, celle des abbés de Saint-Jean-en-Vallée, Cluni, Marmoutier, et les cinq des dignités doubles.

Cela pourroit mieux s'accorder, s'il disoit que ç'avoit esté ce prélat, qui avoit séparé sa mense d'avec celles des chanoines ; pour ce que je veois que, dès ce tems-là, chacun faisoit son cas à part. Car bien que les évesques deussent nourrir les chanoines, pour quoi faire ils fussent obligés de bailler certains revenus en argent pour leur nourriture et entretien aux Prévosts, qui avoient esté institués pour en prendre le soin ; si est-ce qu'ils ne laissoient de prendre garde sur lesdits chanoines, qui avoient leur réfectouer commun avec l'évesque, en ceste grande maison qu'on appeloit le Palais, près de l'église de Saint-Saturnin où ils demeuroient tous ensemble. S'y veoid encores à présent une grande salle, qu'on appèle la Salle des Chanoines. Mais depuis, les évesques se voulant descharger de tous les embarras, ils s'en reposèrent sur les Prévosts, auxquels ils donnèrent une partie du revenu, pour la nourriture des chanoines, qu'ils logèrent dans le cloistre de l'église, et leur pourvoièrent de vivres et d'entretien. Ils firent aussi partage de la jurisdiction spirituelle et temporelle, dont le Chapitre a joui du depuis, n'en trouvant rien auparavant; mais il est certain que ceste jurisdiction appartenoit au Chapitre, dès auparavant le tems d'Ives, ainsi qu'il se peut veoir par son épistre 112, qu'il escrit à Fouques, doien de l'église de Paris, qui lui avoit mandé que son Chapitre avoit droit d'excommunier; auquel il respond que celui de Chartres avoit la mesme authorité, comme l'avoient pareillement les autres Chapitres, qui estoient indépendans des Evesques, et avoient les droits Episcopaux; où, par ces termes, ce prélat recongnoist que son Chapitre ne dépendoit de lui, et avoit sa jurisdiction séparée d'avec celle de l'Evesque, et jouissoit des droits épiscopaux, en la possession de laquelle il a esté conservé par plusieurs bulles des Papes, et maintenu par beaucoup d'arrêts de la Cour, ainsi que nous le pourrons veoir plus amplement, quand nous parlerons de Robert de Joigni, évesque de Chartres, qui la leur vouloit oster. An. 985.

Dès le tems de cest Eudes, et volontiers incontinent après qu'il eut fait partage avec son Chapitre, un certain Avesgaud donna au Chapitre de Chartres, partie de la cure d'Illiers, en Normandie, qu'il avoit eue de la gratification de Legarde, comtesse de Chartres, du consentement d'Eudes, comte de Chartres, et de Hugues, archevesque de Bourges, ses fils. Dire au certain quand trespassa l'évesque Eudes, je ne le sçaurois; d'autant que combien que le Nécrologe de nostre église die le jour de son décès, qui fut le 8 des calendes de septembre, autrement le 24 d'aoust, elle n'en remarque l'année. Tous les Catalogues de nos Prélats que j'ai veus, disent que ce fut l'an 1006; j'estimerois néamoins que ç'auroit esté plus tost et dès l'an 1003, ainsi que nous le verrons ci-dessoubz. Rotlinde, mère de cest Eudes, donna, par son testament, à l'église de Chartres, quatre aigles d'or fort artistement eslabourés, par S. Eloi, depuis évesque de Noyon, pour estre actachés à la Sainte-Châsse de la Vierge, et mourut le 29 mars; et Gautier, son fils, et frère de nostre Eudes, brave cavalier, décéda le 13 des calendes de juillet, qui est le 18 de juin, sans aucune mention d'année. Cela se veoid dans nostre dit Nécrologe, qui porte que l'évesque Eudes rendit l'abbaïe de Saint-Cheron à ses confrères de ladite

An. 985. église de Chartres, confirmée de beaux priviléges, affin d'avoir mémoire de sondit frère en leurs prières.

J'ai avancé ce que dessus de nostre évesque tout d'une suicte, affin que le lecteur n'eust la peine de le ramasser, s'il estoit espars dans ce chapitre ou ès suivans, où nous n'aurons que dire de ce prélat. Ce fut de son tems ou peu auparavant que les abbaïes de Malezais, qui fut du depuis érigée en évesché, qui a esté transféré de nos jours à la Rochelle, et celle de Bourgueil, furent fondées par Emme, femme de Guillaume III, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Combien qu'il semble que cela soit hors de nostre dessain, si est-ce qu'il y sert en quelque façon pour montrer la grandeur des Comtes de Chartres, dont ceste Emme descendoit. Quelques titres de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers l'appèlent Hermine ou Hermeline, fille de Thibaud et de Legarde, sa femme, comtes de Chartres.

Elle fut jointe par mariage avec ce Guillaume III, duc d'Aquitaine, surnommé *Fier-à-Bras*, fils de Guillaume II, dit *Teste-d'Estoupes*, à cause de ses cheveux blonds, ou bien, comme il est porté dans l'*Histoire de Nostre-Dame du Puy en Auvergne* (1), d'où il est aussi comte, *Guillelmus stupet*, à cause de sa stupidité. Adémar, moine de Saint-Cibar d'Angoulesme, fait mention de ce mariage en ces mots : *Interea defuncto Willelmo, Capite-stupæ, et sepulto apud ecclesiam Sancti-Cypriani, ducem pro eo filium ejus Willelmum habuit Aquitania, qui filiam Theobaldi Campaniensis vocabulo Emmam uxorem accepit.* Elle pouvoit avoir vingt-six ans environ, quand elle espouza ce duc, duquel elle eust un seul fils, nommé Guillaume, comme son père. Ce mariage ne se porta guères bien, pour ce que la jalousie s'estant emparée de l'esprit de ceste dame, elle troubla la bonne intelligence qui devoit les maintenir en paix; aiant eu avis que le duc, son mari, retournant de Bretagne, seroit allé loger au chasteau de Touars, où il auroit couché avec la vicomtesse du lieu, elle en conçut un tel déplaisir, qu'elle ne vouloit plus recevoir le duc, compagnon de sa couche (2); il tascha au commencement de s'excuser et la contenter de paroles, mais voiant que tout ce qu'il pouvoit faire ou dire, ne servoit de rien pour adoucir cest esprit ulcéré, il l'abandonna à sa mauvaise humeur, et la laissa là, espérant que le tems feroit ce qu'il n'avoit pu faire. An. 985.

---

(1) Lib. II, ch. 19, p. 285. *Chroni. Monachi Sanct. Eparchii.* — (2) Petrus monach., *de Antiq. et in melius comentat. Maleac. insulæ*, lib. I, ch. 4.

Peu de tems après, il arriva que la duchesse, passant par les terres de Talmond, elle rencontra ceste vicomtesse, sur laquelle s'estant jectée d'abord, elle la fit tomber de son cheval, et après plusieurs injures proférées contre son honneur, elle y en ajouta une plus grande, ce fut de la mectre entre les mains de sa suicte, pour en abuser toute la nuit, et le lendemain l'envoia à pied, et sans aucune compagnie. Le feu de sa cholère estant passé, et revenue qu'elle fut à elle-mesme, considérant la conséquence d'une action si noire, de laquelle son mari ne se tairoit, elle se retira à Chinon, qui lui appartenoit de son chef, et lui avoit esté donné par son père. Le duc, grandement irrité du procédé de sa femme, ne pouvant se venger sur elle, il le fit sur ses biens, lui ostant tout ce qu'il lui avoit assigné pour son douaire, qu'il donna à un sien chevalier, à la charge de faire achever le monastère de Malezais, qu'elle avoit commencé de bastir. Ce chevalier s'en acquitta très-mal, emploiant le revenu qu'il en retiroit, entre lui et ses nécessités, l'espace de deux ans. Ces deux mariés s'estant réconciliés et remis bien ensemble, le duc jugeant que sa femme avoit esté portée d'un juste zèle de veoir une autre jouir de ce qui lui appartenoit exclusivement à toute autre, lui rendit ce qu'il lui avoit osté, avec augmentation d'autres terres qu'il lui assigna; du revenu desquelles elle fit achever promptement l'édifice qu'elle avoit commencé à Malezais, et donna tout ce qu'elle tenoit en douaire, pour l'entretien de treize religieux, qu'elle y fit venir de Saint-Julien de Tours, soubz l'authorité de Gauthier, leur abbé, sien parent, et fit dédier l'église de ceste abbaïe par Gombaud, archevesque de Bordeaux, et ses suffragans.

De là le duc conduisit l'archevesque jusques à Poitiers, pour y dédier semblablement l'église de Saint-Hilaire, qu'il avoit fait construire devant son palais à Poitiers, actendu que l'évesque du lieu estoit absent avec la duchesse, avec laquelle il estoit demeuré. Ceste réconciliation ne fut de longue durée, pour ce que le duc et sa femme aiant eu prinse ensemble, et le duc lui aiant fait plusieurs menaces, elle se retira d'avec lui et s'en alla

An. 985. chez ses parens, avec son fils, en dessain de ne retourner plus avec son mari.

Durant ceste absence, elle fit commencer le monastère de Bourgueil, au païs d'Anjou, qu'elle paracheva, le dota de bons revenus, le fit dédier, et procura qu'il fust mis soubz la protection du Saint-Siége. Ce pendant le duc, fasché que ses affaires ne réussissoient selon ses souhaits, print résolution de se retirer du monde, et de passer le reste de ses jours au service de Dieu. Cela estoit fort commun alors que plusieurs, sur le déclin de leur vie, se retiroient en des monastères, pour y faire pénitence, et y donnoient de leurs biens pour leur vivre et nécessités. Le duc choisit l'abbaïe de Saint-Cyprian de Poitiers pour sa retraicte, mais n'aiant déposé entièrement ce qui lui restoit du vieil homme, en se revestant d'un habit monachal, pour faire despit à sa femme, il chassa les religieux qu'elle avoit mis à Malezais, et y en substitua dudit Saint-Cyprian. Du depuis, s'estant fasché contre l'abbé dudit lieu, il le quicta et se retira à Saint-Maixant, où il persévéra jusqu'au bout de ses jours, qui s'achevèrent en l'an 993.

Quelques cinq ans auparavant, il fut fort affligé des gouttes et d'autres incommodités, que le bruit commun attribuoit au mauvais traitement qu'il avoit fait à son espouze, qui avoit causé leur divorce. Ce qui donna sujet à ses plus intimes de lui représenter les discours qui couroient de lui, et l'estat de sa conscience, qui ne pouvoit estre bien avec Dieu, tandis qu'il seroit mal avec sa femme; lesquels gaignèrent tant sur son esprit, qu'ils lui firent escrire une lectre pleine de protestation d'amitié et d'oubli du passé la priant de prendre la peine de le venir visiter, et de lui amener son fils. Elle en fit au commencement quelque refus, mais comme elle estoit fort sage et craignant Dieu, elle se laissa vaincre aux persuations de ses amis, et se mit en chemin pour y aller avec son fils, qui fut accompagné de quantité de noblesse. Le duc admirant la prudence de sa femme, et la beauté de son fils, auquel la duchesse avoit donné les bonnes teintures des vertus, il les receut d'un fort bon visage, et jugeant que son fils avoit les qualités propres pour gouverner son estat, soubz la conduite de sa mère, qui avoit si bien policé sa jeunesse, il se démit entièrement de ses duché et comté entre leurs mains; et aiant receu les sacremens de l'église, il rendit son âme à son Créateur, l'an 993, et le lendemain fut inhumé en l'aile gauche de l'église de Saint-Maixant, encores qu'il s'en trouve qui disent qu'il est enterré audit Saint-Cyprian, ainsi qu'il est dit ci-dessus. An. 993.

Ademar, au lieu sus-allégué, escrit que ce fut Guillaume IV, fils de ce dernier et d'Emme, qui jecta les premiers fondemens de Bourgueil. Un certain fragment de l'Histoire d'Aquitaine en attribue la fondation à Guillaume III et à Alix, sa mère. Il est néamoins plus certain que ces monastères de Malezais et Bourgueil ont esté fondés, par ce Guillaume et Emme, sa femme, cela estant porté expressément par l'acte de fondation de l'abbaïe de Bourgueil, sans faire mention d'autre que de Guillaume, leur fils. Hiret, en ses *Antiquités d'Anjou*, dit que ce fut en l'année 989, que ceste fondation de Bourgueil fut faite: il y a de l'apparence qu'il dit vrai, d'autant que j'ai copie de certain acte tiré du Cartulaire de ladite abbaïe et de ladite année, indiction 2, par lequel Guillaume donne plusieurs possessions à sa femme, desquelles il lui permet la disposition; partie desquelles sont insérées dans une autre charte, rapportées dans l'inventaire du premier sac des titres de ladite abbaïe et dudit Cartulaire, confirmée par le pape Jean XV, l'an 990, indiction 3; de la vérité duquel on ne peut douter, puisque l'indiction courante ceste année-là est véritable.

Mais comme ceux qui donnoient alors des héritages et possessions aux églises et monastères ne se contentoient de leur délivrer l'acte de leur donation, mais de plus le faisoient approuver et amortir par les seigneurs de fief, desquels ils relevoient, afin qu'on n'y put plus revenir, ny inquiéter les donataires en la jouissance des biens qui leur avoient esté aumosnés, et les faisoient signer par leurs enfans et par ceux qui prétendoient quelque chose en leur succession, à ce qu'ils ne peussent plus y prétendre, Emme, tenant de son frère ce qu'elle avoit donné ausdits religieux de Bourgueil, obtint de lui une renonciation à toutes les prétentions qu'il eust pu avoir sur lesdites choses données, et en retira un acte en sa faveur, et de Gaubert, abbé de Saint-Julian de Tours, leur parent, auquel ceste duchesse avoit donné le lieu dudit Bourgueil, pour y establir des religieux du mesme ordre que ceux de son monastère, sçavoir de S. Benoist. Le comte Eudes est signé dans cest acte avec le comte Roger, An. 993. que j'estime estre son fils, l'an de l'Incarnation de Nostre-Seigneur 996, indiction 8, et l'an 8e de Hugues, roi de France.

J'estimerois pourtant que celui qui a transcrit ledit titre dans le Cartulaire de Bourgueil, s'est mespris et a mis un I après un V, qui fait 6, au lieu de poser l'I devant le V, pour faire 4, et ainsi auroit mis 96 au lieu de 94. Ma raison pour cela est que Hugues Capet et Robert, son fils, rois de France, par un autre acte de ladite année 994, indiction 7, et le 8e de leur règne, approuvent la donation d'Emme, et la concession d'Eudes, qu'ils énoncent estre décédé, et que ce qu'ils en ont fait a esté à la prière de Berthe, sa veufve, et de ses enfans, et dudit abbé Gaubert, lequel acte est signé par Roger, premier chancelier. Or, ceste indiction 7 avoit commencé sur la fin de septembre 994, auquel l'an 8e de Hugues couroit, dès le mois de juin de l'an 987 (1), que Louis, dernier des Carlovingiens, qui tint le sceptre Gaulois, décéda le 22 dudit mois; et ainsi nous pouvons dire qu'il y a faute d'un costé, et ce fut véritablement en l'an 994 que nostre comte Eudes décéda.

Ce qui se peut encores recueilllir de ce qu'escrit Glaber (2), que sept ans moings de mil, qui est 993, le mont Vésuve s'embraza, et ajoute que peu après moururent en France, Eudes, comte de Tours et de Chartres, et Heribert, comte de Meaux et de Troies, c'est-à-dire, comte de Brie et de Champagne. J'ajouterai à ceci, que, par une charte du Cartulaire de Saint-Père de Chartres, au titre *de terra et vineis apud Castrum-Dunum datis* (3), Thibaud, fils d'Eudes, se veoid signé au mois d'octobre de l'an 8e du roi Robert, qui est 994, pour ce qu'il se justifie par la Chronique de Guillaume de Nangis, que Hugues Capet s'estant fait couronner roi de France, à Reims, en l'an 987, qu'il fit couronner aussi son fils Robert, dès la mesme année, en la ville d'Orléans, pour tenir plus seurement le roiaume de France, et le deffendre plus puissamment.

Je sçais bien, comme l'a remarqué Pithou, que Berthe et ses enfans Thibaud et Eudes confirmèrent ceste donation par acte dudit Cartulaire de l'an 997, indiction 9, *regnante Hugone pii-*

---

(1) Guill. Nangii, *Chronicon ad an.* 987. — (2) Lib. II, ch. 7. — (3) *Agan. Sancti-Petri*, lib. II.

simo rege, anno VIII, d'où l'on voudroit peut-estre inférer An. 987. qu'Eudes ne seroit décédé qu'en ceste année-là; mais le mot *olim*, apposé dans le titre, montre qu'il y avoit desjà du tems qu'il estoit décédé. Il fut porté enterrer à Marmoutier, les uns disent que ce fut dans le chapitre avec Hugues, son frère, archevesque de Bourges; autres que, par humilité, il voulut que ce fut devant la porte de l'église; à quoi d'autres ajoutent que ce fut en habit de moine de S. Benoist, ce qui pourroit bien estre, d'autant qu'en ce tems-là, on se faisoit enterrer en cest habit. Pierre, moine de Malezais, escrit qu'Emme décéda en la mesme année 994, asgée de quarante et un ans; ce qui ne peut estre pour l'un ne pour l'autre; d'autant que je trouve par un titre de Bourgueil, touchant le lieu de Busseau, qu'elle vivoit encores en 1004, et qu'estant fille de Legarde, il falloit qu'elle fust plus asgée, et croirois plustost qu'il faudroit quatre-vingt-dix ans (1).

Quand aux enfans d'Eudes I, quelques-uns les confondent et les ont tous fait sortir de lui et de Berthe, sa troisiesme femme; en quoi ils se sont notoirement abusés; Berthe n'aiant eu que deux masles, sçavoir, Thibaud et Eudes, et une fille nommée Agnès : Roger et Helouise estoient d'un premier mariage, ainsi qu'il se peut recueillir de leur asge. Car bien que je n'aie pu trouver la maison ni le nom de ceste première femme, si est-ce qu'on ne peut nier qu'Eudes aie esté marié trois fois : la première du vivant de Thibaud, son père, duquel mariage seroient sortis Roger et Helouise; la seconde avec Mahaud, fille de Richard, duc de Normandie, qui mourut sans enfans; la troisiesme avec Berthe, de laquelle il eut Thibaud et Eudes, avec ladite Agnès.

Que Roger et Helouise fussent d'un premier mariage, il se peust prouver de ce qu'escrit Odes ou Eudes, moine de Saint-Maur-des-Fossés, en la Vie de Bouchard, comte de Melun, Corbeil et Vendosme, qu'en l'an 998, Roger estoit chancelier de France, qui peut estre le mesme qui se trouve signé en l'acte de confirmation des rois Hugues et Robert rapporté ci-dessus. Or chacun sçait qu'on n'admet à ceste charge que des personnes d'un asge meur et capables d'en faire l'exercice, de sorte qu'on

---

(1) *Cart. Buraolien.*, fol. 57 v°.

An. 987. peut estimer que Roger pouvoit avoir à tout le moins trente-cinq ou quarante ans, quand il entra en ceste dignité; et ainsi il falloit qu'il fust nai dès l'an 958 ou 963, auquel Berthe n'estoit encores née, Mathilde, sa mère n'aiant esté mariée avec Conrad I, roi de Bourgongne, qu'en 967.

Secondement il est énoncé par le narré de la Vie de S. Grégoire, archevesque de Nicopoli, que ce prélat vint de Grèce à Piviers ou Pluviers, du tems d'Helouise, veufve de feu Regnard, comte du lieu, et que ceste dame y nourrissoit son fils encores jeune, ou comme le porte le texte, *amicabiliter educabat*, amicablement, comme l'on fait les jeunes enfans. Et dans les Gestes de Thierri, évesque d'Orléans, il est remarqué que Lotheric, archevesque de Sens, estant après pour consacrer ce prélat, avec Fulbert, évesque de Chartres, et autres, ses suffragans, Odolric, fils dudit comte Regnard et de ladite Helouise, qui prétendoit à l'évesché d'Orléans, entra à main armée dans la Cathédrale de Sainte-Croix, à dessain d'empescher ceste consécration; s'estant approché jusques près de l'autel, l'auroit tiré avec violence de dessoubz la main de son consécrant, comme s'il eust voulu le tuer. Or ceste consécration n'a pu estre faite auparavant l'an 1007, puisque Fulbert n'a esté eslevé sur la chaire des évesques de Chartres qu'en ceste année-là, et qu'il se trouve une épistre entre celles de ce prélat, par laquelle il escrit audit Thierri qu'il n'a pu estre d'avis de sa consécration, qu'il ne se fust auparavant purgé de certains crimes dont il estoit accusé, et qu'il n'eust fait sourdre et lever l'opposition formée à son eslection: auquel an, s'il est vrai que Odolric prétendist à l'évesché d'Orléans contre Thierri, il devoit avoir à tout le moins trente ans, suivant les saints canons, ausquels ajoutant quelques vingt ans, que sa mère pouvoit avoir alors qu'elle le mit au monde, il s'en suivroit qu'Helouise devroit estre née à tout le moins en l'an 958 ou 959, huit ou neuf ans auparavant la naissance de Berthe, qui partant, ne pouvoit estre sa mère.

En troisiesme lieu, par les actes et chartes qui se trouvent dans le Cartulaire de Bourgueil, où ladite Berthe est signée avec ses enfans, èsquels elle n'en met ordinairement que trois, Thibaud, Eudes et Agnès, sans faire aucune mention de Roger ni d'Helouise; d'où l'on peut juger qu'ils n'estoient ses enfans, mais qu'il falloit qu'ils fussent d'un autre mariage d'Eudes.

Quelques-uns ont laissé par escrit (1) qu'après le décès de cest Eudes I, elle espouza le roi Robert, dès l'an 995, qui seroit l'année suivante son trespas. Un fragment de l'histoire du tems, tiré de l'abbaïe de Fleuri, le dit fort clairement, mais que de leur mariage il en sortit un monstre. Pierre Damian, cardinal, évesque d'Ostie, escrivant à Didier, abbé de Mont-Cassin, aussi cardinal de S^{te} Cécile, dit que cest enfant avoit le col et la teste d'un oison, de quoi le roi espouvanté, croiant que ce malheur lui fut arrivé pour avoir espouzé incestueusement sa commère, au fils de laquelle il avoit tenu, et encores pour ce qu'Eudes, son mari, estoit son parent du troisiesme au quatriesme degré, voire, elle-mesme estoit sa parente, pour estre fille de Mahaud de France, mariée avec Conrad, roi de Bourgongne, laquelle avoit pour tante maternelle Hadermine de Saxe, aïeule de Robert, joint le mesprix que ce prince avoit fait des excommunications, tant du pape Grégoire V que des évesques de France, il s'en sépara. An. 987.

Je demeure d'accord de l'invalidité du mariage, pour avoir esté contracté contre les règles de l'église, portées par les saints canons; mais il me semble que la simplicité de ce bon prélat estoit trop grossière, pour croire que l'enfant sorti du roi et de ceste Berthe eust le col et la teste d'un oison. Ceux qui ont escrit de ce tems-là n'eussent oublié une chose si prodigieuse, et Helgaud, qui a escrit la Vie de Robert, ne l'eust caché soubz le voile du silence (2), tandis qu'un autre auroit fait passer les monts et les mers à ceste nouvelle, pour la faire sçavoir dans la solitude de Camalodi, où habitoit S. Pierre Damian. Le pape Léon IX, escrivant au roi Henri I, fils de Robert, lui parle bien de ce mariage et de la dissolution d'icelui, mais pas un mot de ce monstre. Aussi faudroit-il avoir le jugement et la cervelle d'un oison, ponr se persuader que cela fust véritable. Je ne veux pas nier que Dieu n'estende quelquefois sa main vengeresse sur ces mariages incestueux, comme a remarqué Ptolomée de Luques (3), du mariage de Philippes, prince de Tarente, et de Marie, fille de Charles, duc de Calabre, veufve de feu Charles

---

(1) Baron., *ad ann.* 995. Vignier, *ad hunc. annum.* Petri Damian., lib. II, epist. 15. — (2) Ivo. Carnot., *Decreti*, part. IX, c. 8. — (3) *In Chronic., ad ann.* 1351.

An. 987. de Duras, sa parente, tous les enfans desquels naquirent ou morts ou muets, borgnes ou boiteux, ou furent sans dents ou cheveux. Il se peut faire qu'il y eust quelque difformité en cest enfant, qu'il eut le col gresle et long, et la teste menue; pourquoi on l'auroit surnommé l'*Oison*, ainsi qu'on appeloit Fouques de Vendosme, pour la mesme raison, ou pour ce qu'il n'avoit, comme l'on dit, du jugement plus qu'un oison.

Les sobriquets estoient fort ordinaires en ce siècle, pour ce que les surnoms n'estant encores guères bien establis, on se servoit de ces sobriquets pour s'entre-recongnoistre. Ainsi appeloit-on un Guillaume, *Longue-Espée*, pour ce qu'il portoit un estoc fort long; son fils Richard, *aux Longues-Jambes*, pour ce qu'il estoit haut monté et enjambé. Il y avoit autrefois des familles à Chartres, qui se nommoient Coldoie et Piédoie, pour ce que leurs autheurs avoient le col long et une certaine pellicule, qui conjoignoit les doigts des pieds en la forme de ceux d'une oie; et ainsi on avoit surnommé le fils du roi Robert et de Berthe, l'*Oison*, à cause qu'il pouvoit avoir le col long et la teste menue; mais son vrai nom estoit Amauri, ainsi que l'a remarqué le continuateur d'Aimoin, et plusieurs autres après lui (1).

Du Chesne, ès Généalogies qu'il a mises après son *Histoire de Normandie* et en celle de *Bourgongne* (2), fondé sur le dire d'Orderic Vital, n'en demeure pas d'accord, faisant cest Amauri, fils d'un Guillaume de Hainaud, descendu d'un autre Comte, nommé aussi Amauri, duquel la Chronique des évesques de Cambrai, dit-il, fait mention, et promet d'en bailler les preuves en l'Histoire généalogique des comtes de Montfort et d'Evreux, qu'il estoit sur le point de donner au public. Je voudrois qu'il l'eust fait, d'autant que j'estime que cest Amauri de Montfort estoit véritablement fils du roi Robert et de Berthe, et ne me dépars de ceste croiance, que je ne voie des raisons tout-à-fait convainquantes; car, la raison qu'il apporte, qu'Orderic a sceu et escrit plus de choses de ceste maison que tous les autres historiens ensemble, aiant vescu proche du tems et du païs d'Amauri, peut estre rétorquée contre lui, veu que le continuateur d'Aimoin, qui estoit moine de Saint-Germain-des-Préz de

---

(1) *Continu. Aimonii.*, lib. V, ch. 46. — (2) Lib. III, ch. 2.

Paris, estoit encores plus proche de Montfort que n'estoit Orderic Vital, et pouvoit l'avoir sceu de personnes non guères esloignées du tems de Robert, considéré qu'Orderic a mis fin à son histoire en l'an 1141, et le continuateur d'Aimoin, l'an 1er de Philippes Auguste, roi de France, en 1165; n'y aiant que vingt-quatre ans à dire de l'un à l'autre, qui n'est chose considérable en ceste matière. An. 987.

Or ce dernier autheur dit précisément que Robert fortifia Montfort et Espernon, et qu'il espouza une certaine dame de Nogent, de laquelle il eut un fils nommé Amauri, lequel eut deux fils, sçavoir Simon et Amauri. Simon engendra Amauri de Montfort et Bertrade, etc., qui sont les mesmes qui se trouvent desnommés dans les Cartulaires de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, de Coulombs, de Saint-Magloire et Espernon, le prieuré duquel lieu a esté fondé par cest Amauri I; qui y a choisi sa sépulture, et où l'ont eue aucuns de ses descendans, ainsi que nous l'avons montré ci-devant, par le tesmoignage mesme d'Orderic (1). Ce qui me confirme davantage en ceste opinion, est qu'il dit que cest Amauri estoit fils de Robert et de la comtesse de Nogent, qui estoit ceste Berthe, considéré que mon ancienne Chronique manuscripte dit la mesme chose, parlant du roi Robert : « Une Dame de Nougent, dit-il, ot espouzée.
» De celle Dame ot deux fils, Simon et Almauri, et cilz Simon
» si, fut perez Aymaury de Montfort, et de Berthe la Comtesse
» d'Anjou, et cilz Aymauris fut perez Symon le Comtez de Mont-
» fort et la Comtesse de Meulent et Madame la Comtesse d'An-
» jou ot un fils, qui ot nom Foulquez, Comte fut d'Anjou; et
» puis après Roi de Jérusalem. Cilz Folqüez fut perez Amauris
» et Baudoin, qui furent roys de Jérusalem, les uns après
» l'autre. Et de cetuy Foulques issy aussy Geoffroy, le comte
» d'Anjou, et la femme Thierry, le Comte de Flandres, et cilz
» Geofroi fut père le Roy Henry d'Angleterre, et sa suer la
» Comtesse de Flandrez et Matthieu, le Comte de Boulongne, et
» une Dame qui fut femme Hue d'Oisseri. »

Or le domaine de ceste seigneurie de Nogent pouvoit avoir esté à ceste princesse pour partie de son douaire par Eudes, son mari, veu que Nogent faisoit autrefois partie du comté de

---

(1) Lib. I, ch. 12; lib. VIII, p. 688.

An. 987. Chartres, et après le décès de Berthe, il tomba au lod de Roger, fils dudit Eudes, et vint après lui à Odolric, évesque d'Orléans, son neveu, qui le laissa à Isambert, son frère, qui lui donna le nom de Nogent-l'Isambert, qu'on dit plus communément, par une corruption de langage, Nogent-l'Erembert, laquelle dénomination il a gardée jusques au règne du roi Philippe VI, dit *de Valois*, lequel y aiant fini ses jours en 1350, on le nomma, en mémoire de lui, Nogent-le-Roi.

Cela se justifie par les titres de l'abbaïe de Coulombs, fondée par ces seigneurs, lesquels sont sans contredit. La vieille Chronique de Bretagne dit, à la vérité, que le roi Hugues Capet eut deux femmes; de la première issit Robert, qui fut roi après lui; de la seconde il eut Amauri, auquel il donna le comté de Montfort, dit de lui, Montfort-l'Amauri, et qu'il fit clore les chasteaux dudit Montfort et d'Espernon. Mais, par ce que nous avons dit ci-dessus, il s'est trompé au père d'Amauri, aussi bien qu'a fait Orderic Vital, disant qu'il estoit fils d'un Guillaume de Hainaud : comme de fait, si on examine le dire de cest autheur, sur lequel Du Chesne se fonde, il y a bien de l'apparence que cest Amauri, dont il parle, estoit autre que celui dont il est question, et que celui-là estoit seigneur de Montfort en Normandie; considéré qu'il dit que le roi Henri I, par l'avis de cest Amauri, fils de Guillaume de Hainaud, s'en vint à Fescamp, qui n'est de beaucoup esloigné de Montfort de Normandie, et l'est beaucoup de celui qui est en la forest d'Iveline, duquel nous parlons. D'ailleurs, quand je considère la donation que fait Robert à l'un de ces Amauri, des lieux de Montfort et Espernon, qui estoient de l'ancien patrimoine de ses aïeux, comme estant enclos dans le comté de Madrie, qui leur appartenoit en propre, auparavant qu'ils fussent montés sur le throsne roial, je me persuade qu'il les avoit plustost donnés à un François, qui lui touchoit de sang et de proximité, qu'à un estranger, qui ne lui estoit rien du tout.

Il s'en trouve qui font fort sur les armes de ceux de Montfort, lesquelles n'estant de France, concluent qu'Amauri n'en estoit de la maison. Mais s'ils ne le sçavent, ils apprendront, s'il leur plaist, qu'en ce tems-là les princes et bastards de France ne portoient les armes du roiaume, qui estoient réservées pour les Rois seuls, et pour les seuls chefs de la famille; et n'avoient pour armes, que celles qu'il plaisoit à Sa Majesté leur donner, An. 987. ou prenoient celles des maisons ausquelles ils s'allioient. Ainsi Robert, fils de Louis le Gros, aiant prins à femme une fille de la maison de Dreux, print *l'eschiquier de cinq points d'or et d'azur;* et Pierre, son frère, aiant espouzé l'héritière de Courtenai, print celles de sa femme, qui sont *d'or à trois tourteaux de gueules;* et de mesme, le roi Robert, mariant cest Amauri, pourroit lui avoir fait prendre les armes de sa femme, où les lui avoir données lui-mesme, *de gueules au lion léopardé d'argent, portant sa queue passée en sautoir.* Mais laissons ceste fusée à démesler à d'autres.

Berthe, depuis son mariage et séparation d'avec le roi Robert, retint toujours la qualité de Reine, qu'elle prenoit dans les actes publics. Voire, je trouve dans la *Chronique de Saint-Marian* d'Auxerre, que le roi Robert estant allé à Rome, après son mariage avec Constance, que Berthe l'y suivit, espérant, par le moien de ses amis, estre restituée en sa première dignité; elle ne s'intituloit et signoit auparavant que Comtesse, mais depuis son mariage avec le roi Robert, elle print la qualité de Reine. Cela se peut veoir par plusieurs titres des abbaïes de Saint-Père-en-Vallée de Chartres et de Bourgueil, principalement d'un, qui est au feuillet 101 du Cartulaire de ce dernier monastère, où se lisent les parolles suivantes : *Quocirca in Dei nomine, Regina Bertha et filii mei Teobaldus et Odo, simulque Agnes, soror eorum*, etc.; et à la fin *S. Berthæ Reginæ.* Et de mesme au feuillet 40 du Cartulaire dudit Saint-Père, dans l'accord fait entre Mainard, abbé de ce monastère, et le comte Eudes, son fils, elle prend la qualité de Reine. Le pape Jean XVIII ou XIX, selon qu'on le nombre diversement, lui donne pareille qualité par sa bulle, qui se trouve la première dans le Cartulaire de Saint-Florent de Saumur, en l'an 1004, suivant l'indiction 2 apposée en icelle, par laquelle il dit : *Nos eidem antiquo monasterio faventes, precibus Dominæ Berthæ reginæ, ac filiorum Theobaldi, atque Odonis, nostrâ apostolicâ auctoritate, in perpetuum confirmamus*, etc.

Pour le tems auquel elle décéda, je n'en trouve que le jour, et non l'année : l'Obituaire de l'église de Chartres, porte seulement qu'elle trespassa le 17 des calendes de febvrier, qui est le 16 de janvier. *Obiit*, dit ce Nécrologe, *Bertha, mater Odonis,* An. 987. *Comitis, quæ dedit canonicis Sanctæ Mariæ alodum nomine Marcilliacum, cum toto ovili suo et carruca, cujus anima paradisum possideat;* et ne parle ni de l'année de son décès, ni du lieu où elle a esté enterrée. Je trouve toutefois, par un titre de Saint-Père-en-Vallée, qu'elle vivoit encores en 1037 ou environ; veu qu'il est fait mention par icelui d'un accord fait entre Eudes et Mainard, abbé dudit lieu, touchant Boismoien en Dunois, du consentement d'Ermengarde, femme dudit comte, et de la reine Berthe; et conclud enfin que cest accord n'eust lieu à cause de la mort de ce comte, tué en Lorraine. Je ne sçais combien elle vesquit après, pour ce que je ne trouve point quand elle mourut, à cause de quoi je n'en parlerai davantage.

CHAPITRE XXI.

Qu'après le décès de Lothaire et Louis son fils, rois de France, Hugues Capet et Robert son fils, parvindrent à la Roiauté; et que contre ce qu'escrivent quelques autheurs, ce ne fut point Eudes, comte de Chartres, qui se rebella contre le roi Robert, ni qui print la ville de Melun sur Bouchard, comte dudit lieu.

Pour reprendre le fil de nostre histoire, et pour l'esclaircissement de ce que nous dirons ci-après, Lothaire, fils de Louis d'Outremer, roi de France, estant décédé en l'an 987, après un règne de trente-et-un ans, Louis, son unique fils, lui succéda. Son père l'avoit, dès son vivant, associé à la roiauté, et l'avoit mis en possession de son Estat; ce qui a donné subjet à quelques-uns d'escrire qu'il avoit régné neuf ans combien qu'il soit certain qu'il n'aie régné seul, qu'un an ou environ (1). C'est ainsi que le dit ma vieille Chronique ma-

---

(1) Aimon., *Hist. Franc.*, lib. V, ch. 44.

nuscripte : « Après le roy Lothairez, fut le roy Louis coronnez. An. 987.
» Jaeunez etoit d'aage. Si resgna un an. Mors fut sans hoir,
» en l'an de l'Incarnation D CCCC LXXXVII. Ensevelis fut en
» l'esglise de Sainct-Corneille de Compiègne. »

Tous les autheurs que j'ai veus sont de mesme opinion, fors Odoran, qui est seul en la sienne, disant qu'il décéda en l'an 985. Il y en a qui disent qu'il ne fut marié, d'autres asseurent qu'il avoit espouzé une dame d'Aquitaine, laquelle l'aiant veu, et ne l'aiant trouvé à son goust, elle s'en retourna en son païs. Gilles dit qu'il avoit espouzé une nommée Blandine ou Blanche, fille de l'empereur Othon II. Soit qu'il c'en soit, il ne laissa aucuns enfans, et avec lui se perdit la race des Carlovingiens, qui avoient régné 333 ans en France; et la couronne françoise passa aux successeurs de Childebrand, frère de Charles Martel, sçavoir à Hugues ou Hues Capet, qui la laissa à sa postérité, qui dure encores en la personne de Louis XIV.

Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire, et oncle du roi dernier décédé, fut appelé par quelques seigneurs du Roiaume pour venir prendre possession de la couronne et du sceptre Gaulois, qui le regardoient comme le plus proche héritier. Il ne fut néamoins assés habile à succéder, d'autant qu'estant d'un naturel négligent, qui avoit toujours vescu à l'ombre et dans la douceur du repos, il ne se hasta de venir. Ce morceau faisoit envie à plusieurs; le seul Capet l'emporta, et en sevra cest héritier présumptif et tous les autres. Il avoit des prétextes fort spécieux pour couvrir son usurpation : il estoit comme régent en France; Lothaire lui avoit commis l'administration entière du roiaume, avec la direction de son fils. Le don que Louis, se voiant moribond et sans enfans, lui avoit fait de sa couronne, la proximité de la parenté qui estoit entre eux, l'aversion qu'avoient les peuples de Charles, qui s'estoient toujours plus porté pour les Allemans que pour les François, et quelques apparitions des SS. Valeri et Riquier, faites à Capet, qui lui avoient promis que sa postérité régneroit à jamais dans la France, lui donnèrent la hardiesse de s'emparer du sceptre François.

Charles, sur l'advis qu'il en eust, commenca à se remuer, mais trop tard, pour ce qu'estant entré dans la France, avec une grosse armée, il s'en alla à Laon; où aiant esté vendu et livré à son contendant, il fut envoié avec Agnès, sa femme, An. 987. fille de Herbert III, comte de Vermandois, et non de Thibaud le Tricheur, prisonniers à Orléans, où ils décédèrent sans enfans. Papire Masson tient ceste prison pour une fable (1), fondé sur ce que l'évesque de Laon avoit nom Adalberon, et que Charles n'eust que deux enfans : Othes ou Eudes, qui fut duc de Lorraine, et mourut sans lignée, l'an 1005; et Gerberge, laquelle, dès le tems mesme de son oncle Lothaire, avoit esté mariée à Lambert, fils de Regnier, comte de Monts, selon Sigibert (2). Meyer, autrement le Mire, en ajoute encores une, qu'il veust avoir esté l'aisnée, appellée Ermengarde, et avoir esté mariée avec Albert, comte de Namur. Les autres autheurs disent que durant la captivité de Charles, il eust deux garçons et deux filles, sçavoir Louis et Charles, lesquels estant décédés du vivant de leur père, ils lui ostèrent toute l'espérance de pouvoir remectre sa postérité sur le throsne des lis. D'autres escrivent que ces masles lui aiant survescu, ils furent bannis du roiaume après la mort de leur père, et qu'ils se retirèrent à l'Empereur, qui les appointa, faisant Louis, landgrave de Thuringe, et donnant des terres et seigneuries à Charles.

Que cela soit ou non, il est constant que Hugues, se voiant au-dessus de ses prétentions, ne perdit point de tems, mais bactant le fer tandis qu'il estoit chaud, se fit sacrer et couronner roi de France en la ville de Reims, le 3 de juillet 988. Quelques-uns veulent qu'il fit aussi couronner son fils Robert, la mesme année à Orléans; autres disent en l'an 990 à Reims; autres, le premier jour de janvier, au mesme endroit, l'an 994 (3).

Comme dans les changemens des rois ou souverains, il s'en trouve toujours de mécontens, il y en eut beaucoup qui s'eslevèrent contre Hugues, ne voulant le recongnoistre pour leur souverain. Guillaume d'Aquitaine et Arnould de Flandres entre autres, refusèrent de se trouver à son sacre, mais il les réduisit bientost à la raison. Glaber, mal informé, met Eudes, comte de Chartres, avec eux (4), qu'il dit expressément avoir esté fils de Thibaud le Tricheur, qui, par ce moien, estoit Eudes I. Il est vrai que ce seigneur estoit vivant pour lors, mais aiant esté toujours bien avec Capet et Robert, ses parens, c'est mal à propos que cest escrivain le veut faire rebelle à ces princes. Je ne veux pas d'autre preuve de la bonne intelligence qui estoit entre eux, que celle qui suit : dès leur entrée ou avénement à la couronne, Eudes aiant des différens avec Richard, duc de Normandie, ces rois s'entremirent pour Eudes, et firent ce qu'ils peurent pour les accorder (1). An. 988.

---

(1) *Hist. de France*, lib. II. — (2) *Ad ann.* 1005. — (3) Nangis, *in Chronico., ad ann.* 987. — (4) Glab., lib. III, cap. 2.

Albert, que Duplex appèle mal Guillaume Taleran, comte de Périgord, fils de Boson et d'Emme, sœur de Bernard, comte de Périgueux, avoit assiégé Tours, et l'avoit emporté sur Eudes, auquel il appartenoit par succession de ses ancestres, et l'avoit mis entre les mains de Foulques Nerra, comte d'Anjou; sur lequel Eudes, par l'intelligence des habitans, l'aiant recouvré, Hugues et Robert, qui favorisoient Eudes, envoièrent vers Albert, durant le siège de Tours, lui demander en vertu de quoi il faisoit ceste entreprinse, et qui lui avoit donné le Comté de Tours, pour le vouloir envahir sur le propriétaire. Ce qu'ils n'eussent fait, s'ils n'eussent esté en bonne intelligence avec Eudes (2).

D'ailleurs Roger, fils d'Eudes I, estoit chancelier de France pour lors, en laquelle charge il n'y a apparence que ces rois l'eussent souffert, si son père se fut rebellé contre eux : de plus, comme l'on ne prie d'ordinaire que les amis, pour tenir à des enfans, comment est-ce que Eudes eust prié Robert de tenir à un de ses fils, s'ils n'eussent esté bons amis? Davantage, on sçait que les femmes espouzent facilement les querelles de leurs maris, les soutiennent obstinément, et ne les quictent que difficilement : quelle apparence y a-t-il que Berthe eust voulu s'allier avec Robert, s'il eust esté mal avec son feu mari, sinon qu'on veuille dire que la couche d'un roi lui eust fait envie, et qu'elle eust préféré la qualité de reine, à l'amour conjugal qu'elle devoit conserver à la mémoire d'Eudes.

C'est pourquoi j'ai toujours estimé qu'il y avoit de la mesprise au nom d'Eudes, fort commun au tems du nostre, qu'on auroit prins pour quelqu'un de semblable nom. Je ne suis ignorant que Gaguin et Emile (3) escrivent qu'au commencement du

---

(1) Glaber, *eodem*, lib. III, ch. 19. Guil. Gemet, lib. V, ch. 12. — (2) *Vita Bouchardi comitis Corbolien.* — (3) *Hist. Franc.*, lib. V, ch. 9. *Æmil. in Roberto.*

An. 988. règne de Robert, le comte Eudes de Chartres assiégea le chasteau de Melun, qui appartenoit au comte Bouchard, et l'emporta par la perfidie de Gauthier, qui en estoit gouverneur; que ne l'aiant voulu rendre à la semonce du Roi, il auroit fait venir Richard, duc de Normandie, pour assiéger la place, qu'il auroit recouverte : ce que ces autheurs ont avancé trop légèrement, veu que pas un autheur ancien ne le dit. Guillaume de Jumièges, qui en a escrit longtems auparavant eux, dit à la vérité que ce fut un comte Eudes qui assiégea Melun, mais il ne dit pas qu'il fust comte de Chartres (1). Ma vieille Chronique appèle ce comte Hues de Champagne, et dit, parlant du roi Robert : « Qu'en sa » nouvelleté advint que Bouchars, le comte de Meleun, estoit » à sa cour. Gautiers, un sien chevalier et sa femme en qui » garde le chastel estoit demourés, délivra au comte Hue de » Champagne, par grans dons qu'il luy donna. Au Roy se com» plains le Comte Bouchars, et le Roy manda tantost au Comte » Hue, qu'il rendist au Comte Bouchars son chastel, qu'il luy » avoit mauvaisement soubstraict. Cil qui se fia en la force du » chastel par la rivière de Seine, qui queurt autour, remanda » au Roy que ja tant comme il vivroit ne la rendroit, ne à lui, » ne à autre. De ceste response fut le Roy moult courrouciés. » Au Duc de Normandie Richard manda qu'il venis à lui pour » telle besongne. Et il y vint moult liement à grand force de » gens. Le chastel assist d'une part et le Roy d'autre part. Dres» sier firent les engins, et assaillirent forment et par nuict et » par jour. Bien virent ceux de dedans, qu'ils ne povoient lon» guement tenir contre la force du Roy. Si orent conseil, qu'ils » le rendroient sauveez leurs viez, et ainsy ouvrirent les » portes et receurent le Roy et le Duc dedans. Gautier, qui le » chastel avoit trahy, livrèrent, et le Roy le fist tantost pendre » luy et sa femme, et puis rendy le chastel au Comte Bou» chars. » En tout ce narré y a-t-il un seul mot d'Eudes, comte de Chartres ?

Aussi peut-on opposer le tems et la raison qui combactent ces autheurs, pour faire veoir que ce n'a peu estre ni l'un ni l'autre de nos Comtes de Chartres, nommés Eudes, qui aient surprins Melun, ou qu'il leur aie esté rendu par ce Gautier ci-dessus nommé. Eginauld, continuateur d'Aimoin (1), dit que ce fut en l'an 999, que ce siège se passa. L'autheur de l'*Histoire de Normandie* escrit (2) que cela arriva trois mois auparavant la mort de Henri, duc de Bourgongne, qui mourut sans enfans en l'an 1001 ; devant lequel tems Eudes I estoit décédé, et Eudes II estoit trop jeune, pouvant alors avoir dix ou douze ans, qui n'est un asge pour aller assiéger une ville. Car comme l'a remarqué l'autheur de ce fragment de Fleuri, lorsque Robert espouza Berthe, mère de cest Eudes II, *eodem tempore puerulus erat* (3). Or ce mariage n'aiant esté contracté qu'en 995, il ne pouvoit, en l'an 999, estre en asge pour prendre des chasteaux, et s'opposer aux armes d'un roi de France. An. 999.

---

(1) Lib. V, ch. 14. *Fragm. Chronici, F. Hugonis Floriac. ad ann.* 999.

De plus, Richard de Normandie, estant décédé dès l'an 996, ainsi que l'escrivent Robert du Mont, Orderic et autres, qui ont escrit l'histoire de ce tems-là, comment cela se pourroit-il avoir esté qu'Eudes eust prins Melun, et Richard eust assisté le Roi, pour le reprendre sur ledit Eudes? Aussi les autheurs anciens, et proches de ce tems-là, parlant de ce siège, ne disent point de quel lieu cest Eudes qui assiégea Melun, estoit Comte, que mal à propos ceux qui sont venus après, se sont imaginés, à cause de l'affinité du nom, avoir esté Comte de Chartres. Le continuateur d'Aimoin dit seulement en l'an 999, que *in ipso anno tradidit Galterius, miles et uxor ejus, castellum Milidunum Odoni, Comiti.* Orderic Vital et une Chronique sans nom, rapportée par Du Chesne, dans le troisiesme tome de son ramas de l'Histoire de France, n'en disent pas d'avantage.

Eudes, autheur de la Vie de Bouchard, comte de Melun, parlant du sujet qui porta cest Eudes à désirer avoir ce chasteau de Melun, dit que Bouchard, aiant tellement gaigné les bonnes grâces de Capet, qu'il obtenoit tout ce qu'il vouloit de lui ; le roi l'enrichit de plusieurs villes et chasteaux, et lui fit espouzer Elisabeth, veufve de feu Aimon, comte de Corbeil, décédé au voiage de Rome, laquelle lui porta ceste seigneurie. Boquet, qui a descrit la *Vie de S. Spire, évesque de Bayeux,* les reliques duquel reposent audit Corbeil, dit que ce mariage se fit dès l'an 957, qui est une grande erreur en cest autheur, veu que

---

(1) Lib. V, ch. 45. — (2) Guil. Gemet, lib. V, ch. 15. — (3) *Chron. Floriac*, p. 83.

An. 999. Hugues n'estoit encores pour lors monté sur le throsne François, et n'y monta de trente ans après. Par le traité de ce mariage, le roi Hugues donna à Bouchard, le chasteau de Melun, avec Corbeil et le comté de Paris. Ceste grande familiarité qu'avoit ce seigneur avec le Roi, lui concilia l'envie de beaucoup d'autres, ainsi qu'il est assez ordinaire entre les courtisans, qui ne sçauroient veoir quelqu'un aux bonnes grâces du prince, sans entrer en jalousie. Entre autres le comte Eudes, que l'autheur ne spécifie point de quel Comté, qui le haïssoit mortellement pour autant qu'il voioit que le Roi faisoit plus d'estat de Bouchard que de lui, trouva moien de lui enlever le chasteau de Melun. Ce que lui aiant esté rapporté, il leva, par la permission et l'assistance du Roi, une armée avec laquelle il fut investir ceste forteresse. Eudes, considérant que la place n'estoit tenable pour lui, et ne pourroit la garder, se déroba avec ses gens et s'enfuit. Bouchard n'aiant personne qui lui résistast, entra dedans, où aiant attrapé Gautier, qui l'avoit mis ès main de cest Eudes, le fit pendre avec sa femme, en la prochaine montagne. Où est-il dit là que ce fust Eudes de Chartres qui eust usurpé ce chasteau?

Néamoins, Roulliard, en son *Histoire de Melun*, assure que cest Eudes estoit le nostre; en quoi il est aussi croiable qu'en ce qu'il dit du roi Robert, que, estant à Saint-Denis en France, le jour de la saint Hypolite, treiziesme d'aoust, il receut un exprès, qui lui donna avis que les murailles du chasteau estoient tombées d'elles-mesmes, sans que personne y eust aidé. Ce qui n'est pas si grande merveille, veu que les murs de Jéricho tombèrent au son des trompettes de Josué; ceux d'Angoulesme, en la présence de Clovis; ceux de Metz, le jour devant l'arrivée de Crochus, roi des Huns; et ceux de Soissons du tems de Gontran: d'autant qu'ils pourroient aussitost estre tombés de vieillesse ou par accident, que par miracle, ce bon avocat ne pourra pourtant prouver ce qu'il advance, faulte de pièces suffisantes dans son sac. Il rapporte pour toute preuve qu'il a veu autrefois un fragment latin d'une relation faite par un chevalier Angevin, nommé Hugues de Cleries, au roi Louis le Gros (1), pour lui faire entendre à quel titre les comtes d'Anjou prenoient la qua-

---

(1) Bourdigné, *in Ann. Andeg.*, part. II, ch. 21, fol. 57.

lité de Sénéchaux, ou Grands-Maistres héréditaires de France; An. 999.
estant, dit-il, porté par icelle, que ce cavalier remontra audit Louis le Gros, que la méchanceté du comte de Troies ne pouvant souffrir la prospérité du roi Robert, s'en alla assiéger Melun; pour punir la perfidie duquel, Robert leva le plus de monde qu'il pust, et voiant qu'il n'avançoit guères, il manda à Geofroi Grisegonelle, comte d'Anjou, qu'il eust à le venir servir. Ce seigneur estant arrivé au camp avec l'élite de sa cavalerie, il envoia ses connestables pour recongnoistre l'estat du siége et faire les logemens : ceux-ci ne trouvant de quartier propre pour eux, d'autant que l'armée estoit fort grosse, ils le rapportèrent à Grisegonelle; lequel, faisant de nécessité vertu, sans s'arrester davantage, il passa la rivière de Seine avec ses trouppes, et donnant un furieux assaut à la ville, l'emporta de force en une après-disnée : lequel service le roi Robert voulant recongnoistre, il le fit Séneschal, ou Grand-Maistre héréditaire de France, lui donnant cest office, non-seulement pour lui et sa personne, mais encores pour tous ses successeurs à l'avenir.

J'ai leu autrefois ceste relation dans la fin des Notes du P. Sirmond sur les Epistres de Geofroi de Vendosme, laquelle il escrit avoir tirée des archifs de Saint-Aubin d'Angers; mais elle ne dit pas ce que Roulliard voudroit bien lui faire dire : elle dit comme ma vieille Chronique, que ce fut un comte de Troies ou de Champagne, mais non pas que ce fut Eudes, comte de Chartres, ce comté de Champagne n'estant encores entré dans sa famille, en laquelle elle ne fut que quelques années après. C'est pourquoi Bourdigné et Roulliard se sont trompés, veu que c'estoit Heribert, selon Pactius de Loches, ou bien Estienne, son successeur, qui estoit comte de Troies, au tems qu'ils disent, par le décès duquel elle vint à Eudes, comte de Chartres. D'ailleurs, quand bien ceste relation porteroit que ç'auroit esté un comte de Chartres qui auroit posé le siège devant Melun, cela pourroit estre rejecté comme un conte fait à plaisir, et par quelqu'un qui vouloit donner de la gloire à Geofroi Grisegonelle, son seigneur, pour en faire un dixiesme preux. Car, comment cest Angevin auroit-il esté au siège de Melun, qui fut, comme dit est, en l'an 999, s'il estoit décédé dès l'an 987, douze ans auparavant, ainsi qu'il se trouve dans la *Chronique de l'Abbaïe de Saint-Aubin d'Angers*, qui dit qu'en la mesme année

An. 999. *Obiit Gaufridus, Comes, pater Fulconis, Comitis,* 19 *kalend. augusti, in obsidione Virzionis, super Odonem Rufum factâ.* Voire, il avoit rendu ses derniers devoirs à la nature, dès l'an 973, s'il faut croire à la Chronique de ce chanoine de Tours, qui porte expressément que ceste année-là *Gaufridus Grisa-Tunica obiit, cui Mauritius, filius ejus, successit.*

Je n'ignore pas que Bourdigné escrit que ce Geofroi estoit encores en vie en l'an 1010, et que Maurice, son successeur, ne tint son comté que deux ans ou environ. Mais si on lui montre, par le tesmoignage de ce mesme chanoine de Tours, que Maurice mourut en l'an 994, et par un titre de Bourgueil (1), que, dès l'an 999, le jour de devant les ides d'aoust, qui est le jour devant la saint Hypolite, que Roulliard prétend avoir esté celui que Melun fut pris, que Foulques estoit comte d'Anjou, qu'est-ce qu'il pourra dire? veu que par ces authorités, il se veoid clairement que Geofroi Grisegonelle n'estoit plus, et qu'il y avoit eu deux comtes d'Anjou après lui. De plus, Bourdigné ne demeure d'accord avec les autres, que ce fut pour récompense de l'assistance que rendit Grisegonelle à Robert au siége de Melun, que ce Roi lui donna l'office de Grand-Maistre de France; au contraire il a laissé par escrit, qu'il en avoit esté pourveu par le roi Lothaire, pour avoir combactu le géant Bethelgulfe, qui s'estoit venu présenter devant Paris avec une grosse armée de Saxons et Allemans, et l'auroit mis à mort; et dit seulement que Robert lui confirma cest office après la prinse de Melun; ce qui n'a pu se faire, puisque Grisegonelle n'estoit plus au monde. C'est pourquoi, Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, en ses additions à Sigibert, auroit mieux rencontré, escrivant, en l'an 1169, que le jeune Henri, fils de Henri II, roi d'Angleterre, estant à la cour du Roi de France, un jour de la Chandeleur, il l'auroit servi en table, en qualité de Seneschal ou Grand-Maistre de France, ou comme l'on disoit anciennement, de la maison du Roi; d'autant que le roi Robert avoit donné cest office à Geofroi Grisegonelle, comte d'Anjou, pour l'assistance qu'il lui avoit donnée contre l'empereur Othon : il eust mieux rencontré, dis-je, s'il eust escrit Lothaire au lieu de Robert, d'autant que selon Hermann le Contract ou Retiré, l'empereur Othon II vint en l'an 978, avec une armée en France, et assiégea Paris, l'an 25e dudit Lothaire; et ne se trouve que Othon III, fils de celui-ci, auquel il succéda, dès l'an 983, cinq ou six ans auparavant que Robert parvint à la couronne de France; il n'eust aucun démeslé avec ledit Robert, ces deux princes aiant toujours vescu en bonne intelligence et amitié l'un avec l'autre. An. 999.

---

(1) *Cartul. Burg.*, f° 80 v°.

Par toutes ces raisons, il est suffisamment prouvé que ce n'a point esté aucun de nos comtes de Chartres, du nom d'Eudes, qui aie mis le siége devant Melun; Eudes I estant décédé en l'an 999, et Eudes II, son fils, estant alors trop jeune. Il pouvoit y avoir quelques autres seigneurs qui portoient le nom d'Eudes, entre autres, il s'en trouve un, fils d'Albert, comte de Vermandois, mentionné avec ses père et mère, en une charte de l'abbaïe d'Humblières, de l'an 983: lequel estant picqué avec ceux de sa famille, qui descendoient de Charlemagne, contre Hugues Capet et son fils, qui taschoient d'exterminer tous ceux qui restoient de ceste race, avec ses alliés; avoient privé Arnould de son archevesché de Reims, et avoient mis en son lieu, Gerbert, moine de Fleuri, qui fut depuis archevesque de Ravenne, et enfin Souverain-Pontife, soubz le nom de Silvestre II; qui tenoient en leurs prisons à Orléans, Charles de Lorraine, frère du feu roi Lothaire, seul surgeon restant de la maison des Carlovingiens, qui avoit espouzé Agnès de Vermandois, fille de Herbert III, mère de cest Albert. Cest Eudes, dis-je, et les siens, pour faire despit à Robert, pouvoit avoir assiégé Melun. Flodoard (1) me donne ceste pensée, veu que, parlant de cest Albert ou Adelbert, il dit qu'il avoit toujours esté de contraire parti à Hugues le Grand, aïeul de Robert, ce qu'Eudes, son fils, avoit pu continuer; se trouvant des familles qui conservent de père en fils les inimitiés qu'ils ont conceues les uns contre les autres; lesquelles il est très-difficile d'essuier et d'oster de la mémoire de leurs descendans, qu'ils rendent héréditaires à leur postérité.

---

(1) *In Chronic. ad ann.* 949.

CHAPITRE XXII.

Des mariages du roi Robert; du décès d'Eudes, évesque de Chartres, et de Raoul, son successeur; de Thibaud II, comte de Chartres, et de Magenard, abbé de Saint-Père-en-Vallée.

An. 1003. Le roi Robert aiant esté contraint par les censures de l'église de quicter Berthe, veuve d'Eudes, comte de Chartres, Ordhenghest, en sa *Chronique de Flandres* (1), dit qu'il espouza Legarde, veuve d'Arnould le Jeune, comte de Flandres, que Le Mire et de Locres nomment Roseille ou Rosale, laquelle, le jour de ses noces, changea de nom, et print celui de Susanne. Je lis la mesme chose dans la Vie de S. Bertoulf, confesseur, escrite par un moine de Blandin (2). Tous disent qu'elle ne garda guères sa qualité de Reine, estant décédée dès l'an 1003, et qu'elle fut inhumée en l'église de Saint-Pierre de Gand, proche son premier mari, avec cest épitaphe :

Hoc conditorio Susanna regina quiescit,
Expectans reditum judicis ætherei,
Occidit ante dies septem mensis februarii,
Dans animam superis, ossaque terra tibi.

Corneille Martin, en ses Généalogies et anciennes descentes des Forestiers de Flandres, fait mention de ceste femme, qu'il appelle Rosée ou Roselle de Lombardie, et dit qu'elle estoit fille de Bérenger, roi de Lombardie, qu'elle décéda en l'an 1003; et qu'elle fut enterrée à Saint-Pierre de Gand, près ledit Arnould le Jeune, décédé le 13 mars 988; mais il ne parle pas un mot du mariage de Robert, roi de France, avec elle. J'ai rapporté ceci expressément, pour ce que tous les autres escrivains ne donnent que deux femmes à Robert, sçavoir : Berthe et Blanche, autrement dite, Constance, fille, disent les uns, de Guillaume, comte de Tolose et de Saint-Gilles; d'autres du comte An. 1003. d'Arles, de mesme nom, et d'Alix, dite aussi Blanche, sœur de Fouques, comte d'Anjou, lesquels disent tous vrai, ce Guillaume estant comte de Tolose et d'Arles ou Provence. Papire Masson escrit que Capet avoit voulu allier Robert avec une des filles de l'Empereur Othon, de laquelle il fit la demande par une lectre qu'il rapporte, parmi celles de Gerber (1); ce que n'aiant pu obtenir, les prélats de France lui conseillèrent de lui faire espouzer Berthe, veuve de nostre comte Eudes I, comme princesse de France, estant fille de Conrad, roi de Bourgongne, et de Mahaud, sœur de Lothaire, roi de France.

---

(1) Ch. 33. — (2) *Hist. Franc.* Quercitani, tom. IV, p. 144.

Quand à Agnès, que quelques uns font comtesse de Noyon, et disent qu'il l'espouza, c'est une imagination; aiant pris Noyon pour Nogent, d'où ceste Berthe estoit dame, comme nous l'avons montré au chapitre XX précédent : ce que ces autheurs, n'entendant pas, ils se sont imaginés que ceste dame, qu'ils appelent tantost espouze tantost amie, estoit fille d'un comte de Noyon (2). Et pour ce que Simon et Amauri, qui estoient sortis de ce mariage, n'avoient succédé à leur père, on a cru qu'ils estoient illégitimes, et elle seulement son amie, et non sa vraie et légitime espouze. Ce qui ne s'accorde avec ce que ceux de ceste mesme opinion disent qu'il l'avoit espouzée, d'autant que si il l'avoit espouzée, elle estoit sa femme légitime. Mais peut-estre que ce mariage avoit esté contracté contre les saints canons, il fut rebuté par le Pape, qui n'en voulut donner la dispense, et néamoins, pour ce qu'il avoit esté accompli soubz la bonne foi des contractans, les enfans qui en sortirent furent déclarés plus que bastards et moins que légitimes.

Quand à Constance, quelques uns veulent que Robert l'espouza dès l'an 1000. J'estimerois plustost qu'à cause des guerres, que ce roi eut en Bourgongne, pour la succession de son oncle Henri, ce n'auroit pu estre que vers l'an 1003; je me fonde sur ce qui est dit, en la Vie de Bouchard, comte de Corbeil, qu'un certain Ermanfroi, et Ermensende, sa femme, voulant donner leurs fiefs de Lices et Ivri à Saint-Maur-des-Fossés, ils furent trouver le Roi, pour avoir la permission de le faire; il le leur accorda à la prière d'Alix, sa mère, et de Berthe, sa femme;

---

(1) Epist. III. — (2) Michael Ritius. *De Regib. Franc.*, lib. II.

An. 1003. pourquoi il leur fit bailler lectres signées de sa main, et scellées de son sceau, par Francon, lors son chancelier, en l'an 1000, indiction 12, et le 12^{e} du règne du roi Robert; par lequel narré il paroist que ce Prince n'avoit encores esté séparé de Berthe, en ladite année, et partant, qu'il n'avoit espouzé Constance en icelle.

Ce fut vers ladite année qu'Eudes, nostre prélat, décéda, ou la suivante, au plus tard : cela se peut recongnoistre par l'épistre que Fulbert, que nous verrons ci-après avoir place entre les évesques de Chartres, escrit à Abbon, abbé de Fleuri (1), qui fut tué à la Réolle, ville assize sur la Garonne, le 13 novembre 1004; veu qu'il faut que ceste épistre lui aie esté escrite quelque tems auparavant que ce malheur lui fust arrivé; et se trouvant par icelle, que Raoul estoit déjà désigné évesque de Chartres, et se lisant dans nostre Obituaire, qu'Eudes estoit décédé le 8 des calendes de septembre, qui revient au 25 d'aoust; il se peut comme asseurer qu'Eudes estoit mort dès ce jour là de l'an 1004, et que Raoul ou Radulphe avoit esté esleu en son lieu, contre ce qu'en escrivent ceux qui ont dressé les Catalogues de nos évesques.

Par ceste lectre, Fulbert qui estoit lors demeurant en l'abbaïe de Saint-Père-en-Vallée, mandoit à Abbon tout ce qui se passoit durant la vacance du siège Chartrain, entre autres choses, que Gilbert, abbé dudit Saint-Père, estant malade de corps, et non de l'esprit, qu'il avoit fort sain, Magenard ou Mesnard, moine d'icelle abbaïe, s'en alla en une nuit à Blois, trouver Thibaud, comte du lieu et de Chartres (que Baronius dit avoir esté le Tricheur, combien que ce fust son petit-fils seulement) pour lui demander ce bénéfice; le Comte le lui accorda, et le renvoia à Chartres, dès le lendemain, avec personnes de sa maison, pour l'en mectre en possession, avec mandement exprès aux religieux de le recevoir, avec toutes les cérémonies requises pour un personnage de sa qualité. Les moines refusèrent de le faire, s'excusans que leur abbé estant encores plein de vie, ils ne pouvoient, selon les saints canons, en recevoir un autre, et particulièrement ce Mesnard, qui, par une ambition honteuse, avoit prématurément recherché le bénéfice d'un homme vivant, qui le rendoit indigne de l'avoir, et outre n'avoit esté canoniquement esleu par leur communeauté, n'estoit profès de leur maison pas mesme clerc, qui vivoit plus en courtisan qu'en moine, et pour ce, ne pouvoient donner au Comte le contentement qu'il désiroit. An. 1004.

---

(1) Aimon., *in Vita Abbonis Floriac.*, ch. *ult.*; Glaber, lib. III, ch. 3.

Mesnard, sur ce refus, retourna vers le Comte, qui estoit encores fort jeune, auquel exagérant ce qui s'estoit passé, comme fait au mespris de son authorité, il le provoca à en tirer raison contre ces moines. Cinq jours après, l'abbé aiant rendu ce qu'il devoit à la nature, les religieux s'assemblèrent capitulairement, pour procéder à l'eslection d'un autre de leur congrégation; chacun d'eux enquis s'il eslisoit Mesnard, tous déclarent qu'ils n'en veulent point, et pour faire trouver bon au Comte le refus qu'ils en faisoient, et pour lui faire gouster les raisons qu'ils avoient de ce faire, ils prièrent le désigné évesque de Chartres, de prendre la peine d'aller trouver le Comte, avec leurs députés, qu'ils envoient aussi vers lui, pour avoir permission d'eslire un abbé. Ils ne furent plus tost partis, que deux religieux de la maison, nommés, l'un Vivian, homme très-ignorant, l'autre Durand, qui sçavoit à peine interpréter ce qu'il lisoit, tous deux commis à la recepte du revenu du monastère, allèrent après. Ils avoient fait semblant d'aller en leurs obédiences, c'est-à-dire, en leurs fermes, pour mieux couvrir leur jeu. Le doien qui, selon la règle de S. Benoist, tient la place de l'abbé en son absence, se doutant d'eux, leur avoit deffendu de désemparer le monastère. Ils ne laissèrent d'en sortir avec Mesnard, et firent telle diligence, qu'ils arrivèrent devant les autres, devers le Comte, auquel ils attestèrent que ce Mesnard avoit esté esleu par leur couvent, pour estre leur abbé. Le Comte, sur leur parolle, sans s'informer plus avant de la vérité de ce qui s'estoit passé, investit sur le champ Mesnard de ceste abbaïe, par la tradition d'une crosse qu'il lui mit en main, selon qu'il se practiquoit pour lors.

La nouvelle n'en fut plus tost rapportée au monastère, que les religieux, indignés de ceste fourbe, désavouèrent tout ce qui avoit esté géré par Vivian et Durand, comme aiant esté fait sans leur avoir donné aucune charge, déclarant, que, tant s'en faut qu'ils eussent esleu Mesnard pour leur abbé, qu'ils n'en vouloient point du tout. L'acte de leur désaveu fut signé par dix-sept religieux, en présence de Fulbert et envoié au Comte;

An. 1004. dès le lendemain, Thibaud se rendit à Chartres, et manda aux religieux de Saint-Père qu'ils eussent à venir processionnairement au-devant de lui, pour le recevoir; ils firent response à ceux qui les en estoient venus requérir, qu'ils estoient tout prests de le faire, pourveu qu'il n'amenast Mesnard avec lui. Le Comte, s'estant piqué de ceste response, n'entreprint rien de ce jour, mais le lendemain, s'estant transporté dans l'abbaïe de Saint-Père, avec grosse suicte, il mit de force Mesnard en possession d'icelle, nonobstant les remontrances et protestations que peurent faire les religieux.

Eux, voiant que sans avoir aucun égard à tout ce qu'ils peurent alléguer, le Comte n'avoit laissé de passer outre, craignant faire tort à leurs consciences, et blesser leurs droits, s'ils souffroient ceste violente intrusion, ils se retirèrent dans l'église, où aiant fait leurs prières devant le Saint-Sacrement, qui estoit sur l'autel, ils sortirent la pluspart du monastère, les larmes aux yeux, et ne sachant où aller, ils se rendirent devant la principale entrée de l'église de Chartres; là, ces brebis dispersées, n'aiant trouvé de pasteur, pour les resserrer, à cause que le siège estoit vacant, ils furent recueillis avec beaucoup de charité, par les chanoines d'icelle, et par leur évesque désigné. De là ils s'en allèrent par devant Hebert ou Habert, abbé de Bretueil, au diocèse de Beauvais, de nouveau fondé par Gilduin, comte dudit Bretueil, vicomte de Chartres, et seigneur du Puiset, qui plus riche en charité qu'en biens, les receut avec toute sorte de bienveillance, et leur administra ce qu'il pust pour leurs nécessités.

Mesnard, qui ne pensoit qu'à flatter son ambition, voiant qu'il n'avoit plus personne qui le pust contredire ou traverser ses dessains, se fit bénir abbé dudit Saint-Père, par un certain Hervé ou Hervise, évesque de Nantes, qui passoit par les faubourgs de Chartres, où estoit l'abbaïe, pour s'en retourner en son païs, le 4 des nones de febvrier, sans permission des grands-vicaires, le siège vacant, ni de l'esleu, sans l'assistance du clergé, contre le gré du peuple, nonobstant l'opposition formée par l'archevesque de Sens, et les protestations des religieux, qui estoient restés dans le monastère, de ne le recongnoistre pour supérieur ni abbé, par-dessus lesquelles on ne laissa de passer, et d'installer ce Mesnard en la chaire abbatiale.

J'ai tiré ce narré d'une des épistres de Fulbert, tant pour faire veoir ce qui se passoit à Chartres, le siège épiscopal vacant, que pour montrer que ceste vacance estoit arrivée par le décès d'Eudes, et avoit duré depuis le 25 d'aoust 1004, jusques après le 2 de febvrier 1005, que cest abbé fut béni. D'où l'on peut conclure que Raoul, successeur d'Eudes, n'auroit pu conserver sa crosse, qu'environ deux ans et non dix, ainsi que le portent les Catalogues de nos évesques. Je ne ferai un chapitre séparé de lui, n'en trouvant autre chose que ce que j'en ai rapporté ci-dessus. Je dirai pourtant, que tandis qu'il occupa la chaire Chartraine, il eust le contentement de veoir un de ses chanoines esleu archevesque de Tours. Ce fut Hugues, fils de Geofroi, vicomte de Chasteaudun, et d'Hermengarde, sa femme, lequel se trouva en quelques synodes, tenus tant en France qu'en Italie, pour la réformation de quelques abus, qui s'estoient introduits en l'église de son tems. Il y en avoit un que j'ai veu encores pratiquer, en mes jeunes ans, touchant les jeusnes qui se faisoient tous les vendredis, depuis Pasques jusques à l'Ascension de Nostre-Seigneur, qu'ils appeloient les vendredis blancs; qui furent deffendus pour la révérence de la Résurrection du Fils de Dieu, et en mémoire de ce que depuis icelle, il conversa sur terre avec ses Apostres, jusques à son eslévation dans les Cieux; et y fut résolu que tout le tems Paschal, on ne jeusneroit que la veille de Pentecoste, et les quatre-tems d'après ceste feste, combien qu'en plusieurs diocèses, ceste veille ne se jeûne. An. 1004.

On y traicta aussi du jour, auquel se debvoit célébrer la feste de l'Annonciation de la Vierge, que les François et Italiens vouloient célébrer le 25 mars; les Espagnols et quelques autres, le 15 de décembre : lesquels, combien qu'ils aient esté obligés par l'Eglise, de la solemniser en mars, avec le reste des Catholiques, ils ne laissent d'en faire encores une feste particulière aux quatre-tems des Advents, qu'ils appelent *La expetation del parto de la Virgen,* ou bien *Nucstra Signora de la OO,* pour ce qu'on commence à chanter ce jour-là les antiennes qui se disent quelques jours devant Noël, pour celles de *Magnificat.*

Aussi l'hérésie des Sacramentaires réveillée depuis un siècle et demi, ou environ, par Luther et Calvin, avoit esté semée par un certain prestre, appelé Berthram; et comme la nouveauté

An. 1004. plaist d'ordinaire, plusieurs s'estoient laissé emporter à la seule apparence de ce dogme, que Leutheric, archevesque de Sens, maintenoit hautement. Ce qu'estant venu à la congnoissance du roi Robert, l'en reprint très aigrement, le menaçant de le priver de son bénéfice, s'il ne quictoit ceste erreur, qui en avoit desjà gasté plusieurs.

Je ne trouve point l'année du décès de Raoul, mais seulement le jour que nostre Nécrologe assigne aux ides de juillet : *Obiit*, dit-il, *Radulfus, episcopus, ecclesiasticæ disciplinæ cultor, admodum strenuus, et rerum fratrum instructor sedulus, tutorque ferventissimus, omni morum honestate præclarus.* Celui de Saint-Père cotte son trespas le 3 des calendes d'octobre, qui est le jour de saint Michel. Ce dernier pourroit estre le plus certain, comme il paroistra par le chapitre suivant. Il fut inhumé avec Eudes, son prédécesseur, en ladite église de Saint-Père-en-Vallée.

CHAPITRE XXIII.

De Fulbert, évesque de Chartres; d'Eudes II, comte dudit lieu, des guerres qu'il eut en Anjou, Touraine et Bourgongne.

Après que le clergé Chartrain eut rendu ses derniers honneurs, à la mémoire de son évesque Raoul, il esleut en son lieu, Fulbert, personnage très renommé de son tems, et duquel tous les escrivains parlent avec éloges. Il estoit pour lors chancelier ou maistre d'eschole en l'église de Chartres. Le Catalogue de nos Prélats dit que ce fut en l'an 1017, en quoi il erre asseurément de dix ans, d'autant que le mesme Fulbert, escrivant à Leutheric, archevesque de Sens (1), qu'il avoit receu de Dieu par sa main la bénédiction et sacrée onction, c'est-à-dire qu'il avoit esté sacré évesque par lui, et lui congratule de ce qu'on avoit trouvé certaines reliques en l'église de Sens, qui fut, selon Glabert, en l'an 1008, il falloit qu'il eut esté desjà promu à l'épiscopat Chartrain. De plus il est porté par son épitaphe, qu'il fut évesque vingt et un ans et demi, et qu'il décéda au mois d'avril, qui fut en 1029, comme nous le déduirons ci-après; qui fait qu'il faut qu'il aie esté esleu dès l'an 1007, sur la fin de septembre ou commencement d'octobre. D'ailleurs, il se veoid par une de ses épistres (1), qu'il refusa de consacrer Théodoric, ou Thierri, eslu évesque d'Orléans, lequel fut consacré en l'an 1013, selon De la Saussaie et autres; où le mot *pridem* inséré dans ceste épistre, tesmoigne qu'il y avoit longtems qu'il avoit fait ce refus, et partant, on peut conclure de là qu'il estoit évesque dès auparavant. Davantage il se veoid par un titre de Saint-Denis en France, que Fulbert assista en un concile tenu à Chelles, du tems du roi Robert, avec Fouques, évesque d'Orléans, prédécesseur de ce Thierri. Je ne fais pas toutefois grande force sur ce titre que j'estime faux, pour beaucoup de raisons que je laisse pour le présent; n'aiant à monstrer pour toutes, sinon que ce concile aiant esté tenu, dit-on, l'an premier de Robert, indiction II, qui tombe en 998, Fulbert ne pust y avoir assisté comme évesque de Chartres, veu qu'il ne l'a esté que neuf ans après, sçavoir en l'an 1007. An. 1007.

---

(1) Epist. 23.

L'on pourroit objecter ce qui se lit dans les leçons de l'Office de la translation de S. Aignan, évesque de Chartres, èsquelles il est dit que le troisiesme incendie de l'église de Chartres fut en l'an 1020, le 4^e de l'épiscopat de Fulbert; mais la response estant qu'il y a erreur, en ce qu'on a prins 4 pour 14, ceste objection cesse.

Quand au lieu d'où Fulbert estoit originaire, je ne sçai d'où Thomas Boileau, chartrain, a tiré qu'il estoit fils ainé du duc de Brabant, et qu'il fust précepteur d'Othon III, empereur; par le moien duquel il fut promu à l'évesché de Cambrai et d'Arras; et qu'aiant esté fait chancelier de France, par le Roi Robert, il auroit esté enfin pourveu de l'évesché de Chartres. Il est vrai qu'il y a eu un Fulbert, évesque de Cambrai, fils d'un duc de

---

(2) Epist. 61.

An. 1007. Brabant, mais il estoit de beaucoup plus ancien que le nostre, et estoit décédé dès le 1er de juillet 956; et nostre Fulbert n'estoit de si haute condition, ni d'un païs si esloigné que celui-là (1). Quelques-uns ont estimé qu'il estoit natif de Poitou, à cause qu'il fut pourveu de la thrésaurerie de Saint-Hilaire de Poitiers. Mais le fragment de l'Histoire d'Aquitaine le fait François, quand, parlant de Guillaume IV, duc de ceste province, fils d'Emme, sœur de nostre comte Eudes, il dit que *Fulberto sapientia valdè ornato, episcopo Carnotensi, pro reverentia philosophiæ ejus, à Francia ad se evocato, thesaurariam Sancti-Hilarii, gratis tribuit, et summo honore eum excoluit.* Voire, il estoit Chartrain et issu de bas-lieu, et de pauvres parens; on l'en doit croire, puisqu'il le confesse lui-mesme par ces vers :

..... vereor temere suscepto Pontificatu
Servandis ovibus, mage quam prodesse, nocere;
Atque ideo puto cedendum melioribus esse.
Sed recolens, quod non opibus, neque sanguine fretus,
Conscendi cathedram, pauper de sorde levatus,
Arbitror hoc à te factum, sicut tuus est mos.

Et encores les suivants, quand se considérant lui-mesme, il dit :

Te de pauperibus natum suscepit alendum,
Christus et immeritum, sic enutrivit et auxit,
Ut collata tibi miretur munera mundus.
Nam puero faciles providit adesse magistros,
Et juvenem perduxit ad hoc ut episcopus esses.
Reges, Pontifices, populi, te magnificabant,
Servum censentes prudentem atque fidelem
Esse pii Domini, etc.

Il s'en trouve qui disent qu'il estoit de servile condition; j'ai peine de le croire, d'autant qu'il y a un statut dans l'église de Chartres, de n'en recevoir aucuns de ceste condition, non pas mesme d'émancipés et mis en liberté, ni les enfans des affranchis; et tous ceux qui prétendoient parvenir au canonicat en icelle, devoient jurer sur le chef de S. Théodore, comme l'on fait à présent sur celui de S^te^ Anne, qu'ils estoient nais en légitime mariage, et qu'ils n'estoient affranchis ni fils d'affranchis. Il se pourroit bien faire que, comme il n'y a règle si générale qui n'aie son exception, que les chanoines de la cathédrale, considérant l'estime que les plus grands du roiaume faisoient de ce personnage, à cause de son éminent sçavoir, ils l'auroient désiré avoir en leur compagnie; et pour ce, ils l'auroient dispensé de la rigueur du serment. Car bien que le Chapitre de Chartres ait toujours esté exact observateur de ses droits, il a pu s'en départir pour ceste fois, tout ainsi que fit celui de Liège, presqu'au mesme tems, en l'élection de l'évesque Durand, duquel Sigibert escrit que : *Quasi fabula in theatro fuit, quod vir ex humillimo et pauperrimo servilis conditionis genere, dominis suis carnalibus dominabatur* (1). An. 1007.

---

(1) Flodoard, *in Chron.; Chron. Camerac.*, lib. I, ch. 59 et 79.

Baronius fait Fulbert, moine de Saint-Père-en-Vallée de Chartres (2); de quoi ce grand homme a esté mal informé, considéré qu'il estoit chanoine et chancelier en l'église dudit Chartres : car, combien qu'il y eust certaines églises cathédrales, où quelques religieux faisoient leçon aux chanoines et clercs d'icelle (3), ç'a n'a pas esté en celle de Chartres, où de tout tems il y a eu des maistres d'eschole pour instruire non seulement les chanoines et clercs de ceste église, mais encores ceux d'autres endroits, qui venoient d'Italie, d'Anjou, de Normandie et d'autres lieux. Ce qui auroit donné sujet à quelques-uns de dire qu'il y avoit une Université à Chartres, à cause que les arts et disciplines des bonnes lettres y estoient enseignés, et qu'il y avoit un chancelier, comme aux Universités (4). C'est la pierre d'achoppement à laquelle plusieurs ont bucté, voulans que Fulbert aie esté chancelier de France, pour chancelier de l'église de Chartres; ce qui est une pure imagination, veu qu'il n'y en a point eu du tems du roi Robert, qui aie porté le nom de Fulbert.

Dans le Cartulaire de l'abbaïe de Bourgueil, il se trouve qu'en l'an 994, Roger estoit chancelier de France, et l'estoit encores

---

(1) Sigebert, *Chronic., ad ann.* 1022. — (2) Baronius, *ad ann.* 1007, n° 2. — (3) Flodoard, lib. IV, c. 9. — (4) *Chron. Robert. Sanct. Mariani Altis.*

An. 1007. en l'an 998. Abbon le fut ensuicte, ainsi qu'il se justifie par un tiltre de Saint-Denis en France, à la fin duquel il est porté que *Reginaldus notarius, vice Abbonis episcopi et summi cancellarii, recognovit et subscripsit.* Après Abbon, Francon entra en ceste charge, qu'il exerçoit l'an 1009, ainsi qu'il se veoid par autre acte de Saint-Denis en France, pour les religieuses d'Argentueil, et par un autre de Saint-Martin-des-Champs, pour le prieur de Saint-Denis-de-la-Chartre à Paris. Dans le Cartulaire de Saint-Bénigne de Dijon, en l'an 1015, un certain Baudouin signe comme chancelier de France, et encores en la fondation de l'abbaïe de Coulombs, faite en l'an 1028; qui est l'année que décéda Fulbert. Je trouve aussi qu'en ladite année, il y avoit un Arnould, archevesque, qui signoit en qualité de grand chancelier, dans un titre de l'abbaïe de Lagni-sur-Marne; comment donc nostre prélat auroit-il pu estre chancelier de France?

La renommée de ce personnage estoit telle qu'on accouroit de toutes parts à lui, pour avoir son avis sur les difficultés qui se présentoient en affaires de conséquence, soit qu'elles concernassent le spirituel, soit le temporel. Robert, roi de France, recongnoissant son mérite, et aiant esté compaignon d'eschole soubz Gerbert, dès leurs plus jeunes ans, fut cause de sa promotion à l'évesché de Chartres, ainsi que le mesme Fulbert l'avoue en son épistre 4. Guillaume IV, duc d'Aquitaine, le gratifia, comme dit-est, de la thrésaurerie de Saint-Hilaire de Poitiers (1). Je ne parle point de Richard II, duc de Normandie, de Knut, roi d'Angleterre et de Danemarck, ni de plusieurs autres qui recherchoient l'honneur de sa congnoissance, et l'assistèrent beaucoup à la réédification de sa cathédrale, qui avoit esté réduite en cendres, comme nous le verrons ci-après.

Dès le commencement de sa séance, il receut un sensible déplaisir du meurtre arrivé à Everard, soubz-doien de son église (2). Ceste dignité estant vacante, Roland, évesque de Senlis, la lui demanda pour lui ou pour son frère; Fulbert la refuse à l'un et à l'autre; à l'un pour ce qu'estant desjà évesque, ces deux charges estoient incompatibles; à l'autre pour ce que ceste dignité aiant eu de tout tems le promotoriat du Chapitre An. 1007. annexé, il estoit trop jeune pour en faire la fonction. Eux, piqués de ce rebut, croiant que cest Everard en fust cause, complotèrent avec leur mère de le faire assassiner. Ils envoièrent à ce dessain de leurs domestiques à Chartres, pour l'actraper en allant à matines, qui se disoient à minuit; ce qu'aiant fait, et l'aiant mis sur les carreaux, comme il entroit dans l'église, on le trouva encores palpitant, et, entre les derniers accents de sa vie, faisant la mesme prière que firent le Fils de Dieu et S. Estienne, sur la fin de leurs jours : qu'il plust à Dieu leur pardonner, et ne leur imputer ce péché.

---

(1) *Fragm. Histor. Aquit.* Fulbert., *Epistol.* 16, *ant.* 103. — (2) *Epist.* 45, *vel.* 35. *secundum varias edition.*

Les meurtriers, après avoir fait leur coup, évadèrent à la faveur de la nuit, et ne pouvoit-on qui mécroire de ce crime. Il se trouva là d'aventure quelqu'un, qui dist qu'il estoit mémoratif des menaces que Rol et les siens avoient faites autrefois au deffunt. Ce Rol avoit une maison à Chartres, qui me porte à croire qu'il en estoit originaire. On se transporta en icelle, et l'on trouva un valet qui faisoit sécher ses habits et souliers; on le prend, on l'interroge, on le presse, il confesse qu'il avoit assisté à cest assassinat, nomme les complices, et descouvre comme le tout s'estoit passé. Il ne fallut s'enquérir davantage de la part de qui ce meurtre estoit arrivé. Fulbert, ne voulant laisser une action si noire sans estre punie, escrivit à ceux desquels il pensoit trouver quelque raison, mais particulièrement à Adaron ou Adelberon, évesque de Laon, à ce qu'il lui plust d'excommunier les meurtriers. Rol dénioit qu'il eust donné ordre de commectre une si meschante action; Fulbert lui soutient que ç'a esté par son commandement, ce qu'il disoit estre si manifeste, qu'il ne pouvoit le nier, ou pallier par aucune excuse, toute la France en aiant sceu le particulier. Guy, frère de Rol, qui avoit esté excommunié par Fulbert, publie qu'il désire s'en purger, et demande que sa cause soit examinée par devant les évesques, desquels il s'offre subir le jugement. Lotheric, archevesque de Sens, en escrit à Fulbert qui, prenant ces allonges pour fuite, lui mande ne pouvoir y entendre; l'affaire aiant esté assés examinée, Guy, déclaré acteint et convaincu des cas à lui imposés, et pour ce excommunié, suivant les saints canons, et que ceste révision de son procès, qu'il demandoit, seroit inutile.

Je ne vois point la suicte de ceste affaire, ni ce qui en arriva;

An. 1007. mais il est bien à présumer qu'une action si mauvaise demeura impunie.

Vers ce mesme tems, Eudes, qui, par le décès de Thibaud, son aisné, mort sans avoir esté marié, avoit recueilli une ample succession, et se voiant saisi des comtés de Chartres, Tours, Blois, Dunois et Sancerre, et de beaucoup d'autres moindres seigneuries en divers endroits de la France, pensa à se marier. Robert, roi de France, considérant ce parti le plus avantageux entre ses sujets, pensa d'en faire son beau-frère, et de le faire espouzer à Ermengarde, sœur de la reine Constance. Ce jeune seigneur, se voiant eslevé à ce haut point d'honneur, ne croioit pas qu'en toute la France il y eut un plus grand que lui; tous les autres n'estoient traictés que de mespris de lui, et ne pouvoit les souffrir. Sa femme, dame pieuse et sage, rabactoit beaucoup de sa présumption; mais le mauvais conseil auquel il se laissoit trop volontiers emporter, ruisnoit tout ce qu'elle pouvoit édifier; l'autheur des *Gestes des Comtes d'Anjou* a laissé par escrit qu'Eudes avoit Maurice, comte d'Anjou, fils de Grisegonelle, seigneur sage et avisé, pour voisin, qui le tenoit en cervelle. L'éclat de la gloire de l'un faisoit ombrage à l'autre, et ce qui devoit leur servir pour cimenter leurs affections leur estoit plustost un sujet pour les ruisner. Ils n'osoient s'interdire rien ouvertement, pour ce que si l'un estoit beau-frère et parent du roi, l'autre estoit cousin de la reine Constance et de la femme du Chartrain.

J'estime pourtant, quoi qu'en die cest autheur, que ce mariage d'Eudes avec Ermengarde, ne se fit du vivant de Maurice, et que les picques et animosités, qu'il dit avoir esté entre nostre Comte et celui d'Anjou, soient arrivées entre eux; veu qu'Eudes estoit encores jeune enfant lors du décès de Maurice, et n'estoit en estat de faire la guerre; mais ces querelles ont esté plustost entre Fouques Nerra, comte d'Anjou, et Eudes. Il y en a toujours dans les maisons des grands, pour semer la discorde et venger leurs passions aux despens de leurs maistres. Un certain Gilduin, aiant recongneu l'esprit d'Eudes susceptible de ces impressions, s'insinua tellement aux bonnes grâces de ce seigneur, jeune, altier et entreprenant, qu'il ne suivoit que son conseil. Ce Gilduin avoit une dent contre l'Angevin, et faisoit ce qu'il pouvoit près d'Eudes pour le faire expulser de la

Touraine, où il avoit quelques places. Eudes, qui eust voulu le veoir bien loing, pour s'asseurer contre lui, donna Saumur, qui estoit de son propre, en fief à Gilduin, Nocé et quelques autres lieux en Blésois, pour l'obliger à le servir. La fortune sembloit favoriser à leurs dessains et conduire leurs entreprinses. Il n'en alla pas pourtant comme ils se l'estoient promis, d'autant que Fouques Nerra, fils, disent quelques-uns, dudit Maurice et de la fille de Aimeri, comte de Saintonge, et nièce de Raimond, comte de Poitiers, mais plus véritablement son frère; lui aiant succédé, ralentit de beaucoup ces ardeurs, avec lesquelles ils devoient, ce semble, conquérir l'univers. Car estant un brave guerrier, ils pouvoient bien penser qu'il leur donneroit des affaires, et n'en cheviroient si aisément qu'ils se l'estoient promis. An. 1007.

Ce néamoins, Eudes s'estant allié de Landri de Dunois, ils proposèrent de faire frasque à Fouques, du père duquel ce dernier tenoit la plus part de son bien et honneur. Mais estant picqué contre l'Angevin, pour quelque querelle particulière, il fit ce qu'il pust pour lui enlever Loches et Amboise, avec tout ce qu'il possédoit en Touraine. Le gouvernement qu'il avoit du chasteau d'Amboise, avec une maison forte qu'il avoit dans la ville, du bienfait de Grisegonelle, facilitoient son entreprinse. Eudes, levant tout-à-fait le masque, espaula la rebellion du Dunésien, tellement qu'aiant jecté des trouppes aux champs, il print sa marche par Tours et Langeais, dans le païs de Vallée, ès environs de Bourgueil, où il fit un terrible ravage. Gilduin, qui en vouloit aussi à Fouques, se mit de la partie, pillant et bruslant, du costé de Saumur, tout ce qu'il trouvoit appartenant à ce comte. Il y avoit à Amboise, deux frères, ausquels appartenoit la moitié de la seigneurie de la ville, qui s'opposoient grandement à leurs entreprinses; l'un s'appeloit Archambaud de Busançois; l'autre Sulpice, thrésaurier de Saint-Martin de Tours. Ceux-ci, craignant que s'il pleuvoit, comme l'on dit, sur Fouques, il dégoutast sur eux; et qu'après que Landri seroit venu à bout du Comte, il tournast ses armes contre eux et les ruinast, ils armèrent pour l'Angevin, et fortifièrent une maison qu'ils avoient dans Amboise, affin de s'y retirer, s'il malbastoit pour eux, et avec celle que Fouques y avoit aussi, ils incommodoient grandement les gens de Landri.

An. 1013. Archambaud estant décédé sur ces entrefaites, Landri croioit avoir meilleur marché de Sulpice, auquel Fouques avoit baillé Loches et Amboise en garde; mais comme le chef estant à bas, on chevit mieux des membres; il s'actaqua premièrement à Fouques, faisant estat, que s'il pouvoit le chasser de la Touraine, il auroit l'avantage de la partie, et mectroit bientost Sulpice à la raison. Cetui-ci se doutant des intentions de Landri, tascha de le prévenir, et aiant ramassé dans l'Anjou ce qu'il pust de monde, se jecta, comme par droit de repressailles, dans les terres de Landri, lesquelles aiant pillées, il traversa le Blésois et s'en alla camper devant Chasteaudun. Les habitans, pour ne leur donner le tems de se retrancher, sortirent sur eux et les contraignirent de reculer. Les Angevins, voulant essuier cest affront, se rallièrent, et aiant reprins courage, retournèrent au combat, et trouvèrent moien d'envelopper les bourgeois, dont ils firent une grande boucherie, et en prinrent quantité de prisonniers. Fouques et Sulpice, extresmement satisfaits d'avoir barre sur leurs ennemis, après avoir fait le dégast dans le plat païs, s'en retournèrent à Amboise avec leur butin et leurs prisonniers; et, usant de leur victoire, assaillirent si brusquement la maison de Landri, qui estoit dedans, que ceux qui estoient avec lui, craignant d'estre forcés et ne voiant aucune apparence de secours, firent leur composition de sortir bagues sauves et de livrer la ville à Fouques. Ils ne furent plus tost sortis d'Amboise, que Fouques fit razer ceste maison; et aiant passé la Loire, s'en alla prendre l'air en une, qu'il avoit fait bastir en la campagne, appelée Carament, et à présent Ville-Moraud.

Eudes tenoit garnison à Tours, pensant empescher que Fouques ne vint d'Anjou à Amboise; elle lui estoit plus à charge qu'à service, veu que Fouques, sachant d'autres destours, il alloit et venoit sans crainte du Chartrain, ni de ses gens. Semblançai qu'il avoit fait fortifier de nouveau, lui servoit de passage, et Hugues d'Aloie, seigneur de Chastillon et de Saint-Christophle, lui en donnoit encores, par ses terres, par lesquelles, malgré la garnison de Tours, il alloit et venoit, quand bon lui sembloit, en Anjou et Touraine. Mirebeau et Loudun estoient lors dépendans de l'Anjou, ausquels Fouques faisoit la pluspart du tems sa résidence. Saumur, Monsoreau, Chinon et l'Isle-Bouchard, qui appartenoient à Eudes, recevoient de grandes incommodités de ces deux endroits; personne des autres villes n'osant quasi sortir de leurs barrières à cause de Fouques qui estoit toujours aux aguets pour les surprendre. An. 1016.

Cependant qu'il les tenoit ainsi en cervelle, il avoit ses coudées franches, et passant par les terres de Guennon, seigneur de Noastre, il alloit et venoit à Loches sans danger. Il ne pouvoit pourtant oublier le déplaisir qu'il avoit receu de Gilduin de Saumur; pour s'en venger, il leva quelques compagnies, et practiqua Herbert Eveille-Chien, comte du Maine, et Lisois, seigneur de Basougiers et de Sainte-Christine, fils de Hugues de Lavardin et d'Odeline, dame desdits lieux, sœur de Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, deux des plus vaillans capitaines de leur tems. Il ne fut mal aisé à Fouques d'actirer Lisois de son parti, d'autant qu'il estoit desjà picqué contre Eudes et Gilduin, qui faisoient leur possible pour lui oster quelques terres qu'il avoit en Touraine. S'estant accomodés ensemble, Fouques opposa Lisois à Eudes et à Gilduin, lui donnant les capitaineries de Loches et d'Amboise. Lisois, bien aise d'avoir trouvé l'occasion de prendre sa revanche des torts qu'on lui avoit faits, faisoit le pis qu'il pouvoit à ceux de Blois, de Chaumont et de Saint-Aignan, qui tenoient le parti d'Eudes.

Eudes I, père de cetui-ci, avoit fait bastir ces deux forteresses, l'une près le lieu appelé autrefois la Vacherie de la Comtesse, où, au tems passé, il y avoit une église en l'honneur de S. Martin; sur le heurt de laquelle il fit construire un chasteau qu'il nomma Chaumont, qu'il bailla en garde au nommé Nivelon, sien chevalier, duquel j'estime que sont descendus les Vidames de Chartres: l'autre chasteau, il le fit édifier sur la rivière du Cher, en un certain lieu qui avoit esté autrefois habité par des hermites; il y avoit un oratoire dédié à la mémoire de S. Aignan, qui lui donna le nom; duquel il fit gouverneur un certain Geofroi qui estoit de sa maison: ces deux, sçavoir, Nivelon et Geofroi, avec Bureau, gouverneur aussi de Blois, donnoient bien de l'esbat aux sujets de Fouques, qui quelquefois sçavoit bien leur rendre la pareille.

Tandis que cela se passoit, plusieurs entreprindrent le voiage de la Terre-Sainte; le sujet fut que certains Juifs d'Orléans, subornèrent un certain, nommé Robert, qui s'en estoit fui

An. 1016. de l'abbaïe de Meslerei, auquel ils baillèrent des lectres adressantes au Soudan d'Egypte, par lesquelles ils lui mandoient, que s'il ne donnoit ordre en bref de ruisner et abactre tous les lieux où se voioient les marques de nostre rédemption pour en abolir la mémoire, les Chrestiens avoient fait un complot de les aller conquérir, et de les chasser hors de son Estat. Aiant receu ces lectres il fit incontinent mectre par terre le temple de Jérusalem; il n'y eut que le sépulchre du Fils de Dieu qui demeura en son entier, contre tous les efforts que ces mécréans peurent faire pour le ruisner. La mère de ce Soudan, qui estoit chrestienne, lui aiant remonstré son trop de précipitation à exécuter ce qu'il avoit fait sur une simple relation de personnes, qui ne pouvoient veoir qu'à contre-cœur adorer celui qu'ils avoient crucifié, obtint de lui, de pouvoir faire rebastir l'église du Sépulchre, qui fut presque aussitost relevée qu'abactue.

Les autheurs de ce mal aiant esté punis, quantité de personnes de tous asges et de tous sexes et conditions, entreprindrent le voiage d'outre-mer, pour y rendre leurs vœux. Fouques Néra, s'estant mis de la partie, demeura un an et demi à faire ses dévotions. Eudes, comte de Chartres, et ses adhérens, voulant profiter de son absence, faisoient ce qu'ils pouvoient pour lui enlever quelque pièce. Estant de retour, ses sujets se plaignirent à lui des ravages qu'Eudes, Gilduin de Saumur et Geofroi de Saint-Aignan avoient faits ès terres de ses appartenances; mais particulièrement de ce que Gilduin avoit fortifié Pont-Levoi, qui lui appartenoit, et y avoit mis garnison. Fouques, ne pouvant souffrir ces entreprinses, mit une armée sur pied et se vint poster sur une montagne proche la rivière du Cher, et raza le fort de Rebeau, qui estoit entre la montagne et la rivière, comme aussi Nantoles; lesquelles deux places appartenoient à Gilduin et les tenoit en fief de l'archevesque de Tours, et pour tenir ses adversaires en bride, fit bastir le chasteau de Montrichard, qu'il bailla en garde à Roger de la Diabolière, seigneur de Montoire.

Eudes, averti de ce qui se passoit, leva des trouppes de son costé, et, considérant que ceste forteresse n'estoit que pour empescher ses dessains, il s'en alla l'assiéger. Fouques manda en mesme tems Herbert, comte du Mans, qui ne manqua de venir à son secours. Aiant eu avis qu'Eudes avoit desjà passé la rivière de Beuvron et tiroit vers Pont-Levoi, Fouques partit d'Amboise pour le rencontrer, laissant Heribert derrière avec ses Manceaux, qui s'en venoient le long de la rivière du Cher: les armées estant à la veue l'une de l'autre, chacun ordonna la sienne, et après avoir exhorté leurs gens de bien faire leur devoir et de mourir glorieusement au combat plustost que de fuir honteusement, Fouques, qui conduisoit son avant-garde, se rua sur celle d'Eudes qui, du commencement, la receust avec beaucoup de courage. Le comte d'Anjou y eut son cheval tué entre ses jambes, et lui, fut porté par terre; ses gens le deffendirent valeureusement et empeschèrent que ceux du comte de Chartres n'eussent autre avantage sur eux, jusques à ce que ledit comte du Maine le vint desgager avec quatre cens chevaux bien armés. Ce secours osta à Eudes l'espérance de la victoire qu'il tenoit comme asseurée, et voiant perdre courage à ses gens le perdit de mesme, et, se tirant de la presse, gaigna le haut avec les mieux montés qui l'accompagnoient. Son armée n'aiant plus de chef, elle fut presque toute taillée en pièces et en demeura, disent les *Annales d'Anjou*, avec plus de vanterie et vanité que de vérité, de six à sept mille sur la place. Ceste bataille fut donnée le 6 de juillet de l'an 1016. An. 1016.

Besli, aux Preuves de son *Histoire des Comtes de Poitiers* (1), reprend la *Chronique de Saint-Aubin d'Angers*, et Vignier, en l'an 1030; de ce qu'au lieu de Hugues ils mectent Eudes, ne voulant pas que ce lieu s'entende de lui, mais de Hugues, comte du Mans, en quoi il est à reprendre lui-mesme: le texte estant si exprès, que personne n'en peut douter, et Herbert estant alors comte du Mans et non Hugues.

Ceste perte fut suivie d'une autre de plus grande conséquence pour Eudes. Raoul II, fils de Louis, fils de Boson, roi d'Italie, qui estoit roi de Bourgongne (2), aiant quelque mescontentement de ses sujets, donna son roiaume à l'empereur Henri, qui estoit son neveu, à cause de Gizele, femme de Conrad, sa mère, qui estoit propre nièce de Raoul. Ce qu'estant venu à la congnoissance d'Eudes, il fut trouver Raoul, auquel il représenta qu'il estoit aussi bien son neveu que Henri, comme issu de sa sœur aisnée, et que s'il avoit à jecter les yeux sur quelqu'un

---

(1) Page 298. — (2) Sigibert, *ad ann.* 1020.

An. 1016. pour se démectre de son Estat, que ce devoit estre sur lui, qui estoit François, et non sur des Allemans, qui estoient estrangers et plus esloignés de ses païs, qui ne pourroient l'assister dans ses besoins; où lui, aiant desjà beaucoup de bien en Champagne, proche de la Bourgongne, il seroit toujours prest de le servir aux occasions; et ses sujets, estant de la langue et du païs. Ses parolles ne furent assés efficaces pour persuader à son oncle de faire quelque chose pour lui; c'est pourquoi, se voiant rebucté tout-à-fait, il porta ses armes en Bourgongne, où, à l'aide de ses amis, il s'empara de plusieurs places d'icelle. Raoul, qui ne vouloit estre forcé à faire un choix d'un successeur de sa couronne, se picqua d'honneur et, se voiant abandonné des siens, despescha promptement vers Conrad pour l'appeler à son secours contre Eudes et le chasser de la Bourgongne.

Eudes à qui il faschoit fort de desmordre, sachant que Conrad venoit contre lui, députa au devant pour tascher de lui faire trouver bon son procédé, qui ne pouvoit estre que juste; considéré que ce roiaume, suivant les droits de la nature, lui devoit appartenir, comme fils de la sœur aisnée de Raoul; et partant, qu'il estoit héritier présumptif de son sceptre, duquel il ne pouvoit sans cesse disposer à son préjudice, en faveur d'un autre plus reculé de parenté que lui; le priant de ne lui envier point un honneur qu'il avoit desjà avec son fils, et se contenter de leurs estats, sans vouloir lui en oster un, que la justice civile et la proximité de sang sembloient lui déférer.

Conrad, Allemand, n'entendoit ce François, et aimoit autant la Bourgongne pour son fils que pour Eudes, pouvant par ce moien avoir un passage du costé des Suisses jusques à la Méditerranée, qui estoit une commodité, que les Empereurs ses devanciers n'avoient eue, pour avoir à tous momens nouvelles d'Italie, d'Espagne et d'Afrique. Il lui fit response que son fils lui estoit plus que son neveu, et que ce roiaume estant en sa bienséance, il tascheroit de le conserver pour les siens, puisqu'il plaisoit à Raoul de les en gratifier, le priant de se retirer et laisser la Bourgongne en paix.

Eudes à qui il faschoit fort de quicter la partie ne se hastoit de partir. Conrad, prenant les délais qu'il faisoit à mespris, fit avancer son armée et repoussa Eudes jusques dans la Champagne, et du mesme pas, s'en alla prendre possession de la Bourgongne pour Henri, son fils, laquelle est demeurée jusqu'à présent hors les bornes de la France. An. 1016.

Au mesme tems, Fouques, comte d'Anjou, voiant Eudes esloigné et empesché à démesler ceste fusée, lui bailla, comme l'on dit, d'autre fil à retordre; il avoit dessain sur Tours, et pour y parvenir il fit bastir la forteresse de Monbudel, dans laquelle il mit garnison. Eudes, averti de ce qui se passoit en ses païs, s'en retourne en intention de mectre le siège devant ce chasteau et le razer, pour ce que, demeurant sur pied, il pouvoit apporter trop de dommage et incommodité aux habitans de Tours. Geofroi, seigneur de Saint-Aignan, et Gilduin de Saumur, vinrent avec ce qu'ils peurent amasser d'hommes pour assister Eudes, et mirent le siège devant Monbudel, pour quoi ils se campèrent entre la Loire et un petit ruisseau appelé Chosit. Ce fort estoit bien muni de vivres et d'hommes qui le défendoient bravement. Tandis que Fouques avec sa cavallerie s'en vint par le païs de Vallée pour faire lever le siège, et passant par Saumur qu'il trouva sans garnison, il l'assaillit et la print; ceux qui se trouvoient dedans se retirèrent dans la tour, pensant tenir contre l'Angevin, jusqu'à ce qu'ils pûssent estre secourus; mais considérant les préparatifs qu'on faisoit pour leur donner l'assaut, et que s'ils se laissoient forcer c'estoit fait de leurs vies, ils se rendirent à composition et sortirent bagues sauves.

Fouques aiant fait conduire ceux qui ne voulurent prendre parti soubz lui, jusques où ils le désirèrent, retint à son service ceux qui voulurent demeurer. Ce fut en l'an 1026, que ce fait se passa; auquel an, Fouques ne laissa de jecter les fondemens de l'abbaïe de Saint-Nicolas d'Angers, qu'il dota richement. Aiant donné ordre à Saumur, il poursuivit son chemin vers Monbudel, et passant par Chinon il print un des gens du comte Eudes, qui l'asseura du grand ost que son maistre avoit devant. Fouques à qui il tardoit de combactre son ennemi, fit dresser un pont de bateaux entre l'Isle-Bouchard et Noastre; sur lequel aiant fait passer la Vienne à ses trouppes, il alla assiéger Monbazon pour obliger Eudes à le venir secourir. Sitost que Hugues, en fut averti, il leva le siège de devant Monbudel et mena toutes ses trouppes pour le faire lever à Fouques devant Montbazon. Fouques en aiant eu nouvelles, s'en alla au-devant d'Eudes en délibération

An. 1016. de le combactre, et se parqua dans une prée qu'il recongnut avantageuse pour lui. Eudes print son poste de l'autre part et demeurèrent ainsi les uns devant les autres sans rien entreprendre, jusques à ce que les chefs ennuiés de faire seulement la mine sans en venir aux mains, Fouques se retira à Loches et fit passer son armée, partie à Amboise, partie à Noastre, d'où il l'envoia partie à Angers, partie à Loudun.

Eudes tout de mesme aiant eu nouvelles que les Allemans estoient entrés sur les terres du costé de la Lorraine, s'en retourna par Tours et par la Roche-Corbon à Blois. Gilduin, despouillé de Saumur, se retira à Pont-Levoi dont il estoit gouverneur. Eudes lui offrit pour le récompenser de la perte qu'il avoit faite à son service, d'autres possessions en Brie et Champagne, désirant conserver ce seigneur qui lui estoit nécessaire pour son conseil. Un vieil manuscrit de Saint-Florent le descrit de la sorte : *Gilduinus vir nobilissimus, naturâ ferus, armis strenuus, formâ decorus, longo baronum et equitum agmine stipatus, hostes finitimos armis penetrans, longinquos solâ famâ deterrens.* etc. Mais en voulant se retirer d'auprès de ses ennemis, qui eussent pu accuser sa retraicte d'une lascheté de courage, ou prins avantage de son esloignement, il lui demanda Chaumont qui est assis entre Blois et Amboise, pour avoir sujet de ne les laisser en repos. Eudes fit longtems difficulté de lui accorder sa demande, estimant ceste récompense trop petite pour ses services et moins convenable pour esgaler sa perte; lui aiant enfin octroiée, Gilduin fit bastir un chasteau qu'il munit de tout ce qui estoit nécessaire pour sa deffense, et y fit sa demeure.

Certain manuscrit de Saint-Florent rapporte l'affaire un peu autrement, et dit que Gilduin aiant sceu la prinse de Saumur par Fouques, pria Eudes d'aller mectre le siège devant, pour tascher de le recouvrer; mais que Eudes aiant une autre entreprinse qu'il ne voulut quicter, lui promit de lui donner quelque autre place, pour le désintéresser en cas qu'il ne pust ravoir Saumur; et que quelques mois après, Eudes aiant assiégé ce chasteau, et ceux qui estoient dedans lui aiant bruslé une machine de bois, que les François avoient plantée, devant pour les incommoder, le comte Eudes fasché de la perte d'icelle, et fatigué de la longueur de ce siège, et les vendanges estant instantes, renvoia les François chez eux pour les faire; que, quelque tems après, le comte Eudes et Thibaud son fils estant allés de rechef assiéger Saumur, plantèrent leurs tentes et pavillons dans un clos de vignes proche le nouveau monastère qu'on bastissoit, et que s'estant abouchés avec Fouques ils demeurèrent d'accord de lui laisser Saumur, à la charge qu'il abactroit Montbudel qui nuisoit grandement à Eudes, et qu'en ce faisant Gilduin avoit eu Chaumont. An. 1016.

Quelque tems après, Fouques rebactu des plaintes que lui faisoient ses sujets à l'encontre de Geofroi de Saint-Aignan qui couroit et pilloit leurs terres, retourna assiéger Montbazon qu'il print de force, et le bailla en garde à Guillaume de Mirebeau (1). Au mesme tems, Arnauld de Brusteil aiant prins ledit Geofroi, il le livra ès mains de Fouques, qui l'envoia prisonnier à Loches, avec charge de le bien traicter; et tandis, s'en alla à Amboise aux noces de Lisois son sénéchal, qui prenoit à femme la nièce de Sulpice, thrésorier de Saint-Martin de Tours; ausquels il donna en faveur de leur mariage ce qu'il possédoit audit Amboise, la seigneurie de Vernoil avec quelques autres. Les noces passées, Fouques reprint le chemin de Loches, en intention de délivrer le sire de Saint-Aignan, et de s'appointer avec lui. Mais pendant son séjour à Amboise, Arnauld de Brusteil et autres qui l'avoient en garde, craignant que s'il venoit à s'accommoder avec Fouques et sortist de prison, ils ne se ressentissent de leur perfidie et trahison, l'estouffèrent nuictamment, et firent courir le bruit qu'on l'avoit trouvé mort dans son lit. Son corps fut rendu à ses sujets qui l'emportèrent inhumer à Saint-Aignan, en l'église de Saint-Jean, du costé d'Orient.

---

(1) Bourdigné. Part. II, ch. 31.

* * *

CHAPITRE XXIV.

Du bruslement de l'Église de Chartres, restauration d'icelle par Fulbert, évesque; de l'excellence de sa structure et bastiment; des traverses que souffrit l'église Chartraine et autres en ce tems-là.

An. 1016. DIVERS accidens arrivèrent par l'Univers depuis l'an 1000, comme comètes, pluies de sang, incendies et bruslement de villes, hérésies et autres choses qui donnèrent bien du sujet de parler au monde. Il s'en peut veoir une partie dans Glaber (1), et l'autre chez les autheurs du tems qui les ont rédigées par escrit. Il avoit couru une opinion qu'en l'an 1000 le monde devoit finir, et pour ce, chacun avoit négligé de faire édifier des églises plus belles que les anciennes, mais voiant que le tems qu'on avoit préfixé, pour la durée de l'Univers, estoit escoulé, la crainte qu'on avoit eue de l'avenir estant passée, elle se tourna en courage; chacun renouvelant à qui mieux mieux les édifices des églises, et les faisant construire en une plus élégante forme qu'elles n'estoient aux siècles précédens. Il semble que l'élément du feu concourust et print part en ceste dévotion, dévorant de ses impiteuses flammes les églises principales, pour les relever plus belles, plus somptueuses qu'elles n'estoient. Auxerre, Poitiers, Beauvais, Cambrai, Rouen et Chartres entre autres se virent quasi aussitost rebasties que bruslées (2).

Ce fut un 7 de septembre 1020, que l'incendie de celle de Chartres arriva, une veille de la Nativité de Nostre-Dame. On ne sçait par qui, ni comment, ce désastre arriva; mais il ne demeura rien d'entier en ce saint temple que le feu ne consumast. Dès le commencement de l'embrasement, ceux qui avoient la garde du reliquaire auquel est enserrée la Chemise et le Voile de ceste sainte Mère de Dieu, se voiant surprins de l'activité des flammes qui empeschoit leur issue, pensant le mectre en asseurance et hors de danger, le descendirent dans la grotte qui estoit soubz l'église; mais comme ils cuidèrent remonter pour éviter cest incendie, ce fut à eux à redescendre plus viste qu'ils n'eussent voulu, à cause que le feu qui avoit embrasé toute la charpente, venant à faire tomber tantost une pièce, tantost une autre, toutes ardentes et flamboiantes, sur eux, leur plus court fut de retourner en la grotte près de la sainte Relique, espérant leur protection de Celle de qui elle estoit. Ils demeurèrent trois jours soubz ces charbons ardens sans boire ne manger, et pensoit-on qu'ils eussent esté réduits en cendres par le feu continuel qui s'estoit entretenu du bois qui estoit tombé d'en hault, ou qu'ils eussent esté grillés par le plomb fondu qui couloit de la couverture et descendoit à gros bouillons dans ceste grotte, desquels, néamoins, pas un ne fut touché, ni en son corps, ni en ses habillemens. An. 1020.

---

(1) Lib. III et IV. — (2) *Chron. Autisiod. Chron. Vezial*, ad ann. 1018.

Ce miracle, avec autres que Dieu opéra par l'entremise et intercession de la Vierge, portèrent un chacun à y offrir de ses biens pour la relever et remectre sur pieds. Celui qui a descrit les merveilles qui s'y firent durant sa réédification, dit que, lors de l'embrasement de ceste église, il y avoit à Chartres un Légat du Pape nommé Melior, Cardinal de l'église Romaine, lequel fit tant par ses exhortations, que l'évesque Fulbert et son Chapitre mirent en épargne trois ans de leur revenu pour commencer le nouvel édifice. C'est une imagination de cest escrivain, Melior n'aiant esté créé Cardinal qu'en l'an 1184, par le pape Luce III, et n'estant venu à Chartres auparavant l'an 1193, ainsi que nous pourrons le montrer ci-après.

Je ne veux pas nier que le Chapitre de Chartres n'aie, avec son évesque Fulbert, grandement travaillé et fourni de leurs revenus pour le restablissement de ceste église; mais qu'est-ce que c'eust esté à l'égard de cest édifice, qui surmonte en magnificence la plupart de ceux de l'Europe et peut-estre du monde. Il faut demeurer d'accord qu'ils n'en eussent pu venir à bout en sept ou huit ans comme ils firent, s'ils n'eussent esté assistés d'ailleurs. Guillaume, duc d'Aquitaine, y eslargit beaucoup de ses biens, durant trois ans, ainsi qu'il se veoid par l'épistre de remerciement que lui adresse Fulbert (1). Knut, semblablement roi de

---

(1) Epist. 81, 88 et 104.

An. 1020. Danemark et d'Angleterre, que Saxon le Grammairien appelle Buthon, y envoia quantité d'estrelins, qui est une monnoie d'Angleterre, ainsi appelée pour ce qu'elle estoit frappée d'un estourneau; ce que n'ont oublié les escrivains Anglois, entre autres Guillaume de Malmesberi (1), lequel, parlant d'Ethelnold, archevesque de Canturberi, en l'an 1032, il dit que de son tems, le roi Knut, envoiant aux églises delà les mers (il escrivoit en Angleterre), il enrichit principalement celle de Chartres où florissoit alors Fulbert, évesque très-renommé en sainteté et philosophie; lequel, entre autres tesmoignages de son industrie, mit la dernière main à l'église de Nostre-Dame-Sainte-Marie, de laquelle il avoit jecté les fondemens.

Si Richard, duc de Normandie, y avoit donné trois ans auparavant, sçavoir en l'an 1017, les terres de Emarville et Hauville, scizes au diocèse d'Evreux, et celles d'Anglesqueville, Bonneville, Rouceville, Saint-Julian-sur-Touque et autres seigneuries, desquelles la prévosté de Normandie en l'église de Chartres a esté composée du depuis, il y a bien de l'apparence qu'il contribua pour la restablir; et si le roi Robert, qui estoit prince dévot, avoit fait une grande despense pour bastir des églises en l'honneur de la Vierge à Estampes, Vitri, Poissi et Orléans, celles de Saint-Rieul de Senlis, de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, de Saint-Hilaire et de Saint-Aignan à Orléans, de Saint-Léger en Iveline, de Saint-Cassian d'Authun, et autres en divers endroits de France, il n'est à présumer qu'il n'eust fait aucun bien à celle de Chartres; de laquelle Fulbert, autrefois son précepteur, comme l'on dit, et qui avoit grande part en ses bonnes grâces, avoit l'administration. Eudes de mesme, qui, selon Glaber, estoit un des plus riches seigneurs de France, n'eust-il point contribué à la réfection de l'église principale de son comté et de sa ville. Toutes les personnes de plus haute condition, tant du roiaume que d'ailleurs, s'estimoient bien heureuses d'y pouvoir apporter quelque chose du leur, pour son restablissement.

Celui qui a escrit les miracles qui arrivèrent tandis qu'on la rebastissoit, dit que l'argent aiant failli, et ceux qui avoient la direction de l'ouvrage ne sachant où en trouver pour la poursuite de leur entreprinse, il se présenta un certain personnage An. 1020. qui leur dist qu'ils ne perdissent courage et ne discontinuassent leur travail, que l'argent et autres choses nécessaires pour la perfection de l'édifice ne leur manqueroient point, et que Dieu et la Vierge qui avoient fait choix de ce lieu pour y estre vénérés, ne le laisseroient imparfait. Ce qui se trouva véritable, tant d'or, d'argent, de vivres, de matériaux et autres choses requises, pour l'accomplissement d'une telle œuvre, y aiant esté apportées de toutes parts, qu'elle l'esleva à la perfection qu'on la veoid à présent. Il n'y a point d'église en toute la Chrestienté qui se puisse comparer avec elle en l'économie et disposition de sa structure.

---

(1) Lib. II, ch. 11. Vinc. Bel., lib. XXV, ch. 15.

Si l'on considère son assiette, elle est plantée au plus haut lieu de la ville, sur un heurt, sur lequel estoit autrefois, selon nos vieilles annales, le bois sacré dans lequel nos Druides s'assembloient pour faire leurs sacrifices et dévotions.

Si la matière de laquelle elle est construicte, on admirera que tout le corps de l'édifice est d'une pierre très-dure, trouvée comme par miracle dans les campagnes de Berchères-l'Evesque, en la seigneurie de nos prélats, comme si Dieu leur eust baillé en dépost ceste riche carrière qui est inépuisable, pour servir un jour, à dresser à sa mémoire et en l'honneur de sa mère, un temple le plus glorieux de la terre.

Si l'on veut rechercher jusques dans ses fondemens, on ne se peut s'imaginer combien ils sont solides et asseurés, estant une chose prodigieuse et quasi incroiable à ceux qui ne les ont veus, y aiant des pierres d'une si épouvantable grosseur, largeur et longueur, qu'à peine est-il imaginable comment elles y ont esté transportées et placées, et sont en tel nombre et tellement entassées les unes sur les autres, avec une telle liaison, qu'il n'y a d'apparence qu'on en doive craindre aucun manquement aux siècles à venir.

Si l'on veut parler de sa disposition, elle est tournée à l'orient estival, suivant l'ordonnance des Apostres, rapportée par S. Clément Romain, de quoi S. Grégoire de Nyce (1) rend la raison, enseignant que c'est pour nous remectre en mémoire nostre

---

(1) *Constitut.*, lib. II. Greg. Nyc., *de orat Athan. de plur. et neces., quest.* 14. Bas. de Spre., ch. 27.

An. 1020. première patrie qui, selon l'Escriture, estoit à l'orient; afin que, considérant que nous l'avons perdue par nostre désobéissance, nous fassions en sorte d'y pouvoir retourner par l'observance des commandemens de Dieu. Et en outre, elle est à la façon des églises anciennes qui estoient en forme de croix, ou d'un homme estendant les bras ouvers, pour la raison qu'en rend Guillaume Durand, autrefois doien de ceste célèbre église (1).

Pour ses dimensions et mesures, il s'en trouvera peu qui l'égalent; sa longueur est, dedans œuvre, depuis la porte Roiale, qui fait sa principale entrée, jusques à la chapelle des Chevaliers, qui est au chevet de l'église, soixante et neuf toises. La nef contient, depuis la mesme porte jusqu'à celle du chœur, trente-six toises un pied, et huit toises de largeur dans œuvre; chaque aisle ou galerie, tant de la nef que de celles qui sont autour du chœur, ont quatre toises et demie; la croisée a trente et une toises et demie, ou comme le comptent d'autres, trente toises quatre pieds et demi d'estendue d'une porte à l'autre, et sept toises et demie de largeur; les aisles d'icelle sont proportionnées aux autres et ont chacune quatre toises et demie, le tout dans œuvre; le chœur contient de longueur, depuis sa principale entrée jusques à l'autel qui est soubz les Corps-Saints, vingt toises, et depuis le grand autel jusqu'à la porte d'en bas, dix-sept toises; sa largeur est semblable à celle de la nef, dans le milieu de laquelle il y a un labyrinthe de plomb que je m'estonne qu'on y aie mis, n'estant qu'un amuse fol, auquel ceux qui n'ont guères à faire, perdent le tems à tourner et courir durant et hors le service. Je crois bien que l'ouvrier a voulu montrer son industrie en cet ouvrage; mais la simplicité de nos anciens a esté trop grande de le permectre, ne devant y avoir en l'église aucune chose qui puisse blesser les yeux, ni contre la bienséance.

Et comme il y a dans ceste église nombre d'officiers qui y servent, on a practiqué entre les pilliers d'icelui sept petites chambrettes ou cellules, qui font partie de la closture dudit chœur, dans l'une desquelles sont les reliques, qu'on appelle ordinairement le Thrésor des Reliques; les autres servent pour retirer le marreglier ou sacristain-clerc, qui est en semaine, le porte-croix, son aide, les portes-masses et le queux des marregliers, qui tous couchent ordinairement dans ledit chœur avec le soubz-queux et portier, qui ont leurs lits dans le pulpite, pour la garde de l'église; et la septiesme sert pour retirer les chappes et autres ustensiles servant à l'office divin, lequel fait et parachevé, on les reporte dans la sacristie, qui est fort ample et belle, bastie de mesme que le reste de l'église et percée de l'orient et de l'occident; soubz laquelle sont les caveaux où l'on tenoit anciennement les chiens qui gardoient l'église, le vin, les salouers de pierre pour conserver la viande, que l'on donnoit aux hommes de corps qui couchoient sur les porteaux d'icelle, pour la garder chaque nuit. An. 1020.

---

(1) *Ration. divin. officii.*, ch. I, n° 14.

Un certain chanoine, nommé Guibert, fit faire un échiquier de cuivre et de marbre tout le long du chœur pour servir de pavé (1), qui fut levé quand le Grand-Autel fut reculé plus avant qu'il n'estoit, et au lieu où il est à présent. Henri I, roi de France, fit faire les voustes de l'église, qui se voient audit autel, où huit arceaux se viennent rendre dans une mesme clef.

Dans le circuit de ce magnifique temple, il y a de tous costés esgalement des galeries, par lesquelles on peut tourner à l'entour d'icelui, d'un clocher jusques à l'autre, et d'icelles allées sur toutes les voustes des aisles et chapelles, pour les nectoier et réparer; lesquelles voustes ont, depuis le pavé jusqu'à leurs clefs, dix toises de hauteur, et celles du chœur et de la nef du bas en haut, dix-neuf à vingt toises.

Je ne parle point de l'ouvrage qui est à l'entour de la ceinture dudit chœur, qui représente la Vie de Nostre-Dame, depuis sa Conception jusques à son Couronnement dans les cieux; lequel, s'il estoit parachevé, seroit un des plus excellens qui se pourroient rencontrer, y aiant des pièces de sculptures de demi-bosse ou relief, si artistement élabourées, qu'elles font quasi honte à la nature. Je ne dis rien des chapelles qui sont dans ceste enceinte, non plus que de l'horloge, en laquelle se veoid un mouvement perpétuel du soleil, de la lune et des signes célestes ausquels ils entrent, se joignent, couchent et lèvent le long de l'année; avec un calendrier qui marque les jours fériaux

---

(1) *Necrol. 8. Id. Januar.*

An. 1020. et festés, pour sçavoir l'office qu'on doit faire en l'église chaque jour, avec un réveille-matin du mesme costé, où quantité de clochettes sonnoient fort mélodieusement une prose de la Vierge, comme je l'ai ouï plusieurs fois, et servoit pour avertir les marregliers et sonneurs, de sonner les cloches de la messe Nostre-Dame, dite autrement de la Mère-Dieu, et de None: lequel réveille-matin est à présent inutile, par la négligence de ceux qui en avoient la charge.

Le pulpite, dit *ambo*, pour ce qu'on y monte de deux costés par deux escaliers droits, a esté fait après coup par le soin d'Ives, évesque de Chartres, environ quatre-vingts ans après la construction de l'église.

Je passe aux ouvertures et fenestrages qui sont autour de l'église, ayant chacun une rose au plus haut, et toutes fermées de verre travaillé d'apprest, fors quatre ou cinq qui sont de verre blanc, pour donner du jour à l'autel du chœur. Celles qui sont d'apprest, représentent quelques images des saints, leurs vies, passions et actions, avec quelques armes de ceux qui les ont données, ou représentations des mestiers de ceux qui les ont fait faire. Et combien que cela soit fait à la gothique et en un tems où la peinture n'estoit en la perfection à laquelle elle est arrivée à présent, si est-ce que pour les dessains, il y a plus à apprendre qu'à reprendre. Ce qu'il y a de plus merveilleux est, qu'encores qu'il y en ait quantité, ils sont tous différends, et ne s'en trouve deux d'une mesme façon. Sur les trois principales entrées, il se veoid, au plus haut des fenestres, des roses si artistement faites en verre, dont les esmaux sont si pleins d'esclat, qu'il font admirer le jugement de ceux qui les ont si bien sceu dispenser, n'y aiant rien de comparable à présent, auprès de la diversité et meslange des couleurs qui s'y retrouvent.

Pour la charpente qui soutient la couverture de l'église, elle n'en a point de pareille, tant pour le bois que pour la façon; le bois est tout de chateigner, lié ensemble par des escharpes doubles, portée sur des poutres appuiées seulement par les deux bouts, sur les murailles de l'église, le reste estant en l'air; n'estant pas quasi imaginable comment ceste masse peut si bien s'entretenir et subsister. Mais ce qui fait à considérer, est qu'une seule pièce dans le rompoint en reçoit vingt-sept autres qu'elle tient suspendues avec elle, servant comme de clef et de liaison au reste de la charpente, qui a cinquante-quatre toises et deux pieds de longueur. Tout cest amas de bois est communément appelé la *Forest*, pour ce que s'il estoit encore sur pied, il composeroit une grande forest, ou bien pour autant que pour ce faire, il a fallu essarter non une, mais plusieurs forests, pour amasser tant de bois ensemble, tous d'une mesme espèce; qui paroist encore aussi sec, sain et beau, que s'il ne venoit que d'y estre emploié. Je n'estime pas pourtant que ce soit la mesme charpente qui fut faite du tems de Fulbert et lors du restablissement de ceste église, par lui; d'autant que, comme nous le verrons ci-après, la couverture d'icelle fut bruslée soubz l'épiscopat de Thierri, successeur de Fulbert, qui peut avoir fait refaire celle qui se veoid à présent; car, bien que la ville ait esté incendiée deux fois du depuis, si est-ce que l'église n'a point esté endommagée. An. 1020.

Sortant du dedans de l'église, voions ce qu'il y a de beau au-dehors. Qui est-ce qui n'admirera ces deux grands clochers qui semblent menacer de percer le ciel de leurs pointes, qui se veoient quand l'air est clair et serain, de dix à douze lieues, l'un desquels on appelle communément le *Clocher-Vieil*, qui a cinquante-sept toises de hauteur, et celui qu'on dit le *Neuf*, pour avoir esté rebasti seulement depuis l'an 1507, qu'il fut consommé par le tonnerre et foudre du ciel, jusques en 1513, en a soixante et trois, sur lequel, aux festes de Nostre-Dame, plusieurs montent par plaisir et se tiennent sur la pomme qui est aux pieds de la croix qui est au-dessus, et y sont quelquefois trois et quatre ensemble, tant elle est large et spacieuse. La cloche de l'horloge, qui estoit autrefois sur le nombril de l'église, a esté transportée et mise au-dessus de la chambre des deux hommes commis par le Chapitre pour faire le guet en icelui, en tems de paix, la nuit seulement, et en temps de guerre, nuit et jour, tant pour prendre garde aux accidens du feu qui peuvent arriver la nuit, qu'aux gens de guerre et trouppes qui passent, soit de jour, soit de nuit, le long de la ville et des environs, pour avertir les habitans et sonner les alarmes.

Pour monter à ceste chambrette, il y a du bas et pied d'icelui, qui est dans l'église, trois cens soixante et six marches et [trente-six] du depuis la chambre jusqu'à la cloche du guet : en la sonnerie ou lieu où les marregliers doivent sonner, il y a

An. 1020. quatre cloches, sçavoir : la plus grosse, nommée *Anne de Bretagne*, qui se cassa en la sonnant le jour de la feste de Toussaint 1650, s'estant rompue par l'anse, jecta un des sonneurs hors du clocher dans la rue, et l'autre se tua dans le clocher; *Renée*, le *Gros-Moineau* et le *Petit-Moineau*.

Dans le clocher-vieil il n'y a que deux cloches, *Marie* et *Gabrielle* : la première est une des plus grosses de France et poise [vingt-sept mille livres] l'autre est un peu moindre. Ce qui est d'admirable en ce clocher c'est la charpente qui supporte ces cloches, laquelle est toute en l'air, sans avoir autre support qu'en ses emboitures. Il y a communication de l'un à l'autre de ces clochers par une galerie qui règne par dehors, le long de la face de l'église qui est entre iceux. Au bas est la porte Roiale ou principale entrée, qui ouvre à trois portes ou ouvertures de front, et deux autres, une de chaque costé, pour faire escouler le peuple aux assemblées et descendre par soubz lesdits clochers, en la grotte ou église soubz-terraine.

Ce frontispice fut basti par un nommé Teudon, qui fit aussi couvrir la Sainte-Châsse d'or pur, et contribua beaucoup à la couverture de l'église (1). Les images qui sont apposées contre ces portaux montrent leur antiquité, et entre les ornemens d'iceux, se veoid le plus vieil coupeur de bourse du monde, au pilier droit de la porte Roiale.

De ces deux clochers l'on tourne à l'entour de l'église par deux galeries qui se vont rendre, dans six grandes plate-formes; desquelles il y en a deux à chaque costé des entrées de la croisée d'icelle église, avec une plus haut vers le midi, et l'autre vers le septentrion; toutes les six, soutenues chacune d'une double vouste et garnies d'une quantité de colomnes fort gresle et déliées d'une pierre toute d'une pièce si bien adaptées à leurs bases et chapiteaux, architraves et couronnemens, qu'ils laissent de l'admiration et de l'estonnement à ceux qui les regardent, et font recongnoistre que l'antiquité a produit aux siècles passés, des architectes et ouvriers, qui ne devoient rien à ceux de nostre asge.

On monte sur l'église par neuf montées ou viz, lesquelles sont dérobbées dans des piliers et semble qu'il n'y en ait aucunes

---

(1) *Necrol. Carnot. eccl. ad* 18 *cal. Janua.*

An. 1020. et ce qui les rend plus considérables, c'est qu'il y a plusieurs pierres, lesquelles font jusques à six marches, et pour le reste à tout le moins deux. Les montées des clochers débordent tant soit peu dans les aisles de l'église sans y apporter aucune déformité. Derrière le clocher-neuf par dehors, entre l'église et l'horloge, il y a un puids qui servoit autrefois pour tirer de l'eau qu'on faisoit entrer dans l'église par une gargouille, pour la nectoier; estant disposée en telle façon que l'eau couloit autour d'icelle et s'en alloit puis après, rendre par des petites goutières ou esgouts qui sont à la porte Roiale.

Outre les trois principales entrées, il y a encores d'autres portes qui servent à aller à la sacristie, et de là en la chapelle de soubz-terre, à la Chambre, à l'Evesché, au Chapitre, à Saint-Piat, à la Bibliothèque; et deux grandes, au bas de l'église soubz les clochers, pour descendre ès grottes de l'église par deux grands escaliers de pierre, qui se vont rendre dans une grande allée qui tourne à l'entour de ceste église. Environ le milieu de ceste allée, est l'autel de la Vierge, à costé duquel à la droicte est celui de SS. Savinian et Potentian, que l'église de Chartres recongnoist pour ses premiers docteurs, qui lui ont annoncé le chemin du salut; et lesquels autels on a depuis certain tems, ornés de colomnes de porphire et balustres, pavés et lambris composés de marbre blanc et noir, dorés et peints; en sorte qu'ils sont maintenant en grande vénération. La chapelle est aussi toute dorée et peinte, tant à la vouste qu'aux costés; et sont représentées dans des cartouches, les principales actions et histoires de la Vierge. Derrière est le puids qu'on dit *des Saints-Forts*, c'est-à-dire des martyrs, qui furent jectés dedans dès la première persécution; et à costé sont les cachots et basses-fosses où on emprisonnoit ces martyrs (1). Ensuicte venoit la chapelle de S^te^ Véronique, dans laquelle on a fait une sacristie fort belle,

---

(1) Autrefois l'autel de la Vierge estoit devant le puids: mais ayant esté reculé pour rendre la chapelle plus grande, il est présentement derrière le puids; lequel se trouve sous le marche-pied de l'autel, du costé de l'épistre, il est comblé, et les cachots aussi détruits; ce qui estoit cependant les seules marques de l'antiquité de l'église, et ce qu'il est bon de remarquer pour s'en souvenir.

(*Note autographe du chanoine Etienne.*)

An. 1020. pour la commodité de ceux qui désirent dire la messe en ceste sainte grotte, où il y a d'autres chapelles et autels si bien parés, ornés et accommodés, qu'ils excitent la dévotion d'un chacun.

Il se veoid toujours devant l'autel de la Vierge, dix ou douze lampes; partie desquelles bruslent continuellement devant le Saint-Sacrement, qui est gardé, soit pour la consolation de ceux qui désirent y communier, soit pour l'admiration des chanoines, chapelains, heuriers et matiniers, et autres officiers de l'église, lorsqu'ils sont en infirmité de maladie; pour quoi faire, le porte-croix de l'église et le chapelain de l'autel du Crucifix, qui sont comme les vicaires du chanoine sepmainier, qui est au lieu du curé, sont commis.

Il y avoit autrefois dans ceste grotte un hospital pour recevoir les malades du feu sacré, qui couroit fort en ce tems-là, que l'on appeloit la *Maladie des Ardens;* qui estoit comme un feu sauvage ou fil, qui mangeoit les membres ausquels il s'actachoit. Ces malades y estoient reçus durant neuf jours pour y faire leur dévotions, au bout desquelles ils s'en retournoient guéris. Il y avoit des filles, députées pour les servir et garder, au lieu desquelles, il y en a encores deux, avec une servante, qui couchent et lèvent dans ladite grotte pour la garder, pour faire les lexives, pour blanchir le linge servant à ladite chapelle, estaindre et allumer les lampes qui sont en icelle, et tenir le tout proprement; pourquoi elles ont quelque bled et rentes pour leur vivre et nourriture.

De l'autre costé, dans la mesme grotte, est une chapelle qu'on appelle des *Dix-Autels*, où une communeauté de dix chapelains fait quelque service; et tout proche, sont les fonts baptismaux qui servoient au tems passé, pour baptizer les cathécumènes et enfans des officiers de l'église, et parens des chanoines ou autres qui demeuroient chez eux, et estoient parroissiens de l'église. On les bénit encore tous les ans la veille de Pasques et Pentecoste, et durant l'Octave de Pasques, les chanoines y vont en procession après vespres.

On monte à l'église par deux grands escaliers l'un du costé du grand cloistre, l'autre du costé de Saint-Nicolas. Il y en avoit aussi un au bas de l'église, qui occupoit tout l'espace qui est entre les deux clochers, mais d'autant qu'à cause de la bassesse du lieu, les eaux y croupissoient et en rendoient l'accès boueux et malplaisant, on fit relever cest endroit, pour donner de la pente à ces eaux et les faire escouler; et par ce moien on couvrit les marches, et est demeuré en l'estat où on le veoid maintenant. Au-dessus de ces escaliers sont les portiques ou portaux, ausquels se voient des figures d'Apostres et autres, tant du Vieil que du Nouveau-Testament, fort bien faites et travaillées. An. 1020.

La structure de ce grand édifice fut menée si chaudement, qu'en moins de huit ans il fut fait et accompli; je ne dis pas entièrement, pour autant que nostre Nécrologe porte, le 4 des ides d'apvril, que Fulbert laissa par son testament, une bonne somme d'or et d'argent, pour la réparation de l'église qu'il avoit commencée à réédifier; veu que si elle eut esté achevée de tout point, il n'eut eu que faire de laisser des deniers pour la parfaire. Je ne nie pas que l'édifice ne fust bien avancé auparavant son décès, veu qu'il escrit à Guillaume, duc d'Aquitaine, qu'estant occupé en la restauration, tant de la ville que de l'église de Chartres (1), il n'avoit pu lui escrire, et encore moins assister à la dédicace de son église, qui pouvoit estre Saint-Hilaire de Poitiers, qu'il avoit fait bastir de nouveau, et que desjà, à l'aide de Dieu et de son assistance, il avoit fait les grottes de l'église, qu'il espéroit faire couvrir devant l'hiver.

La contribution et aumosnes que chacun faisoit pour son restablissement avançoient fort l'ouvrage, de sorte que ce n'estoit pas merveille si cet édifice fut achevé en si peu de tems, veu que Girard, évesque de Cambrai, fit restablir la sienne, depuis l'an 1023 jusques en l'an 1030, en pareil nombre d'années; qui fut le mesme que Salomon emploia à édifier le temple de Jérusalem (2).

Que si durant l'édifice du second temple de la mesme ville, les ouvriers, dit l'Escriture (3), estoient obligés de tenir la truelle d'une main et l'espée de l'autre, la première pour bastir, la seconde pour leur deffense, Fulbert estoit quasi contraint de faire le semblable, aiant sur les bras, d'un costé le comte Raoul, que j'estime avoir esté seigneur d'Ivri, Geofroi, vicomte de Chasteau-

---

(1) Epist. 101 et 102. — (2) *Les Rois*, liv. III, ch. 6 et 38. — (3) *Esdrée*, liv. II, ch. 4.

An. 1020. dun, qui ruisnoient les terres de l'église de Chartres ; le revenu desquelles estoit destiné pour sa réparation. Fulbert se plaint d'eux au roi Robert et à la reine Constance, particulièrement de Geofroi, qui avoit fait rebastir Gallardon et Illiers que le roi avoit fait razer, pour plus aisément incommoder les sujets de ladite église, et jouir des fermes et revenus d'icelle, sans contredit (1).

De mesme Raoul, comte de Bayeux et seigneur d'Ivri, frère utérin de Richard, duc de Normandie, entreprenoit sur Marchezais, assis dans la prébende de Berchères-sur-Vesgre, qui n'est guère esloigné dudit Ivri et en empeschoit la jouissance. Fulbert se plaint de tous deux à S. Odile, abbé de Cluni, mais particulièrement de Geofroi, qu'il dit avoir bruslé quantité de fermes et mestairies de son église; pour quoi il l'auroit excommunié, et qu'au lieu de se recongnoistre, il auroit fait pire; dont il se plaindroit au comte Eudes, que s'il ne le mectoit en peine de lui faire raison, il auroit recours au Roi et au duc Richard.

L'Eglise de Chartres souffroit encores d'ailleurs, les vexations d'un autre Geofroi et de Herbert comte du Mans, lesquels aiant fait frasques à quelques officiers du roi, et se voiant poursuivis, tournèrent toute leur colère contre l'église de Chartres, particulièrement un M. de Villiermont et ses fils, qui gastèrent tous les fruits pendans par les racines et autres biens qui estoient en leur voisinage, appartenans à Fulbert et à son Chapitre (2). Il en demanda justice au Roi, qui ne lui fit faire aucune satisfaction; ce que voiant, il se pourveut vers le pape Jean XX, qui avoit esté de naguères esleu, et le pria de n'absoudre ce comte Raoul, qu'il avoit apprins estre parti pour Rome, affin d'obtenir le bénéfice d'absolution de l'excommunication, qu'il avoit fulminée contre lui, pour avoir tué un de ses clercs ou chanoines, et en aiant prins deux autres, qu'il avoit fait obliger par serment, de ne rendre plainte des vexations et maux qu'il leur avoit faits; pour quoi aiant esté appellé en la justice roiale et ecclésiastique, en vertu de la juridiction privilégiée qu'a le Chapitre de Chartres, contre ceux qui le molestent, il ne seroit comparu, et auroit entreprins le voiage de Rome, pour éluder le jugement qui eust pu s'en suivre, et se faire absoudre par le Pape comme supérieur, lequel, Fulbert supplie de ne le faire.

---

(1) Epist. 89, at. 2. — (2) Epist. 90.

An. 1020. Glaber (1) fait mention d'un Raoul que je penserois estre cetui-ci, lorsqu'il dit s'estre retiré de Normandie pour quelque action qui avoit déplu au duc Richard; peut-estre pour ce qu'il travailloit mal-à-propos l'église de Chartres: qui lui auroit occasionné de quicter le païs, et s'en aller à Rome, avec quelques gens de mesme que lui; qu'aiant descouvert au pape Benoist le sujet de son voiage, le Pape le recongnoissant homme de main et d'entreprinse, l'arresta avec les siens, pour opposer aux Grecs, qui enlevoient toujours quelque pièce sur l'empire Romain, et pour les repoulser. A quoi s'estant emploié quelque tems, il s'en revint au païs et fut bien receu de Richard, vers l'an 1024; et n'importe que cest autheur remarque que ce Raoul fut à Rome du tems du pape Benoist, il peut aussi y avoir esté, du tems de ce pape Jean, qui avoit succédé audit Benoist son frère, décédé le 26 février, suivant la computation Gauloise, l'an 1023 (2).

Cela estoit assés ordinaire que les seigneurs qui avoient esté excommuniés par les évesques, allassent à Rome pour se faire absoudre, soit par surprinse et soubz faulx donner à entendre, ou autrement. C'est de quoi se plaignent les prélats qui furent assemblés au Concile de Limoges en l'an 1034, ainsi qu'il se peut veoir dans Binius ou de la Bigne, et Baronius en ses *Annales*, en la mesme année; veu qu'il sembloit que tous les seigneurs et nobles fussent portés à la ruisne des églises et des ecclésiastiques; l'on n'oïoit en ce tems-là que plaintes contre eux, à cause des usurpations qu'ils faisoient de leurs biens (3).

Renard, comte de Sens, faisoit du pire qu'il pouvoit à Lotheric, archevesque du lieu; Girard, évesque de Cambrai, ne pouvoit avoir de paix avec Gautier ou Wautier, seigneur de ceste ville-là, nonobstant les serments et promesses qu'il lui auroit faits de n'entreprendre rien sur lui, et que le roi Robert et nostre comte Eudes en demeurassent garands. Que ne fit Baudouin à la Belle-Barbe, à David, évesque de Morin, qu'il contraignit par ses importunités à quicter son église? Où je remarque en passant que Claude Robert, en son Catalogue des Evesques de Boulongne, qui ont succédé à ceux de Térouane et Morin, s'est

---

(1) Lib. II, ch. 31, et lib. III, ch. 1. — (2) Du Chesne, *in Bened.* 8. ad ann. 1018. — (3) Binius, *Conc.*, t. VII, p. 221, col. 2; Baron., *ad ann.* 1034; *Chron. Altissiod.*: *Chron. Camerac.*, lib. III, ch. 34, 41 et 42.

An. 1023. mespris, disant que ce prélat qu'il appelle Banco estoit décédé dès l'an 964, veu que Girard n'aiant esté esleu évesque de Cambrai qu'en l'an 1011, ainsi que l'a remarqué Baudri en sa *Chronique de Cambrai*, qu'il escrivit en ce tems-là, comment eust-il pû escrire à Fouques, évesque d'Amiens, en faveur de ce David ou Banco.

Quelles persécutions n'endura Ansgrad ou Avesgaud, évesque du Mans, de la part d'Herbert comte dudit lieu? Son extraction des seigneurs de Belesme qui portoient fort haut, ni le respect ou la crainte de heurter ses parens, estant fils d'Ives de Belesme, comte d'Alençon, et frère de Guillaume, comte aussi de la mesme ville, seigneur puissant, qui osa bien arrester Hugues fils du roi Robert, et qui avoit quatre fils, Guérin, Robert, Fouques et Guillaume dit *Talvas*; qui pouvoient espouzer sa querelle et venger les affronts et injures qu'on faisoit à leur oncle, n'empeschèrent Herbert de s'actaquer à lui, et de lui faire mille maux; pour la punition desquels, personne ne remua, que Fulbert, qui se servit des armes spirituelles pour le deffendre (1).

Nostre comte Eudes ne faisoit pas mieux (2), aiant eu de grands démeslés avec Ebale, archevesque de Reims, et Macaire, évesque de Meaux; pour le dernier desquels le roi Robert escrivit à nostre Fulbert, pour les remectre bien ensemble. Ces voies de fait estant presque universelles en France et en Allemagne, où les plus puissans s'emparoient sans contredit des biens des ecclésiastiques, portèrent l'Empereur Henri à assembler un parlement à Aix-la-Chapelle, pour entre autres choses apporter quelque remède à ce mal (3). Tous les évesques de la province de Colongne s'y trouvèrent, et par occasion y tindrent leur synode, lequel estant achevé, l'Empereur s'en alla à Ivri, ville de Luxembourg, le 3 aoust 1023, pour y célébrer la feste de S. Gaugeric, et aiant apprins que le roi de France venoit le trouver, il alla au devant de lui, jusques à Mouzon, le jour de la saint Laurent suivant; il s'y trouva nombre de princes et seigneurs, tant évesques qu'abbés et autres de diverses nations. Ces deux princes en ceste entreveue, traitèrent des moiens d'affermir une bonne paix entre leurs Couronnes et de la rendre aussi à l'Église qui estoit fort affligée. Ils voulurent y engager le Pape, et pour ce, indirent un Concile à Pavie, où tous les évesques tant deçà que delà les monts furent semonds et exhortés se trouver. L'assemblée rompue, l'Empereur se retira à Verdun où il passa la feste de la Nativité de Nostre-Dame, et le roi Robert s'en revint en France. An. 1023.

---

(1) Fulb., Epist. 38. Guill. de Jumièges, lib. VI, ch. 4. — (2) Fulb., Epist. 75. — (3) *Chron. Camerac*, lib. III, ch. 36. Sigibert, *ad ann.* 1023.

Le Vicomte de Chasteaudun ne porta guères loin la peine de ses crimes, veu qu'estant un jour venu à Chartres, il y fut tué par les habitans d'icelle, au sortir de la grande église; ainsi qu'il est porté par le titre de la fondation du doienné de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, qui fut fondé par son fils, comme il se verra par la suicte de ceste histoire.

CHAPITRE XXV.

Comment le Comté de Champagne vint à Eudes avec celui de Brie, qui les disputa contre le roi Robert. De la fondation de l'Abbaïe de Coulombs; de l'église de Saint-Georges et Chapitre d'icelle, fondés à Pluviers; de la véritable année que décéda l'évesque Fulbert.

Vers ce mesme tems, Estienne, comte de Champagne et de Brie, estant décédé sans enfans, Eudes, comme son héritier présumptif, s'empara des comtés de ce sien parent, neveu de Legarde son aïeule (1). Le Roi prétendoit que ces terres comme fiefs de la Couronne y devoient retourner par faute de masle; tous deux envioient ces pièces, qu'ils désiroient chacun pour soi : ce fut une pomme de discorde pour eux, qui les mit mal ensemble. Il y a bien de l'apparence qu'ils se rappor-

---

(1) Glaber.

An. 1023. tèrent de leurs droits et prétentions à l'empereur Henri, veu qu'après leur entreveue, il emmena avec lui les ambassadeurs du Roi, pour entendre les responses d'Eudes, sur les demandes que le Roi lui faisoit. Je trouve néamoins qu'Eudes avoit compromis et s'estoit mis en l'arbitrage de Richard, duc de Normandie, pour en passer par où il voudroit; veu qu'entre les épistres de Fulbert, il y en a une au nom d'Eudes, par laquelle il escrit au Roi (1) « que le comte Richard l'aiant admonesté » de s'accommoder avec lui de tous les différends qu'ils pou» voient avoir ensemble, il s'en estoit entièrement remis à lui, » et auroit prins jour pour terminer l'affaire. Que s'estant mis » en devoir de l'aller trouver pour ce sujet, Richard l'auroit » contremandé, et lui auroit escrit qu'il ne se mit point en peine » de passer plus outre, d'autant qu'il avoit sceu du Roi, que » tout l'accord qu'il vouloit faire avec lui, estoit qu'il ne tint à » l'advenir aucun fief de lui, et ne vouloit rien faire sans l'ad» vis de ses pairs; qui auroit esté le seul motif qui l'auroit dé» tourné de se trouver à son assignation ce jour-là. Que néa» moins s'il plaisoit à Sa Majesté considérer son extraction et ce » qu'il estoit au défunct, il jugeroit lui-mesme qu'il estoit son » vrai et légitime héritier; si la qualité du fief, il recongnoistroit » qu'il n'estoit du domaine Roial, mais qu'il lui estoit venu par » succession de ses ancestres, et qu'il n'entendoit le tenir que » soubz son bon plaisir.

« Que s'il lui plaisoit avoir quelque esgard à ses services, il » interpelloit sa mémoire de se souvenir combien fidèlement » il s'estoit comporté tant en ses affaires domestiques, qu'en » ses guerres et autres emplois, qu'il avoit plu à Sa Majesté lui » donner. Que véritablement l'aiant esloigné de lui et privé de » la part qu'il croioit avoir en ses bonnes grâces, et lui aiant » voulu oster le fief qu'il tenoit de lui, il auroit esté obligé » d'honneur et de réputation de se mectre en estat de se le » conserver. Qu'il recongnoissoit que dans ces différends, il au» roit esté mécongnoissant des grâces qu'il auroit receues au » précédent, et auroit commis quelque sorte d'ingratitude en» vers lui; ce qu'il auroit fait plustost pour parer à l'injure » qu'on lui vouloit faire, que pour tesmoigner de la désobéis-

---

(1) Epist. 80.

» sance ou mauvaise volonté qu'il eust contre son service; An. 1023.
» qu'en homme de bien et d'honneur, il n'avoit pu faire autre-
» ment, n'y aiant rien de si juste et innocent que la deffense.

« Qu'il appeloit son âme et Dieu à tesmoing de ses intentions,
» qui n'avoient jamais outre-passé le respect qu'il lui devoit;
» mais qu'il lui pleust considérer qu'une personne de sa nais-
» sance aimeroit toujours mieux mourir avec honneur que sur-
» vivre à un affront signalé. Que s'il plaisoit à Sa Majesté se dé-
» porter de la poursuicte qu'il faisoit contre lui, et le maintenir
» en l'honneur que la nature lui avoit donné, et que ses ser-
» vices lui avoient acquis, et sa bienveillance confirmé, il n'y
» avoit rien au monde qu'il souhaitast avec plus de passion que
» de le servir, portant avec un déplaisir extresme l'esloigne-
» ment de ses bonnes grâces, et de se veoir en discord avec lui.
» Pour quoi il supplioit sa bonté et clémence qui lui estoient na-
» turelles, de ne le persécuter davantage, et d'avoir aggréables
» ses soubsmissions, et le recevoir au nombre de ses sujets et
» serviteurs. »

Je n'ai rien veu de l'appoinctement ou accord qu'ils firent ensemble, mais il est bien certain que les comtés de Champagne et de Brie demeurèrent à Eudes, qui les laissa à ses descendans, et que le Roi et lui vesquirent puis après en bonne intelligence.

Vers ce mesme tems, Roger, évesque de Beauvais, frère d'Eudes d'un premier mariage, rendit ses derniers devoirs à la nature. Ce prélat désirant laisser une mémoire de lui à ses successeurs, pensa, dès l'an 1013, à joindre le comté de sa ville à sa crosse, et en rendre seigneurs spirituels et temporels ceux qui viendroient après lui. Le comté de Beauvais appartenoit à Eudes, et celui de Sancerre à Roger; ils en firent un eschange, lequel passé, Roger donna ledit comté de Beauvais, en ce qu'il pouvoit lui en appartenir, à son église et à ses successeurs en l'évesché dudit Beauvais: le roi Robert confirma ceste donation par acte donné à Saint-Denis en France, l'an 1015. Du depuis, Roger acquist de Francon ou Franques, chancelier de France, la totalité du comté de Gerberoi, qu'il laissa à sesdits successeurs.

Il tesmoigna à ceste église, par ses libéralités, l'affection qu'il avoit pour elle, lui laissant encores les terres et seigneuries d'Ailli en Normandie, et de Moussy en Vermandois, et l'aiant gratifiée de plusieurs ornemens de grands prix.

An. 1023. Ce prélat avoit commencé à restablir l'abbaïe de Coulombs au diocèse de Chartres, laquelle, par la négligence de ses devanciers, seigneurs de Nogent, s'en alloit en décadence, mais estant prévenu de mort, qui lui arriva un jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste 1024, il ne pust la parachever, mais en laissa le soin à Odolric, son neveu, évesque d'Orléans, qui lui succéda en ladite seigneurie de Nogent. Il fut inhumé dans le chœur de sa Cathédrale ainsi qu'il se veoid par son épitaphe, gravée sur une plaque de cuivre soubz le crucifix, proche de son tombeau.

Après le décès de Roger, Odolric, voulant accomplir les dernières volontés de son oncle, acheva le bastiment de l'abbaïe de Coulombs, et la dota des revenus qu'il avoit en ce quartier là. Cela se veoid par la charte qu'il en obtint du roi Robert, confirmative de sa donation, faite à Paris l'an 40^e de son règne, et l'an 1028 de l'Incarnation. J'estime que ce pourroit avoir esté cest Odolric, qui auroit donné à l'abbaïe dudit Coulombs, le Prépuce ou Circoncis de Nostre-Seigneur; d'autant qu'aiant esté l'année d'après au voiage de la Terre-Sainte, il en rapporta des reliques (1), entre autres un grand morceau de la Vraie-Croix que l'Empereur de Constantinople envoia au roi Robert, et de l'huile de l'une des lampes du Saint-Sépulchre de Nostre-Seigneur, qui s'allumoient toutes seules, à l'office du sabmedi de Pasques; qu'il mit en l'église de Sainte-Croix d'Orléans, et pust bien en apporter d'autres, qu'il donna à ladite abbaïe.

Aloïse, mère d'Odolric et sœur de Roger, fonda le chapitre de Saint-Georges, à Pluviers, qu'elle avoit de naguères construit, et donna le patronnage des prébendes qu'elle y avoit instituées, aux chanoines dudit chapitre. Après son décès, elle receut sa sépulture en l'église dudit Saint-Georges, avec l'épitaphe suivante :

HIC ALOYSA POTENS, DIVES, GENEROSA VIRAGO
CONDITUR, HANC DOMINUS SUSCITET AD REQUIEM.

Son obit ou anniversaire se fait tous les ans en ladite église au mois de janvier, dans lequel elle pourroit estre décédée; je ne sçai l'année qu'elle trépassa, mais je suis bien asseuré qu'elle estoit vivante en l'an 1000.

---

(1) Glaber, lib. IV, ch. 6.

An. 1024. Presque en mesme tems que Coulombs fut basti (1), l'Empire vint à vaquer par la mort d'Henri. Guillaume duc d'Aquitaine, fils d'Emme, fille de nostre comte Thibaud I et tante de nostre Eudes II, se voiant de grands biens et amis, fit ce qu'il put pour faire eslire son fils Empereur; mais recongnoissant le parti de Conrad, fils de Henri, fils d'Othon, duc de Wormes, le plus fort, il quicta la partie. Eudes avoit quelques prétentions au roiaume d'Italie contre Conrad, d'où estant de retour, il manda à Fulbert qu'il l'allast trouver à Blois, deux jours après la réception de ses lectres, pour estre présent à ce que diroient les ambassadeurs des Romains; et escrivit au mesme tems au roi Robert, qu'il le supplioit ne lui nuire en ce rencontre, et de lui envoier M. de Chevreuse pour lui rapporter ce qui se seroit passé en ce négoce, tant de la part desdits ambassadeurs, que de Guillaume, duc d'Aquitaine, et de la sienne (2).

Tout cela s'en alla au vent: Conrad, l'aiant enfin emporté par dessus tous ses compétiteurs, receut la couronne impériale à Rome, le jour de Pasques de l'an 1027, ou Knut roi d'Angleterre, et Raoul roi de Bourgongne, l'honorèrent de leur présence (3). Durant l'absence de Conrad, Gothelon, duc de Lorraine, entra dans les terres de l'Empire et les pilla; sur l'avis qu'en eut le nouvel empereur il se mit en chemin pour empescher les ravages qu'il faisoit.

Ce fut la mesme année que Robert, après la mort de Hugues son aisné, associa à la roiauté Henri son autre fils. Cela se veoid par ce que Fulbert escrit à Godesinian, évesque d'Amiens (4), qu'il eut fort désiré assister au sacre et couronnement de ce fils du roi, mais qu'estant indisposé, il n'osoit se mectre en chemin; qu'à la vérité il eust pû y aller à petites journées, s'il n'en n'eust esté détourné par la fâcheuse humeur de la reine, à laquelle on devoit croire, lorsqu'elle promectoit quelque chose, ainsi qu'elle le faisoit assés paroistre par ses actions; qu'il le prioit de l'excuser envers l'archevesque de Reims et autres seigneurs, et de les exhorter à ne différer ce sacre, pour quoi que ce fust, espérant que ce jeune prince seroit aggréable à Dieu et à un chacun: ce qui auroit esté exécuté (5).

---

(1) Fulbert, Epist. 15 et 90. — (2) Fulbert, Epist. 94. — (3) Glaber, lib. IV, ch. 2. — (4) Epist. 59 et 106. — (5) *Cartul. Angeriacense*, ch. 123. Beli., *in probat. Hist. Comit. Pictav.*, p. 346 et 347.

An. 1028. Fulbert ne la fit guères longue par après, estant décédé le 4 d'avril de l'an 1028, un jour de vendredi aouré [vendredi-saint]; ainsi qu'il se peut recueillir de son épitaphe suivante :

Quem tibi Carnotis concessit fons bonitatis,
Doctrinæ fluvium duplicis egregium,
Pontificum sidus, FVLBERTVS fulgidus actu,
Vestis pauperibus victus et assiduus,
Inclusus jacet hic factus de pulvere pulvis
Et prœstolatur surgere cum reliquis.
Virtutum cultor, vitiorum mortificator,
Auxiliante Deo prœstitit a puero
Bis denos annos, atque unum, dimidiumque
Virgo Maria tuæ prœfuit Ecclesiæ
Ingressurus erat Phœbus post lumina septem
Taurum cum mœstum deseruit populum.

Car par ceste épitaphe, il paroist que Fulbert a siégé vingt et un ans et demi : à le prendre de la fin de septembre ou commencement d'octobre 1007, jusques au 4 avril 1029, il y a précisément vingt et un ans et demi et quelques jours.

Le Nécrologe ou Obituaire de l'abbaïe de Saint-Père-en-Vallée de Chartres porte que ce fut le 4 des ides d'avril 1028, qu'il changea ceste vie en une meilleure. En quoi certainement il y a faute, veu que l'épitaphe disant que le soleil devoit entrer sept jours après au signe du Taureau, qui se faisoit lors l'onze ou douziesme d'avril, auparavant la réformation du calendrier, ainsi que l'a remarqué Alfonse de la Fuente, en la *Somma de la natural Filosofia* (1), et autres astrologues, il faut nécessairement conclure que ce fut le 4 d'avril que Fulbert partit de ce monde, et non le 4 des ides, qui tombe le dix du mesme mois, et encores en l'année 1029, comme nous comptons à présent, laquelle, ne commençant qu'à Pasques, le 4 d'avril estoit encores de l'année 1028, l'année suivante, le 6 avril, auquel tomba le jour de Pasques, de sorte qu'il est vrai de dire, qu'il décéda le vendredi aouré dudit an 1028 avant Pasques, et suivant nostre supputation ordinaire, en avril 1029.

---

(1) Dialog. IV.

Que si les Nécrologes de l'église Cathédrale et de Saint-Père-en-Vallée de Chartres portent que son obit se fait le 4 des ides d'avril, qui est le dixiesme jour du mesme mois, ce n'est pas pour marquer précisément le jour de son trespas, mais plustost le jour auquel son inhumation ou l'office d'icelle se fist, n'aiant pu estre célébré auparavant, à cause de la feste et féries de Pasques. An. 1029.

Il fut inhumé en l'église de Saint-Père, au milieu du chœur, soubz une tumbe sans inscription ni ornement, sinon qu'il se veoid dessus des lozanges de cuivre et de pierre, avec une crosse sur le milieu. L'on voioit autrefois, à costé du grand autel, l'inscription suivante : laquelle, pour n'estre escrite que sur la paroi, s'est effacée; pour conserver la mémoire de laquelle j'en rapporterai ici la teneur :

TERRENUM MARIÆ TEMPLUM FULBERTE PARASTI,
PULCHRIUS IN CŒLO NUNC TIBI VIRGO PARAT.
ILLIC DUM FIDEI MERITORUM MUNERA PRÆSTAT
FŒNORE CUM DUPLICI PRŒMIA PARTA CAPIS.
NAM SI TE VIVO DEDIT HÆC QUÆCUMQUE PETISTI
NUNC TIBI DEFUNCTO NULLA REPULSA DATUR.
HUJUS TU PRIMUS NATALIA FESTA PER ORBEM
VULGASTI LAUDIS CANTICA SACRA CANENS.
HŒC DEPASCENTEM VULTUM COMPESCUIT IGNEM
LACTE SUO SANANS, PERDITA MEMBRA TIBI.
ET TANDEM PROCERES, HOMINESQUE TUI ORDINIS OMNES
MORTIS INOPINÆ CONDOLUERE VICES
TU QUACUNQUE POLI FŒLIX IN PARTE MORARIS
FAC UT SORS HOMINUM, SIT MELIORE LOCO.

Tous les escrivains de son tems en parlent avec beaucoup d'éloges, comme véritablement il les méritoit : il a laissé beaucoup de tesmoignages de sa piété à l'église de Chartres, pour laquelle il a composé les Respons qui se chantent à la Nativité et Conception de la Vierge, en icelle; sçavoir est : *Solem justiciæ, stirps Jesse, ad nutum*, l'Hymne *Chorus novæ Jerusalem*, qui se chante à Vespres des dimanches, depuis Pasques jusques à l'Ascension. La légende qui se lisoit anciennement le jour et

An. 1029. durant les Octaves de la Nativité de Nostre-Dame, qu'il a le premier célébrée en son église avec solemnité, d'où elle est passée en l'église universelle, laquelle se commence par ces mots *Approbatæ consuetudinis*. J'ai dit avec solemnité, pour ce que ceste feste se faisoit desjà en quelques églises, comme en celles d'Angers, ou, selon Chopin, sur la *Coustume d'Anjou*, elle estoit festée dès l'an 431; pour quoi on l'appeloit *Nostre-Dame l'Angevine* (1).

Je trouve aussi qu'elle se célébroit en l'église de France, dès l'an 630, au rapport de Sonatius, archevesque de Reims, canon 20; mais pour ce qu'on a beaucoup ajouté à iceux, je ne m'y arreste pas, quoiqu'il soit véritable qu'en l'an 687, du tems du pape Serge, elle estoit receue et chommée en l'église Romaine, le 9 de septembre; combien que ce ne fust avec tant de solemnité qu'elle a esté festoiée du depuis en l'église de Chartres, sur laquelle les autres se sont réglées.

Il composa aussi les leçons de la Vierge, qui se lisent en ladite église, les samedis à l'office de la Vierge; quelques proses des Saints, des épistres et quelques traités, qui sont tant imprimés qu'escrits à la main, dans la bibliothèque de l'église de Chartres.

Il ne laissoit de lire en philosophie et théologie, quoique occupé aux exercices de sa dignité épiscopale; et de son eschole sortirent plusieurs graves et doctes personnages, entre autres Lanfranc, qui fut premièrement moine et abbé du Bec en Normandie, puis archevesque de Canterbury; Adelman, évesque de Bresse, S. Brunon, instituteur des Chartreux, et plusieurs autres qui ont paru en l'Eglise en doctrine et piété. Il n'y eust que ce malheureux Bérenger, archidiacre d'Angers, le coriphée des Sacramentaires de nostre tems, qui souilla ce collége de ses erreurs, comme fit Judas de celui des Apostres, duquel Vincent de Beauvais rapporte (2), que Fulbert estant au lit de la mort, aiant apperceu Bérenger parmi ceux qui estoient dans sa chambre : « Qu'on chasse, dit-il, cest homme qui a près de lui » un démon qui, par les gestes gracieux de sa main, tasche de

---

(1) Chopin, *in Cons. Andeg.*, lib. II, tit. 2, p. 68. Bourdigné, *Annal. And.*, part. I, ch. 13. — (2) *Chron. Maleac.*, ad an. 996. Vinc. Belv., lib. XXV, ch. 30.

» provoquer à le suivre. » Ce que Guillaume de Malmesburi avoit dit auparavant, fors, qu'au lieu d'un démon, il avoit usé du terme de dragon. An. 1029.

Fulbert, aiant esté actaqué du *Mal des Ardens*, Nostre-Dame s'apparut à lui, et lui jecta du lait de sa mamelle sur la partie affectée et le guérit; duquel trois gouttes estant demeurées sur son visage, furent recueillies et encloses dans un petit vase de cristal, si industrieusement, qu'on ne peut recongnoistre par où il est entré, et se veoid encores parmi les reliques de l'église de Chartres. Ce fut en ceste mesme année, que Guillaume, duc d'Aquitaine, duquel nous avons parlé ci-dessus, se rendit moine en l'abbaïe de Malezais, fondée par ses père et mère, où il mourut peu après, et y fut inhumé, laissant pour successeur un fils de mesme nom, qu'il avoit eu d'Almodie, sa première femme (1).

CHAPITRE XXVI.

De Thierri, évesque de Chartres; mort du roi Robert, de Henri I, son fils; des inimitiés qu'il eut avec Eudes II, comte de Chartres. Fondation de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou et de Pont-Levoi. Guerres du duc d'Aquitaine et de Thibaud, comte de Chartres, contre Geofroi Martel, comte d'Anjou. Mort d'Eudes.

THÉODORIC ou Thierri, chevecier de l'église de Chartres, ainsi qu'il se veoid par un titre de Marmoutier, touchant la cure de Naveil, qu'il donna à ladite abbaïe, fut subrogé à Fulbert, non en 1031, comme le dit l'ancien Catalogue des évesques de Chartres, mais dès l'an 1029. Cela se justifie de ce

---

(1) Petr. Monach. Maleac,, lib. II, ch. ultimo, *de Antiq. Maleac. insulæ.*

An. 1029. qu'escrit le moine Helgaud, en la Vie du roi Robert; que ce prince, l'an 36ᵉ de son règne, fit assembler Gauzlin, archevesque de Bourges; Leotheric, archevesque de Sens; Arnould, de Tours, de la maison de la Ferté-Ernaud, dans ce diocèse de Chartres; Bernier, de Meaux; Guérin de Beauvais; Raoul de Senlis; et Odilon, abbé de Cluni, ausquels il fit lever les corps de S. Aignan et S. Euspice, S. Moniteur, S. Floseule et autres Saints, pour les transférer en l'église de Saint-Aignan d'Orléans, qu'il avoit fait bastir de nouveau, le jour de la dédicace d'icelle, qui en fut faite l'an 1029, veu que Thierri estant nommé parmi ces prélats il falloit qu'il fust desjà évesque consacré de Chartres.

Ce ne fut pas par eslection du Chapitre qu'il obtint ceste dignité épiscopale, considéré qu'avec le reste du clergé il en fit grandes plaintes et clameurs ausdits Leotheric et Arnould, archevesques de Sens et de Tours, et aux évesques de Beauvais et d'Orléans susnommés, comme aussi à l'abbé de Cluni; pour ce qu'il n'avoit esté, disoient-ils, canoniquement esleu, mais plustost intrus par la violence de la reine Constance, contre et au préjudice de l'eslection qu'ils avoient faite d'Albert, leur doien, lequel se retira à Marmoutier, où il se rendit religieux. Les autres raisons qu'ils alléguoient contre lui, estoient qu'il estoit idiot, ignorant et indigne de la prélature; qu'il n'estoit entré par la porte, mais par la fenestre; voulant par là le taxer de simonie, et que le comte Eudes ne le recevroit jamais dans sa ville, qu'il n'eust esté examiné par eux et trouvé capable d'exercer ceste charge : toutes leurs plaintes et remontrances ne servirent de guères, il leur fallut obéir et recevoir Thierri pour leur pasteur. Les volontés des rois et des souverains ne veulent de contredit.

Constance, qui avoit esté cause de ce trouble au Chapitre de Chartres, le trouva dans sa maison. Ceste dame, haute à la main et grandement avare, vouloit tailler les morceaux à Henri et Robert, ses enfans; celui-là se voiant traité avec moins de civilité que sa dignité roiale requéroit, et celui-ci n'aiant assés d'appointement pour fournir à la dépense de son train, et tous deux ne pouvant plus supporter la fascheuse humeur de leur mère, qui estimoit sa grandeur de les réduire au petit-pied, et sa hautesse, de les tenir bas; faisant ce qu'elle pouvoit envers le roi leur père, qu'il ne leur donnast aucun appennage pour entretenir leur estat et maison; se cabrant contre elle et contre le roi leur père, qui déféroit trop aux passions de sa femme, ils sortirent de la Cour et s'emparèrent de quelques places fortes, desquelles ils ruisnoient tout le païs voisin. Henri s'en vint à Dreux, Robert tira à Avalon et à Beaulieu en Bourgongne. Le roi, grandement irrité de ceste escapade, poursuivit son cadet qu'il ramena en France. An. 1029.

Le Roi ne la fit longue depuis, estant décédé à Melun, un mardi 20 du mois de juillet suivant, de l'an 1031. Son corps fut porté à Saint-Denis en France avec peu ou point de pompe, les affaires du tems ne permectant de lui en faire une plus splendide.

Ceste mort causa celle de la reine, d'autant que ses enfans se voiant hors de tutelle, et n'aiant personne qui modérast leurs actions, ils perdirent le devoir et le respect, que la nature et l'honnesteté demandoit d'eux. Ils la traitèrent mal; plusieurs seigneurs ausquels ces irrévérences ne plaisoient pas, s'empeschèrent pour elle contre le roi son frère. Ce parti s'estant rendu le plus fort, Henri eut recours à Robert, duc de Normandie, qui l'assista d'hommes et d'argent, lui baillant une armée, soubz la conduite de Mauger, son oncle, comte de Corbeil. La reine, après le trespas de Robert, s'estoit saisie de quelques villes qui tenoient pour elle, et les seigneurs qui suivoient son parti s'estoient cantonnés, qui çà qui là, et tenoient fort chez eux. Eudes, comte de Chartres, estoit des plus avant en icelui, et pour l'y retenir, elle lui avoit donné la moitié de la ville de Sens: ce fut le tison fatal qui embraza le feu de leur dissension et des guerres qui furent du depuis, entre Henri et Eudes, et ne s'esteignit qu'avec leur vie.

Henri, se voiant appuié du Normand, prince riche et puissant, marcha droit à Poissi où estoit sa mère; il l'emporta facilement et sans beaucoup de résistance. Il tira de là au Puiset en Beausse et à Meaux, qui se mirent en son obéissance, puis à Melun, qu'il print.

Les plus clairvoians, jugeant que si ce feu venoit à s'embrazer davantage on auroit de la peine à l'esteindre, parlèrent de les accorder. Fouques, comte d'Anjou, parent de la reine, lui parla hautement, lui faisant gouster le danger qui pourroit ar-

An. 1031. river à l'Estat, de tous ces désordres qu'elle ne pourroit appaiser quand elle voudroit, si de bonne heure elle n'apportoit les précautions requises; et donnast la paix au roiaume et à elle-mesme, qui estoit en un asge qui n'avoit besoin que de repos; que si elle pensoit donner de la peine à ses enfans, elle en auroit la première, et qu'enfin le peuple, lassé des troubles qu'elle esmouvoit, l'abandonneroit à la haine d'un chacun, pour suivre leur naturel seigneur et prince légitime. Que les François avoient trop d'amour pour leurs rois, pour se bander contre eux, et forcer leur inclination à leur dénier l'obéissance et fidélité qu'ils leur doivent; que pour lui, il seroit des premiers à le recongnoistre, et quicteroit ses intérêts, si elle ne vouloit faire le semblable.

Ces discours esbranlèrent la constance de la Constance mesme, et fit si bien qu'il mesnagea la paix entre la mère et les enfans, qui la donnèrent par ce moien à tout le roiaume. La reine s'estant retirée à Melun après cest accord, elle y rendit les derniers soupirs de sa vie, soit de fascherie ou par quelque autre accident, le mesme mois qu'avoit fait Robert, son espoux, l'an révolu, d'où elle fut conduite à Saint-Denis en France, pour y estre inhumée près de lui.

Ce fust en ceste mesme année qu'arriva, selon la *Chronique de Chartres*, le quatriesme incendie de la ville et de partie de l'église, le 13 des ides, ou l'onziesme de septembre.

Au mesme tems, Geofroi, vicomte de Chasteaudun et seigneur du Grand-Perche, pour la satisfaction des maux qu'il avoit fait à l'Eglise, commença le bastiment du doienné de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, auquel il joignit pour partie de sa fondation, le prieuré du Sépulchre qu'il avoit desjà doté de revenus, du consentement de l'évesque Thierri et du comte Eudes. Geofroi ne dura guères après, d'autant que Rotrou, son fils, premier de ce nom, comte de Mortagne et vicomte de Chasteaudun, paracheva l'édifice que son père avoit commencé.

L'année suivante, nouveau sujet de discorde arriva entre Henri et nostre comte Eudes. Lotheric, archevesque de Sens, estant décédé au mois de juin 1032, le roi nomma en son lieu, un certain Gilduin; Eudes, à qui la moitié de la ville appartenoit, voulut aussi y en mectre un (1). Aiant fait assembler le clergé, il fit eslire Mainard, thrésorier de l'église de Sens, personne très-noble, le plus grand et le premier d'icelle ville, que petits et grands souhaictoient pour leur prélat (1). Henri ne voulant estre contredit par son vassal, auquel il en vouloit d'ailleurs, arma incontinent contre Eudes et print d'abord Gournai, qui lui appartenoit, et lui osta ce que la reine Constance lui avoit donné à Sens, et après trois batailles, le mit à la raison, et le contraignit à se retirer chez lui. Gilduin, par ce moien, demeura en possession de sa prélature, de laquelle il ne commença à jouir qu'en 1034, selon Odoran, ce qui me fait croire que ces guerres de Henri et d'Eudes durèrent environ deux ans. An. 1032.

---

(1) Glaber, lib. III, ch. 9.

Eudes estoit fort empesché de sa contenance, et n'avoit achevé d'un costé qu'il lui falloit recommencer de l'autre. La possession du roiaume de Bourgongne, en laquelle l'empereur Conrad s'estoit mis après le décès du roi Raoul qui lui en avoit fait don, lui faisoit de la peine : il ne pouvoit digérer que celui-là eust tout et lui rien, autant ou plus de droit en la succession du défunct que Conrad, qui ne venoit que d'une cadette, et lui de Berthe, sœur aisnée de Raoul, mère d'Eudes; il taschoit d'en avoir cuisse ou aisle. Il se saisit à cest effet de quelques villes proche de la Champagne, que Conrad recouvra bientost, et par droit de représailles, ruisna et pilla les terres d'Eudes. Cetui-ci, considérant qu'il avoit deux puissans ennemis sur les bras, le Roi de France et l'Empereur, pensa de rendre à Conrad ce qu'il avoit prins sur lui, pour conserver le sien; Conrad se voiant en paix de ce costé-là, réunit le comté de Bourgongne à l'Empire, qui n'en est sorti du depuis, comme nous le verrons ci-après.

Il arriva presque en mesme tems ou peu auparavant, que Agnès, fille d'Othes Guillaume, comte de la Franche-Comté en Bourgongne, veufve de Guillaume IV, duc d'Aquitaine, espouza Geofroi Martel, fils de Fouques Nerra, comte d'Anjou. Il y avoit un fils de mesme nom qui estoit d'un premier lit dudit Guillaume IV et d'Almodie, fille de Geraut, vicomte de Limoges, et d'une Rothilde, lequel avoit succédé aux estats de son père. Il fut eslu roi d'Italie, et fut appelé Guillaume *le Gros* ou *le Gras* (2). Comme les belles-mères ne s'accordent guères bien

---

(1) Odoran., *in Chron.* — (2) *Chron. S. Albini Andeg.* Besli, en ses *Généalogies des Comtes de Poitou*; *Cart. Burgolien.*, fol. 57 v°.

An. 1034. avec les enfans d'un premier lit de leurs maris, ceste Agnès eut querelle avec Guillaume V, que Geofroi, mari d'Agnès, entreprint. L'*Histoire des Comtes d'Anjou* porte néamoins que ce différent venoit du costé de Geofroi, qui prétendoit que le comté de Saintes lui appartenoit, du dernier comte de Saintonge décédé sans enfans, de laquelle Guillaume s'estoit emparé comme d'un fief relevant de lui, qu'il prétendoit lui appartenir par droit de réversion à faute d'hoir masle. Geofroi, au contraire, maintenoit que c'estoit lui, comme héritier de ses oncles. Ce prétexte estoit spécieux, s'il eust esté véritable : Maurice, comte d'Anjou, oncle de Geofroi, avoit véritablement espouzé la fille d'Aimeri, comte de Saintes, nièce de Raimond, comte de Poitiers, mais n'aiant point eu d'enfans d'elle, le comté de Saintes estoit demeuré à ceste dame et n'estoit venu à Martel qui ne lui estoit rien.

Néamoins, ces deux seigneurs animés l'un contre l'autre s'entrefirent la guerre quatre ans, durant lesquels tout le païs d'alentour, Loudun et Mirebeau jusques à Saumur, fut pillé et ruisné par le duc d'Aquitaine, comme au semblable, Martel ravagea tout à l'entour de Poitiers au deçà et delà du Clain. Cetui-ci, fasché de veoir le peuple oppressé par les courses et passées des gens d'armes, et qu'une province si florissante qu'il prétendoit estre sienne, fust ruisnée par les querelles de deux particuliers, se résolut de commectre l'événement de l'affaire au hazard d'une bataille : il manda à cest effet Lisois, seigneur d'Amboise, son sénéchal, auquel il donna la charge de la conduire; ce vieil et expérimenté capitaine, croiant qu'il falloit agir contre le Poitevin, personnage fort adroit, autant de ruze que de force, practiqua ceux de Saintes avec les seigneurs de la campagne, qui lui promirent rendre la ville, s'il se présentoit devant, et tout le plat païs ensuicte.

Martel asseuré de ce costé-là, fit alliance avec Raoul vicomte de Touars, et avec une armée de ses sujets et voisins; et print sa marche vers Saintes. Guillaume, seigneur courageux et hardi, et d'ailleurs fort riche, amassa tout ce qu'il pust de monde de ses terres de Limozin, de l'Angoulmois, Périgord, Gascongne et autres lieux : desquels aiant composé un corps d'armée, ils se rendirent à Chefboutonne, villette de Poitou, assise sur un heurt, le pied duquel est arrosé d'un petit ruisseau qui lui donne le nom.

Geofroi, en aiant esté averti par ses coureurs, fit avancer son armée et la mit à la veue de l'autre : le Poitevin ne voiant qu'une poignée de gens auprès des siens, croioit en avoir pour un desjeuner, et desjà ses soldats comme asseurés de la victoire, préparoient plus de cordes pour lier les Angevins, que d'armes pour les combactre. Mais comme les victoires ne dépendent du nombre mais du courage et de l'adresse, les Poitevins recongneurent qu'ils s'estoient mespris quand ils se virent actaqués et vaincus par une poignée de gens, qui se servirent des mesmes cordages qu'ils avoient apportés pour lier les Angevins. Guillaume y fust prins, lequel, pour partie de sa rançon, quicta à Geofroi ses prétentions sur la Saintonge et le Bourdelois, et outre lui paia de grosses sommes de deniers, pour sortir de la captivité en laquelle il le tint trois ans; il mourut incontinent après qu'il fut hors d'icelle, environ l'an 1038 ou 1039; veu que Glaber remarque que ce fut la mesme année que l'empereur Conrad trespassa, que tous demeurent d'accord d'avoir esté esté en l'an 1039 (1). An. 1034.

Durant que ces guerres se demenoient en Anjou et Poitou, Gilduin de Saumur se sentant fort asgé, et que selon le cours de la nature, il ne pouvoit plus guère vivre, il pensa au salut de son âme, et pour l'expiation de ses fautes, à fonder quelque monastère auquel on priast Dieu pour lui et pour les siens. Il estoit seigneur de Pont-Levoi et Chaumont, qui lui avoient esté donnés par Eudes, comte de Chartres, comme nous l'avons veu ci-dessus. Il se résolut, avec Adenors sa femme, de fonder une abbaïe à Pont-Levoi, du consentement d'Eudes, d'Ermengarde sa femme, et de Thibaud et Estienne, fils dudit Eudes, desquels ledit lieu relevoit à cause de leur comté de Blois. Ils y firent venir Ansbert, religieux de Saint-Florent dudit Saumur, avec nombre de religieux, pour y faire le service, sur lesquels il le constitua premier Abbé de ce monastère, qu'il ne gouverna guères, estant peu de tems après décédé à Marmoutier, où il fut inhumé.

Ceste fondation fut faite l'an de l'Incarnation de Nostre-Seigneur 1035, au mois de juillet, l'an 4^e du règne de Henri I, roi

---

(1) Guil. Pictavin., *de Gest. Guill. duc. Norm. Gest. Consul. Andeg.* Glaber, lib. IV, ch. 9.

An. 1035. de France. Geofroi de Chaumont, son fils, la dota de plusieurs rentes qu'il fit confirmer par le roi Philippe, l'an 1075. Ce fut en ceste abbaïe, en laquelle Gilduin et Adenors, ses père et mère, eslevèrent leur sépulture, qu'ils y eurent ledit an 1035, ainsi que l'a remarqué l'autheur des *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, disant que ce fut après que le noble Eudes se fut retiré du païs Chartrain et Blésois, d'autant que ce fut en l'an 1035, qu'Eudes s'en alla en Champagne pour résister à l'empereur Conrad qui entroit dans ses terres. Gilduin, outre Geofroi de Chaumont, eust encores une fille nommée Channe, qui fut mariée à Frangal, seigneur de Fougères, dont elle eut plusieurs enfans.

Eudes, ne pouvant oublier les prétentions qu'il avoit sur la Bourgongne contre l'empereur Conrad et son fils, avoit fait une ligne sourde avec les princes d'Italie, pour les chasser et se faire eslire roi des Romains. Pour les amuser tandis que les Italiens joueroient leur jeu, il amassa une armée de gens de toutes les seigneuries, et la fit marcher devers Toul et Verdun: il assiégea Commerci, qu'il print et brusla, et se rendit maistre de Bar-le-Duc; dans lequel aiant jecté cent hommes pour le garder, il s'en revint à Blois, où les ambassadeurs des princes Italiens l'actendoient, pour lui faire les soubzmissions au nom de leurs maistres, et le recongnoistre pour leur prince et seigneur (1).

Conrad leur estoit à dégoust, et desjà les villes voisines de Milan avoient abactu l'aigle impériale, espérant qu'Eudes s'estant rendu maistre de la Lorraine et Bourgongne, où aboutissoient tous ses dessains, il seroit proche d'eux, pour les secourir au besoin. Mais si l'homme propose, Dieu dispose; car Gothelon ou Gozelon, duc de Lorraine, tuteur des filles de Thierri, duc de Moselane, ausquelles appartenoit Bar-le-Duc, croiant que c'estoit à lui qu'Eudes en vouloit, et que l'armée du Chartrain pourroit fondre sur ses terres, arma aussi de son costé et s'estant mis aux champs, traita fort mal les sujets d'Eudes. Sur l'avis qu'il en receut, il accourut aussitost pour le repousser, et le contraignit de reculer en Lorraine; il avoit une grande traisnée de monde qu'il mit après, qui n'espouvanta pourtant Gothelon, lequel, avec fort peu de gens, se jecta sur les escadrons d'Eudes, dont il tailla une partie en pièces, et mit l'autre en déroute et en fuite. An. 1035.

---

(1) Glaber, lib. III, ch. *ult.*

Eudes qui tenoit la victoire asseurée pour lui, voiant ses gens défiler et le laisser là, se jecta à corps perdu dans les trouppes ennemies, en résolution de vaincre glorieusement ou de mourir honorablement. Le dernier lui arriva, et fut trouvé entre les morts, avec Manassès, comte de Dammartin, qui fut porté à Saint-Vannes de Verdun où il fut inhumé. Valeran, comte de Bretheuil, vicomte de Chartres, eust une meilleure fortune, s'estant retiré audit Saint-Vannes, où il print l'habit de moine, en fut abbé et y vesquit en grande estime de sainteté; il y actira Gilduin son père, desjà vieil et décrépit, qui y finit au mesme habit, le reste de ses jours. Gothelon, pour gratifier à Conrad qu'il jugeoit devoir estre bien aise de ceste deffaite, qui arriva le 15 novembre 1037, fit coupper la teste à Eudes et la lui envoia, et quand au corps, il le laissa entre les cadavres de ceux qui avoient esté deffaits; à peine pust-il estre recongneu, pour n'avoir point de teste, et ne l'eust esté, que sa femme Emengarde en donna pour enseigne, qu'il avoit une verrue entre les parties que l'honnesteté deffend d'escrire ou nommer, il fust demeuré incongneu parmi les autres. Aiant esté trouvé, il fut délivré à Roger I, évesque de Chaalons, et à Richard abbé de Saint-Vannes, qui le conduisirent à Marmoutier où il fut inhumé près son père, le 17 janvier, comptant à la Gauloise, et selon nostre supputation ordinaire, l'an 1038. Le Nécrologe de l'église de Chartres en fait mention le 17 des calendes de décembre, et dit qu'il contribua beaucoup à sa restauration, et que sa femme et ses enfans y donnèrent un grand calice d'or pour le repos de son âme, et Hardoin, vicomte de Chartres, y aumosna le fief de Tessonville, que Eudes lui avoit autrefois donné.

Eudes ne fut marié qu'une fois, contre ce qu'en escrit le P. Bondonné en ses *Evesques du Mans* (1) lui donnant Mathilde de Normandie pour première femme, qui estoit la seconde de son père Eudes I. Il laissa d'Emengarde son espouze deux fils, Thibaud et Estienne, qui partagèrent la succession de leur père; l'aisné eust Chartres, Blois et Tours; le second la Champagne et la Brie. Pithou y en ajoute un troisiesme qu'il nomme Hu-

---

(1) Page 402.

An. 1037. gues; et dit qu'il fut archevesque de Bourges et abbé de Marmoutier; en quoi ce savant personnage s'est trompé, Hugues estant fils de Thibaud I et de Legarde, comme nous l'avons montré ci-dessus. Il eust encore une fille nommée Berthe, ainsi qu'il paroist par un titre de l'abbaïe de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, laquelle fut mariée avec Alain, duc de Bretagne, duquel elle eust Conan et Havoise qui fut mariée à Hoël, fils aisné de Caignard, comte de Cornouailles, et depuis espouza Hugues II, fils de Herbert dit *Eveille-Chien*, comte du Maine, duquel elle eust un autre Herbert qui succéda à son père, et trois filles, dont Hersende l'aisnée fut mariée à Azo, marquis de Ligurie, d'où sont venus les Ducs de Ferrare, de la maison d'Est (1); Marguerite fut mariée à Robert, fils de Guillaume duc de Normandie, laquelle décéda pucelle, en la garde du duc; la troisiesme nommée Paule, fut alliée avec Jean, seigneur de la Flèche, de laquelle il eust Goisbert, Elie et Enoch. Quelqu'un a laissé par escrit qu'elle estoit décédée le premier jour d'octobre 1030, ce qui ne peut estre, veu qu'alors, elle ne pouvoit encores avoir esté mariée avec Alain II, comte de Bretagne, pour estre trop jeune, ne pouvant estre née qu'environ l'an 1010 ou 1012, et qu'en 1030 elle ne pouvoit avoir au plus que dix-huit ans, auquel asge elle ne pouvoit avoir esté mariée deux fois ni avoir eu six enfans.

Je ne sçais d'où l'autheur de la *Chronique de Malezais* a prins qu'en l'an 1037, l'église de Chartres fut dédiée, le 16 des calendes de juin, qui revient au 17 mai, veu qu'elle fut dédiée seulement en l'an 1262, par Hugues de la Ferté, évesque de Chartres, un 17 d'octobre. Car, à quel propos la dédier, si elle avoit desjà esté dédiée: je trouve à la vérité dans le *Livre des Miracles*, qui se firent en l'église de Chartres du tems qu'on la rebastissoit qu'un sabmedi après Complies, ladite église fut remplie d'une si grande lumière qu'on ne s'appercevoit de celle des cierges qui estoient allumés, et qu'il y fut ouï un bruit comme d'un fort coup de tonnerre, sans que néamoins on y vit personne, et que ceux qui estoit là présens, dont celui qui a escrit ce miracle estoit un, ils creurent que c'estoit la Vierge qui y estoit descendue avec son fils, pour la dédier et la sanctifier. Ce qui n'est pas hors de la croiance des hommes, veu que si Salomon, roi de Juda, aiant An. 1037. achevé le Temple de Jérusalem, le feu descendit du Ciel qui dévora les holocaustes et victimes, et la majesté de Dieu remplit ce temple, en sorte que les prestres n'y pouvoient entrer, d'autant que la majesté du Seigneur l'avoit rempli (1). Dieu pouvoit bien avoir fait la mesme chose en faveur de sa chère mère; ce qui auroit donné sujet à ceux qui ont dressé le Bréviaire moderne du diocèse de Chartres, d'estimer qu'elle n'auroit eu d'autre dédicace que celle-là, en quoi ils se sont trompés; ceste descente ou venue de la Vierge en son église n'aiant jamais esté tenue pour la dédicace d'icelle, que par eux, tous les autres l'aiant rejectée en l'an 1262; et nous montrerons ci-après, que véritablement elle a esté faite le 17 octobre de ladite année. Mais pour celle dont parle cest escrivain de Malezais, il n'y en a eu en l'église de Chartres aucune mémoire, et ne se peut rapporter à ceste visite de la Vierge, veu que l'une fut faite un mardi 7 mai, l'autre un sabmedi, qui monstre que ce n'est pas la mesme.

---

(1) Order. Vital, lib. IV, pag. 532. Argentré, *Hist. Armoric.*, lib. III, ch. 4.

Mais pour continuer et reprendre le fil de nostre histoire, la mort d'Eudes excita de terribles troubles de tous costés, Conrad porta ses armes dans le Milanois pour chastier, disoit-il, l'insolence de quelques Romains, qui, le jour de la feste de saint Pierre en juin, avoient chassé le pape Benoist IX de son siège; mais plus véritablement pour se venger de ceux qu'il croioit avoir favorisé à Eudes : d'autre part, Thibaud et Estienne, ses enfans, aiant levé des trouppes pour aller contre le Lorrain qui estoit cause de sa mort, Henri, qui les avoit en aversion à cause de leurs grands biens, pratiqua Fouques, comte d'Anjou, pour se jecter dans leurs terres, et divertir leurs armes. Il ne fallut guères le presser pour en exécuter l'entreprinse : il print pour prétexte que ses sujets se plaignoient des excessives vexations qu'ils recevoient de ces deux frères, et aiant levé des trouppes, il s'en vint à Amboise qu'il fit fortifier, et mit de bonnes garnisons à Loches et Montbazon, qui couroient le Blésois et faisoient force maux à Pont-Levoi, Saint-Aignan et Chaumont, jusques à la rivière de Cussonne. Après, il s'en alla mectre le siège devant Tours, résolu de n'en partir qu'il ne l'eust emporté. Thibaud et

---

(1) Parall., ch. 2, vers. 7.

An. 1037. Estienne ne pouvoient la secourir, pour ce que le roi les tenoit occupés d'une autre part. Pour lui rendre la pareille, ils suscitèrent Hugues Bardoulf, leur cousin, comte de Pluviers, Eudes frère du roi, auquel ils promectoient de mectre la couronne Françoise sur sa teste, de se rebeller contre lui, et les Normans contre leur duc Guillaume dit *le Bastard*, fils de Richard, duc de Normandie et d'Arlotte.

Tout estoit en combustion. Henri courut incontinent contre son frère comme contre celui qui lui pouvoit donner plus de peine, lequel aiant prins prisonnier, alla d'un mesme pas en Champagne contre Estienne qu'il défit et mist en fuicte. En Normandie, il n'y avoit si petit gentilhomme qui ne se cantonnast et refusast l'obeissance au duc, que son bas asge rendoit mesprisable. Pour les mectre à la raison, Alain II, comte de Bretagne, son tuteur, vint en Normandie, et aiant prins des plus séditieux, il les fit punir exemplairement; mais ce remède fut trop doux pour l'acrimonie du mal, qu'il augmenta plustost qu'il ne l'apaisa, veu que les autres, irrités des procédés du Breton, empoisonnèrent les resnes de son cheval, qui lui causèrent la mort, et poursuivirent tellement ceux qui avoient la garde de ce jeune prince, qu'ils n'estoient en asseurance de leurs personnes; et mesmement Gilbert Crespin, comte d'Eu, gouverneur du duc Guillaume, fut assassiné par Eudes le Gros et Robert, fils de Gerois; Terould, précepteur du duc, fut aussi tué; et les mutins portèrent leurs armes jusques dans le lit dn duc, où ils estranglèrent Osbeon, sénéchal de Normandie, frère de la duchesse Gonor.

Roger de Toëni, descendu de Malahule, oncle de Rollon I, duc de Normandie, duquel vindrent quelques seigneurs de Nogent-l'Erambert, faisant le cheval eschappé, couroit sans respect les terres de Homfroi de Vielles, comte de Ponteaudemer. Cetui-ci ne pouvant supporter l'insolence de Toëni, envoia contre lui Roger de Beaumont, son fils, qui le tua avec Helbert et Helinaud, ses enfans. Le Beaumontois, en actions de grâce de ceste deffaite, fit bastir l'abbaïe de Preaux, et se mit en telle estime, qu'il espouza Adeline, fille de Waleran, comte de Meulanc, de laquelle il eut Robert et Henri, qui furent tous deux grands seigneurs; l'un aiant esté vingt-sept ans comte de Meulanc après son oncle Hugues, et l'autre comte de Warvich en Angleterre. Quand à Helaine, veuve de Roger de Toëni, elle espousa Richard, comte d'Evreux. An. 1037.

Tout cela se passoit au veu et au sceu du roi Henri qui, soit qu'il le voulust bien, le dissimulast, soit qu'il n'y pust apporter de remède à cause des guerres qu'il avoit contre les enfans d'Eudes, estoit comme spectateur de tous ces différens sans y apporter le remède: son unique but n'estoit que de ruisner la maison des comtes de Chartres et de Champagne, quoiqu'ils fussent issus des deux sœurs, ou la mectre si bas, qu'elle ne se pust relever. Il pressoit Martel soubz main d'avancer le siége de Tours, qu'il lui donnoit, s'il le pouvoit prendre sur Thibaud, qui s'en alla avec son armée pour le lui faire lever. Lisois alla au-devant pour lui présenter la bataille, en laquelle Martel aiant ramassé ses escadrons près le bourg de Saint-Martin-le-Bel, commença le premier à donner sur ceux de Thibaud, qui le receurent de mesme; les deux avant-gardes se joignirent et se battirent avec tant d'obstination, que, si le gros de l'armée ne se fust approché pour les secourir, à peine en fust-il eschappé un seul. Les gens de cheval, tant d'un costé que d'autre, se chargèrent si rudement, que l'infanterie ne marchoit que dans le sang. La victoire balança longtems de quel costé elle se rangeroit, enfin elle tourna du costé des Angevins, qui enveloppèrent les gens de Thibaud, lesquels, voiant qu'ils ne pouvoient eschapper, se rendirent au vainqueur; les mieux montés gaignèrent le haut, et se sauvèrent par la bonté de leur monture. Thibaud, aiant pensé faire de mesme, fut si malheureux, qu'il fut prins par Martel et Lisois dans un bois nommé Braie, près la Salle-Hutin, dans lequel il s'estoit retiré avec quelques-uns des siens, après ceste déroute. Bourdigné dit qu'il y fut prins de dix-sept à dix-huit cens chevaliers, sans les autres de moindre considération. Glaber attribue ceste victoire à l'image de S. Martin, que Martel avoit fait poser au-dessus de sa cornette, et en punition de ce que Thibaud et Estienne s'estoient servis des revenus de l'église de Saint-Martin de Tours, pour la solde de leurs compagnies.

Ce fut en l'an 1040 que ceste disgrâce arriva à Thibaud, qui fut envoié prisonnier à Loches, puis à Angers où il demeura trois ans ou environ: durant ce tems, on accommoda Thibaud avec le roi, lequel escrivit en sa faveur à l'Angevin pour sa délivrance. Cetui-ci, voulant contrefaire le libéral, ne lui demanda

An. 1040. point de rançon, mais il joua si bien son personnage qu'il en eust davantage que si on lui eust paiée; car il obtint au lieu, le comté de Touraine avec la ville et chasteau de Tours, Chinon et Langeais, avec les fiefs et seigneuries qui en dépendoient, depuis la rivière du Thoued, qui passe entre Saumur et l'abbaïe de Saint-Florent pour se desgorger dans la Loire, jusques aux haies de Bimarce ou de Saint-Cyr. Geofroi de Chaumont fut comprins dans le traité, et s'accommoda avec Martel, lequel, au lieu de Saumur, lui rendit les fiefs et terres qu'il avoit prins sur son père et lui, au-delà de la rivière de Vienne, avec la dixme de Saint-Cyr, moiennant quoi, Thibaud fut délivré de sa prison (1). Martel lui fit au mesme tems, l'hommage des fiefs qu'il lui avoit abandonnés, desquels il s'estoit réservé la mouvance. Après cela, Thibaud s'en revint à Chartres en l'an 1042; Ermengarde, sa mère, pouvoit estre spectatrice de ceste tragédie, d'autant que je trouve qu'elle signa dans l'acte d'exemption de Saint-Louant de Chinon, de toutes les coustumes que les officiers du comte Thibaud avoient coutume d'y lever (2); car, bien qu'il n'y ait point de date en cest acte, il faut qu'il ait esté fait vers ce tems-ci, et auparavant que Thibaud eust quicté à Martel, les villes de Tours et de Chinon.

---

(1) Belleforest, lib. II, ch. 16. — (2) *Cart. Sanct. Florent.*, fol. 40 r°.

CHAPITRE XXVII.

De la fondation des Abbaïes de Saint-Avi près Chasteaudun, et de la Trinité de Vendosme; de l'Eglise et Chapitre de Saint-Georges dudit Vendosme; du Prieuré de Saint-Aïoul de Provins; du décès de l'évesque Thierri, de la réparation de l'église de Chartres faite par lui, après son incendie.

La paix aiant esté rendue à nostre Thibaud par l'Angevin, le païs de l'un et de l'autre s'en ressentit; et quoique le roi fit la guerre en Normandie où il fit desmolir le chasteau de Tillières qui lui avoit esté rendu par le jeune duc Guillaume, si est-ce que la Touraine et le Dunois estoient en grand repos. Il n'y avoit que l'Église qui ne jouissoit de ce bonheur, estant deschirée par le schisme de Benoist IX, Sylvestre III et Grégoire VI, contendans pour la Papauté. Dieu adjouta un autre fléau à cetui-ci, qui fut une famine si pressante, que combien que quelqu'un fust ce semble rassasié, il n'alloit cinq cens pas qu'il ne désirast manger, et la pluspart mouroient tous saouls, ou avoient de la peine à éviter la mort. Il s'en veoid quelque chose dans le Cartulaire de Vendosme (1), qui porte qu'en ceste guerre, qui fut entre le comte Geofroi et le comte Thibaud assez longtems, plusieurs vendirent leurs fonds pour vivre; plusieurs, fort riches, furent réduits à une telle mendicité, qu'ils n'avoient chez soi de quoi vivre et pourveoir à leurs autres nécessités; de sorte que beaucoup de personnes du Vendosmois, Blésois et Dunois, s'absentèrent de leur païs pour aller ailleurs, où ils pourroient mieux supporter ceste pauvreté. An. 1044.

Cela n'empescha néamoins Wanelon, thrésaurier de Saint-Martin de Tours, de fonder, l'an suivant, l'abbaïe de Saint-Avi, près Chasteaudun, pour des filles qui y estoient desjà renfermées et y vivoient religieusement : j'estime que, de leur institution, elles estoient chanoinesses et non de l'ordre de S.

---

(1) Fol. 39.

An. 1044. Benoist, qu'elles professent à présent, d'autant qu'il est porté par l'acte de leur fondation, qu'elles n'auront d'autre règle, que celle de l'église de Chartres, et que quand elles voudroient eslire une abesse, elles le feront conjointement avec les religieux voisins, qui pouvoient estre ceux de la Magdelaine de Chasteaudun, de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, qui reportent leur fondation à Charlemagne. De plus, leur habit estoit en la forme de ceux des séculiers de ce tems-là, que se veoid en des statues faites dès lors, et n'avoient aucune marque de l'ordre de S. Benoist; jusques à ce que M^{re} Léonor d'Estampes, évesque de Chartres, fit prendre l'habit de S. Benoist à sœur Catherine d'Illiers, abbesse dudit monastère, et à ses religieuses, tel qu'elles le portent à présent, conformément à la bulle du pape Alexandre III, qui les mist soubz ceste règle en l'an 1177, et escrivit à Hildearde, qui en estoit lors abbesse, qu'il confirmoit toutes les donations qui avoient esté faites à son monastère, et donne permission aux religieuses, d'eslire une abbesse, selon la teneur et règle de S. Benoist.

Presque en mesme tems, Geofroi Martel, comte d'Anjou, et Agnès, sa femme, fondèrent l'abbaïe de la Trinité de Vendosme et le chapitre de Saint-Georges dudit lieu. L'autheur des *Gestes des Comtes d'Anjou* escrit que ces seigneur et dame, estant un jour d'esté en leur chasteau de Vendosme, et ne pouvant dormir, ils se levèrent et se mirent à la fenestre de leur chambre pour prendre le frais : comme ils devisoient ensemble, ils aperceurent du costé du midi, vers la prairie que le Loir arrose, une forme d'estoile, laquelle s'allongeant peu à peu, environ la longueur d'une pique, elle tomba et se perdit dans une fontaine qui estoit dans ceste prairie; ce qui arriva jusques à trois fois, d'où ils demeurèrent fort estonnés. Durant les grandes chaleurs de l'esté il se forme dans l'air certains météores, lesquels semblent, par leur esloignement, des estoiles, à ceux qui les contemplent, et venant à se dissoudre, ceux qui n'en sçavent les causes, croient que ce sont des estoiles qui tombent du ciel, mais ici il peut y avoir du particulier. C'est pourquoi le jour estant venu, le comte et sa femme descendirent du chasteau, et s'en allèrent à l'église de Saint-Martin, qui est la principale paroisse de la ville, pour y ouïr la messe qu'ils firent célébrer de la Trinité, combien qu'il fust dimanche.

Depuis, aiant conféré de ceste apparition avec des personnes An. 1044. de piété et de doctrine, de ce qu'elle pouvoit signifier, comme si tous eussent parlé par une mesme bouche, ils dirent qu'il sembloit que la volonté de Dieu fust qu'ils fissent édifier dans ceste prairie une église et un monastère soubz le nom de la Trinité, poser l'autel de l'église sur la fontaine et y faire venir nombre de religieux pour y chanter les louanges de Dieu jour et nuit. Aiant sur cest avis prins résolution d'exécuter ce qu'on leur conseilloit, ils firent bastir un monastère, qu'ils fondèrent de revenus suffisans pour la nourriture et entretien de vingtcinq religieux, qu'ils firent venir de Marmoutier, desquels ils en instituèrent un pour premier abbé, qui avoit nom Renaud.

La comtesse ne se contenta pas de ceste fondation: elle en voulut faire encores une autre à part, qui fust de l'église et chapitre de Saint-Georges, qu'elle mit dans la cour de son chasteau de Vendosme; elle composa ce chapitre de chanoines réguliers, ainsi qu'il paroist par une des épistres de Geofroi, abbé dudit Vendosme, à Ives de Chartres, et voulut qu'on appelast ceste église la Chapelle le Comte. Ce Chapitre aiant esté sécularizé, a esté composé d'un chefvecier, d'un chantre et vingt chanoines, de seize chapelains et quatre vicaires. Elle n'arresta pas là sa dévotion, aiant encores fondé l'abbaïe de la Trinité d'Angers; Nostre-Dame de Saintes, pour des filles; Saint-Nicolas de Poitiers avec l'hospital qui l'avoisine: elle contribua fort au bastiment de Saint-Hilaire dudit Poitiers. Elle donna la ville et seigneurie de Saint-Jean d'Angeri à l'abbé et religieux dudit lieu, le jour de la dédicace ou consécration de leur église.

Mais, pour revenir à la fondation de l'abbaïe de Vendosme, je trouve à redire en l'acte qui en a esté fait, en date de l'an 1040, indiction 8, l'an 9^{e} du règne du roi Henri I, le jour de la dédicace de l'église de ce monastère, auquel instrument, les papes Benoist IX et Clément II auroient soubzcrit; pour le daté, il semble bon, à cause qu'il convient avec l'indiction qui estoit 8, en l'an 1040, et la 9^{e} année du règne de Henri I, roi de France; mais pour le reste j'y trouve de la difficulté. A la vérité, le calendrier de Saint-Sierge d'Angers met ceste dédicace le dernier jour de juin 1040, où la Chronique manuscrite du chanoine de Tours l'assigne à l'an 1046.

On m'objectera peut-estre que dans le Cartulaire de ce mo-

An. 1044. nastère, il se trouve des titres plus anciens, et dès l'an 1033, concernant l'achat fait par Martel et sa femme, d'un moulin, proche l'église Saint-Martin dudit Vendosme, d'Erfroi le Roux, avec le cours d'eau qui passoit par le cloistre de ladite abbaïe, et l'escluse qui en despendoit; et encores un autre de l'an 1038, touchant la donation faite par Gervais, évesque du Mans, au monastère dudit Vendosme, de la cure de la Ville-Dieu, lequel monastère avoit esté basti depuis peu par Geofroi et sa femme Agnès. Ce que je ne puis bien comprendre, d'autant 1° que Geofroi estoit encore comte d'Anjou en ce tems-là, et n'obtint ceste comté qu'en l'an 1040, que son père estant décédé à Metz en retournant de son voiage de Jérusalem, il en entra en possession. 2° S'il en faut croire les autheurs du tems, Martel aiant sur les bras une forte guerre contre Guillaume V, duc d'Aquitaine, dit *le Gros* ou *le Gras*, qui mourut en l'an 1038, comment est-ce qu'il auroit pu fournir aux frais de la guerre et à la despense nécessaire pour la construction et fondation d'un monastère et d'un chapitre. Aussi Bourdigné, en ses *Annales d'Anjou* (1), dit que ce ne fut qu'en l'an 1047 ou environ, que Geofroi et Agnès édifièrent et dotèrent ces deux lieux. Ce que dit aussi Hiret, en ses *Antiquités d'Anjou*, pour le regard de Saint-Georges. 3° Comment le pape Benoist IX auroit-il signé l'acte de la fondation de Vendosme n'estant jamais venu en France, mais aiant toujours demeuré en Italie; et Clément II n'aiant entré dans la chaire de S. Pierre qu'en l'an 1046, et estant décédé dès l'an 1047, comment l'auroit-il pu signer en l'an 1040; et tout ce qu'il auroit pu faire, ce seroit en 1047, quand il confirma la donation de plusieurs choses faites à ce monastère par ledit Geofroi et sa femme, par sa bulle datée des calendes de juillet, l'an 1er de son Pontificat, indiction 15, qui est la marque de ladite année 1047.

Pour moi, j'estime que la fondation de ces lieux ne fust faite qu'après la délivrance de Thibaud, comte de Chartres, de la prison de Martel, lequel n'aiant rien à démesler avec personne, et ne pouvant avoir d'enfans de sa femme, s'adonna aux œuvres de piété, et fit édifier ceste abbaïe de Vendosme.

Vers ce mesme tems, Henri, qui ne pouvoit oublier le dessain qu'il avoit de recouvrer la Normandie, mit une armée en campagne, et fit rebastir le chasteau de Tillières, bien plus fort qu'il n'estoit, pour avoir une libre entrée toutes fois qu'il voudroit, dans ceste province. Guillaume d'Arques, fils de Richard II, duc de Normandie, se porta pour duc contre Guillaume et s'allia du roi de France. Guillaume en aiant eu avis, s'en alla mectre le siége devant Arques; Henri y vint luimesme pour le secourir avec une puissante armée. Le comte Giffard, que le duc avoit laissé devant Arques tandis qu'il estoit allé à Valongnes, aiant eu avis de la marche du roi, lui dressa une embusche, en laquelle ses gens s'estant enferrés, furent deffaits. Hugues Bardoulf, seigneur de Nogent-l'Erambert, que la Chronique de Normandie qualifie grand seigneur, fut prins, avec Enguerrand, comte de Ponthieu. Le roi, grandement irrité de sa perte, ravitailla de force la ville d'Arques et se retira. Le duc Guillaume, aiant eu avis de sa retraite, vint en diligence pour suivre le siége; au bruit de sa venue, Guillaume d'Arques abandonna la ville et s'en alla trouver le roi; la garnison se voiant sans chef et sans espérance de secours, composa avec le duc et remit la ville entre ses mains, et la mit en défense contre ceux qui voudroient l'actaquer. An. 1044.

---

(1) Part. II, ch. 32.

L'année suivante, qu'on comptoit 1048, le roi Henri confirma au Chapitre de Chartres le don de la terre d'Ingré, près Orléans, qui fut du depuis érigée en Prévosté, laquelle Hugues le Grand, son bisaïeul, avoit donnée à l'église dudit Chartres. Ce fut aussi en ceste mesme année, que Heribert II fut tiré du corps du Chapitre de ceste église, pour estre promeu à l'évesché d'Auxerre (1); lequel, après avoir beaucoup souffert de Robert, duc de Bourgongne, quitta son évesché et se rendit religieux à Saint-Sauveur en Brie, dépendant de Bonneval, diocèse de Chartres; où, aiant vescu plusieurs années en estime de grande sainteté, il décéda et fut inhumé. Ce fut pareillement en ceste année que Thibaud, comte de Chartres, de Champagne et de Brie, fonda le prieuré conventuel de Saint-Aïoul de Provins, au diocèse de Sens, et obtint du roi Henri, la confirmation de la donation qu'il en auroit faite à l'abbaïe de la Celle, par acte de l'an 17e du règne dudit Henri, auquel ledit Thibaud est appelé *summæ*

---

(1) *Chron. Sanct. Mariani. Altisiod.*, fol. 76 v°.

An. 1048. *nobilitatis Comes* (1); d'où je recueille que il falloit qu'Estienne, comte de Champagne et de Meaux fust décédé, et que Thibaud, son frère, eust desjà usurpé ces comtés sur son neveu Eudes, fils dudit Estienne, puisqu'il en prenoit la qualité. Car, suivant le fragment de l'*Histoire de France*, depuis le roi Robert jusqu'au roi Philippes, son petit-fils, Estienne, frère de Thibaud, laissa lors de son décès, un fils nommé Eudes, que Thibaud priva de la succession de son père; lequel se retira vers le comte (il veust dire le duc) de Normandie, qui le maria et lui donna quelques terres. Orderic Vital dit (2): que ce duc Guillaume aiant subjugué l'Angleterre, il lui donna le Comté d'Hildernesse, et celui d'Aumale en Normandie, qu'il laissa à Estienne, son fils, qu'il avoit eu de la sœur de Guillaume, duc de Normandie et roi d'Angleterre, desquels descendirent les anciens comtes d'Aumale.

L'an suivant, 1049, Brunon, évesque de Toul, qui avoit, le jour de la Purification de Nostre-Dame, esté eslu Pape, soubz le nom de Léon IX (3), voulant remédier aux désordres qui s'estoient glissés dans l'église, par la négligence de ses devanciers, et chasser tout-à-fait de la maison de Dieu les vendeurs et acheteurs, avec les Nicolaïtes, qui estoient les prestres; qui contre leur vœu de continence, se seraient engagés dans le mariage; tint trois Conciles, l'un à Rome, le deuxiesme à Pavie et le troisiesme à Reims; auquel dernier lieu il se rendit, le 28 septembre, veille de saint Michel, pour la dédicace de l'église de Saint-Remi, qu'il fit le premier jour d'octobre, feste de ce saint. Deux jours après, il fit l'ouverture de ce Concile, auquel Gui, archevesque de Reims, Everard de Trèves, Ailevard de Lion, et Hugues de Besançon, assistèrent avec une partie de leurs suffragans (4); il s'y en trouva aussi quelques-uns des autres métropoles de France, d'Angleterre et d'Italie, avec environ cinquante abbés, tous jusqu'au nombre de deux cens. Il y fut traité, entre autres choses, de la simonie, qui régnoit grandement en l'église, des meschantes coustumes que les laïcs exigeoient des ecclésiastiques; des prestres mariés, des mariages incestueux, de ceux qui répudioient leurs légitimes espouzes pour en prendre d'autres, des moines et clercs qui apostasioient de leurs ordres et vœux. Hugues, évesque de Langres, autrefois tiré du Chapitre de Chartres pour régir ceste église, y rendit sa plainte contre Arnould, abbé de Potiers, dans son diocèse, de plusieurs crimes, pour lesquels il fut déposé. Hugues y fut aussi accusé, comme par droit de représailles, de simonie, mais s'en estant purgé au Concile de Rome, qui fut tenu environ quinze jours après Pasques, l'an 1050; il fut déclaré innocent et renvoié en son évesché, auquel néamoins il ne voulut retourner, mais se retira à Saint-Vanne de Verdun, où Valeran, son frère, autrefois vicomte de Chartres, estoit abbé, et y passa le reste de ses jours avec beaucoup d'édification. An. 1048.

---

(1) *Promptuar. antiq. Trecen. Camuzati*, p. 22 et 444. — (2) Lib. IV, p. 222 et 681. Guil. Gemet, lib. VIII, ch. 3. — (3) Baron, *ad ann.* 1049, num. 17. — (4) Binius, t. VII. *Concil*, p. 253 et seqq.

On y procéda aussi contre les laïcs, particulièrement contre Engelrand, comte de Ponthieu, et Eustache, comte de Boulongne, lesquels furent excommuniés à cause de leurs mariages incestueux; comme le fut aussi Hugues de Braine, qui avoit quicté sa femme pour en prendre une autre, et mourut malheureusement ceste année, aiant la teste couppée, lui qui menaçoit le Pape de lui coupper la sienne.

Nostre Thibaud y fust semblablement cité, pour avoir répudié sa femme; Pithou appelle ceste femme de Thibaud, Gersende, qu'il dit avoir esté fille de Herbert Eveille-Chien, comte du Mans. Je ne sçais où il a trouvé ceste alliance, que je n'ai veue autre part; au contraire, je trouve dans le Cartulaire de Vendosme que sa femme avoit nom Berthe, et qu'ils vivoient ensemble en l'an 1062; après le décès de laquelle ou autrement, il auroit espouzé Agnès de Crespi ou de Valois, comtesse de Bar-sur-Aube, fille de Raoul I, comte desdits lieux; lesquels je trouve signés dans ledit Cartulaire, l'an 1083, indiction 6, des ides de juillet. Il faudroit, par ce moien, que Thibaud eust esté marié trois fois; la première à ceste Gersende, laquelle aiant répudiée vers le tems de ce synode de Reims, il auroit esté excommunié, et qu'estant décédée ou bien séparée de lui avec cause légitime, il auroit espouzé ceste Berthe, desquelles n'aiant eu aucuns enfans, il auroit convolé en troisiesmes noces, avec ceste Alix de Valois.

Quant à nostre prélat Thierri, j'estime que l'année 1048 fut la dernière de sa vie, pour ce que je ne vois plus rien de lui.

An. 1048. Le Nécrologe de l'église de Chartres, porte qu'il décéda le 10 des calendes de mai, qui est le seiziesme d'apvril, sans cotter aucune année. Son corps repose en l'église de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, à costé droit du grand autel, vis-à-vis duquel j'ai leu autrefois ces deux vers, escrits contre la paroi, en forme d'épitaphe, qui est à présent presque effacé.

> VIRGINIS ARSIT ADHUC FANUM, TE PRESULE, QUO NON
> CLARIUS IN TERRIS ULLIBI ADHUC FUERAT.
> ILLUD ET ARTE TUÆ RENOVAS MODERAMINE DEXTRÆ
> ET VINDOCINIAM CONSTRUIS ABBATIAM.

Ce n'est pas que celui qui a composé ces vers aie voulu dire, que ç'auroit esté ce Thierri qui auroit fait rebastir l'église de Chartres après son embrasement de l'an 1020, pour ce que la gloire de cest édifice est deue à Fulbert; mais cela se doit entendre que le feu s'estant prins dans la couverture de l'église, il auroit fait refaire de neuf la charpente, telle que nous la voions; car il n'y a point de doute que ça esté Mahauld, femme de Guillaume le Bastard, duc de Normandie, dit *le Conquérant,* à cause qu'il conquit l'Angleterre sur le roi Harold, qui fit couvrir l'église de Chartres de plomb, ainsi que l'a remarqué l'Obituaire de l'église, le jour de devant les calendes de novembre; ce qui ne pust avoir esté du vivant de Thierri, qui estoit décédé auparavant que Guillaume passast la mer pour ceste conqueste d'Angleterre. De plus, il se veoid dans ledit Nécrologe, le 7 des ides, qui est le 7 décembre, que ç'a a esté un roi dudit païs d'Angleterre, qui fit faire le clocher qui est sur l'église, pour le repos de l'âme d'Alix, sa fille, et encores le 4 des nones d'avril, c'est-à-dire le deuxiesme du mesme mois, que ce fust un chanoine et prévost de l'église, qui avoit fait mectre au-dessus de la pointe, un ange qui s'y veoid encores, tenant une aiguille pour montrer le vent, qu'il auroit fait dorer: tellement qu'il ne se peut pas dire, comme quelques-uns l'ont voulu asseurer, que ça esté Thierri qui a fait couvrir de plomb ladite église.

Tout de mesme, quand il est dit que Thierri bastit l'abbaïe de Vendosme, on n'entend pas que ça aie esté lui qui l'a faït bastir dès les fondemens, mais seulement que ça a esté de son tems et par sa permission et avis; et lui-mesme confesse que ce monastère a esté fondé par le comte Geofroi et sa femme, à leurs propres despens, dans l'exemption qu'il donne à ceste abbaïe des évesques de Chartres; ce que confirme l'ancienne Chronique de l'église, disant : *Hujus tempore fundata est et exempta Abbatia Vindocinensis.* Il contribua toutefois à sa dotation, lui donnant les cures de Saint-Bienheuré au faubourg de la ville, Saint-Jean de Chasteaudun, Baigneaux, Villerable et la Chapelle-Ancheri; ainsi qu'il est porté par la bulle de Clément II, confirmative de ceste donation, et de l'exemption qui leur avoit esté donnée, de recongnoistre les évesques de Chartres et autres. An. 1048.

CHAPITRE XXVIII.

D'Agobert, évesque de Chartres; du Gros de Marmoutier ou de Saint-Martin-au-Val; des guerres de Henri I, roi de France, en Normandie et de son décès; du roi Philippe I, son fils et son successeur.

DAGOBERT ou Agovert, comme il est appelé dans l'acte de confirmation du roi Henri I, du don fait à l'Eglise et Chapitre de Chartres, de la terre et seigneurie d'Ingré, le 15 des calendes de mai, l'an 1048; ou bien encores, Agevert par un titre de l'abbaïe de Coulombs, du 7 des ides d'octobre, audit an, archiprestre et soubzchantre, en l'église de Chartres, fut eslu évesque d'icelle, incontinent après le trespas de Thierri. L'ancienne Chronique de ladite église dit qu'il estoit *vir miræ simplicitatis et innocentiæ.*

Nous avons veu ci-dessus que Aubert ou Albert, doien de Chartres, aiant esté eslu évesque par le Chapitre, après la mort de Fulbert, et le roi aiant voulu absolument que Thierri l'emportast sur lui, il s'estoit retiré à Marmoutier, d'où, quelques années après, il avoit esté eslu abbé. Agobert, qui avoit esté au-

An. 1048. trefois fort familier avec lui, voulant lui tesmoigner la continuation de la bonne volonté qu'il avoit pour lui, donna non-seulement audit Albert, mais encores à ses successeurs abbés dudit Marmoutier, le revenu d'une prébende en l'église de Chartres, qu'on appelle le Gros de Marmoutier ou de Saint-Martin-au-Val, à cause que, par quelque accommodation, le prieur dudit Saint-Martin, qui est le premier prieuré conventuel dépendant de ceste grande abbaïe, en jouit à présent. Par le titre de la concession d'icelui Gros, lesdits Agobert et Albert font, du consentement de leurs chapitre et communeauté, une association perpétuelle entre eux, que sitost que les religieux dudit Marmoutier sauront le décès d'un chanoine de Chartres, ils feront un pareil service pour lui, qu'ils font pour un de leurs confrères; et de mesme, les chanoines de Chartres en feroient aussi un pour les religieux de Marmoutier, sitost qu'ils auroient esté avertis de leur trespas; ce qui ne s'observe plus, de part ni d'autre; et néamoins, le prieur de Saint-Martin-au-Val ne laisse de percevoir ledit Gros qui n'a esté aumosné qu'en la considération ci-dessus; et combien qu'il n'y aie aucune date en cest acte, j'estime qu'il a esté fait ceste année, par comparaison d'un autre, qui se trouve dans un Cartulaire de ladite abbaïe, qui est dans la bibliothèque de M. de Thou à Paris, auquel il se lit un autre acte, concernant la cure de Naveil près Vendosme (1), dépendant dudit Marmoutier; lequel porte qu'y aiant eu procès pardevant Agobert successeur de Thierri, à la requeste de Hugues Doubleau, archidiacre de Vendosme, qui prétendoit que ledit bénéfice dépendoit de lui, il en fut évincé, et déclaré qu'il appartenoit ausdits religieux de Marmoutier; pour ce que les mesmes témoins qui sont au premier titre, sont aussi dénommés au second.

La sainteté des moines de Marmoutier estoit lors en telle estime, que chacun se croioit bienheureux de pouvoir participer à leurs prières, pour quoi ils recevoient de grandes aumosnes de toutes parts. D'ailleurs la relation d'un certain pèlerin relèva fort ceste opinion, lequel s'estant, disoit-il, trouvé en Afrique avec un solitaire, il lui auroit demandé s'il avoit oui parler de l'abbaïe de Marmoutier qui estoit en France, et s'il y avoit esté;

---

(1) *Notitia de eccle. de Naveil.*

auquel ce pèlerin aiant respondu qu'oui, et qu'il en avoit bonne congnoissance, Sachés, lui dit l'hermite, qu'en ce lieu il est délivré plus d'âmes des peines du purgatoire, qu'en tout autre lieu du monde; d'autant que le sacrifice de la messe y est offert si souvent, qu'à peine se passe-t-il un seul jour qu'il n'en sorte quelqu'une. An. 1048.

A la vérité Glaber remarque (1) que la dévotion estoit si grande en ce monastère, que, dès la pointe du jour jusques à l'heure du disner, on ne cessoit d'y dire des messes, à cause du grand nombre de religieux qui estoient en icelui. Ce qui arriva presqu'au mesme tems, que S. Odilon qui décéda aussi en ceste année ou la précédente, en l'asge de quatre-vingt sept ans, eust révélation que les âmes des fidèles recevoient soulagement de leurs peines, dans les flammes du purgatoire, par le sacrifice de la messe, qui estoit à leur intention, et par les prières qu'on faisoit pour leur repos; ce qui le porta, non à instituer, comme l'on dit, la commémoration des fidèles trespassés, d'autant qu'elle estoit receue en quelques églises, ainsi qu'il se peut veoir dans Tertullian et S. Grégoire de Nazianze (2), mais la renouvela dans son monastère de Cluni, d'où elle passa en l'église universelle, en laquelle on fait la commémoration des défuncts, le lendemain de la feste de tous les Saints.

Ce qui pourroit avoir donné sujet à un certain prestre, nommé Guillaume, de donner audit Marmoutier, l'église de S. Gervais et S. Prothais de Chuisnes près Courville, qu'il avoit de nouveau fondée: ce que je recueille des noms d'Albert, abbé dudit lieu, et d'Ives de Courville, de Gilduin de Bretueil, et de Hardoin son fils, vicomte de Chartres, qui confirment ceste donation, et de Hubert Mordant, qui sont signés en l'acte qui en fut fait; pour ce qu'ils estoient tous vivans audit an. Desquels actes l'on peut recongnoistre que celui qui a dressé le Catalogue de nos évesques s'est trompé, escrivant qu'Agobert commença sa séance dès l'an 1038, et mourut en 1044; ça esté de son tems que ce que dessus est arrivé, et qu'il se veoid par certain titre de l'abbaïe de Coulombs touchant l'exemption qu'il donna aux curés

---

(1) Lib. V, ch. 1. — (2) Tertul., *Lib. de Corona mil.* Greg. Naz., *Orat. in funere.*, etc. Petr. Damiani, *in Vita sanc. Odilonis.* Durand, *Ratio. div. off.*, lib. VII, ch. 35.

An. 1048. de Boconville et de Saint-Aignan de Senantes, qu'il estoit vivant en 1058, voire en 1059; par autre titre de l'abbaïe de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, considéré que par la donation faite à Landri, abbé d'icelle, de l'église de Villevillon et de quelque terre assize au mesme lieu, par Eudes fils de Gazon et d'Ermengarde sa femme, il est énoncé qu'elle a esté faite, du consentement dudit Agobert, l'année que Henri, roi de France, associa son fils Philippes à la roiauté, qui fut en 1059, comme l'escrivent tous les historiens français. J'adjousterai encores qu'il se trouve signé en 1060, en la donation qui fut faite de l'église de Brezolles à celle de Saint-Père, l'an 32^e du règne dudit Henri, qui eschet en cest an, à le prendre de son règne, durant la vie du roi Robert, son père.

Ma pensée est qu'il mourut ceste année là, au mois de décembre, si nous en devons croire au Nécrologe de l'église de Chartres, qui met son décès le 5 des ides, c'est-à-dire le 9 dudit mois, sans toutefois aucune date d'année. Ce fut lui qui donna au Chapitre de Paris la cure d'Epone, comme il se veoid par l'acte de ladite donation, passé à Paris du tems de Humbert ou Imbert, évesque du lieu, qui estoit de la maison de Vergi en Bourgongne; vers l'an 1050, du règne du roi Henri.

Cependant que tout ce que dessus se passoit, nostre comte Thibaud, qui estoit mal avec le roi Henri, alla en Allemagne trouver l'empereur, auquel il presta le serment de fidélité pour les terres qu'il avoit en Bourgongne et pour avoir secours contre le Roi. Henri s'en trouvant offensé, et de ce qu'il auroit receu l'ordre de Chevalerie d'un prince estranger, à son insceu, estant son sujet, il lui dénonça la guerre. Je ne sçais pas comment Belleforest le dit, mais je ne veoids point que ceste dénonciation aie eu aucun effet, pour ce que Henri estoit lors assés empesché contre Guillaume duc de Normandie, contre lequel il avoit deux armées sur pied, l'une vers le païs de Caux, conduite par le comte Eudes son frère, et l'autre du costé d'Evreux, que conduisoit Geofroi Martel, comte d'Anjou, ennemi mortel du Normand. Guillaume, averti de ceste grande levée d'hommes, et des ravages qu'ils faisoient dans les païs de son obéissance, opposa à Eudes, le comte d'Eu son frère, Gautier Giffard, comte de Longueville, Eudes seigneur de Gournai, Guillaume Crespin, Roger de Mortemer, et toute la noblesse du païs de Caux, Rouannois, Wlquessin et Auge, et lui, avec une partie de son armée, An. 1054. print sa marche vers Evreux, pour faire teste au roi, qui estoit à Mantes.

Le Roi, averti que le Duc approchoit, fit aussi avancer ses trouppes de Beauvais à Mortemer-sur-Andèle, lesquelles trouvant le païs à leur gré s'y arrestèrent pour y passer la nuit; ne croiant l'ennemi si près d'eux, ils s'amusèrent à faire bonne chère et à dormir. Le comte d'Eu, en aiant eu avis par ses coureurs, fit cheminer son armée toute la nuit, et estant arrivé sur la diane près le camp des François, il leur donna une camisade si chaude, que les gens du roi, n'aiant eu loisir de prendre leurs armes, ils furent presque tous mis au fil de l'espée. Gui, comte de Ponthieu, y fut prins, et Eudes, frère du roi, avec Raoul de Mondidier, mis en fuite; ceux qui peurent gaigner au pied furent les plus habiles. Le Roi, grandement fasché de cest accident, partit de Mantes; et peu après, importuné par les seigneurs et autres qui avoient des parens ou amis entre les mains du Normand, il lui envoia offrir la paix; avec promesse d'abandonner Martel, comte d'Anjou, qui disputoit le Maine contre lui; et qu'il lui remectroit le chasteau de Tillières, pour en disposer à sa volonté.

Le Normand accepta ceste condition, et renvoia tous les prisonniers sans paier autre chose que leur despense de bouche; le roi n'usa de la mesme franchise envers lui, aiant, au préjudice de sa promesse, empesché qu'on ne lui rendit Tillières; Guillaume, pour le braver, fit édifier non guères loing de là, le chasteau de Bretueil, qui ne lui cédoit en rien, qu'il bailla à garder à Guillaume, fils d'Osbern. Ce seigneur avoit espouzé Alix, fille de Roger de Toëni, de laquelle il eust deux fils, Guillaume et Roger dit *le Testu* ou l'*Obstiné*, et une fille mariée à un comte Roger, en Bretagne; et Raoul, lequel, dès son bas-asge, embrassa la vie monastique et y persévéra jusques à la fin de ses jours.

Gautier, comte de Mantes, disputoit aussi le comté du Maine avec l'Angevin et le Normand, à cause de Biotte, sa femme, fille de Herbert Eveille-Chien, père de Hugues; comme héritière de Herbert, fils de ce Hugues et de Berthe de Chartres, qui n'avoit laissé aucune postérité. Mais pour ce que le comté de Mantes estoit proche de la Normandie, et que les Normans lui couroient ses terres de Mantes et Chaumont, il aima mieux se conserver

An. 1054. ce qu'il avoit d'acquis, que se battre pour des prétentions ausquelles il eust eu de la peine à parvenir, y aiant des héritiers plus proches que lui, c'est à sçavoir : Hersende ou Gersende, femme d'Azo, marquis de Ligurie ou de Gênes, duquel elle avoit eu deux fils, Fouques qui succéda aux estats de son père en Italie, et Hugues, qui fut comte du Maine. La puisnée avoit nom Paule, qui fut mariée à Jean de la Flèche en Anjou, fils de Lancelin, comte de Beaugenci, et de la tante de ce dernier Herbert, que l'Angevin prétendoit lui avoir donné ledit comté du Mans. Les Manceaux qui ne vouloient souffrir la domination des Normans, ni recongnoistre l'Angevin pour leur seigneur, s'emparèrent de la ville du Mans, qu'ils quictèrent aussitost qu'ils ouïrent le bruit que le duc Guillaume venoit avec trois mille hommes, pour la recouvrer, comme il fit; mais, n'aiant trouvé personne dedans, il la fit brusler et démanteler pour oster aux Manceaux le moien de s'y fortifier.

Pendant ce tems-là Wlgrin, natif de Vendosme, qui avoit esté prieur de Marmoutier, soubz Albert, qui en estoit abbé, et depuis abbé de Saint-Serge d'Angers, fut esleu évesque du Mans, après le décès de Gervais. Ce fut lui qui jecta les fondemens de l'église qu'on y veoid à présent, de laquelle il paracheva seulement le chœur, prévenu de mort, laissant le reste à faire à ses successeurs. Les Manceaux portant fort impatiemment d'avoir esté traictés si mal, du duc de Normandie, complottèrent ensemble de secouer le joug de sa domination. Geofroi de Mayenne, sieur d'Aluie, qui estoit un des puissans seigneurs du Maine, envoia vers Hugues, qui estoit chez son père, à Gênes, pour venir recueillir la succession de son oncle, et prendre possession du comté du Maine; où estant venu, il y fut receu avec contentement, des Manceaux.

Je trouve qu'en la mesme année, le pape Victor II fit assembler un concile à Florence, contre Bérenger, archidiacre de Tours, autrefois disciple de nostre Fulbert, lequel travailloit fort l'église, de son hérésie; que Hildebrand, son légat, en tint un à Lion, contre les simoniaques; et un à Authun contre Robert, duc de Bourgongne, qui travailloit Aganon, évesque du lieu, et avec une trouppe de brigans, ravageoit la province. Landri, abbé de Saint-Père, se trouva en ce dernier, prétendant que Rotrou, comte du Perche, avoit donné le monastère de Saint-

Denis de Nogent à celui de Saint-Père de Chartres, et qu'il lui devoit estre adjugé sur Hugues, abbé de Cluni, qui y estoit aussi présent et avoit la mesme prétention, soutenant qu'il avoit esté donné à son abbaïe par ledit Rotrou. Geofroi, fils de ce Rotrou, aiant esté rendu certain que l'abbé de Saint-Père se devoit trouver audit concile, y envoia aussi de sa part, pour remonstrer que son père ny lui n'avoient point soubzmis Saint-Denis de Nogent audit abbé de Saint-Père; de sorte que les parties ne demeurant d'accord de leurs faits, elles furent renvoiées en un autre synode, pour procéder sur iceux. Et cependant Hildebrand s'en alla d'Authun à Tours, pour procéder contre Bérenger, qui publioit son hérésie, et le contraignit de se dédire. Mais comme cest hérétique estoit frappé au mesme coin des autres, et estoit, de son naturel homme cauteleux et accommodant, se voiant le plus faible, et craignant que son corps ne servît de pasture aux flammes, publioit qu'il s'en rapportoit à la commune croiance de l'Eglise, et néamoins en derrière, débitoit sa doctrine contre le sacrement de l'Eucharistie, tellement que le légat s'en estant retourné, il fallut agir contre icelle et son autheur, en divers autres synodes. An. 1054.

Vers le mesme tems, Thibaud, comte de Chartres, ou Geofroi Martel, comte d'Anjou, recommencèrent leurs querelles qu'ils terminèrent en l'an 1058, moiennant quelques terres que le Chartrain quicta à l'Angevin, pour reste de sa rançon. Je crois que le Roi n'estoit bien d'accord avec le Normand, pour ce qu'en ceste mesme année, je trouve que Chasteauneuf-en-Thimerais estoit assiégé par le roi, dans une charte du Cartulaire de Saint-Germain-des-Prés, pour le prieuré de Saint-Martin, au faubourg de Dreux.

Le pape Nicolas II aiant esté installé sur la chaire de Saint-Pierre, sur la fin de cest an (1), contre Benoist, qui y avoit esté intrus, il assembla, au mois d'avril de la suivante, un concile à Rome, de cent treize évesques, auquel Bérenger fut assigné pour respondre de sa doctrine : il y abjura son hérésie, et brusla lui-mesme son livre, avec ceux de Jean Scot, qui lui avoient suggéré la matière d'errer. Il y fut aussi procédé contre les prestres mariés, qui ne vouloient quicter leurs femmes, et y en eut

---

(1) Frag. hist., 1059.

An. 1058. plusieurs qui aimèrent mieux quicter leurs bénéfices, qu'abandonner ces femmes.

Le Roi, qui avoit toujours sur le cœur la perte qu'il avoit receue à Mortemer, de la part du duc de Normandie, ne cherchoit que l'occasion d'en avoir la revanche (1). L'Angevin qui haïssoit mortellement le Normand, trouva moien de s'accomoder avec le roi, avec lequel il avoit quelque démeslé, pour avoir sujet de nuire au duc. Le comte de Chartres se mit de la partie, et avec une grosse armée, s'en alla assiéger Hiesmes. Tandis que le bourgeois défendoit la place, le duc faisoit munir de vivres et d'hommes les places de conséquence qui lui appartenoient, et fortifier celles qui en avoient besoing.

Le Roi voiant la résistance de ceux de Hiesme, et que difficilement il forceroit leur résolution et leur ville, il leva le siège; et prenant sa marche par le Bessin, vers la rivière de Seûle, il gaigna Caën, pour passer la Dive à Varaville, afin d'aller faire le dégast, l'aoust instant, dans le païs d'Auge, de Lisieux et Rouen. Le pont de la Dive estoit estroit et la chaussée longue; il falloit pourtant passer par-là. Le roi prévoiant ce qui devoit arriver, fit avancer son avant-garde par ordre, puis son arrière-garde, et lui cependant, s'arresta à Caën actendant que l'armée fut passée. Le duc, averti par ses coureurs et espions de l'ordre que le roi tenoit en ce passage, vint toute la nuit avec dix mille hommes, se loger en la vallée de Bavent, où aiant sceu que l'armée du roi estoit passée, donna dessus, et en fit une horrible boucherie. Ceux qui estoient logés sur la chaussée voiant ainsi maltraicter leurs camarades, pensant les secourir, se pressoient tellement, qu'il en tomba partie dans les marais, et partie dans l'eau, voulant passer par sur le pont, lequel n'estant que de bois à demi pourri et fort vieil, renversa avec sa charge dans la rivière où plusieurs furent noyés.

Le Roi qui estoit accouru pour secourir ses gens, eut le déplaisir de les veoir massacrer en sa présence, sans pouvoir leur aider. Il voulut faire un pont de basteaux pour passer vers l'ennemi et lui rendre la pareille, mais en aiant esté dissuadé par le duc de Bourgongne son frère et autres seigneurs, qui considéroient qu'il y pourroit avoir plus de perte que de gain, il s'en retourna avec plus de confusion qu'il ne s'estoit promis de gloire. Plusieurs seigneurs de marque y demeurèrent prisonniers, entre autres nostre comte Thibaud, pour la délivrance desquels, le roi fit la paix avec le Normand, et lui rendit Tillières, qu'il détenoit encore. An. 1059.

---

(1) Guil. de Jum., lib. VII, ch. 28. Order. Vit., lib. III, p. 478.

Le mécontentement de ceste défaite le toucha si vivement, qu'il en tomba en une langueur qui le conduisit au tombeau. Il avoit dès le 16 mai précédent fait couronner son fils Philippes, roi de France, un jour de Pentecoste, par Gervais archevesque de Reims, que Baronius nomme mal, Guillaume; lequel estoit selon aucuns, de la maison de la Roche-Guion, fils de Gui II de Laval et de Bertrande, du Chasteau-du-Loir, ou selon d'autres, de Hamelin ou Haimon, seigneur de Chasteau-du-Loir, et de Hildeburge, fille d'Ives de Belesme; lequel avoit esté tiré du Mans pour ceste métropole, après le décès de Gui de Chastillon. Cela lui donnoit quelque consolation de voir son estat asseuré pour son fils, qu'il mit en la garde et tutelle de Baudouin, comte de Flandres, son beau-frère, qui gouverna le roiaume durant le bas-asge de Philippes. Mais ne voiant point d'espérance de guérison à son mal il lui fallut paier le tribut que les hommes doivent à la nature. Ce fut à Vitri en Brie qu'il décéda, un 4 d'aoust 1060, d'où il fut porté à Saint-Denis en France pour y recevoir les derniers honneurs de sa sépulture avec ses ancestres.

Jean Cornier dit *le Sourd*, médecin très expert en son art, natif de Chartres, qui estoit son ordinaire, promectoit de le guérir. Il lui avoit donné une médecine pour le purger, avec deffense de boire, qu'elle n'eust opéré son effet: ce que le roi n'aiant voulu observer, il en empescha l'opération et s'avança la mort. Il laissa trois fils d'Anne sa femme, fille de Georges, qu'Orderic Vital (1) appelle Jules Claude, roi de Russie, et elle Bertrande, (laquelle convola en secondes noces avec le comte Raoul cousin du roi, pourquoi il fut excommunié), desquels l'aisné nommé Philippes qui n'avoit lors que de sept à huit ans, lui succéda; Hugues fut comte de Vermandois, et Robert mourut jeune.

Ce fut Jean le Sourd, médecin du roi, qui fit édifier le grand portique de l'église de Chartres, qui regarde le costé droit du

---

(1) Lib. V, p. 638.

An. 1060. cloistre et y fit plusieurs autres biens ; ainsi qu'il se lit dans le livre des Obits de ladite église (1), qui fait honorable mention de lui, le 8 des calendes de janvier.

---

(1) *Necrol. Carnot.*

◆

AD. L. INV. JP. ROUSSEAU, DEL. ET SC.

HISTOIRE
DU
DIOCÈSE ET DE L'ÉGLISE
DE
CHARTRES.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE I.

De Robert I, évesque de Chartres; du tems que les abbés de Vendosme ont eu privilège de prendre la qualité de Cardinaux de Sainte-Prisce; de l'origine de la maison d'Amboise.

Puisque l'année 1060 donna un nouveau roi à la France et un nouvel évesque à l'église de Chartres, je commencerai ce quatriesme livre par le règne de l'un et la séance de l'autre. Si nous avions autant de preuves pour establir l'administration du second, que nous en avons pour montrer les premières années du premier, nous ne serions An. 1060.

An. 1060. en peine de sçavoir le successeur d'Agobert. Tous les Catalogues de nos prélats lui substituent le nommé Robert, que je crois volontiers quând au nom, mais non en ce qu'ils disent de la personne et de l'année en laquelle ils veulent qu'il aie esté esleu. Car en ce qu'ils escrivent que ce Robert entra en possession de ṣa chaire dès l'an 1044, l'an 15ᵉ du règne de Henri I, roi de France et qu'il fut légat du Pape, duquel S. Bernard a laissé par escrit qu'il fut si bon légat, qu'il visita toute l'Aquitaine à ses despens, sans avoir voulu prendre aucun présens de personne, et qu'il siégea seize ans, tout cela combat contre la vérité de l'histoire.

Pour le premier nous avons veu le contraire au chapitre précédent; pour le second, ils imposent avec trop de licence à S. Bernard, qui n'a commencé à paroistre qu'environ quatre-vingts ans après, qui appelle cest évesque de Chartres qui fut légat en Aquitaine, Geofroi de Lèves; de quoi il pouvoit parler comme sçavant, lui aiant tenu compagnie en icelle; et pour le troisiesme, ce Robert n'a pu occuper le siège Chartrain qu'environ huit ou neuf ans. Cela se peut justifier par un acte tiré du Cartulaire de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, par lequel la comtesse Berthe, sœur de nostre comte Thibaud, désirant avoir quelques vignes qui appartenoient à un nommé Raoul *Calculus* (Gravelle ou Gecton) qu'il tenoit en fief de ce comte, contre la volonté des religieux dudit monastère, elle se retira vers l'abbé Landri, pour les avoir sa vie durant, à condition qu'après son décès, elles retourneroient à ladite abbaïe. Ce qui lui aiant esté accordé et confirmé par ledit comte, l'an que l'évesque Robert mourut en voiage (1), et n'y avoit point d'évesque à Chartres; et du vivant de Hubert qui avoit esté eslu abbé dudit Saint-Père, après ledit Landri, et déposé par l'évesque Artaud, successeur de ce Robert, qui mit en son lieu le nommé Thierri, moine de Vendosme, qui est dénommé présent dans l'acte de la donation faite à ladite abbaïe de Saint-Père, par Gautier L'Enfant, du presbitaire de l'église de Nostre-Dame, proche la rivière, qui passe par Alluyes (2); en qualité d'abbé, l'an 9ᵉ de Philippes I, roi de France, qui revient à l'an 1067, ou 1069. Il est certain de dire qu'Artaud estoit desjà évesque de Chartres en ceste année là, puisque ç'avoit esté lui qui auroit déposé Hubert et pourveu Thierri de ladite abbaïe; et partant, que Robert devoit estre décédé quelque tems auparavant que cela arrivast. An. 1060.

---

(1) *Cart. Sanct. Petr. in Val.*, fol. 78. — (2) *Cart.*, ut sup., fol. 84.

On pourroit m'objecter une sentence qui se trouve dans le Cartulaire de Vendosme, pour raison de la dixme des chevaux, en la paroisse de Gombergent, dans l'archidiaconné dudit Vendosme, par laquelle Artaud adjugea aux religieux dudit Vendosme contre ceux de Marmoutier qui y prétendoient, en l'an 1062; pour ce qu'il semble que Artaud estoit desjà en possession de la chaire épiscopale de Chartres. A quoi je peux respondre que c'est une erreur du copiste, qui n'a pas bien pu distinguer la date, actendu qu'en ceste année là, Artaud estoit encores abbé de Bresmes, ainsi que l'a remarqué Baronius, et ne fut évesque de Chartres qu'environ sept ou huit ans après. Ce que je prouve davantage par le Cartulaire de l'abbaïe de Coulombs, dans lequel il se trouve un titre, qui porte que Hugues, comte de Meulanc, donne aux moines de ceste abbaïe, pour le salut de son âme et d'Alix sa femme, et encores de Valeran son père et Ode sa mère, l'église de Saint-Cosme de Meulanc, et l'isle dans laquelle elle est assize près du chasteau, avec tout ce qu'ils pourroient obtenir des aumosnes et charités des particuliers, pour l'entretien des religieux, qui y faisoient le service, et que ce fut *dum commune bellum ibidem ageretur à Roberto Carnotensi præsule cum castro Novingento, anno incarnationis Verbi MLXVII, indictione V, regnante Philippo rege anno nono.* Auquel acte l'indiction se rencontrant avec l'année, montre que ce titre est véritable, et qu'en ceste année, Robert estoit encores vivant, et qu'ainsi Artaud ne pouvoit estre encores évesque de Chartres. Je demeure toustefois d'accord qu'il ne l'a pu faire guères longue après, estant décédé en un voiage qu'il entreprint à Rome, peu après que ceste guerre fut finie.

Ce fut de ce tems que le pape Alexandre II, qui avoit succédé à Nicolas aussi II, donna ce beau privilège aux abbés de Vendosme, de pouvoir prendre la qualité de cardinaux de Sainte-Prisce ou Prisque, ainsi qu'il se veoid par la bulle donnée au palais de Latran le 8 des ides, c'est-à-dire le 8 de mai de l'an 1063, indiction 1, l'an 2ᵉ de son Pontificat. Ce que Grégoire VII leur aiant confirmé, l'anti-pape Guibert le leur osta; ainsi que l'escrit Geofroi, abbé de Vendosme, en son épistre au pape Pas-

An. 1060. chal II, qui leur confirma le privilège, comme fit aussi Calixte II, par sa bulle de l'an 1120 : si est-ce toutefois que les abbés de Vendosme n'ont joui paisiblement de ceste dignité, s'en trouvant d'autres depuis ceste concession, qui ont esté pourveus de ce titre. Du tems du pape Urbain II, un certain Grégoire en estoit pourveu, et Edinor, en la *Vie de S. Anseaume*, parlant des reliques de S^te^ Prisce, dit que le cardinal qui tenoit ledit titre, lui en donna la parcelle d'un os, et par son discours, il paroist que c'estoit un autre que l'abbé de Vendosme, qui en estoit titulaire. Aussi se recongnoist-il qu'auparavant et après que Calixte II eut confirmé ceste dignité aux abbés de ce monastère, il y avoit un certain Gerard, lequel avoit esté créé cardinal de ce titre, par le pape Paschal II, environ l'an 1118, après le décès duquel, Honoré II créa, en sa troisiesme création, un certain Henri, cardinal de Sainte-Prisce en 1128. Ranier vint après eux, créé en la quatriesme création des cardinaux, par Innocent II, en l'an 1138; et encores le nommé Astaldus de Astaldis, gentilhomme Romain, cardinal de Saint-Eustache, du pape Célestin II, en l'an 1144, fut transféré au titre de Sainte-Prisce par Eugène III, et mourut soubz le pontificat d'Alexandre III, qui décéda le 27 aoust 1181. Ce titre vaqua quelques années jusques à ce que Célestin III en pourveut, en l'an 1193, Jean de Saint-Paul, qui fut légat en France, au sujet du divorce du roi Philippes avec Engelberge son espouze, et fut intime ami de S. François d'Assises, pour duquel faire approuver la règle il s'emploia grandement.

De ce titre estant passé à celui de Sabine, j'estime que l'abbé de Vendosme se seroit mis en devoir de recouvrer ceste dignité; d'autant que je voi par la bulle que le Pape Innocent III adresse à Hamelin, abbé dudit monastère, en l'an 1205, le 8^e^ de son pontificat, il lui mande qu'encores que les Papes ses prédécesseurs eussent donné l'église de Sainte-Prisce scize au Mont-Aventin de Rome, avec toutes ses appartenances et dépendances, et la dignité de Cardinal, aux abbés de Vendosme ses devanciers, ainsi qu'il avoit veu qu'il estoit contenu en leurs privilèges, si est-ce toutefois que ceste église estant tombée en ruisnes et décadence par le peu de soin et négligence de ceux qui en avoient esté pourveus, par quelques-uns de ses prédécesseurs Papes, et auroient pourveu quelques Cardinaux en divers tems; que néamoins voulant déférer à son honneur, il lui accordoit, de la bénignité accoustumée du siège Apostolique, de retenir la dignité que ses devanciers avoient obtenue, par la concession de l'église Romaine, pour en user, lui et ses successeurs, sçavoir de sandales, tunique, dalmatique, mitre et anneau, tout ainsi que les Cardinaux prestres en usent. Ce qu'il lui confirmoit à perpétuité, de l'autorité Apostolique, et restituoit ladite église de Sainte-Prisce à l'abbaïe de Vendosme, de grâce spéciale, avec ceste modification toutesfois, que si lui d'aventure ou ses successeurs vouloient promouvoir quelques Cardinaux prestres à ce titre, afin qu'ils pussent faire, ainsi qu'il avoit esté ordonné, avec meure délibération, par les SS. Pères, l'office accoustumé sur l'autel de Saint-Pierre (pour ce que ceste église estoit une des vingt, dont les abbés assistoient le Pape quand il célébroit pontificalement), et que ceux ausquels ils auroient commis l'administration de ladite église rendroient humble et dévote obéissance auxdits Cardinaux pourveus de ce titre, lesquels percevroient la quatriesme portion du revenu qui y appartiendroit; et pour lui, il le deschargeoit du soin de ladite église, afin que par sa négligence elle ne fust réduite de rechef en solitude. An. 1060.

Par le contenu de ceste bulle, il appert que ceste église de Sainte-Prisce fut rendue aux abbés de Vendosme avec la dignité de Cardinal, de laquelle ils purent jouir quelque tems; pour ce que je ne voi point d'externes pourveus de ce tiltre, que plus de cent ans après, que Clément V en pourveut, en l'an 1310, Arnaud Nouvelli, abbé de Fontfrède de l'ordre de Citeaux, qui mourut en Avignon le 14 mai 1314. Simon d'Archiac, archevesque de Vienne, le suivit, aiant esté créé Cardinal le sabmedi des quatre-tems des Avens 1312, par Clément V, disent quelques-uns; ce qui ne se trouve point dans Onufres, qui rapporte les noms de ceux qui furent créés ce jour-là. Aussi d'autres reculent sa promotion et la rejectent en l'an 1320, sous Jean XXI, que je trouve à la vérité dans Onufres, avoir créé quelques Cardinaux en ladite année, mais il ne nomme point entre eux ce Simon, estant décédé à Avignon environ l'an 1326.

Toutefois, Bernard Guidonis ou Guion le fait un des sept cardinaux qui furent créés en 1320, et le met au sixiesme lieu; auquel je m'en rapporte plustost qu'aux autres, pour ce qu'il parloit de son tems, et les autres n'estant d'accord entre

An. 1060. eux, du tems auquel ce Simon a esté. L'abbé Dubois, en ses *Archevesques de Vienne*, l'obmet tout à fait; Le Lièvre n'en parle que comme d'une personne incongneue, dans son *Histoire de Vienne*. Severt veut qu'il soit mort devant la tenue du concile de Vienne, soubz Clément V, pape en 1312. Bernard Guion escrit qu'il n'estoit qu'esleu de Vienne lorsqu'il fut promu au cardinalat, en 1320; néamoins, il est certain qu'il estoit légat du pape Jean XXI, en 1324; ceux qui le font cardinal escrivent que ce Jacques Fournier, natif de Savardun, religieux de Bolbone au diocèse de Mirepoix, et abbé de Fontfrède, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Narbonne, qui avoit esté créé par ledit Jean XXI, cardinal de Sainte-Prisce, aux quatre-tems de l'Avent 1327, ce Jacques Fournier estant, par ses mérites, parvenu à la Papauté, il donna son titre à Gozo de Battaglie, natif de Rimini en la Romagne, et le créa cardinal de Sainte-Prisce, le 18 décembre 1338.

Je trouve après lui F. Bertrand Lagier, natif de Figeac en Querci, cordelier de profession, évesque de Glandève, lequel fut créé par Grégoire XI, aux quatre-tems de la Pentecoste 1371, et retint ce titre jusques à ce qu'il fut promeu par Urbain VI, pape schismatique, à l'évesché d'Ostie; duquel s'estant départi, pour se tourner du costé de Clément VII, il en feut repourveu de nouveau par lui. Cependant le pape Urbain VI créa cardinal de Sainte-Prisce, dès l'an 1378, Agapit Colomne, évesque de Bresse et depuis de Lisbonne en Portugal, lequel décéda à Rome, le 5 des calendes d'octobre 1380, selon Onufres. Il doit y avoir eu vacance de ce titre, jusqu'à ce que Sbignée d'Olles-niki, évesque de Cracovie, l'obtint, le 18 décembre 1439, du pape Eugène IV, mais plus véritablement de Félix IV, le 4 des ides d'octobre 1440, comme l'a remarqué Onufres, qui le met néamoins du tems dudit Eugène, entre les cardinaux qui assistèrent à l'eslection de Nicolas V, et dit qu'il mourut à Sendomirie en Pologne, le 9 des calendes d'avril 1455. Il eut pour successeur, l'année suivante, Jean Mella, natif de Zamora, au roiaume de Léon, qui fust créé aux quatre-tems des Avents 1456, par Calixte III, qui fit rebastir l'église de Sainte-Prisce. Mella changea ce titre quelques années après avec celui de Saint-Laurent *in Damaso*, soubz le pontificat de Paul II; il décéda, selon Onufres, l'an 1467, le 3 des ides d'octobre. Je trouve ce titre vacant jusques en 1496, que le pape Alexandre VI créa Jean de Castro, espagnol, évesque de Grigenti, cardinal de Sainte-Prisce, le 7 de febvrier audit an, lequel mourut à Rome en 1506, et fut inhumé en l'église de Sainte-Marie *del Populo.* C'est pourquoi à mon advis on lui substitue mal à propos, en 1503, Nicolas de Flisco ou de Fiesque, qu'on dit avoir esté créé par Alexandre VI, au mois de mai de ladite année, veu que ce Pape estoit décédé dès le mois d'aoust ensuivant; ou bien il faudroit dire que Jean de Castro auroit quicté ce titre, trois ans avant son trespas. An. 1060.

Quoique c'en soit, Nicolas de Flisco assista, en 1512, au concile de Latran, tenu soubz le pape Jules II, soubz le titre de cardinal de Sainte-Prisce, qu'il avoit encores en 1513, du tems de Léon X, qui le créa cardinal, évesque d'Albe, puis de Sabine, et encores de Porte-d'Ostie; et mit en son lieu, André de la Valle, Romain, qu'il tira de son titre de Saint-Agnès *in agone*, pour lui bailler celui de Sainte-Prisce, et du depuis il eust les éveschés d'Albe et de Palestrine, soubz Clément VII, qui tira Jean Vincent Caraffe, archevesque de Naples, de son titre de Sainte-Pudentiane, pour lui donner celui de Sainte-Prisce, qu'il quicta soubz Paul III, pour les éveschés d'Albe et de Palestrine. Ce Pape le bailla à Barthélemi Guidiccion, évesque de Luques, au lieu de celui de Saint-Césarius, soubz lequel titre il avoit esté créé cardinal en décembre 1539, et bailla celui de Sainte-Prisce à Michel de Silva de Portalegre, Portugais. Quelques-uns lui donnent pour successeur Grégoire Cortese, abbé de Saint-Benoist de Mantoue. Mais je ne vois point qu'il ait eu ce titre, mais celui de Saint-Cyriace *in Thermis*, et lis que Frédéric de Cesis, évesque de Todi, en fut pourveu par Paul III, qui le créa cardinal de Saint-Pancrace, en décembre 1544, qu'il eschangea puis après, en celui de Sainte-Prisce, lequel fut suivi par Hierosme Simonelli, petit-neveu du pape Jules III, qui l'avoit créé cardinal-diacre du titre de Saint-Cosme et de Saint-Damian, puis l'auroit transféré à celui de Sainte-Prisce, et encores à Sainte-Marie delà le Tibre, et aux éveschés d'Albe, de Frescati et de Port ou Sainte-Ruffine.

Jean Suano de Rieumes lui succéda, ainsi appelé, pour ce qu'il estoit natif de Rieumes, bourgade de Gascongne; il fut évesque de Mirepoix et créé par Paul IV, au mois de décembre

An. 1060. 1555, cardinal-prestre de Saint-Jean-Porte-Latine, qu'il délaissa quelques années après pour prendre le titre de Sainte-Prisce, en possession duquel il mourut, le 29 septembre 1566, et fut enterré au Saint-Esprit de Rome. Bernard Salviati, évesque de Saint-Papoul en Languedoc, et de Clermont en Auvergne, fut créé cardinal de Saint-Simon, en l'année 1561, le 26 febvrier, par le pape Pie IV; puis quelques années après il l'eschangea avec Sainte-Prisce; titre qu'il ne garda guères, estant mort à Rome, le 6 mai 1568. Après lequel, Jean-Francois Gambara, Bressan, fils du comte de Pratalbuino, obtint le mesme titre. Pie IV l'avoit créé en 1561 au mois de febvrier, cardinal-diacre puis prestre, du titre de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin, qu'il laissa, pour ceux de Sainte-Pudentianne et de Sainte-Prisce; et ce dernier pour ceux de Saint-Anastase et de Sainte-Marie delà le Tibre; et enfin pour les éveschés d'Albe et de Palestrine. Pierre de Deça, Espagnol, du roiaume de Galice, fut créé par Grégoire XIII, au mois de febvrier 1578, cardinal-prestre, du titre de Sainte-Prisce, puis de Saint-Laurens *in Lucina*, et fut à Rome, pour prendre le chapeau, au mois de juin 1580; où aiant arresté sa demeure, il y mourut le 27 d'aoust en 1600; et fut de là transporté en son païs d'Espagne pour y estre inhumé.

Voilà tous les cardinaux que j'ai pu recouvrer de Sainte-Prisce, jusques en l'an 1600, entre lesquels je ne trouve pas un seul abbé de Vendosme : qui me fait dire que les abbés de ce monastère n'ont eu le titre de cardinal de Sainte-Prisce que pour l'honneur et de nom seulement, sans effet. Louis de Cravent, le pénultiesme des abbés réguliers de ladite abbaïe, en prenoit la qualité, ainsi qu'il se veoid par certain acte du 4 juin 1515, auquel il est intitulé : *Ludovicus, Dei et sanctæ sedis gratia, tituli Sanctæ-Priscæ in Monte-Aventino sacrosanctæ R. E. Presbyter Cardinalis, humilis quoque abbas monasterii Sanctæ-Trinitatis de Vindocino ad eamdem ecclesiam nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, Carnotensis diocœsis.*

J'ai veu encores une sentence rendue par Antoine de Cravent, neveu du précédent, par laquelle il prend mesme qualité de cardinal de Sainte-Prisce au Mont-Aventin, du vendredi 13 décembre 1538, entre M^{re} Mathurin Carit, prestre, et Simon

Perac, chanoine de Chartres, au nom et comme procureur des doien, chanoines et Chapitre de Chartres : et Louis de la Chambre, duquel on fait tous ces contes bouffons, soubz le nom de Monsieur de Vendosme, en prenoit semblablement la dénomination en 1580, auquel tems les cardinaux de Flisco, Caraffe, Guidiccion, de Silva de Portalègre, Cortèse : de Cesis, Simonelli, de Rieumes, Salviati, Gambara et de Deça, en avoient le titre et le revenu. Je trouve outre plus, un Benoist Justinian, titulaire de ceste église de Sainte-Prisce, qui l'a fait rebastir en plus belle forme qu'elle n'estoit. An. 1060.

L'abbaïe de Vendosme a esté possédée par plusieurs cardinaux, autres que les sus-nommés, comme celui de Meudon, de Bourbon, de Altaemps, et d'un autre de Bourbon, dit le *Cardinal de Vendosme;* de tous lesquels pas un n'a pris le titre de Sainte-Prisce. Je ne peux oublier en cest endroit que soubz le régime d'Orderic, abbé de ce monastère, que quelques-uns traitent de Saint, il sortit, en 1066, un autre Saint, qui fut Arnould, évesque de Gap en Provence, auquel le pape Alexandre II donna l'administration de ce diocèse, et l'en ordonna évesque (1).

Reprenant maintenant le fil de nostre histoire, Edouard, roi d'Angleterre, se voiant sans enfans, se démit de son Estat en faveur de Guillaume, duc de Normandie, son parent. Heroud, frère de la reine, s'en empara après le décès d'Edouard, contre lequel Guillaume arma puissamment, et passa en Angleterre pour l'obtenir sur lui. Plusieurs seigneurs, espérant s'acquérir quelque gloire dans ceste conqueste, se mirent de la partie, pour suivre la fortune du Normand. Geofroi, seigneur de Chaumont en Blésois, fils de Gilduin de Saumur, duquel nous avons parlé ci-devant, aiant marié Denise, sa nièce, fille de Chaune, sa sœur, avec Sulpice, seigneur d'Amboise, auquel il avoit donné la moitié de sa seigneurie de Chaumont, et le tout après son décès, ne voulut estre des derniers. Comme c'estoit un seigneur qui avoit de belles parties, il fut fort bien receu de Guillaume, qui en fit toujours un particulier estat, et l'avança aux honneurs et aux biens, après sa conqueste.

Raoul de Toëni, seigneur de Conches et de Nogent-l'Erambert, que le duc avoit banni de ses terres quelques années au

---

(1) Renat. Bened., *in vit. Sanct.*

An. 1065. précédent, sur quelques faux rapports qu'on lui avoit fait de sa personne, s'estant présenté devant lui, il le receut fort courtoisement, et lui présenta la bannière, que le pape Alexandre II lui avoit envoiée, lui disant : « Tenés, c'est à vous à porter » ceste bannière de Normandie, vous appartenant à droit d'hé» ritage, je ne veux vous oster ce qui vous est deu, faites vostre » devoir de la bien garder. »

Roger le remercia du tesmoignage de sa bonne volonté et justice, le suppliant de trouver bon qu'il n'acceptast ceste charge qui, quoique honorable, l'empescheroit de lui rendre service en ceste occasion. Le duc, jugeant son excuse légitime, présenta la mesme bannière à Gautier Giffard, comte de Longueville, lequel s'en excusa pareillement. Ce que voiant le duc, il la bailla à Toustain le Blanc, fils d'un des bastards du duc Rol, seigneur du Bec-Crespin, près Montierviller en Caux; lequel, prenant à grand honneur ce choix fait de sa personne, il accepta ceste charge, qu'il a transmise à sa postérité, et l'a depuis tenue comme en fief, sans en faire autre redevance, que de la bouche et des mains.

Le Vidame de Chartres et Rotrou, comte du Perche, se signalèrent en la bataille que Guillaume donna à Senlac, près Hastingues, un sabmedi jour de saint Calixte, 14 d'octobre 1066; où Héroud et les siens aiant esté défaits, Guillaume fut couronné roi d'Angleterre en la ville de Londres, le jour de Noël suivant, par Eldred, archevesque d'York.

Durant que cela se passoit delà la mer, Fouques Nerra, comte d'Anjou et de Gastinois, prenant prétexte que Geofroi le Barbu, son frère, estoit excommunié pour les violences dont il avoit usé envers les religieux de Marmoutier, et que le partage qu'il avoit eu de la succession de son père estoit trop inégal à celui de Geofroi, s'empara de sa seigneurie en 1067 (1). Le roi Philippes voulut l'en empescher et s'entremectre pour Geofroi; Fouques, qui congnoissoit son faible, et qu'il avoit ses intérests grandement en recommandation, l'actaqua de ce costé-là, lui délaissant ce qu'il avoit au Gastinois, et lui livrant Chasteau-Landon et autres places de ceste province; moiennant quoi, il abandonna la protection de Geofroi. Ce seigneur, ainsi abandonné, ne mit guères à tomber ès mains de Fouques, qui l'envoia, en l'an 1068, prisonnier à Chinon, où il le tint trente ans, et se mit en possession de tout ce qu'il avoit en Touraine (1). An. 1067.

---

(1) *Chron. Sanct. Albini.*

Fouques, se voiant haut et puissant seigneur, rechercha l'alliance de Lancelin de Beaugenci, homme puissant et riche, duquel il espouza la fille. N'aiant guères vescu dans son mariage, il convola en second lit avec la fille du sire de Bourbon, appelée Ermengarde, de laquelle, aiant eu un fils et une fille, il se sépara pour cause de consanguinité, et print pour compagne de sa couche, Bertrade, fille d'Amauri, comte de Montfort, qui eust d'elle, Fouques, depuis roi de Jérusalem. Mais d'autant que toutes choses ne viennent à souhait, et pour faire veoir que ce n'est l'homme seul qui est l'artisan de son bonheur, mais qu'il le doit rapporter à Dieu, comme à celui qui le despart comme il lui plaist, et que parmi les plus grandes douceurs, il se trouve toujours quelque chose d'amer, l'Angevin ne trouva parmi tous ces contentemens celui qu'il s'estoit promis. Guillaume, duc d'Aquitaine, actendoit toujours l'occasion de recouvrer sur lui les pertes qu'il avoit faites soubz Geofroi Martel (2); s'estant présentée, il lui enleva Saintes et toute la Saintonge. D'autre costé, Helie de la Flèche, qui avoit acheté d'Hugues, fils d'Azon de Gènes, et d'Hersende, son cousin, le comté du Maine, fasché de veoir Geofroi le Barbu prisonnier, qui l'avoit assisté en ses plus pressans besoins, pour lui rendre la pareille, s'allia avec Estienne, comte de Blois, fils de Thibaud, comte de Chartres et de Champagne; lesquels, aiant levé des trouppes, entrèrent dans les terres de Fouques, afin de l'obliger à mectre Geofroi en liberté et en la jouissance de ses biens. Fouques, voiant la partie mal faite pour lui, aiant affaire à deux puissans ennemis, tascha de les désunir, offrant au Blésois de devenir son homme lige pour la Touraine, et de lui en faire hommage, s'il vouloit rompre avec le Manceau et lui donner la paix.

Estienne préferant ceste offre à sa parole et à l'amitié d'Helie son parent, l'accepta et retira ses trouppes. Le Manceau se voiant seul et sans appui, et que ses forces estoient de beaucoup au dessoubz de celles de l'Angevin, fit le semblable. Fouques se

---

(1) Ord. Vital, lib. III, p. 484. *Chron. Sanct. Albinini.* — (2) Bourdigné, *Ann. d'Anjou*, part. II, ch. 10.

An. 1068. voiant par ce moien délivré de l'appréhension qu'il avoit des armes de ces seigneurs, tourna toutes ses pensées à perdre et ruisner tous ceux qui entreprendroient la délivrance de son frère. Mais comme il ne se passe guères de troubles en quelques païs, qu'il ne s'en trouve qui taschent d'y profiter, Fouques de Tournai, ou comme d'autres l'appellent Fulcois de Thorigné, seigneur de la Motte-Fulcois, croiant que le rabaissement de Sulpice d'Amboise seroit son rehaussement, fit tout ce qu'il pût pour le mectre mal avec le comte d'Anjou; il lui donna à entendre que Sulpice estoit un des principaux de la ligue qu'on avoit faite, pour lui enlever Geofroi. Il y avoit encores dans Amboise un certain Arnoud, fils de Léon de Meün, qui estoit gouverneur de la maison du Comte, qui s'appeloit le Domicile, et estoit seigneur de la plus part d'Amboise, qui pouvoit l'empescher de parvenir à ses fins. Fouques, père de Martel, avoit baillé ceste maison à Léon, avec la forest de Romorantin pour les garder, pour ce qu'allant et revenant de la Cour ou du Gastinois en Anjou, il passoit par Meun, entre Orléans et Beaugenci, et logeoit ordinairement chez Léon.

Arnould estoit pour Geofroi, Fulcois pour Fouques, Sulpice pour personne. Fouques, comte d'Anjou, retournant de trouver le roi, logea à Amboise au Domicile, duquel à la persuasion de Fulcois il osta la garde à Arnould, le chassa de la ville et mit en son lieu, Regnault Porcelet. D'autre costé, Fulcois voiant que les effets correspondoient à ses dessains, et qu'il estoit appuié de la faveur du comte, faisoit toutes les niches dont il pouvoit s'aviser à Sulpice; pensant lui faire eschapper la patience, pour le porter à quelque action, de laquelle le comte eust pu prendre sujet de le priver de ses biens, qu'il s'actendoit avoir, pour un fils qui avoit nom Fulcois comme lui, lequel avoit espouzé la sœur de Sulpice. Il joua si bien son personnage, qu'il porta Fouques et Bouchard de Montesor, qui avoit en mariage Euphemie autre sœur de Sulpice, de prendre les armes contre Sulpice. Cetui-ci avec Lisois son frère, s'entretenoient en une parfaite amitié, et avoient telle correspondance ensemble, que leurs armes estant aussi bien unies que leurs affections, incommodoient fort Chaumont, où ils faisoient leur résidence, le comte Bouchard et Fulcois bruslant et gastant tout ce qu'ils rencontroient jusques à Tours et Loches.

Thibaud des Roches, qui avoit espouzé Sibille sœur de Sulpice, et Lisois, leur donnoit libre passage par son port, d'où ils donnoient fort à faire à leurs ennemis. Fulcois considérant que la force n'y faisoit rien, pensa les actraper par finesse; il porta le comte à faire la paix avec eux, afin de les surprendre lorsqu'ils y penseroient le moins. Cela lui succéda comme il avoit pensé, d'autant que Sulpice aiant mis en la garde d'un certain Everard, ce qu'il avoit à Amboise, se retira à Chaumont avec sa famille. S'estant un jour venu promener à Amboise il alla loger chez un nommé Cesarius, avec lequel il croioit estre en asseurance; mais il fut bien estonné quand il se vit arresté de la part du comte, qui estoit à Tours, et emmené prisonnier à Angers. En mesme tems, le comte fit assiéger Amboise, qu'il réduisit en cendres, ne pardonnant pas mesme à l'église de Nostre-Dame, qui fut consumée des flammes. S'estant enfin accommodés ensemble, le comte faisoit tout son possible pour actirer Sulpice de son parti, le menaçant d'user de contrainte, s'il ne le vouloit faire de bon gré. Sulpice, après lui avoir remontré qu'il estoit homme du comte de Blois, qu'il ne pouvoit désavouer, sans danger de commectre son fief, ni le recongnoistre, sans se parjurer; et voiant que le comte ne prenoit ses excuses en paiement, il se retira en l'église de Saint-Martin de Tours, où Salomon de Lavardin son parent, le vint avertir, que le comte le faisoit chercher pour le mectre en prison, et l'emmena aux Roches-Corbon. Cuidant s'en retourner à Amboise il sceut qu'Everard avoit rendu au comte la tour qu'il avoit commise en sa garde, et pour ce, se retira à Saugeon, ou, comme ledit Bourdigné, en Soulongne; où il fit venir tous ceux qui estoient fuis d'Amboise, soubz la conduite de Geofroi Maingarnie, homme courageux et de main, d'où ils couroient les terres de l'Angevin, d'entre le Cher et la Loire, Ingrande et Montrichard, jusques à Tours, fors celles de Saint-Martin; et passant la rivière aux Roches, ils ravagèrent tout, jusques à Saint-Aignan, où nous les laisserons pour revenir au païs Chartrain. An. 1068.

An. 1069. un jouvenceau pour estre promeu à l'éveschê de leur ville, il n'a pu le faire, à cause que les saints canons le défendoient, et que leur église aiant besoin d'estre réformée, pour avoir esté opprimée durant la tyrannie de celui qui s'en estoit emparé, il avoit jugé à propos, à la prière mesme et suasion de ce jeune homme, et de ceux qui l'accompagnoient, d'en pourvoir un qui fut plus asgé; et pour ce, aiant jecté l'œil sur Even ou Ives, abbé de Saint-Melaine, qui estoit présent, et leur député, qui estoit personnage de probité et prudent, il l'avoit consacré leur archevesque; lequel il leur enjoignoit de recevoir, et de lui obéir. Ce qu'il manda pareillement aux évesques de Bretagne par l'épistre suivante, datée de Rome, le 5 des calendes d'octobre, indiction 15, qui revient au 27 de septembre 1077. C'est pourquoi Fr. Augustin du Pas escrit, après Argentré, que S. Gilduin ne fut seulement qu'esleu de Dol et non consacré; ce qui se trouve véritable par ce que nous venons de dire.

S. Gilduin donc, s'en retournant de Rome en France, eut désir de visiter ses parens au Puiset. Se voiant si près de Chartres il voulut, autant pour contenter sa dévotion que sa curiosité, donner une visite à l'église du lieu, l'une des plus célèbres de la chrestienté, à cause des miracles que la Vierge glorieuse y opéroit et opère encores bien souvent; mais quand nostre heure est venue, nous ne pouvons reculer: il y demeura malade d'une grosse fiebvre qui ne le quicta qu'au tombeau. Il se fit porter au monastère de Saint-Père, qui estoit lors hors la ville, pour y estre gouverné plus charitablement, par les religieux de ceste maison, et pour y recevoir les assistances spirituelles des sacrements de l'église, s'il plaisoit à Dieu de disposer de sa personne. Son mal augmentant, il rendit en ce lieu les derniers soupirs de sa vie, et y receut sa dernière demeure dans le milieu du chœur de l'église, le 6 des calendes de febvrier, c'est-à-dire le 27 de janvier, audit an 1077, ou selon nostre supputation, l'an 1078, quoique les autheurs ci-dessus le mectent en l'an 1076. Mais l'opposition de l'indiction prouve l'année, et rend nostre opinion plus probable que les autres.

Il se fit tant de miracles au tombeau de ce saint que, des aumosnes qu'y faisoient ceux qui venoient en affluence de toutes parts pour recevoir soulagement ou guérison de leurs maux, Foucher, abbé dudit Saint-Père, fit rebastir l'église de ce monastère en la forme qu'elle se veoid à présent. Ce fut à la sollicitation de Hilduard, moine de ceste abbaïe, qu'il en entreprint la structure, qui lui remectoit souvent devant les yeux de la pensée, la grâce qu'il en avoit receue par les prières de ce Saint, d'estre guéri de la maladie des gouttes qui le tourmentoient; pour de quoi ne demeurer ingrat et proposant mectre les sacrées reliques de S. Gilduin en quelque lieu plus honorable, qui contribuast à la gloire et vénération du saint, il le tira de son lieu pour accommoder le chœur, et cependant, le mit dans une chapelle à main gauche soubz l'autel, qui est au milieu d'icelle, où il est encores, Foucher n'aiant pu accomplir son intention, à cause de la mort qui lui en osta les moiens. An. 1069.

J'estime que nostre prélat décéda la mesme année, au mois de febvrier, ou la précédente, pour ce que je veois un autre évesque en nostre diocèse en l'an 1077. Je ne trouve point où cest Artaud a esté inhumé: l'ancien Catalogue de nos prélats dit seulement que *fuit vir eloquentissimus et totius scientiæ radiis illustratus, qui ecclesiam, quamdiu vixit, augmentavit, et cappis optimis, dorsalibus pretiosis extruxit, calicem aureum opere elegantissimo informatum quotidiano Ecclesiæ usui deputavit, et in morte capellam suam ornamentis episcopalibus instructam cum immenso argenti pondere dereliquit. Villam de Spedona quæ erat in parte episcopi Carnotensis Capitulo Parisiensi tradidit pro pastu quem percipit episcopus super Capitulum antedictum.* En quoi néamoins il s'est trompé, pour ce que nous avons montré ci-dessus que ç'a esté Agobert qui a fait ce don à l'église de Paris, environ l'an 1050.

Pendant le tems de la séance d'Artaud, le comte d'Anjou et Sulpice de Chaumont s'estant accommodés ensemble, Fouques rendit à Sulpice tout ce qu'il avoit prins sur lui, excepté la tour d'Amboise, que l'Angevin bailla en garde à Robert d'Avese, ami commun de tous les deux; à condition de lui rendre et se déclarer ennemi de Sulpice, en cas qu'il vint à rompre le premier; comme au cas pareil, de se ranger du costé de Sulpice, si le comte enfraignoit la paix faite entre eux; pour sceau et asseurance de laquelle, Sulpice avoit consigné Hugues, son fils, entre les mains du comte. Bouchard de Montesor et Fulcois ne furent comprins dans cest accord, pour quoi Sulpice demeurant tantost à Amboise, tantost à Chaumont, leur donnoit bien des affaires.

An. 1077. Il arriva, un certain jour, que le fauconnier de Fulcois estant à la chasse, fut rencontré par ceux de Chaumont, qui le démontèrent, prinrent la chasse et arrestèrent la meute de chiens qu'il conduisoit; ils ostèrent aussi aux chasseurs leurs casaques et tout leur équipage, se présentèrent d'un grand matin devant la maison de Fulcois, et sonnèrent du cor afin de leur faire ouvrir. Les gens de Fulcois pensant que ce fussent ceux de la maison, coururent leur ouvrir et les laissèrent entrer. Geofroi de Chaumont aiant tué le portier, monta au plus haut du logis, et aiant donné le signal à Sulpice qui estoit en embuscade dans le fossé avec une vingtaine d'hommes, entra dans ladite maison, qu'il ruisna. Fulcois père et fils, en indignation de ceste action, firent beaucoup de maux avec Bouchard de Montesor, qui s'estoit allié avec eux dans les appartenances de Sulpice.

Berenger d'Orchese rendit au jeune Fulcois une maison de deffense qui lui appartenoit. Sulpice l'actaqua, s'en rendit maistre et la brusla. Berenger y fut tué, et Lancelin, son fils, s'enfuit avec Fulcois l'aisné à Montrichard. Fulcois le jeune y fut prins, sur lequel les païsans deschargèrent leur cholère pour les maux qu'il leur avoit faits, l'ostèrent de force d'entre les mains de ceux qui le gardoient, et le mirent en pièces. Ceste disgrâce abaissa fort l'orgueil et le courage de Fulcois l'aisné; et Bouchard, craignant de tomber au pouvoir de Sulpice, en conçut une telle appréhension, qu'il en devint malade, et croiant en mourir, print l'habit de moine; mais sitost qu'il sentit son cœur, il jecta comme l'on dit, le froc aux orties, et se retira en Lombardie, où le bonheur lui en dit, et y espouza une marquise. Il laissa par ce moien tout ce qu'il avoit en Touraine à Alberic ou Aubri, son fils, lequel aiant fait sa paix avec Sulpice et Lisois, ses oncles, il fit hommage au premier de Montrichard et autres seigneuries qu'il tenoit de lui.

Quand à Fulcois l'ancien, il demeura avec Albéric jusques à son décès. Ainsi toutes choses pacifiées, Sulpice, après avoir gouverné quelque tems son bien en repos, et sans que personne le troublast, il voulut s'en aller rendre visite au comte d'Anjou; estant tombé malade en chemin, il se fit porter à la Roche-Corbon, chez Sibile, sa sœur, où il trespassa le premier de juin, et fut porté inhumer à Pont-Levoi. Il laissa trois enfans, un garçon nommé Hugues, et deux filles, Aanor et Ermensende. An. 1077. Hugues lui succéda ès seigneuries de Chaumont et d'Amboise; mais pour ce qu'il estoit encores jeune, Lisois, son oncle, entreprint la tutelle et la gestion de son bien; pour les filles elles furent pourveues selon leur qualité et naissance.

CHAPITRE III.

De Geofroi I, évesque de Chartres, eslu par le Chapitre de la Cathédrale, contre Robert de Grantemesnil, nommé par le roi Philippe I; déposition dudit Geofroi et sa restitution en seconde déposition; de quelques guerres arrivées en ce tems-là.

Après la mort d'Artaud, évesque de Chartres, il y eut de la contestation pour son successeur; le Chapitre en vouloit un et le roi un autre. Robert, abbé de Sainte-Euphémie en Calabre, frère de Hugues de Grantemesnil, avoit esté choisi par Philippe I, roi de France (1); mais comme ce prince estoit en estime de ne donner les bénéfices pour rien, les chanoines et le clergé de Chartres le refusèrent tout à plat, craignant qu'il n'y eust en ce choix fait de sa personne quelque simonie, et procédèrent à l'eslection d'un autre, qui fut Geofroi, neveu d'Eustache, comte de Boulongne, qui en print possession. Paul, moine de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, escrit (2) que ce fut du tems que l'église et monastère de Saint-Père furent consommés par le feu, que Geofroi et l'abbé Eustache furent esleus, sçavoir : l'évesque, le 3 des calendes d'aoust, qui est le 30 de juillet, devant l'incendie; et l'abbé, deux ans après, le 5 des calendes de septembre, qui revient au 28 d'aoust. Mais ne disant point l'année que le feu arriva, il nous laisse

---

(1) Ord. Vital, lib. V, p. 583. — (2) Fol. 95.

An. 1077. aussi sçavant que nous estions. Orderic Vital dit (3), à la vérité, que ce Geofroi estoit desjà évesque de Chartres dès l'an 1070, lorsqu'Albert ou Aubert de Cravant donna la moitié des dixmes de Lormoie à l'abbaïe de Saint-Evrould, d'où il estoit religieux, que Raoul de Mauvoisin, dit à la *Barbe*, comme il est porté dans le Cartulaire de Coulombs, approuva comme seigneur du fief dominant. Mais, par ce que nous avons dit ci-dessus, il est aisé à juger que ce bon moine ou son copiste se sont trompés d'un X, et qu'ils ont mis LXX pour LXXX; puisqu'il est certain que Geofroi n'a commencé plus tost qu'en l'an 1077.

Cela se peut veoir par l'épistre 14 du livre IV des Epistres de Grégoire VII, donnée à Carpinette, le 4 des nones de mars, indiction 15, qui revient au 4 mars 1077, ou selon nostre supputation ordinaire à l'an 1078; par laquelle il escrit au clergé et au peuple de l'église de Chartres, que Robert, moine, qui, par une ambition qui ne se peut dire, avoit occupé le siége Chartrain, n'aiant voulu s'en désister, combien qu'il eust promis à son légat de le faire, ils n'eussent à le recevoir ni à le recongnoistre pour évesque ou seigneur, ni lui prester aucune obéissance ou service; leur enjoignant de jeuner trois jours et faire prières et aumosnes pour demander à Dieu la grâce d'en eslire un qui lui fut aggréable, qui entrast par la porte et non par la fenestre, comme un voleur et larron, déclarant excommunié celui qui aspireroit à ceste dignité, contre les règles des saints Pères, avec ses fauteurs et adhérens. Car par là, il paroist qu'il n'y avoit point encores d'évesque esleu canoniquement, puisqu'il ordonne qu'on procédast à l'eslection d'un; et par l'épistre 15 suivante, en date du mesme jour, il mande à Richer, archevesque de Sens, et à ses suffragans, qu'ils aient à procurer que ceste élection se fasse d'une personne idoine et capable, de lui imposer les mains, et de le consacrer sans crainte ni faveur d'aucun, leur enjoignant d'admonester, tant ledit Robert que Hugues, son frère, de rendre à l'église et aux chanoines de Chartres ce qu'ils leur avoient osté, et au cas que, dans trois semaines, ils n'en voulussent venir à satisfaction, ils eussent à procéder contre eux par excommunication.

Il y a de l'apparence que le clergé Chartrain avoit desjà pro-

---

(1) Lib. VI, p. 604.

cédé à l'eslection de Geofroi, puisque Hugues, évesque de Die, An. 1077. légat de Grégoire VII, avoit fulminé une excommunication contre lui, l'avoit déposé et chassé de l'église de Chartres. Cela se justifie par l'épistre onziesme du V^e^ livre des Epistres et Rescrits dudit Grégoire, donnée à Rome, le 8 des ides, c'est-à-dire, le 6 de novembre, indiction 1, qui revient à l'an 1078; veu que, par ceste épistre, il confirme ceste déposition et excommunication, et lui mande que le roi Philippes avoit envoié par devers lui, pour la seconde fois, en faveur de Robert, abbé de Sainte-Euphémie en Calabre; lequel, l'année mesme, l'avoit veu en passant par la Lombardie pour s'en venir en France, et l'avoit prié d'aggréer qu'il fut ordonné évesque de Chartres; que le mesme Robert seroit retourné vers lui, et lui auroit dit qu'il n'auroit voulu accepter ce bénéfice sans son consentement; et que deux chanoines de Chartres lui auroient asseuré que la plus grande et saine partie de leur corps le désiroient pour pasteur, combien qu'ils n'eussent procédé aucunement à l'eslection de sa personne : sur quoi, ne voulant rien ordonner que conformément aux saints canons et décrets des saints Pères, il n'auroit voulu s'en rapporter à ce que ces chanoines lui en avoient dit, ni le promouvoir à l'épiscopat sans eslection. Pour quoi il lui donnoit avis de se transporter jusqu'audit Chartres pour s'enquérir des volontés des uns et des autres, et recongnoistre quel seroit le sentiment d'un chacun sur ce sujet; de sorte que s'il jugeoit que tous les vœux tendissent à l'eslection de cest abbé, il lui en escrivit au plus tost, pour faire en ce rencontre ce qui seroit nécessaire; et de mesme, qu'il l'avertist, s'il y avoit de la contradiction, afin de pourvoir suivant le deu de sa charge. Qui fait veoir que l'église de Chartres estoit encores vacante en ce tems-là.

Je ne sçais pas ce que Hugues en pust escrire au pape Grégoire, mais je sçai bien que, n'aiant procédé contre Geofroi avec toutes les formalités requises, le Pape le remit en sa dignité épiscopale, ainsi qu'il se lit dans l'épistre 17 du V^e^ livre des Epistres dudit Grégoire, en date de Rome, du 7 des ides de mars, indiction 1, qui revient au 9 du mesme mois, l'an révolu, et à nostre compte, l'an 1079. *Gotfredus autem*, dit-il, *Carnotensis episcopus, quia non invitatus et absens indicatus fuerat episcopali officio à nobis restitutus est; hoc quidem te-*

An. 1077. *nore, quod causa sua ante legatum nostrum debeat retractari atque definiri.*

Ceste cause fut agitée au concile d'Issoudun qui, selon la Chronique de Saint-Marian d'Auxerre, fut tenu l'an 1081, où il fut excommunié de rechef. Cela se veoid par certain acte inséré dans le Cartulaire dudit Saint-Père, qui porte qu'il a esté fait et passé par Girard, prieur, et tout le couvent dudit monastère : *Ea tempestate qua Domnus Eustachius abba Romæ morabatur cum Gaufrido episcopo, atque Parisiensi episcopo, ut pariter attenderent injustè prolatam esse excommunicationem in Concilio Exoldunensi ab episcopo Diensi Hugone super Gaufridum Carnotensem præsulem, videlicet in præsentiâ Domini Gregorii papæ VI* (il faut VII), *quem etiam tunc Henricus imperator cum Alemannis et Longobardis debellabat.*

Et de fait, Baronius, en ses *Annales,* soubz ceste année (1), escrit que Grégoire permist à Geofroi de se purger par serment, estant venu à Rome, et néamoins il n'auroit laissé de défendre à nostre Thibaud, de converser avec les excommuniés, pouvant, par iceux, entendre Geofroi, qui avoit esté déclaré tel. Ce que le mesme Grégoire confirme par son épistre 15 et 16 de son IX^e livre, escrivant à Hugues, son légat, que ce Geofroi et son oncle, évesque de Paris, de mesme nom, s'estoient grandement plaints et dolus de ce que, sans les ouïr ni mesme recevoir son serment, il auroit excommunié et déposé Geofroi, et lui auroit donné la peine d'aller à Rome, durant lequel voiage ils auroient fort souffert en leurs personnes et en leurs biens; qu'il avoit toujours actendu de ses nouvelles, espérant qu'aiant esté averti de leur voiage, il enverroit pièces justificatives de son procédé; ce que n'aiant fait, après trois sepmaines qu'il y avoit qu'ils estoient arrivés, aiant compassion d'eux, et les cardinaux jugeant que cela estoit contraire à la douceur du Saint-Siége qu'ils s'en retournassent sans consolation et sans expédition de leur affaire, il leur avoit enjoint d'avoir patience, jusqu'à ce qu'ils eussent receu response. C'est pourquoi il lui mandoit qu'il eust à venir lui-mesme pour rendre raison de son jugement, ou à tout le moins qu'il envoiast un messager avec lectres expresses de ce qu'il auroit géré en ce négoce, afin d'avoir sur ce le serment de Geofroi, si besoin estoit. An. 1081.

---

(1) Baronn., *ad ann.* 1081, *num.* 29.

Grégoire, aiant receu lectres de Hugues son légat, rescrivit aux chanoines et habitants de Chartres, que s'il avoit si longtems retenu leur évesque, il l'avoit fait pour connoistre de son affaire au fond, afin d'en juger en dernier ressort et sans appel; qu'aiant à cest effet désiré de sçavoir de son légat en quel point elle estoit et receu de lui la response, il avoit, à la vérité, trouvé que la confession de Geofroi ne s'accordoit du tout au dire de l'évesque de Paris, son oncle; mais que c'estoit en si peu de chose, qu'on ne devoit s'y arrester, et que sans faire tort à la justice, on pourroit passer outre au jugement du procès; qu'à ce sujet, afin que ce prélat ne fut diffamé par un crime qu'on lui imposoit faussement, il auroit assigné jour à Geofroi et à son oncle, pour se purger d'icelui par serment sur le corps de S. Pierre, ne croiant pas qu'un évesque eust voulu se parjurer. Pour quoi il leur enjoignoit de le recevoir et de lui rendre l'obéissance deue à une personne de sa condition, et l'honorer comme leur pasteur, et ne lui reprocher le vice de simonie, duquel il avoit esté accusé, et autres crimes desquels il s'estoit purgé.

Le crime de simonie estoit si commun en ce tems-là, que les prélats ne se cachoient point pour le commectre. Geofroi en estoit grandement diffamé, et croit que c'est de lui que l'autheur du livre intitulé *Mensa philosophorum* (1) veut parler, quand il dit qu'un évesque de Chartres avoit promis au roi de France, Philippes, de lui donner la première prébende qu'il donneroit. Plusieurs vaquèrent, le roi demanda pourquoi il n'avoit satisfait à sa promesse, et ne lui en avoit donné une; je n'y ai point manqué, respondit-il, car je n'en ai point donné, je les ai toutes vendues! Il estoit tellement décrié à cause de ses simonies, que Hugues de Die ne se pouvoit taire de ce que le pape Grégoire VII l'avoit absoubz et renvoié en son église (2).

Il y pust revenir en l'an 1082, pour ce que je voi qu'en ceste année-là, Geofroi, évesque de Paris, qui estoit allé à Rome avec ce Geofroi, est signé en certain titre de l'abbaïe de Saint-Germain-des-Prés, le jour de l'Epiphanie, pour raison de quelque

---

(1) Tract. IV, ch. 27. — (2) Lib. IX, epist. 31.

An. 1084. avouerie qui estoit contestée à Isambard, abbé d'icelle, en la ville de Dommartin. Je trouve encore d'ailleurs qu'il estoit à Chartres en 1083, au mois de janvier, qui, à nostre compte, estoit au commencement de l'an 1084. Cela se veoid de plus, par un titre de Thibaud, comte de Chartres, touchant la liberté qu'il donne à ses serfs et servantes, de contracter mariage avec ceux de l'église de Chartres et de Saint-Martin-au-Val, du consentement de Berthe, sa sœur, Alix, sa femme, Estienne et Eudes, ses fils.

Il assista aussi en la mesme année, au Concile de Sens, tenu par Richer, archevesque du lieu, avec Philippes, évesque de Troies, et Gautier, de Meaux (1), et donna à Eustache, abbé de Saint-Père, qui l'avoit accompagné à Rome, l'église de Brezolles, les nones, c'est-à-dire, le 7 de mai, indiction 7, la 24ᵉ du règne de Philippes. Il lui donna encores, en l'an 1086, celles d'Armentières, de la Rohère (*Rohaire*), de Boursai, des Chasteliers et de Crucé, le 4 des nones de mars, indiction 9, et la 26ᵉ du règne dudit Philippes; et en 1087, le mesme prélat donna aux religieux dudit Saint-Père, le tonlieu, le 8 des calendes de décembre, du consentement d'Adelard, doien. Mais comme il avoit un puissant adversaire, à sçavoir, Hugues, évesque de Die, qui fut du depuis archevesque de Lion, il ne demeura guères en repos; car Hugues, prenant son tems, après la mort de Grégoire, qui décéda à Salerne, le 24 mai 1085, et voiant Victor, son successeur, qui n'avoit guères duré, Urbain II, assis en la chaire de S. Pierre, Eustache, comte de Boulongne, oncle de Geofroi, seigneur puissant et qui avoit l'oreille du roi de France, hors d'estat de lui nuire; et que Geofroi, évesque de Paris, son autre oncle, ne vouloit plus se mesler des affaires de son neveu, et qu'il abandonnoit sa défense, fit tant envers Urbain, qu'il ordonna la révision de son procès, l'an 3ᵉ de son pontificat. Ce qu'aiant esté fait et Geofroi s'estant trouvé coupable par icelui, il fut déposé et dépossédé de son siège, environ l'an 1090, ainsi que nous le verrons ci-après.

J'ai escrit tout ce que dessus d'une mesme suite, pour justifier que ce Geofroi a esté évesque de Chartres, non depuis l'an 1066 jusques en 1069, comme le portent quelques Catalogues de nos

---

(1) La Sauss., *in Annal. Aureli.*, lib. VIII, nr 49.

prélats, mais plus véritablement depuis l'an 1077 jusques en 1090. An. 1086.
Je m'estonne comme dans le Catalogue manuscrit, qui est dans le livre ou registre des privilèges de l'évesché de Chartres, et dans un autre de la bibliothèque de M. de Thou, à Paris, il ne se trouve point, et n'est mis au nombre des autres évesques de Chartres; si ce n'est peut-estre qu'aiant esté déposé, on ne l'a tenu pour vrai et légitime pasteur, et actendu ses démérites, on auroit biffé son nom d'avec ceux des autres prélats; veu qu'autrement il ne se peut nier qu'il n'aie esté en possession de l'évesché de Chartres, après ce que nous avons monstré, à tout le moins douze ou treize ans, et non trois seulement, comme il y en a qui l'escrivent.

Raphaël de Volterre (1) et Robert Cenalis escrivent que du tems de ce Geofroi, S. Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, estoit chanoine de Chartres, et qu'il se retira dans ces affreux rochers de la Grande-Chartreuse, qui ont donné le nom à leur religion, en l'an 1080. Pour ce dernier, il est véritable; mais pour le premier, c'est une pure imagination, n'en trouvant chose quelconque parmi les mémoires de nostre église; ce qui, à mon avis, ne devoit estre oublié, pour ce que le Chapitre de Chartres eust receu beaucoup de gloire d'avoir communiqué au monde ceste esclatante lumière, qui a illuminé l'Eglise universelle de ses rares vertus et piété. Il est bien plus véritable que, durant la séance de ce prélat, Guillaume, roi d'Angleterre, entra avec une grosse armée dans le roiaume de France, et y commit plusieurs désordres; entre autres, il surprit Mantes, qu'il réduisit en cendres, avec toutes les églises qui estoient dedans; il y eut aussi deux hermites et quantité de peuple consommés par les flammes; procédé si déplaisant à Dieu, que les affaires de ce prince allèrent toujours du depuis en décadence, et sa bonne fortune se tourna en disgrâces.

L'autre extrémité de nostre diocèse n'estoit en meilleur estat, veu qu'un nommé Maurice Escarpel, homme glorieux et insolent au possible, vouloit faire des siennes à Amboise. Gosbert, prévost du lieu, prévoiant que ce qu'Escarpel en faisoit n'estoit que pour traverser les affaires du petit Hugues, fils de Sulpice, seigneur d'icelle ville, et lui nuire, il s'opposoit courageu-

---

(1) Lib. XXI.

An. 1086. sement à ses dessains. Pour les rompre, il avertit Geofroi de Chaumont, qui estoit en Angleterre, qu'un titre de l'abbaïe de Saint-Père-en-Vallée appelle personnage très-noble, et parent du comte Thibaud, de ce qui se passoit. Geofroi, voulant rabaisser l'orgueil de cest Escarpel, se résolut de repasser la mer, et de faire un voiage à Amboise. Il désira, devant que de partir, rendre un bon office à Estienne, fils de Thibaud, duquel il pourroit aussi retirer quelque commodité. Ce fut de parler de marier Alix, fille de Guillaume, roi d'Angleterre, avec lui. Estant passé en France, il en porta parole à Thibaud et à Henri-Estienne, son fils (1). L'un et l'autre eurent ceste alliance pour aggréable; laquelle sortit à effet, à Bretueil en Normandie, où Henri-Estienne espouza Alix, et s'en vinrent à Chartres faire l'assemblée de leurs noces.

Ceste alliance donna de la terreur aux ennemis de Geofroi; lesquels, le voiant asseuré par un si fort appui, n'osèrent plus entreprendre chose quelconque contre lui et lui donnèrent la paix. Tandis qu'il s'arresta au païs, il bailla son chasteau de Chaumont en garde à ce Gosbert, lui enjoignant de le garder fidèlement pour Denise, sa nièce, qu'il avoit laissée en Cour avec ses filles; puis, aiant fait venir Lisois, il commanda à tous ses vassaux et sujets de lui rendre l'hommage qu'ils lui devoient, comme à leur vrai et naturel seigneur; et après, s'en retourna vers le roi d'Angleterre qui estoit devant Regmalard au Perche, où Guillaume le Roux et Henri, ses enfans, s'estoient retirés.

Pour en sçavoir le sujet, il est à remarquer que Guillaume, après s'estre mis en possession du roiaume d'Angleterre, tomba malade, et déclara Robert, son fils aisné, son successeur en toutes ses terres et estats, et le fit recongnoistre par tous les principaux seigneurs, tant Anglois que Normans, qui lui prestèrent le serment de fidélité. Robert, qui estoit d'un naturel ambitieux, se voiant où il se demandoit, requist son père de lui assigner quelques terres, pour entretenir son estat et son train. On lui conseilla de demander la Normandie et le Maine, comme il fit; lesquels lui aiant esté refusés, il print occasion de ce rebut de s'absenter de la Cour et de s'en aller à Rouen. Roger d'Ivri, qui estoit gouverneur d'une tour du chasteau, lui en empescha l'entrée, et l'obligea de s'en aller ailleurs. Guillaume et Henri, faschés de n'avoir un entretien convenable à la dignité de leur naissance, suivirent bientost leur frère. Guillaume, leur père, offensé de ceste escapade, les suivit de près; et aiant sceu que Hugues de Chasteauneuf en Thimerais les avoit retirés, et pour leur donner moien d'incommoder la Normandie, il leur avoit livré Chasteauneuf, Regmalard et Sorel, il investit Regmalard et fit faire quatre forts à l'entour, pour empescher que ceux qui estoient dedans n'estendissent leurs courses jusques en Normandie, et n'y pussent avoir de communication. An. 1086.

---

(1) Ord. Vit., lib. V, p. 573.

Cependant, Henri-Estienne et Alix se promenoient par les terres du comte Thibaud, et estoient alors en Champagne, où ils donnèrent le prieuré de Saint-Julian de Sesane en Brie ou Champagne, au monastère de la Charité, dépendant de l'abbaïe de Cluni (1). Vers le mesme tems, peu après que Geofroi de Chaumont s'en fut allé vers le roi d'Angleterre, Fouques, comte d'Anjou, Guillaume, comte de Poitou, Guillaume de Pruli, et plusieurs autres, se voiant en liberté après la retraite de Geofroi, recommencèrent leurs anciennes querelles (2). L'Angevin, qui avoit encore entre ses mains Hugues, seigneur d'Amboise (duquel on tient que la maison d'Amboise, fort célèbre en France, a prins son origine), fils de Sulpice, duquel nous avons parlé ci-dessus, neveu de Lisois par son père, et de Geofroi, de par sa mère, qui lui avoit esté baillé en ostage par son père, jusques à ce que les promesses qu'ils s'estoient réciproquement faites eussent esté exécutées, ne vouloit le rendre qu'il ne lui eust porté l'hommage de ses terres, et ne se fut déclaré son homme. Lisois le redemande, et le veust avoir, et désavoue le comte à seigneur pour son pupil; Fouques, considérant qu'il avoit affaire de Lisois, lui renvoia son neveu qui, en ce faisant, le recongneut à seigneur.

Au mesme tems, Geofroi de Pruli, aiant fait sa paix avec Fouques, comte d'Anjou, s'allia de Guicher de Chasteau-Regnaud, et couroient les terres de Lisois. Depuis, Geofroi de Pruli, estant devenu comte de Vendosme, vouloit abolir quelques coustumes qui avoient esté introduites sur celles d'Amboise et de Chaumont, et demandoit qu'on lui fist hommage pour les

---

(1) *Prompt. Antiqui. Trec.*, fol. 372. — (2) *Gesta Dominorum Ambasiæ*.

An. 1086. dixmes de Saint-Cyr. Lisois, qui se vouloit conserver en ses droits, fit alliance avec Robert des Roches, son neveu, et Hugues d'Aloie, son oncle, à l'aide desquels il résista courageusement à Geofroi de Pruli, auquel il ne rendit aucun hommage, et se maintint la jouissance de ses coustumes, que j'estime estre celles dont parle le Cartulaire de la Trinité de Vendosme, quand il fait mention de la terre de Baigneaux. Car il est dit là qu'Ameline, mère de Geofroi de Pruli, avoit accordé à Eudes, comte de Chartres, de prendre sur chacun de ses sujets, qui avoient borde, mestairie ou maison, une mine d'avène, mesure de Blois; et que ceux qui laboureroient les terres de la campagne, avec un bœuf ou plusieurs, lui paieroient un septier d'avène, à la charge de les conserver; qu'après le décès d'Ameline, ceux qui tenoient en fief du comte ceste garde, augmentèrent contre droit et raison ceste redevance, ausquels Thibaud, fils d'Eudes, par les persuasions de sa femme, Adeleïde ou Alix, leur défendit de faire et de ne prendre davantage qu'il estoit accoustumé, par acte donné à Blois, en la salle du Comte, les ides de juillet 1083, indiction 6; de façon que ce fut à Geofroi de Pruli de se taire. La prinse que fit Hugues d'Aloie, de Guicher de Chasteau-Renaud, servit fort en ce rencontre, pour ce que cetui-ci estant tenu prisonnier par ledit Hugues, il ne voulut lui donner sa liberté qu'il ne se fut mis d'accord avec Lisois.

Il y en a qui veulent que ceste année 1083 aie esté la dernière de la vie de nostre comte Thibaud (1); je crois plus volontiers que ç'auroit esté en l'an 1085, veu que dans l'acte de fondation du prieuré de Saint-Julian de Sezane, il est dit que ceste donation fut faite l'an 1081, et confirmée en 1085. *Christo regnante in cœlis, Philippo rege Francorum sceptrum tenente, Stephano-Henrico sub patre suo Theobaldo comitatum suum optime regente,* qui fait veoir que Thibaud estoit encores en vie ceste année-là. J'estime qu'il ne la fit longue du depuis, ne trouvant plus rien de lui, non pas mesme le jour ni l'an de son décès, ni le lieu de sa sépulture; je crois néamoins qu'il est enterré à Provins.

Il laissa, d'Adèle ou Alix, sa femme, cest Estienne, Huon,

---

(1) *Frag. Hist. Franc., Roberto ad Philippum.*

Hues ou Hugues, qui eut pour sa part le comté de Troies et de Bar-sur-Aube, qui espouza Constance, fille du roi Philippe et de Bertrade, sa femme, qu'il fut contraint de quicter à cause qu'ils se trouvèrent parens, et se remaria avec une dame de Lombardie, laquelle il laissa enceinte, et aiant vendu son comté à son neveu Thibaud le Grand, fils de cest Estienne, il se retira en la Terre-Sainte, où, après le décès de sa femme et de son part, il se rendit chevalier du Temple, et mourut en la Sorie, le 14 juin, sans dire l'année. Ce ne peut estre, à mon avis, qu'après l'an 1134, actendu qu'il se veoid entre les épistres de S. Bernard, abbé de Citeaux (1), qui ne commença à paroistre en l'église qu'environ en ce tems-là, quelque missive que ce Saint lui adresse. On y en ajoute encores deux autres, Eon ou Eudes III du nom, comte de Troies, selon la *Généalogie de Saint-Arnoud*, et Philippes, qui fut évesque de Chaalons. Pithou, en ses *Comtes de Champagne*, après ses remarques sur les coustumes de Troies, et Camuzat, dans son *Promptuaire des Antiquités* de la mesme ville, en rapportent des preuves, ausquelles je renvoie le lecteur. An. 1086.

J'y ajouterai néamoins ce qui se trouve dans un certain extrait, fait autrefois par ledit sieur Pithou, des titres du comté de Champagne, qui est entre les mains de Messieurs les Du Puis de Paris, par lequel Hugues, comte de Troies, donne à l'église de Saint-Pierre-de-l'Isle-Germanique, c'est-à-dire de l'abbaïe de Moutier-la-Celle, au diocèse dudit Troies, certaines aumosnes et libertés, en l'an 1114, estant sur le point d'aller en Jérusalem; auquel Philippes, évesque de Chaalons, son frère, est signé avec Erard de Brenne: et encores un autre, par lequel ce Hugues et Constance, sa femme, confirment à Robert, abbé de Molesme, la donation que lui avoit faite Eudes, fils de Thibaud, comte de Chartres et de Troies, de certain pré, juxte les murs de ceste dernière ville, et non loin de l'église de Sainte-Eugende ou Oiant, avec tout ce que Thibaud, son père, et Alix, sa mère, leur avoient donné; ledit acte, de l'an 1097, auquel ladite Alix estoit encores vivante.

Vers l'an 1084, Grégoire VII, aiant esté assiégé par l'empereur Henri III, il manda à son secours Robert Guischard, duc

---

(1) Bern., Epist. 31, Ivo. Carn., Epist. 24.

An. 1086. de Calabre et de la Pouille, qui faisoit la guerre en Thrace, à Alexis, empereur de Constantinople (1). Guischard, se voulant montrer fils obéissant de l'Eglise, laissa son armée soubz la conduite de son fils Boamund et des seigneurs Normans, et autres du diocèse de Chartres, qui s'estoient enroollés dans ses trouppes, plus pour participer à la gloire de ses conquestes, que pour y rechercher à faire leur fortune. Entre autres seigneurs qu'il laissa avec son fils, estoient Robert Giffard, duc de Longueville; Guillaume de Grantemesnil, qui avoit esté chassé de Normandie, avec Robert, abbé de Saint-Evroud, son frère, qui fut du depuis abbé de Sainte-Euphémie et nommé à l'évesché de Chartres, comme nous l'avons veu ci-dessus; Ansould, fils de Pierre, seigneur de Maule, lequel, pour récompense de sa vertu, espouza, estant de retour, Odeline, fille de Raoul Mevoisin, seigneur de Medan et Rosni; et plusieurs autres gentilshommes du païs Chartrain et Montfortois, qui estoient volontaires, en l'armée de Guischard. Aiant contraint l'empereur Henri de reprendre le chemin d'Allemagne, il emmena Grégoire au Mont-Cassin, et le tira hors de l'oppression de cest Empereur.

Durant ces entrefaites, Robert de Grantemesnil quicta toutes ses prétensions à l'évesché de Chartres, avec sa vie, qu'il termina en la Pouille, le dernier de novembre dudit an 1084. Simon de Montfort, gendre de Richard, comte d'Evreux, mourut l'année d'après, qu'on comptoit 1085 (2). Ce fut en ceste mesme année que Guillaume, roi d'Angleterre, mit fin à ses conquestes, par la mort qui arresta le cours de sa vie, le 9 de septembre; auquel jour sa mort fut sceue en Calabre. Après son trespas, plusieurs de ses sujets firent bastir des forteresses pour se maintenir contre Robert, son fils et son successeur, au duché de Normandie. Raoul, seigneur de Conches, et Guillame de Bretueil estoient des plus avant dans ce parti. Robert, pour les détacher les uns d'avec les autres, voulut les gagner et actirer par présens et dons; il donna donc audit Guillaume de Bretueil, le chasteau d'Ivri, qu'Auberède, sa bisaïeule, avoit fait autrefois construire; et pour récompenser Roger de Beaumont, auquel le roi Guillaume, son père, en avoit donné le gouvernement, il lui donna Brionne, bourgade bonne et en forte assiette : il assigna semblablement des terres de son domaine à autres seigneurs, qu'il obligea par ce moien à son service. An. 1086.

---

(1) Leo Ostiens., lib. III, ch. 52. Ord. Vit., lib. VI, p. 689 et lib. VII, p. 641 et 642. — (2) Ord. Vit., lib. VIII, p. 664.

Les Manceaux voulurent faire comme les Normans, et secouer le joug de la domination de Robert. Sur l'avis qu'il en receut, il se transporta au Mans pour les mectre à la raison. Il y fut fort bien receu par Geofroi de Mayenne, Robert le Bourguignon, seigneur de Brion en Vendosmois et de Craon en Anjou, et par Helie, fils de Jean, sire de la Flèche. Il avoit mené avec lui quelques compagnies, conduites par Raoul de Conches et Guillaume de Bretueil, son neveu. Païen de Mondoubleau, qui tenoit le chasteau de Balon, les actaqua sans leur faire beaucoup de mal, pour ce qu'ils s'accordèrent bientost, tellement, qu'elles s'en allèrent assiéger le chasteau de Saint-Celerin, qui appartenoit à Robert de Belesme, et le print; l'aiant fait mectre en estat de deffense, il se retira en Normandie. Son absence donna sujet à Geofroi, fils de Rotrou, comte du Perche, de faire la guerre audit Robert de Belesme, son cousin, et d'enlever sur lui Eschafou, faire passer par le feu le plat-païs, et de faire prisonniers beaucoup de ses sujets (1). Ils avoient de longue main une querelle pour Domfront, où il y avoit un chasteau construit autrefois par Guillaume Talvas, premier du nom de la maison de Belesme, dans un roc, qui le rendoit très-fort et hors de sape. S'estant accommodés, Geofroi conduisit son armée en Espagne contre les Maures, sur lesquels il conquist quelques places, et puis revint au païs.

Environ le mesme tems, Fouques Richin, comte d'Anjou, estant venu rendre visite à Robert, duc de Normandie, il lui descouvrit qu'il estoit passionément amoureux de Bertrade, fille de feu Simon de Montfort, nièce de Guillaume, comte d'Evreux (2), laquelle estoit avec Héluise, fille de Guillaume, comte de Nevers, femme de ce comte d'Evreux, lui promectant que, s'il pouvoit la lui faire avoir en mariage, il espouzeroit quand et quand tous ses intérests, et le serviroit en toutes occasions. Le duc qui ne demandoit pas mieux que d'avoir l'Angevin de son costé, en fit la

---

(1) *Goffrid. Gros. in Vita. Bernardi Tiron.* — (2) Nangis, *ad an.* 1089. Hier. Zurita.

An. 1086. demande au comte d'Evreux; du commencement il fit le difficile, et ne voulut lui accorder aucune chose, qu'il ne lui eust restitué Bathuent, Nogent, Wacé, Cravant, Scocei et autres héritages qui appartenoient à Raoul de Conches son oncle, qui à cause de sa grosse chevelure, estoit appelé *Teste-d'Asne*, et le Pont-Saint-Pierre à Guillaume de Bretueil son neveu, avec tout ce qu'ils pourroient trouver leur appartenir de la succession de leurs parens et ancestres, aiant esté institué héritier seul et universel par Robert de Wacé, fils dudit Raoul son oncle, dont le roi Guillaume leur cousin, s'estoit emparé de haute lutte sur eux.

Le duc, qui, à quelque prix que ce fust, vouloit obliger le comte d'Anjou, lui accorda tout ce qu'il demandoit, excepté Scocei, que Girard de Gournai tenoit, comme estant de la parenté et famille, pour estre issu de Basile, fille de Girard Fleitel, auquel il ne vouloit l'oster. La restitution de ces places, faite par le Duc, Berthrade fut délivrée par ses parens à Fouques Richin, lequel l'espouzant du vivant de ses deux autres femmes, il introduisit avec elle le désordre et le malheur dans sa maison, dont il eust tout loisir de se repentir.

D'autre costé, Ascelin, surnommé *Goële*, surprint par trahison le chasteau d'Ivri, sur Guillaume de Bretueil, son seigneur, et le livra à Robert, duc de Normandie. Guillaume, qui désiroit conserver ceste place pour lui, la racheta moiennant quinze cens livres, qu'il paia au Duc. Estant revenue en son pouvoir, il en osta le gouvernement à Goële, pour le punir de sa perfidie, et confisca sur lui tout ce qu'il possédoit dans sa seigneurie. Ce procédé fut cause de grandes querelles entre eux, et de beaucoup de maux entre leurs sujets et alliés. Amauri de Montfort dit *le Fort*, pour ce qu'il combactoit contre deux à la fois, supportoit Goële, et comme un lion furieux, ravageoit les terres de Guillaume de Bretueil. Cetui-ci, assisté de ses amis, se mit aux champs, pour réprimer ses fougues; mais Amauri faisant gloire de sa force, demandoit que deux se présentassent pour le combactre: au lieu d'une honorable victoire qu'il prétendoit remporter, se veoid vaincu par un coup de lance qui lui traversa le costé, et réduit le mesme jour au sépulchre. Richard, son frère, portant impatiemment ce revers de la disgrâce, se déclara ennemi de Guillaume de Breteuil, et fit tout son possible pour le perdre. Ce fut en 1089 que tout cela se passa.

Vers le mesme tems, Geofroi de Chaumont qui avoit toujours An. 1089. esté bien près Guillaume, roi d'Angleterre, qui en faisoit un particulier estat, et lui avoit donné de grands biens, dans son roiaume, voiant qu'il n'estoit considéré par Guillaume le Roux, son fils, et successeur de sa couronne, pensa se retirer de ceste isle, et de s'en aller achever la fusée de ses jours chez lui. Il demanda son congé au Roux qui le lui donna et permission de léguer à Guillaume son neveu, fils de Savari et de Denise sa sœur, tout ce qu'il y possédoit. Ce qu'aiant fait, il partit d'Angleterre, emportant avec lui tout l'or et tout l'argent monnoié qu'il avoit pu amasser durant son séjour en ce roiaume, et se rendit à Chaumont. Il estoit d'ordinaire en la Cour du comte Estienne, duquel il estoit fort bien veu. Denise sa nièce ne jouit guères du contentement de sa présence estant décédée peu après son retour, le 27 d'avril dudit an. Son corps fut porté inhumer à Pont-Levoi, au sépulchre de ses ancestres; elle laissa Hugues d'Amboise, son fils, en la charge de Geofroi son oncle, qui eust soin de ses jeunes ans et de le faire eslever aux exercices convenables à sa naissance.

CHAPITRE IV.

D'Ives, évesque de Chartres; du tems de son eslection et séance; des persécutions qu'il souffrit, pour ne vouloir approuver le mariage du roi Philippes I avec Bertrade de Montfort, comtesse d'Anjou; du Concile de Clermont en Auvergne, auquel fut arrestée la Croisade, pour le recouvrement de la Terre-Sainte, et du voiage qu'y fit Henri-Estienne, comte de Chartres.

URBAIN, pape, second du nom, aiant comme dist est, fait revoir le procès de Geofroi évesque de Chartres, et trouvé qu'il estoit bien et deuement actaint et convaincu des cas à lui imposés, le priva de l'évesché dudit Chartres. Sur

An. 1089. l'advis qu'en eut le clergé et le peuple de Chartres, ils procédèrent à l'eslection d'un autre et donnèrent tous, d'un commun accord, leurs suffrages à Ives, lors prévost ou abbé de Saint-Quentin de Beauvais. La renommée de sa doctrine et piété s'estant divulguée par la France et ailleurs, l'avoit rendu si recommandable qu'il passoit pour un des plus grands hommes de son asge.

Quelques-uns le font issir de la maison des barons d'Autoil, près Beauvais, et disent que son père s'appeloit Hugues d'Autoil, et sa mère, Hilemburge. J'ai néamoins apprins d'un religieux dudit Saint-Quentin de Beauvais, qu'il venoit de parens fort pauvres et si peu congneus, qu'on en ignoroit le nom, et que si on l'appeloit d'Autoil, ce n'estoit pas qu'il fust de la famille des seigneurs de ce lieu, mais pour ce qu'il en estoit natif. Comme de fait, en ce tems-là, on prenoit ordinairement le surnom du bourg ou village duquel on tiroit son origine, ou de quelques autres accidens et rencontres, les surnoms n'aiant encore esté affectés aux familles. Mais quoique c'en soit, la hauteur de ses mérites et vertus a beaucoup rehaussé la bassesse de sa naissance, et l'a fait admirer dans la France et ailleurs, pour un très-illustre personnage.

Je ne crois pas toutefois que ses parens fussent si dénués de moiens qu'ils n'en eussent assés pour le pousser aux estudes. Aiant fait quelques progrès aux lectres humaines, suivant que le tems le pouvoit porter, il s'en alla en l'abbaïe du Bec en Normandie, où l'abbé Lanfranc enseignoit la Théologie, laquelle il apprint soubz lui. Estant de retour en sa maison paternelle, il appliqua tout son loisir à la lecture des saints canons, desquels il composa son *Décret*, que Hugues de Chaslons aiant abrégé, il nomma *Pannomie* ou *Pannormie*, comme qui voudroit dire le livre dans lequel on pourroit trouver toutes les loix et règles, servant aux ecclésiastiques, pour composer leurs actions suivant icelles.

Estant promu aux ordres sacrés, il s'adonna du tout à la piété, et se mit en congrégation avec certains prestres qui s'estoient logés dans l'église de Saint-Quentin de Beauvais, que Gui évesque du lieu, avoit fait bastir, en 1069, en l'honneur de ce saint, révéré particulièrement dans l'Auguste de Vermandois, qui lui a quicté son nom pour prendre le sien, et en laquelle il avoit esté Doien. Ce fut là où Ives, aiant esté institué supérieur, prescrivit certaine règle qui fut embrassée puis après, par plusieurs congrégations de clercs et chanoines qui prindrent le nom de chanoines réguliers, non qu'il n'y en eust desjà en l'église, mais pour ce que s'estant détraqués de leur première observance, il les réduisit à reprendre leurs premiers erremens, leur prescrivant certaines constitutions qui leur servoient de règle de vivre. Ces clers se rendirent si aggréables et complaisans aux prélats, que plusieurs désirèrent les introduire en leurs églises, comme de fait, quelques-uns exécutèrent le pieux dessain qu'ils avoient de le faire; ils leur donnoient des prébendes et bénéfices-cures dans leurs diocèses, afin de pouvoir estre assistés par eux en l'administration et gouvernement des peuples qui leur estoient commis. Que si le Chapitre de Chartres ne receut leur institut, aiant, après la déposition de Geofroi, leur évesque, la liberté d'en eslire un autre, ils jectèrent les yeux sur Ives, qu'ils esleurent pour leur pasteur. An. 1089.

Je ne veux m'amuser à rapporter les éloges que les escrivains du tems lui donnoient, estant tous au-dessoubz de ceux qui lui estoient deus. Je rechercherai seulement le tems auquel il entra en possession de l'église Chartraine, veu que de tous ceux que j'ai leus, pas un ne l'assigne comme il faut. Chenu dit que ce fut en 1069, auquel an il veux que Geofroi aie esté déposé par Urbain II. Le Catalogue de nos évesques porte que ce fut en la mesme année, soubz Alexandre II. Démocharès, après Sigibert, Baronius, Servert et plusieurs autres, escrivent que ce fut en l'an 1092; Matthieu Pâris, moine de Saint-Alban en Angleterre, le met en 1093; Robert du Mont, en son addition à Sigibert, semble le mectre en 1094; disant qu'il mourut après une séance de vingt-trois ans, l'an 1117; tous lesquels asseurément se sont trompés, en leur calcul, la vérité estant qu'il fust esleu en l'an 1090.

Pour les deux premiers, leur faute est visible, considéré que c'estoit Artaud qui remplissoit la chaire Chartraine en 1069; et qu'Urbain II, n'estoit assis dans la Chaire de S. Pierre, pour lors, et n'y entra qu'en l'an 1088, environ dix-neuf ans après. Les derniers approchent plus près de la vérité, mais ne l'ont entièrement congneue. Il se trouve dans le Cartulaire de Vendos-

An. 1790. me (1), copie de certain acte, touchant la donation faite à l'abbaïe dudit lieu, par Garnard, fils de Hilgod de Carismot, avec sa mère Odeline, de leur bois, pour faire certaine ceinture de haies, auquel Ives, évesque de Chartres, et Bernon, abbé dudit Vendosme, sont dénommés pour tesmoings, et est daté de l'an de l'Incarnation de Nostre-Seigneur 1091, indiction 14, le vendredi de la semaine de Pasques; lesquelles circonstances de l'indiction 14 et de la semaine de Pasques montrent très asseurément la vérité du titre, et que suivant icelui, Ives estoit desjà évesque de Chartres. Cela se peut recongnoistre encores davantages par les lectres qu'Urbain escrit au clergé et peuple dudit Chartres, qu'il avoit consacré Ives pour leur évesque, en date du 8 des calendes de décembre, qui revient au 24 de novembre; pour ce qu'il faut que cela eut esté dès l'an 1090 précédant, considéré que si c'eut esté en novembre de l'an 1091, il eust fallu que l'indiction courante eut esté 15, et ainsi elle ne s'accorderoit au tems.

De plus Ives escrivant à Eudes, Grand-Maistre de Normandie (2), il dit, parlant du pape Urbain II, que il estoit entré paisiblement avec lui dans Rome au mois de novembre, l'y avoit laissé au mois de janvier, où il estoit encore; et résistoit selon qu'il plaisoit à Dieu, aux adversaires de l'église Romaine. Ce qui se doit rapporter à l'an 1090, puisqu'au mois d'apvril suivant, Ives estoit recongneu pour évesque de Chartres. J'ajouste que le Pape Urbain, aiant ceste année-là à démesler avec l'anti-pape Clément II, que les Romains avoient fait venir à Rome, et s'estoient emparés du chasteau Saint-Ange, sur Urbain qui le tenoit auparavant, et qu'Ives, disant que ce Pape résistoit aux adversaires de l'église Romaine, par lesquels il entendoit cet anti-pape et ses adhérens, il faut demeurer d'accord que ça esté en 1090, que Ives fut esleu évesque de Chartres. Car, si l'on considère qu'après son eslection, s'estant présenté à Richer, archevesque de Sens, pour recevoir de lui sa consécration, il fut refusé; que, sur ce refus, Ives fut obligé de recourir à Rome, pour l'obtenir du Pape; que ne l'aiant trouvé, il fut obligé d'aller jusques à Capoue, où il estoit pour lors; qu'il ne fut consacré sitost qu'il fut arrivé, mais qu'il lui fallut quelque tems, pour faire les préparatifs de son sacre à Rome; qu'après sa consécration, il lui fallut encores quelques jours, pour faire An. 1090. ses visites, que le Pape pust le retenir et le ramena avec lui à Rome, au mois de novembre, il n'en partit qu'au mois de janvier suivant, pour s'en revenir en son église; pour quoi faire, il lui fallut emploier environ de cinq à six mois, et ainsi, on peut présumer que ç'avoit esté en juillet ou aoust précédent de l'an 1090, qu'il avoit esté esleu évesque de Chartres.

---

(1) *Carta* 170. — Epist. 27.

Ce qui me confirme en ceste opinion, est un certain acte de donation qui fut faite à l'église de Saint-Serge et Saint-Bacche, dite à présent Saint-Nicolas, dans le cloistre de l'église de Chartres, de la somme de quatre sols de cens, par Mainard le Roux ou le Rouge, frère d'Umfroi, curé de Louville, pour l'entretien de la lampe de ladite église, l'an 1114, le 16ᵉ de l'ordination ou couronnement du Pape Paschal II, et le 25ᵉ de la consécration d'Ives, le 6ᵉ du régne de Louis, roi de France, fils de Philippes; qui revient précisément à l'an 1090; en laquelle année se rencontre l'eslection d'Ives, d'autant que si l'an 1114 estoit le 25ᵉ de la consécration d'Ives, il faut nécessairement, qu'il aie esté esleu, ordonné et consacré en l'an 1090 : ce qui se peut confirmer, parce qu'il escrit lui-mesme, que l'année en laquelle il escrivoit, estoit la 25ᵉ de sa prélature, qui a esté la dernière de sa vie, veu qu'il dit, qu'il estoit malade, lorsqu'il escrivoit ceste épistre (1), et y a d'apparence, qu'il mourut de ceste maladie le 23 décembre 1115, comme nous montrerons ci-après. Il s'en suit qu'il avoit commencé son épiscopat dès l'an 1090.

Si l'on m'allègue Baronnius, que ce fut seulement en 1092, que nostre Ives fut eslu évesque de Chartres, je ne veux lui faire autre response, que ce qui est escrit ci-dessus, ni à tous les autres; qu'on peut recongnoistre avoir erré de ce costé-là en l'histoire, sinon que pour les excuser on a voulu dire, que Ives ne seroit entré en la pleine possession de son bénéfice qu'en ceste année là. Car, il est certain qu'Ives, estant de retour de Rome, il présenta les lectres de Sa Sainteté, à Richer, archevesque de Sens, qui se peuvent lire au commencement des épistres dudit Ives, par lesquelles il lui mandoit, que Geofroi aiant remis entre ses mains l'église de Chartres, sur les grandes plaintes qu'il avoit reçues contre lui, il auroit donné permission au

---

(1) Epist. 268.

An. 1090. clergé et peuple de Chartres d'en eslire un autre, qui auroit esté Ives; qu'il auroit sacré à son refus, et l'auroit renvoié en son église, le priant de le recevoir bénignement et l'assister en l'exercice de sa charge; lui déclarant qu'il dénonçoit pour excommunié, Geofroi et tous ceux qui l'assisteroient, pour troubler Ives et l'église de Chartres, en la jouissance d'icelle.

Ces lectres ne servirent de rien envers Richer, qui portoit hautement Geofroi, d'autant qu'au lieu de recevoir ces lectres avec respect et honneur, comme venant du Souverain Pontife des Chrestiens, et de traiter Ives, en personne qui lui estoit recommandée de la part de son supérieur, il en auroit fait un tel mespris, qu'au préjudice de ceste recommandation il auroit convoqué un synode à Estampes, auquel s'estant trouvé avec Geofroi, évesque de Paris, oncle de celui de Chartres, Gautier, évesque de Meaux, et Philippes de Troies; ils auroient déclaré Ives mal pourveu, et remis dans sa chaire Geofroi, que le Pape en avoit privé. Ives se pourveut par appel contre leur sentence et jugement au pape Urbain, lequel, piqué de cest actentat, priva pour un tems, Richer, de l'usage du paille, l'interdit de l'exécution de ses ordres, et maintint Ives en sa dignité contre tous ses haineux: en vertu de ceste maintenue, il assista, en l'année 1092, à la donation que fit Robert de Belesme de l'église de Saint-Léonard dudit lieu à l'abbaïe de Marmoutier, et la signa avec d'autres; ce qui pourroit avoir donné sujet de croire, qu'il n'auroit entré en possession de son bénéfice, qu'en ceste année-là. Mais Ives, disant qu'il estoit en la 25^{e} année de son épiscopat, et estant décédé en l'an 1115, il en doibt plustost estre cru que tout autre; et ainsi, il se peut asseurer qu'il fut mis en possession de l'évesché de Chartres dès l'an 1090.

Ce Robert de Belesme et Mabile, sa femme, aiant donné à Marmoutier ce prieuré de Saint-Léonard, ils en poursuivirent la confirmation du roi Philippes I, qui tenoit le siège devant Bréval (1). Nous avons veu ci-devant, que Guillaume de Bretueil, Grand-Maistre de Normandie et comte d'Erdfort en Angleterre, qui avoit espouzé Adelge fille de Roger de Toëni, avoit eu de grandes prises avec Ascelin Goële; cetui-ci avoit trouvé moien de s'emparer de Bréval, qu'il avoit fortifié d'un bon chasteau, où il faisoit une retraite de voleurs, qui incommodoient grandement leurs voisins. Philippes aiant receu quantité de plaintes contre eux, il les alla assiéger dans leur fort, pour les punir et donner de la terreur aux autres, qui s'estoient cantonnés en plusieurs endroits du Roiaume, et y avoient basti des forteresses, d'où ils couroient les terres qui en estoient proches. Cela n'empescha pas Ascelin de faire du pis qu'il pouvoit contre Guillaume de Bretueil, lequel l'aiant prins en un rencontre, entre Moulins et L'Aigle, le contraignit de lui paier mille livres drouaises, ou monnoie de Dreux pour sa rançon; de lui donner Isabeau sa fille naturelle, en mariage, avec ceste forteresse de Bréval, et depuis encores, celle d'Ivri. An. 1090.

---

(1) Order. Vital, lib. VIII, p. 685.

De ce mariage, sortirent Robert, qui fut seigneur dudit Ivri; Guillaume du Louvet, qui espouza la fille de Robert, comte de Meulanc; Roger dit *le Bègue*, et quatre autres enfans. De mesmes, Geofroi comte du Perche, donna Juliane sa fille, pour femme, à Gilbert de L'Aigle, neveu d'un autre de mesme nom, fils d'Ingenoud, qui avoit esté assassiné en retournant de Sainte-Escolasse, d'où pouvoient soudre de grandes querelles; comme aussi, pour se munir contre la maison de Belesme, qui lui en vouloit. D'un autre costé Fouques, comte d'Anjou, s'estant marié avec Berthrande ou Bertrade de Montfort, il voulut se mesler d'en marier d'autres. Fulcois, demeurant à Amboise, avoit une fille nommée Corbe, laquelle ce comte fit espouzer, du consentement de son père, à un gentilhomme de sa maison, nommé Emeri d'Evron. Plusieurs estimoient que ceste alliance avoit esté practiquée tout exprès, pour traverser les affaires de Hugues de Chaumont, qui de naguères avoit esté fait chevalier. Le comte aiant baillé en garde à cest Emeri sa maison d'Amboise, appelée *le Domicile*, trois des gens de Hugues, sçavoir: Geofroi Maingarnie, Raoul le Changeur, et Ramelin Charpentier, pensant rendre quelque service aggréable à leur maistre, surprindrent la tour de ce *Domicile* et s'y fortifièrent. Robert d'Avezé, et Emeri d'Evron, se voiant circonvenus, firent prendre les armes aux habitans, et s'en allèrent poser le siège devant ceste tour: l'on mande les sujets du comte de toutes parts, et tandis, on l'avertit lui-mesme de tout ce qui se passoit.

Hugues ne s'endormoit de son costé, mais, comme sage et

An. 1090. avisé qu'il estoit, aiant assemblé ses amis et ses gens, il s'en vint à Amboise, où il garnit la tour d'hommes et de munitions de guerre et de bouche: ceux qui la tenoient assiégée faisoient au commencement, grand devoir de la bactre, et ceux de dedans, de la deffendre; mais les assaillans, se lassant à la fin du peu de progrès qu'ils faisoient en leurs actaques, et des incommodités qu'ils recevoient, se défiloient peu-à-peu, et quictoient la partie. Le comte y estant venu lui-mesmes, et considérant la contenance de ceux qui deffendoient la tour, ne voulut rien hasarder, mais fit venir Hugues, auquel il remontra, qu'estant jeune et en un asge auquel il devoit espérer de parvenir à une plus haute condition, que celle qu'il poursuivoit, qui estoit trop petite pour la grandeur de son courage; et, que son père ne lui aiant laissé de grands biens, il avoit moien de l'avancer, et gaigneroit plus en cultivant ses bonnes grâces, qu'en s'entretenant mal avec lui, il sceut si bien le cajoller qu'il le porta à lui rendre hommage de ses terres, et se soubzmectre à faire sa volonté; et l'aiant mis d'accord avec Robert d'Avezé et Emeri d'Evron, il s'en retourna chez lui.

Lisois voiant que Hugues, son neveu, estoit en asge de manier son bien, il lui donna Verneuil et tout ce qu'il avoit au delà de la rivière d'Andresé et ailleurs, et se retira dans l'abbaïe de Pont-Levoi, où il print l'habit de moine, et y vesquit jusques en un asge décrépit; et après son décès, il fut inhumé près de Sulpice son frère et autres de ses parens.

Vers le mesme tems, mourut aussi Richard de Montfort, frère de père d'Isabel, femme de Raoul de Toëni, seigneur de Conches, lequel fut porté inhumer au cemetière de Saint-Thomas d'Epernon (1), près de Simon de Montfort l'ancien, fils d'Amauri, et de ses enfans. Nous avons parlé ci-dessus de Bertrade de Montfort, sa sœur de père, femme de Fouques Richin, comte d'Anjou. Estant allés tous deux à Tours, pour y passer les festes de la Pentecoste, le roi Philippes s'y rencontra, comme ils estoient à la messe: la beauté de la comtesse qui s'estoit ce jour là parée et ajustée à l'avantage, lui donna dans la veue, et fut tellement espris de son amour, qu'il emploia tout ce qu'il put pour l'oster à son mari, et l'avoir, pour contenter ses impudiques ardeurs. Elle estoit belle et jeune, et avoit un mari desjà asgé, qui, à cause de son humeur fascheuse, estoit appelé *Richin*, c'est-à-dire, rechigné et mal plaisant. Il ne lui fallut user de beaucoup de discours pour la gaigner, ayant d'elle-mesme une grande aversion de ce Comte, quoiqu'elle en eust eu un fils de mesme nom que lui, qui porta dans l'Idumée le sceptre des rois de Jérusalem. Ceste dame estant tombée d'accord de faire la volonté du Roi, afin de couvrir mieux leur jeu, il partit le premier de Tours et s'en alla à Orléans, où il lui avoit donné le rendez-vous. Il avoit laissé de ses gens à Indrai près le port de Bennon pour l'escorter, sitost qu'elle se seroit soustraicte de son mari. Ce prince en estoit tellement perdu, que sitost qu'elle fut venue avec lui, il répudia Berthe, sa femme légitime, fille de Florent, comte de Hollande, de laquelle il avoit un fils, que les autheurs du tems nomment Thibaud-Louis, mais plus communément Louis simplement, qui fut surnommé *le Gros*, qui lui succéda au roiaume de France; et voulut espouzer ceste Bertrade. An. 1090.

---

(1) Order. Vital, lib. VIII, p. 688.

Quelques prélats connivoient, et craignant d'encourir la disgrâce du Roi, n'osaient dire ce qu'ils en pensoient (1). Ives fut le premier qui rompit son silence, escrivant hardiment au Roi, qu'il ne pouvoit contracter mariage avec ceste dame; que celui qu'il avoit solemnellement célébré avec sa femme n'eust esté dissoûs et résolu par un Concile général. Il en escrivit aussi à Renaud, archevesque de Reims, pour le dissuader de se trouver à leurs noces, et de les admectre au sacrement de mariage (2). Il en fit de mesmes aux archevesques et évesques, qui avoient esté invités pour se trouver à la cérémonie, qu'ils prétendoient en faire, leur envoiant copie des lectres qu'il avoit escrites à Sa Majesté, pour les démouvoir d'approuver par leur présence, un si honteux adultère, et les exhorter à faire remontrances au Roi, de la conséquence de la faute qu'il vouloit commectre. Tout ce qu'il put faire, dire, ou escrire, ne servit que pour le mectre mal avec le Roi, et avec sa bien-aimée; qui le privèrent de son évesché, et le réduisirent jusques à n'avoir pas mesme du pain. C'est de quoi il se plaint par celle qu'il escrivit au Roi (3), par laquelle il recongnoist, qu'après Dieu, il tenoit véritablement

---

(1) Epist. 15. — (2) Epist. 13. — (3) Epist. 22.

An. 1090. tout son bien et honneur de lui; pour recongnoissance de quoi, il avoit toujours fait ce qu'il avoit pu pour le bien de son service et l'avancement de son salut; et que pour lui avoir donné de bons avis, suivant que la fidélité et la charité l'y obligeoient, il auroit abandonné ses biens et son manoir épiscopal, à l'arbitrage de ses haineux; lesquels pour tesmoignage de leur mauvaise volonté envers lui, les auroient dissipés et ruisnés, et l'avoient réduit par leurs violens procédés à tel point de misère, qu'il n'avoit pas seulement du pain, ni de quoi faire la despense d'un voiage en Cour, où il ne pouvoit aller en asseurance, ni y demeurer en l'estat que requéroit sa dignité. Mais au lieu de recevoir quelque consolation sur sa plainte et remontrances, il fut emprisonné par Hugues, vicomte de Chartres, qui l'emmena en sa maison du Puiset en Beausse, où il le détint quelque tems (1).

Paul, moine de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, escrit qu'il y fut sept ans; en quoi il se trompe, aussi bien qu'en beaucoup d'autres choses, qu'il avance aussi mal à propos. Ce qui se peut vérifier par l'épistre que ce prélat escrivit après sa délivrance à Hoël, évesque du Mans (2), qui fut l'an 1095, selon Baronnius; mais plus véritablement, selon Berthold, en l'an 1094. Son clergé et les bourgeois de Chartres, avoient voulu prendre les armes pour s'en aller assiéger le Puiset et le tirer de force, des prisons du seigneur du lieu, s'il ne vouloit leur rendre de bon gré; de quoi il les empescha, aimant mieux pastir tout seul, qu'en voir d'autres en peine pour sa deffense (3). Il demeura néamoins inflexible en sa résolution, et pressa le pape Urbain, d'envoier un Légat en France, pour congnoistre de l'affaire (4). Urbain députa Hugues, archevesque de Lion, qui fit difficulté d'accepter ceste commission, qu'il croioit lui devoir estre plus périlleuse qu'honorable, pour l'appréhension qu'il avoit de n'en sortir à son honneur. Ives l'encouragea de la prendre, comme il fit, et tous deux avec autres prélats, qui se rangèrent de leur costé, ils déclamèrent contre ce mariage, et lancèrent le foudre de l'excommunication contre le Roi, au concile d'Authun, pour avoir prins une femme du vivant de sa légitime espouze. Philippes ne laissa de passer outre, appuié d'une assemblée de prélats, tenue à Senlis, qui approuvèrent ce mariage. An. 1090. Hugues, évesque de Bayeux, fit ceste incestueuse conjonction; Ives ne pouvant se taire, la décrioit, et de voix et d'escrits, ce qui le mit encores plus mal dans l'esprit des nouveaux mariés, de sorte qu'à cause des niches et traverses qu'on lui faisoit de leur part, il fut en résolution de se démectre de son bénéfice, et de le remectre entre les mains de Sa Sainteté. Ces borrasques qui sembloient avoir ébranlé la constance d'Ives, ne le renversèrent pas; au contraire, se roidissant contre leurs efforts, il ne laissa de distribuer les lectres de Sa Sainteté aux métropolitains et à leurs suffragans, ausquels il escrivoit, les blasmant, de ce que, comme chiens muets, ils n'osoient abaier, et remontrer au Roi sa faute, laquelle estoit d'un pernicieux exemple devant Dieu et les hommes.

---

(1) Epist. 20. — (2) Epist. 21. — (3) Epist. 12. — (4) Epist. 24.

Philippes escrivit au Pape, des lectres pleines de menaces, et entre autres, qu'il se soustrairoit de son obéissance, s'il n'approuvoit ce mariage, et ne lui donnoit l'absolution de l'excommunication fulminée contre lui. Urbain, pour lui tesmoigner qu'estant vicaire de Jésus-Christ, qui est la pierre solide, il estoit inébranlable (1), et que toutes ses comminations n'estoient assez fortes pour ébranler sa résolution et lui faire relascher aucune chose de ce qui avoit esté résolu dans un concile, suivant les ordres de droit et de justice, il assigna un autre concile à Plaisance : le roi y envoia des ambassadeurs, s'excusant de n'y estre venu lui-mesme en personne sur quelques affaires qui lui estoient survenues; priant qu'on lui donnast un délai de comparoir, jusques à Pentecoste, ce qui lui fut octroié. Le Pape ne laissa de s'embarquer pour la France, et se rendit à Nismes, en juillet, où il tint un synode; de là il print sa brisée par le Puy-en-Velai, où il passa la feste de l'Assomption; et au mois de novembre, arriva à Clermont en Auvergne, où il avoit assigné un concile, pendant l'octave de la feste de saint Martin.

Le roi de France, voiant que c'estoit tout à bon, et que le Pape n'avoit envie de se feindre, fit escrire à Ives, qu'il sçavoit estre celui qui agissoit le plus contre lui et excitoit les autres pour tendre à la dissolution de ce mariage; que s'il plaisoit à Sa Sainteté de lui laisser quelque tems avec son adul-

---

(1) Order. Vital, lib. IX, p. 718.

An. 1090. tère, sans le mectre hors de la communion de l'église, qu'il laisseroit beaucoup de mal et feroit plus de bien. Les ambassadeurs qu'il envoioit vers le Pape lui firent la mesme supplication; mais comme ceste requeste estoit tout à fait incivile, ils n'eurent autre response, que celle qu'Ives fit à Gui de Rochefort, Grand-Maistre de France; qu'on ne pouvoit lui donner contentement, qu'il n'eût quicté son péché (1).

Urbain, cependant, dépescha par toute la France, vers les prélats d'icelle, pour les exciter à admonester le roi de quicter son adultère, et de reprendre sa femme légitime; à faute de quoi faire, il leur enjoignit de l'excommunier et de procéder contre lui, suivant les saints canons. Les Evesques ne se hastèrent guères; ceux de la province de Sens, Reims et Tours, s'assemblèrent à Troies, le dimanche d'après la Toussaint. Ives refusa d'y aller, sur ce que le roi, qui tenoit son revenu saisi, n'avoit voulu lui faire délivrer de quoi faire son voiage (2); c'est de quoi il se console avec Guillaume, abbé de Fécamp, qui l'avoit comparé à S. Jean-Baptiste et à Hélie, ces deux grands adversaires de l'impureté, et de ceux qui, par leurs adultères, troubloient l'honnesteté de leur mariage (3). Le Pape ne voiant aucun amendement en Philippes, ni en sa concubine, ouvrit son concile à Clermont, les octaves de la feste de saint Martin, où l'excommunication fulminée contre eux, fut confirmée, s'ils ne se séparoient d'ensemble. La guerre de la Terre-Sainte y fut aussi publiée, à l'instance de Pierre l'Hermite, natif d'Amiens, autres disent de Blois; autres qu'il estoit reclus en Espagne (4); qui fit de grandes clameurs à Sa Sainteté des souffrances des Chrestiens parmi les infidèles, et du peu de compte qu'on tenoit des lieux-saints, ausquels la plupart des mystères de nostre rédemption ont esté accomplis, lesquels estoient pollus et prophanés par ces barbares. Ce Souverain Pontife eut tant de persuasion, qu'il esmust, presque partout l'Univers, ceux qui faisoient profession d'adorer un Dieu crucifié, d'en entreprendre l'expédition; pour venger les injures faites à son honneur, et recouvrer ces terres, où nostre salut avoit esté opéré.

Philippes ne sembloit s'éveiller au bruit de ces tonnerres, et comme s'il eust esté en léthargie, il ne s'en remuoit pas : il en falloit faire davantage pour le faire revenir à soi. A cet effet, Urbain indit un concile à Tours, la troisième semaine de caresme ensuivant. Lès Evesques de France penchoient à l'absoudre; Urbain, averti de leur dessain, escrivit à Richer, archevesque de Sens, et à ses suffragans, qu'ils s'en donnassent bien garde, et leur assigna et à tous les autres, de cet ordre, les octaves de la feste de saint Pierre et saint Paul de l'an 1096, pour s'en veoir faire une expresse deffense au concile, qu'il avoit indit à Arles (1). Cependant il se rendit à Cluni, où il avoit esté autrefois prieur, soubz le vénérable Hugues, et y dédia le grand autel, le 22 novembre. Il revint à Limoges, où il dédia l'église de Saint-Martial, et, y aiant passé les festes de Noël, vint célébrer à Poitiers, celle de S. Hilaire, le 13 janvier, où il bénit l'église du Moutier-Neuf, édifiée par Guillaume Geofroi, duc d'Aquitaine (2); de là il vint à Angers, où il dédia l'église Saint-Nicolas, le 12 de febvrier; confirma la fondation de l'abbaïe de la Roue audit diocèse, faite de nouveau par Renaud le Bourguignon, fils de Robert, seigneur de Craon, en présence d'Ives, évesque de Chartres, et autres prélats; d'où revenant à Tours, il y tint son concile, et y dédia l'église de Marmoutier; et de là, rebroussant son chemin, il passa la feste de Pasques à Saintes; et, traversant le Languedoc, se rendit à Arles, puis à Nismes, où il réconcilia le roi à l'église, et de là il s'en retourna à Rome. An. 1095.

---

(1) Epist. 18. — (2) Epist. 35. — (3) Epist. 19. — (4) Voy. *Notas meas ad cap. 8. Vitæ Bernardi Tironensis.*

Pendant ces allées et venues du Pape, jamais la France ne veit tant de monde à la fois qu'il s'en trouva, pour entreprendre le voiage de la Terre-Sainte. Je n'en parlerai point pour ce qu'il y a assez d'autheurs qui l'ont descrit; je dirai seulement pour l'honneur de nostre païs, pour lequel j'ai particulièrement entreprins cette œuvre, que plusieurs seigneurs, gentilshommes et autres du païs Chartrain et de son voisinage, s'enrôlèrent soubz la bannière de la Croix, et furent en ce voiage. Un des premiers qui l'entreprindrent, fut un frère Pierre d'Achères, moine très-docte, avec Gautier de Poissi et ses neveux; Gautier de Sans-Avoir, que les historiens du tems appellent *Sine censu* ou *Sine habere*, seigneur de Fontaine-la-Riboust dans le Thimerais;

---

(1) *Concil.*, t. VII, part. I, p. 502. — (2) *Cartul. Sanct. Martialis Lemovis.* Bouchet, *Annal. Aquit.*, fol. 54.

An. 1096. Guillaume, Simon et Macé ses parents avec; lesquels, aiant levé environ quinze mille hommes, partirent le 8 mars dudit an 1096, ou, selon nostre supputation commune, l'an 1097. Ils prindrent leur marche par l'Allemagne, où ils passèrent les Pasques à Colongnes. Durant le séjour qu'ils y firent pour se rafraischir, ce frère Pierre d'Achères prescha avec tant d'efficace, qu'il amassa encores autant d'Allemans, qui, avec les précédents, firent une armée de trente mille hommes.

Estant parvenus en Hongrie, ils y souffrirent beaucoup, tant pour la disette des vivres, que pour le mauvais traitement qu'ils receurent de ceux du païs, qui en tuèrent beaucoup. Parvenus qu'ils furent à Constantinople, Gautier y fut fort bien receu par l'empereur Alexis, qui lui permit et aux siens de se rafraischir, jusques à la venue de Pierre l'Hermite, qui avoit prins son chemin par la Lorraine, Bavière et Autriche, avec quarante mille combactans, desquels il perdit une partie devant Nicée. Le reste s'estant avancé jusques à ceste capitale de l'empire Grec, se joignit avec l'armée de Gauthier Sans-Avoir; ils passèrent l'Helespont et furent assiéger Nice de Bythinie. Soliman, seigneur du païs, vint les rencontrer, et leur aiant présenté le combat, il y demeura beaucoup de Chrestiens; entre lesquels, fut ce Gautier Sans-Avoir, Guillaume de Brai, et autres qui commandoient l'armée.

Les derniers qui partirent de nos quartiers furent Henri-Estienne, nostre comte de Chartres; Rotrou, comte du Perche; Miles de Brai, Everard du Puiset, Hugues de Chaumont, Emeri d'Evron, et plusieurs autres seigneurs et du commun peuple, qui avoient prins la Croix de la main du Pape, à Marmoutier. Ce Hugues de Chaumont ne se contenta pas de l'or et de l'argent que Geofroi, son oncle, lui avoit donné pour faire ce voiage, il engagea encore Amboise, à Robert des Roches, son cousin, auquel il bailla la garde de son chasteau. L'armée print son chemin par l'Italie, où ces seigneurs s'estant abouchés avec le Pape, à Lucques; et, après avoir receu sa bénédiction, ils se rendirent à Bari, où, aiant fait leurs dévotions au tombeau de S. Nicolas, et n'aiant trouvé des vaisseaux pour les porter, ils furent contrains de passer là l'hiver, et dans la Calabre. Sur le commencement du printemps, Robert, duc de Normandie, et nostre comte Henri-Estienne, s'embarquèrent un jour de

Pasques, qui estoit le 5 avril, au port d'Ostrante, dit en latin *Brundusium*. Un de leurs vaisseaux aiant fait eau, il y fut noié quatre cens personnes, quelques-unes desquelles aiant esté peschées, furent trouvées marquées d'une croix sur l'espaule; les autres, découragées par ce sinistre accident, ne voulurent passer plus outre, et s'en retournèrent d'où elles estoient venus. An. 1097.

Le Duc de Normandie et nostre comte, eurent plus de résolution et de courage; veu qu'ils ne laissèrent de se mectre sur mer, où aiant le vent à gré, ils arrivèrent en quatre jours à Durazzo; de là ils prinrent leur marche par terre, par la Bulgarie, et après avoir surmonté la difficulté des montagnes, l'âpreté des déserts, les précipices des fleuves Demon et Baldat, ils parvindrent en Thessalonie, province abondante en toutes sortes de biens, où ils se campèrent. Ils y demeurèrent seulement quatre jours; puis ils tirèrent vers la Macédoine et parvinrent enfin à Constantinople. Ils séjournèrent quatorze jours en icelle pour se délasser, et pour veoir ce qu'il y avoit de plus beau et de plus rare en ceste dame du Levant. S'estant rafraischis et aiant presté le serment de fidélité à l'empereur Grec, ils passèrent le bras Saint-Georges, pour se rendre en l'armée des Chrestiens, qui tenoit Nice assiégée. L'assaut fut donné par les nostres, le 20 juillet, et fut emportée de force, sept semaines et trois jours après qu'elle fut investie.

Emeri d'Evron demeura malade en ce siége, estant levé et la ville rendue à l'empereur de Grèce, sur lequel Soliman l'avoit usurpée, ses gens le mirent dans un brancard et le conduisirent jusques à un pont où l'armée s'estant arrestée deux jours, il décéda dans le camp et fut enterré honorablement à l'entrée dudit pont; le dernier de juin 1097, autant que le lieu et la commodité le permirent. Dès le lendemain, l'armée passant par la Romanie, nos gens rencontrèrent l'armée des Turcs, qui estoient de trois cent mille chevaux, qui leur donna de l'esbat; les chefs des nostres estoient d'un autre costé, et n'y en avoit que fort peu pour la conduite des trouppes. L'évesque du Puy, se défiant des armes matérielles, se servit des spirituelles, j'entends de prières et processions; qui eurent tant d'effet, que le duc de Normandie et le comte de Chartres, avec leurs troupes, s'estant mis en deffense, remportèrent la victoire de ces infidèles; ausquels ils donnèrent tellement l'espouvante, qu'ils ne

An. 1097. cessèrent de fuir trois jours durant, encore que personne ne les poursuivit.

Après ceste si signalée victoire, nos gens vindrent à Antioche, la petite métropolitaine de la Pisidie, de là à Iconie, capitale de la Lycaonie, puis à Héraclée et Marisée; et enfin à Antioche, ville de Sorie, où ils arrivèrent au mois d'octobre. Ceste ville est imprenable, moiennant qu'elle soit pourveue de gens et de vivres. Son assiette est enun plain, le long du fleuve Farfar, dit autrement Orontes, qui va se décharger en la mer, à treize milles de là, et par le moien duquel ceste ville reçoit beaucoup de commodités. Elle estoit dans ses premiers commencemens nommée Reblata, assize dans la province de Celosirie, qui fait partie de la Syrie majeure, en un terrouer fort fécond; arrosé de ruisseaux et fontaines, qui le rendent fort agréable et délicieux. Elle fut assiégée de toutes parts par l'armée Chrestienne, et le siége continué avec tant d'obstination, que nonobstant la famine qui estoit incontestable, plusieurs s'obligèrent par vœu de ne le quicter sans congé de ceux qui commandoient; ceux qui ne voulurent s'astreindre par ce serment solemnel, se retirèrent; entre autres Henri-Estienne, nostre comte de Chartres, soit que véritablement il fut malade, soit qu'il feignit de l'estre, il s'en alla à Alexandrette, autrement dicte Antioche-la-Petite, qu'il avoit conquise, pour se faire gouverner et médicamenter. Si les uns le blasment de ceste retraite, les autres l'excusent, et s'en trouvent plus qui parlent pour lui, que contre (1).

A la vérité, s'il estoit malade, qu'est-ce qu'il eût fait en ce rencontre, il eust plustost servi pour nuire que pour aider. Pierre l'Hermite, qui avoit esté le premier mobile, qui avoit donné le mouvement à ceste guerre, s'enfuit des premiers avec Guillaume Charpentier, vicomte de Melun, qui estoit parent du roi de France, et une des plus rudes lances et espées de son asge; croiant que tout estoit perdu, et les affaires des Chrestiens entièrement désespérées; et sans Boamond, qui les fit retourner, ils eussent peut-estre fait pis que le comte de

---

(1) Guil. Tirius, lib. V, ch. 10. Robert. Sanct. Remig. Remens. monach. lib. VI. *Hist. Hieros.* Guibert Noving. Abb., lib. V, chap. ult. *Gest. dei per Franc.* Ord. Vital, lib. IX, p. 337. Matth. Paris, *ad ann.* 1098, lib. IV, ch. 3.

Chartres. Guillaume de Grantemesnil, duquel nous avons parlé An. 1097. ci-devant; Aubri, son frère, Gui Trousseau et Lambert dit le *Pauvre*, ne sont blasmés d'une action plus deshonneste, de s'estre fait descendre avec des cordes par dessus les murailles, pour s'enfuir; et néamoins, s'il y a eu quelque faute en ce seigneur, elle est venue de la leur; car, bien que Guillaume, archevesque de Tyr, le blasme, comme font les autres escrivains de son tems (1), il recongnoît toutefois, que sa retraite du siége d'Antioche fust sur l'assurance que ces fuiards lui donnèrent, que les Chrestiens, qui avoient prins la ville, estoient investis par les Turcs, et qu'il n'y avoit ni espérance, ni apparence de forcer ceux-ci et de secourir ceux-là : de sorte que nostre comte Estienne, que cet autheur tient avoir esté très-prudent, et qui, pour sa sagesse, avoit esté eslu chef du conseil par tous les autres princes et seigneurs de l'armée, jugeant qu'il ne pourroit que faire en ceste occasion, pour le bien des assiégés, sans se mettre en grand danger de sa personne, il se retira avec les autres à Philomène, où il avoit eu nouvelles que l'Empereur Grec s'alloit rendre. L'aiant trouvé en chemin, qui conduisoit quarante mille hommes au secours d'Antioche, il l'empescha véritablement de passer plus outre, plus par la faute d'autrui, que par la sienne; aiant cru trop facilement ce que Guillaume de Grantemesnil et ses camarades lui avoient dit. Que si l'on veut que ceste retraite aie noirci en quelque façon la réputation de ce brave seigneur, son retour prochain essuia ceste tache, et sa mort glorieuse lui acquit plus de louange, que ceste première action ne lui avoit engendré de blasme.

Nos autres Chartrains demeurèrent au siége d'Antioche, et ce fut l'un d'iceux qui franchit hardiment le premier la muraille, et arbora l'estendard de la Croix sur icelle. Ce fut Foucher de Chartres, duquel nous avons parlé ci-dessus; car, comme l'escrit Robert, moine de Saint-Rémi de Reims (2), Boamond aiant fait dresser des eschelles contre les murailles d'Antioche, et ne se trouvant personne si hardi, qui voulut entreprendre de monter le premier, pour exciter les autres à le suivre : « J'y monterai » (dit-il) le premier au nom de Jésus-Christ, pour recevoir ce

---

(1) *Guibert*, lib. V, ch. 6. Tyrius, lib. V, ch. 10; et lib. VI, ch. 10. *Gesta Domin. Ambaziæ*. — (2) *Hist. Hierosol.* Lib. III, ch. 18.

An. 1097. » à quoi il plaira à Dieu m'appeler, soit au martyre, soit à la » gloire d'une généreuse action. » Ce que voiant, les autres, encouragés par son exemple, le suivirent et se rendirent maistres de la ville. Je veux croire que Rotrou, comte du Perche, Everard, seigneur du Puiset, vicomte de Chartres, et autres, qui estoient allés en leur compagnie, n'en estoient pas loin; veu que je trouve que Hugues d'Amboise et Raoul de Beaugenci eurent la garde de la porte appelée du nom de Boamond, après la prise d'icelle ville, estimée imprenable (1). Je devois ceste remarque à ceux de nostre païs ou de nostre voisinage, pour ne laisser leur mémoire dans l'oubli, mais plutost pour la conserver aux siècles suivans, pour exciter à suivre leurs généreuses actions, et imiter leur zèle en pareilles occasions, quand il ira de la gloire de Dieu, pour laquelle nos devanciers avoient entreprins un si long voiage et souffert tant de fatigues.

CHAPITRE V.

Des persécutions que souffrit Ives; de la fondation de l'abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres; des guerres qui se firent dans ce diocèse; retour du Levant de Henri-Estienne, comte de Chartres et de Hugues d'Amboise; érection du Chapitre de Poissi.

Philippes I, roi de France, aiant obtenu le bénéfice d'absolution du Pape, qui le receut en la communion des fidèles, pouvoit faire espérer à Ives de se remectre bien avec lui, comme il fit; mais il fut traversé d'ailleurs par Hugues, archevesque de Lion, qui le mit mal avec Sa Sainteté, qui lui escrivit fort rudement. Baronius veut que ç'aie esté en l'an 1099, fondé sur ce qu'Ives dit que ceste année estoit la septiesme de son épiscopat. Comme cest écrivain a cru que nostre prélat n'avoit commencé qu'en l'an 1092, il a fait son compte sur ce pied; mais aiant fait veoir au chapitre précédent qu'il estoit en possession de sa prélature, dès l'an 1090, il faut que ce soit en 1097 que ces froideurs arrivèrent, entre Urbain et Ives. An. 1097.

---

(1) Matth. Paris, ad ann. 1098. *Gesta Domin. Ambaziæ.*

Ives avoit eu quelques prinses avec Hugues, sur ce qu'il avoit donné l'absolution à Everard du Puiset et autres de sa bande, qui avoient esté excommuniés par Ives et les évesques voisins (1), pour les torts qu'ils avoient faits à l'église de Chartres, des biens et des possessions de laquelle ils s'estoient emparés; prétendant qu'Hugues n'avoit pu le faire, sans leur consentement, et de ceux qui y estoient intéressés; d'autant que c'estoit ouvrir la porte au vice et leur donner sujet de commectre de pires sacriléges. Or cest Everard estoit allé, dès l'an 1096, au voiage de la Terre-Sainte, et partant, il falloit que ces malentendus fussent arrivés entre eux, dès devant ce tems-là. De plus, il est fait mention en l'épistre 65 d'Ives, de Guillaume, frère de ceste Bertrade de Montfort, de laquelle nous avons parlé, qui estoit eslu de Paris : Ives l'appelle son clerc, pour ce qu'il estoit originaire de son diocèse, lequel, selon Chenu et Severt, succéda, en 1097, à Geofroi, oncle du prédécesseur d'Ives, mais plus véritablement en l'an 1096; veu qu'Ives escrivant à Richer, archevesque de Sens, lui mande que le Pape lui avoit dit à Montpellier, qui estoit audit an 1096, que, si le Chapitre de Paris pressoit sa consécration, qu'il le fit devant la feste de saint Rémi; d'où il est nécessaire de conclure, que ceste lectre a esté escripte dès ceste année-là; et que les différends, qui estoient entre ces prélats, avoient commencé deux ou trois ans plustost que Baronius ne les a cottés.

Il arriva encores là-dessus, que Richer, archevesque de Sens, estant décédé le jour de la Chandeleur audit an 1096, Daimbert fut eslu en sa place. Ives escrivit à Hugues, pour le consacrer, ce que Hugues ne voulut permectre, prétendant, comme Primat des Gaules, que Daimbert lui devoit promectre obéissance auparavant que procéder à son sacre. Ives, qui entreprenoit l'intérest de son archevesque, n'en voulut demeurer d'accord, et en

---

(1) Epist. 65.

An. 1097. manda ses raisons à Hugues, qui s'en picqua contre Ives et en escrivit au Pape, qui s'en offensa contre nostre prélat et contre Daimbert : Ives, averti que le Pape n'avoit prins ses raisons en bonne part, lui escrivit franchement, et comme un homme de bien doit faire. Daimbert ne fit de mesme, aiant, par un désaveu honteux, abandonné Ives à la passion du Pape et de son légat, comme il se veoid par la 18^{e} épistre au II^{e} livre de celles de Geofroi de Vendosme.

Toutes ces chaleurs s'appaisèrent enfin et donnèrent loisir à Ives d'effectuer ce qu'il avoit en pensée : c'est de mectre des chanoines réguliers dans son diocèse, suivant la réforme qu'il avoit introduite à Saint-Quentin de Beauvais. Le mauvais traictement qu'il avoit reçu du roi, de Hugues du Puiset et autres, qui avoient dissipé le bien de son évesché, lui avoit osté en apparence le moien de le pouvoir faire. Il s'advisa d'un, qui estoit, que le long des murailles de la ville, par le dehors, il y avoit un petit collége de chanoines séculiers en l'église de Saint-Jean et de Saint-Vincent; il fit en sorte d'obtenir leur consentement pour introduire des réguliers en leur place. Mais comme le revenu n'estoit suffisant, pour y entretenir une congrégation religieuse, il réunit le chapitre de Saint-Estienne à la mense de celui de Saint-Jean, qui, avec ses dépendances, qui estoient les cures de Morancés, Lucei, Mondonville-la-Saint-Jean, et la chapelle de Sainte-Foi; ausquels il ajousta les terres d'Osainville, Ancharville, la cure de Pontgouën, Cernai, le Monceau-Saint-Jean, Edeville, Hardelu, et autres terres; les premiers et derniers gros des chanoinies de Chartres, en quelque façon qu'ils vinssent à vaquer; et affecta une chanoinie à la dignité de l'abbé, qui a sa séance au chœur de l'église de Chartres, devant les chanoines, après les dignités d'icelle en certaines festes, et lorsqu'il fait sa semaine à son tour, comme les autres chanoines. Les abbés et religieux jouirent longtems de ces gros de la sorte, mais du depuis, par transaction passée entre le Chapitre de Chartres et eux, ils se sont contentés des premiers gros seulement, que gaigneroient les nouveaux receus en leurs prébendes et chanoinies de l'église dudit Chartres, à la charge de faire les obits des chanoines décédés, et de dire tous les jours une oraison à la messe, pour l'évesque et chanoines de Chartres, leurs fondateurs.

J'ai veu autrefois dans l'ancien Nécrologe de ceste abbaïe, les vers suivants, que je transcrirai ici, de crainte que la mémoire s'en perde, aussi bien que ledit Nécrologe. Ils disent donc que : An. 1097.

Præsulis ex donis domus hæc istius Ivonis
Et dotata bonis, datus ordo relligionis
Abbati si quidem quisquis fuerit, Pater idem
Cartis præbendam concessit semper habendam
Cum donis tantis, casu quocunque vacantis
Fructus præbendæ dedit anno percipiendæ.
Commoda sic plura hujus patris provida cura,
Ceu pater hæredi præsenti contulit ædi.
Præcursor Christi, succursor sis pius isti
Ut, te ductore, cœli ditetur honore.

Or ceste fondation fut faite en l'an 1099, ainsi qu'il appert par ce distiche qui a esté extrait du mesme Nécrologe.

Centum mille minus uno currentibus annis,
Floruit hic primùm locus ordine canonicali.

Durant que cela se passoit, Henri-Estienne, comte de Chartres et de Blois, retourna d'outre-mer et s'en vint à Amboise; aiant apporté la nouvelle du décès de Emeri d'Evron, Fouques, comte d'Anjou, voulant profiter de la perte de ce gentilhomme, fit espouzer Corbe, sa veufve, à un de sa maison, nommé Accard de Saintes, homme cruel et farouche, auquel il avoit donné la garde de son logis d'Amboise, dit *le Domicile.* Ce mariage se fit sans en parler à Elizabeth, sa mère, ni à Robert des Roches, son cousin, sur l'appréhension qu'ils avoient qu'ils ne voudroient y consentir, à cause du trop d'inégalité, qui estoit entre les mariés. Hugues d'Amboise estant en considération parmi les chefs et plus grands de l'armée Chrestienne en Syrie, il se trouva en toutes les occasions, où il se signala pour sa vaillance, et y obtint quelques charges, comme nous l'avons veu au chapitre précédent. Il se trouva à la prinse de Jérusalem, qui vint entre les mains et au pouvoir des Chrestiens en ladite année, comme il appert en ce distiche.

Anno milleno centeno quominus uno.
Jerusalem Franci capiunt virtute potenti.

An. 1097. Ou bien comme dit un autre :

Jerusalem capitur julii cum dicitur inclus.

Un vendredi environ midi, le jour mesme que l'Eglise catholique célébroit la mémoire de la dispersion des Apostres.

Il se trouva semblablement en la bataille d'Ascalon avec Geofroi de Bouillon, qui fut couronné roi de Jérusalem, où ils remportèrent l'honneur du combat. Après avoir demeuré trois ou quatre ans en son voiage et souffert beaucoup de fatigues, il tomba malade : cela lui fit prendre la résolution de s'en retourner chez lui, où il arriva au mois de janvier de l'an 1100. Il vit en passant Fouques d'Anjou, qui estoit à Loches; Accard ne se trouvant en asseurance à l'arrivée de ce seigneur, se retira avec sa femme à Tours, chez Guillaume de Saintes, son frère, qui estoit célérier de Saint-Martin. Elle n'avoit de liberté que pour aller à l'église, et encores en la compagnie de personnes qui ne la perdoient de veue : ceste façon de vivre la faschoit, pour de laquelle se retirer, elle s'aboucha avec un sien sujet, nommé Ilger Calqueruse, auquel elle descouvrit son mescontentement, le priant de trouver quelque moien pour la tirer du servage où elle estoit. Elle lui proposa de l'enlever, tandis qu'elle iroit à Matines. Au jour arresté, il tint vingt hommes prets aux avenues de l'église, où aiant trouvé Corbe, il la conduisit en la rue de l'Eschelerie, chez un de Chaumont, où il logeoit. Il la tint là cachée quelques jours, pendant lesquels il envoia aux Roches-Corbon, pour avertir Robert des Roches de ce qui s'estoit passé. Robert ne manqua de se rendre à Tours, d'où il emmena Corbe chez lui, et de là à Chaumont. Accard se voiant privé de sa femme avec peu ou point d'espérance de pouvoir la recouvrer, en print un tel déplaisir, qu'il en mourut peu de tems après. Corbe ne demeura guères veufve, et se remaria à Geofroi Bureau, gentilhomme du païs.

Cependant le roi Philippes, extresmement passionné pour Bertrade, la fit revenir, et comme il estoit coëffé d'elle, il ne pouvoit se passer de la veoir. Il la fit couronner reine de France par Raoul, archevesque de Tours, qui, pour récompense, obtint l'évesché d'Orléans, pour Jean, archidiacre en l'église de Sainte-Croix dudit lieu, duquel on parloit en des termes fort sales et deshonnestes. Ives ne pouvant souffrir ce scandale en l'Eglise de

Dieu, en escrivit au pape Urbain, pour empescher qu'il ne fut consacré. Le Chapitre d'Orléans avoit eslu Sanction, son doien, qu'il fit incontinent sacrer par Ives, comme doien des suffragans de Sens (1), Guillaume, évesque de Paris, et Gautier de Meaux, en l'église de Chasteau-Nanton ou Landon. La faction toutefois de ce Jean fut plus puissante, aiant chassé Sanction de son siége, pour installer son compétiteur (2). Ives taxe le roi de lui avoir tenu la main, pour avoir de l'argent. Paschal II avoit succédé à Urbain II, décédé dès le 29 de juillet : Ives en aiant eu avis, dépescha un exprès vers lui, pour se conjouir de son eslection (3). Baronius veut qu'au mesme tems, Ives escrivit à ce souverain Pontife, les plaintes qu'on faisoit contre les légats du Saint-Siége, de ce qu'ils cherchoient plustost leur profit particulier que le salut des âmes ; et qu'il plust à Sa Sainteté, d'en commectre un du païs ; pourquoi, il lui indiqua Hugues, archevesque de Lion (4). An. 1097.

Je ne peux soubscrire à son dire, veu que Ives n'estoit si bien avec cest archevesque pour le demander, et d'ailleurs, lors du décès d'Urbain, Jean et Benoist, cardinaux de l'église Romaine, estoient légats en France, où ils signèrent la fondation de l'abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée-lez-Chartres, faite par Ives, qui parle d'eux avec beaucoup d'honneur et respect, en l'épistre qu'il escrit à ce Jean (5). Ils avoient esté envoiés en France par Urbain, pour tascher de faire quicter au roi son adultère, qu'il avoit reprinse contre sa promesse ; et Paschal lui aiant succédé, avoit continué leur légation. Voiant qu'ils n'avançoient rien envers le roi, qui se plaisoit dans son vice, ils indiquèrent un concile à Poitiers, au 29 juillet de l'an 1100. Ives, considérant que la saison estoit mal-propre pour la tenue d'icelui, le pria le remectre au commencement de l'automne, pour la commodité de ceux qui devoient s'y trouver.

Durant ce tems-là, Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, receut quelque mécontentement d'Ives (6). Nivard de Septueil, gentilhomme du Pinserais, s'estoit mis du costé du Roux, pendant les guerres qu'il eut contre Hélie, comte du Maine ;

---

(1) Epist. 54. — (2) Epist. 66. — (3) Epist. 81. — (4) Baron., ad ann. 1099. Guil. Malmesb., lib. I. *De gest. Pontif. Aug.* — (5) Epist. 84. — (6) Epist. 71.

An. 1100. mais aiant du depuis considéré qu'aiant fait serment de fidélité à ses seigneurs légitimes, desquels relevoit sa seigneurie, il se retira devers Ives, pour se conseiller de ce qu'il avoit à faire; l'avis d'Ives fut qu'il devoit quicter le parti de l'Anglois et se ranger du costé de ceux desquels il tenoit son fief, auxquels il estoit obligé par serment; ce qu'estant venu à la congnoissance du Roux, il lui en voulut du mal.

Pour bien entendre ceci, il est à propos de remarquer que Robert II, duc de Normandie, dit *Courte-Heuse*, ou *Courte-Cuisse*, ou *Courte-Botte*, voulant entreprendre le voiage de la Terre-Sainte, en 1096, engagea son duché, à Guillaume dit *le Roux*, son frère (1). Cetui-ci, voiant le roi de France mal-propre à la guerre, tant à cause de la disposition de son corps, que de l'incommodité de son asge, lui demanda la restitution du Wlcassin, Bessin ou Véxin le François, qu'il disoit lui appartenir en partie, et particulièrement Pontoise, Chaumont et Mantes ou Medan (2). Le roi envoia contre lui Thibaud Louis, son fils, qui ne pouvoit avoir que de douze à treize ans. Quantité de nobles qui tenoient leurs fiefs du roi de France et du duc de Normandie, prindrent parti, soubz ceux qu'ils avoient recongneu à seigneurs. Le comte Robert de Meulant receut l'Anglois chez lui, et lui ouvrit par ce moien la porte de la France, où il pouvoit entrer et sortir quand bon lui sembloit. Guion, sieur de la Roche-Guion fit de mesme; et aiant touché argent, lui livra son chasteau et Vertueil. Ce que voiant, Nivard de Septueil, qui n'en estoit guères esloigné, se rangea du costé de l'Anglois; comme firent plusieurs autres, pour éviter l'oppression de leurs voisins, qui leur donnèrent de l'appréhension. Recongnoissant toutefois qu'il ne pouvoit quicter le service de son seigneur, auquel il avoit fait serment de fidélité, sans pécher contre sa foi et sa promesse, il se retira par devers Ives, pour en avoir son sentiment, lequel lui conseilla de se retirer de la ligeance de l'Anglois, auquel il n'avoit aucune attache, et de demeurer dans la fidélité de son vrai et légitime seigneur, pourquoi le Roux s'offensa contre lui.

Le Roux, néamoins, voiant qu'il avoit l'avantage sur le roi de France, fit bastir le chasteau de Gisors, suivant le dessain An. 1100. que Robert de Belesme, général de son armée, lui en bailla, pour tenir en bride Chaumont, Trier et Burris, et mit en teste des François, Robert de Maudétour, Odmont de Chaumont, Galbert de Burris, et Richard, son frère, Pierre et Geofroi, fils de Herbert de Seranz, hommes vaillans et courageux. Ils ne purent toutefois empescher que Thibaud Paien de Gisors, Gautier d'Aufreville, Giraud d'Ebremont et Gilbert de l'Aigle, ne demeurassent prisonniers des François, en un certain rencontre qu'ils eurent, sans qu'ils peussent prendre autre personne, que Paien de Montgai. Guillaume voulant en aviser sa revanche, ramassa des trouppes le plus tost qu'il pust, et les conduisit au mois de septembre de l'an 1098, devant Conches; où n'aiant rien trouvé à faire pour lui, il s'en vint assiéger Chaumont. Il n'y fit, comme on dit, que de l'eau, et fut contraint, par la brave résistance des habitans, qui lui tuèrent plus de sept cens chevaux de grand prix, de faire une honteuse retraite. Ne s'en voulant tenir là, il fit un autre corps d'armée avec Guillaume, comte de Poitou, duquel il bailla la charge à Amauri de Montfort le jeune, et à Nivart de Septueil; et s'en vint assiéger Montfort et Espernon avec pareil succès, n'aiant peu faire autre chose que gaster les dehors. Simon de Montfort le jeune, gardoit ces villettes, et fit si bien son devoir, qu'ils n'en eurent que la veue, et ceux de dedans que la peur. Simon de Montfort l'aisné, conserva Neaufle, et Pierre de Maule, son chasteau dudit lieu, avec Thibaud et Ansould, ses enfans.

---

(1) Order. Vital, lib. X, p. 764. — (2) *Chron. San. Dionis.*, ch. 2. *Frag. Hist. Franc.*

Sur ces entrefaites, trèves aiant esté accordées entre le roi de France et celui d'Angleterre, ce dernier s'en retourna dans son isle, pour faire ses préparatifs, pour aller contre Grand ou Magnus, fils d'Olaus, roi de Norwège, qui lui brassoit des affaires, ausquelles aiant donné ordre et pacifié toutes choses, il tourna ses armes contre les Bretons et Flamans. Il eut aussi quelque démeslé avec Helie, comte du Maine, qu'il mit en blanc et le fit son prisonnier. Aiant fait la paix ensemble, Guillaume, croiant estre à bout de ses guerres, repassa en Angleterre où ses affaires l'appeloient. Le comte du Mans, prenant occasion de son absence, sitost que Pasques de l'an 1099 furent venues, il se mit en campagne, et alla devant le Mans, qui lui fut ouvert par les habitans; mais ce fut une courte joie pour lui, ceux du

An. 1100. chasteau aiant mis le feu dans la ville et l'aiant réduite en cendres. Guillaume en aiant esté averti par Robert de Belesme, qui tenoit bon dans Balon, retourna en France, et remit le Mans en sa main au mois de juillet suivant au mesme tems que Jérusalem revint ès mains des Chrestiens.

S'en estant retourné en son isle, comme il chassoit, l'année suivante, en la forest Neuve d'icelle, le premier jour d'aoust, il fut tué, soit par malheur, soit de guet-à-pend, par Gautier Tirel, que quelques-uns font fils de Fouques de Guarlenville, doien d'Evreux (les prestres estoient mariés en ce temps-là), et d'une nommée Orielde (1); autres escrivent, qu'il estoit descendu d'un riche marchand de Poissi; autres, qu'il estoit d'une famille noble du Vexin; autres, de Pontoise; l'un des meilleurs arbaletriers de France, pensant tirer sur une beste rousse. Guillaume en faisoit estât, à cause de son adresse à tirer. Estant à la chasse, comme dit est, le Roux voiant approcher la beste, s'écria, disent quelques-uns, audit Tirel : « Tire, diable, tire : » Ce qu'aiant fait, et manqué la beste, la flèche attrapa le roi et le tua. Gautier appercevant le roi tombé de son cheval roide mort, ne fut des derniers à fuir. Il eut assés de bonheur de passer la mer sans estre suivi de personne, pour ce que Henri, aiant eu avis de cest accident, ne s'amusa à faire la poursuicte du meurtrier; mais courut à Grantonne, où estoient les thrésors du roi, et Guillaume de Bretueil s'en alla d'un autre costé, pour conserver, s'il eust pu, la couronne d'Angleterre, à Robert, leur aisné, auquel elle appartenoit.

Ma Chronique manuscripte, parlant de ceste mort du Roux, dit que : « Ce cas fut mis de plusieurs gens, sur un haut homme » d'Angleterre, qui avoit à nom Gautier Tirel; mais il jura » puis, sus sains devant plusieurs, non pas pour ce qu'il en » doutast riens, comme c'ilz qui coulpez n'y avoit que oncques » celui jour, que le Roi avoit esté occis, n'avoit esté en celle » part, ne en la forest chassié, ne avoit esté en icelle journée. » Tous les historiens en parlent toutefois autrement, et entre autres Orderic Vital escrit qu'il fut ce jour-là à la chasse avec le roi, qui lui avoit donné deux arbalestes. Estant passé en France, il se retira à Poissi, chez Hugues, seigneur du lieu, qui avoit espouzé Alix, fille de Richard Giffard, où aiant demeuré quelque tems, il entreprint le voiage de Jérusalem, où il mourut. An. 1100.

---

(1) Ord. Vit., lib. V, page 574.

Ceste mesme année, Ives changea les moines, qui estoient audit Poissi, en chanoines; ainsi qu'il se peut veoir par l'acte qui en fut fait le 17 des calendes de septembre, qui revient au 15 d'aoust de ladite année.

CHAPITRE VI.

Comment la maison Episcopale de Chartres fut exemptée de la jurisdiction des Comtes dudit lieu; du second voiage de Henri-Estienne en la Terre-Sainte, auquel il mourut, et de ses enfans.

Ives estant de retour du concile de Poitiers, tenu au mois d'octobre de l'an 1100, où le roi Philippes fut excommunié pour la troisiesme fois, par Jean et Benoist, légats du pape Paschal II, pour ce qu'il ne vouloit se séparer de son adultère, et le roiaume interdit. Philippes, revenu en lui-mesme, dépescha vers le Pape, pour obtenir de lui l'absolution de sa faute, et que l'interdit fut levé de ses terres. Pascal, bien aise de veoir ce prince réduit à la raison et pénitent de son péché, donna ordre que ses légats lui accordassent ce qu'il demandoit. Ils se rendirent à Paris pour faire ceste absolution plus solemnellement; mais auparavant que d'y procéder, ils lui déclarèrent qu'ils ne pouvoient passer outre, et le recevoir en la communion des fidèles, qu'il n'eust abandonné tout à fait sa concubine, et promis de ne la reprendre plus; non pas mesme de parler avec elle, sinon en présence de deux personnes de probité et bien famées; ce qu'aiant promis, il receut son absolution, et l'interdit du roiaume fut levé.

An. 1100. Au mesme tems, Henri-Estienne, comte de Chartres, s'estant résolu de retourner en la Palestine, pour essuier ceste faute, qui avoit tant donné sujet de parler, et tesmoigner que ce n'avoit pas esté le manque de courage ni la crainte du danger, qui l'avoit fait retirer du siége d'Antioche, mais sa maladie; il chercha de l'argent pour faire son voiage. Ives print de là occasion d'acheter de lui le droit que les Comtes de Chartres prétendoient avoir, sur les biens des Évesques trespassés; dont Estienne lui donna des lettres signées de lui, d'Alix, sa femme, de Guillaume, Thibaud, Eudes et Estienne, ses enfans, et plusieurs autres seigneurs, tant du païs Chartrain que de Brie et Touraine (1). Ives, fort content de s'estre rédimé de ceste vexation, fit confirmer par Sa Sainteté la rédition qui lui avoit été faite de ce droit, mais plustost par usurpation sur l'église, et la supplia d'escrire au clergé de Chartres, comme il approuvoit ceste vendition, et authorizoit le Chapitre de la Cathédrale d'excommunier, de l'authorité Apostolique, les Comtes de Chartres ou leurs officiers, qui entreprendroient d'enfreindre la liberté octroiée par ce comte Estienne, comme sacriléges et ravisseurs des biens ecclésiastiques, de fermer les églises, tant de la ville et des faubourgs, jusques à ce qu'ils eussent réparé le mal qu'ils auroient fait, ajoutant que, si l'évesque qui succédoit à Ives, donnoit l'absolution à ceux qui auroient commis ce sacrilége, sans avoir premièrement satisfait, qu'il fut tenu et réputé complice dudit sacrilége, et pour dissipateur du bien de son évesché.

Il ne se contenta pas d'en obtenir une bulle, mais encores il fit graver le contenu d'icelle sur une pierre, que j'ai veue autrefois, dressée contre la porte de la grande salle du Palais épiscopal, auparavant qu'elle fust changée et posée, au milieu de la cour : laquelle s'estant cassée en l'ostant, par le peu d'adresse des maçons ou manœuvres, elle auroit esté séparée en plusieurs morceaux, desquels on se seroit servi, pour recevoir l'esgout de la galerie qui va de ladite salle à l'église Cathédrale; et s'y veoid encores quelques mots escrits en lectres gothiques, parmi ces fragmens; lesquels en leur entier, composoient ce qui suit :

---

(1) Epist. 94.

EX AVCTORITATE DEI OMNIPOTENTIS PATRIS ET FILII ET SPIRITVS SANCTI ET BEATE MARIE SEMPER VIRGINIS ET SANCTORVM APOSTOLORVM PETRI ET PAVLI ET SANCTE SEDIS APOSTOLICE NOSTRIQVE MINISTERII ET OMNIS ORDINIS ECCLESIASTICI EXCOMMVNICAMVS ET PORTAS PARADISI EI CLAVDIMVS ET PORTAS INFERNI APERIMVS QVICVMQVE DE HAC EPISCOPALI DOMV ET APPENDITIIS EIVS ABSTVLERIT LAPIDEM LIGNVM FERRVM PLVMBVM VITRVM AVT INTEGRITATEM EORVM VIOLAVERIT AVT DEHONESTAVERIT HOC ANATHEMA CONFIRMAVIT DAIMBERTVS SENONENSIS ARCHIEPISCOPVS CVM SVIS SVFFRAGANEIS IN CONCILIO STAMPENSI HOC IDEM ROME CONFIRMAVIT PASCALIS PAPA CVM ROMANE ECCLESIE CARDINALIBVS. An. 1100.

Ainsi, nostre comte Henri-Estienne, aiant eu de l'argent, et aiant donné ordre à ses affaires, partit avec son équipage et sa suicte pour la Terre-Sainte, en la compagnie de Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, Hugues, comte de Vermandois, Hugues, comte de Troies, fils de nostre comte Thibaut et frère de cest Estienne; Geofroi de Pruli, comte de Vendosme, Estienne de Bourgongne, Hugues, frère de Raimond, comte de Tolose, et autres seigneurs; qui composoient une armée de soixante mille chevaux, et davantage d'infanterie. Or-

An. 1101. deric Vital escrit qu'il y avoit trois cens mille combactans, que le duc d'Aquitaine avoit tirés de Gascongne et Poitou.

Nostre comte eut toutefois bien de la peine à se résoudre à entreprendre ce voiage à cause des grandes difficultés qu'il avoit rencontrées au premier. Mais il avoit deux forts aiguillons qui le pressoient de se mectre en chemin, pour ce second; la honte de s'en revenir sans rien faire, et sa femme, qui lui remectoit continuellement devant les yeux, l'abandonnement qu'il avoit fait de la cause de Dieu, en quictant le siége d'Antioche. Estant parti avec ceste armée, et nonobstant tous les empeschemens et traverses qu'ils rencontrèrent, ils arrivèrent enfin au sépulchre de Nostre-Seigneur. Alix cependant faisoit beaucoup d'aumosnes de tous costés, pour la prospérité de son mari. Elle donna entre autres choses, l'église et le chapitre de Saint-Martin-au-Val à l'abbaïe de Marmoutier, pour y mectre des religieux; qui doibvent estre vingt avec le prieur, à proportion que les prébendes y vacqueroient. Elle fut portée à ce faire, par Ives, qui lui persuada que ce lieu, aiant autrefois appartenu à des religieux, il n'avoit peu légitimement estre affecté à des chanoines séculiers; ainsi qu'il se veoid par la confirmation que le comte Thibaut en fit par après.

Geofroi Bureau, duquel nous avons parlé ci-dessus, qui avoit espouzé Corbe, veuve d'Accard de Saintes, se mit en leur compagnie, et mena sa femme avec lui, laquelle y demeura, comme nous le dirons en suite (1). L'armée aiant prins sa marche par la Capadoce, rencontra l'archevesque de Milan et Albert de Blandrai, qui conduisoit l'armée des Italiens, ausquels s'estant joincte, ils composèrent un corps d'environ cinq cens mille combactans. Mais comme ils ne sçavoient pas les chemins, ils députèrent vers Alexis, empereur de Constantinople, pour le prier de leur envoier Raimond, comte de Tolose, qui estoit en sa cour, pour les conduire, estant un seigneur expérimenté, qui sçavoit la langue et le païs. Il s'en excusa sur son asge, et n'en voulut accepter la conduite. Les Languedociens et Gascons qui ne prenoient son excuse pour argent comptant, croiant que ce refus se faisoit par l'artifice du Grec, ils furent mectre le siége devant Constantinople, qu'ils eussent emportée d'assault, s'il ne

---

(1) *Gest. Domin. Ambaziæ*, lib. IV, ch. 5. Guil. Tyrius, lib. X, ch. 24.

les eust adoucis, et ne leur eust donné le Tolosain pour guide. An. 1101.
Il leur vendit bien cher ceste équipée, veu que soubz ombre d'amitié et de vouloir les obliger, il fit distribuer nombre de Tartarons, qui estoit une monnoie du païs, aux particuliers de l'armée, par le moien de quoi il recongneut de combien de gens elle estoit; il en avertit incontinent par une grande trahison Daliman, Soliman et autres princes Turcs, et leur manda, qu'avec toutes leurs forces, ils les allassent actendre en Paphlagonie, par où ils devoient passer. Le comte de Tolose, aiant prins la charge de les conduire, au lieu de les mener le droit chemin par la Romagne, il leur fit prendre leur marche par la Paphlagonie, où ils arrivèrent, après avoir surmonté beaucoup de difficultés. Ils n'y furent sitost arrivés qu'ils furent actaqués par les Turcs, qui estoient plus d'un million; contre lesquels ils eurent à combactre cinq jours durant. Il y eut une grande boucherie de part et d'autre. Les Chrestiens toutefois demeurèrent maistres du camp, et les Turcs ne pensoient qu'à se sauver, quand le comte de Tolose, qui avoit joué ceste pièce à ceux de son païs et aux autres, en haine de ce qu'ils lui avoient fait l'honneur de le demander pour les conduire, et l'y avoient obligé contre son gré, voiant qu'il n'avoit pu venir à bout de son dessain, il se retira avec les gens de l'empereur qui l'avoient accompagné. Sa retraite mit l'alarme au camp et l'épouvante dans le cœur des François, si bien que chacun ne pensoit plus qu'à fuir. Ce qu'aiant esté rapporté aux Turcs, ils se rassemblèrent et se ruèrent avec une telle impétuosité sur l'armée Chrestienne, qu'ils défirent plus de quarante mille hommes, et prindrent quantité de prisonniers.

Corbe, de laquelle nous venons de parler, se trouva par malheur du nombre, et fut emmenée avec autres femmes qui suivoient leurs maris, de sorte qu'on n'en ouït parler du depuis. Hugues d'Amboise demeura par ce moien seul héritier des biens de Fulcois, lequel, se voiant sans enfans, maria Aënor, sa sœur, avec Jean de Linières, qui eut d'elle, Guillaume, Eudes et Girard qui fut thrésaurier de Saint-Martin de Tours; Seguin et Jean; et pour Ermensinde, son autre sœur, elle espouza Archambaud de Blois, duquel elle eut Ilger de Champagne, qui fut femme de Rideau de Relai, et demeura seule, après le trépas de ladite Ilger, décédée sans enfans.

An. 1101. Ceste armée des Chrestiens, qui estoit capable de faire trembler tout l'univers, s'estant dissipée, Guillaume, duc d'Aquitaine, entra dans Antioche lui septiesme seulement; Hugues le Grand mourut en chemin et receut les derniers honneurs de la sépulture en Tarse. Geofroi de Bouillon, premier roi de Jérusalem, après que ceste sainte cité fut venue entre les mains des Chrestiens, avoit changé sa vie en une meilleure, dès le 18 juillet de l'année précédente, et Baudouin, son frère, comte d'Edesse et de Rages, avoit succédé à son sceptre. Sur l'avis qu'il eut que l'armée des Chrestiens approchoit, il fut au devant jusques à Baruth, pour tenir les chemins libres des courses des Arabes, qui pouvoient leur donner de la peine. Les aiant fort bien receus, ils s'en allèrent à Ioppé, où ils trouvèrent que tous ceux qui s'estoient mis sur mer, estoient descendus : ils partirent tous ensemble de là pour Jérusalem, où ils passèrent la Pasque. Guillaume d'Aquitaine, après qu'il eut visité les Saints-Lieux, commença à s'ennuier en la Palestine, et pour ce, reprint son chemin en son païs; Estienne, comte de Chartres, y demeura. Guillaume de Tyr escrit qu'il eust bien voulu faire de mesme, mais qu'estant retenu par un vent contraire, il suivit le roi Baudouin qui alloit au secours de Rames, que ceux de Babylone tenoient assiégée.

Orderic Vital en parle autrement, quand il escrit qu'Estienne de Blois et plusieurs autres s'arrestèrent en Judée avec résolution d'y vivre et mourir pour l'amour de Dieu, et de répandre leur sang pour celui qui avoit donné le sien pour le salut des hommes. C'est pourquoi ils actendirent le roi de Babylone, qu'on leur avoit dit venir avec une grosse armée. Aussi quelle apparence y a-t-il que ce seigneur, qui estoit retourné en la Palestine pour réparer la faute qu'il avoit commise à Antioche, en eust voulu faire une seconde, en s'en retournant presque aussitost qu'il y fut arrivé. S'estant donc mis avec ceux qui estoient restés avec lui, à la suicte de Baudouin, comme ils eussent apprins qu'Azopart, amiral de Babylone, estoit descendu à Ascalon, et vouloit dès le lendemain faire un effort sur les Chrestiens, Estienne, qui s'estoit monté à l'aide de ses amis avec Estienne de Bourgongne, Geofroi, comte de Vendosme, Hugues de Luzignan, frère utérin du comte de Tolose, Herpin, comte de Bourges, et plusieurs autres braves cavaliers, prindrent leur marche vers Ramule; et Baudouin avec son armée, la sienne devers Ioppé, ne sachant au vrai à laquelle des deux le Babylonien en vouloit: s'estant actaché à Ramule, il en pressa le siège et l'emporta avec un grand carnage des habitans, sur lesquels ce barbare fit main basse. An. 1102.

Nostre comte Estienne, Herpin de Bourges, Miles de Brai, Guillaume de Sans-Avoir et Simon, son frère, gentilshommes du Thimerais, y furent prins, et envoiés prisonniers à Ascalon. Ce Turc, enflé de ce succès, fit le mesme jour ses approches de Ioppé, où aiant trouvé plus de résistance qu'il ne s'actendoit, et aiant esté bactu par les Chrestiens, qui le contraignirent de prendre la fuite, de honte et de dépit qu'il eut, que ceste disgrâce lui fust arrivée le lendemain d'une victoire, il fit venir nostre comte avec les sus-nommés et quantité d'autres seigneurs, ausquels il fit trancher la teste en sa présence, un 15 des calendes d'aoust, c'est-à-dire le 18 juillet 1102. Herpin fut mis à rançon et délivré pour en rapporter les nouvelles au païs (1).

Voilà la fin glorieuse de nostre Comte, duquel Guillaume de Tyr parle en termes plus honorables en ce rencontre, qu'il n'avoit fait ès autres. *Congratulandum est,* dit-il, *ut nobis videtur, huic viro nobili, et apud suos et sanguinis generositate, et operum magnificentia, præclaro Comiti, videlicet, Carnutensium Domino Stephano. Certum est enim quòd juxtà magnam misericordiam suam egit cum eo Dominus : cui veterem infamiæ notam, quam, ab expeditione fugiens Antiochenâ, miserabiliter contraxerat, optimo fine abolere concessit. Nec enim meritò ei ad novum imputabitur de cætero, quod tàm fausto fine redemit. Nam, qui pro Christi nomine decertantes in acie fidelium et Christianâ militiâ dicuntur occumbere, non solùm infamiæ, verùm et peccaminum et delictorum omnimodùm credimus absolutionem promereri.*

Il ne lui faut point d'épitaphe ni d'éloge plus glorieux que cetui-ci, qui comprend tout ce qui se peut dire d'honorable, d'estre mort pour la défense de son Dieu, ne pouvant y en avoir de plus grand. Les Nécrologes des églises de Chartres et de Saint-Jean-en-Vallée en font mention, le 14 des calendes de juin, qui est le 19 de mai. Il laissa d'Alix, sa femme, fille de

---

(1) *Appendix ad Sigibert., ad ann.*, p. 744.

An. 1102. Guillaume II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, Guillaume, Estienne, Thibaud, Eudes, Henri, Humbert, Alix et Mathilde ou Mahaud.

Guillaume, pour son peu d'esprit, fut privé par l'artifice de sa mère de son droit d'aînesse (1), combien qu'en ses jeunes ans, il eust porté la qualité de Comte de Chartres. Ives se plaint de lui à Daimbert, archevesque de Sens, pour les violences qu'il exerçoit tant contre lui, que contre les chanoines, quoiqu'il n'en die le sujet (2); c'estoit pour ce que, par statut particulier de l'église de Chartres, il est défendu de recevoir dans le corps du Chapitre d'icelle, des personnes de servile condition, dont y en avoit beaucoup en ce tems-là, non pas mesme leurs descendans; lesquels ce Guillaume vouloit contraindre le Chapitre de recevoir en leur compagnie. Ce qu'Ives et les chanoines refusèrent faire absolument; je n'en dirai rien davantage ici, en aiant parlé amplement ailleurs. Or, combien que ce Guillaume n'eust guères de jugement, on ne laissa d'en rechercher l'alliance à cause de son extraction, qui estoit des plus nobles et plus grandes de France. Gillon de Sulli lui donna Agnès, sa fille, en mariage, avec sa seigneurie, de laquelle il print le nom, qu'il a transmis à sa postérité, sans néamoins quicter les armes de la maison du Tricheur, qu'il retint pour la sienne, et se les rendit propres. Guillaume de Jumièges (3) escrit que son père lui donna *honorem Sorci*, que quelques-uns expliquent de Surrei en Angleterre, et moi, de la seigneurie de Sours à deux lieues de Chartres, qui appartenoit à ce comte et y faisoit la plus part de sa résidence; veu que dans les anciens titres, il s'appelle *Soium*, *Soreium* et *Sohium*. Du mariage de ce Guillaume et Agnès, vindrent trois fils, Eudes, Rahier et Henri, abbé de Fécamp, avec une fille qui fut mariée à Henri, fils de Guillaume, comte d'Eu, combien qu'ils fussent proches parens; lequel en eut trois fils et une fille, ainsi que le disent Orderic Vital (4) et la *Chronique de Normandie*, desquels et de leurs descendans, nous pourrons dire quelque chose ci-après.

Thibaud succéda aux honneurs et dignités de son père, et fut comte de Chartres, Blois, Meaux ou Brie, et enfin comte de

---

(1) Guill. Neubrig., lib. I, ch. 4. — (2) Epist. 134. — (3) Lib. VIII, ch. 34. — (4) Lib. X, p. 810, 811, 812, 920 et 978.

Troies ou Champagne, par le moien de l'acquest qu'il en fit, de Huon ou Hugues, son oncle. An. 1102.

Estienne fut comte de Mortaing au diocèse d'Avranches, par le don que lui en fit Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, aussi son oncle, qui le maria avec Mahaud ou Cohalde, fille de Eustache III ou IV, comte de Boulongne-sur-mer, et de Marie, fille de Malcolmes ou Milcolomb III, roi d'Escosse, et lui fit force biens, qu'il recongnust fort mal, envers ses enfans, sur lesquels il usurpa la couronne d'Angleterre, en 1136, combien qu'elle leur retourna après son décès.

Le quatriesme de ces enfans fut Henri, lequel, dès son bas asge, fut destiné à l'église et renfermé dans le monastère de Cluni. Guillaume de Neubrige dit qu'Estienne, son frère, le fit abbé de Glasco et depuis évesque de Wiltone. Il est néamoins plus probable qu'il estoit pourveu de ces bénéfices auparavant qu'Estienne parvint à la couronne d'Angleterre, veu que ce fut par le moien d'Henri, qu'il monta sur le throsne des rois Anglois: car bien qu'il eût promis avec serment à Henri, son oncle, de faire en sorte que Mahaud, sa fille, fust recongneüe reine d'Angleterre, si est-ce, que contre sa parole, il se porta pour son frère, lequel il fit déclarer et saluer pour roi, au préjudice de la vraie héritière, qui estoit absente en Anjou, où elle avoit espouzé Geofroi, dit *le Bel*, comte de ceste province. L'emploi qu'il avoit aux affaires d'Estat du vivant de son oncle, qui se gouvernoit fort par ses conseils, et la légation qui lui avoit esté donnée par le Pape dans le roiaume d'Angleterre, lui avoient concilié la bonne volonté de plusieurs seigneurs d'icelui, de manière qu'il ne lui fut guères difficile de gaigner sur eux qu'ils élevassent son frère à ceste dignité. Cela ne laissa d'apprester à mal parler de lui, comme fit aussi une autre affaire qui se présenta. Il y avoit quelques seigneurs Anglois qui avoient bruslé, ravagé et pillé certains monastères et détenoient quelques chasteaux dans son diocèse; ne sachant comment les actraper pour leur faire lascher prinse, il s'avisa de les prier de venir disner chez lui. Ils s'y rendirent soubz sa foi, mais lorsqu'ils pensèrent s'en aller, il les fit arrester et ne voulut les laisser sortir, qu'ils ne lui eussent remis entre les mains les chasteaux qu'ils détenoient, et satisfait pour les dommages qu'avoient soufferts les monastères qu'ils avoient bruslés et ruisnés.

An 1102. Ce fut lui qui fit édifier près l'église de Wiltone sa cathédrale, celle de Sainte-Croix, avec un hospital, auquel les papes Innocent et Luce III donnèrent de grands priviléges. Son frère Estienne estant décédé, et Henri II, fils desdits comte d'Anjou et Mathilde, lui aiant succédé au roiaume d'Angleterre, ne se trouvant en asseurance dans ceste isle, il passa en France avec ses thrésors; de quoi Henri fut tellement indigné, qu'il fit démolir tous les chasteaux et maisons fortes que ce prélat y avoit fait construire. Estant rentré en grâce avec ce prince, il n'en sortit qu'avec la fin de sa vie, qui arriva au mois d'aoust 1171. Il avoit perdu la veue de vieillesse, auparavant sa mort, estant asgé de quatre-vingts ans, ou environ, lors de son décès. Il fonda un service des trépassés en l'église de Chartres, pour la fondation ou entretien duquel, il donna les dixmes de Saint-Léger-des-Aubées.

Il estoit fort gros et grand, ainsi qu'il se peut juger par ses ornements pontificaux qu'il a laissés à ladite église de Chartres, pour servir à son anniversaire, sçavoir une chasuble à l'antique, close également de tous costés et toute ronde par le bas, n'y aiant au haut qu'une ouverture pour passer la tête; laquelle est faicte d'un tissu de soie gris brun et d'or, représentant les neuf ordres des anges et des saints, enrichie de plusieurs rangs de perles (a), avec une aube de taffetas blanc, fort ample et longue, garnie de sa ceinture, tracée de soie de diverses couleurs, meslées d'or, avec de grandes pentes en forme de fanon de chaque costé, ses brodequins de satin blanc, et ses sandales de mesmes avec des croix de passement d'or dessus; une croix et un calice avec sa patène qui pesoient quarante-sept marcs, garnis de pierres précieuses qui excédoient la valeur de l'or. Il y laissa aussi sa mitre, une chape, et un chandelier, le tout de grand prix, pour tesmoigner l'affection qu'il avoit pour ceste église et sa patrie.

Il y en a qui adjoutent à ces enfans d'Estienne et Alix, un Humbert, duquel Pithou dit qu'il est fait mention dans un titre du roi Philippe I, de l'an 1105, concernant la franchise des maisons de l'évesque de Chartres. Je ne sçai où il l'a veu, mais je sçai bien que dans ceux que j'ai veu pour le mesme sujet, il n'y est fait aucune mention de ce Humbert, mais seulement des quatre précédens : Guillaume, Eudes, Estienne et Thibaud, qui sont les mesmes qui sont signés dans la concession, que Henri-Estienne, leur père, et Alix, leur mère, font à Ives, des droits ci-dessus, dont j'ai rapporté l'acte en mes notes, sur la 94ᵉ épistre dudit prélat. Car pour Henri, estant lors renfermé dans le cloistre de Cluni, il n'y signa point. An. 1102.

(a) Ce chasuble ne pouvant plus servir pour sa caducité, fut bruslé en 1675, pour en tirer l'or; qui se monta à la somme de 1,600 livres.

(*Note autog. du chanoine Etienne*).

Il eut aussi une fille nommée Alix, qui fut mariée à Miles de Brai, fils d'un autre de mesme nom, seigneur de Montlhéri, et de Lithuise, vicomtesse de Troies, duquel elle fut séparée pour cause de parenté (1). Ives, toutefois, en rapporte une autre, qui est, que ce Miles avoit une autre femme, de laquelle il n'avoit esté légitimement séparé. J'estime qu'elle fut mariée depuis à Guillaume de Boulongne, frère de Godefroi et père de Thierri, duc de Lorraine: combien que les historiens du païs disent que la femme de ce Guillaume estoit fille de Thibaud, comte de Champagne. Quoique c'en soit, elle estoit autre que la suivante, nommée Mathilde ou Mahaud, appelée dissertement sœur de Thibaud, par Orderic Vital, lorsqu'il parle du naufrage de Guillaume Adelin, fils de Henri I, roi d'Angleterre, arrivé un jour de sainte Catherine l'an 1119 (2), avec lequel elle fut engloutie dans la mer, et Richard, comte de Cester, son époux, et presque toute la fleur de la noblesse de France et d'Angleterre. Voilà ce que je peux dire ici des enfans de nostre comte Estienne.

---

(1) Suger, in Lud. Grosso, p. 119. — (2) Lib. X, p. 787; et lib. XII, p. 870.

* * *

CHAPITRE VII.

Thibaud succéda en la Comté de Chartres à Henri-Estienne son père. Le Roi Philippes et Bertrade sont absouls. Concile à Troies. Statut de l'église de Chartres. Bourg-Moien de Blois, mis soubz l'ordre des chanoines réguliers. Boamond, prince d'Antioche, espouza Cécile, fille naturelle du roi Philippes, à Chartres. Autre Concile à Troies; décès du roi Philippes et couronnement de Louis, dit le Gros, *son fils.*

An. 1103. La nouvelle de la mort de Henri-Estienne aiant esté apportée à Chartres, Alix fit tant par ses menées, qu'elle fit tomber toutes les seigneuries du défunct entre les mains de Thibaud, son puisné; mais comme il estoit encore jeune et ne pouvoit agir de lui-mesme, elle print l'administration et gouvernement non-seulement de sa personne, mais de tout son bien, et l'éleva en seigneur de condition et d'une haute naissance. Elle avoit dessaigné après la mort de son mari, de se retirer du monde et de passer le reste de ses jours en quelque monastère; elle ne mit sitost son dessain en effet, mais actendit que ses enfans se pussent passer de son assistance et fussent en estat de gouverner eux-mesmes leur bien. Elle faisoit d'ordinaire sa résidence à Chartres, où, nonobstant ses dévotions, elle ne laissoit de molester et donner bien des affaires au Chapitre de la cathédrale. Ce qui se veoid par l'épistre qu'en escrivit Ives à Daimbert, archevesque de Sens (1): que si elle avoit de l'aversion pour eux, elle avoit de l'affection pour les moines de Saint-Père dudit lieu, ausquels elle assigna une prébende ou le revenu d'icelle, en l'église de Saint-Martin-au-Val, qui estoit lors abbaïe séculière composée d'un abbé et chanoines qui estoient en la nomination de la Comtesse (2). Ives la prie de prendre pareillement l'abbaïe de Saint-Jean, de nouveau bastie et fondée par lui, en sa protection, pour la maintenir contre ceux qui voudroient entreprendre contre ses revenus. An. 1103.

---

(1) Epist. 132. — (2) *Cart. Sanc. Petri et Belliloci.*

Ce prélat voiant que le roi retournoit toujours, nonobstant toutes ses promesses, aux illicites embrassemens de Bertrade, et que pour s'y estre courageusement opposé, il n'y avoit fait que des ennemis, il pensa de se défaire de son évesché, et pour ce faire, il entreprint le voiage de Rome avec Walon, évesque de Beauvais; ils estoient desjà parvenus aux Alpes, quand Ives fut conseillé par ses amis de rebrousser chemin, et s'en retourner chez lui à cause des embusches que ses haineux lui dressoient. Il escrivit cependant au Pape d'envoier un Légat en France, où il envoia Richard, cardinal évesque d'Albe, pour absoudre le roi de l'excommunication qu'il avoit encourue, reprenant son adultère, et pour lever l'interdit qui avoit esté mis au roiaume, pour le mesme sujet. Le Légat ne vouloit procéder ne à l'un ne à l'autre, tandis que le roi et Bertrade seroient ensemble. Le roi, considérant que ses peuples commençoient à se fascher, et craignant une révolte générale dans son roiaume, promit se séparer pour l'avenir de ceste femme; les charmes de laquelle avoient esté si puissans de le retenir un si longtems dans son aveuglement, sans pouvoir s'en retirer (1). Le Légat avoit choisit Sens pour faire ceste réconciliation du roi à l'Eglise: Ives ne le trouva à propos, craignant qu'à cause de la proximité de la Cour, les suffrages et opinions ne seroient libres; le lieu fut donc transféré à Beaugenci, où le roi et Bertrade se trouvèrent, qui déclarèrent tous deux qu'ils estoient prests de se séparer et d'obéir à l'Eglise.

Le Légat, qui avoit ordre de ne rien faire sans conseil, eust bien voulu se descharger de ceste commission sur les évesques; lesquels se doutant que ce qu'il en faisoit n'estoit que pour faire tomber l'envie de son procédé sur eux, ils s'en excusèrent. Ces façons de faire tirant en longueur, le roi s'en offensa, et se plaignit du peu de déférence qu'on rendoit à sa Majesté. Ives en escrivit au Pape, et par mesme moien supplia Sa Sainteté de transférer Walon de l'évesché de Beauvais à celui de Paris, l'asseurant que le roi et son fils l'auroient pour aggréable. L'assemblée s'estoit rompue cependant, par la mésintelligence des Pré-

---

(1) Baron., t. XII, *ad ann. Christ.* 1104.

An. 1104. lats avec le Légat, qu'ils renouèrent pourtant, et se trouvèrent à Paris, où le roi y receut son absolution, et Walon les provisions de la cathédrale de ceste ville.

De là, le Légat s'en alla à Troies, pour y tenir un concile, où Ives fut invité de se trouver (1) : s'en estant excusé, Richard lui escrivit qu'on accusoit le Chapitre de Chartres de commectre simonie, en la réception des chanoines. Ives ne put souffrir ceste calomnie, et lui répondit vertement que si le doien, le chantre et quelques autres officiers ou serviteurs de l'église, prenoient quelques droits quand on recevoit un chanoine, que c'estoit une coustume qui n'avoit esté introduite de leur tems, mais de toute ancienneté; de laquelle les aiant autrefois reprins, ils lui auroient opposé la coustume de l'église Romaine, où les camariers et autres officiers du Pape et du sacré Palais exigeoient des évesques et abbés, certains droits, qu'lls pallioient et couvroient du nom d'offrande et de bénédiction; et que l'encre et le papier ne se donnoient pas gratuitement à Rome ni pour rien. Contre quoi il ne pouvoit que leur dire, sinon : « Gardés et faites ce qu'ils disent, mais s'ils font cela, ne faites comme eux (2). » Il le prie néamoins de ne les condamner sans les ouïr, et de leur garder une oreille aussi bien qu'à ceux qui s'en plaignoient; lui remontrant au surplus, qu'il estoit suspect au Chapitre de Chartres de ce qu'il l'avoit inthimé à se trouver à Blois, pour estre réglés sur l'immunité de leur cloistre, ne pouvant s'y trouver en asseurance, puisque les serviteurs de la Comtesse, avec lesquels ils avoient plusieurs différends y estoient les plus forts, et que ladite Comtesse se plaignoit que le statut, qui avoit esté fait en Chapitre contre les affranchis et personnes serves, heurtoit son honneur et authorité, et pour ce, le prioit de se porter neutre et indifférent en ceste occasion. Ce que je croi qu'il fit, veu que Baronius remarque que Richard, content de ce que lui en avoit escrit Ives, ne passa plus outre.

J'estime pour moi, qu'Ives ne laissa d'aller à Troies, d'autant que je trouve dans le *Promptuaire des Antiquités* de ceste ville, par le sieur Camuzat (3), qu'Ives soubzscrivit à l'acte de la liberté du cloistre des chanoines dudit Troies, que leur comte Hugues leur donna, durant ce Concile, le 4 des nones d'avril 1104, indiction XII, ce qu'il n'eust pu faire, s'il n'eust esté présent. An. 1104.

---

(1) Epist. 133. — (2) Matth. 23. — (3) Fol. 122.

Durant que cela se passoit, il se meut une guerre dans le Pinserais, entre Eustache, fils naturel de Guillaume de Bretueil et Renaud de Cracri, qui se prétendoit héritier dudit Guillaume. Renaud avoit de son costé Raoul de Conches, Ascelin Goële et Amauri de Montfort; et Eustache avoit du sien, plusieurs gentilshommes du païs, qui l'aimoient mieux pour leur voisin qu'un estranger (1). Cetui-ci, pour se fortifier davantage, espouza une nommée Juliane, fille naturelle de Henri I, roi d'Angleterre, qui maria au mesme tems, une autre fille naturelle, à Rotrou, comte du Perche, d'où vint une fille appellée Philipia. Ces alliances servirent fort à Eustache, qui demeura en possession de Bretueil. Robert de Meulanc, principal conseiller du roi d'Angleterre, vint expressement en Normandie pour les accommoder ensemble, et par un mesme moien, accorda Amauri de Montfort avec la fille de Guillaume, comte d'Evreux, qui n'avoit qu'un an, et mit la paix entre tous ces seigneurs. Ce Robert de Meulanc avoit espouzé Isabel, nièce du roi de France, de laquelle il eut ceste année, deux enfans d'une mesme ventrée, sçavoir : Waleran et Robert.

Orderic Vital escrit (2) que le pape Paschal vint en France l'an 1103, et se rendit à Chartres à la feste de Pasques : je ne sçai pas comme il le dit, mais je sçai bien qu'en ceste année-là, Paschal estoit en Italie, et n'en sortit point, aiant assés d'affaires à se deffendre contre l'empereur Henri IV qui vouloit lui opposer un anti-pape.

L'année 1105, Alix, comtesse de Chartres, fit en sorte que les chanoines séculiers de Bourg-Moien de Blois, prindrent la règle de S. Augustin. Ce collége avoit esté fondé par Eudes I, comte de Chartres et de Blois, et par Berthe, sa femme. Alix se retira pour cet effet à Ives affin qu'il confirmast la liberté qu'elle leur avoit donnée, et prononçast l'excommunication contre ceux qui voudroient l'enfreindre; ce qu'il fit, et lui donna les lettres du premier de juillet audit an.

Sur la fin de ceste année, Boamond, prince d'Antioche,

---

(1) Ord. Vit., lib. XI, pag. 810 et 811. — (2) Lib. XI, et l'Abb. Ursperg. *in Chronico, ad ann.* 1103.

An. 1105. ayant esté délivré de la prison en laquelle Daliman l'avoit détenu quatre ans, s'en vint en France, pour rendre graces à Dieu, en l'abbaïe de Nouaille en Limosin (1); et son vœu pour sa délivrance, par les mérites de S. Léonard; les reliques duquel sont en vénération en ladite abbaïe. Après ses dévotions faites, il fut rendre ses devoirs au roi Philippes sur le commencement de mars, et pour lui demander en mariage sa fille Constance, depuis naguères séparée d'avec Hugues, comte de Troies, pour s'estre trouvés parens; et aussi Cécile, sa fille naturelle et de Bertrade, pour Tancrède, son neveu. Le roi lui accorda sa demande, et les articles et conventions de ces mariages aiant esté accordés durant le Caresme, le roi s'en vint à Chartres après Pasques, où Ives eust l'honneur de conjoindre Boamond et ladite Constance par mariage, en présence de Brunon, évesque de Signie, légat du Pape, qui estoit venu du Levant avec ce prince (2). Alix, nostre comtesse, passa les noces à ses dépens et Brunon s'en alla à Poitiers, où il tint un Concile, le 7 des calendes de juin, auquel Boamond assista pour ce qu'il s'y agissoit particulièrement du secours de la Terre-Sainte (3).

Devant que de partir de Chartres, ce prince d'Antioche, estant devant l'autel de la Vierge de la cathédrale, se mit à discourir en présence de l'assistance, des heurts qu'il avoit évités, des affronts qu'il avoit essuiés, des rencontres qu'il auroit eus, des perfidies de l'empereur Alexis qu'il avoit vaincues, des moiens qu'il avoit tenus pour surmonter toutes ces difficultés, promectant à ceux qui le voudroient suivre, de les faire riches à jamais. Plusieurs, attirés par ce leurre plus que par dévotion, se croisèrent, et abandonnant le bien qu'ils avoient en France, en allèrent chercher d'autre plus copieux au Levant. Simon d'Annet, Robert de Maule et Hugues de Sans-Avoir, son cousin, et parent de ceux du mesme nom, desquels nous avons parlé ci-dessus, tous trois gentilshommes du Drouais et Mantois, prindrent la croix et s'en allèrent en Syrie. Hugues, vicomte de Chartres et seigneur du Puiset, se mit de la partie; mais comme ce dernier estoit sur le point de partir, il arriva qu'aiant baillé à Ives, sire de Courville, et à un autre un sien héritage, pour le tenir en fief de lui, ce dernier vendit sa moitié à Rotrou, comte du Perche, qui fit bastir dessus une forteresse. Hugues du Puiset et Ives de Courville en firent un grand bruit, et en demandèrent justice à l'Eglise, telle qu'on le devoit à ceux qui entreprenoient le voiage du Saint-Sépulchre. An. 1106.

---

(1) Ord. Vit., lib. XI, pag. 816 et 817. — (2) Suger in Crasso. *Chr. Manus. Sanct. Dionis. Chr. Manus. Sanct. Maleacense.* — (3) Guil. Tyr., lib. II. Ord. Vit., lib. XI, p. 617.

Au Concile de Clermont en Auvergne, tenu en l'an 1095, il avoit esté arresté en faveur de ceux qui feroient ce pèlerinage, qu'ils ne pourroient estre inquiétés, en leurs personnes ou en leurs biens, durant le tems qu'ils seroient en leur voiage, et outre que, depuis l'entrée de l'Avent jusques aux Octaves de l'Epiphanie, depuis la Septuagésime jusques aux Octaves de Pasques, du premier jour des Rogations jusques aux Octaves de Pentecoste, et en tout tems, depuis le soleil couchant du mercredi, jusques au levant du lundi ensuivant, on ne pourroit entreprendre sur leurs personnes, ni sur leurs biens, par prinse de corps, saisie, ou en autre façon quelconque que ce fust; lequel privilége estoit appelé *Treuga Domini*, c'est-à-dire la Trève du Seigneur, qui estoit dire en un mot, que les pèlerins allant au voiage de la Terre-Sainte estoient, avec tous leurs biens, en la protection et sauvegarde de l'Eglise : en sorte qu'il n'estoit loisible à personne, d'entreprendre aucune chose au préjudice de ceste ordonnance.

Jour fut donné aux parties pour congnoistre de leurs droits. Hugues et Rotrou soutiennent que l'héritage contesté estoit de leur fief et mouvance, et ne pouvant s'accorder, il fallut vuider l'affaire par un duel, qui estoit lors fort fréquent (1). Comme l'Eglise ne congnoit des affaires, les peines desquelles se terminent et décident par l'effusion du sang, ou par condamnation à la mort, ils furent renvoiés aux officiers du Comte ou de la Comtesse, desquels ils tenoient et relevoient les choses qui estoient contestées entre eux. Le Vicomte perdit sa cause; de quoi le sire de Courville n'estant content, il déclara la guerre à Rotrou. C'estoit à qui s'entreferoit plus de mal, et par un mauvais rencontre du Courvilain, aiant esté prins par les gens de Rotrou, il fut fait leur prisonnier. Hugues du Puiset s'en plaint

---

(1) Guil. Tyrius., *de bello sacro*. lib. I, ch. 15. Juaret., *ad Epist. Jurius*, 173.

An. 1106. au pape Paschal et lui demande justice. Il délégua pour ce fait, Daimbert, archevesque de Sens, Walon, évesque de Paris, Ives, évesque de Chartres, et Jean, évesque d'Orléans. Gui et Ives de Courville demandoient que Rotrou fust excommunié; Ives de Chartres l'empescha (1), sur ce qu'il remontra qu'il n'estoit raisonnable de condamner personne sans l'ouïr : et ne pouvant s'accorder, le tout fut renvoié au Pape, pour juger de leur différend, d'autant que ceux qui s'estoient chargés pour eux, craignant qu'estant puissans dans le païs, ils ne pourroient les astreindre à garder le jugé, et se porteroient appellans de leur sentence; ils aimèrent mieux s'en déporter par ce moien, que d'encourir l'envie de ces seigneurs, qui ne trouvent d'ordinaire bon que ce qui leur plaist. Je ne trouve point le jugement qui intervint, mais j'estimerois que le Pape estant venu en France ceste année-là, il les régla sur leurs différends.

Paschal se retira à Cluni, où il passa les festes de Noël, d'où estant venu à la Charité, prieuré dépendant de ceste grande abbaïe, il y dédia l'église. Cependant Hugues du Puiset partit pour son voiage de la Terre-Sainte, avec Simon d'Annet, Raoul de Pont-Erchamfroi et Gauscelin, son frère. Passant par la Pouille, ils s'y arrestèrent, actendant que Boamond eust tout son équipage prest, pour faire voile et s'en aller assiéger Duras, d'où ils rapportèrent plus de peine que de gloire, Boamond aiant esté contraint de lever le siége, par la trahison de Robert de Montfort, gentilhomme Normand, qui s'entendoit avec l'Empereur grec, duquel, soubz main, il estoit pensionnaire. Ce siége levé, Hugues, avec sa brigade, poursuivit son voiage. Alexis les receut fort honorablement, et après les avoir régalés et gratifiés de quelques présents, ils partirent de Constantinople pour Jérusalem : y estant parvenus, la femme de Raoul de Pont-Erchamfroi, fille de Goslein de Lèves, près Chartres, y termina la course de sa vie et y fut inhumée. Les autres, après qu'ils eurent fait leurs dévotions, s'en retournèrent chez eux, excepté Amauri de Montfort qui mourut en chemin. Ce seigneur, avant que de partir, avoit donné aux religieux de Coulombs tout ce qu'il avoit à Houdan, et qu'ils possèdent encores à présent.

Gui, seigneur de Rochefort en la forest Iveline, s'en revint aussi, et se remit tellement aux bonnes grâces du roi et de Louis, An. 1107. son fils, qu'ils le remirent en son premier office de Grand-Maistre de France, et ne faisoient rien que par son conseil. Cela l'éleva à tel degré de présomption, estant desjà assez altier et insolent de son naturel, qu'il osa prétendre de faire Louis, son gendre. Il avoit une fille nommée Luciane, qu'il lui fit fiancer, mais qu'il n'espouza pas, pour s'estre trouvés parens. Tandis que ce jeune prince et son affidée furent en leurs fiançailles, qui fut assez longtems, Gui et Hugues de Creci, son fils, portèrent hautement les intérests du roi, qui fit razer Montlhéri, dans lequel ceux de Garlande s'estoient retirés.

---

(1) Ivo., Epis. 169 et 170.

Le Pape estant encores à la Charité, le roi envoia au devant de lui ce Gui de Rochefort pour le recevoir en son nom, et lui faire les complimens ordinaires. De là, ce souverain Pontife se rendit à Saint-Denis en France, où le roi et son fils le vindrent trouver, pour lui rendre les civilités et honneurs deus à sa dignité : aiant conféré ensemble, le roi et son fils s'en allèrent à Chaalons pour recevoir les ambassadeurs de Charles-Henri, empereur, dit *Henri V*, qui avoit succédé à Henri IV, son père, décédé le 7 aoust précédent; et le Pape à Troies, pour y tenir un concile environ l'Ascension. L'église de Dol vaquoit pour lors. Les chanoines et nobles du païs députèrent au concile pour demander Wlgrin, chancelier et chanoine en l'église de Chartres, pour leur prélat et pasteur; Wlgrin, qui assistoit au concile, ne voulut accepter leur postulation, et se retira secrètement de Troies, priant Ives, évesque de Chartres, de rompre ce coup; Ives en escrivit à Paschal (1), lequel, passant par-dessus toutes ses remontrances, pourveut Wlgrin de l'évesché de Dol.

Les affaires achevées en France, le Pape s'en retourna à Rome, vers l'automne: Gui de Rochefort avoit fait tout ce qu'il avoit pu, pour obtenir de lui, dispense du mariage de sa fille avec Louis, ce que n'aiant peu obtenir, il se banda de dépit contre le roi et son fils, qu'il avoit desjà désigné son successeur. Aidé de Hugues de Pompone, chastelain de Gournai, ils faisoient force ravages; Louis les alla assiéger dans ce château et se saisit d'une isle qui est proche : Gui se voiant pressé, demande secours à ses parents et amis; il engagea nostre comte

---

(1) Epist. 200 et 202.

An. 1107. Thibaud, qui estoit jeune, à espouzer sa défense; il alla avec ses trouppes pour envitailler le chasteau et faire lever le siège. Mais ses gens trouvèrent à qui parler, aiant esté partie taillés en pièces, partie prins prisonniers et le chasteau rendu à Louis, qui le bailla en garde à ceux de Garlande, ennemis de Gui de Rochefort.

Le roi Philippes estant asgé de soixante ans, et cassé d'excès et de débauches, s'estoit retiré cependant à Melun, il y rendit les derniers soupirs de la vie, un 25 juillet l'an 1108. Sitost que la nouvelle fut divulguée, Walon, évesque de Paris, y accourut avec les évesques de Senlis et Orléans, Adam, abbé de Saint-Denis en France, et autres ecclésiastiques, portèrent son corps en l'église de Nostre-Dame dudit Melun, où ils firent les prières accoustumées, et, dès le lendemain, le roi et les seigneurs, qui estoient en Cour, le conduisirent à Saint-Benoist-sur-Loire, où il avoit assigné sa sépulture, disant ne devoir estre inhumé, entre les rois ses devanciers, pour avoir terni leur gloire par la saleté de ses actions; et qu'aiant fait force mal à l'abbaïe de Saint-Denis-en-France, sa tumbe n'y seroit jamais considérée, parmi celles des autres rois, qui y avoient fait beaucoup de bien.

Louis aiant rendu les derniers devoirs à son père, se fit sacrer roi de France en l'église de Saint-Sanson d'Orléans, le 3 d'aoust audit an, par Daimbert, archevesque de Sens, Ives, évesque de Chartres, Manassès, de Meaux, Walon, de Paris, Jean, d'Orléans, et Hugues, d'Auxerre. Ce fut par le conseil d'Ives (1) que ce sacre se fit, pour couper chemin à tous ceux qui eussent peu traverser ce jeune prince en ses commencemens, si l'on eust différé plus longtems son couronnement. Raoul, dit *le Verd*, archevesque de Reims, fit force bruit, prétendant que ceste action et cérémonie lui devoit appartenir, mais il n'en eut que le déplaisir et non l'honneur, qui demeura à celui de Sens.

Ce fut un bon avis que donna Ives, d'autant que Louis n'eust plus tost la couronne sur la teste qu'il lui fallut endosser la cuirasse pour la deffendre, et se maintenir contre plusieurs mécontens. Gui de Rochefort avec Hugues de Créci, son fils, furent des premiers à tesmoigner leur mauvaise volonté (2). Le roi ne leur donna le tems de louer du monde, mais pour prévenir et rompre leurs dessains, s'en alla assiéger Chevreuse, Montlhéri et Brethencour. Il n'y fit rien pourtant, ces places aiant esté bien défendues par Guichard de Beaujeu qui avoit espouzé ceste Luciane, fille de Gui, qui, d'un autre costé, déchargea sa cholère sur Eudes, son frère, comte de Corbeil, qu'il emmena prisonnier à la Ferté-Baudouin, d'où le roi le tira de ses mains. Le jeune Simon de Montfort, qui avoit succédé à Richard, son frère, conduisoit les armées du roi; nostre comtesse lui envoia cent hommes d'armes, au lieu de Thibaud et Guillaume, ses enfans, que leur jeunesse ne permectoit s'y trouver en personne. An. 1108.

---

(1) Epis. 189. — (2) Ord. Vit., lib. XI, p. 836.

Henri, roi d'Angleterre, dénonça aussi la guerre à Louis, pour raison de Gisors qu'il maintenoit lui appartenir. Philippes, fils naturel du feu roi et de Bertrade, voulut aussi remuer; le roi lui avoit donné Montlhéri avec Meun-sur-Yèvre en Berri. Il se tenoit fort d'Amauri, comte de Montfort, frère de sa mère, qui estoit très-puissant, et de Fouques, comte d'Anjou, son frère utérin. Mais comme c'est une grande présumption au sujet, de se prendre à son seigneur, qui en a tost ou tard sa raison; le roi, pour y mectre Philippes, lui enleva Meun de vive force, et le joignit à son domaine. Bertrade et son fils, craignant qu'il ne fist le mesme de Montlhéry, le donnèrent en mariage à Hugues de Créci avec la fille d'Amauri; ils croioient par ce moien, se fortifier contre le roi et s'ouvrir le passage de Dreux, Normandie et Paris. Il n'en arriva comme ils l'avoient pensé, veu que Miles de Brai, fils d'un autre de pareil nom, dit *Miles le Grand*, estant mécontent, requit que la seigneurie de Montlhéri lui fust rendue, comme lui appartenant de la succession de ses ancestres. Hugues s'estoit emparé de la ville; mais comme on est toujours porté pour les vrais et légitimes héritiers contre les usurpateurs, les habitans le chassèrent, et, par commandement du roi, ils receurent Miles dans leur ville, auquel elle demeura.

Tandis que cela se passoit en Iveline et lieux circonvoisins, Fouques Richin, qui avoit une dent contre Hugues d'Amboise, suscita Goscelin et Hugues, fils de Hugues de Saint-Maur et de Aanor, fille de Berlai de Montreuil et de la sœur de Gilduin de Pontlevoi, lequel estoit seigneur de la Haie en Touraine, à

An. 1108. cause de Quersimoite, sa femme, et vicomte de Tours, de faire la guerre audit Hugues d'Amboise. Ces deux frères, appuiés de Fouques, s'emparèrent de la dixme et de la métairie de Saint-Cir appartenant audit d'Amboise, soutenant qu'elle estoit à lui. Geofroi de Chaumont, fils de Gilduin, les avoit données à Denise, sa nièce, en faveur de mariage avec Sulpice, père de Hugues, qui en avoit toujours joui, sans contredit. Hugues leur résistoit courageusement et couroit leurs terres jusques dans les faubourgs de Tours. Aubri de Montoire, fils de Bouchard, estoit du costé des deux frères, et ne vouloit recongnoistre Hugues à seigneur. Archambaud de Blois, auquel le comte Fouques avoit osté son bourg, tenoit le parti de Hugues, son beau-frère. Ces deux ici ravageoient tout ce qui estoit entre Loches, Montrichard et Montoire, et eussent fait pis, si les habitans de la Haie, qui ne pouvoient plus supporter les insolences de Goscelin et de Hugues ne s'en fussent défaits, et le décès de Richin, qui intervint là-dessus, n'eust fait changer de face aux affaires. Car Fouques aiant succédé à son père, s'accommoda avec Hugues d'Amboise, et lui quicta toute la seigneurie de sa ville, dont il lui en porta la foi et l'hommage.

Hugues se voiant asseuré de ce costé-là, envoia sommer Aubri de Montoire, de lui faire raison des torts qu'il lui avoit faits. Aubri s'en moqua. Hugues, qui y alloit sérieusement, arma en intention de le ruisner, et print sa marche vers Montrichard, où il gasta tout ce qu'il rencontra. Cependant le comte d'Anjou rendit à Archambaud de Blois, son bourg de Brézé, que Hugues avoit réduit en cendres, excepté la maison de la Motte. Archambaud, aiant recouvré son bourg, conduisit Hugues entre la Haie et Sainte-Maure, où ils firent force ravages et emmenèrent quantité de butin. Aubri, à l'aide de ses alliés, s'en alla au-devant, croiant les arrester à force de monde qui estoit avec lui. Cela n'estonna guères Hugues, qui fit ferme, actendant de pied coi son adversaire, auquel, après un rude combat, il réduisit à la fuite, avec toute son armée; il n'y eut que quinze cavaliers et quelques deux cens hommes d'infanterie qui se mirent en défense et furent faits prisonniers. Maurice Escarpel, jaloux de ce succès, tascha de mectre mal Hugues d'Amboise avec Alix ou Adèle, nostre comtesse de Chartres et de Blois, dont il ne pust venir à bout. Se voiant déchu de son espérance, il se retira vers Aubri, auquel il persuada de mectre An. 1108. de nouveau une armée sur pied, et de retourner contre Hugues; il actira à ce parti Hervé de Saint-Aignan, lequel, avec ses trouppes, pilla et gasta tout ce qui estoit en la vallée, jusques à Amboise, et le long de la rivière du Cher, jusques à Laudiac.

Hugues n'espargnoit de son costé les terres d'Aubri, ni ceux qui s'estoient rangés d'avec lui; il leur crévoit les yeux, leur extropioit quelque membre et les mectoit en estat de ne plus se soulever et de ne pouvoir à l'avenir porter les armes. Aubri et les siens, par droit de représailles, en faisoient autant à ceux de Hugues, qu'ils pouvoient actraper. D'autre part, Renaud, seigneur du chasteau auquel il a donné son nom, assisté des Vendosmois, enleva Ville-Moran, sur Hugues, qu'il fortifia; et par le moieu de ce lieu, gasta tout le païs, jusques à la Loire. Hugues s'estant allié de Raoul de Beaugenci, son cousin et de ceux de Blois, s'en alla camper devant Montrichard. Hugues et Robert des Roches se rendirent en son camp avec leurs gens. Maurice, grandement estonné de voir la ville pressée et fort endommagée de la bacterie; et Aubri, fatigué de tant de peine qu'il prenoit pour ce siége, eust voulu estre à recommencer; ce qui l'obligea, crainte de pis, à demander à faire sa paix avec Hugues qui, par l'entremise dudit Raoul de Beaugenci, l'y receut, et se reconcilièrent ensemble.

◆

CHAPITRE VIII.

Institution d'un Doien en l'église et chapitre de Saint-André de Chartres; Fondation de l'abbaïe de Tiron; Guerre entre Fouques, comte d'Anjou, et Henri I, roi d'Angleterre; Prinse de Rotrou, comte du Perche; Fondation du Prieuré de Hautes-Bruières; Bertrade se rendit religieuse à Font-Evraud, d'où elle vint audit Hautes-Bruières, où elle mourut et y gist.

An. 1108. PENDANT que ces seigneurs s'amusoient à s'entrefaire la guerre, Ives, évesque de Chartres, s'occupoit à dresser des soldats, pour combactre pour Dieu, dans son diocèse, afin que, si ceux-là batailloient avec des armes corporelles pour la terre, ceux-ci, avec des armes toutes spirituelles, peussent conquérir le ciel. Ce fut lors, que ce prélat fonda le Doienné du chapitre de Saint-André de Chartres, peu après son retour du sacre du roi Louis le Gros en la ville d'Orléans : il y avoit auparavant un abbé séculier, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, en ceste église, auquel il ajousta un doien, qui fut un certain Eudes, qu'il pourveut le premier de ceste dignité par ses lettres du 16 aoust 1108, et le premier de son règne.

L'année suivante, qu'on comptoit 1109, Bernard d'Abbeville, abbé de Saint-Savin et de Saint-Ciprian de Poitiers, qu'il avoit quictées, pour vivre plus en repos d'esprit suivant la façon des hermites du passé, s'estant retiré avec ses disciples dans les solitudes du Perche, il trouva celle de Tiron à son gré, qu'il obtint de Rotrou et de sa mère, pour y faire sa demeure. Encores que dès quelques années, j'aie mis en lumière la vie de ce bon père, composée par Geofroi le Gros, l'un de ses relilieux, j'en rapporterai ici sommairement quelque chose, pour le contentement du lecteur, sans lui donner la peine de recourir ailleurs, pour sçavoir quel a esté ce personnage.

Abbeville, la première du comté de Ponthieu, l'avoit veu dans son berceau, et avoit receu en icelle la première teinture des lectres. Estant parvenu en son adolescence, désirant éviter les dangers qui se rencontrent en cest asge, il s'en alla en Poitou, où il avoit apprins qu'il y avoit de bons religieux qui vivoient bien régulièrement, suivant l'institut de S. Benoist : il s'adressa à l'abbé de Saint-Ciprian de Poitiers, auquel aiant ouvert son dessain, il le receut en son monastère, et lui donna l'habit de religieux; il y fit un tel progrès à la piété, que sa renommée estant sortie hors de son cloistre, les moines de Saint-Savin, dans le diocèse de Poitiers, l'esleurent leur prieur, puis après leur abbé. N'aiant voulu accepter ceste dernière charge, vers l'an 1097, affin de n'estre point inquiété de la prendre, il fut trouver un nommé Pierre de l'Estoille, qui vivoit solitairement près son monastère, et qui fonda du depuis celui de Font-Gombaud en Berri, auquel aiant découvert son dessain de se retirer en quelque lieu, où il pust vivre en repos d'esprit et servir Dieu, avec moins d'inquiétude que dans sa charge. An. 1109.

Il y avoit sur les confins du Maine et de la Bretagne, de vastes solitudes, ésquelles vivoient Robert d'Arbruissel, qui avoit quicté son abbaïe de la Roue, au diocèse d'Angers, pour habiter ces déserts; Vital de Mortain, qui fonda par après l'abbaïe de Savigni, au diocèse d'Avranches, et Raoul de la Fustaie, qui bastit Saint-Sulpice de Rennes. Ce Pierre de l'Estoille mena Bernard à ces bons hermites, qui l'admirent en leur congrégation, soubz le nom de Guillaume, qu'il avoit prins, pour n'estre point congneu. Son abbé estant en peine de ce qu'il estoit devenu, le fait chercher de tous costés : il le trouva parmi ces anachorètes, d'entre lesquels il voulut le retirer et le faire retourner dans son monastère de Saint-Ciprian; il ne put s'y résoudre, et pour ce, voiant qu'il avoit esté découvert en la terre, il tascha de se cacher dans la mer.

Il y avoit une isle dans l'Océan, vis-à-vis de Coutances, appelée Chaussei, où il se fit passer, croiant qu'on ne l'iroit chercher là; mais comme il est fort difficile de tenir une lumière soubz un boisseau, qu'elle ne jecte quelque rayon de lueur qui découvre qu'elle y est, il n'y fut guères qu'on ne le sceût, et que Renaud, son abbé, ne l'y vint chercher; lequel l'aiant remené avec lui en son monastère, et estant décédé peu après, Bernard fut substitué en son lieu. En l'an 1100, il y eut un concile assemblé à Poitiers contre le roi Philippes, par Jean et Benoist, cardinaux et légats du Saint-Siége. Bernard et Robert

An. 1109. d'Arbruissel s'y trouvèrent, où ils tinrent bon contre Guillaume, duc d'Aquitaine, qui tenoit le parti de Philippes, et ne laissèrent, nonobstant ses menaces, de faire procéder contre le roi. Le concile fini, et eux s'en estant retournés chez eux, les religieux de Cluni intentèrent un procès contre Bernard, prétendant que l'abbaïe de Saint-Ciprian devoit estre assujectie à la leur. Considérant que Paschal, qui présidoit en l'église Romaine, avoit esté autrefois prieur de ce monastère, et qu'il pourroit pencher du costé des religieux d'icelui, et prononcer sentence à leur profit, il s'en retourna en sa bien-aimée solitude avec les susnommés, qui estoient comme les patriarches des autres. Ceux de Cluni, voiant que personne ne deffendoit la cause de Saint-Ciprian, pressoient ceux-ci de se soubmectre à leur congrégation: ils n'en vouloient pourtant rien faire, et cependant furent chercher leur abbé; lequel aiant trouvé, ils députèrent, pour aller en cour de Rome débactre leur cause devant Sa Sainteté. Le Pape l'aiant bien receu, à la recommandation de ses légats qui l'avoient cogneu à Poitiers, le renvoia quicte et absouls des demandes de ses parties.

Ceux de Cluni, ne se tenans pour esconduis, renouvelèrent leur procès, et obligèrent Bernard de retourner à Rome, à la poursuite d'icelui. Le Pape l'aiant condamné, ou à se soubmectre à Cluni, ou à quicter son abbaïe, il appela courageusement au jugement futur de Dieu, d'une sentence si déraisonnable; de laquelle liberté, ce souverain évesque estant touché, il le renvoia en son abbaïe et le créa prédicateur Apostolique. Il ne fut que fort peu en Poitou, qu'il ne renonçast à sa dignité, et voulust s'en retourner en l'isle de Chaussei. Dieu lui suscita une autre pensée, qui fut de rechercher quelqu'endroit, escarté du commerce des hommes, pour s'y retirer avec ses disciples. La congrégation de ces anachorètes s'estoit tellement augmentée, qu'ils n'avoient assés d'espace pour vivre ensemblement; il fallut qu'ils se séparassent et cherchassent d'autres lieux pour habiter. Dieu suscita une pensée à Bernard, de se retirer au païs du Perche, où il y avoit encores quelques restes de ces vastes solitudes, où avoient autrefois demeuré ces saints anachorètes S. Lubin, S. Laumer, S. Avit, S. Léonard, S. Calais, S. Bomer, S. Eman, S. Bienheuré et autres grands serviteurs de Dieu. Ils s'adressèrent à Rotrou, comte de la province, qui leur donna la forest de Tiron. Ives de Chartres, qui sçavoit le mérite de Bernard, pour l'avoir congneu à Poitiers, et veu avec quelle ferveur d'esprit il avoit agi en la cause du roi, fut bien aise de l'avoir dans son diocèse, et lui permit et à ses religieux, du consentement de son Chapitre, d'y commencer le bastiment d'une église et d'un monastère, environ l'an 1109. An. 1109.

La Chronique manuscrite de Saint-Aubin d'Angers dit que ce fut en 1107, que cela se passa; mais j'aime mieux suivre ce qui est porté dans la Vie de Bernard. Environ quatre ans après, quantité de personnes s'estant rangées soubz sa discipline, jusques au nombre de cinq cens et plus; qui les détenoit trop à l'estroit, pour n'avoir un lieu assés spacieux pour agir et exercer les métiers ausquels leurs vocations les appeloient, le Chapitre de Chartres leur donna une charue de terre, c'est-à-dire tant qu'on pourroit labourer de terre en un jour avec une charue, en leur seigneurie et paroisse de Gardais, pour s'aggrandir et y faire leur église et leurs lieux réguliers. Nostre comtesse Alix offrit à Bernard des lieux à choisir; il l'en remercia et se contenta de ce qu'il plust à Ives et à son Chapitre lui donner, faisant plus d'estat d'estre soubz la protection de la Vierge, que soubz celle de quelque puissance séculière que ce pust estre. Pour recongnoistre ceste grâce, il ordonna à ses religieux de dire tous les jours, en leur église, une messe à l'issue de Matines, à l'intention du Chapitre de Chartres, ce qui se continue encores à présent, excepté qu'elle ne se dit plus que basse, où autrefois on la chantoit haute et à note, auparavant que les religieux de la réforme de S. Maur eussent esté installés en ceste abbaïe; dont ils ont baillé recongnoissance audit Chapitre, en l'an 1632, et encores du depuis.

Tandis que cela se passoit, Robert de Belesme menoit une forte guerre à Rotrou, comte du Perche, son cousin, et le tenoit prisonnier. Ceste guerre avoit commencé dès l'an 1087, du tems de Geofroi, comte de Mortagne, père de ce Rotrou, qui querelloit Domfront et plusieurs autres forteresses au Belesmois, et s'efforçoit de les lui oster : ceste querelle fut cause de beaucoup de meurtres et désolations aux sujets de l'un et de l'autre. Geofroi estant décédé, Rotrou, son fils, aussi bien héritier de sa haine que de ses biens, poursuivit à outrance Robert de Belesme, pour avoir partage aux terres de ses devanciers. Gué-

An. 1109. rin de Domfront, que les diables estranglèrent, estoit bisaïeul de Rotrou, et avoit espouzé la Vicomtesse de Chasteaudun, de laquelle il eut Rotrou, père de ce Geofroi, père de Rotrou duquel nous parlons. Serlon, évesque de Séez, qui voioit que les querelles de ces seigneurs apportoient des désordres et incommodités nompareils à ceux du païs, les excommunia; ce foudre n'arresta leurs armes, au contraire, comme le feu du tonnerre ne se peut estaindre par les eaux naturelles, s'il n'est résoult par un autre feu plus matériel. Aussi, s'estant eschauffés l'un contre l'autre, leur maltalent ne pust estre appaisé par les voies ordinaires, mais par la perte de l'un d'eux.

Robert estoit d'un esprit subtil, fin, cauteleux, qui faisoit gloire de tromper, grand de stature et robuste de membres, hardi et adroit aux armes, cruel et sans pitié, avare et insatiable en ses plaisirs, il estoit fort éloquent en ses discours, particulièrement quand il estoit question de tromper quelqu'un, et s'il avoit du jugement, il ne l'emploioit que pour ses affaires. En guerre il supportoit volontiers la fatigue, en paix il estoit excessif dans le repos et dans les plaisirs, son ambition estoit au-delà de sa naissance; il ne pouvoit souffrir personne au-dessus de lui, il vouloit primer partout, ne vouloit point d'esgal, mais que tout fut au-dessoubz de lui. Or, du tems que Bernard fondoit son abbaïe à Tiron, Robert tenoit en ses prisons d'Alençon, Rotrou, comte du Perche, qui lui avoit esté vendu par Fouques, comte d'Anjou.

Pour bien entendre ceci, il est besoin de sçavoir que Henri I, roi d'Angleterre, avoit une grande aversion de ce Fouques, auquel il donna bien souvent des affaires. Il arriva entre autres, que ce roi aiant sceu que l'Angevin estoit empesché au siége de Montbazon en Touraine, il s'en alla assiéger Alençon, qu'il print et y mit garnison. Fouques en aiant eu avis, fit sa paix avec ceux à qui il en avoit, et s'en vint avec eux et ses amis qu'il avoit peu amasser, tout droit à Alençon. Henri, qui estoit à Séez, leva incontinent une armée, dont il donna la conduicte à Estienne, comte de Mortain, et Thibaud, comte de Chartres, ses neveux. Guillaume, comte de Flandres, Raoul, comte de Péronne, Robert, comte de Belesme, Guillaume de Masle, et plusieurs autres gentilshommes s'estoient rendus dans l'armée avec leurs trouppes, qui l'avoient fort enflée. Il s'actendoit d'envelopper Fouques dans le Perche, et le pouvoit faire selon le An. 1109. jugement des hommes, si Estienne, comte de Mortain, Thibaud, son frère, et Guillaume de Flandres, neveux de l'Anglois, n'eussent mis par leur imprudence le désordre dans le camp; car aiant actaqué le comte d'Anjou, sans en donner avis à leur oncle, ils furent entièrement défaits quoique l'Angevin fust bien moindre en monde.

Cetui-ci avoit tous gens bien faits et aguerris, entre autres Hugues de Mathe-Felon et Thibaud, son fils, Fouques de Candé, Maurice de Craon, Pierre de Chemillé, Jacquelin de Maillé avec ses quatre frères, Adelin de Semblancé, avec quatre cens lances, lesquels s'enfuirent des premiers. L'Angevin, voiant ses affaires décousues et en mauvais ordre, au lieu de perdre courage, il se banda contre la disgrâce, et fit venir Hugues d'Amboise, Josselin de Sainte-Maure, Geofroi de Montoire, Jean d'Aloie, et autres, auxquels il bailla trois cens lances et deux cens hommes de pied, et les renvoia contre les neveux de l'Anglois. Il donna ordre que Lizinod de Sablé, Robert de Sillé, Gaucher de Maienne, Gui de Laval, et plusieurs barons du Maine vindrent pour les soutenir, lesquels se ruèrent sur leurs ennemis et contraignirent l'infanterie de lascher le pied (1). Henri voiant leurs ordres rompus et que le gros de l'armée pourroit fondre sur lui, envoia vers Raoul de Péronne et Rotrou du Perche, qu'ils eussent à secourir les chevaux légers, tandis qu'il soutiendroit l'arrière-garde. Fouques envoia promptement de son costé le sieur de Richebourg avec cinq cens chevaux et mille piétons, pour secourir ceux qu'il avoit envoiés auparavant, lesquels s'estant tous meslés parmi les gens de l'Anglois, en taillèrent partie en pièces, et firent les autres prisonniers. Thibaud, comte de Chartres, y fut blessé favorablement au front.

Fouques, avec le comte de Vendosme, le vicomte de Sainte-Suzanne, Pierre de Prulli, Guillaume de Mirebeau, Berlai de Monstrueil, Geoffroi de Doué, Peloquin de l'Isle-Bouchard, Renaud d'Avesé, les arbalestiers et toute l'infanterie, s'avancèrent pour espauler les leurs; lesquels, les aiant apperçeus, donnèrent sur les trouppes Angloises avec tant d'ardeur, qu'ils en firent un terrible abbatis, et contraignirent le reste de prendre

---

(1) Bourdigné, partie II, ch. 44.

An. 1109. la fuite. Henri, voiant les siens défiler honteusement et s'enfuir, tascha de les rallier, mais ne l'aiant pu faire, il se retira toujours en combactant pour sauver ce qui lui restoit, et entra le dernier dans la ville de Séez. Le champ estant demeuré au Comte, il passa la nuit dans ses tentes. Rotrou, qui avoit esté prins prisonnier en ce conflit, lui aiant esté présenté, il le bailla en garde à Helie, comte du Mans, qui le retint. Fouques renvoia tous les autres, qui estoient bien cinq cens, sans rançon (1); il n'y eut que Rotrou qui fut si malheureux d'estre retenu à cause de quelques inimitiés qui estoient entre le comte et lui; qui, pour comble d'infortune, le mit entre les mains de Robert de Belesme, son plus grand ennemi, auquel, par ce moien, il fit quicter le parti de l'Anglois pour prendre le sien (2).

Robert, content d'avoir Rotrou en son pouvoir, ne pensoit qu'à se venger des avantages que le Percheron avoit autrefois remportés sur lui; il le traictoit non en personne de sa condition, mais pirement qu'un esclave; ne lui donnant que deux ou trois fois la semaine du pain et de l'eau, encores fort escharsement [insuffisamment], et lui renouvelant ses plaies et douleurs, autant de fois qu'il lui changeoit de fers. Rotrou n'espéroit jamais retourner en sa maison et se disposoit à la mort, qu'il actendoit à tous momens de ce sien ennemi. Il avoit à cest effet envoié prier Hildebert, évesque du Mans, de prendre la peine de le visiter; ce qu'aiant fait, Rotrou se confessa à lui et le pria de porter son testament à sa mère : il la fut trouver à la Perrière, auquel lieu elle estoit pour lors, et lui aiant présenté les dernières volontés de son fils, elle les eust aggréables et le remercia de ce qu'il avoit daigné prendre la peine de les lui apporter lui-mesme. Le retour ne fut semblable à l'arrivée, d'autant que Hubert, sénéchal du comte Rotrou, l'arresta sur son départ, croiant, par ce moien, pouvoir délivrer son maistre de la captivité en laquelle il estoit.

Ives, qui estoit venu pour consoler la comtesse, s'offença de ce procédé injurieux à tout l'ordre ecclésiastique, et par lequel le droit des gens estoit violé; il remontra à Hubert sa faute, d'avoir mis la main sur l'oinct du Seigneur, et le pria de la réparer par son eslargissement. Hubert n'en veut rien faire : Ives l'excommunie. Bernard s'estant aussi trouvé là avec ses religieux, joignit ses prières aux autres avec aussi peu d'effect que les précédentes; il ne laissa néamoins de prédire que Rotrou sortiroit glorieusement et en bref de sa captivité, et que les ceps et manotes, desquels il estoit retenu, serviroient pour arrester Robert. Il arriva comme il l'avoit prédit, veu que Robert, aiant esté quelques jours après constitué prisonnier à Cherbourg, par commandement du roi Henri, il fut conduit à Verhe en Angleterre, où il fut enferré des mesmes manotes et autres fers, dont il s'estoit servi contre Rotrou, auquel, pour plus grand augment de sa peine et douleur, ce prince donna Belesme et ses appartenances et dépendances; qui sont demeurées du depuis, en la possession des comtes du Perche (1). An. 1109.

---

(1) Hildebert., Epist. 39. — (2) Ord. Vital., lib. XII, p. 841. Polyd. Virg., lib. XI. *Hist. Anglic.*

Rotrou, sorti qu'il fut de prison, s'en vint trouver Bernard, aux prières duquel il rapportoit sa délivrance, et, pour recongnoissance d'un si insigne bienfait, il lui rendit le lieu d'Arcisses, qu'il lui avoit osté, à la sollicitation de sa mère, et lui fit plusieurs autres biens (2). Voire mesme la comtesse Béatrix qui avoit toujours porté les religieux de Saint-Denis de Nogent, contre ceux de Tiron, changea d'affection, s'estant retirée audit Tiron, où elle fit bastir la plus part de l'église; et après son décès, Juliane, sa fille, femme de Gilbert de l'Aigle, fit reconstruire les offices; Henri I, roi d'Angleterre, le dortouer; Thibaud, nostre comte, l'infirmerie; de sorte qu'en peu de tems, ce monastère se veid accompli et parfait. On y accouroit de toutes parts, pour avoir des religieux de ceste maison, pour en faire des peuplades ailleurs, tant en France qu'en Angleterre; tellement qu'en fort peu de tems, il se trouva huit abbaïes en ce roiaume, sans les celles et prieurés qui sont en bon nombre, qui relevoient de ceste première abbaïe, qui estoit le chef de son ordre : car bien que les religieux gardassent la règle de S. Benoist, ils portoient un habit différent de celui qu'ont ceux qui suivent cest institut, à sçavoir d'une bure grisâtre. Tout cela se passa depuis l'an 1109 jusques en l'an 1114; du reste, nous en parlerons ci-après.

---

(1) *Vita Bernardi.*, ch. 42. Guill. Malmesb., lib. V. Ord. Vit., lib. XII et XIII. Flor. Vigom., Guill. Gemet, lib. VII, ch. 35. — (2) *Nota ad Bernardi vitam*, p. 272.

An. 1109. Quasi au mesme tems, le prieuré de Hautes-Bruières dans ce diocèse, de l'ordre de Font-Evraud, fut fondé par le roi Louis le Gros et les comtes de Montfort. Nous avons parlé ci-devant de Robert d'Arbruissel, compagnon de Bernard, Vital de Mortain et Raoul de la Fustaie, hermites dans les solitudes et déserts qui estoient sur les confins du Maine et de la Bretagne : leur congrégation estant montée à tel nombre, qu'ils ne pouvoient plus demeurer ensemble, ils se séparèrent; Bernard et Vital prindrent les hommes, et Robert et Raoul les femmes (1). Je parlerai ici seulement de Robert, lequel aiant esté constitué par le Pape Urbain II, prédicateur Apostolique, s'en alloit çà et là prescher l'Evangile. En peu de tems il convertit quantité de personnes de l'un et de l'autre sexe, qui le suivoient partout : pour ce qu'il parloit souvent, pour inculquer quelque terreur dans l'esprit des pécheurs, que ceux-là qui ne garderoient les commandemens de Dieu tomberoient dans le gouffre d'enfer; ses haineux, pour se moquer de lui, l'appeloient le *Gouffre d'enfer*. Voire, pour ce qu'il y avoit une si grande quantité de personnes, tant hommes que femmes, qui alloient après lui, qu'ils estoient contraints de passer les nuits pesle-mesle, il fut calomnié de coucher avec ses filles, ainsi qu'il se veoid par l'épistre que lui en escrit Geofroi, abbé de Vendosme; pour quoi éviter, il chercha un lieu à l'escart, où ils pourroient tous habiter sans scrupule et sans occasion de scandale. Il y avoit sur les confins de la Touraine, Poitou et Anjou, un désert appelé Font-Evraud, à cause d'un insigne voleur, nommé Everard ou Evraud, qui se retiroit en icelui, proche d'une fontaine, qui s'y veoid encores, environ deux quarts de lieue de Candé et de Montsoreau, qui appartenoit aux seigneurs de ce dernier lieu et autres; il l'obtint de cetui-ci, qui s'appeloit Gautier de Montsoreau et des seigneurs de Monstreuil, Berlai et autres, qui y avoient droit; et dès l'an 1106, il y jecta les fondemens de son ordre, qu'il composa d'hommes et de femmes, desquelles, celles-ci vaquoient à prières et oraisons, ceux-là s'occupoient à leur administrer les sacrements et aux actions extérieures du temporel, pour la nourriture et nécessités de la vie des uns et des autres. Ils observoient surtout le silence, très-difficile à garder à des filles et femmes principalement, et parloient si peu, qu'on les appeloit les *Sœurs muectes*. Les hommes obéissent aux femmes, comme les fils à leurs mères, estant fondés sur ces paroles de Dieu en croix, à la Vierge, « Femme, voilà ton fils, » et à son disciple S. Jean l'apostre, « Voilà ta mère! » Dans peu de tems, cest ordre multiplia si fort, que Suger, abbé de Saint-Denis en France, escrit que, de son tems, il y avoit de quatre à cinq mille religieuses. An. 1109.

---

(1) Guill. Neubrigen.

L'estime en laquelle elles estoient, faisoit désirer à beaucoup d'en avoir, ou se ranger avec elle. Ceste Bertrade, de laquelle nous avons parlé ci-dessus, s'estant retirée après avoir esté contrainte par les censures de l'Eglise, de se séparer d'avec le roi Philippes, avec Fouques, comte d'Anjou, son mari, qui la receut à bras ouverts, et la mort aiant couppé la trame des jours de son espoux, faisant réflexion sur la vie licentieuse qu'elle avoit menée, et de ses déportemens scandaleux, qui avoient offensé tout le monde, print résolution de quicter le monde et donner à Dieu si peu qu'il lui restoit de vie, pour faire pénitence de ses fautes passées. Elle s'en alla dans ces sentimens se renfermer dans Font-Evraud, où plusieurs dames de condition, qui s'estoient autrefois laissé emporter aux délices de la chair et du monde, s'estoient recluses par une heureuse conversion, à la prédication de Robert, pour y pleurer leurs offenses.

Guillaume de Malmesburi dit en la vie de Henri I, roi d'Angleterre, que Philippes I, roi de France, sur la fin de ses jours, print l'habit de S. Benoist, en l'abbaïe de Fleuri, et que Bertrade se rendit religieuse à Font-Evraud, où elle ne demeurat guères qu'elle ne mourut. Je n'ignore pas qu'en ce tems-là, plusieurs, soit seigneurs ou autres se sentant proches de la mort, et sur le point d'aller rendre compte à Dieu de leurs actions, prenoient l'habit de quelque ordre, pour mourir en icelui; mais je n'ai jamais leu en aucun autre autheur que lui, que le roi Philippes eust print l'habit de S. Benoist avec lequel il voulut estre inhumé à Fleuri; mais seulement, que ce roi voulut recevoir sa sépulture en ce monastère, pour la raison que j'ai rapportée ci-dessus; et pour Bertrade, elle vescut encores longtems, après avoir embrassé la vie religieuse, et ne mourut à Font-Evraud, mais à Hautes-Bruières, où sa tumbe se veoid

An. 1109. encores, dans le chœur des filles. Car il est certain que le roi Louis le Gros, voiant qu'elle avoit embrassé ce genre de vie, donna à la prière de Simon et Amauri de Montfort, frères de Bertrade, certain païs planté en bruières, faisant partie de la forest de Montfort ou d'Iveline, qu'il faisoit essarter et défricher, non loin du lieu: auquel, pour ce sujet, le nom des Essarts-le-Roi est demeuré, où ces seigneurs firent bastir le prieuré de Hautes-Bruières, environ l'an 1113, et le fondèrent de revenus suffisans, pour l'entretien d'une congrégation de filles de l'ordre de Font-Evraud, d'où ils firent venir leurs sœurs. Je trouve néamoins dans une bulle du pape Calixte II, de l'an 1119, que ce lieu de Hautes-Bruières estoit *Ex dono Ludovici regis Francorum et Berthreæ novercæ ejus, de cujus dote erat;* ce qui se doit entendre comme l'explique Orderic Vital (1), qui lui auroit esté donné pour son douaire, par le roi Philippes, du consentement du roi Louis, son fils; ce qui n'empesche pas que lesdits comtes de Montfort n'y aient donné des revenus, à raison desquels ils en sont qualifiés fondateurs.

Ceste Bertrade y actira avec elle Elizabeth, sa sœur de père, femme de Raoul de Toëni, sieur de Conches et de Nogent-le-Roi, duquel elle eust Roger, Raoul et Godelehide, qui fut mariée en premières noces avec Robert, comte de Meulanc, et en secondes, avec Baudouin, fils d'Eustache, comte de Boulongne. Raoul de Toëni le Vieil, estant décédé, ce Raoul, son fils, lui succéda, et jouit des biens qui lui estoient venus de la succession de son père, environ vingt-quatre ans; au bout desquels estant décédé, il fut porté inhumer en l'abbaïe de Saint-Pierre de Chastillon avec ses ancestres. Quand à ceste Elizabeth, après avoir esté longtems veuve, elle se rendit religieuse audit Hautes-Bruières, pour faire pénitence du tems qu'elle avoit mal emploié aux vanités du monde, ausquelles elle s'estoit laissée grandement emporter en sa jeunesse.

Dans la Vie de Robert d'Arbruissel, fondateur dudit ordre de Font-Evraud, descrite par frère André, son compagnon, il se lit qu'il lui fut donné en France un lieu désert, appelé Hautes-Bruières, par la permission de Louis le Gros, sur lequel, dans peu d'années, aiant basti un monastère, il y envoia Perronnelle de Chemillé, première abbesse de cest ordre, avec quelques religieuses, pour lesquelles il avoit esté particulièrement construit. An. 1109. Ce qui, à mon avis, se doit entendre de ces deux dames, Bertrade et Elizabeth, pour lesquelles Simon et Amauri, leurs frères, avoient fait édifier ceste maison, sur le fond qui avoit esté donné par Louis le Gros, et qui appartenoit à ladite Bertrade : elles purent y entrer environ l'an 1115, ainsi que nous le ferons veoir au chapitre suivant.

---

(1) Lib. VI, p. 576.

CHAPITRE IX.

Des Vicomtes de Chartres, seigneurs du Puiset : Des guerres que Rotrou, comte du Perche, eut contre les Maures d'Espagne, et des victoires qu'il remporta sur ces infidèles.

Nous avons parlé ci-devant des seigneurs du Puiset, desquels Ives, nostre prélat, se plaint grandement en ses Epistres. Pour sçavoir quels ils estoient, il ne sera hors de propos d'en dire quelque chose, pour l'intelligence de l'histoire.

J'ai remarqué au livre précédent, que les comtes de Chartres, croiant s'estre déchargés d'une partie de leurs soings sur les vicomtes, ausquels ils assignèrent quelques fiefs et revenus, pour faire mieux leurs charges, ils trouvèrent par après qu'ils avoient très-mal fait, et que c'estoit autant d'ennemis qu'ils s'estoient faits, d'autant que ces vicomtes se voiant en une condition par-dessus l'ordinaire, ils voulurent marcher du pair avec les comtes et leur faire la guerre.

Le premier que je trouve avoir prins la qualité de Vicomte de Chartres, a esté un certain Hugues qui a esté comme la tige de tous les seigneurs du Puiset, qui ont prins ceste qualité. Je le trouve signé dès l'an 997, avec Alon, son frère, en une charte

An. 1109. de l'abbaïe de Bourgueil, du tems de nostre comte Eude I (1). De lui pourroit estre issu Gilduin, qui fut seigneur de Bretueil en Beauvoisis, du tems d'Eudes II et de Fulbert, évesque de Chartres, et de Thierri, son successeur; d'autant que, en l'an 1025, je le trouve signé en ceste qualité dans l'acte de la fondation de Coulombs, en celui de la fondation de Pont-Levoi en 1035, avec Hardouin, son fils : il en est aussi fait mention dans le Cartulaire de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, en certain acte des calendes de mars, l'an 2e du roi Henri I, auquel son fils Thibaud, comte Palatin, fut prins en guerre, qui fut en l'an 1042, quand ce comte fut prins par le comte d'Anjou. Il est encores signé en la mesme qualité de vicomte, dans l'acte par lequel la reine Berthe, nostre comtesse, et ses enfans, donnent audit monastère de Saint-Père, l'église de Chapelle-Royale en ce diocèse; comme aussi dans celui du don et remise que lui-mesme fait à ladite abbaïe, de toutes les coustumes et redevances que lui faisoit leur bourg, c'est-à-dire, partie de la basse-ville qui n'estoit encores close avec le reste, et s'appeloit le bourg Saint-Père; et ce, du consentement d'Emmeline, sa femme, Ebrard ou Everard et Harduin, ses enfans (2).

Louvet, en son *Histoire de Beauvais,* escrit que ce Gilduin estoit cousin de l'évesque du Mans, duquel il obtint le corps de S. Constantian, martyr, qu'il mit en l'abbaïe de Bretueil, qu'il avoit fondée au diocèse dudit Beauvais. Le pape Léon IX, confirma ceste fondation, dès l'an 1049, et institua en icelle, pour premier abbé, le nommé Everard, parent dudit Gilduin.

Richard de Vassebourg (3) donne un autre fils à ce Gilduin, qu'il nomme Valeran, et dit qu'en la défaite d'Eudes II, nostre comte, en 1035, par Gothelon, duc de Lorraine, aiant esté trouvé entre les morts, par Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, il le fit enlever et panser des plaies et blessures qu'il avoit receues en la bataille; desquelles estant guéri, il print l'habit de S. Benoist en la mesme abbaïe, où il vescut depuis en telle estime de probité et religion, qu'il en fut eslu abbé après ledit Richard, en l'an 1042; et que, l'aiant gouvernée quinze ans, il fut transféré par Thibaud, fils d'Eudes, en celle de Montieramei, diocèse de Troies, en laquelle il acheva sa course. Il adjoute de plus, que Gilduin, père dudit Valeran, estant fort vieil et cassé, s'y rendit aussi religieux et y fit de grands biens. On lui donne encores une fille nommée Eustache, de laquelle je ne trouve que le nom. An. 1109.

---

(1) *Cartul. Burgosense,* fol. 29. — (2) *Cart. Sanct. Petri Carnot.,* fol. 50 et 54. — (3) *Hist. sue Belgie.,* lib. IV.

Quand à Hardouin, il prenoit la qualité de Vicomte de Chartres, du vivant de son père, ainsi qu'il se veoid par certain acte du prieuré de Chuisnes en ce diocèse, fondé de nouveau par un ecclésiastique nommé Guillaume; que Gilduin et Hardouin, son fils, vicomte de Chartres, confirment en faveur des religieux de Marmoutier, ausquels et à leur abbé Albert, ce Guillaume en avoit fait don. J'estime que ce Hardouin mourut avant son père, pour ce qu'il est porté dans l'Obituaire de l'église de Chartres que *XIV kal. junii, obiit Gilduinus ex Vicecomite monachus, qui pro suâ et filii sui Harduini animâ, reddidit nobis terram Ciconiolas* (Soignoles) *nomine, etc.*

A ce Hardouin décédé sans enfans, succéda Everard, son frère : il espouza une Humberge, de laquelle il eut un autre Everard et Hugues (1). Cela se veoid par le mesme Nécrologe ou Obituaire, auquel le jour devant les ides, c'est-à-dire le 12 de febvrier, il est escrit : *Obiit Ebrardus, Vicecomes, Gilduini filius, pro cujus animâ reddidit nobis terram Ciconiolas nomine Ebrardus filius ejus, et Hugo perpetualiter habendam nobis dedit casam ecclesiæ de Villeta* (2). Et encores par un titre de ladite abbaïe de Saint-Père, concernant un procès que cest Everard avoit intenté contre Landri, abbé dudit monastère, et ses religieux, pour raison des enfans d'un certain Gerbert, habitant d'Imonville, qu'il prétendoit estre ses serfs, comme estant nés d'un sien serf et d'une serve de Saint-Père; et ceux de Saint-Père soutenant au contraire : sur quoi ils s'accordèrent moiennant cent escus et une once d'or, que lesdits abbés et religieux paièrent à Everard qui, par ce moien, leur quicta ses prétentions, et là est fait mention d'Humberge, sa femme, et de leurs fils Everard et Hugues. Il falloit qu'il y en eust d'autres, veu que par un titre de Marmoutier, qui parle de cest Everard, il lui donne des frères en pluriel, qui montre qu'il en avoit plus que

---

(1) *Chronic. Moriniac.*, lib. II. — (2) *Cart. Sanc. Petri Carnot.*, fol. 55.

An. 1109. l'on ne lui en donne. Orderic Vital escrit (1), qu'il eust encore une fille nommée Alix, Alison ou Adelais, qui fut mariée avec Roger de Montgommeri, après le décès de Mabile ou Mahaud, sa première femme, de laquelle il eut un fils, nommé Everard comme son grand père, lequel fut d'église et aumosnier de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et de Henri, son sucesseur.

Everard succéda à son père en la Vicomté de Chartres, et Hugues en la seigneurie du Puiset dès 1073. Voire auparavant, Hugues estoit en possession de la vicomté de Chartres, qui en avoit hérité de son frère qui s'estoit rendu moine à Marmoutier, du consentement de sa femme. Ce qui se justifie par un titre de ladite abbaïe de Saint-Père (2), comme aussi qu'il avoit espouzé une Alix ou Alison, sœur de Gui de Rochefort, dit *le Rouge*, à cause de son poil. C'est la mesme de laquelle se plaint Ives, et de laquelle il escrit qu'il l'avoit excommuniée avec Hugues, son fils; qu'il avoit prié Daimbert, arĉhevesque de Sens, et Jean d'Orléans, de faire le semblable. Elle eut trois garçons de Hugues, son mari, Everard, Hugues et Gui, et une fille appelée Humberge (3). J'en trouve une, nommée Eustache, dans les titres de Saint-Martin-au-Val.

Everard fut vicomte de Chartres, lequel alla au voiage de la Terre-Sainte avec Henri-Estienne, comte de Chartres, Rotrou, comte du Perche, et Hugues, son frère, en l'an 1096. Il fut tué au siége d'Antioche, où il eut la garde d'une porte; tellement que Hugues, son frère, lui succéda en la vicomté, et fut, par ce moien, seigneur du Puiset et vicomte de Chartres. Il espouza Manilie, fille de Hugues Cholet, comte de Roussi, ainsi que l'escrit Guillaume de Tyr, lesquels moururent en Sorie. Gui fut premièrement dédié à l'église, mais aiant préféré le mariage à la cléricature, il espouza la fille de Marize, vicomte d'Estampes, qui lui porta ceste vicomté : il fit force maux à l'Eglise et aux ecclésiastiques, les revenus desquels il prenoit de tous costés; ce qu'Ives de Chartres ne pouvant souffrir, il l'excommunia, et practiqua envers le pape Paschal II, vers l'an 1105, qu'il fist le semblable (1). Pour la fille, je n'en trouve rien davantage, et n'ai trouvé en quelle maison elle avoit prins alliance. An. 1109.

---

(1) Lib. V, p. 578. — (2) *Cart. Sanct. Petri Carnot.*, fol. 102 et 109. *Observat. ad Guibert.*, p. 599. — (3) *Gesta Franc.*, lib. I. *Robert. monach. Sanct. Remigii*, lib. VII. Guil. Totius., lib. I, ch. 17 et lib. VI, ch. 17.

Hugues aiant esté banni de France et s'estant retiré comme dit est, en la Sorie, Hugues, fils d'Everard, lui succéda, lequel espouza une Agnès, de laquelle il eut les enfans qui ensuivent : Everard, Valeran, Gilduin, Raoul et Bouchard.

Everard succéda à son père en la terre du Puiset et vicomté de Chartres, qu'il tint depuis l'an 1141 jusques en 1189. Cela se veoid par plusieurs actes, tant de l'église de Chartres que de l'abbaïe de Saint-Père-en-Vallée et autres lieux, et qu'il espouza une nommée Haluise, de laquelle il eut trois enfans : Hugues, Valeran et Gui. Pour Valeran, frère de cest Everard, il fut seigneur de Villeperat ou Villepreux, ainsi qu'il appert par un titre du prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris, touchant la terre d'Aunai, près Saint-Cloud; qui fut donnée à ce monastère par ledit Valeran, du consentement de Gui du Puiset et Valeran, son frère, et de leur neveu Hugues, fils d'Everard du Puiset. Ce qui se justifie encores davantage par un autre titre, touchant le marché du Puiset, où il est fait mention de Hugues, père d'Everard, Valeran et Raoul, et encores d'un autre, qui donne ledit marché, que j'estime estre Bouchard, dénommé en 1128, en un titre de Saint-Martin-au-Val-lez-Chartres; où parlant de Hugues, vicomte du Puiset, et d'Everard, son fils, il est porté que la remise que Hugues avoit faite aux moines de Marmoutier, résidant audit Saint-Martin-au-Val, de trois prébendes qu'il avoit en ladite église, lesquelles il tenoit en fief de nostre comte Thibaud, et de dix sols qu'il prenoit sur chaque prébende, que le comte donnoit en icelle, auparavant qu'elle eust esté annexée par Alix, sa mère, audit Marmoutier, leur avoit aussi esté accordée par Agnès, femme de Hugues, et Bouchard, leur fils.

Quand à Gilduin, il fut moine audit Saint-Martin-des-Champs, comme il appert par un titre du mesme monastère, qui se veoid en un des Cartulaires d'icelui, où il est dit que Dom Gilduin estoit frère de Valeran de Villeperat.

Mais pour revenir à Hugues, père de tous ces enfans, il donna bien des affaires à Ives, qu'il print prisonnier, et le tint

---

(1) Ivo., Epist. 204. *Chroni. Mauriniacense*, lib. I.

obligé d'y apporter le remède; il fut assiéger le Puiset, qu'il print et démolit. Cet échec n'adoucit guères cet esprit farouche; au contraire, il en print sujet de se cabrer contre nostre comte Thibaud et autres, qu'il présumoit lui avoir practiqué ceste pièce. An. 1109.

Les Seigneurs ne pouvant plus supporter l'insolence de ce bravache, qui tenoit cest esprit altier de son père, que Suger appelle *virum miræ superbiæ* (1), s'en plaignirent au roi et lui remirent devant les yeux tous les mauvais offices que, tant lui que ses prédécesseurs, avoient faits à l'Estat, et nommément celui que son bisaïeul avoit rendu au roi Philippes, son père, lorsque s'estant joint avec ses ennemis, il l'auroit contraint de se retirer en désordre du Puiset, et s'enfuir dans Orléans; qu'il avoit prins prisonniers Guillaume, comte de Nevers, Lancelin de Beaugenci et plus de cent cavaliers de condition, et détenu des évesques et prélats dans ses prisons; qu'il ne devoit souffrir que cet insolent se servist pour opprimer les ecclésiastiques, d'un chasteau que la reine Constance, sa bisaïeule, avoit fait édifier pour leur conservation (2); que lui aiant baillé ceste forteresse, comme en dépost, pour la garder, il se l'estoit appropriée, et en auroit fait une retraite de voleurs pour la destruction de tout le païs; que, s'il plaisoit à Sa Majesté, elle avoit moien d'humilier la présomption de cest audacieux, que ses cruautés et brigandages avoient tellement rendu odieux aux Orléannois, Chartrains, Blésois et Dunésiens, qu'ils seroient bien aises qu'on leur eust tiré ceste espine du pied; pour quoi ils se porteroient volontiers à lui aider à ruisner ceste forteresse qui incommodoit tout leur voisinage; que si les raisons qu'ils alléguoient n'avoient assez de force pour l'émouvoir à mectre cest ambitieux à la raison, qu'il ramenast à sa mémoire le serment qu'il avoit fait à son sacre de conserver les droits des églises, qu'il s'intéressast dans l'oppression qu'elles souffroient, dans les calamités des pauvres, et donnast ordre aux vexations qu'il faisoit aux veuves et orphelins, affin de purger la province de ceste peste.

Le Roi, esmu par ces remontrances, assigna jour à Melun pour en délibérer : là se trouvoient plusieurs prélats et ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, ausquels ce loup ravis-

---

(1) Suger, *in Crass.*, p. 113. — (2) Ord. Vit., lib. XI, p. 836.

An. 1109. sant avoit enlevé quelque pièce, de laquelle ils requéroient la restitution et justice de tant de maux qu'il leur avoit fait souffrir. Pour les contenter, il leva des trouppes, avec lesquelles il vint à Touri en Beausse, et de là assiéger le Puiset : nostre comte Thibaud, jeune seigneur fort adroit aux armes, s'y trouva en personne avec ses Chartrains, non pour assister Hugues, comme l'escrit Orderic, mais plustost pour le chasser de sa tannière, et se postèrent du costé de Chartres. Toutes choses estant prestes, il y fut donné un assault, auquel les assaillans eurent du pire et y en demeura beaucoup. Ce que voiant un certain ecclésiastique, il fit tant par ses belles paroles et exhortations, qu'il souleva les communes circonvoisines, à la teste desquelles s'estant présenté aux assiégés, il força leurs retranchemens; et aiant gagné la contrescarpe du fossé, il assaillit le chasteau avec tant d'adresse et de bonheur, que Hugues, se défiant de ses forces, se retira dans le donjon, qui n'estoit que de bois; où aiant receu un coup de trait et se voiant hors d'espérance de secours et de se pouvoir sauver, il se rendit à la merci du roi, qui l'envoia prisonnier à Chasteau-Landon, et fit mectre le feu dans le chasteau du Puiset, affin qu'il ne pust plus nuire à personne.

Thibaud, comte de Chartres, le lui avoit demandé pour lui; le refus qu'il lui en fit servit d'allumette pour exciter le feu des guerres, qui furent depuis entre eux. Hugues voiant ses affaires en mauvais estat, aima mieux ploier que rompre, et pour ce, rendant aux églises et ministres d'icelles, ce qu'il avoit usurpé, et aiant satisfait aux particuliers qu'il avoit offensés, le roi lui donna la clef des champs, à condition particulièrement de protéger l'église de Chartres et celle de Saint-Père-en-Vallée dudit lieu, ainsi qu'il se veoid par les lectres qu'il leur en fit expédier, et par les bulles d'Innocent II, adressées à Geofroi, évesque de Chartres, confirmatives d'icelles, ésquelles il est fait mention spéciale de la terre de Fresnay-l'Evesque, appartenant à l'éveschě de Chartres, avec ses dépendances, qu'il veust estre libre *ab exactionibus quas in eam Hugo de Puteolo induxerat, quasque remiserat in præsentia Ludovici regis et favore Ivonis episcopi*. Tout cela se passa en 1110 ou 1111, comme il appert par un certain acte du mesme roi, donné à Orléans, l'an 3^e de sa consécration, qui fut l'année en laquelle le Puiset

fut razé. Je ne parlerai point ici des autres vicomtes de Chartres, An. 1110.
laissant à en traiter aux occasions qui s'en présenteront.

Tandis que cela se passoit en France, Sance, roi de Castille et Navarre, autres disent Alfonse I de Navarre, II de Castille, I d'Arragon, VII de Léon et de Tolède, qui print la qualité d'Empereur des Espagnes (1), avoit de grandes guerres contre les Maures, qui prindrent sur lui la ville de Coria et autres places importantes à son Estat; ce qui l'obligea à lever une armée, autant pour recouvrer ses pertes que pour les chasser de ses terres. Ce qu'il exécuta si heureusement, qu'il recouvra tout ce qu'ils avoient prins sur lui, et leur enleva de plus la plus part des meilleures villes dont est composé le roiaume d'Arragon; après vingt-neuf batailles, desquelles il demeura toujours victorieux, fors des deux dernières, qu'il donna près de Fraga. La première expédition qu'il fit contre les Maures fut environ l'an 1110, sur les frontières de Navarre et d'Arragon, là où il gaigna la ville d'Exes sur eux, à l'aide de plusieurs François qui s'estoient rendus volontairement soubz ses enseignes. Rotrou, comte du Perche, cousin germain d'Alfonse, estant de retour de la Terre-Sainte, voulut estre de la partie, et s'en alla avec ses trouppes au secours de ce roi. Estant arrivé en l'armée, il fut choisi pour aller recongnoistre Tudèle, ville forte, assize sur l'Ebre, entre Sarragosse et Calahora, et pour l'assiéger (2). La garnison Maure qui estoit dedans, apportoit de grandes incommodités au camp des Chrestiens; Rotrou l'assiége et la prend dans les plus grandes chaleurs de l'aoust, et nectoia le païs de ceste vermine. Alfonse, pour récompenser la vertu de Rotrou, lui donna ceste place qu'il avoit gaignée à la pointe de son espée, pour la posséder en propriété et ses descendans à l'avenir, combien qu'il l'eust jointe au roiaume de Navarre, duquel il la détacha, sauf la mouvance, qu'il se retint. Ceste prinse fut un grand avantage sur les Maures, qui depuis ne bactirent plus que d'un aile, aiant perdu du depuis Moncaïo et plusieurs autres villes.

Ceux de Sarragosse qu'Alfonse tenoit assiégés, estoient secourus par les Maures de Lérida et de Fraga, qui traversoient

---

(1) Hier. Zurita. *Hist. Arrag.*, p. 47, ad annum 1114. — (2) Hermann, Monacus, lib. I, ch. 2, p. 529. *Post. Guibertam.*

An. 1114. grandement les dessains de ce prince; Rotrou y fut envoié, pour avancer ce siége, qu'il pressa avec tant de courage et d'adresse, qu'il la força et s'en rendit maistre au mois d'aoust 1118. Alfonse donna partie de la ville à Rotrou, pour guerdon de sa valeur, et plusieurs autres pièces dans le païs, auquel la mémoire de son nom s'est conservée jusques à nous. Il print encores Mequinence, ville située au rencontre de l'Ebre et du Sicoris, au mois de juin 1124, qu'il bailla, avec Tudèle, en mariage à Margeline, sa sœur, lorsqu'elle espouza Garcias, roi de Navarre (1).

Gilles Bry dit que ceste Margeline estoit seulement nièce de Rotrou, et fille de Juliane, sa sœur, comme le moine Hermann l'escrit aussi (2); mais il est certain, par une généalogie des Comtes du Perche, que j'ai par devers moi, produicte autrefois par Guillaume, évesque de Chaalons, dernier comte du Perche, pour prouver sa descente et comment ce comté lui appartenoit, que ceste Margeline estoit sœur de Rotrou. Ce que j'ai bien voulu remarquer pour l'honneur de nostre païs, qui a donné autrefois des reines et des rois à la Navarre. Ce fut aussi ceste année que l'église de Nostre-Dame de Laon aiant esté bruslée, les chanoines d'icelle aiant porté des reliques de ceste sainte Vierge en beaucoup d'endroits de la France et d'Angleterre, pour, des oblations qu'on en retireroit des dévotions des fidèles, la restablir et refaire, on les apporta à Chartres, où, en mesme tems, se firent trois miracles signalés, qui se peuvent veoir dans le moine Hermann et Vincent de Beauvais.

---

(1) Turquet, *Hist. d'Espagne*, liv. VIII et IX. — (2) Lib. I, ch. 2. *De Beat. Mariæ Laudun.*

* * *

CHAPITRE X.

Du décès d'Ives, évesque de Chartres; De la fondation du Grand et Petit Beaulieu-lez-Chartres. Permission de faire l'office double d'Ives, en l'église de Chartres, comme d'un Saint, et d'autres incidents.

L'ANNÉE 1114 est remarquable par l'incendie de l'abbaïe de Saint-Laumer de Blois, mais la suivante l'est davantage par le trespas d'Ives, nostre prélat (1). Sur la fin de ses jours, il eut à démesler avec Bernier, abbé de Bonneval, que quelques-uns nomment mal Bernard; je n'en trouve le sujet; au contraire, je lis qu'Ives lui rendit de grands tesmoignages de probité (2), et l'excuse du blasme que quelques-uns lui donnoient de ce qu'il s'estoit retiré de son abbaïe, et s'en estoit allé à Marmoutier; disant que c'estoit par un zèle de religion, laquelle ne voiant bien gardée en son monastère, suivant la règle de S. Benoist, qu'ils devoient observer selon leur profession, il s'en seroit absenté et transporté à Marmoutier, et de là à Deols, pour y vivre avec plus de tranquilité d'esprit et s'acquicter mieux de son vœu, pour ce que la règle de ce Père des moines d'Occident y estoit dans la pureté de son institution. Ebles, seigneur du Berri, avoit fait bastir ce monastère dernier, avec Hildegarde, sa femme, quelque deux cens ans auparavant, sçavoir en l'an 913, et y avoient mis nombre de religieux. Bernier n'y demeura longtems, qu'il n'en fut eslu abbé; mais comme on n'est toujours bien appeté de tous, et qu'en ces occurrences, les intérests particuliers l'emportent par dessus la justice et la raison, quelques-uns voulurent traverser l'eslection qui avoit esté faite de sa personne. Pour empescher qu'elle ne sortist son effet, ils en escrivirent à Ives, comme à son prélat et supérieur du diocèse de Chartres, pour avoir attestation de sa vie et mœurs, ou bien lectres de recommandation, pour sçavoir le motif de sa retraicte de son abbaïe de Bonneval. An. 1114.

---

(1) Besli, *ex Chron. Maleac*, p. 418. — (2) Epist. 78.

An. 1114. Il rend ce tesmoignage à la vérité, qu'aiant fait venir l'abbé dudit Bonneval, qui avoit succédé audit Bernier, et assemblé nombre de ses chanoines, desquels il se seroit enquis s'ils sçavoient quelque empeschement pour lequel ceste eslection ne pust se parfaire, ils lui auroient unanimement respondu qu'ils n'en sçavoient aucun, sinon qu'il seroit sorti et auroit quicté son monastère, sans l'aggrément de ses confrères; qui n'estoit un sujet suffisant pour empescher l'effet de son eslection; d'ailleurs, que le Pape, auquel il appartient de juger des personnes et des églises, l'en avoit absous, avoit ouï sa messe, et avoit bien souvent participé aux sacremens de l'eglise, administrés par Bernier. Depuis, aiant esté eslu abbé de Bonneval, il y seroit revenu et auroit esté emploié par Ives, pour aller vers le pape Paschal II le prier de relascher le statut que le Chapitre de Chartres avoit fait et que Sa Sainteté avoit confirmé, de ne recevoir en leur compagnie aucun qui ne fust de libre condition, et non serf ou affranchi, non pas mesme leurs enfans; à raison duquel statut, ils estoient en grande contestation avec la comtesse et le comte Thibaud, son fils, et avoit esté occasion de plusieurs divorces et querelles entre certains chanoines qu'on avoit obligé de jurer l'observance d'icelui en leur première réception. Le Pape en escrivit au Chapitre de Chartres, et par ses lectres, il exhorte les particuliers à vivre en paix ensemble, et d'oster et abolir certaines ordonnances et statuts qu'ils avoient faits, lesquels choquoient la concorde et amitié fraternelle qu'ils avoient entre eux, déclarant nuls lesdits statuts et ordonnances, comme aussi certains hommages qu'ils se rendoient les uns aux autres, comme contraires à l'honnesteté ecclésiastique et ressentant la simonie, suivant les saints canons (1).

Je ne sçai ce qu'il entend par ces hommages, d'autant que ces prestations des uns envers les autres ne s'observent plus, sinon qu'il voulust parler des sermens de fidélité, que les archidiacres et quelques autres dignités font à l'Evesque de Chartres, à cause de la justice spirituelle qu'ils tiennent de lui, après leur réception en leurs dites dignités, lesquelles sont licites par le ch. *Nullus episcopus*, ex. *de Jure jurando.*

Mais pour revenir à Bernier, ce bon service par lui rendu à

---

(1) *Ex. de reg. Juris Judicarum et de Simonis.* Ch. *ex diligenti.*

Ives n'empescha pas qu'il ne se coulast quelques aigreurs parmi An. 1114. la douceur de leur conversation. Cela se veoid dans la Vie de Robert d'Arbruissel, où il est dit que ce Robert, passant par Bonneval, s'en alla demander à loger en l'abbaïe, où il apprint que Ives et Bernier estoient si mal ensemble, que combien que plusieurs personnes de condition se fussent entremis de les accommoder, ils ne l'avoient pu faire. Ce bon personnage, fasché de veoir ces deux prélats irrités l'un contre l'autre, et qu'on se formalisoit de leur obstination, pensa aux moiens qu'il pourroit tenir pour les accorder et pacifier leurs différens. Il conduisoit quelques religieuses de son monastère de Font-Evraud en celui de Hautes-Bruières, qui avoit esté de nouveau basti pour des filles de son ordre ; il les envoia devant par Ansgarde, prieure de Font-Evraud, et lui, avec Bernard, abbé de Tiron, son ancien confrère, qu'il avoit prié de le venir trouver, et Perronnelle de Chemillé, abbesse dudit Font-Evraud, s'en allèrent à Chartres pour travailler à ceste réconciliation, qu'ils exécutèrent avec tant d'adresse, qu'ils les remirent aussi bien qu'ils estoient au précédent. Il semble qu'Ives n'actendoit que ceste pacification pour sortir content de ce monde, veu qu'il en partit incontinent après. Je l'apprens de l'autheur de ceste Vie de Robert, lequel ajoute, que ces deux prélats aiant esté bien remis ensemble, Robert s'en alla à Hautes-Bruières, pour y passer la feste de Noël qui estoit instante, où, pendant le séjour qu'il y fit, Ives passa de ceste vie à une meilleure, pour y recevoir la récompense des peines et travaux qu'il avoit soufferts pour la défense de la justice.

Ce fut le 23 de décembre 1115, qu'arriva son décès, ainsi qu'il se lit dans les Nécrologes des églises de Chartres et de Saint-Jean-en-Vallée dudit lieu, qu'il avoit fondée; le dernier desquels en fait mention en ces termes, le dixiesme des calendes de janvier, c'est-à-dire le 23 décembre : *Eodem die, anno ab Incarnatione Domini MCXV, obiit bonæ memoriæ Ivo, Carnotensis episcopus, qui canonicorum regularium ordinem in hac ecclesia constituit, et eamdem rebus suis ampliavit, dans fratrum usibus ecclesiam Sanctæ-Fidis, ecclesiam Sancti-Stephani cum rebus ad eam pertinentibus, ecclesiam de Luciaco, ecclesiam de Ponte-Godano, etc.*

Je ne sçai où Juret, en ses *Observations sur les Epistres d'Ives*, a trouvé que l'Obituaire de l'église de Chartres parloit

An. 1115. que ç'avoit esté les ides de décembre que ce prélat mourut, veu qu'il y est expressément escrit que ce fut le dix des calendes de janvier; ce qui convainc aussi d'erreur en l'histoire, ceux qui mectent son décès le dernier de janvier, ou le 21 mai, qui est le jour du trespas de S. Ives de Bretagne.

Je sçai bien que l'appendix de Sigibert, Matthieu Paris, moine de Saint-Alban en Angleterre et Papire Masson, escrivent que ce fut seulement en l'an 1117, que trespassa Ives; mais il n'y a point de doute que ce qu'en disent ces Nécrologes est plus considérable que tout ce qu'ils en peuvent dire: ils se sont imaginés que Ives n'avoit prins possession de son évesché qu'en l'an 1092, et qu'aiant passé vingt-cinq ans en l'administration d'icelui, il ne pouvoit l'avoir quicté qu'en l'an 1117; mais aiant fait veoir qu'il avoit commencé sa séance dès l'an 1090, il n'a point passé l'an 1115, auquel an, tombe le 25ᵉ de son siége.

Mais pour ce qu'on pourroit m'objecter certaine épitaphe, qui se voioit autrefois au costé de la tombe d'Ives, auparavant que les hérétiques eussent sévi sur ses cendres en l'an 1568, aux derniers troubles de la France; je la rapporterai ici, et y respondrai, pour désabuser le lecteur de quelques choses contenues en ceste inscription, qui les rapporte de la sorte.

Præsulis Ivonis corpus jacet hic tumulatum
  Cujus honos pulsat limen utrumque poli:
Juris hic antistes, canonum decreta sacrorum
  Perlegit, legum dogmata dans brevius.
Mistica sacra alibi dantur, Rex, quam tibi Remis.
  Consulto, unde tuis Rex vocitatus abis.
Hunc capit Hugo Comes Carnutum mœnia tentans,
  Quem pia plebs redimit sumptibus innumeris.
Ære suo, atque opera renovavit Præsulis ædes
  Firmans Joannis qua jacet Abbatiam,
Atque decanatum Andreæ fundavit et auxit.
  Hoc duce fit Mariæ pulpitus ecclesiæ
Fundamenta loci jecit Belli prioratus:
  Hic Magdalenæ præparat ecclesiam
Bis denos, annosque duos sine crimine sedem
  Rexit hic integris moribus atque fide.

An. 1115.

J'estime pour moi, que cest épitaphe a esté composé longtems après le décès d'Ives, d'autant qu'il s'y trouve quelque chose contre la vérité de l'histoire, qu'un autheur du tems n'y eust pas insérée. Il dit que ce prélat fut prins par le comte Hugues, duquel nom, il n'y en a eu aucun comte de Chartres; il est bien vrai que ce fut Hugues du Puiset, vicomte de Chartres, qui le print prisonnier, qu'il appelle comte pour vicomte, usant du simple pour le composé; le mot de *Vicecomes* n'aiant pu entrer dans son vers. Secondement, ceste inscription le fait fondateur du prieuré de Beaulieu, ce qui, sauf correction, ne se peut dire ni du Grand, ni du Petit-Beaulieu, veu que pour le Grand, il a esté fondé par Henri I, roi d'Angleterre, ainsi que le dit Guillaume de Jumiéges en ces mots : *Xenodochium elephantiosorum Carnoti manentium, opus videlicet pergrande ac mirificum, ipsius munificentia complevit* (1). Ce n'est pas que je veuille nier qu'Ives n'y ait fait quelque bien, d'autant que le pape Alexandre IV, par sa bulle de l'an 1163, confirme aux lépreux du Grand-Beaulieu, la dixme de Louville, qui leur avoit esté donnée par Ives, mais cela ne fait pas qu'il ait jecté les fondemens de ce prieuré.

Ce qui ne se peut dire non plus du Petit-Beaulieu, d'autant que, par l'acte de permission qu'Ives donne de le bastir, qui est dans le Trésor des papiers de l'église de Chartres, ce prélat déclare que ç'a esté à la prière d'Hugues, abbé de Cluni, et de ses religieux de la Charité, que lui et son Chapitre leur ont permis de construire, hors la ville de Chartres, un monastère, au lieu qu'un certain Guillaume leur avoit donné pour y bastir, soubz le nom de la Magdaleine. Ce qui ne se doit entendre que du Petit-Beaulieu et non du Grand, qui a esté premièrement édifié soubz l'invocation de S. Simon et S. Jude, ainsi qu'il se peut veoir par l'acte de la dédicace de l'église d'icelui, et non soubz celle de ceste sainte pénitente; combien qu'à présent elle y soit honorée comme le principal patron. D'où néamoins il ne se peut recueillir qu'Ives ait esté fondateur du Petit-Beaulieu, mais seulement qu'il a donné, avec son Chapitre, permission de l'édifier.

Quand au Grand-Beaulieu, les comtes de Chartres y ont

---

(1) Lib. VIII, ch. 32.

An. 1115. fait plusieurs biens, ainsi qu'il se veoid dans le Cartulaire de ceste maison, comme aussi beaucoup de seigneurs du païs: entre autres, ceux de la maison de Rochefort, vicomtes de Chartres et seigneurs du Puiset et chastelains de Gourdées: qui est le premier fief de ladite Vicomté, dont il y en a quelques-uns d'inhumés audit Beaulieu dans l'ancienne église, qui a esté rompue, durant les troubles de l'an 1568, par les hérétiques, et le reste de leurs tumbes s'y voient encores. Il y avoit autrefois en ceste maison des frères et sœurs condonnés, c'est-à-dire, qui s'y donnoient eux et leur bien, pour servir aux malades; les frères, pour administrer les sacremens aux lépreux et faire le service canonial et autres pour les bienfaiteurs de ceste maison; les sœurs, pour gouverner les malades. Ces confrères, combien qu'ils ne professassent aucun ordre, encore que par quelques procès-verbaux de visites il soit porté qu'ils estoient de l'ordre de S. Augustin, vivoient toutefois en commun avec leur prieur, auquel ils devoient obéissance. Ils portoient un habit différend de celui des autres prestres.

Le prieur et les confrères portoient des robbes noires agraphées par devant, un bonnet violet non carré, mais rond, et un chapperon à bourrelet sur l'espaule gauche. Les lépreux, serviteurs et servantes estoient vestus d'un gris enfumé, que les anciens titres de ceste maison appellent gris-soret, maintenant minime, depuis que les religieux de S. François de Paule, dits *Minimes*, s'en sont revestus. Ils n'estoient d'aucune paroisse, comme il se veoid par une visite du 18 avril 1530, faite par R. P. M^re^ Louis Guillard, évesque de Chartres, et les confrères administroient les sacremens à tous ceux de la maison; et bien qu'ils n'eussent les saintes-huiles, ils avoient recours, quand ils en avoient affaire, à Gellainville ou au Coudrai; ce qui est encore répété dans une autre visite faite audit lieu, par le mesme prélat, l'an 1538. Les religieuses y estoient encores en l'an 1253, au mois de janvier, auquel an, Gui de Rochefort, évesque de Langres, vicomte de Chartres, leur donne pour leur pitance, le jour de l'anniversaire de Simon de Rochefort, son père, vicomte dudit Chartres et seigneur du Puiset, la somme de quarante sols, monnoie de Chartres, à prendre par chacun an, le jour de l'Assomption de Nostre-Dame, sur ses revenus de Sours; et ce, du consentement de Jean, archidiacre de Bar en l'église de Langres, et de Gaucher, sieur du Puiset, ses frères. Ces religieuses avoient leur chapelle séparée, pour y faire leurs dévotions, qui se veoid dans la grande cour, et aboutit sur le grand chemin dudit Gellainville; du depuis, elles furent ostées et recluses dans le prieuré de Bellomer, de l'ordre de Font-Evraud. An. 1115.

A ce que ceste épitaphe porte que Ives fut vingt-deux ans évesque de Chartres, nous avons assés montré ci-dessus, qu'il s'est trompé de trois, et que la séance d'Ives en l'évesché de Chartres a esté de vingt-cinq ans; à qui en doit-on croire plustost qu'à Ives mesme, qui, dans son épistre 268, ou, selon qu'elle se rencontre dans mon manuscrit, 269, qu'il adresse à Walon, évesque de Beauvais, Guillaume de Chaalons, Geofroi d'Amiens, et Clarembaud de Senlis, ses juges et commissaires en certain procès, qu'il avoit contre l'abbé de Marmoutier; il recongnoist qu'il estoit dans le vingt-cinquiesme an de son administration de l'évesché de Chartres. De plus, dans l'*Aganon*, ou Cartulaire de Saint-Père-en-Vallée dudit Chartres (1), il se trouve un titre d'eschange, fait par Gervais de Chasteauneuf en Thimerais, de la terre de Cussé, près Dreux, avec Guillaume, abbé, et les religieux dudit Saint-Père, contre les dixmes de Sorel, près Anet, et de la forest de Crotais, l'an 1104, qu'il dit avoir esté le 45e du roi Philippes I, et le 14e de l'épiscopat d'Ives; d'où il se peut inférer, qu'aiant vescu jusques en 1115, ceste année estoit la vingt-cinquiesme de sa prélature. Nous l'avons encores prouvé ci-dessus, par un titre de l'église de Saint-Serge et Saint-Bacche, dite à présent Saint-Nicolas, dans le cloistre de l'église de Chartres, auquel il est porté que l'an 1114 estoit le 25e de la consécration d'Ives, à tout le moins commencé; de manière qu'il est certain que ce prélat a esté à tout le moins évesque de Chartres vingt-cinq ans.

Trullus le fait cardinal de l'église Romaine, en quoi il s'est abusé, aiant prins un autre Ives pour celui de Chartres, lequel ne fut eslevé en ceste dignité qu'en l'an 1130, en la première création des Cardinaux, que fit le pape Innocent II.

Il fut inhumé dans le chœur de l'abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée, qu'il avoit fondée, soubz une tumbe eslevée, où il reposa jus-

---

(1) *Carta* 119.

An. 1115. ques en l'an 1568, que le prince de Condé, aiant assiégé la ville de Chartres, les soldats la brisèrent et prirent le plomb dans lequel ses os avoient esté déposés, pour faire des balles à tirer, et jectèrent sesdits os çà et là; lesquels s'estant trouvés meslés et confondus avec autres de ceux des assiégeans qui furent tués, et couverts de terre au mesme tems, n'ont pu estre recongnus. On en a ramassé quelques-uns vers l'an 1628 ou 1630, qu'on trouva sur l'embouchеure du caveau où estoit ledit tombeau; mais je ne puis croire que ce soit des siens, veu que j'ai ouï dire à personnes dignes de foi, que durant le siége de la ville de Chartres de l'an 1591, ils auroient veu tuer deux soldats au mesme endroit, qui auroient esté couverts de terre, desquels ces ossemens pourroient estre. Il est néamoins tenu pour Saint, et dans le bref obtenu par les chanoines réguliers de Latran, du pape Pie V, le 18 décembre 1570, l'an 5ᵉ de son pontificat, ce souverain Pontife a permis de son propre mouvement à ceux de ceste congrégation, d'en faire l'office le 20 mai; et moi, par l'entremise du R. P. Noël, Chartrain, de l'ordre des Minimes, j'ai obtenu de Messieurs les Cardinaux commis à l'approbation des Offices ecclésiastiques, ou de *i riti*, permission d'en faire l'office double dans l'église de Chartres, du vingt-uniesme jour de novembre 1648.

Ce digne prélat a compilé un volume des Décrets des Saints-Pères, qui avoit cours avec celui de Burchard, archevesque de Mayence, auparavant que Gratian eust composé le sien, qui a esté receu par les canonistes; un volume d'Epistres, qu'il a escrites à plusieurs personnes; quelques Sermons avec deux Chroniques, dont l'une est plus véritablement de Hugues, qui lui a dédiée. Voiant que ces œuvres ne se trouvoient que rarement, et que j'avois quelques manuscripts d'icelles, je fus porté, tant par inclination que pour complaire à mes amis, de les ramasser, les compiler en un, et de les faire réimprimer avec quelques observations que j'avois faites sur les Epistres, pour servir comme d'éclaircissement à celles du feu sieur Juret, et les envoiai à Paris, à Laurent Cottereau, pour les imprimer, en 1646. Le tout estant achevé au mois d'aoust de l'année suivante, je fus bien estonné qu'il parut au jour soubz le nom de frère Jean Fronteau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, qui l'avoit dédié à Monsieur Lescot, évesque de Chartres, au nom de ses confrères de Saint-Jean-en-Vallée et de Saint-Cheron An. 1115. dudit Chartres, et de la Magdaleine de Chasteaudun, s'attribuant et ausdits religieux par son épistre dédicatoire, tout l'honneur de l'ouvrage, combien que lui ni eux n'i aient rien contribué du leur.

Je n'escris ceci, pour me plaindre de lui, ou en demander quelque raison. J'en ai eu assés parmi les doctes et autres personnes d'honneur, qui ont sceu sa fourberie, que néamoins il a voulu maintenir, par son épistre escrite à Monsieur l'évesque du Puy, dans certain livret qu'il a publié contre le Père D. Robert Quatremaire et le sieur de Launoi, pour l'autheur du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ;* auquel j'ai esté obligé d'honneur de respondre, pour empescher que ses bourdes passassent pour des vérités, et essuier l'imposture dont il me traictoit, par un impudent mensonge. C'est de quoi je prie le lecteur de se souvenir, pour rendre, selon la justice, à un chacun ce qui lui appartient.

CHAPITRE XI.

De Geofroi II, dit* de Lèves, *évesque de Chartres; Quand le serment que font les Chanoines de Chartres à leur réception de n'avoir acheté leurs prébendes, a commencé; Des guerres de Thibaud, comte de Chartres, pour Hugues du Puiset, et comme ce dernier fut relégué en Syrie, où il mourut.

Les obsèques d'Ives ne furent plustost achevées, que le clergé de Chartres, s'estant assemblé, procéda à l'eslection d'un autre prélat : ils jectèrent tous les yeux sur Geofroi de Lèves, gentilhomme du païs Chartrain, fils de Joscelin ou Goscelin de Lèves, seigneur dudit lieu, près Chartres; lequel estoit

An. 1115. un des Prévosts de l'église. Le comte Thibaud s'actendoit bien de leur en donner un, de la facilité duquel il pourroit disposer. Les chanoines en aiant senti quelque chose, ils le prévindrent, par le choix qu'ils firent de Geofroi. Le comte, picqué de ce qu'à son insceu, et sans l'avoir averti, ils avoient procédé à l'eslection d'un évesque, chassa Geofroi de la ville, et mit les maisons de ceux qu'il sceut lui avoir donné leurs voix, au pillage de ses gens. Plusieurs, touchés d'une si violente action, faisoient ce qu'ils pouvoient envers ce seigneur, pour appaiser sa cholère, mais c'estoit jecter de l'huile dans le feu et l'irriter davantage.

Frère André, qui a escrit la Vie de Robert d'Arbruissel, dit que ce personnage aiant passé les festes de Noël à Hautes-Bruières, prieuré de son ordre, fut prié par le Chapitre de Chartres de se rendre en icelle ville, le plus tost qu'il pourroit, pour estre l'entremecteur des différens qu'ils avoient avec le comte Thibaud. Bernard, abbé de Tiron, s'y rendit aussi à mesme intention. Robert sceut si bien prendre son tems et ménager l'affaire, qu'il adoucit l'esprit de ce seigneur, remit bien l'Evesque et le Chapitre avec lui, qui vesquirent depuis en grande concorde et amitié ensemblement.

Les chanoines, recongnoissant l'obligation qu'ils avoient à Robert, pour avoir si dextrement sceu manier leur réconciliation avec un seigneur de la condition de Thibaud, qui sembloit si farouche, qu'on n'en pouvoit presque approcher, voulurent lui faire un présent; mais au lieu d'icelui, il les pria de faire un statut, qu'ils s'obligeroient par serment d'observer à l'avenir, qui estoit, de ne plus acheter ni vendre leurs chanoinies et prébendes. *Quia simoniaca hæresis,* dit cet autheur, *quæ Carnotensem canonicorum basilicam diutissimè fædaverat, concedente Gaufrido episcopo, cujus vita nostra quoque ætate suavissimè redolet, atque concedentibus de majore ad minimum ejusdem cœnobii canonicis, in perpetua damnatione per Robertum nostrum extincta est. Et, ut hæc pestis execrabilis in eadem ecclesia in sempiternum omninò damnaretur, votum, quod fecerant, juramento firmaverunt.*

Cela se pratique encores dans le Chapitre de Chartres, qu'auparavant de recevoir quelqu'un pour chanoine, on le fait jurer sur le chef de S^te^ Anne (autrefois c'estoit sur celui de S. Théodore), qu'il est né en et de légitime mariage; et qu'il n'a donné, ne promis, ne personne pour lui à son sceu n'a donné ou promis or, ni argent, ni autre chose qui puisse équipoler, pour obtenir le canonicat, ou prébende desquels il actend l'investiture; et que, s'il avoit promis par quelque autre, lorsqu'il sera venu à leur congnoissance, ils ne le paieront pas; qu'il gardera la coustume de l'église, touchant les forennités, et qu'il ne recevra que quarante sols (que quelques-uns expliquent d'escus et non de douzains), du corps de sa prébende, qu'il n'aie fait son stage et première résidence, durant une demie année, à prendre depuis la Nativité de S. Jean-Baptiste, jusques à celle de Nostre-Seigneur, sauf les exceptions et modifications faites par le Chapitre, et qu'au cas qu'aucun eust obtenu pour lui dispense dudit stage, qu'il ne s'en serviroit. Ils juroient encores de ne recevoir en leur compagnie les serfs ou affranchis, ni leurs enfans, non pas mesme pour estre clercs du chœur, c'est-à-dire, chantres, marregliers et chapelains, non plus que les fils des prestres et de leurs concubines, que les Conciles précédens avoient exclus des ordres et bénéfices ecclésiastiques; combien que, selon l'abus et désordre de ce siècle, ils fussent nés dans le mariage que les prestres contractoient impunément. An. 1115.

Vers ce mesme tems, Alix, comtesse de Chartres, fit sa retraite du monde, qu'il y avoit longtems qu'elle méditoit, et s'en alla renfermer dans le monastère de Marsigni, de l'ordre de Cluni, fondé autrefois par Geofroi de Semur, frère de Hugues, abbé dudit Cluni, dans le diocèse d'Authun. Bien que l'ordre de Font-Evraud fust en grande vogue pour lors, et qu'il y eust grand nombre de religieuses des plus grandes maisons de France, elle choisit néamoins Marsigni, croiant y vivre plus en repos d'esprit qu'ailleurs; veu que les filles de ce monastère n'en sortoient point depuis qu'elles y estoient entrées, ce que faisoient celles de Font-Evraud, qui n'avoient encores receu la closture, à cause qu'elles estoient obligées d'aller çà et là, pour recevoir et peupler les nouveaux monastères de leur ordre, qui a donné la loi à tous les autres de l'ordre de S. Benoist; ainsi qu'il se veoid par plusieurs arrêts de la Cour, qui ont réglé des abbaïes de filles, suivant les statuts de l'ordre de Font-Evraud. Ce siècle fut abondant en religieuses, d'autant que S. Norbert, aiant institué son ordre soubz le nom de Prémontré

An. 1115. dans le diocèse de Laon, il y avoit, au rapport du moine Herman, plus de dix mille religieuses. Combien devoit-il y en avoir de l'ordre de Citeaux, dans lequel je trouve six cens et plus d'abbaïes de filles? Mais comme ceci n'est de nostre sujet, reprenons le fil de nostre histoire.

Tous les différens ci-dessus terminés entre l'Evesque, le Chapitre de la cathédrale et le Comte de Chartres, Geofroi se disposa d'aller à Rome, pour recevoir sa consécration de la main du pape Paschal II; Robert d'Arbruissel et Bernard de Tiron s'en allèrent à Blois visiter Guillaume, comte de Nevers, personnage fort considéré à cause de ses vertus, lequel y estoit détenu prisonnier par le comte Thibaud, il y avoit bien cinq ans. Dès l'an 1112 ou environ (1), Thibaud, picqué de ce que le roi Louis le Gros lui avoit refusé le Puiset, lorsqu'il le print sur Hugues, avoit fait édifier, pour contrequarrer le roi, un fort à Alenes [*Allaines*], distant environ une lieue du Puiset (2). Le roi lui aiant tesmoigné n'avoir aggréable ceste entreprinse, Thibaud, se fiant en ses forces et de celles de Henri, roi d'Angleterre, son oncle, par le conseil duquel et de Miles de Créci il agissoit, lui déclara la guerre, jecta une armée en campagne et courut les terres de Sa Majesté. Le Roi, ne voulant souffrir une si haute témérité de son vassal, arma tout aussitost et avec Robert de Flandres, son oncle, et Fouques d'Anjou, se jectèrent dans la Brie qui appartenoit au Chartrain. Louis, d'abord, assiégea Meaux, mais ce fut à lui à fuir en désordre et à sauve qui peut; le Flamand estant tombé de son cheval fut tellement offensé des pieds des chevaux qui passèrent sur lui, qu'il en mourut incontinent après (3).

Le Roi en eut sa revanche à Lagni, où il combactit Thibaud et les siens avec tant d'ardeur et de courage, que l'aiant réduit avec son armée à passer sur un pont fort estroit, partie de ses trouppes s'estant avancée dessus à la foule, tombèrent dans la Marne et se noièrent; partie s'estant jectée dans la rivière pensant la passer à gué, s'y perdirent avec leurs chevaux. Tout ce que pust faire Thibaud fut de se sauver, et, en sa fuicte, aiant rencontré Guillaume, comte de Nevers, qui suivoit le parti du An. 1115. roi, il le fit son prisonnier et l'emmena à Blois, où il estoit encores lors du décès d'Ives, évesque de Chartres, et où Robert d'Arbruissel et Bernard, abbé de Tiron, le furent visiter.

---

(1) Suger, *In Crasso. Chron. Mauriniac.*, lib. II. — (2) *Chron. Mauriniac., ut sup.* — (3) Order. Vital, lib. XI, p. 837. Matth. Pâris, ad ann. 1111.

Thibaud, honteux de sa perte, tascha d'essuier le déshonneur qu'il avoit reçu, en se rendant le plus fort : il fit tant par ses pratiques et belles promesses, qu'il retira du service du roi plusieurs de ses amis et les fit entrer dans son parti. Lancelin, comte de Dammartin, fut des premiers à tourner cazaque avec Paien de Montiai. Ils actirèrent avec eux Raoul de Beaugenci, qui avoit espouzé la fille de Hugues le Grand, oncle du roi, qui estoit décédé à Tarse au Levant; et pour obliger Milon, comte de Montlhéri, à espauler leur faction (1), Lancelin lui fit espouzer la sœur de sa femme et du comte de Vermandois; de laquelle il fut séparé, parce qu'ils se trouvèrent parens, rompant par ce moien avec le roi. Ces seigneurs, chacun de son costé, tenoient Paris de fort près, et empeschoient que les vivres et marchandises ne peussent s'y porter. Milon, seigneur de Montlhéri, bactoit l'estrade du costé d'Estampes et d'Orléans; Thibaud, avec Hues ou Hugues, comte de Troies, son oncle, estoit devers Senlis; ceux de Dunois, Chartres et Blois, assistés de ceux de Beaugenci, fermoient les avenues d'Orléans et n'y laissoient entrer ni sortir personne.

Là dessus, Eudes, fils de Bouchard, comte de Corbeil, vint à estre tué par Estienne de Garlande : Thibaud et sa mère firent ce qu'ils purent pour avoir le chasteau du défunt, et emploièrent Hugues de Troies et Miles de Montlhéri, pour avoir les droits cédés des héritiers, pour s'en servir contre le roi. Lui, n'estant ignorant de ce qui se tramoit contre sa personne, l'obtint par dessus Thibaud par le moien d'Hugues du Puiset, qui estoit neveu du défunt et son héritier présumtif. Le Roi le tenoit encores dans ses prisons, et lui fit proposer de l'en délivrer, pourveu qu'il lui remist et quictast les droits qu'il prétendoit en la succession d'Eudes. Hugues, bien content d'en sortir à si bon marché, fit ce qu'il plust au roi, pour retrouver sa liberté; mais estant hors de ses liens, il se rangea du parti de Thibaud et du roi d'Angleterre qui l'espauloit.

---

(1) Matth. Pâris, *ut supra*.

An. 1116. Le roi de France devoit faire un voiage en Flandres; Hugues, croiant qu'il fust sur son partement, leva du monde, et, contre son serment, se mit à vouloir restablir le chasteau du Puiset, avec le bourg, en son premier estat. Pour y parvenir, il fit une rafle sur les habitans et circonvoisins, desquels il exigea de grandes sommes de deniers, et après cela, il s'en alla trouver Thibaud, avec lequel il fut assiéger Touri, qu'ils avoient résolu de ruisner. Suger, prévost de Saint-Denis en France, d'où il fut aussi par après abbé, estoit pour lors dedans : sitost qu'il eust le vent de leur marche, il le munit de provisions de bouche et de gens et s'en alla en Normandie, pour avertir le roi de ce qui se passait; Sa Majesté le renvoia sur ses pas, pour deffendre la place, en actendant qu'il pust venir en personne, pour le secourir.

La terreur que les armes de ces deux seigneurs avoient jecté dans l'esprit de ceux du païs, empeschoit de trouver du monde qui voulut s'exposer au danger d'un combat, et s'opposer à leurs forces. Suger, voiant que, pour or ni argent, il ne pouvoit trouver personne qui branlast pour lui, se hasarda, à la faveur de la nuit, d'entrer dans le chasteau de Touri, où il avoit laissé garnison : il passa au travers des trouppes ennemies sans estre descouvert, et entra par une porte qu'on lui tenoit ouverte. Sa présence rehaussa autant le courage des assiégés, qu'elle abaissa celui des assiégeans, lesquels, voiant du renfort, se retirèrent au Puiset. A peine s'y furent-ils rendus, qu'ils sentirent Guillaume de Garlande à leurs trousses, avec quantité de noblesse volontaire qui l'accompagnoit de la part du roi; il les suivit sur la diane, et estant entré dans le bourg, il se disposoit de donner à ces rebelles une chaude camisade. Hugues, estonné de veoir le roi si près de lui, qu'il croioit bien loing, comme s'il eust volé plustost qu'accouru, ne se mit avec les siens en deffense, mais seulement en peine de restablir le chasteau qu'il avoit entreprins de refaire.

Le roi, cependant, faisoit avancer ses trouppes, lesquelles voiant en estat de bien faire, fit dresser tous les engins qu'il avoit fait conduire, pour bactre ce chasteau, qui n'estoit encores achevé. Louis s'estoit picqué de ce que Thibaud s'estoit vanté de le vouloir combactre corps à corps, il voulut esprouver s'il avoit autant de courage que de présomption. Aiant fait ses approches, il se mit à pied parmi la cavalerie, et, comme il estoit généreux et magnanime, il exhorta chacun à faire son devoir, de se tenir bien serré dans les rangs, et ne donner aucun lieu à l'ennemi d'entamer leur compagnie, et marcha la teste baissée contre le chasteau. Les assiégés, voiant à sa contenance qu'il n'avoit envie de se feindre, n'osèrent sortir de leur fort, mais se jectèrent dans l'ancien fossé, pensant surprendre l'armée du roi du costé qu'elle ne se doutoit pas; ils l'eussent pû faire, s'ils eussent pû user de la bonne fortune qui les conduisoit, mais aiant voulu chanter le triomphe devant la victoire, ils furent si chaudement chargés par les Roiaux, qu'ils furent contraints de lascher le pied et de se retirer avec notable perte des leurs. An. 1116.

Raoul de Beaugenci, sage et prudent cavalier, qui avoit prévu ce qui arriva, avoit mis partie de ses gens dans un quartier du chasteau, qui estoit couvert d'une haute église et de maisons: aiant aperceu de là les trouppes du roi poursuivre les autres, et qu'estant lassés de courir et de combactre ils se retiroient assez négligemment et en désordre, il fit une sortie sur eux et les chargea si rudement d'arrivée, qu'il les mit en déroute et leur ravit la victoire qu'ils se tenoient asseurée. Le roi, dans ce désordre, couroit çà et là l'espée au poing, pour tascher de rallier ses gens, mais en vain; car, qu'il pust dire ou faire, il n'en pust venir à bout, jusques à ce qu'un de ses escuyers, l'aiant remonté de frais, il print lui-mesme sa bannière, et se ruant, avec si peu de ceux qui s'y estoient rangés, sur ses ennemis, il leur arracha l'honneur de la victoire avec les prisonniers; car, bien qu'il eust esté abandonné de la plus part des siens, qui s'en estoient fuis à Orléans, Estampes et Pithiviers, il se retira bravement avec ceux qui estoient avec lui, à Touri, où plusieurs des siens le vinrent trouver.

Le comte Thibaud et Hugues, son vicomte, faisoient cependant travailler incessamment aux fortifications du chasteau du Puiset. Miles de Montlhéri, Hugues de Créci et Gui de Rochefort, son frère, estant venus à leur secours, complotèrent d'aller assiéger le roi dans Touri. Ils avoient environ treize cens hommes qu'ils firent marcher vers ce bourg; le roi, avec ceux qui s'estoient ralliés, les prévint et tira droit au Puiset. Le comte Thibaud et ses gens le receurent courageusement; mais nonobstant

An. 1116. toute leur résistance, ceux du roi les rencongnèrent dans le chasteau, où ils les investirent, en sorte qu'ils n'osoient en sortir. Tandis que le roi fit un tour à Touri, pour faire haster ses trouppes et donner ordre qu'on envoiast des munitions de trait et de bouche pour son armée, pendant son absence, les assiégés tiroient sans cesse sur les assiégeans, pour leur faire quicter un poste avantageux duquel ils s'estoient saisis; lequel n'aiant pu gaigner, et d'ailleurs, voiant que les trouppes du roi dressoient leurs tentes à l'entour du bourg pour y poser le siége, Thibaud, avec les meilleurs des siennes, et de celles de Normandie, fut donner dessus, pensant les tailler en pièces, auparavant qu'ils eussent loisir de se reconnoistre. Le roi et les siens les receurent bravement, et la bataille s'estant eschauffée, chacun se mesla l'un parmi l'autre, combactant plus pour l'honneur d'une glorieuse victoire, que pour la conservation de leur vie.

La partie sembloit mal faite, le Chartrain aiant trois fois plus de monde que le roi; aussi repoussa-t-il les Roiaux dans leur parc, où, dans l'ardeur du combat, Anceau de Garlande fut percé d'un coup de lance et porté inhumer en l'abbaïe de Morigni, près Estampes, qu'il avoit fait bastir.

Le roi ne daigna fuir, mais fit halte avec Raoul de Vermandois, son cousin germain, Dreux de Monts et peu d'autres, et leur tint teste. Thibaud, espérant en avoir bientost le dessus, se retira vers la tente du Vermandésien, pour en coupper les cordes qui la tenoient, et l'abactre. Raoul y courut tout aussitost pour la deffendre, et repoussa le Chartrain; les autres, à son exemple, coururent sur lui et sur ses gens, qui, nonobstant toute la résistance qu'ils peurent faire, furent contrains de lascher le pied, et de se retirer en désordre dans le Puiset. Comme la porte n'estoit assez large pour les recevoir tous à la fois, ceux qui pensoient plus à se sauver qu'à combactre furent prins et tués; Thibaud y fut blessé, lequel obtint du roi d'estre conduit à Chartres pour se faire médicamenter de ses plaies, à condition d'abandonner Hugues et le Puiset, pour en faire à son plaisir. Ainsi ce remuement finit aussi mal qu'il avoit commencé, à la confusion de ceux qui en avoient esté cause.

Le roi, aiant ce qu'il désiroit, confisca tous les biens de Hugues, et fit razer son chasteau du Puiset, en sorte qu'il sembloit qu'il n'y en eust jamais eu. Aiant trouvé moien du depuis de se remectre ès bonnes grâces de Sa Majesté, il lui rendit ses biens et sa seigneurie du Puiset, où il fit rebastir une forteresse beaucoup plus importante que la première; et, comme l'on dit que le singe est toujours singe et ne peut oublier son naturel, Hugues ne pouvant quicter ses mauvaises habitudes et inclinations, le roi l'aiant reprins, le bannit du roiaume, et le contraignit s'en aller mourir en la Sorie. J'apprends cela de Guillaume de Tyr, lequel escrit, qu'un Hugues du Puiset, de l'Evesché d'Orléans, se retira en la Terre-Sainte avec Mamilie, sa femme, fille de Hugues Cholet, comte de Rouci, laquelle accoucha en chemin d'un enfant, lequel ne pouvant emporter avec elle, pour la tendresse de son asge, elle laissa en la Pouille; Boamond, son parent, qui estoit seigneur du païs, print le soin de son éducation. Estant arrivés à Japhé, appellée Joppé dans l'escriture, Baudouin du Bourg, comte d'Edesse, qui avoit succédé à Baudouin I au roiaume de Jérusalem, le receut fort bien, comme son cousin-germain, estant tous deux fils des deux sœurs, sçavoir Baudouin, de Mélisende, et de Hugues, comte de Rhétest, et Hugues, fils d'autre Hugues du Puiset et d'Alix, sœur de ladite Mélisende; toutes deux filles de Gui, seigneur de Montlhéri et de Brai, et d'Hodierne, dame de la Ferté et de Gomets; et pour leur tesmoigner l'estime qu'il faisoit de Hugues et de Mamilie, il leur donna et à leurs hoirs ladite ville de Japhé avec toutes ses appartenances et dépendances, dont il jouit jusques à son décès, qui arriva bientost après. An. 1116.

J'estime que Hugues et sa femme entreprindrent ce voiage vers l'an 1120, que Hugues, comte de Troies, s'en alla pour la seconde fois au Levant, en la compagnie duquel ce seigneur du Puiset se pust mectre. Voilà la fin qu'eust ce seigneur, qui avoit tant fait parler de lui dans la Beausse et païs Chartrain, lequel fut bien heureux de trouver en un païs estranger, un ami qui le retirast et lui donna moien de vivre et aux siens, le reste de ses jours.

Tandis que cela se passoit, nostre prélat Geofroi de Lèves fit son voiage de Rome, et se fit consacrer par le pape Paschal II, qui escrivit pour lui au clergé et habitans de Chartres, qu'ils eussent à le recevoir et à lui obéir, comme à leur père et maistre, et l'assister au recouvrement des biens de son église, s'il s'en trouvoit aucuns aliénés, et qu'ils eussent à le laisser

An. 1116. jouir de l'abbaïe de Saint-André, comme avoit fait Ives, son prédécesseur; les statuts et constitutions duquel, touchant les Prévostés et Prestrières de l'église de Chartres, il leur enjoignoit de garder. Et bien qu'il n'y aie en ceste bulle que le mois, sans date de l'année, on peut néamoins recueillir, qu'elle a esté expédiée le 10 d'avril 1116. Il ne trouva en vie à son retour, Bernard, abbé de Tiron, lequel décéda dès le 22 du mesme mois et de la mesme année; combien que dans les Nécrologes de ladite église de Chartres et de Saint-Jean-en-Vallée dudit lieu, et dans la Chronique de Malezais, le jour de son trespas soit coté le 7 des calendes de mai, c'est-à-dire le 25 d'avril, auquel jour se fit son inhumation; mais, comme il est remarqué dans sa vie, il avoit esté trois jours et trois nuits après son décès sans être enterré, et l'ai prouvé dans mes observations sur icelles.

CHAPITRE XII.

Des guerres qu'eut Thibaud, comte de Chartres, contre Louis le Gros, roi de France, et de celles de Henri Ier, roi d'Angleterre, contre ledit roi de France. Siége devant la ville de Chartres, qui en fut miraculeusement délivrée; de la mort funeste de Guillaume Adelin, fils dudit roi d'Angleterre et de plusieurs personnes de condition qui se perdirent avec lui.

Le roi Louis le Gros sembloit devoir jouir de la douceur d'une aggréable paix, aiant réduit tous ses ennemis à quicter le roiaume. Je n'entends parler seulement de Hugues du Puiset, mais encores d'autres desquels ce prince avoit eu la raison; de manière qu'après en estre demeuré le maistre, on eust pû croire qu'il devoit maintenir son Estat en une longue paix, n'aiant plus personne qui pust traverser ses intentions ni troubler son repos. Il avoit un ennemi couvert, qui lui envioit ce bonheur, c'estoit Henri, roi d'Angleterre, lequel, jaloux des prospérités de celui de France, poussa nostre comte Thibaud à lui faire la guerre; il lui estoit bien facile de ce faire, estant puissant en biens et amis, et aiant ses terres contigües et actenantes à celles de l'Anglois, duquel il pouvoit estre assisté et secouru sans empeschement. An. 1117.

Louis, qui avoit descouvert le dessain du Chartrain, voulut le prévenir et commencer le premier dans la Normandie avec une grosse armée, soubz prétexte de vouloir remectre Guillaume, fils de Robert, duc de ceste province, dans son héritage paternel, que son oncle Henri usurpoit sur lui. Plusieurs seigneurs du païs, offensés du tort que Henri faisoit à son neveu, se rangèrent du costé de Louis. Henri, prince des plus avisés de son asge, jugeant que la partie estoit contre lui, se saisit du chasteau de Saint-Clair-sur-Epte, pour s'en servir de barrière contre les François, et leur empescher l'entrée de ses terres. Louis le lui enleva, et malgré tous ses efforts en demeura en possession. Ce fut le premier coup de disgrâce qu'il receut, son bonheur l'aiant abandonné, ce qui causa la ruisne de ses affaires. Sa femme, dame sage et bien avisée, décéda le premier jour de mai 1118, qui fut une grande plaie pour sa maison, ne lui laissant qu'un fils et des filles. Au mois de juin suivant, la mort lui enleva Robert, comte de Meulanc, son principal conseiller, et sur la fidélité duquel il appuioit son estat. Guillaume, comte d'Evreux, le suivit peu de tems après, ce qui lui donna des affaires; d'autant que l'Anglois s'estant emparé de son comté, Amauri, comte de Montfort, issu d'Agnès, sœur de Guillaume, le lui demanda, comme à lui appartenant de la succession de son oncle.

Henri, par le conseil d'Audouin, évesque d'Evreux, refusa de lui rendre; Amauri, picqué de ce refus, leva, à l'aide de ses amis, une armée, pour recouvrer de force ce qu'il n'avoit peu avoir d'amitié et s'en vint assiéger Evreux. Il n'en eust plustost mis les enseignes au vent, que Hugues de Gournai, Estienne d'Aumale, Eustache de Bretueil, Richer de l'Aigle, Robert de Neubourg et autres seigneurs, qui estoient pour Guillaume, fils de leur duc Robert, déploièrent les leurs et marchèrent contre

An. 1118. Henri. Baudouin, comte de Flandres, le père duquel portoit hautement les intérests de l'Anglois, se mit de la partie à son grand malheur, aiant esté tué près d'Aumale. Fouques, comte d'Anjou, sollicité par Robert Girois, seigneur de Saint-Celerin, quicta l'alliance de Henri et s'en alla assiéger la Motte-Gautier, qui appartenoit à l'Anglois, qu'il print et raza. Henri, plus fasché de l'affront que de la perte, pour se venger de Girois, donna toutes ses terres à Thibaud, comte de Chartres, lesquelles il bailla à son frère Estienne, pour supplément de ses prétentions en la succession de leur père. Ainsi Estienne fut seigneur d'Alençon, de Séez, de Merle-sur-Sarthe, d'Almenèches, et de la Roche-Jallu; toutes lesquelles villes il fortifia et y mit garnison.

Quelques tems après, Richer de l'Aigle, pour avoir un prétexte de remuer, demanda à Henri la restitution de certaines terres que son père possédoit en Angleterre : sur le refus que lui fit Henri, accompagné de mauvaises paroles, il se retira au roi de France et à Amauri, comte de Montfort, qui lui promirent assistance. Rotrou, comte du Perche, oncle de Richer, s'en alla trouver l'Anglois, son beau-père, auquel il remontra le mal qui pouvoit lui arriver, si ce jeune seigneur s'allioit avec ses ennemis, et fit tant que Henri promit de contenter Richer. Louis estoit desjà en campagne pour l'assister, Richer vint audevant le prier de ne passer plus outre, et le remercia de ce que, par son moien, on lui avoit promis contentement. Le roi, qui n'entendoit avoir travaillé en vain, s'en alla de dépit mectre le siége devant l'Aigle, qu'il print et brusla. Richer, plus fasché d'avoir encouru la disgrâce du roi de France que du désastre de sa ville, le vint trouver le 3 septembre, fit sa paix avec lui et lui rendit le chasteau. Quatre jours après, le roi, partant de l'Aigle, mit le chasteau en la garde d'Amauri de Montfort, de Guillaume Crespin, et d'Hugues de Chasteauneuf, et reprint le chemin de France. Henri, un jour après, mit du monde en campagne pour aller reprendre l'Aigle; il n'y fust pas pourtant, en aiant esté demû par Guillaume de Tancarville, qui fit courir le bruit qu'il se passoit quelque chose dans Rouen contre le bien de son Estat.

Tout ce que Henri pust faire fust de descharger sa cholère sur Hugues de Brai et Robert de Neubourg, qui s'estoient rebellés contre lui; ce dernier faisoit de grands dommages à

Waleran, fils de Robert de Meulanc, son oncle, qui estoit soubz la protection de Henri, lequel, en mesme tems, fut assiéger la Ferté-Ernauld, dite depuis la Ferté-au-Vidame, qu'il fut contraint d'abandonner, et brusla seulement Neubourg en s'en retournant à Rouen. An. 1118.

Tous ces revers de fortune qu'il avoit sentie au précédent si favorable, commencèrent à le fascher; il devint si chagrin, ombrageux et défiant, qu'il n'osoit se fier à personne. Il en avoit véritablement du sujet, à cause que ses sujets s'estoient quasi tous révoltés contre lui. Guillaume Pointeau, auquel il avoit donné le gouvernement d'Evreux, le rendit à Amauri de Montfort, qui le mit en la garde d'Elinaud d'Authueil. Henri ne se soucioit tant de ceste ville que du chasteau de l'Aigle qu'il désiroit recouvrer à quelque prix que ce fust. Il partit pour l'assiéger, la seconde semaine de novembre; ceux de la garnison se défendirent bravement, et en une sortie qu'ils firent, ils jectèrent le comte Thibaud de dessus son cheval, le prindrent et l'eussent emmené, sans que le roi et Estienne, frère du comte, qui survindrent et l'ostèrent de leurs mains. Henri mesme y receut un coup de pierre, que la résistance de son casque rendit favorable. Voiant enfin que la partie estoit inégale, il se retira vers Alençon qui s'estoit révolté.

Ceste ville appartenoit, comme dit est, à Estienne de Chartres, mais comme il se comportoit mal avec les habitans et avoit enlevé la fille de Paien de Cacei, femme d'un notable chevalier, laquelle il détenoit dans son chasteau, Amiot, son mari, voulant venger l'injure faite à sa couche, amassa ses amis, et, sans en parler au roi, duquel il n'espéroit de justice, il s'adressa à Arnoud de Mongommeri, frère de Robert de Belesme, par le moien duquel il fit venir Fouques, comte d'Anjou, auquel ils rendirent Alençon. Henri, grandement offensé contre eux, envoia Thibaud et son frère Estienne pour les faire rentrer en leur devoir. Fouques, averti de leur arrivée, sortit sur eux, rompit leur armée, les mit en fuite, tailla la plupart de leurs gens en pièces et fit les autres prisonniers; ce que voiant, la garnison, qui estoit au chasteau, se rendit à composition à l'Angevin et sortirent bagues sauves.

Vers ce mesme tems-là, Oudin, seigneur de Jaunai, frère d'Elisabeth, femme de Hugues de Chaumont, estant décédé, ses

An. 1118. sujets envoièrent aussitost à Hugues le prier de venir se mectre en possession de ceste seigneurie, qui estoit dévolue à sa femme, comme plus proche héritière de son frère, du bien duquel quelques nobles du païs faisoient mine de vouloir s'emparer. Hugues, pour contenter sa femme, lui permit de se transporter sur les lieux pour appréhender ceste succession qui lui eschéoit de son chef. Arrivée qu'elle fut en Auvergne, elle s'adressa à Aimon de Bourbon, avec l'assistance duquel elle recouvra ce qui lui pouvoit appartenir, excepté Bathai, qu'Archambaud, fils de cet Aimon, retint pour estre en sa bienséance, et que ledit Aimon donna depuis à Ermengarde, sa sœur, lorsqu'il la maria avec Guillaume de Jalliers.

Elizabeth avoit eu de Hugues : Sulpice, Eudes et Oudin, avec une fille nommée Denise, qui fut mariée avec Ernoud ou Arnulf de Bourbon, laquelle mourut sans enfans. Archambaud de Brézé avoit espouzé la sœur de Hugues de Chaumont l'aisné; après le décès d'icelle, il convola en secondes noces avec Gilon ou Gilette, nièce de Raoul, archevesque de Tours. Si la première alliance les avoit tenus en bonne intelligence, ceste seconde altéra beaucoup leur amitié : il faschoit à Hugues de rompre le premier, et entretenoit toujours Archambaud de civilités; il avoit néamoins quelque défiance de ce qui arriva, qu'Archambaud, aiant des enfans de sa seconde femme, il se montreroit plus porté envers eux que pour Ingelger, son neveu, issu du premier lit. Il arriva que ce Raoul, archevesque de Tours, successeur d'un autre de mesme nom, estant décédé, partie du clergé eslut Gilbert, frère de ceste Gilon, neveu du défunt; partie donna sa voix à Gautier, trésorier dudit Saint-Martin de Tours; tous les suffragans de ceste métropole et les plus grands de la province estoient pour Gautier. Il n'y avoit qu'Archambaud de Brézé qui espauloit Gilbert.

Hugues, bien aise d'avoir trouvé l'occasion d'esclore ce qu'il couvoit dès si longtemps en son âme, se déclara contre Archambaud, et, s'estant jecté dans Bléré, il le munit d'hommes et de vivres, et de là faisant des cavalcades aux lieux circonvoisins, il gastoit tout ce qu'il rencontroit devant lui. Il brusla Larthi et Vernon, manoirs qui dépendoient de l'archevesché de Tours, Gilbert ne voulant demeurer les bras croisés et servir seulement de spectateur de sa disgrâce, jecta garnizon dans

Brézé, ce qui ruisna toute la campagne jusques au Cher, excepté Bléré. C'estoit à qui s'entreferoit du pire, et tous deux ne pensoient qu'à s'entre ruisner. Archambaud n'y rencontra que des coups, l'embrâsement de sa maison et la perte de nombre de ses gens. L'autheur des *Gestes des seigneurs d'Amboise* rapporte, que ce Gilbert, aiant avec soi Almondin, autrement Alvered, son archidiacre, homme de science et probité, il fut estonné que le roi Louis, par le mandement du Pape, lui déféra l'archevesché de Tours, à l'exclusion de Gilbert et de son compétiteur. Les suffragans de ceste métropole et le peuple estant offensés de ce schisme, qui estoit entre ces deux contendans, se mirent du costé d'Almondin et le recougneurent pour évesque; Gilbert, auquel il faschoit fort de démordre ce qu'il s'estoit persuadé lui estre tout asseuré, rechercha l'amitié de Hugues, qui portoit haut dans le païs, et estoit fort puissant en biens et amis, afin de le maintenir dans l'eslection qu'on avoit faite de sa personne à ceste dignité. An. 1118.

Dans les Catalogues manuscrits des Archevesques de Tours que j'ai par devers moi, ni dans les imprimés, il ne se parle aucunement de cest Almondin ou Alvered, ni de Gautier. Robert, dans sa *Gaule chrestienne*, soubz le titre de Tours, remarque seulement qu'en certain dénombrement des prélats de ce diocèse, qui se trouve dans la bibliothèque de M. de Thou, il est fait mention d'un Gilbert, qui fut substitué à Raoul II dès l'an 1119, auquel an il assista au concile de Reims avec Hildebert, évesque du Mans. Severt et Chenu en font aussi mention ès années 1119 et 1120 et disent qu'il ne décéda qu'en l'année 1125, en la ville de Rome. Parmi les épistres de Geofroi de Vendosme (1), il s'en trouve une, adressée à Gautier, désigné archevesque de Tours, par laquelle il lui promet faire le voiage d'Italie avec lui (où il prétendoit peut estre aller pour se faire consacrer), quand les chemins seroient plus seurs; d'autant que ceux qui estoient du parti de Maurice Burdin, anti-pape, qui avoit esté eslu après le trespas de Paschal, arrivé le 22 janvier ou le 18 février 1119, contre Gelase II, avoient chassé ce dernier de Rome, et voloient et meurdrissoient impunément ceux qui alloient visiter les sépulchres des bienheureux Apostres (2);

---

(1) Lib. V, epist. 3. — (2) Guil. Malmes., lib. I,

An. 1118. d'où l'on peut conclure que la division qui estoit entre ces archevesques de Tours, aiant esté rainotée par l'entremise de Hugues, ce Gilbert demeura paisible possesseur de ceste métropole.

Gélase, aiant esté chassé de Rome, se retira à Caiette, lieu de sa naissance, où, tandis qu'il demeura, Henri V, empereur, qui vouloit avoir un Pape à sa poste, mit sur le throsne des Pontifes Romains, Pierre Maurice Bourdin, Limosin de nation et lors évesque de Braga en Portugal, qu'il fit nommer Grégoire VIII, et le plaça dans Rome. Robert, prince de Capoue, et Richer de L'Aigle, parent de celui dont nous avons ci-dessus parlé et tous deux, gentilshommes Normans, voiant l'injure qu'on faisoit à ce vicaire de Jésus-Christ, le remenèrent à main armée dans Rome, où la faction des Frangipanes estant la plus forte, ils le contraignirent de quicter et de se retirer en France, où il mourut peu après, à Cluni, le 29 janvier 1119. Gui, archevesque de Vienne, lui succéda soubz le nom de Calixte II: il estoit frère d'Estienne, comte de Bourgongne et oncle de la reine Alix, espouze du Gros, et parent de l'Empereur. Ces avantages de sa naissance, et les belles qualités qui se rencontroient en lui, firent jecter les yeux sur sa personne, encores qu'il fust absent.

Aiant esté mandé par ses eslecteurs, il fit quelque difficulté d'accepter ceste dignité, en un tems si calamiteux, auquel les cartes estoient fort brouillées, entre les deux souveraines puissances de l'église et de l'empire, pour raison de l'investiture des bénéfices, que l'empereur se vouloit attribuer: aiant eu toutefois l'approbation de ce dernier et des Cardinaux, qui estoient demeurés à Rome, et des citoiens Romains, il accepta le Pontificat. Ce fut un grand contentement pour Alix, sa nièce, fille de Humbert, comte de Maurienne, et sœur d'Amé ou Amédée; elle l'envoia complimenter par Thomas, religieux de Coulombs et abbé de Morigni, pour lui protester son obéissance et l'asseurer de celle du roi de France, son mari, qui estoit occupé pour lors en ses guerres contre l'Anglois.

Eustache de Bretueil, gendre de ce dernier, lui demandoit la restitution de la tour d'Ivri; il lui promit de la lui rendre, et cependant tascha de l'amuser de belles paroles. Pour asseurance de ses promesses, il lui bailla le fils de Raoul Harenc, gouverneur du lieu, et voulut tout de mesme que Eustache baillast ses deux filles à Raoul comme en otage. Eustache poussé An. 1119 par Amauri de Montfort creva les yeux au fils de Rol, qui fit le semblable aux filles d'Eustache. Cetui-ci et Juliane, sa femme, fille naturelle de l'Anglois, merveilleusement outrés de voir leurs enfans porter la peine d'un péché qu'ils n'avoient commis, recherchèrent toutes les occasions de s'en venger : ils firent fortifier Glos, Lire, le Pont-Saint-Pierre et Paci; et quand à Juliane, elle s'en alla à Bretueil, où elle s'asseura d'une forte garnison. Les habitans en avertirent l'Anglois, qui ne manqua de s'y rendre; les portes lui aiant esté ouvertes, il assiégea le chasteau. Juliane qui estoit dedans, redoutant sa cholère, fit semblant de vouloir parler à lui; l'Anglois l'aiant fait venir pour ouïr ce qu'elle lui vouloit dire, fust estonné, qu'elle délascha une arbalète sur lui, en intention de le tuer. Lui, indigné d'une action si noire, fit rompre le pont du chasteau affin que personne n'y pust entrer ne sortir. Se voiant en ceste extrémité, elle le fit rendre la troisiesme semaine de febvrier, mais ne pust obtenir pardon de son père, lequel la fit jecter dans les fossés, qui estoient remplis d'eau, ausquels elle roula jusques au fond. Ceste action donna de la commisération d'un costé, et apresta à rire de l'autre, pour avoir esté jectée dans l'eau, en un tems si incommode, et montré ce qu'elle avoit de plus caché, à ceux qui voulurent le veoir. S'estant tirée du mieux qu'elle pust, elle s'en alla toute mouillée et galestrée qu'elle estoit, jusques à Paci, trouver son mari, sur lequel l'Anglois confisqua tous ses biens, excepté ceste dernière place.

Louis le Gros estoit lors à Pontoise, où Andeli lui fut rendu, et plusieurs seigneurs de Normandie le vinrent trouver et se mirent soubz son obéissance. Ceste révolte fut fort sensible à Henri, lequel, pour en empescher la suicte, fit bastir un fort à Noyon-sur-Andelle, dans lequel il mit cent hommes d'armes, pour retarder le cours des armes du roi de France. Cependant il sollicita Amauri de Montfort, qui estoit l'agent de toutes les rébellions, et pour l'actirer à son parti, il lui proposa de lui laisser la jouissance libre d'Evreux, pourveu qu'il lui remist le chasteau entre ses mains. Amauri ne voulut y entendre, et se fortifia avec ses confédérés, pour courir les terres de l'Anglois.

Au mois de mai, Guillaume Adelin, fils unique de Henri, passa la mer et s'en vint trouver son père. Henri, joieux de sa

An. 1119. venue, creut que le vrai moien d'actirer à lui Fouques, comte d'Anjou, estoit de marier son fils avec la fille du comte, ce qu'aiant exécuté, les noces furent passées à Lisieux, au mois de juin. L'Anglois s'en alla assiéger le Pont-Saint-Pierre, qu'il brusla; tandis, il donna ordre à Robert de Gouel, gouverneur d'Ivri, de garder le passage d'Eure, de crainte qu'Amauri de Montfort secourust le chasteau d'Evreux, qui tenoit encores, dans lequel Philippes et Fleuri, ses neveux, s'estoient jectés pour le deffendre. Amauri estoit lors à Paci avec Eustache de Bretueil, Eudes de Gomers, Gui Mauvoisin, seigneur de Rosni, avec leurs trouppes, qui faisoient de grands dégasts. Louis le Gros, averti de ce qui se passoit à Evreux, fit une nouvelle creue d'armée, avec laquelle il se rendit en Normandie dans le mois d'aoust. Henri fut au devant, où il fut repoussé chaudement par Bouchard de Montmorenci, et son armée défaite; mais les François, s'estant mis inconsidérément à poursuivre quelques fuiards, les Normans se rallièrent; lesquels les aiant prins à leur avantage, ils leur rendirent la pareille. Le Roi fit tout ce qu'il pust pour faire retourner les siens au combat, faisant tantost le soldat, tantost le capitaine, mais en vain, la peur leur aiant donné des ailes pour fuir, et non de la résolution pour combactre.

Bouchard de Montmorenci, à qui la gloire du premier combat estoit deue, y fut prins prisonnier avec sept vingt personnes de marque, et tout ce que pust faire le Roi, fut de se sauver à Andeli, d'où il envoia défier le roi d'Angleterre, lui assignant jour certain, auquel il devoit entrer en Normandie: il ne manqua à sa promesse, et se présenta devant Vire, qu'il fit réduire en cendres; et estant passé jusques à Bretueil, actendit là l'Anglois, qui ne parut point.

Le Gros, fasché d'avoir perdu sa peine et ses pas, print sa marche vers Chartres, pensant descharger sa cholère sur le comte Thibaud, partisan de Henri, et lui brusler sa ville. Le clergé et les habitans, pour prévenir le malheur imminent auquel ils se voioient, allèrent au devant processionnellement, portant la châsse, dans laquelle est conservée la Chemise de la mère de Dieu, le suppliant, pour l'amour d'elle, de pardonner à son temple et à la ville, de laquelle elle estoit réputée Dame et protectrice; que, si leur Comte l'avoit offensé il n'estoit raisonnable qu'eux, qui estoient innocens et avoient eu toujours les fleurs de lis au cœur, pâtissent pour sa faute. Le roi, fléchi par ces remontrances, manda à Charles, comte de Flandres, qui avoit depuis peu succédé à Baudouin, qu'il retira son armée de devant Chartres, à laquelle il avoit pardonné, en considération de la Vierge, leur Dame et Patronne. Et ainsi, ce siége fust levé, et la ville et les citoyens, délivrés de l'appréhension d'estre bruslés et ruisnés. An. 1119.

Au partir de Chartres, le roi s'en alla à Estampes actendre le pape Calixte, qui venoit de tenir un concile à Tolose et s'en alloit à Reims pour en tenir un autre. La reine s'y rendit pareillement; et estant arrivé, ils lui rendirent leurs devoirs, le logèrent dans le palais, et le régalèrent quelques jours (1). Pendant le séjour qu'il y fit, il dédia l'église de l'abbaïe de Morigni, de l'ordre de S. Benoist, proche de ladite ville, en présence de la Cour. Nostre évesque Geofroi se trouva à ceste cérémonie, avec Bernier, abbé de Bonneval, et Estienne, abbé de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres, Amauri de Montfort, Gui de Gallardon, et autres seigneurs et nobles du païs, qui conduisirent avec le roi, Sa Sainteté, jusques en l'abbaïe de Ferrières en Gastinois, en laquelle ils le laissèrent. Le Pape s'en alla de là à Sens, puis à Reims, où il tint son Concile, auquel il excommunia l'Empereur et son Anti-Pape, avec leurs fauteurs et adhérens, et tous ceux qui, aiant esté deuement avertis, ne seroient venus à résipiscence; et aiant fait lire les décrets d'icelui, le 30 d'octobre, il congédia l'assemblée, en laquelle je trouve que nostre Prélat harangua.

Durant ce concile, Henri tenoit Evreux assiégé: Thibaud, comte de Chartres, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour réconcilier Amauri de Montfort avec ce prince; ce qu'il obtint enfin, après que Amauri eût remis le chasteau, entre les mains de l'Anglois, et lui pareillement, la ville et le comté, entre celles d'Amauri.

Calixte, après le synode de Reims, print son chemin par la Normandie, où il vint trouver Henri à Gisors, pour traiter de paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et l'exhorter à mectre Robert, son frère aisné, hors de prison, et à lui rendre les biens qu'il lui détenoit: il négocia si bien, qu'il

---

(1) *Chroni. Mauriniacense.*

An. 1119. les mit d'accord, et réconcilia nostre comte avec le roi de France. Chacun estoit fort content de voir ces rois en bonne intelligence, et par ce moien, la porte fermée à la guerre, qui l'avoit depuis tant d'années ouverte à toutes sortes de maux. Ce contentement passa au regard de l'Anglois, comme un feu d'estoupes, qui est aussitost estaint qu'allumé, veu que, sur la fin du mesme mois, il receut la plus sensible disgrâce, qui eust pû arriver à personne de sa condition : ce fut la perte de son fils unique, lequel, passant de France en Angleterre, se noia avec toute la fleur de la noblesse de l'un et de l'autre roiaume. Il semble que ce désastre arriva par un juste jugement de Dieu, à cause que toute ceste jeunesse, qui se montoit à plus de trois cents personnes, estant dans le vaisseau avec ce Prince, se porta à un tel déréglement d'insolence, que deux moines de Tiron, qui alloient en obédience en ceste isle, Estienne de Chartres, Mahaud, femme de ce jeune roi, et quelques autres seigneurs, ne pouvant supporter, se retirèrent dans un autre vaisseau, qui les rendit à bon port; où les autres furent absorbés de cest impiteux élément, qui ne fit grâce qu'à un seul, pour porter la nouvelle de ceste funeste perte.

Le roi Henri y perdit plus que pas un, car ses deux fils, Guillaume-Adelin, successeur de sa couronne, et Richard, son fils naturel, Mahaud sa fille, femme de Rotrou, comte du Perche, y furent engloutis, avec Richard, comte de Cestre en Angleterre, brave et puissant seigneur, avec Mahaud, ou Mabile, sa femme, sœur de nostre comte Thibaud. En cet infortuné naufrage périrent dix-huit dames, filles, sœurs, nièces, ou femmes de comtes et grands seigneurs, et peust-estre, par toutes les histoires du passé, il ne s'en est jamais leu de pareille : il n'y eut que les personnes perdues, qui servirent de pasture aux poissons, sans qu'on en pust trouver une seule, combien que les hardes et autres choses, qui estoient dans le vaisseau, furent peschées et retirées par les plongeons et matelots. Mahaud, que ce désastreux malheur avoit rendue veuve d'un roi, s'en retourna chez le comte d'Anjou, son père, où vivant avec grande édification d'un chacun, ne se voulut remarier qu'au Roi des Rois, aiant par le conseil et suasion de Geofroi, nostre prélat, choisi le monastère de Font-Evraud, pour sa retraicte, où elle mourut abbesse.

CHAPITRE XIII.

De la fondation de l'Abbaïe de Josaphat-lez-Chartres; du Chapitre de Saint-Martin-au-Val, qui fut soubzmis à l'Evesque et Chapitre dudit Chartres; fondation de l'Aumosne, autrement du Petit-Citeaux; de quelques guerres entre l'Empereur, les Rois de France et d'Angleterre; des ordres de Prémontré et de Grammont; Concile à Troies; de l'ordre des Templiers; comment Estienne, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, fut esleu Patriarche de Jérusalem; quand le Chapitre de Saint-Martin-au-Val fut donné à Marmoutier. Schisme; Concile à Estampes; le Pape à Chartres; de Hugues du Puiset.

La commune opinion est que, durant les guerres d'entre les An. 1119. rois de France et d'Angleterre, certains religieux de l'ordre de S. Benoist qui demeuroient en la paroisse de Fermetot, près du Pont-Audemer, ou, comme on le prononce à présent, Ponteaudemer, aiant esté chassés de leur monastère, qui avoit esté entièrement ruisné, furent trouver le roi Louis le Gros pour le supplier de leur donner quelqu'autre lieu où ils peussent continuer leurs religieux exercices et faire prières, pour la prospérité de sa personne et de son estat. Geofroi de Lèves, évesque de Chartres, s'estant trouvé près du roi, leur offrit un lieu proche de sa maison paternelle, pour s'y retirer et y faire les fonctions régulières de leur institut. Partant de la Cour, il les emmena avec lui, et leur aiant fait veoir le lieu qu'il leur vouloit donner, pour y bastir un monastère, et eux l'aiant trouvé propre, ils s'y logèrent et y fut bastie l'abbaïe, qui y est de présent, qui fut nommée Josaphat, à cause du rapport que ce lieu a avec la vallée de mesme nom qui avoisine Jérusalem.

Que cela soit ainsi on non, je ne l'asseure, ni le contredis, pour n'en sçavoir rien que de la traditive, qui n'est bien souvent asseurée. Je peux néamoins dire pour certain que ceste

An. 1119. abbaïe a esté fondée par Geofroi de Lèves, évesque de Chartres, et par Gauslein, son frère, qui, dès l'an 1117, lui assignèrent, pour partie de sa fondation, les cures de Saint-Arnoud-des-Bois, et de Saint-Martin d'Orouer, les dixmes d'icelles qui leur apartenoient, ensemble les terres qu'ils avoient dans ces paroisses et autres, que Gauslein possédoit au Perche: cela se justifie par les lectres de confirmation qu'en donna Louis le Gros, audit an, qui sont dans les archifs dudit monastère. Le revenu duquel s'accreut puis après, par le bon exemple de Girard qui en estoit abbé, et de ses religieux, qui vivoient avec une grande observation de leur règle, par lesquels plusieurs personnes du païs furent excitées d'y aumosner de leurs biens.

Geofroi et Girard firent confirmer toutes les donations, qui leur avoient esté faites et seroient aumosnées à l'avenir, par le pape Calixte, tandis qu'il fut au Concile de Reims, ainsi qu'il se veoid par sa bulle du premier de novembre 1119, indiction 12, le 1^er^ de son Pontificat. Les chanoines de Saint-Maurice se plaignoient de ce que le monastère aiant esté construit dans l'enceinte de leur paroisse, actiroit les parroissiens à aller ouïr le service en leur église, qui estoit cause que la parrochiale demeuroit déserte, et qu'on n'y voioit quasi plus personne. Geofroi, estant de retour du concile, accommoda ce différend et leur en bailla ses lectres, du 3 janvier 1120, l'an 3^e^ de sa prélature.

Calixte, devant que sortir de France, ordonna que le chapitre de Saint-Martin-au-Val, seroit soubzmis à la jurisdiction de l'Évesque et Chapitre de Chartres. Nous avons veu, comme ci-dessus Alix, comtesse de Chartres, l'avoit donné à Marmoutier; duquel les religieux prétendoient en jouir comme de leurs autres bénéfices, indépendamment de l'évesque de Chartres, en vertu du privilège à eux donné par Urbain II, l'an 3^e^ de son pontificat, indiction 13, qui revient à l'an 1090; d'estre exempts, non-seulement de l'archevesque de Tours, mais aussi de tous les évesques; dont l'Evesque et le Chapitre de Chartres ne demeurant d'accord, à cause de la clause, insérée dans les lectres de confirmation du pape Paschal II « *Salvo ecclesiæ Carnotensis jure;* » qui porta Calixte à faire ceste ordonnance, suivant laquelle les évesques de Chartres prétendoient avoir jurisdiction audit lieu, laquelle ils leur ont quictée du depuis.

Claude Robert, en son Catalogue ou dénombrement des abbaïes de France, lectre E, dit que celle de l'Aumosne, autrement du Petit-Citeaux, ordre dudit Citeaux, fut bastie en 1121, le premier juillet; et que d'icelle sortit Chrestien, qui fut abbé de Toronet du mesme ordre, au diocèse de Fréjus, en Provence, et depuis archevesque de Tolose. Je demeure d'accord de ce dernier, mais non du premier, qui est de la fondation de ladite abbaïe de l'Aumosne, que nous montrerons avoir esté construite par Thibaud, comte de Chartres et de Blois, quelque tems après; car bien que ce Comte fut grand seigneur et très-opulent, si est-ce, qu'aiant sur les bras la guerre contre le roi de France, il n'eust pu fournir à la solde de ses trouppes, ni à la dépense d'un bastiment tel qu'estoit celui de ce monastère, qui, dans la déformation de ses ruines, a encores je ne sçai quoi de majestueux, qui tesmoigne que cest ouvrage estoit sorti de quelque grand seigneur, qui avoit fait une grande dépense en sa structure. An. 1121.

La guerre s'estoit eschauffée entre l'empereur et le roi de France, à la suasion de l'Anglois, qui estoit beau-père de cet Allemand. Belleforest escrit que Thibaud se rangea du costé du roi, et que Hugues, comte de Troies, et lui, menèrent huit mille hommes. J'estimerois que ce bon autheur se seroit trompé à Hugues, que nous avons dit ci-dessus estre allé en la Terre-Sainte, dès l'année précédente (1), n'estoit que Suger, autheur du tems, et tesmoing oculaire de ce qui se passoit, dit que Hugues vint avec Thibaud, son neveu, en l'armée du roi; sinon qu'on voulust dire qu'il fust de retour de son voiage. Mais sans nous amuser à en faire la discussion, l'empereur, voiant que ceste armée, qui grossissoit tous les jours, pourroit venir fondre sur lui, ploia bagage et se retira tout doucement. Henri, roi d'Angleterre, qui avoit dressé la partie, croiant pescher en l'eau trouble, pendant l'absence du roi de France, s'estoit retiré dans le Wlcassin avec une armée. Amauri de Montfort s'opposa courageusement à ses progrès, le repoussa et lui tailla plus de besongne qu'il n'en pust coudre.

Les Normans se faschoient de son gouvernement, à cause de ses grandes exactions, et d'ailleurs considérant qu'il n'avoit aucun masle de son premier mariage, et qu'il estoit hors d'espé-

---

(1) Voy. *ut supra*.

An. 1121. rance d'en avoir d'Alix, fille de Geofroi de Louvain, sa seconde femme, ils jectoient tous l'œil sur Guillaume, fils de Robert, leur duc, sur lequel Henri avoit usurpé la seigneurie de leur province. Pour y parvenir, Amauri de Montfort fit en sorte que Fouques, comte d'Anjou, son neveu, promit Sibille, sa fille, à Guillaume, avec le comté du Maine. Il actira aussi de son parti Waleran, comte de Meulanc, qui avoit esté élevé par l'Anglois, et plusieurs autres de la noblesse; lesquels se révoltèrent tous contre Henri: il n'y eut que Robert, frère de Waleran, qui avoit espouzé Amicie, fille de Raoul de Gader, et avoit eu avec elle le comté de Leicestre en Angleterre, qui demeura coi, pour juger des coups.

Waleran commença le premier, avec Hugues de Montfort-sur-Risle, Hugues de Chasteauneuf en Thimerais et Guillaume Louveau, fils d'Ascelin, seigneur d'Ivri, ses beaux-frères, à cause de ses sœurs. Amauri se trouva avec eux avec plusieurs autres, dans le mois de septembre, à la Croix-de-Saint-Leufroi, où ils jurèrent leur ligue offensive et défensive envers et contre l'Anglois; lui, averti de leur complot, s'en alla, au mois d'octobre, assiéger Montfort en Normandie, qu'il print et brusla; de là, il passa au Ponteaudemer, qui appartenoit à Hugues, Matthieu Pâris, dit à Waleran. D'autre costé, Simon de Parone, Simon de Neauphle, Gui Mauvoisin, Pierre de Maule, son neveu, tous seigneurs de Pinserais et Mantois; Guillaume Aguillon, avec deux cens chevaux du païs Chartrain, estoit avec Waleran de Meulanc, qui gastoient tout le païs d'alentour. Amauri, avec Guillaume Crespin son neveu, pensant surprendre Gisors, en fut empesché par Robert Candos, gouverneur du chasteau, qui mit le feu dans la ville, pour leur en faire perdre l'envie. Henri, en estant averti, leva le siége de devant Ponteaudemer, pour venir secourir Gisors; mais il n'y trouva rien à faire, Amauri s'estant retiré au bruit de sa marche avec ceux de sa faction. Henri, voiant qu'il n'en pouvoit avoir autre raison, confisca Evreux sur Amauri, et Gisors sur Paien, qui en estoit seigneur.

Ceste bluette ralluma le feu qui sembloit avoir esté esteint par l'entremise du Pape, entre les rois de France et d'Angleterre. Amauri, avec ses partisans, s'en alla pour recouvrer Evreux; Rainulf de Bayeux, qui estoit dedans pour l'Anglois, sortit au devant et mit Waleran en désordre, le print avec ses deux beaux-frères et bien quatre-vingt cavaliers des siens, qui An. 1124. demeurèrent long-tems prisonniers. Amauri y aiant aussi esté prins par Guillaume de Grancour, fils de Guillaume de Tancarville, comte d'Eu, grand chambellan de Normandie, ce seigneur prévoiant que, s'il le livroit entre les mains de l'Anglois, à peine en pourroit-il sortir, aima mieux se retirer avec lui, que d'estre cause de la perte d'un si brave cavalier. Henri, aiant maltraité Waleran et ses beaux-frères, qu'il envoia prisonniers en Angleterre, fit sa paix avec Amauri et Louveau, qu'il remit en leurs biens et honneurs. Guillaume, fils de Robert, duc de Normandie, demeura seul par ce moien, avec Hélie de Saint-Saën, son beau-frère, qui lui avoit esté donné pour gouverneur par le roi Henri. Cela ne dura guères, pour ce que le roi Louis, après le meurtre de Charles, comte de Flandres, tué par ses sujets dans l'église de Saint-Donat de Bruges, investit Guillaume du comté de Flandres, dont il ne jouit longtems, s'estant concilié la haîne de ses sujets par ses trop grandes exactions, toujours odieuses aux peuples; car ceux-ci, aiant appelé Thierri d'Alsace, fils de Gertrude, fille de Robert le Frison, comte de Flandres, le recongneurent pour leur seigneur. Guillaume, s'estant mis en devoir de chasser cet usurpateur, fut par un malheureux rencontre blessé mortellement, à la main au siége d'Alost; où, quoique vainqueur, il se veid surmonté par la mort, qui le porta au tombeau, et son comté à son adversaire. Louis lui en donna l'investiture, et pour l'obliger à lui estre fidèle, lui fit espouzer Sibille, la fiancée de Guillaume.

La *Chronique de Malezais* fait mention, qu'en l'an 1124, il y eut un Concile à Chartres, à Clermont, à Beauvais et à Vienne. C'est ce que je n'ai point veu en aucun autre autheur (1). Je trouve seulement que l'église Cathédrale de Séez, qui avoit esté réduite en cendres quelques années auparavant, fut dédiée en 1126, le 12 des calendes d'avril, qui est le 21 de mars, par Geofroi, archevesque de Rouen, en présence de Girard, évesque d'Angoulesme, légat du Saint-Siége, Jean de Lisieux, Jean de Séez, Geofroi de Chartres et Ulger d'Angers.

Quoique je n'aie peu recouvrer aucuns mémoires des religieux de Prémontré, encores qu'ils aient quatre maisons dans ce

---

(1) Order. Vital, liv. XII, p. 883.

An. 1126. diocèse, sçavoir Joyenval, Grandchamp, Aubecour dans l'archidiaconé de Pinserais, et l'Estoile dans le Vendosmois, je dirai pourtant, que S. Norbert, leur instituteur, commença à estre congneu au concile de Reims en 1119, par le moien de Barthélemi, évesque de Laon, qui le recommanda au Pape, le receut dans son diocèse, et lui procura qu'il eut le lieu de Prémontré, qui donna le nom à son ordre. Il dépendoit de Saint-Vincent de Laon, lequel il récompensa, pour le donner à Norbert, qui s'y arresta avec ses disciples. Il estoit Lorrain d'origine et d'une maison de noblesse, qu'il rendit plus illustre par sa vertu. Si nous en voulons croire au moine Herman (1), il surpassa de beaucoup S. Bernard, qui commença à paroistre au mesme tems que Norbert : je n'en dis point les raisons, qui se peuvent veoir dans cet autheur. Je dirai seulement qu'estant familier de nostre comte Thibaud, comme il l'eust envoié en Lorraine vers son beau-père, pour affaire de conséquence, l'archevesché de Magdebourg aiant vaqué, il fut postulé par le clergé, admis par Pierre et Gérard, légats du Saint-Siége, et ordonné leur prélat (2). Il fit confirmer son ordre, qui est de chanoines réguliers, par le pape Honoré II, qui avoit succédé à Calixte II, au mesme tems que S. Estienne de Muret, autheur de l'ordre de Grammont, décéda.

En 1127, il fut tenu un concile à Troies en Champagne, auquel Geofroi, évesque de Chartres, assista : là fut confirmé l'ordre des Templiers, qui estoient de certains chevaliers, qui s'estoient voués, pour tenir les chemins libres, pour la commodité des pèlerins qui alloient à la Terre-Sainte. Ils estoient ainsi appelés, pour ce qu'ils demeuroient proche le Temple de Jérusalem. Ceste mesme année veid eslever sur le throsne des Patriarches de ceste sainte cité, Estienne, autrefois vidame de Chartres, et depuis abbé de Saint-Jean-en-Vallée de ladite ville, après Gourmond qui estoit décédé à Sidon. Ce prélat estoit natif de Chartres et parent de Baudouin, roi de Jérusalem. Estant allé en la Sorie, pour visiter les Saints-Lieux, comme il actendoit la commodité du vent pour s'en retourner, il fut arresté tout à fait par le choix qu'on fit de sa personne pour régir ceste église, qui a receu son institution du fils de Dieu et de ses Apostres. Il ne fut plus tost consacré, qu'il se porta à la défense des droits d'icelle, contre le roi mesme, qui vouloit les énerver; ce qui fut cause de lui abréger ses jours, combien que le roi lui fit toujours bonne mine; aiant à peine joui de sa dignité deux ans, il la quicta à un autre, aiant, dit-on, esté empoisonné, dont Baudouin fut soubçonné. Il estoit fils de Gueric, vidame de Chartres, et de Hélisende, sa femme; il avoit un frère nommé Hugues, et une sœur appelée Elisabeth. Hugues succéda à son père au vidamé, lequel estant décédé sans enfans, ceste qualité vint à Estienne, qui la garda quelque tems; mais aiant changé son espée contre un bréviaire, et embrassé l'ordre des chanoines réguliers en ladite abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée, il laissa le vidamé à sa sœur Elisabeth, qui le porta à Guillaume de Ferrières, son mari, qui recueillit toute la succession de ceste maison. An. 1127.

---

(1) *De Mirac. S. Mar. Laudu*, lib. III, ch. 7. — (2) *Ut supra*, lib. III, ch. 9.

Dans le Nécrologe de l'abbaïe susdite (1), il est fait mention d'une Hélisende, fille de Gueric, vidame, et sœur d'Estienne, abbé et patriarche de Jérusalem, qui me porte à croire qu'il falloit qu'elle fut décédée sans estre mariée. Quand à Estienne, il fut abbé dès le tems d'Ives, ainsi qu'il se veoid par l'exposé d'un certain titre de l'abbaïe de Saint-Père-en-Vallée dudit Chartres, mais il n'y a point de doute qu'il ne le fust en 1120, puisqu'il se trouve signé en ceste qualité en la fondation de Josaphat; et, en 1121, il transigea avec l'abbé de Fleuri, pour certaines terres, scizes à Mondonville-la-Saint-Jean, dépendant de son abbaïe.

Ce fut de son tems que Baudouin, roi de ceste dame de la Palestine, envoia vers le roi de France, le prier de lui donner un gendre pour Melisende, son aisnée. Louis aiant jecté les yeux sur Fouques, comte d'Anjou, il le lui envoia; il mena avec lui plusieurs seigneurs de son païs de Touraine et du Maine (2). Il choisit entre autres, Hugues de Chaumont pour son principal conseiller, lequel s'estant résolu à faire le voiage, et d'aller mourir où le fils de Dieu avoit rendu les derniers soupirs de sa vie, il fit partage de ses biens à deux enfans qu'il avoit : à Sulpice, son aisné, il donna tout ce qu'il possédoit en Touraine, Blésois et Berri; et à Hugues, son cadet, tout le bien de sa

---

(1) VI *idus Maii.* — (2) *Gesta Domin. Com. Ambas.*

An. 1127. mère, qui estoit en Auvergne. Ce fait, il se mit en chemin avec Fouques, qui, dès son arrivée, espouza Melizende avec l'espérance du roiaume de Jérusalem.

Il semble que ceste maison d'Anjou fut comme la pépinière des rois, veu que Fouques ne fut plus tost parti pour le Levant, que Henri, roi d'Angleterre, rechercha l'alliance de Geofroi Plantagenet, fils de l'Angevin. L'Anglois avoit une fille nommée Mahaud, veuve de l'empereur Henri V, que la couronne angloise regardoit, pour n'avoir aucun masle. Le père fut plus heureux que le fils; considéré que le père effectivement fut roi, où le fils ne le fut qu'en espérance. Henri estoit durant ce tems-là à Rouen, où Matthieu autrefois prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, et lors cardinal évesque d'Albe et légat du pape Honoré, le vint trouver avec Geofroi, évesque de Chartres, et Goslin le Roux, évesque de Soissons, où, de son consentement, ils tindrent un synode contre les prestres mariés, pour réformer plusieurs abus qui s'estoient glissés dans l'église. J'estime qu'après la tenue de ce concile, le légat vint à Chartres; d'autant que je trouve que le comte Thibaud confirma, en 1228, aux religieux de Marmoutier, le don que sa mère leur avoit fait de Saint-Martin-au-Val, duquel Geofroi de Lèves les investit, en présence dudit légat et dudit comte Thibaud, le 25 de juin audit an, par commandement exprès dudit pape Honoré.

Ceste année fut la dernière de la vie d'Estienne, abbé de. Saint-Jean et patriarche de Jérusalem, comme il se veoid par le Nécrologe de ceste abbaïe, qui marque son trespas le 12^{e} de juin. Le roi Baudouin fut soubçonné de lui avoir donné le bougon, pour ce que ce patriarche, estant au lit de la mort, et le roi, qui l'estoit venu visiter, lui eust demandé comment il se portoit, il lui auroit respondu qu'il se portoit comme il lui plaisoit.

L'année suivante, qu'on comptoit 1129 ou 1130, à l'ordinaire, Honoré estant décédé le 16 febvrier, il y eust un grand schisme en l'Eglise, à cause d'Innocent II et d'Anaclet, qui se portèrent pour Papes. Le premier ne se sentant assez fort, pour ce que la faction de son compétiteur l'emportoit par dessus la sienne, à cause de ses parens et alliés, eut recours en France, asile des Papes affligés. Le roi, qui ne vouloit manquer qu'avec conseil, fit assembler à Estampes les Prélats de son roiaume, pour

sçavoir d'eux auquel il rendroit obéissance. Tous demeurèrent An. 1129.
d'accord d'Innocent, personnage d'une vie irrépréhensible et irréprochable, que le roi ensuicte fit déclarer vrai et légitime pasteur de l'Eglise, et enjoignit à tous ses sujets de le recongnoistre tel. Sur l'avis qu'il receut qu'il estoit entré dans le roiaume, il fut au-devant jusqu'à Saint-Benoist-sur-Loire avec Philippes, son fils, qu'il avoit fait sacrer, il n'y avoit guères; où lui aiant rendu leurs devoirs, ils s'en retournèrent à Paris, et Geofroi, nostre évesque de Chartres, que la *Chronique de Morigni* appelle homme de grandes vertus, amena Sa Sainteté par son église.

Henri, roi d'Angleterre, estoit lors en Normandie à la sollicitation de S. Bernard, qui commençoit d'estre en vogue en l'Eglise (1); il le vint trouver à Chartres pour lui tesmoigner ses submissions. Orderic Vital (2) escrit que ce roi fut logé chez Helizande, vidamesse, mère de cet Estienne, patriarche de Jérusalem; et qu'auparavant de prendre congé de ce souverain Pontife, il lui fit beaucoup de présens de prix et à ceux de sa suicte.

Estant parti de Chartres, le Pape s'en alla à Morigni, où, le 20 de febvrier 1131, il dédia l'autel, qui est devant le Crucifix, en l'honneur de Saint-Laurent et de tous les martyrs (3). Geofroi, évesque de Chartres, y fit la prédication, et Girard, premier abbé de Josaphat, assista à la cérémonie de la dédicace de cet autel. Après deux jours de séjour, qu'il fit en ladite abbaïe de Morigni, il print son chemin par Meaux et alla loger en l'abbaïe de Rebais, où il donna une bulle pour les religieux de la Magdeleine de Chasteaudun: il en partit pour se rendre à Liége où estoit Lothaire, roi des Romains; il y arriva le troisiesme dimanche de Caresme, qui estoit le 21 mars. Il fut fort bien receu par ce prince qui, avec tous les prélats et seigneurs d'Allemagne, le recongneut pour vrai et légitime pasteur de l'Eglise, et s'offrit de le remener à Rome et de le remectre dans son siége (4). Après ces belles offres et plusieurs protestations de subjection, couronna le roi et son espouze, le dimanche de la

---

(1) Appendix, *ad Sigibert.* — (2) Lib. III, p. 895. — (3) *Chron. Maurian.*, lib. II. — (4) Ansel. Gemblac., *in Chron. ad ann.* 1130. Suger, *in Crasso.*

An. 1131. Mi-Caresme dans l'église de Saint-Lambert, et s'en revint passer la Pasque, à Saint-Denis en France, où s'estant reposé quelque tems, il alla ça et là par la France en actendant la saint Luc, auquel jour il avoit indiqué un concile à Reims.

Le Pape s'estant rendu en icelle ville, il y receut la nouvelle du funeste accident arrivé à Philippes, fils aisné du roi, lequel, se promenant par Paris, tomba de dessus son cheval, qu'une truie s'estant mise entre ses jambes avoit fait broncher, et s'estoit tout rompu le corps, dont il mourut deux jours après, asgé seulement de quatorze ans. Il délégua incontinent vers Sa Majesté Françoise, Matthieu, son légat, avec Geofroi, évesque de Chartres, pour le consoler sur une perte si sensible à sa personne et à son Estat; et lui persuader de conduire Louis, son fils, dit le *Jeune*, à Reims, âffin de recevoir la couronne de France de ses mains. Louis ne négligea ce conseil, et se transporta à Reims, où, un dimanche 15 octobre, Louis, son fils, fut couronné, asgé seulement de huit ans, au grand contentement d'un chacun.

Le Roi et toute sa Cour s'en estant retournés à Paris après la cérémonie du sacre du jeune roi, le Pape s'arresta encores à Reims, où il receut l'obéissance et submission des autres rois et princes, et de plusieurs congrégations religieuses, qui le recongnoissoient pour chef visible de l'Eglise. La *Chronique de Morigni* remarque que Geofroi, évesque de Chartres, leut en pleine assemblée du Concile, les lectres des Chartreux, par lesquelles ils rendoient obéissance à Innocent, le supplioient d'absoudre et descharger Hugues, évesque de Grenoble, de sa dignité, qu'il ne pouvoit plus exercer, à cause de son vieil asge, et lui recommandoient les ordres de Citeaux et de Font-Evraud, qui ne faisoient que naistre. Innocent, aiant donné ordre après le concile à ce qu'il croioit nécessaire, pour l'affermissement de son siége, reprint le chemin d'Italie. Il passa par Auxerre, où il donna une bulle en faveur du monastère de Josaphat-lez-Chartres, le premier de décembre. Il alla de là à Clairvaux visiter S. Bernard, puis après à Cluni; mais tandis qu'Innocent passera les monts, traversons les mers, pour veoir ce qui se passoit au Levant, où Hugues du Puiset faisoit encores des siennes.

Baudouin, roi de Jérusalem, estant décédé, Fouques, comte

An. 1132. d'Anjou, son gendre, se mit en possession de son roiaume, duquel il receut la couronne des mains du patriarche Guillaume, qui avoit succédé à Estienne, le jour de l'Exaltation de Sainte-Croix (1). Hugues du Puiset lui donna de la peine en son commencement, aiant esté accusé par Gautier de Césarée d'avoir machiné sa mort; ce que Gautier offroit prouver par le duel, et, selon la forme du tems, il jecta son gand pour gage du combat : Hugues, qui estoit présent, le démentit, et jecta pareillement le sien. Sur ceste contestation, on leur assigna jour pour se bactre; Gautier se trouva sur le lieu assigné, Hugues y fit défaut. Le roi et ses barons tirèrent de son absence un préjugé de son crime, le déclarèrent acteint et convaincu du cas à lui imposé. Hugues aiant eu avis de ce jugement, se jecta de dépit du costé des Turcs d'Ascalon, ausquels il promit toute aide et faveur contre les Chrestiens.

Fouques, qui vouloit se venger de ce traistre, s'en alla assiéger Japhes, qui appartenoit à Hugues. Cetui-ci, au seul bruit de la marche de Fouques, s'enfuit; et les habitans, se remectant devant les yeux la faute de leur seigneur, le juste sujet de l'indignation du roi, et que leur résistance ne serviroit que pour l'aigrir contre eux, lui vinrent apporter les clefs de leur ville. Ce discord pouvoit causer de grands troubles, si le remède n'y eust esté prompt.

Le Patriarche s'entremist de les accorder, et fit tant par ses remontrances, qu'il obtint du roi le pardon de Hugues, à la charge toutefois, qu'il s'absenteroit trois ans du roiaume, pour s'estre allié avec les ennemis du nom chrestien. Comme il s'apprestoit, pour s'en aller garder son ban et estoit en Jérusalem dans son hostellerie, où il passoit le tems aux eschecs, survint un chevalier Breton, qui print le tablier, qui estoit gros et massif, et en bailla un tel coup sur la teste de Hugues, qu'il le jecta à ses pieds et le navra de plusieurs autres coups, de façon qu'il le laissa pour mort : l'on se doutoit que le roi lui avoit fait ceste pièce. En aiant esté averti, il commanda qu'on fist la justice de cest assassin, et qu'on eust à panser diligemment Hugues de ses plaies. Le Breton, aiant esté condamné à mort, confessa que ç'avoit esté de son seul mouvement qu'il avoit commis ceste

---

(1) Bourdigné, *Annal. Andegav.*, part. II.

An. 1132. action, pour quelque querelle particulière qu'il avoit avec Hugues; cela n'empescha pas qu'on ne lui fist garder son ban, et qu'il ne s'en allast au lieu où il avoit esté relégué, où il ne fut guères, qu'il ne terminast la course de ses jours. Voilà la fin malheureuse de ce seigneur, qui devoit s'estre rendu sage par ses disgrâces passées; mais quoi? il y en a qui ne peuvent dompter leurs mauvaises inclinations.

CHAPITRE XIV.

De Hugues d'Amboise et de sa mort; de Sulpice, son fils, et de ses guerres. Dédicace de l'église de Belhomer, par qui fondée, et de celle de Saint-Vincent-des-Bois. Chartres bruslé. Geofroi, évesque de Chartres, fait légat Apostolique. Thibaud mal avec le Roi, leur paix; Estienne, frère de Thibaud, usurpe la couronne d'Angleterre; mariage de Louis le Jeune; trespas de Louis le Gros, son père.

Nous venons de parler d'un seigneur de nostre païs, qui avoit esté relégué en la Terre-Sainte: nous parlerons à présent d'un autre de nostre diocèse, qui s'y estoit retiré volontairement. Le premier estoit Hugues du Puiset, autrefois Vicomte de Chartres; le second, Hugues d'Amboise, seigneur de Chaumont, qui y finit ses jours avec plus d'honneur que l'autre. Le connestable du roiaume de Damas se voiant actaqué par le prince de Halap, pria Fouques, roi de Jérusalem, de l'assister, promectant de lui rendre Belmas, qui avoit de nouveau esté prinse sur les Chrestiens. Fouques, désireux de recouvrer ceste ville qui importoit à ses affaires, se mist en campagne; sitost que le Halapois en eut le vent, il se retira. Hugues de Chaumont, qui estoit un des principaux conseillers de Fouques, l'avoit suivi, il fut actaqué d'une fiebvre continue, qui ne le quicta qu'elle ne l'eust conduit au tombeau, qui lui fut dressé, un 24 de juillet, au Mont des Olives, près de l'église. An. 1132.

Sulpice, son fils, héritier de ses vertus autant que de ses biens, avoit, après le départ de son père du Blésois, demeuré en paix; mais, comme le vent Cécias actire les nuées, les prospérités concilient bien souvent de l'envie et de la jalousie. Bouchard de Saint-Amand, séneschal ou grand-maistre de la maison de Geofroi Grise-Gonelle, comte de Vendosme, pensant faire perdre à Sulpice certaines coustumes qu'il percevoit dans le Vendosmois, courut ses terres et y fit quelques rafles. Sulpice, ne pouvant supporter ces bravades, fut conseillé par ses voisins et amis de repousser ses violences, avec les mesmes moiens dont il se servoit, et lui rendre la pareille. La résolution prinse, Sulpice s'en alla de bon matin à Cangei, où il avoit eu avis que Bouchard se devoit rendre; cetui-ci, ne croiant pas que Sulpice fust si près, ne manqua de venir avec ses Vendosmois, qui se trouvèrent aussi tost prisonniers qu'arrivés; lesquels il mena tous à Amboise, comme en triomphe. Ceux de Vendosme, faschés que leurs compatriotes eussent encouru ceste disgrâce, coururent secrètement les terres de Sulpice, sur lesquelles ils enlevoient toujours quelques pièces. Lui, pour empescher leurs courses et voleries, leva des gens bien choisis, avec lesquels il alla actaquer ses ennemis jusques sur leur fumier.

Grise-Gonelle, en aiant esté averti, se mit aux champs et dressa une embusche, où il pensoit l'actirer, mais la chance tourna tout autrement pour lui, qui pensant prendre, fut luimesme prins, Sulpice aiant découvert son dessain, avec plusieurs de ses gens, tant de cheval que d'infanterie. Ces heureux succès furent troublés par Hugues, frère de Sulpice, lequel, jaloux de son bonheur, tascha, avec Élisabeth, sa mère, les traverser. D'un autre costé, Jaquelin de Maillé, avec ses quatre frères, se banda contre Sulpice, combien qu'ils fussent entrés en sa foi, s'excusant sur le commandement du comte, qui les avoit mis dans Tours avec Hugues, pour lui nuire. D'ailleurs, Elisabeth offensée contre Sulpice, au lieu de mectre la paix et faire le holà entre ses enfans, s'en alla rendre sa plainte à Geofroi Plantagenet, et se tint à Tours et Maillé, actendant quelle seroit l'issue de ces démeslés. Geofroi, pressé par les fréquentes importunités d'une mère irritée, leva des trouppes, An. 1132. qu'il jecta dans les terres de Sulpice, tant deçà que delà la Loire, où elles bruslèrent tout ce qu'elles rencontrèrent : ils vindrent mesme jusques au bourg de Saint-Denis, près les portes d'Amboise, où il fut combactu depuis le matin jusqu'au soir, au pont des Moulins, contre les habitans.

La nuit mit fin à leur combat, auquel Geofroi eut du pire; partie de ses gens estant demeurés sur la place, partie prisonniers, presque tous les chevaux tués et le Comte contraint de se retirer en confusion avec honte. Sur le bruit de son armement, Simon de Beaugenci, Arnoud de Vierzon, Ursion de Fréteval, Sance de la Ferté et Geofroi Bureau, s'estoient venus jecter dans Amboise avec Sulpice; l'élite du Berri, de Chartres, d'Orléans et de Blois, avec ceux de Soulongne y estoient aussi accourus pour le secourir : ce fut environ les Avents de Noël que cela se passa. Hugues, sentant la feste approcher, fit une action de générosité, qui fut de renvoyer au comte tous ses gens qu'il tenoit prisonniers, sans rançon; Geofroi lui en sceut tant de gré, qu'ils s'accomodèrent ensemble et vesquirent depuis en bonne intelligence.

Ce fut en ceste année que Hugues de Chasteauneuf en Thimerais, fit dédier l'église de Belhomer, prieuré de filles, de l'ordre de Font-Evraud, qu'il avoit fait construire et fondé, peu après l'an 1119. La détention de sa personne en Angleterre, où il demeura près de cinq ans prisonnier, l'avoit empesché de le faire plus tost (1). J'ai veu autrefois, au costé droit du grand-autel de ce monastère, certain escrit qui portoit qu'il avoit esté édifié par les comtes du Perche et seigneurs de Chasteauneuf, du tems du pontificat d'Innocent II, et qu'ils y avoient fait conduire des religieuses, par dame Perrine ou Perronnelle de Chemillé, abbesse dudit Font-Evraud, et fait dédier l'église par Geofroi de Lèves, évesque de Chartres, environ l'an 1132, sous l'invocation de Nostre-Dame et de S. Jean l'Evangéliste, et en présence d'Estienne, évesque de Paris, Jean, évesque de Séez, Eudes, abbé de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, Hugues, premier abbé de Pontigni, Guillaume, abbé de Saint-Martin de Troies, et lesdits comtes du Perche et seigneurs dudit Chasteauneuf.

---

(1) Order. Vital, lib. IX, p. 881.

Celui qui avoit dressé cest escrit s'estoit trop avancé, veu que An. 1132. par certain acte, qui est dans le cartulaire dudit Belhomer, touchant ladite dédicace, il n'est parlé en aucune façon que ce prieuré ait esté fondé par les comtes du Perche, mais seulement par Hugues, seigneur de Chasteauneuf, qui donna ausdites religieuses, pour partie de leur fondation, la moitié de ses moulins de Senonches, du consentement d'Auberede, sa femme, et de ses fils, Hugues, Gervais et Galeran, et de Robert, son frère; en présence de tous les prélats ci-dessus nommés, sans toutefois aucune date de jour ni an, ni sans aucune mention du pape Innocent II. Du depuis, lorsque sa sœur Mabile print l'habit de religion en ce monastère, il leur donna lesdits moulins entièrement, se réservant seulement que, s'il venoit à en bastir d'autres, il y auroit la moitié avec lesdites religieuses; dont il leur passa acte, en présence de Raoul du Marchais, Fouques des Guets, Gilon, fils de Nivard de Nonancourt, Hubert de Seran et autres; et quelques lignes après, il est dit que le mesme Hugues donna audit prieuré, une charrue de terre à la Ferrière du Val-Germund, un moulin avec l'estang dudit lieu, et un arpent de terre, sciz au-dessus d'icelui, après qu'il fut sorti des prisons du roi d'Angleterre, qui fut environ l'an 1130.

Hugues avoit pareillement fondé l'abbaïe de Saint-Vincent-des-Bois de chanoines réguliers de S. Augustin; en l'église desquels, il procura estre consacré et dédié par le mesme Geofroi de Lèves, un autel en l'honneur de S. Simon et S. Jude, le jour de leur feste, un 28 d'octobre; et leur confirma tout ce que ses barons et vassaux leur avoient donné, du consentement de Hugues, Gervais et Galeran ses enfans; ce qu'approuva aussi sa femme Auberede, laquelle, pour estre proche de son accouchement, ne pust se trouver à ceste cérémonie. Nostre prélat Geofroi la fut visiter à Chasteauneuf, où il confirma toutes ces donations, en présence de Geofroi du Chasteau, Macelin de Fontaines, Robert de Blévi, Guitard de Dampierre, Hugues Aimeri, Gesbert du Tremblai, Ives de Fueilleuse, Pierre du Bois, et autres nobles du Thimerais, dénommés audit acte, daté dudit an 1132, qui sont les mesmes qui se trouvent dans un autre acte pour Belhomer, sans date.

J'estime que l'année suivante, nostre prélat Geofroi fut en Italie, pour ce que je trouve qu'après le concile de Pise, le pape

An. 1134. Innocent l'envoia avec Gui, évesque de Pise, et Matthieu, cardinal, évesque d'Albe, ses légats à *Latere*, et S. Bernard, pour réconcilier les Milanois à l'Eglise (1), qui avoient suivi le schisme de Pierre de Léon; lesquels légats associèrent avec eux ledit Geofroi. La réconciliation estant faite, Matthieu estant tombé malade, il se fit reporter à Pise, où il mourut le premier de décembre.

Geofroi, n'aiant plus d'emploi, en vint chercher en son diocèse, où il dédia l'église du Grand-Beaulieu en l'honneur des bienheureux apostres S. Simon et S. Jude. Mais il eut le déplaisir de veoir l'embrasement de la ville de Chartres, laquelle fut consommée des flammes; lesquelles pardonnèrent seulement à la Cathédrale, qui fut miraculeusement préservée. L'église de Saint-Aignan fut réduicte en cendres avec la châsse, qui contenoit les ossements de ce saint; lesquels, par un grand miracle, triomphèrent du feu duquel ils furent sauvés, pour estre remis en une autre châsse; laquelle, après que ceste église fut rebastie, y fut rapportée par ordonnance de nostre prélat Geofroi, qui voulut que la mémoire de ceste translation fust célébrée tous les ans, le 7 de décembre. Le monastère de Saint-Père fut bruslé tout à fait, ne restant aux religieux un seul endroit pour se retirer. Ce mal fut commun à plusieurs villes, entre autres au Mans, où le corps de S^te^ Escolasse, autrement S^te^ Scholastique, fut réduit en cendres, lesquelles, aiant esté ramassées, y sont en pareille vénération qu'estoit le corps. Verneuil et Nogent-le-Rotrou souffrirent pareils incendies, sans parler de quelques autres esloignées de nostre voisinage.

L'année 1135 fut plus favorable à Geofroi, qui fut fait légat apostolique en Guienne, par le pape Innocent (2). Cela se doit entendre qu'il le fust lui seul, l'aiant desjà esté auparavant, ainsi qu'il se peut veoir dans l'acte de la consécration de l'autel de S. Simon et S. Jude, en l'église de Saint-Vincent-des-Bois; par lequel il prend la qualité de Légat, en 1132. Il le fut, selon Bouchet, en ses *Annales d'Aquitaine*, dès l'an 1130 : escrivant qu'Innocent estant à Chartres ceste année-là, il le créa son légat en France. Il y a une bulle dans les archifs de l'abbaïe de

---

(1) *Vita Sanct. Bernard.*, lib. II, ch. 2. — (2) Voy. Baronius dans se *Annales*, ann. 1135.

Font-Evraud sans date d'année, mais qu'on peut présumer avoir An. 1135. esté donnée à Rome, l'an 1133, pour ce qu'estant datée des nones de juillet, qui tombent le 7 dudit mois, le 4 duquel, Innocent couronna Lothaire empereur de Rome; on peut conclure qu'elle a esté octroiée ceste année-là, et que Geofroi estoit légat, puisque par ceste bulle il est énoncé qu'il estoit légat du Saint-Siége.

En quelle année il l'aie esté, il n'importe beaucoup, mais il est grandement loué par S. Bernard (1) de ce qu'il avoit exercé ceste légation, par plusieurs années, à ses frais, sans qu'il en voulust recevoir aucuns présens, pour si petits qu'ils fussent. Il remarque entre autres qu'un certain ecclésiastique lui aiant apporté un esturgeon, il ne voulut le recevoir qu'on ne lui eust paié ce qu'il valoit. Une autre fois, certaine damoiselle lui aiant présenté une serviette avec deux ou trois escuelles de bois, artistement élabourées, il ne voulut les recevoir, se contentant d'en avoir admiré la façon et loué l'industrie de l'artisan. Leçon pour ceux qui sont dans les charges, qu'ils les doivent exercer innocemment, et sans espérance d'autre récompense que de celle qu'ils doivent actendre du ciel (2).

Geofroi donc, aiant esté choisi pour faire ceste légation, il pria S. Bernard de l'assister pendant icelle: quoique ce saint abbé eust de la peine à se résoudre à quicter la douceur de sa chère solitude de Clairvaux, si est-ce que, préférant l'amitié de Geofroi à son contentement et l'espoir du bien qu'il en actendoit, le firent résoudre à l'accompagner. Ils avoient deux forts ennemis en teste, Guillaume, duc d'Aquitaine, et Girard, évesque d'Angoulesme, qui avoit eu la mesme légation, de l'anti-pape Anaclet, qu'il portoit hautement. Ils vindrent à bout de tous deux, par le visible chastiment de l'un, qui se convertit, et par la mort malheureuse de l'autre, qu'on trouva roide dans son lit, mort sans confession, sans absolution, sans recongnoissance ni repentance. Les neveux de Girard, qu'il avoit avancés aux dignités de l'église, pour couvrir la honte de leur oncle et procurer l'honneur de leur famille, le firent promptement inhumer, croiant par ce moien, en faire perdre la mémoire; mais cela es-

---

(1) Bernard, *Conside ad Eug. III*, lib. IV, ch. 5. — (2) Joh. Sarisberen., *in Polycrat.*, Vinc. de Beauvais, lib. 27, ch. 13.

An. 1135. tant venu à la congnoissance de Geofroi, il fit tirer Girard du sépulchre, et, comme excommunié qu'il estoit, le fit mectre en un lieu prophane, et priva tous ses parens des bénéfices desquels ils avoient esté mal pourveus, afin que le souvenir de la faute de Girard fust odieux à ceux de l'avenir et les détournast de fomenter un schisme, que l'ambition des particuliers forme bien souvent (2).

Geofroi, aiant pacifié toutes choses en Guienne, et réuni les brebis de l'église soubz un seul et légitime pasteur, s'en revint en son diocèse. Il y avoit quelques mauvais entendus entre le roi Louis le Gros, et Thibaud, comte de Chartres: le roi quoique malade d'une blessure qu'il avoit reçue en la cuisse, ne laissa de monter à cheval, pour aller assiéger Bonneval, appartenant au Comte, qu'il ruisna, excepté l'abbaïe qu'il conserva. De là, il en alla faire autant à Chasteau-Renaud, puis à Saint-Brisson, assis sur la rivière de Loire, où le seigneur du lieu faisoit une retraicte de voleurs, et à Montrichard, où il demeura malade d'une dyssenterie fort dangereuse. Ses médecins, doutans de sa maladie, lui persuadèrent de donner ordre à ses affaires, craignant d'estre surprins; il envoia dès l'heure mesme quérir le comte Thibaud, avec lequel il fit sa paix, et voulut qu'il fit de mesme avec Raoul de Vermandois, contre lequel il avoit quelque picque, et en présence de ces deux seigneurs, il se démist entièrement de l'administration du Roiaume entre les mains de son fils.

Le Gros ne mourut toutefois de ceste maladie: auquel Dieu, prolongeant les jours de sa vie, les accourcit au roi d'Angleterre; lequel, chargé d'ans et de chagrins, rendit ses derniers devoirs à la nature, le deuxiesme jour de décembre de ceste année, et fut porté inhumer en son isle, en l'abbaïe de Radinges, qu'il avoit fait édifier et fondée. Si tost que sa mort fut divulguée, Geofroi, comte d'Anjou, son gendre, envoia Mathilde ou Mahaud, sa femme, fille du défunt, pour s'asseurer de la province. Estienne, comte de Boulongne, frère de nostre comte Thibaud, passa la mer et se rendit en Angleterre; où, par les menées et pratiques de Henri, son frère et abbé de Radinges, et de Hugues Bigot, séneschal du Roiaume, il fut couronné roi par Guillaume,

---

(1) Vinc. de Beauvais, lib. 27, ch. 14.

archevesque de Cantorberi, et Roger, évesque de Sarisburi, en l'église de Westminster. Les Normans, portant impatiemment la domination d'une femme, s'assemblèrent à Neubourg, où ils résolurent d'envoier vers Thibaud le prier de venir prendre possession de leur duché; mais, aiant apprins que son frère s'estoit desjà emparé de l'Angleterre et des autres estats de Henri, leur dessain demeura sans effet, et Thibaud s'en alla en Champagne, où ses affaires l'appeloient. An. 1136.

Cependant le comte d'Anjou suivit sa femme avec une armée, pensant mectre les rebelles à la raison et les contraindre d'obéir: ses gens commirent tant d'insolence, que les Normans ne pouvant les souffrir, en tuèrent grand nombre, et donnèrent tellement l'épouvante aux autres qu'ils se débandèrent et s'en retournèrent chez eux. Geofroi, se voiant sans force, et que Robert de Sablé lui avoit taillé de la besongne, se retira en Anjou.

Les affections des Normans estoient fort divisées: Estienne, qui vouloit se fortifier contre ceux qui pouvoient lui nuire, tascha de gagner Waleran, comte de Meulanc, qui estoit seigneur puissant du païs, et pour l'obliger à espouzer son parti, il lui fiança sa fille; il l'envoia quand et quand en Normandie, pour y tenir chacun en devoir et pour y maintenir son authorité. Deux seigneurs du païs s'entrefaisoient la guerre, Roger de Toëni, seigneur de Conches et de Nogent-l'Erambert, et Robert, comte de Leicestre en Angleterre; Waleran, son frère, fit ce qu'il pust, pour les mectre d'accord, mais il n'en pust venir à bout. Pour remédier à ces désordres, Thibaud impétra tresves de l'Angevin, de six mois, pour Estienne son frère, qui pensoit durant icelles, venir lui-mesme en Normandie, pour la pacifier et se l'asseurer. Comme il estoit desjà en ses havres prest de passer le trajet à la première marée, il fut contraint de s'en retourner dedans son isle, pour constituer un autre Vice-roi, que Roger, évesque de Sarisburi, qui estoit décédé. Cet accident recula fort les affaires d'Estienne, lequel, tandis qu'il estoit empesché à donner ordre à son nouvel estat, ne put rien faire ailleurs, et les tresves susdites expirèrent; qui fut cause, que la guerre recommença plus fort que devant, entre les comtes de Meulanc, et de Leicestre, son frère, et Roger de Toëni; pour lequel n'assister, Thibaud eut cent marcs d'argent.

D'autre part, Geofroi, comte d'Anjou, retourna en Normandie

An. 1136. avec une grosse armée, qu'il conduisoit en personne, avec Geofroi, comte de Vendosme, Guillaume, fils d'autre Guillaume, comte de Nevers, et Guillaume Talvas, comte de Ponthieu, lesquels mectoient tout à feu et à sang. Waleran, comte de Meulanc, leur alla au-devant, et les contraignit de reculer, Geofroi d'Anjou, aiant esté blessé au pied droit. Ce ne fut si librement qu'ils eussent bien voulu, aiant esté actrapés au passage de l'Orne, par Enguerrand de Courtaumer, et Robert de Medavid, qui leur enlevèrent une partie de leur butin, et arrestèrent partie de leurs gens prisonniers, sans ceux qui se noièrent. Roger de Toëni, qui s'estoit déclaré du costé de l'Angevin, assiégea quelques chasteaux, pour favoriser sa fuite; Waleran y courut, pour les secourir, et print Toëni prisonnier, avec Ferri, comte d'Estampes, et Robert de Belesme.

Durant ces entrefaites, Hugues, évesque d'Auxerre, estant mort, un autre Hugues, abbé de Pontigni, fut esleu en son lieu; mais d'autant que Henri, archevesque de Sens, estoit suspens, nostre prélat Geofroi, comme doien de la province, fit la cérémonie de son sacre, en l'abbaïe de Ferrières.

Vers le mesme tems, le roi Louis le Gros fut averti que Guillaume, duc d'Aquitaine, s'en allant par dévotion à Saint-Jacques en Galice, avoit ordonné par son testament qu'Aliénor et Perrine ou Perronnelle, ses filles, fussent mises en sa garde, jusques à ce qu'elles fussent en asge d'estre mariées; qu'il laissoit la Guienne et le Poitou à l'aisnée, priant Sa Majesté d'en faire sa bru, et la donner pour femme à Louis son fils; et pour l'autre, il lui laissoit la liberté de la marier, et lui assignoit tout ce qu'il avoit hérité de Girard, comte de Bourgongne; qu'estant décédé en son voiage, il avoit persisté en la mesme volonté. Le Gros, aiant communiqué ceste affaire à son Conseil, il fut trouvé qu'elle estoit avantageuse pour le jeune roi, et qu'elle ne devoit estre rejectée. Louis, qui désiroit veoir son fils marié auparavent son décès, dépescha Thibaud, comte de Chartres, Raoul de Vermandois, Rotrou, comte du Perche, avec cinq cens hommes d'armes, et nostre prélat Geofroi, pour aller quérir ces filles. Tout l'équipage estant prest, Le Gros donna sa bénédiction à son fils, qu'il ne devoit plus veoir, et le fit mectre en chemin (1).

---

(1) *Chron. Mauriniacen.*

Arrivé que fut Louis à Bordeaux, où tous les évesques de la province s'estoient rendus, son mariage avec Aliénor fut conclu et arresté; et ensuicte ils furent espouzés par Geofroi, archevesque de ceste métropole, en laquelle le roi receut les hommages de tous les vassaux de sa femme: la solemnité des noces duroit encores, quand un exprès porta la nouvelle du trespas de Louis le Gros, mort à Paris, le premier jour d'aoust. Le roi Louis, dit *le Jeune*, pour le distinguer d'avec son père, qui portoit mesme nom, partit tout aussitost pour la Cour, affin de donner ordre à ses affaires: il lui faschoit fort, de se séparer si promptement de sa nouvelle espouzée, mais la prinse de possession d'un roiaume en valoit bien la peine. Il la mit en la garde de nostre prélat, auquel il donna tout pouvoir de lui faire administrer tout ce qui seroit nécessaire pour son estat, jusques à ce qu'il eust donné ordre de la faire venir de Guienne. Cela ainsi disposé, il partit de Bordeaux et s'en vint en diligence avec le comte Thibaud de Chartres, à Paris. Il ne fust sitost arrivé en ceste capitale de France, qu'il receut nouvelles d'Estienne, son frère, roi d'Angleterre, qu'il devança en Normandie, où il devoit se trouver. Thibaud s'estoit rendu à Evreux, où Estienne et Eustache, son fils, vindrent lui rendre visite. Il faschoit fort à Thibaud que son cadet se fust emparé de la couronne Angloise et qu'elle lui fust eschappée, quoique l'aisné; néamoins Estienne sceut si bien mesnager son affaire, moiennant une pension de deux mille marcs d'argent, qu'il devoit donner par chacun an, qu'il en demeura le possesseur. Aiant ainsi fait leur accord, ils s'en vindrent ensemble trouver le roi de France, pour faire alliance avec lui, et lui rendre l'hommage du duché de Normandie dont Sa Majesté investit Eustache. An. 1136.

Plantagenest, à qui cela ne plaisoit pas pour ce qu'il y alloit de son intérest, entra dans ceste province avec quatre cens hommes, et s'en alla assiéger Mortain, qui appartenoit à Estienne, lequel il enleva avec Saint-Hilaire, Pontorson, et quelques autres places. Glorieux de ces succès, il se disposoit d'aller assiéger Caen. Estienne lui met en teste, Guillaume d'Ipre et ses Flamands, lesquels s'estant tenus sur leur bonne mine, gaignèrent assez de ne rien gaigner; pour ce que tenant l'Angevin en cervelle, ils empeschèrent ses progrès. Cependant Estienne, voulant obliger Toëni à le servir en ce rencontre, il le mit en

An. 1137. liberté, et donna à Rotrou, comte du Perche, Moulins et Bonmoulins, et commit Richer de L'Aigle pour la garde de la frontière de son duché. Ceste gratification ne lui servir de guères, pour ce que les chefs de l'armée d'Estienne, s'estant picqués les uns contre les autres pour le commandement, ils en vinrent aux mains, et leurs soldats les quictèrent, tellement que tous les dessains d'Estienne s'évanouirent et n'eurent autre succès, que d'une trève de trois ans, avec l'Angevin, moiennant deux mille marcs d'argent, qu'Eustache devoit lui paier durant ce tems-là, et autant à Thibaud son oncle, pour les prétentions qu'il avoit tant sur ce duché que sur le roiaume d'Angleterre.

Ces trèves, aiant esté mal gardées par les Normans, qui rompirent les premiers, Estienne envoia, au mois de mai 1138, Waleran, comte de Meulanc, et Guillaume d'Ipre contre eux, pour retenir la province en devoir, et mectre les rebelles à la raison. Ils se jectèrent sur Raoul de Conches, qu'ils trouvèrent soubz les armes, sans autre effet que de ruisner la province. Le comte d'Anjou, estant survenu au mois de juin, s'empara de Bayeux, de Caen et de quelques autres villes. Toëni, se voulant d'ailleurs venger des pertes qu'il avoit reçeues en ses terres, se mit en campagne avec le comte de Hainaut, Pierre, seigneur de Maule, Simon le Roux et autres, et s'en allèrent à Bretueil, qu'ils prindrent et bruslèrent. Nombre d'habitans s'estoient retirés avec le meilleur de leurs meubles dans l'église de Saint-Sulpice, en laquelle le feu s'estant prins, ils y furent tous rôtis et perdus. Les Angevins, estant entrés dans la province au mois d'octobre, voulurent faire de mesme, mais aiant esté prévenus à Touques par Guillaume Troussebosc, seigneur de Hauteville, ils furent contrains de se retirer en désordre à Argentan, avec perte de tout leur bagage, armes et chevaux.

* * *

CHAPITRE XV.

Accord entre Estienne de Chartres et Geofroi, comte d'Anjou, pour le royaume d'Angleterre et duché de Normandie. Guerre entre Sulpice d'Amboise et le comte de Vendosme; et encores entre les comtes de Chartres et d'Anjou; de Pierre Abailard, et de S. Gaucher, natif de Meulanc.

Estienne aiant repassé la mer, et s'en estant retourné dans son roiaume d'Angleterre, il y trouva quantité de seigneurs qui s'estoient déclarés pour l'Angevin, la révolte desquels il lui fallut dompter. Il vint à bout de quelques-uns, mais non de tous; de sorte qu'il fut contraint de s'accommoder avec Geofroi, et de lui laisser l'Angleterre et la Normandie, à la réserve du nom de roi de ceste première province, qu'il garda tant qu'il vescut. An. 1133.

Tous ses amis l'avoient abandonné. Rotrou, comte du Perche, pour quelque mescontentement qu'il avoit receu d'Estienne, qui tenoit Richer de L'Aigle, neveu du Percheron, en ses prisons, dans le chasteau de Bretueil, se mit du côté de l'Angevin; Waleran de Meulanc, quoiqu'il fust gendre d'Estienne, suivit Rotrou et lui livra les chasteaux de Falaise et Montfort, et lui donna, par ce moien, tous les nobles et communeautés des villes, le long de la rivière de Seine.

Quelques seigneurs du Constentin avoient quelque bonne volonté pour la maison de Chartres et de l'aversion pour celle d'Anjou, de laquelle ils abhorroient la domination. Ils offrent leurs biens et leurs vies à Thibaud, s'il veut entreprendre la conqueste de l'Angleterre et de la Normandie; Thibaud les remercia et quicta ses prétentions à l'Angevin, moiennant qu'il lui rendist Tours, qu'il mist Richer hors de ses prisons, et le remist en ses estats comme auparavant. Ces articles accordés, Eustache, qui avoit espouzé Constance, fille de Louis le Gros, demeura privé du duché de Normandie, et de l'espérance de la couronne d'Angleterre.

An. 1138. Cependant Robert, comte de Glocestre, estant passé en Normandie, sur le commencement de l'esté, s'en vint trouver Geofroi, auquel il présenta les enfans que les Anglois lui envoioient pour ostages, le suppliant de venir promptement prendre possession du roiaume, qu'ils promectoient lui livrer à son arrivée. Geofroi s'excusa sur ses affaires domestiques et sur les rebellions de ses vassaux, et néamoins leur bailla Henri, son fils aisné, qu'ils emmenèrent avec eux; et lui s'en retourna en Anjou, où les cartes estoient bien brouillées.

Sulpice, seigneur de Chaumont et d'une partie d'Amboise, portoit haut à cause de ses grands biens, et estoit comme l'arbitre de tous les nobles du païs. Regnaud, seigneur de Chasteau-Regnaud, ne voulant faire raison à son cadet Geofroi, de la succession de leur père, il le contraignit de lui bailler son partage. Regnaud, picqué de cela contre Sulpice, le désavoua à seigneur, et recongneut Jean de Vendosme, qui avoit succédé à Grise-Gonelle, son père, décédé à Saint-Gilles en Languedoc, retournant de Sorie. Sulpice saisit la terre de Regnaud et la mit en sa main, faute d'homme, et par la félonie de son vassal. Le comte de Vendosme, seigneur, qui n'avoit encores rien veu, croiant que si tost qu'il auroit parlé, Sulpice seroit bienheureux de se taire, se jecta dans Chasteau-Regnaud, pour le conserver à son homme. Sulpice voiant que le Vendosmois vouloit avoir de force ce qu'il ne pouvoit de justice, se mit aux champs avec quelques trouppes, de ce costé-là. Le comte, en aiant eu avis, fait filer ses gens à la faveur de la nuit, tout le long d'un vallon, où il les mit en embuscade; et lui, avec quelques autres qu'il avoit choisis, s'en fut, avec Regnaud qui le suivoit en queue, actaquer Sulpice. Cetui-ci, craignant d'estre enfermé, fait avancer ses trouppes en plaine campagne, et donnant brusquement sur les Vendosmois, enfonça leurs rangs, se saisit de leur Comte, et d'une mesme haleine, enveloppa tous ceux qui estoient embuschés dans ce vallon, qu'il fit tous prisonniers; il les fit conduire à Chaumont, où ils demeurèrent quelque tems.

L'Angevin, fasché contre Sulpice, de ce que, durant son absence, il avoit couru et gasté tout le païs, depuis Gueniloi jusques à Loches, réduit en cendres Brezé et Burei près Blois, et commis plusieurs dégasts sur lui, se réveilla sur la prinse du comte de Vendosme, sien parent et allié, et s'en vint assiéger

Amboise. Sulpice, averti de la marche de l'Angevin, avoit mis comme garnison dedans, soubz la conduite de Guillaume de Linières, son cousin-germain; et lui, avec son frère, s'estoit retiré à Chaumont et à Montrichard avec nombre de leurs sujets et amis. Geofroi vint jusques à Candei, avec une grosse armée, qui n'eust la peine de tirer l'espée du fourreau, pour ce que ces deux seigneurs, aiant compromis de leurs différens en la personne de Hugues, archevesque de Tours, il les accorda. Sulpice eut d'Agnès, sa femme, deux enfans masles, Hugues et Hervé, avec deux filles; l'aisnée desquelles, appellée Denise, fut mariée avec Ebles, seigneur de Deols en Berri, et la puisnée, nommée Elizabeth, espouza André d'Aloie. Sulpice, s'estant réconcilié avec Hugues, son frère, l'avoit allié avec Lisoie, fille de Geofroi le Roux, qui lui porta la terre du Colombier; et le roi, pour récompense de services, lui donna une terre près d'Orléans, qui, avec ce qu'il avoit desjà, le rendit fort accommodé. Il laissa tous ses biens à Sulpice, estant décédé sans enfans. An. 1138.

Ils ne le firent plus content, veu que parmi ces roses il se trouva des espines. Sulpice avoit offensé nostre comte Thibaud, qui l'estoit aussi de Blois. La proximité de leurs seigneuries leur causoit des différens: Thibaud, pour empescher Sulpice d'entreprendre sur lui, et pour le tenir en bride, fit construire un chasteau aux Montils, près Blois, au mesme tems que Geofroi, comte d'Anjou, vint à Tours, avec son armée. Tous deux avoient mesme dessain de réprimer les entreprinses de Sulpice et de mectre le païs à couvert de ses violences par son rabaissement: ils l'actaquèrent donc tous deux, Geofroi, du costé d'Amboise, Thibaud du costé de Blois, où il brusla Cangei et s'y posta, en résolution de n'en partir, qu'ils n'eussent Sulpice entre leurs mains. La partie estoit fort mal faite pour ce dernier, lequel, ne se sentant assez fort pour résister à ces deux puissances, emploia ses amis pour faire sa paix avec eux; à condition toutefois, que nostre Comte ni lui ne feroient édifier aucune forteresse entre Blois et Chaumont. Mais comme les disgrâces ne vont guères seules, Sulpice, après celle-ci, en receut d'autres plus sensibles, sçavoir la mort de ses deux filles, et le mauvais mesnage d'André d'Aloie, son gendre, qui dissipa tout son bien en débauches, et réduisit Raoul et Eudes, ses enfans, à la mendicité. Tandis qu'il y donnera ordre, revenons en nostre païs, pour veoir ce qui s'y passoit.

An. 1138. En ce tems, il y avoit dans l'Université de Paris un certain Breton, nommé Pierre Abailard, issu d'une noble famille, au bourg de Palez, diocèse de Nantes, que l'on veut avoir esté chanoine de Chartres. Il se veoid à la vérité, à main droite du chœur de la Cathédrale, une vistre au-dessus de la chaire épiscopale de pierre, au bas de laquelle est un [personnage] priant, revestu d'une tunique, avec laquelle on représente les chanoines, diacres et soubz-diacres, et se lit à costé : PETRUS BAILLARD. Comme je ne veux nier que ceste inscription soit pour lui, aussi n'asseurrai-je pas qu'elle soit de lui. Mais, qu'elle soit de lui soit d'un autre, je peux dire que Pierre Abailard estoit un des plus sçavans de son asge; que les prélats de France, escrivans en 1132 au pape Innocent II, le qualifioient de *Docteur universel*, pour son grand sçavoir. Il paroissoit entre les doctes, comme le soleil entre les estoiles, et sembloit que pour estre réputé sçavant, ce fut assez d'avoir estudié soubz lui.

Guillaume de Champeaux, lors archidiacre de Paris, qui fut depuis abbé de Saint-Victor audit lieu, et évesque de Chaslons, marri de veoir Abailard plus suivi d'escholiers que lui, tascha de le décréditer, faisant courir le bruit, qu'il enseignoit une fausse doctrine. On le déféra au pape Innocent, au sujet de deux livres qu'il avoit composés, dont il avoit intitulé l'un, *La Théologie d'Abailard;* l'autre, *Le Congnois-toi toi-mesme*. S. Bernard, qui estoit en réputation de doctrine et de piété, faisoit force bruit contre, publiant que ces livres contenoient un autre évangile que celui que l'église nous propose pour règle de nostre foi, disputant, disoit-il, des vices et des vertus, non moralement, des sacremens non fidèlement, et des mystères de la Trinité non simplement, ni sobrement. Tous ces bruits procédoient de quelques termes, desquels se servoit Abailard, non assés bien entendus.

Un peu auparavant, il s'estoit élevé une secte de philosophes, qu'on appeloit Nominaux, ou Anti-Reaux, qui métamorphosoient les points de la doctrine chrestienne en spéculations philosophiques, et adaptoient les mystères de nostre religion à la science des noms ou vocables, que les logiciens appellent termes. Les Réaux s'arrestoient plustost au sens de la lectre, qu'à la vanité des mots; et comme ceste science estoit nouvelle et mal entendue, ceux qui suivoient le train ordinaire de l'eschole ne pouvoient la gouster. Roscelin, duquel parle Ives en son

Epistre septiesme (1), qui avoit esté précepteur d'Abailard, avoit esté autheur de ceste doctrine, ou à tout le moins l'avoit divulguée. Ses antagonistes, pour estre assez instruits, ne faisoient que crier à l'hérétique. On assembla un concile contre lui, à Soissons, dès l'an 1114, où il fut déclaré Trinitaire. Il prie Ives, nostre prélat, de le recevoir chez lui : Ives le prie de ne se mectre en peine d'y venir, craignant que la populace de Chartres, qui n'aimoit les hérétiques, lui fist quelque affront, si elle venoit à sçavoir sa condamnation. Abailard, comme son disciple, enseignoit la mesme doctrine : on l'a suspecté d'hérésie, comme son maistre. An. 1138.

Voulant faire perdre ceste opinion, il s'adressa à Hatton, évesque de Troies, auquel il communiqua le dessain qu'il avoit de se retirer du monde, le priant de l'accommoder de quelque lieu solitaire, où il pust passer le reste de ses jours. Ce prélat, fort content d'avoir un personnage de sa trempe dans son diocèse, loua sa résolution, et lui permit de demeurer en certain lieu inhabité; où il bastit un oratoire, en l'honneur de la Très-Sainte-Trinité, pour faire veoir, qu'il estoit bien esloigné de l'hérésie de laquelle on le diffamoit. Quelques années après, il y fit édifier le Paraclet, où il renferma Héloïse, sa femme, avec nombre de filles.

Pour entendre ceci, il est besoin de sçavoir qu'Abailard estant en sa grande vogue dans l'Université de Paris, un certain Fulbert, chanoine de la Cathédrale de ceste ville, avoit une nièce nommée Héloïse ou Louise, fille d'un gentil esprit, qui parloit aussi bien le grec et le latin que son françois. Cest oncle, désirant joindre la philosophie à ces langues, fit venir Abailard en son logis pour l'instruire. Comme ils estoient tous deux jeunes et en un asge bouillant, la passion l'emporta sur la raison, et se trouva qu'il lui avoit enseigné plus vite le traité de la génération que la logique. L'oncle, recongnoissant qu'il y avoit plus de sa faute que de sa nièce, voulut la réparer, en la faisant espouzer à Abailard; mais n'estant satisfait de ceste peine, qui estoit trop douce, il complota avec ses neveux de le faire couper.

---

(1) Abail., *Ep. ad Gaufrid. Parisi. episc.*, Aventino, lib. VI. *Hist. Bajor.*, Argentré, lib. III. *Hist. Armori.*, ch. 5. Ansel., *Epist. ad Franc. Belvac epis. Lanfranc.*

An. 1138. Aiant à cest effet fait venir gens experts en ce mestier, ils le prindrent un beau matin et le punirent par où il avoit offensé. Lui, bien niais d'avoir perdu ce qui le faisoit homme, se retira à Saint-Denis en France, où il se fit moine, et Héloïse se mit à Argenteuil, pour y plorer l'injure qu'on leur avoit faite. Ils ne laissoient de s'entrevoir quelque fois, soit par lectres, soit par effet; de quoi quelques-uns se scandalisans, pour les séparer, on envoia Abailard à Saint-Gildas de Ruis, en Bretagne, où il fut abbé, et y composa les livres dont est fait mention ci-dessus; qui furent le sujet de partie de ses déplaisirs, d'autant qu'aiant esté entreprins sur iceux par ses adversaires, il se retira pour céder à leur haine, dans le désert duquel nous venons de parler.

Il n'y pust estre si bien caché, que les escholiers l'aiant descouvert n'y vinssent de toutes parts, pour ouïr ses leçons: il avoit beau s'excuser sur l'incommodité du lieu, fort esloigné du monde, et sans aucuns bastimens pour loger tant de personnes, qui venoient à lui, destitué de toutes commodités nécessaires pour la vie, tout cela ne servit de rien, pour empescher les escholiers de suivre ce docteur en ceste solitude; en laquelle ils se dressèrent des huttes de terre et de bois pour faire leur retraite, se contentant de repaistre leurs corps de ce qui croissoit, ou qu'on leur apportoit en ce désert, pourveu que leur esprit pust recevoir sa pasture de la bouche de leur maistre. L'envie, qui ne peut rien souffrir au-dessus d'elle qu'elle ne le choque, ne pust supporter ceste gloire d'Abailard, qu'elle ne ternist l'esclat d'icelle par les fumées de ses médisances; ses envieux interprétoient ses actions à contre-sens de ses pensées, publiant que sa séquestration du monde n'estoit pas tant pour un dégoust qu'il en eust, que pour semer plus librement ses hérésies; on l'obligea sur ce, de congédier ses disciples, avec deffenses de plus enseigner.

Se voiant seul et sans emploi, il s'occupa à faire abactre les chaumières que ses escholiers avoient dressées, et de l'argent qu'il avoit amassé de ses leçons, il fit bastir en 1130, ce monastère qu'il nomma Paraclet, à cause de la consolation qu'il avoit receue en ce lieu; l'aiant fourni de tout ce qui est nécessaire pour une communeauté de religieuses, il y fit venir ladite Héloïse avec nombre de filles, desquelles il la constitua supérieure.

Innocent estant en 1131, à Auxerre, approuva cest establissement, par sa bulle du 4 des calendes de décembre, et permist à ces filles de chanter le jour de la Pentecoste la messe en grec, en mémoire que leur première abbesse estoit fort sçavante en ceste langue (1). Mahaud ou Mathilde, femme de Thibaud, comte de Champagne et de Chartres, leur donna le prieuré conventuel de Romiers et leur fit beaucoup d'autres biens, pour la dévotion et piété qu'elle recongnoissoit en leur conduite. An. 1138.

Abailard, voulant après cela se mectre à couvert de l'envie, et faire veoir au public qu'il n'estoit tel qu'on l'avoit dépeint, dressa une apologie pour sa justification, et faire veoir la précipitation dont on avoit usé au procédé qu'on avoit tenu contre lui. Il ne manquoit de personnes qui s'intéressoient en sa deffense : nostre prélat Geofroi et quelques autres, l'aiant embrassée, demandèrent qu'il fust receu à s'expliquer et respondre aux objections qu'on lui pourroit faire, estant contre les formes de justice de condamner quelqu'un sans l'ouïr. L'appui de tant de personnes de condition ne lui fut inutile, d'autant que, soubz leur protection et aveu, aiant esté laissé en paix il fut vers 1137, recommencer ses leçons à Saint-Père de Melun. S. Bernard et autres ses émulateurs firent leur possible pour l'empescher; mais, aiant esté maintenu contre eux, ils prindrent occasion d'Arnaud de Bresse, qui avoit esté son disciple, lequel fut condamné d'hérésie au concile de Latran, en 1139, de recommencer leurs crieries contre Abailard, et de faire assembler un concile à Sens, en 1140, pour y faire condamner sa doctrine; il lui fut permis de la deffendre par la dispute, S. Bernard qui crioit le plus haut, lui fut donné pour l'arguer.

Le jour arrivé que ces deux contendans se devoient joindre, le Roi, nostre comte Thibaud, avec quantité de prélats et d'autres personnes de sçavoir, se trouvèrent au lieu assigné, autant par curiosité de veoir ces deux champions en lice, que de zèle de la religion. S. Bernard, qui estoit plus fourni de dévotion que de syllogismes, ne voulut entrer en dispute avec Abailard, soutenant que c'estoit assés d'avoir leu ses escrits, pour juger de sa doctrine, laquelle aiant esté desjà condamnée par l'église,

---

(1) Camuzat, *Promptuar. antiq. Trecent.*, fol. 345.

An. 1138. il n'estoit plus à ouïr; Abailard, voiant qu'on procédoit contre les formes de justice et contre la promesse qui lui avoit esté faite de pouvoir maintenir sa doctrine par la dispute, en appela au Pape, des décrets qu'on pourroit faire contre lui.

Le Concile déféra à son appel, mais il ne laissa de faire envers Sa Sainteté ce qu'il pust pour le porter à sa condamnation. S. Bernard, quoique pieux, ne laissoit de faire veoir qu'il estoit homme, monstrant en son procédé plus de passion que de charité, escrivant contre lui, tant au pape Innocent, qu'à Gui, cardinal, qui depuis lui succéda soubz le nom de Célestin II, (lequel avoit esté disciple d'Abailard), des lectres pleines de fiel, pour les démouvoir d'entreprendre sa cause. Il le faisoit Arien, s'il parloit de la Trinité; Pélagien, si de la grâce; Nestorien, s'il s'agissoit de la personne de Jésus-Christ.

A la vérité, S. Bernard est taxé de plusieurs d'avoir montré trop d'aigreur en ses escrits contre ce docte personnage, et d'avoir excédé la modestie requise en un religieux, voire en qui que ce soit. Abailard, se voiant aussi mal mené, se mit en chemin pour aller à Rome soutenir son appel; passant par Cluni, il y fut receu fort humainement par Pierre le Vénérable qui en estoit abbé; lequel, combien qu'il eust esté des plus portés contre lui, le pria néamoins de s'arrester dans son monastère, et escrivit au pape d'avoir aggréable, actendu les incommodités de son asge et la qualité de sa personne, qu'il pust passer là le reste de ses jours en paix (1). Aiant obtenu ceste grâce de Sa Sainteté, Abailard demeura à Cluni, avec grande édification d'un chacun, ainsi que le mesme Pierre le Vénérable le tesmoigne (2). Estant tombé malade en 1143, il fut envoié à Saint-Marcel de Chaslons-sur-Saosne, pour changer d'air, où il décéda le 21 d'avril 1147. Quelques-uns ont laissé par escrit, qu'il avoit esté déterré après sa mort, et que ses os avoient esté bruslés. Ils disent vrai pour l'un, mais pour l'autre ils se trompent; car la vérité est qu'aiant esté inhumé au prieuré de Saint-Marcel, il en fut tiré du consentement dudit abbé de Cluni, pour estre porté au Paraclet, où il gist. Cest abbé dressa une épitaphe glorieuse à sa mémoire, qui se peut veoir dans ses œuvres et dans les *Annales* de Baronius, les deux derniers vers de laquelle monstrent l'estime en laquelle il estoit (1). An. 1138.

---

(1) Lib. V, Epist. 5. — (2) Lib. V, Epist. 2.

Est satis in tumulo. Hic Petrus jacet Abaiëlardus,
Huic soli patuit scibile quidquid erat.

Héloïse lui survesquit, et estant décédée en 1163, elle voulut estre inhumée près de lui (2).

Je ne sçaurois passer soubz silence qu'en ceste année 1140, mourut S. Gaucher, natif de Meulanc, lequel, quoiqu'il ne soit du diocèse de Chartres, si est-ce que partie en estant, ce saint mérite bien y trouver place en cet endroit, comme tirant son origine des Mauvoisins, seigneurs de Rosni, près de Mantes, lequel est de l'évesché dudit Chartres. Ses parens l'aiant fait instruire aux bonnes lectres, il lui print envie de se retirer du monde, pour servir plus librement à Dieu. Aiant acteint l'asge de dix-huit ans, il s'en alla, avec un nommé Germond, en une solitude du Limosin, pleine de ronces et de buissons, appelée maintenant Chavagnac, près Aurel, lavée d'un petit ruisseau, serpentant au milieu d'une prairie. Ils dressèrent là une cabane de branches d'arbres, entrelacées de fougères, pour se retirer; et vivoient des herbes et racines, qui venoient de leur gré et sans peine sur le lieu; ils y demeurèrent seulement trois ans, au bout desquels, n'aiant peu obtenir ce désert des religieux de Saint-Augustin de Limoges, ni des religieuses de la Régale, desquels il dépendoit, ils se retirèrent aux chanoines de la Cathédrale dudit lieu; qui leur en donnèrent un, à six ou sept vingt pas de là, pour le tenir en pure propriété et y édifier un monastère, pour des chanoines réguliers; et lui passèrent ceste grâce que lui et ses successeurs, qui seroient prieurs audit lieu, seroient chanoines honoraires dudit Limoges, et auroient séance dans leur chœur, avec autres priviléges qu'ils lui accordèrent.

S'en estant retourné dans son hermitage, il y fut visité d'une affluence de peuple, qui y abordoit, pour recevoir la santé de leurs corps et apprendre le salut de leurs âmes; lesquels, pour recongnoistre les grâces et faveurs qu'ils obtenoient de Dieu

---

(1) Robert. Altisiod., *in Chronic. Promptuar. antiq. Tricens,* fol. 348. Petrus Cluniac., lib. VI, epist. 23. Baroni., ad ann. 1140, n° 12. — (2) François de Blois en la Vie de ce Saint.

An. 1138. par son moien, lui départoient de leurs biens, qui servirent pour édifier un temple d'une belle structure, au lieu d'Aurel, qui fut eslevé soubz le nom de Saint-Jean-l'Evangéliste. Plusieurs seigneurs et gentilshommes du païs y donnèrent des revenus et y remirent des dixmes qu'ils avoient, seulement pour pouvoir estre ensépulturés dans le cemetière de ceste église. Sa renommée s'estant espandue par le Limosin et autres provinces, plusieurs personnes de condition venoient se ranger soubz sa discipline. S. Estienne, fils du comte de Thiers en Auvergne, aiant ouï parler des merveilles que Dieu opéroit par S. Gaucher, il vint se soumectre à sa férule, pour y estre instruit des vraies maximes de la vie spirituelle. Ce fut en ceste eschole, où ce religieux apprint les plus difficiles points de la régularité; desquels estant suffisamment instruit, il pria S. Gaucher de lui faire construire une cellule à l'écart des autres, pour éviter l'objet des filles et des femmes, qui venoient pour se mettre soubz la discipline de son maistre. Ce que S. Gaucher fit, environ à deux traits d'arbaleste de sa maison, en un lieu, appelé Muret, d'où ce bon saint print sa dénomination, estant d'ordinaire appelé, S. Estienne de Muret. Ce fut là, ou auprès, qu'il fit bastir ce fameux monastère de Grammont, qu'il constitua chef de son ordre; dont il y a deux prieurés en ce diocèse : Boulongne près Blois, et Louïe près Dourdan, qu'on dit estre de l'ordre des Bons-Hommes.

Il est sorti de ce monastère d'Aurel encores de grands saints, qui avoient esté disciples de S. Gaucher, outre ce S. Estienne de Muret, comme S. Lambert, évesque d'Angoulesme, fondateur du monastère de la Couronne; S. Faucher et S. Germond, qui succéda à S. Gaucher, et fonda le monastère de Forests en Auvergne. On venoit en foule au prieuré d'Aurel, soit pour y recevoir guarison des fièvres ou autres maladies; soit pour y rendre actions de grâces pour des santés reçues, dangers évités, ou périls évadés, par les intercessions de S. Gaucher. Il ne pust toutefois prévoir celui auquel il tomba, retournant de Limoges où ses affaires l'avoient appelé : c'est que son cheval, aiant fait un faux pas, le jecta par terre, où aiant rencontré une pierre, il se froissa le test, qui lui causa la mort. Le lieu où ceste disgrâce lui arriva s'appelle encores le Pas-Saint-Gaucher, où on a basti une chapelle soubz son nom; auquel plusieurs trouvent guarison de leurs fièvres, aiant imploré son secours. Ses religieux l'aiant fait emporter en leur maison, il y décéda trois jours après, l'an 1140, soubz le pontificat d'Innocent II, soubz le règne de Louis VII, roi de France, et du tems de Waleran II, fils de Robert III, comte de Meulanc. Le pape Célestin III le mit au nombre des Saints, en l'an 1194, et adressa la bulle de sa canonization à Sebrand, de la maison des Chabots, évesque de Limoges, qui fit lever ses ossements, le 18 de septembre de la mesme année, pour les mectre dans une châsse, affin d'estre en honneur et respect. An. 1138.

Puisque je me trouve sur les confins du diocèse de Chartres, je dirai qu'en ceste année 1140, Rahier de Donjeon, Nivard de Neucour, Hugues de Chasteauneuf, et un certain Amauri, chevalier, et Colombe, sa femme, fondèrent l'abbaïe de Lestrée (1), de l'ordre de Citeaux, sur la rivière d'Avre, à une lieue de Dreux, dans le diocèse d'Evreux, le 6 des ides de febvrier, qui à nostre compte estoit le 8 du mesme mois, de l'an 1141; et la donnèrent en présence de Hugues, évesque d'Auxerre, à Guichard, abbé de Pontigni, successeur dudit Hugues: laquelle donation fut acceptée par ledit Guichard, et confirmée par Geofroi, évesque de Chartres, comme légat du Saint-Siége, qui y estoit aussi présent.

---

(1) Ex. *Instrument. approbationis fundationis.*

⁂

CHAPITRE XVI.

De quelques froideurs entre le Roi de France et Thibaud, comte de Chartres. Des reliques de S. Piat. Henri, frère de Thibaud et d'Estienne, roi d'Angleterre, eslu évesque de Wintone. Voiage du roi Louis au Levant; Concile pour cest effet à Chartres. De Gilbert de la Porée, évesque de Poitiers; Décès de Geofroi de Lèves.

An. 1141. C'EST une merveille si les grands demeurent en bonne paix longtems les uns avec les autres, les défiances qui sont entre eux leur ostent toute la bonne intelligence qu'ils devoient avoir ensemblement, qui les rendroit trop heureux, s'ils en sçavoient bien user. Louis le Jeune et Thibaud, comte de Chartres, sembloient vivre en une parfaite amitié, quand, dans certaine contestation qu'eut le Roi avec le Pape pour un archevesque de Bourges, Thibaud s'estant intéressé pour le dernier, ils cuidèrent rompre ensemble (1). Albéric ou Aubri, archevesque de ceste capitale de Berri, estant décédé, le roi désiroit faire tomber ce bénéfice entre les mains de Cadurcus, son chancelier, qu'il avoit par ses pratiques fait eslire par le Chapitre de ceste Métropole. Le pape Innocent II avoit consacré un certain Pierre de la Chastre, cousin d'Aimeri, chancelier de l'église Romaine, qu'il envoia en France, pour se mectre en possession de ce bénéfice. Le roi, prenant cela pour entreprinse et voulant d'ailleurs maintenir celui pour lequel il s'estoit emploié, il s'opposa à sa prinse de possession, et lui interdit l'entrée de son roiaume, prenant pour prétexte qu'il avoit esté sacré sans son consentement.

Thibaud, pensant rendre service aggréable au Pape, l'entreprint contre le roi, et retira ce Pierre de la Chastre dans ses terres. Louis prenant cela pour bravade fut prest de rompre avec Thibaud et faire revivre toutes leurs anciennes querelles. Il arriva de surcrois que Raoul, comte de Vermandois, qui avoit espouzé une des filles de Thibaud, la quicta, pour aller à

---

(1) Quevert., *in Innoc.* Nicol. Gilles, *Chron. Mauriacense.*

Perronnelle, sœur de la reine Aliénor. Thibaud, offensé de ceste injure faite à sa fille, en escrivit au Pape, lui remontrant qu'on lui avoit pratiqué ceste pièce, pour ce qu'il avoit entreprins sa défense contre le roi. S. Bernard prend la cause de Thibaud et escrivit à Sa Sainteté que l'action la plus criminelle de ce comte estoit d'avoir prins l'archevesque de Bourges en sa protection, à sa recommandation (1). Innocent, fasché de veoir ce seigneur en peine, pour avoir voulu lui rendre du service, délégua Ives, cardinal, son légat en France, pour congnoistre de l'affaire de l'archevesque de Bourges, et de celle de la fille du comte de Chartres, contre celui de Vermandois, dont s'estant bien informé, il jecta l'interdit sur tout le roiaume de France, qui y demeura tant que ce Pape vesquit, et excommunia le comte Raoul, et suspendit Barthélemi, évesque de Laon, Simon, de Noyon, Pierre de Senlis et autres, qui avoient conseillé ou approuvé ce divorce. An. 1141.

Le roi, grandement en cholère de ce procédé, en rejecta toute la cause sur S. Bernard et sur le comte Thibaud, et néamoins ne laissa d'envoier promptement en Cour de Rome, Macchaire, abbé de Morigni, pour procurer que cest interdit fust levé. L'abbé y emploia la faveur d'Albéric, son parent, chancelier, comme dit est, de l'église Romaine, mais il ne pust rien avancer, soit par prières, soit par présens. Pierre, abbé de Cluni, en escrivit aussi au Pape pour le roi, qui ne fut non plus ouï. Le roi, irrité de ce rebut, s'en prend à S. Bernard, l'accuse envers Innocent d'avoir mal usé des deniers qu'il lui avoit commis, lesquels il auroit fait dissiper par son légat, au lieu de les emploier pour les besoins des pauvres. S. Bernard voiant qu'on lui jouoit ceste pièce, pour le mectre mal avec Sa Sainteté, s'en lave par la dernière de ses épistres qu'il adresse à ce Souverain Pontife.

Cependant le roi entra à main armée dans les terres de Thibaud, brusla Vitri avec l'église, dans laquelle treize cens personnes de divers asges et sexes s'estoient retirées, qui furent consommées par les flammes, spectacle autant triste à veoir qu'à s'imaginer (2); qui tira les larmes des yeux du roi mesme,

---

(1) Epist. 216. — (2) Suger, *Chronic. Norman.*, *ad* 1141. Nicol. Gilles, an 1143. Matth. Paris, ad ann. 1146.

An. 1142. et fit tomber les armes de ses mains, avec vœu pour expiation de ceste insigne faute, d'entreprendre le voiage de la Terre-Sainte, qu'il entreprint puis après. Louis n'opposoit autre chose contre Thibaud, sinon qu'il marioit ses enfans avec les barons de France. Mais à qui les eust-il mariés? sinon avec ceux de sa condition, estant un des plus nobles et des plus riches seigneurs de tout le roiaume. Il avoit allié son fils avec la fille du comte de Flandres, l'une de ses filles avec Rol, comte de Vermandois, l'autre avec le comte de Soissons, et le Roi mesme ne dédaigna du depuis son alliance, aiant espouzé Alix, sa fille, et donné ses deux filles, aux deux fils de Thibaud.

Aussi estoit-ce un prétexte bien délicat, qui, prins par un roi, recevoit son poids de la dignité de sa personne. Toutes ces chaleurs se refroidirent enfin, et les affaires s'accommodèrent entre le roi et le comte, qui eut cet avantage de veoir Pierre de la Chastre, maintenu, contre le chancelier de Louis, en l'église de Bourges.

Meyer escrit qu'en 1143 (1) la translation du corps de S. Piat se fit à Siclin, par Simon, évesque de Tournai; ce qu'il devoit avoir prouvé par l'authorité de tesmoins authentiques, veu que le corps de ce Saint est conservé tout entier, en l'église de Chartres, depuis qu'il y fut apporté de Flandres, durant les guerres des Normans, et non pendant les guerres de Philippes-Auguste ou Philippes-le-Bel, comme Roulliard et autres se le sont imaginé veoir; mais Cousin, en son *Histoire de Tournai* (2), confesse ingénuement qu'il n'entend point ce que veut dire Meyer par ce mot de translation, qu'il n'a assés expliqué; ne disant pas si l'évesque Simon avoit transporté la châsse de S. Piat de l'église de Siclin en quelque autre lieu, ou bien d'un endroit en un autre, ou d'une vieille châsse en une neuve; ce qui estoit néamoins nécessaire pour sçavoir en quoi et comment ceste translation a esté faite. L'acte qu'il rapporte de Michel Desne, évesque de Tournai, du dernier de juillet 1609, ne fait rien pour lui, ès termes qu'il est conceu; et tant s'en faut, qu'il vuide la question, car il donne sujet de douter que le corps de S. Piat soit à Siclin, n'en parlant avec asseurance, mais seulement par conjecture: où nous disons affirmativement, que le corps de ce Saint est tout entier en l'église de Chartres, où il a esté veu à découvert par plus de vingt mille personnes, huit jours durant, presqu'au mesme tems que Meyer veut que ceste translation a esté faite. Mais parce que j'en pourrai encores parler ci-après, je n'en dirai ici davantage. An. 1143.

---

(1) *Appendix ad Sigib.*, lib. III, ch. 10. — (2) Lib. I, fol. 20.

Ce fut en ceste année que Guillaume, évesque de Wintone, estant décédé, Henri de Chartres, frère d'Estienne, roi d'Angleterre, qui estoit abbé de Radinges, fut eslu en sa place.

Au commencement de l'an 1144, Geofroi, comte d'Anjou, estant venu assiéger Rouen, le print, et entra dedans, un vingtiesme de janvier (1). Les gens du comte de Warennes, qui estoient dans le chasteau pour Estienne, tindrent bon, et ne pust les avoir que par famine : Rotrou, comte du Perche, fut tué en ce siége, laissant deux enfans en bas asge, sçavoir Rotrou et Geofroi. Le roi fit espouzer leur mère à Robert de Dreux, son frère, qui, à cause d'elle et de ce qu'il avoit la garde desdits enfans, print la qualité de comte du Perche, quoiqu'en effet il n'y eust rien.

Au mesme tems, Geofroi, évesque de Chartres, fit tout ce qu'il pust pour introduire des chanoines réguliers en la Cathédrale, comme avoit fait Jean, évesque de Seez, en la sienne (2); ce que les chanoines refusèrent tout à fait, voulant demeurer séculiers comme ils l'avoient esté de tous tems. D'où il se peut veoir que ceux-là se sont mespris, qui ont escrit que le Chapitre de Chartres estoit régulier de toute ancienneté; car, s'il eust esté régulier en ce tems-là, à quel propos eust-on voulu introduire des chanoines réguliers en ceste église? Je trouve dans la Chronique de Normandie que ceste église n'estoit encore achevée de bastir (3), et qu'on travailloit à eslever les deux tours ou clochers, qui sont de telle hauteur qu'ils se voient en tems beau et serein d'onze et douze lieues ! Henri Sanglier, archevesque de Sens, estant décédé, Hugues, chantre de ceste église, fut eslû par les chanoines d'icelle, qui escrivirent à Geofroi, évesque de Chartres, pour le sacrer, comme celui auquel la cérémonie en appartenoit (4).

L'année suivante, il vint les ambassadeurs de la Terre-Sainte, qui représentèrent au roi et aux princes Chrestiens le miséra-

---

(1) *Appendix ad Sigibert.* — (2) *Chron. Norman.* — (3) *Append. ad Sigibert.* — (4) Duchesne, *Hist. Franc.*, t. IV, p. 446.

An. 1145. ble estat de la Palestine et de la Sorie, qui estoient oppressées des Infidèles, qui avoient de nouveau prins la ville d'Edesse, dite autrefois Ragès ou Rohais, qui appartenoit à Joscelin de Courtenai, seigneur françois. Le bas asge de Baudouin, fils de Fouques d'Anjou, dernier roi de Jérusalem, qui s'estoit rompu le col en courant un lièvre; les divisions qui estoient entre les plus grands du roiaume; les grands appareils que faisoient les Turcs, pour venir fondre sur ces provinces; la faiblesse des Chrestiens, le siége d'Antioche, dans lequel le roi et les chevaliers du Temple estoient enfermés avec le bois de la vraie croix, sur laquelle le fils de Dieu a opéré nostre salut, et autres calamités qu'ils prévoioient devoir infailliblement arriver à cet infortuné roiaume, s'il n'estoit promtement secouru, tiroient les larmes des yeux de ceux qui estoient tant soit peu portés à la commisération, enflammoient leurs courages à tirer raison de ces peuples circoncis, et venger sur eux l'opprobre de nostre religion.

On assembla à ce sujet un Concile général de toute la France, en la ville de Chartres, pour trouver un remède à ces maux. Le troisiesme dimanche d'après Pasques fut assigné pour la tenue d'icelui (1). Umbaud ou Humbaud, archevesque de Lion, s'excuse envers Suger disant ne pouvoir s'y trouver, que l'affaire de la Primatie, qui estoit disputée par l'archevesque de Sens, n'eust esté terminée. Le roi s'y rendit des premiers, les prélats et les seigneurs ensuite. S. Bernard, qui estoit fort considéré d'un chacun, fut eslû général de ceste expédition: le pape Eugène III, qui avoit succédé à Luce II, aggréa ce choix, mais avec ce tempérament qu'il prescheroit seulement la Croisade, et ne seroit conducteur de l'armée, ceste charge estant plus propre à un soldat qu'à un moine, les armes duquel sont les larmes et les prières.

Je ne sçai où Baronius a trouvé que la ville de Chartres estoit lors interdite avec tout le roiaume (2). Nous avons veu à la vérité que le roiaume avoit esté interdit par Innocent II, mais cet interdit avoit esté levé dès 1143 par Célestin II, ainsi que l'a remarqué la Chronique de Morigni, et Robert du Mont, continüateur de Sigibert, l'a escrit. Baronius oppose la 246e épistre de S. Bernard, mais il ne s'y veoid un seul mot de ce qu'il prétend. Il est bien parlé en icelle qu'on imposoit à l'archevesque de Reims qu'il avoit célébré en un lieu interdit et qu'il avoit couronné le roi; mais il n'est pas dit que ce fust à Chartres. Il y est aussi parlé d'envoier une armée en la Terre-Sainte, pour quoi faire on s'estoit assemblé; mais de là, on ne peut pas conclure que ceste assemblée eust esté faite à Chartres, veu que, dès l'incendie de Vitri, qui fut en 1142, le roi avoit fait vœu d'aller en Jérusalem, et ce voiage avoit esté mis souvent sur le tapis sans aucun effet. De plus, on n'auroit eu garde de faire ceste assemblée en la ville de Chartres, si elle eust esté interdicte, s'agissant particulièrement d'une affaire qui regardoit le général de l'église et où le Pape avoit intérest, qui n'eust souffert qu'on eust traité ailleurs qu'en une ville libre. Davantage, cest interdit aiant esté mis sur la France, à cause que le roi n'avoit voulu recevoir pour archevesque de Bourges, Pierre de Castra, qu'il avoit sacré, et depuis, ceste difficulté aiant esté levée par l'approbation que fit le roi de ceste nomination, il n'y avoit plus rien qui empeschast que l'interdit fust levé, selon la règle commune que, la cause cessant, l'effet cesse. An. 1145.

---

(1) Petr. Clunia, lib. VI, epis. 19. Suger, epist. 133 et 134. Bern., epist. 156. — (2) Baron., *ad ann.* 1146, n° 29 et 30.

Mais, sans m'amuser à ceste contestation, qui est assez claire de soi, dont je laisse le jugement au lecteur, je dis que S. Bernard, aiant obtenu du pape Eugène, autrefois son disciple, de prescher ceste croisade, il dépescha des couriers par tout où il ne pust aller, et lui cependant, parcourut toute la France et l'Allemagne, avec tant de succès qu'on accouroit de toutes parts pour s'enrooller en ceste guerre. Le roi Louis, désirant en avancer l'expédition, convoca un parlement ou assemblée à Vézelai, en Bourgongne, à la feste de Pasques 1146, où il ne manqua de se trouver des premiers, et se fist coudre sur l'espaule, par S. Bernard, une croix, pour exciter ses sujets à faire le mesme (1). Robert, comte de Dreux et du Perche, frère du roi Henri, fils de nostre comte Thibaud, qui fut gendre du roi; Waleran comte de Meulanc, Robert, comte de Warennes ou Garennes, son frère; Guillaume Aiguillon, dit *de Trie*, seigneur de Barjouville près Chartres et de Trie; Dreux de Chaumont,

---

(1) Suger. Quertitan, *in Eugen.* III; *Chron. Viziliacen.*

An. 1146. qui fut héritier d'un autre Guillaume Aiguillon, et autres seigneurs du diocèse de Chartres, prindrent semblablement la croix, en certain endroit, entre Ecouan et Vézelai, où Ponce, abbé de ce monastère, fit bastir une église soubz le nom de Sainte-Croix, pour mémoire de ce qui s'y estoit passé.

Ils ne partirent pas pourtant dès la mesme année, mais actendirent l'an suivant, 1147, que le roi, aiant donné ordre à ses affaires, s'en alla, la seconde semaine d'après Pentecoste, [en l'abbaïe de Saint-Denis], visiter les Saints tutélaires de la France, prendre le bourdon, de la main de Suger, abbé du lieu, qu'il avoit créé son ministre d'Estat, avec l'oriflamble, de dessus le corps de S. Denis, et se mit en chemin au partir de ceste abbaïe. L'empereur Conrad partit d'Allemagne avec ses Saxons et Bavarois, suivant qu'il avoit esté convenu entre eux et le roi de France. Toute ceste grande levée de boucliers réussit assez mal aux uns et aux autres, comme il se verra ci-après. Eugène vint en France, pour bénir le roi avant son départ.

Quelque tems auparavant, Gilbert de la Porée, dit ordinairement *Porretanus*, évesque de Poitiers, naguères chanoine et chancelier en l'église de Chartres, avança quelques propositions touchant la Trinité (1), lesquelles aiant esté mal reçues par Arnaud et Calon, ses archidiacres, comme contraires à la doctrine receue en l'église, ils en firent un grand bruit. Ils le déférèrent au pape Eugène, et à S. Bernard, qui se rendit partie contre Gilbert, et le poursuivit devant le Pape, à Auxerre et Paris, où le tout fut renvoié, et au concile de Reims, qui fut tenu l'an suivant (2). Il y avoit encores d'autres hérésies, qui pulluloient en l'église, comme celle de Henri, moine apostat, lequel, après avoir rôdé à Lausane, dans le Maine, le Poitou et le Bordelois, s'estoit retiré en Languedoc; il avoit envenimé les habitans de ces provinces de son dogme pestilent, semblable en plusieurs points à celui de nos novateurs. Pour empescher de bonne heure que le cancer ne print racine, Eugène y envoia Alberic, cardinal d'Ostie, et Geofroi nostre prélat, S. Bernard, et autres personnes éminentes en doctrine et sainteté; lesquels négocièrent si bien, que, s'estant saisis de cet hérétique, il fut mis à la cadène, et purgèrent par ce moien ceste province de ce mal contagieux (1). An. 1147.

---

(1) Otto Frisigensia, lib. I, ch. 46 et 47. — (2) Petr. Cluniacen., lib. I, epist. 5, p. 16. Bernard, epist. 146.

Ce n'estoit achevé d'un costé qu'il falloit recommencer de l'autre, pour ce qu'en mesme tems, il se trouva des Manichéens, qui débitoient en cachette leur erreur, sans estre apperceus (2). Ils alloient à l'église, ils y présentoient leurs offrandes, ils honoroient les prestres, ils fréquentoient les sacremens, il n'y avoit rien de si doux que leur conversation, rien de si innocent que leur extérieur, et de si pestilent que leur intérieur. Il en sortit de plus un de Bretagne, nommé Eon de L'Estoile, qu'on pourroit plustost nombrer entre les fanatiques et insensés, qu'entre les hérétiques : quoiqu'il fust noble d'extraction, il avoit l'esprit et le jugement si bas, qu'il s'estoit imaginé qu'en toutes les prières qu'on terminoit : *Per eum qui venturus est judicare, etc.* (3), c'estoit de lui qu'on parloit, et en estoit venu à tel point d'extravagance qu'il disoit qu'il estoit Dieu ! Eugène donna ordre de le prendre et de l'amener au Concile, qu'il avoit indict à Reims, à la Mi-Caresme de l'an 1148, où lui aiant esté présenté et enquis de sa doctrine, il se trouva très-ignorant, et que, parmi les resveries qu'il publioit, il usoit de sortilèges et fascinations. Il fust délivré à Suger, abbé de Saint-Denis en France, pour le faire serrer ; il ne survesquit guères à sa prinse, mais il mourut, sans jamais vouloir se recongnoistre.

L'affaire de Gilbert de la Porée fut remise sur le bureau en ce concile de Reims, auquel il estoit venu pour rendre raison de ce qu'il enseignoit (4). S. Bernard le poursuivoit à cor et à cri, et faisoit tout ce qu'il pouvoit pour le faire déclarer hérétique. Eugène, qui ne vouloit procéder si viste à sa condamnation à cause de sa qualité d'évesque, commit quelques prélats pour examiner ses propositions, lesquelles furent déclarées erronées ; après le désaveu que ce bon évesque en fit, et la déclaration qu'il ne vouloit les soutenir.

Ce jugement n'aiant contenté S. Bernard, il composa un symbole pour antidote de ces erreurs, qui se peut veoir dans Othes de Frisingen et dans les actes de ce concile de Reims, qui fut

---

(1) Gaufred. Clara, *de Vita S. Bernardi*, lib. III, ch. 5. — (2) Bernard., *in Cant.*, *sermon.* 65 et 66, epist. 241. — (3) Guill. Neubrig., lib. I, ch. 19. Robert du Mont, ad ann. 1148. — (4) Otto Frising., lib. I, ch. 56 et 57. *Vita Sanct. Bernard.*, lib. III, ch. 5.

An. 1147. très-mal receu des cardinaux qui accompagnoient Eugène, prenant cet escrit pour entreprinse sur leur authorité (1). Eugène, pour les contenter, fit venir S. Bernard pour respondre à leurs plaintes. Leur aiant remontré que ce qu'il en avoit fait avoit esté à la prière de Gilbert, pour rédiger sa croiance par escrit, ne désirant qu'on sceut qu'il vinst de sa part, mais qu'il n'auroit voulu le publier sans leur approbation, son intention n'aiant jamais esté d'entreprendre sur leur authorité, mais plustost de leur obéir, ceste déclaration adoucit les esprits irrités de ces Cardinaux, lesquels, pour mectre à couvert l'honneur de leur dignité, désirèrent que ce symbole fust approuvé du Concile, ce qu'aiant esté fait, et le concile fini, Eugène s'en retourna à Rome, où il arriva au mois d'octobre suivant.

Ceste mesme année, comptant à la Gauloise, fut la dernière de Geofroi de Lèves, qui décéda le 9 des calendes de febvrier, qui revient au 23 de janvier. Celui qui a dressé le Catalogue de nos évesques dit qu'il décéda l'an 1137. Mais ce qu'escrit Severt est bien plus extravagant, que Geofroi commença sa séance en l'an 1131, et siégea seulement sept ans, ne se souvenant pas d'avoir escrit que ce prélat avoit commencé dès 1114. Car il est très-certain qu'il succéda à Ives, sur la fin de 1115, et qu'il despouilla ce qu'il avoit de l'homme en l'an 1148. Le Cartulaire de Josaphat qu'il avoit fondé le porte expressément en ces termes : *In anno, quo mortuus est D. Gaufridus, Carnotensis episcopus, evolutis post obitum ejus quadraginta quinque diebus, anno videlicet ab Incarnatione Domini M. C. XLVIII.* Et dans le Cartulaire de l'abbaïe de Vendosme, en deux endroits, l'an 1148 est cotté pour le premier de l'épiscopat de Goslein, successeur immédiat de Geofroi, son oncle; qui montre évidemment que l'autheur de ce Catalogue de nos prélats et Severt se sont lourdement trompés au calcul des ans de la séance de Geofroi, qui a régi ce diocèse trente-trois ans, et non sept. Le Nécrologe de Saint-Cheron-lez-Chartres s'est aussi abusé, cottant le décès de ce prélat, le dernier de janvier 1138, pour le 23ᵉ du mesme mois 1148. Ce qui se peut confirmer par deux actes de ce Geofroi, qui se trouvent dans le Cartulaire de Josaphat de l'an 1147, au chapitre des priviléges dudit Geofroi :

---

(1) Baronn., *ad hunc.*

l'un touchant un accord fait entre les religieux dudit Josaphat et les pauvres de l'Hostel-Dieu d'Estampes; l'autre, concernant le don de l'église Saint-Piat, fait par ledit prélat à Girard, premier abbé dudit monastère. An. 1147.

Après le trespas de Geofroi, son corps fut porté en l'église dudit Josaphat où il fut inhumé, où est à présent l'entrée du chœur, à costé de l'évangile. Les Nécrologes de ladite abbaïe et du prieuré conventuel d'Auron, en la paroisse de Fucheroles, dans l'archidiaconé de Pinserais, en parlent de la sorte : *Depositio Domini Gaufridi, Carnotensis episcopi, sanctæ honorabilisque memoriæ, qui inter plurima suæ sanctitatis insignia, in primordiis sui episcopatus, anno videlicet tertio, monasterium hoc, in terrâ patrimonii sui, inchoans ædificare, multis locis de patrimonii sui, terris atque reditibus dotavit et monasticæ religionis institutis luculentis ordinavit. Insuper etiam, locum istum et quæcunque ejus vel possessa, vel possidenda munimentis Privilegiorum S. R. et Apostolicæ sedis auctoritate, utpotè Apostolicæ sedis Legatus, magnificè roborare curavit. Unde ad perpetuam rei memoriam in nostro capitulo generali statutum est, ut hac die solemne anniversarium cum commendatiis et missâ solemni, et in fine Libera, super tumulum ejus perpetuò celebretur, etc.*

Tous ceux qui parlent de ce Geofroi, le font avec éloge, comme d'une personne de haut mérite. Un autheur anonyme, qui lui dédie sa version en vers du premier Livre des Rois, lui parle au commencement de son livre de la sorte :

Maxime Pontificum decus, Romanæ signifer aulæ
Carnotensis apex, et pater urbis, ave.

S. Bernard, en son épistre 55, l'appèle *fidelissimum et prudentissimum Dei servum.* Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, en l'inscription de la 40e épistre de son Ve livre, le qualifie *honorabilem et magnum sacerdotem Dei, Carnotensis ecclesiæ famosum episcopum.* La Chronique de Morigni dit qu'il estoit *scientiæ litteralis non indigus, secularium quoque negotiorum dispositor et tractator famosus. Hunc præcedentes Apostolici amicum semper et familiarem habuerant, et pro valoris vel elegantiæ, qua præditus erat, magnitudine totius ei Aquitaniæ Legationem indixerant.* Frère André, en la *Vie de Robert d'Ar-*

An. 1147. *brissel*, en parle avec beaucoup d'honneur : à tous lesquels se peut ajouter ce qu'en dit nostre Nécrologe, au 9 des calendes de febvrier, pour faire veoir combien sa mémoire a esté chère à son église : *Eodem die*, dit-il, *in Dei misericordia, egressus est de ergastulo carnis, piæ et dulcis memoriæ Pater noster, Gaufridus, hujus sanctæ sedis Antistes, Legatione sedis Apostolicæ, sub B. papa Innocencio super Bituricensem, Burdegalensem, Turonensem et Dolensem provincias, per annos circiter quindecim sanctè et religiosè functus. Multa in ipsa Legatione a scismaticorum infestatione, quos ad sinum matris ecclesiæ revocavit, pericula passus, symoniacæ pestis egregius extirpator, excutiens manus a munere, florens et firma suo tempore ecclesiæ Dei tàm in sacerdotii dignitate, quàm in honore regni columna, doctrinæ divinæ preco mirabilis, omnium quæ suæ necessitati subtrahere poterat, pauperibus dapsilis erogator. Rectitudinis et charitatis præcipuus amator, anima sanctus, et mundus corpore, qui in magna tranquilitate, quoad vixit, præsentem rexit ecclesiam, et, murum validissimum pro ea se opponens, ab innumeris perturbationibus eam strenuè defensavit. Multa beneficia ei contulit; pallia et pannos sericos plures dedit; cereos duos, qui antè B. Mariæ memoriam die ac nocte in perpetuum ardeant instituit. Inter multa munimenta Romanorum Pontificum, Regum quoque et principum, quæ de immunitate possessionum hujus ecclesiæ nonnullo labore et expensis suis acquisivit : de libertate etiàm hominum, tàm qui ad episcopum quàm qui ad nos pertinent, scilicet ut adversùs omnes, tàm liberos quàm servos, in omnibus causis, placitis et negotiis liberam et perfectam habeant testificandi et bellandi licentiam, à pio rege Ludovico, dicto* le Groux *communi episcoporum et procerum suorum, et illustris Comitis Theobaudi assensu et consilio; necnon et uxoris suæ Adelaïs et filii sui, Philippi, jam in regem designati, et a B. memoriæ Papâ Honorio valdè utilia privilegia impetravit. Pro cujus animâ habemus in anniversariâ die obitûs sui, quem deinceps annuatim, accensis quatuordecim cereis, solemniter celebrari instituimus, ab eo qui possidebit villas, quas ipse huic ecclesiæ ædificavit, videlicet Tertre-Goderam, Teelin et Boscum-Sancti-Martini, unusquisque canonicus qui eidem anniversario interfuerit decem et novem, et clericus chori non canonicus sex denarios.*

J'ajouterai, pour la fin de ce chapitre, ce qui est escrit dans la *Vie de S. Bernard* par un moine de Citeaux (1), que ce Saint s'estant apparu après son trespas à un de ses moines, estant accompagné de deux autres, et ce religieux l'aiant enquis qui estoient ceux qui estoient avec lui, il lui auroit respondu, lui en montrant l'un : « Cetui-ci que tu vois est Geofroi, évesque de Chartres, nostre bon ami, lequel est avec moi en la gloire ; » d'où l'on peut moralement croire qu'il jouit de l'éternelle félicité avec les Bienheureux. An. 1147.

CHAPITRE XVII.

De Goslein, évesque de Chartres; Guerre en Touraine; Mort de Thibaud, comte de Chartres et de ses enfans; Des grandes aumosnes et charités de ce seigneur; Fondation de l'abbaïe de l'Aumosne, dite autrement le Petit-Citeaux, et de celle de Pontigni. Briève apologie pour Thibaud.

INCONTINENT après que Geofroi de Lèves eut reçu les derniers devoirs de la sépulture, le Chapitre de Chartres envoia vers Suger, abbé de Saint-Denis en France, que le roi Louis le Jeune avoit laissé Régent au roiaume pendant son absence, pour obtenir de lui permission d'eslire un évesque en sa place: il leur accorda volontiers ceste grâce, et cependant, il envoia des Commissaires pour régir le temporel de l'évesché pendant la régale. Le Chapitre aiant eu ceste permission d'eslire, jecta les yeux sur Goslein de Lèves, neveu du défunt, archidiacre en l'église de Chartres. Sitost que l'eslection de sa personne fut faite, le Chapitre le présenta à Suger, pour l'avoir aggréable et

---

(1) *Vitæ S. Bernardi*, ch. 3, p. 2048.

An. 1148. lui donner main-levée de la régale. Pour le premier, Suger en demeura d'accord; mais au regard de la régale, il remontra à Robert, doien, et au Chapitre, qu'il ne pouvoit y toucher, que le nouvel évesque n'eust presté le serment de fidélité au roi, ainsi qu'il s'estoit pratiqué de toute ancienneté.

Le comte Thibaud prétendoit que, lorsque la régale estoit ouverte en l'église de Chartres, les émolumens d'icelle lui appartenoient, comme tenant ce droit en fief de la Couronne. Il escrivit pour ce sujet audit Suger et au comte Raderie, qui estoient après la Chevecerie, qui est Personnat en ladite église, qu'il les prioit de se déporter de la poursuite qu'ils en faisoient, comme à lui appartenant, par le décès de Geofroi, qui la tenoit lors d'icelui en sa main et en déport; la régale estant à lui jusques à ce qu'il y eust un évesque leur déclarant que, si elle appartenoit à l'évesque, s'ils la lui demandoient de bonne grâce, il ne les en refuseroit.

Democharès, Chenu, Severt et le Catalogue de nos évesques disent que ce fut en 1138 que Goslein commença l'administration de l'église Chartraine. Nous avons veu le contraire au chapitre précédent, et que ce fut véritablement en 1148 : ce qui se peut prouver clairement par un titre du Cartulaire de Josaphat, qui est le premier entre les priviléges concédés à ceste abbaïe par ledit Goslein, et par lequel il confirme audit monastère, une dixme, qui y avoit esté donnée par Guillaume Aiguillon et sa femme, en date du 10 des calendes de juillet 1152, qu'il dit estre l'an 5^{e} de l'épiscopat de ce prélat; qui fait veoir que Goslein avoit esté eslu seulement en 1148 : ce qui se confirme par un autre titre, qui est dans le Thrésor des papiers de l'église de Chartres et de l'abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée dudit lieu, touchant les droits parrochiaux que ledit Chapitre quicte aux religieux d'icelle abbaïe pour leur prieuré-cure de Sainte-Foi, érigé de nouveau en parroisse par Goslein, en date de l'an 1150, l'an 3^{e} de son administration; et encores par un autre titre du prieuré du Grand-Beaulieu-lez-Chartres, donné en la mesme année, qu'il dit estre le 4^{e} de sa séance, qui se doit entendre commencée ét non parfaite. De plus, dans le Cartulaire de l'abbaïe de Vendosme, il se veoid une sauve-garde de nostre comte Thibaud, pour Beuoil et Villelobei, appartenant à ladite abbaïe, donnée l'an 1148 du règne de Louis, fils de Louis, roi de

France, l'année que lui et Henri, fils de Thibaud, estoient en Jérusalem, et l'année que Goslein fut eslu évesque de Chartres; qui justifie que ce fut en l'an 1148, veu que comme nous l'avons fait veoir au chapitre précédent, Louis le Jeune, roi de France, ne partit pour la Palestine qu'en 1147, et n'en retourna qu'en l'an 1149, et ainsi estoit en la Judée en 1148, auquel an Goslein fut eslu. An. 1148.

Sitost qu'il fut en possession de son évesché, il print le soin de faire achever l'abbaïe de Josaphat, fondée par son oncle; et en mesme tems aiant trouvé du désordre en celle de Saint-Cheron, où il y avoit des chanoines séculiers, il y en mit de réguliers, ausquels il donna pour abbé un certain Léobaud, que d'autres appellent Thibaud. Severt rapporte de S. Antonin, que Goslein fut légat de l'anti-pape Anaclet contre Innocent II; ce qui est une béveue trop notoire, Goslein n'aiant esté eslu que cinq ou six ans après le trespas d'Innocent, qui mourut en septembre 1143, et n'y aiant eu d'anti-pape, tandis qu'il gouverna l'église Chartraine; d'ailleurs Anaclet estant décédé dès l'an 1138, et Victor IV, qui lui avoit esté subrogé par ceux de sa faction, aiant remis entre les mains d'Innocent les marques et ornemens de son pontificat peu après son eslection (1).

Vers ladite année 1143, mourut Hugues, fils d'un autre Hugues, seigneur de Chaumont en Blésois, et frère de Sulpice d'Amboise, empoisonné par ceux de Montbazon, avec lesquels il avoit fait alliance. Je dis vers ladite année, pour ce que celui qui a rédigé par escrit les *Gestes des seigneurs d'Amboise* dit que ce fut devant que nostre comte Thibaud partist de ce monde, pour aller vivre en un meilleur, ce qui arriva seulement en 1151. Il y a quelque sorte d'apparence, veu que je trouve ce Hugues de Chaumont desnommé en certain acte de donation que fit Jean, comte de Vendosme, à l'abbaïe dudit lieu, d'une partie de sa forest de Gastine, la veille de la feste des Rois, de l'an 1147 (2); auquel an, Hugues mourut, le 5 des ides, c'est-à-dire le 9 de janvier, qui estoit l'onziesme mois de ladite année, comptant à la Gauloise, et le premier de 1148 nombrant à l'ordinaire.

Après son décès, Sulpice, son frère, auquel toute sa succes-

---

(1) Onufrius. — (2) *Chart. Vindocin.*, fol. 231.

An 1148. sion estoit dévolue, eut de grandes querelles avec Geofroi Dauveel, seigneur de Chasteau-Regnaud. Le sujet estoit que les vassaux de Geofroi avoient autrefois accordé Sibille, sa fille, à Hugues, fils de Sulpice, et l'avoient consignée entre les mains du père. Ce mariage n'aiant pu se parfaire à cause de leur parenté, que Robert des Roches et ses fils asseuroient estre entre ses affidés, Sulpice fut contraint par nostre comte Thibaud de la rendre à ses parens, qui la marièrent au fils d'un nommé Gosselin. Sulpice, fasché d'avoir perdu l'occasion d'un si bon parti pour son fils, et poussé d'ailleurs par Regnaud Rabel et Geofroi de Beauvoir, conçut une telle haine contre ce Gosselin et ceux qui lui appartenoient, qu'il n'eust de patience qu'il ne se fust vengé sur eux. Un des effets qui en sortirent fut l'embrasement de Chasteau-Regnaud, auquel il fut mectre le feu au mois de mars, qui le réduisit tout en cendres, excepté l'église et le chasteau qui demeurèrent victorieux des flammes.

Je remarquerai ici en passant une chose qui le mérite, pour l'honneur d'une famille noble de ce diocèse, laquelle se passa en ce tems-là : c'est celle du Mesnil-Simon, dans l'archidiaconé de Pinserais, de laquelle on rapporte que trois frères de ceste maison qui avoient accompagné au Levant le roi Louis le Jeune, qu'aiant esté prins par les Turcs, ces barbares ne voulurent jamais les recevoir à rançon, mais pour les rendre inhabiles à la guerre, leur escorchèrent les mains; ce que ces généreux chevaliers prindrent à la plus grande gloire qui eust pu leur arriver; pour ce, et pour mémoire de ceste action, ils prindrent pour leurs armes, *d'argent à six mains escorchées de gueules*, 3, 2, 1, voulant, par la pureté du métal, montrer la candeur de leur âme, et par la couleur rouge, le contentement d'avoir répandu leur sang pour la confession de Celui qui avoit donné le sien sur le Calvaire, pour le salut du monde.

Quelques années après, Thibaud, comte de Champagne, de Chartres, Blois et d'autres lieux, décéda le 8 ou 10 janvier 1151, en sa ville de Lagni (1). Il laissa plusieurs enfans de Mahaud, sa femme, fille d'un certain prince de Lorraine, ou, selon d'autres, de Baudouin, comte de Flandres, ou, comme d'autres encores le disent, d'Engelbert III, duc de Carinthie, sçavoir est Henri I dit *le Large*, Thibaud dit *le Bon*, Estienne, Guillaume surnommé *aux Blanches-Mains*, Hugues, Agnès, Marie, Elisabeth, Mahaud, Marguerite et Alix, pour quoi il fut appelé de quelques-uns Thibaud *à la Belle-Lignée*. An. 1151.

---

(1) Voy. Fermann. monachum. *De Mira. S. Mariæ Laudun.*, p. 549.

Henri fut comte Palatin de Champagne et de Troies, auquel Thibaud, son père, réserva la féodalité des comtés de Chartres, Blois, Sancerre, vicomté de Chasteaudun et autres terres, ainsi qu'il se peut veoir dans le *Livre des fiefs de Champagne*. Il nasquit en 1127, et espouza Marie, fille aisnée de Louis le Jeune et d'Aliénor, duchesse d'Aquitaine. En 1157, il fonda l'église et chapitre de Saint-Estienne de Troies, d'environ soixante chanoines, ausquels il donna de grands revenus, comme il se veoid par sa charte de l'an 1173 : il fut, comme nous l'avons veu ci-dessus, en la Terre-Sainte, avec le roi Louis le Jeune et en revint avec lui. Il y retourna encores du depuis, où il fut prins par les Infidèles, des mains desquels aiant esté délivré avec l'assistance de Manuel, empereur de Constantinople, et s'en estant retourné en France, il décéda le 17 mars 1180 ou 1181 (1), et fut inhumé en ladite église de Saint-Estienne de Troies. Il fut appelé *le Large*, à cause de ses grandes libéralités et largesses, dont il usoit envers toutes sortes de personnes. Sa femme lui survesquit et trespassa seulement, le 3 mars 1197 (2).

Thibaud V, dit *le Bon*, comte de Chartres et de Blois, estoit Grand-Séneschal ou Grand-Maistre de France et *procurator regni Francorum*, qui est comme régent de l'Estat françois. Il espousa Alix, fille puisnée du roi Louis le Jeune et de sa première femme Aliénor, desquels nous parlerons plus amplement ci-après.

Estienne fut comte de Sancerre en Berri, lequel enleva Hermesende, fille de Geofroi de Donzi et de Gien, espouzée à Anceau de Toënel, d'où il tira de grands biens (3).

Anceau, aiant espousé ceste dame, la mena à Saint-Aignan en Berri, et ne coucha avec elle la nuit de ses espouzailles, mais il s'en retourna chez lui. Estienne de Sancerre, en aiant eu le vent, se saisit d'elle et de Saint-Aignan; de quoi Anceau s'estant

---

(1) *Chron. Altisio.*; *Prompt. antiq. Trec.*, fol. 331. — (2) Joinville, *Vie de S. Louis*, ch. 10, fol. 13. — (3) *Cartul. Comital. Campa.*, *ab ann.* 1210 *ad ann.* 1227.

An. 1151. plaint au comte Henri, qui avoit fait ce mariage, le comte fut trouver le roi, auquel il rendit ses plaintes de l'outrage qu'Estienne avoit fait à Anceau, son vassal, voire à lui-mesme, qui prenoit ceste injure comme si elle lui avoit esté faite. Il fit tant avec le roi que tous deux s'en allèrent poser le siége devant Saint-Aignan, qu'ils prindrent par composition, et le tindrent entre leurs mains jusques à ce que Estienne et Geofroi de Donzi et sa femme se fussent accordés avec Anceau de Toënel, qui n'eut ladite Hermesende; laquelle demeura à Estienne de Sancerre, qui eut un fils d'elle, nommé Guillaume, lequel fut comme la tige de la maison des comtes de Sancerre. Le continuateur d'Aimoin (1) et Nicoles Gilles parlent de ce mariage un peu autrement, ainsi qu'on pourra veoir chez eux. On veut faire passer Estienne à de secondes noces avec Marie de la Marche, qu'on dit qu'il espouza en 1188 : j'ai de la peine à me le persuader, veu que dès l'an 1165, Estienne fut envoié au Levant, par Louis le Jeune, en qualité de général des trouppes qu'il y fit conduire pour la défense des Chrestiens (2). En 1171, il fut en Jérusalem porter l'argent que le mesme roi avoit fait amasser par tout son roiaume, pour le secours de la Terre-Sainte, et n'en retourna qu'en 1181. Il y fut de rechef avec Thibaud, son frère, et Henri le Jeune, comte de Champagne, leur neveu, en 1190, et y mourut avec ledit Thibaud, selon Robert de Saint-Marian d'Auxerre. Comment auroit-il donc pû se marier? ou, s'il le fut, à peine le fut-il deux ans.

Le quatriesme fils de Thibaud fut Guillaume, dit *aux Blanches-Mains*, qui fut nostre évesque de Chartres, puis archevesque de Sens et de Reims, cardinal de l'église Romaine et légat du Saint-Siége, duquel nous parlerons ci-après en son lieu.

On ajoute au nombre de ses enfans un nommé Hugues, qu'on veut avoir esté abbé de Citeaux, ainsi que l'escrit Pithou, fondé sur un titre de l'an 1155. Il ne se trouve néamoins dans la liste ou catalogue des abbés de ce monastère que rapporte C. Robert, qui me fait croire qu'il y a quelque béveue, Gosuin ou Lambert pouvant estre abbé de Citeaux, ceste année-là.

---

(1) *Continuat. Aimoni*, lib. V, ch. 57. — (2) Coquille, *Hist. Niver.*, fol. 48. Robert du Mont, *ad ann.* 1171. Robert de Marian, fol. 95.

La première des filles avoit nom Agnès, qui fut mariée à Renaud de Mouçon, père d'un de mesme nom, que nous verrons, après quelques années, régir le diocèse de Chartres, et d'un Thibaud, lequel, dans la généalogie de Saint-Arnoud, est qualifié comte de Mouçon et de Bar. An. 1151.

La seconde fille fut Marie, femme d'Eudes de Bourgongne et mère de Hugues.

La troisiesme fut Elisabeth, femme de Roger, roi de Sicile et duc de la Pouille, fils de Guillaume I^{er}, roi dudit païs, et de Marguerite de Navarre; laquelle, après le trespas de son mari, estant retournée en France, convola en secondes noces avec Guillaume Goüet, quatriesme du nom, seigneur du Perche-Goüet, autrement des Cinq-Baronnies, comprinses dans le diocèse de Chartres; lequel mourut au voiage d'outre-mer en 1170, laissant quelques filles de ce mariage, l'aisnée desquelles fut alliée avec Hermier, comte de Vienne.

La quatriesme, qu'on appeloit Mahaud ou Mathilde, fut jointe par mariage avec Rotrou III, comte du Grand-Perche (que Nicoles Gilles explique mal-à-propos de Vitry en Partois), fils d'un autre Rotrou et d'Havoise, sa seconde femme.

Marguerite fut religieuse à Fontaines en France, diocèse de Meaux, de l'ordre de Font-Evraud.

Alix, la dernière, fut la mieux pourveue de toutes ses autres sœurs, aiant esté la troisiesme femme de Louis le Jeune, qui eut d'elle Philippes Dieu-Donné, roi de France après son père.

Le père de tous ces enfans fut un seigneur très-religieux et dévot, lequel, à cause de ses grandes aumosnes, estoit communément appelé *le Père des Pauvres* (1). C'est le principal éloge que lui donnent la Chronique de Sens, Vincent de Beauvais et Robert de Saint-Marian d'Auxerre, disant tous qu'il estoit « le père des orphelins, le juge des veuves, l'œil des aveugles, le pied des boiteux, singulièrement libéral pour la nourriture des pauvres, et d'une incomparable largesse à bastir des monastères et envers toutes sortes de religieux. » Robert du Mont dit le semblable : *Obiit*, dit-il, *etiam nobilis et religiosus princeps*, *et pauperum pater*, *Comes Theobaldus*. En l'addition

---

(1) *Chron. Senonente*, Vinc. Belvac., lib. XXIV, ch. 13. *Chron. Sanct. Mauriani.*

An. 1151. de Sigibert, qu'on attribue à cet autheur, il se lit : *Obiit venerabilis Comes Theobaldus, Blesensis, nepos regis Henrici et frater Stephani Anglorum regis, princeps magnæ sanctitatis, et largitatis in pauperes.* Geofroi, moine de Citeaux, en la *Vie de S. Bernard*, escrit qu'il estoit *potentissimus in regno et secundus à rege, totus tamen eleemosinis deditus et studiis pietatis intentus, omniumque servorum Dei amator devotissimus.* Bernard, abbé de Bonnevaux, en la Vie du mesme S. Bernard, après avoir dit que la maison de ce comte estoit une eschole de vertu, où personne n'osoit en sa présence faire chose ne dire parole indécente, que chacun de ses domestiques formoit ses mœurs sur le modèle de celles de ce seigneur, ajoute que, par une grande compassion qu'il avoit des nécessités des pauvres, il avoit constitué deux religieux de Prémontré, ses aumosniers, ausquels il avoit donné charge qu'en quelque lieu qu'il fust, ils eussent soin de s'enquérir des pauvres et des ladres, tant de la ville ou bourgade où il estoit, que de ceux du voisinage, pour leur faire porter ce qu'ils auroient besoin, voulant qu'on leur donnast du meilleur de sa table, et que ses maistres d'hostel, sommelliers, pourvoieurs et officiers de cuisine leur délivrassent tout ce qu'ils demanderoient, pour emploier en ces œuvres de charité.

Où sont les seigneurs en ce tems, qui voudroient s'inquiéter en des exercices si méritoires? L'hiver, il faisoit conduire des sommes d'habits, des fourures, casaques et souliers, pour distribuer par les villages aux mal habillés et chaussés. Durant une famine qui, selon la Chronique de Normandie, affligea la France en 1150, ce comte voulut qu'on ouvrist tous ses greniers et granges, et qu'on donnast aux pauvres tous les bleds qui estoient dedans.

Il faisoit tel cas de l'aumosne qu'il fit bastir entre Chasteaudun et Blois une belle abbaïe, que l'impiété des hérétiques a renversée plus qu'à demi, durant les troubles derniers; laquelle il voulut estre nommée l'Aumosne, qu'on appelle autrement le Petit-Citeaux, pour en estre de l'ordre. Il fit aussi bastir dès 1114 l'abbaïe de Saint-Edme de Pontigni, pour des religieux du mesme institut. Dieu le récompensa de ses charités, s'estant apparu deux fois à lui, souhz l'apparence d'un pauvre et d'un lépreux.

Durant un grand hiver, qui pust estre en 1149, que les escrivains du tems asseurent avoir esté fort fascheux (1), aiant rencontré en son chemin un pauvre tout nud, qui oroit [priait] après lui; il lui donna de quoi se couvrir, osta aussitost son manteau, lui disant que, s'il avoit affaire de quelque autre chose, il le lui demandast : le gueux lui demanda son pourpoint, il le lui donna; non content, il lui demanda sa camisole, le Comte se devestit pour la lui bailler et demeura en chemise. Ce mendiant en continuant lui fit demande de son chaperon ou chapeau : « Vous me pressés trop, lui répartit le Comte, j'en ai affaire aussi bien que vous, pour ce qu'il avoit la teste chauve, et ne m'en puis passer. » Il n'eust pas plus tost achevé ces parolles qu'il ne veid plus ce pauvre, et rien devant lui que ses habits, sur quoi, faisant réflexion, il se résolut de ne plus refuser aux pauvres ce qu'ils lui demanderoient. An. 1151.

Une autre fois (2), comme il s'en alloit de Chartres à Bonneval, il s'arresta à la maladrerie de Saint-Gilles, qui est sur le chemin, pour visiter un ladre fort difforme et infect, qu'il aimoit pour ses rares vertus et sainteté de vie; il ne passoit par là qu'il ne le vist : arriva que, durant l'absence du Comte du païs, il trespassa, sans que le Comte en sceut rien. Passant quelque tems après devant ceste maladrerie, il descendit de cheval et s'en alla droit à la chambre où demeuroit ce ladre : il y trouva un homme, celui-ci sembloit sain et net en tous ses membres, qu'il pensoit estre ce mezeau; de quoi estant estonné: « Monsieur, lui dit-il, je suis véritablement ce ladre, duquel il vous a plù faire estat et honorer de vos visites, maintenant, par la miséricorde de Dieu, je suis entièrement guéri et ne me reste plus que d'avoir la couronne de justice; Dieu, juste juge, et qui sçait départir ses grâces, selon qu'il lui plaist, vous rende au dernier jour la récompense de la charité qu'il vous a plu exercer en mon endroit et de plusieurs autres pauvres. » Le Comte, grandement consolé, baisa les mains de cest homme, ainsi qu'il avoit accoutumé faire aux autres lépreux, print congé de lui et se retira. Estant revenu à ses gens, quelqu'un d'entre eux, qui avoit apprint le décès de ce ladre, lui dit : « Hé bien,

---

(1) Thomas Cantiprat., lib. II, ch. 25. — (2) Thomas Cantiprat., lib. I, dial. 3, ch. 31.

An. 1151. Monsieur, vous croiés avoir visité vostre bon ami, sçavez-vous bien qu'il est mort il y a longtems ? » Le Comte fut fort surprins à ces paroles, et néamoins dissimulant avec prudence ce qu'il avoit veu, il ne fit autre réponse que celle-ci : « Dieu tout-puissant et clément! aiés pitié de son âme. »

Outre les fondations précédentes de Pontigni et de l'Aumosne, nostre comte en fit plusieurs autres en divers endroits, comme à l'abbaïe de Lagni et au prieuré de Foissi-lez-Troies, qu'il donna à l'ordre de Font-Evraud; et n'y a guères de monastères et communeautés dans ses terres, ausquels il n'ait fait quelque don ou aumosne. Cela se veoid par le Cartulaire du Comté de Chartres, qui est dans la Chambre des Comptes, à Paris, et par les particuliers des lieux ausquels ces aumosnes ont esté faites, qu'il seroit trop long et importun de rapporter ici.

Il décéda à Lagni-sur-Marne, où Belleforest escrit (1) qu'il fut inhumé : en quoi il s'est trompé, le corps de ce seigneur aiant esté porté à Pontigni, où il avoit eslu sa sépulture. La Chronique de Saint-Marian d'Auxerre, et autres autheurs, disent que ce fut en 1151 qu'il décéda, sans cotter le jour. Le Nécrologe de l'église de Chartres le met le 10 de janvier, sans y mectre l'année. Thibaud, son fils, Séneschal ou Grand-Maistre de France, donna dix livres à l'église de Chartres de rente annuelle sur certains droits de coustume, qu'il avoit à prendre en quelques lieux, appartenant à ladite église, à la charge d'y dire et célébrer par chacun an un service des trespassés pour Thibaud, son père, et un pour lui, après qu'il auroit plu à Dieu de le retirer de ce monde.

Que le lecteur juge, après ce que nous avons dit ci-dessus de cet illustre seigneur, si Dupleix (2) a eu raison de parler de lui en termes si désavantageux, comme il a fait en son *Histoire de France*, du tems du roi Louis le Jeune. Beaucoup d'historiens escrivent plus qu'ils ne sçavent, et soubz la bonne foi d'autrui, mectant au jour des choses dont ils eussent mieux fait de se taire, comme il y a aussi des escrivains à gages ou intéressés, ou mal affectionnés, qui ne pensent qu'à eslever ceux pour lesquels ils travaillent, par le rabaissement et mespris qu'ils font des autres. Ceux qui viennent après eux prennent pour certain ce qu'ils disent, sans éplucher si ce qu'ils ont escrit est vrai ou non; qui est un grand manquement en un historien, qui ne doit rien mectre au jour qu'il ne l'ait bien considéré et examiné. An. 1151.

---

(1) Lib. III, ch. 50. — (2) *Hist. de France*, t. II, p. 25.

Cest autheur dit que Thibaud s'estant souvent trouvé coupable de félonie et de perfidie, comme ses ancestres, s'estoit hardiment opposé à la volonté du roi, prenant en sa protection Pierre, archevesque de Bourges; est-ce commectre le crime de félonie de maintenir la justice et la défendre? Les rois sont hommes, sujets aux passions comme les autres; s'ils n'avoient quelqu'un qui réprimast leurs fougues, qu'est-ce que feroient des sujets soubz la domination de seigneurs fascheux et absolus ?

Dupleix ne dit pas la cause principale qui porta Thibaud contre le Roi, qui estoit le divorce qu'avoit fait Raoul, comte de Vermandois, avec la fille de Thibaud, pour espouzer la sœur de la reine, que le roi espauloit de son authorité. Le comte de Champagne, pour avoir raison de ceste séparation comme d'une injure faite à sa fille, voire à toute sa famille, s'estoit pourveu, non contre le roi, mais contre le comte de Vermandois, qui lui avoit fait l'affront; et d'autant que ceste affaire se devoit plaider à Rome, où Albéric, chancelier de ceste Cour, pouvoit beaucoup lui servir, il avoit embrassé la deffense de Pierre, nommé et consacré par le Pape archevesque de Bourges, cousin dudit Albéric, pour l'obliger à l'assister en son procès. Que s'il eust esté si criminel que le voudroit faire Dupleix, S. Bernard n'eust point entreprins sa cause envers le Pape et le Roi; n'y aiant d'apparence qu'un tel personnage réputé Saint par l'église, eust voulu se porter à deffendre une cause injuste et travailler à l'accommodement du roi avec le comte, s'il n'eust crû que le roi avoit tort; comme de fait il l'avoit, ainsi qu'il parust par l'événement. Que si le comte Thibaud eust esté tel que cest escrivain le représente, le roi eust-il marié ses deux filles avec deux fils de Thibaud; voire lui-mesme auroit-il espouzé la dernière fille du comte, qui est assés pour mectre à couvert l'honneur qu'on lui veut injustement ravir: que l'on ne sçauroit faire, sans heurter celui de nos rois qui en descendent. Que si Dupleix eust leu

---

(1) Epist. 220, 222 et 224.

An. 1151. les vers suivans, inscrits à la gloire de ce brave seigneur, dans la Chronique de Saint-Marian d'Auxerre :

Te bonitas notum dedit omnibus, optime Consul.
Nunc modo fama manens hoc operatur idem.

Il en eust tout autre sentiment, ce distiche estant un éloge très-honorable à sa mémoire, à laquelle je devois ceste défense.

CHAPITRE XVIII.

Du divorce d'entre Louis le Jeune et sa femme Aliénor; Mariage de Henri, duc de Normandie, avec ladite Aliénor. Guerre entre le comte Thibaud et Sulpice de Chaumont; Décès d'Estienne, roi d'Angleterre; Mort de Sulpice de Chaumont et d'Oudin, son frère. L'abbaïe de Saint-Cheron-lez-Chartres de séculière faite régulière. Second mariage du roi Louis le Jeune; Décès de l'évesque Goslein.

Reprenant maintenant le fil de nostre histoire, quelque tems après que le roi fut de retour de la Terre-Sainte, il se résolut de se séparer de sa femme. Le bruit commun, fut-il vrai ou nom, estoit qu'elle avoit fait faux-bond à son honneur, et qu'elle s'estoit abandonnée à d'autres qu'à son mari. Le roi, toutefois, ne la voulant perdre de réputation et conserver la sienne, trouva un prétexte plus honorable pour se séparer l'un d'avec l'autre, et parvenir à leur divorce, qui estoit la parenté qui se trouvoit entr'eux. Il fit à ce sujet assembler à Beaugenci, villette assize sur la rivière de Loire, diocèse d'Orléans, un mardi avant Pasques flories, Hugues, archevesque de Rouen, et Geofroi, archevesque de Bordeaux, avec autres prélats et barons du roiaume : ausquels, aiant proposé les degrés de leur consanguinité, qui furent affirmés par certains témoings et jurés estre véritables, moiennant quoi leur mariage fut dissoust du consentement des parties. Le roi, après cela, renvoia sa femme en Guienne, et pour les deux filles qui estoient issues de leur couche, il les retint avec lui et les maria avec les deux fils de Thibaud nostre comte, comme dit est. An. 1151.

Au partir de Beaugenci, elle se retira à Blois, où aiant eu avis que ce comte avoit dessain de l'enlever de force, elle en partit de nuit et s'en alla à Tours, où Geofroi, fils d'un autre du mesme nom, comte d'Anjou, frère de Henri, roi d'Angleterre, voulut faire le mesme. Sur l'avis qu'il receut qu'elle s'en alloit au Port-de-Pile, il eust exécuté son dessain, si elle n'eust prins un autre chemin pour se retirer en Guienne. Au mois de septembre suivant, ce Geofroi, comte d'Anjou, décéda au Chasteau-du-Loir, et non à Chasteau-Landon, comme quelques-uns se sont imaginés, et fut inhumé en l'église de Saint-Julian du Mans. Henri, son fils aisné, et de Mahaud, fille de Henri, roi d'Angleterre, voiant que s'il pouvoit parvenir au mariage de ceste princesse, il avanceroit beaucoup ses affaires, sans considérer qu'il devoit beaucoup au roi Louis le Jeune, pour l'avoir assisté au recouvrement du roiaume d'Angleterre, sur les héritiers d'Estienne, qui en estoit mort en possession et qui l'en avoit rendu paisible, fit la recherche de ceste Aliénor pour se marier avec elle.

Ceste dame, pour exécuter sa passion et la haine qu'elle avoit contre Louis, l'eut aggréable et contracta avec lui. Henri se voiant dans de grands biens, roi d'Angleterre, duc de Normandie et de Guienne, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine, vicomte de Limoges et seigneur de plusieurs autres terres dans le roiaume de France, s'oubliant du bien qu'il avoit reçu du roi Louis, et par une grande ingratitude, lui donna bien de la peine et à son Estat.

Sa première volée fut dans le diocèse de Chartres, où estant appelé par Gilbert de Tillières, il brusla les chasteaux de Brezolles et de Marcouville, qui appartenoient à Hugues de Chasteauneuf en Thimerais (1); puis, remontant au Grand-

---

(1) *Chron. Norma.*, ad 1151.

An. 1151. Perche et en Normandie, il s'en alla actaquer Richer de L'Aigle, qui tenoit le parti du roi, et mit le feu dans Bonsmoulins. Pendant qu'il estoit occupé à commectre ces hostilités, les François, appelés par Robert, frère du roi, comte de Dreux, bruslèrent, par droit de représailles, Tillières avec un des faubourgs de Vernueil, et s'en allèrent assiéger Nonancourt, d'où ils furent contraints de lever le siége et se retirer.

La guerre estoit pour s'allumer davantage entre ces deux rois, si l'on n'eust trouvé moien de faire quelques trèves entre eux, lesquelles n'eurent pourtant aucun effet; car, Henri estant pressé de passer en Angleterre, Louis lui déclara qu'il n'entendoit tenir lesdites trèves, et en mesme tems se jecta dans la Normandie et assiégea Vernon. Y aiant trouvé de la résistance, il se contenta d'en brusler le faubourg, avec Longueville; il le print toutefois par après, pour lequel r'avoir, Henri estant de retour en France, donna au roi deux mille marcs d'argent, tant pour les frais de la guerre, que pour ce qu'il lui avoit rendu au mesme tems Neumarchés.

D'autre costé, ce prince, par le conseil de Sulpice de Chaumont, ne voulut recongnoistre Thibaud, comte de Chartres et de Blois, pour les terres qu'il tenoit de lui, desquelles il se désavoua à seigneur. Sulpice voulut faire de mesme, donnant Chaumont à Hugues, son fils, avec tout ce qu'il tenoit du comté de Blois. Thibaud fit tout ce qu'il put pour ramener Sulpice au devoir; mais cetui-ci, par le conseil de personnes qui, soubz main, procuroient sa ruisne, print les armes contre Thibaud, son seigneur. Il avoit à son service un certain affranchi de Saint-Laumer de Blois, nommé Crespin de Mindrai, fils d'un certain bastard de Candei, qui s'appeloit Raoul Guiard. Sulpice se fioit du tout en lui, et n'eust jamais pensé qu'il l'eust voulu trahir, aiant expérimenté sa fidélité en autres choses. Ce Crespin avoit intelligence avec Thibaud, auquel il faisoit sçavoir toutes les plus secretes délibérations de son maistre, par le moyen de la fille de Guerin de Chozei, sa parente, qui demeuroit à Blois. Le comte l'entretenoit, comme l'on fait d'ordinaire avec de telles âmes vénales, de belles promesses, de grandes espérances, et quelques présens; il lui persuada de lui livrer Sulpice, mort ou vif. Sulpice, aiant découvert ce trafic qu'on faisoit de sa vie, le traistre, pressé de sa conscience et de l'appréhension de la peine, se retira à Blois, où Thibaud le fit prévost de la ville. An. 1151.

Cela donna martel en teste à Sulpice, lequel, n'osant plus se fier à personne, fit fortifier la Motte et Mindrai. Thibaud leva aussitost une armée pour les aller abactre. Sulpice en fit autant de son costé, pour avoir sa revanche : sa trop grande facilité à prester l'oreille à des flatteurs, qui lui cornoient sans cesse la révolte et la félonie contre son seigneur, l'enveloppa dans les piéges dont il ne pust se tirer. Elizabeth, sa mère, femme fort asgée, le vint trouver à Amboise, pour lui persuader de se remectre bien avec Thibaud, son seigneur de fief; elle prévoioit, comme sage et avisée, le danger où se mectoit son fils d'entreprendre la guerre contre le comte de Blois, l'un des plus puissans et des mieux alliés de France, qui s'en venoit avec ses amis fondre sur lui avec une grosse armée; elle jugeoit qu'il ne pouvoit lui en arriver que de la honte et du dommage, n'aiant des forces bastantes pour se deffendre contre ce comte. Quoique les événemens de la guerre fussent douteux, elle ne pouvoit s'imaginer une victoire pour lui, mais plustost de la confusion. Les larmes qui baignoient son visage parloient assez pour elle, pour tesmoigner le déplaisir qu'elle avoit de ne pouvoir réduire son fils à la raison, et fléchir son courage à rechercher sa gloire dans la soubmission envers son seigneur, et non en sa désobéissance. Mais Sulpice, qui couroit la teste baissée à sa ruisne, ne voulut escouter les bons avis et conseils de sa mère, tesmoignant, par ses discours et par sa contenance, qu'il ne craignoit l'événement de ceste guerre, qu'il espéroit devoir être très-glorieux pour lui, aiant ses trouppes composées de braves et courageux soldats, qui sçavoient vaincre et non estre vaincus.

Les armées rangées en bataille de part et d'autre, Thibaud demanda à parler à Sulpice. Tandis qu'ils s'abouchèrent, les gens du comte, qui avoient le mot de leur capitaine, passèrent la rivière de Beuvron, près Montoire, et se rendirent près Mindrai. Ils en donnèrent incontinent avis à Thibaud, lequel, rompant son pourparler, monta à cheval, et aiant joint ses trouppes, entra à l'improviste dans Mindrai, où il trouva les gens de Sulpice désarmés; ne pensant à rien moins qu'à ceste surprinse, se voiant assaillis et de front et à dos, ils quictèrent la place et se retirèrent en désordre, où ils peurent. Sulpice, An. 1151. qui ne sçavoit rien de ce qui s'estoit passé, se vint enferrer dans ses ennemis, qui le prinrent avec ses deux fils, Hugues et Hervé, et leurs cousins Jean de Linières, Seguin Rahier, fils de Rideau, et Jean d'Aloie, avec beaucoup d'autres, tant de pied que de cheval; Jaquelin de Maillé, Thibaud des Roches, et Rideau de Relai et quelques autres, furent plus heureux, s'estant sauvés dans Chaumont où ils se fortifièrent. Thibaud les suivit de près, et s'estant rendu maistre de la partie basse de la ville, il l'abandonna au pillage des soldats, lesquels, chargés de butin, furent rencontrés par une compagnie d'infanterie d'Amboise, qui se tenoit couverte dans un bois; lesquels, venant à fondre sur eux, leur otèrent leur proie et en emmenèrent bien deux cens prisonniers à Amboise.

Le comte, irrité de ceste perte, menaça de se venger sur Sulpice et ses enfans, si on ne lui rendoit ses gens, et deffendit qu'on leur donnast à boire et manger, que les prisonniers ne fussent délivrés. Agnès, estant en peine de son mari et de ses enfans, les mit promptement en liberté; ce qui n'aiant rendu la condition de Sulpice meilleure, ceux d'Amboise envoièrent à Oudin, son frère, seigneur de Jaligni, un exprès, pour l'avertir de la prinse et captivité de leur seigneur et de ses deux fils, le priant de venir au plus tost pour donner ordre à leur délivrance, pourvoir à la place et à la deffense d'icelle et de ses habitans. Oudin se trouva surprins à ceste nouvelle, et ne sçavoit bonnement à quoi se résoudre : il pria toutefois Archambaud de Bourbon de prendre garde à sa terre pendant son absence, et s'en vint à Amboise, qui lui fut délivré.

Thibaud, jugeant que le repos d'Oudin lui causeroit du travail, ne voulut lui donner loisir de prendre son haleine, il le fut actaquer dans Chaumont, avec une armée considérable. Ceux qui estoient dedans se portèrent en gens de bien pour le deffendre, tellement que Thibaud ne pust beaucoup les incommoder. Tout ce qu'il pust faire fut de brusler une rue du costé du couchant, hors le fossé, et prendre quelques Auvergnats, qu'il emmena prisonniers. Sulpice estoit cependant détenu prisonnier à Chasteaudun en la garde de Barthelemi Guins, qui le traictoit fort mal. Le comte le vouloit bien, estimant pouvoir, par la rigueur qu'on lui tenoit, obtenir Chaumont, de Sulpice, qui s'estimeroit bien heureux de le bailler, pour racheter sa

An. 1152. liberté : on proposa d'autres accommodemens au comte et de lui paier une grosse rançon; il ne voulut y entendre, demandant seulement Chaumont, qu'il souhaitoit avec passion. Sulpice estoit bien d'avis de le bailler, mais ses sujets ne voulurent y consentir; ce que voiant, ceux qui avoient la garde de Sulpice le tindrent plus à l'estroit qu'auparavant, si, que du mauvais traitement qu'ils lui firent, il trespassa à Chasteaudun le 9 des calendes de septembre, qui revient au 24 d'aoust 1152.

Les moines de Pont-Levoi, qui demeuroient à Saint-Valerian, au faubourg de la susdite ville, qui est un prieuré, dépendant de la susdite abbaïe, sur l'avis qu'ils eurent de son décès, furent demander permission d'enlever le corps et le porter inhumer audit Pont-Levoi avec ses devanciers, qui en estoient fondateurs; ce que n'aiant pu obtenir de Thibaud, il leur permit seulement de le mectre en terre en leur église dudit Saint-Valerian. Voilà où la présomption porta ce seigneur, qui pouvoit vivre content, s'il eust voulu, sans s'embarrasser contre son seigneur, beaucoup plus puissant en biens et amis que lui.

Thibaud ne fut en repos pour la mort de Sulpice : il fut inquiété d'autre part. Henri, duc de Normandie, ne pouvoit souffrir près de lui un si puissant voisin; pour avoir prétexte de l'actaquer, il lui demanda qu'il eust à lui restituer Fréteval, qu'il prétendoit lui appartenir : sur le refus que Thibaud fit de le lui rendre, Henri jecta une armée aux champs, avec laquelle il marcha contre le Comte et print son poste entre Fréteval et Vendosme. Ceux de Fréteval sortirent sur le Normand, en résolution de l'empescher de passer plus avant; ils se ruèrent d'abord sur ses trouppes avec telle impétuosité et les chargèrent si à propos qu'ils n'eurent le loisir de se recongnoistre; mais prenant l'espouvante, elles laschèrent le pied, rompirent leurs rangs, et défilant peu à peu, se retirèrent en désordre. Geofroi, frère du duc, accouru pour les soutenir, y fut prins avec plusieurs autres.

Tandis que cela se passoit, Oudin, frère de Sulpice, croiant avoir donné ordre aux affaires de ses neveux, se retira chez lui : par l'avis de sa mère et de ses amis, il avoit mis bonne garnison dans Chaumont, sur laquelle il se reposoit, n'estimant pas qu'on la deust forcer, non pas mesme actaquer. Mais à peine fut-il de retour en sa maison, qu'il receut nouvelles de la

An. 1153. prinse de ceste place, et qu'elle avoit esté razée. Cela s'estoit fait du consentement de Henri, lequel, voiant qu'il ne pouvoit tirer son frère des prisons de Thibaud qu'en lui accordant la ruisne du chasteau de Chaumont, y consentit, à la suscitation de Mahaud, sa mère, à condition que ce comte rendroit la liberté à Geofroi, aux enfans de Sulpice et à tous les autres qu'il tenoit prisonniers, et se contenteroit d'une raisonnable rançon. Il fit gouster ces conditions à la veuve de Sulpice et aux habitans d'Amboise, moiennant lesquels ils pouvoient ravoir : lui, son frère; leur dame, ses enfans; eux, leur seigneur, et tous la paix, durant laquelle il leur promectoit de faire restablir leur forteresse. Ces conditions accordées de part et d'autres, Geofroi, frère du duc, et Hugues et Hervé, enfans de Sulpice, et tous les autres prisonniers furent délivrés et s'en retournèrent en leurs maisons.

Ceste année, le pape Anastase sacra Hugues du Puiset, neveu d'Estienne, roi d'Angleterre, évesque de Dunelme, au lieu de Guillaume, qui estoit décédé l'année précédente.

Aussi, le 25 d'octobre de l'an 1154, mourut Estienne, roi d'Angleterre, oncle de nostre comte Thibaud, sans autres enfans légitimes que Mahaud, abbesse de Rameses. Eustache, son fils, estoit décédé dès environ deux ans auparavant, et ne restoit plus que ceste fille, avec Guillaume, qui fut marié à la fille de Guillaume III, comte de Varennes, et Grun, abbé de Saint-Alban. Ce roi fut inhumé en l'abbaïe de Fasseham, que sa femme Mahaud avoit fait bastir et fonder, où elle et son fils avoient desjà receu leur sépulture.

Sitost que Henri, qui s'estoit de naguères accordé avec le comte Thibaud, receut les nouvelles de la mort d'Estienne, il se rendit à Barfleur, pour s'embarquer à la première marée, et passer en Angleterre, affin de prendre possession du roiaume qui lui appartenoit. Il arriva en ceste isle, le 7 décembre, où il fut receu avec applaudissement d'un chacun, et couronné le dimanche de devant Noël, à Westmoutier.

Au mesme tems, Oudin d'Amboise, estant allé en voiage à Saint-Gilles en Languedoc, où la dévotion estoit grande, fut poursuivi par quelques siens vassaux, qui le tuèrent en trahison. L'on envoia dès l'heure mesme avertir Hugues, son neveu, de cest assassinat, et d'aller promptement prendre possession de ses terres, comme son plus proche et présumptif héritier. Il ne manqua à se rendre sur les lieux, où il receut le serment de fidélité et les hommages de ses vassaux. Elisabeth, mère d'Oudin, ne survesquit guères après ce malheur de son fils, et fit Hugues héritier de tout ce qu'elle possédoit en Auvergne, et estant décédée le 4 des ides d'octobre 1155, elle fut portée inhumer à Pont-Levoi avec ses prédécesseurs. An. 1154.

Une autre Élisabeth, vidamesse de Chartres, estant sur la fin de ses jours, confirma à l'église dudit Chartres, le don ou fondation, que Hélisende, sa mère, y avoit fait de deux cierges, qui devoient brusler les samedis seulement, devant la Sainte-Châsse; pourquoi elle auroit donné cinquante-deux sols de rente foncière, à prendre à toujours, mais sur le four du Vidame, assis audit Chartres, en présence de Lorette, sa sœur, et de Guillaume, son fils, lesquels furent amortis par l'évesque Goslein, seigneur féodal dudit four.

Environ ce mesme tems, ce prélat donna l'église et cure de Saint-Germain de Dourdan à l'abbaïe de Saint-Cheron de Chartres, qu'il avoit de nouveau restablie, et de séculière faite régulière, du consentement du pape Eugène III, et outre, il leur donna la chapelle des Granges-le-Roi, environ une lieue de là.

Le roi Louis, voulant pourveoir au repos de ses sujets et asseurer sa couronne et son sceptre à quelqu'un de sa race, pensa de se remarier : il espouza Constance, que quelques-uns nomment Béatrix, Mahaud, Elizabeth, fille d'Alphonse, roi de Castille, et de Bérangère, sœur de Raimond, comte de Barcelone. La solemnité des noces fut faite à Orléans, par Hugues, archevesque de Sens, nonobstant les prétentions de Sanson, archevesque de Reims, qui soutenoit que ceste cérémonie devoit estre faite par lui et dans son église, et non par d'autres ni ailleurs.

Ceste année fut la dernière de nostre prélat Goslin, et de Gilbert de la Porée, évesque de Poitiers, duquel nous avons parlé ci-dessus. Pour le second, je l'apprens de Robert du Mont, abbé du Mont, au diocèse d'Avranches, et pour le premier, cela se veoid dans un registre du Parlement, de la mesme année; lequel porte que le clergé de Chartres estoit désolé pour la mort de Goslin, son évesque. Le Nécrologe de l'église de Char-

An. 1154. tres indique que ce fut le premier de febvrier, qu'il décéda, et qu'il fit force bien. Son corps fut porté inhumer en l'abbaïe de Josaphat, qu'il avoit fait parachever, et fut posé soubz un sépulcre de pierre qui s'y veoid encores, quoique fort gasté et rompu, comme tous les autres, qui sont dans l'église de ce monastère, sur lesquels les hérétiques ont exercé leur rage, les brisant et rompant en haine de nostre religion, durant les troubles meus pour la conservation d'icelle, en 1591. Il y avoit sur ledit tombeau la représentation d'un évesque, eslevé proche la porte qui mène de l'église au cloistre; où il s'en veoid encores à présent quelque reste, avec l'inscription de ces vers, en forme d'épitaphe :

Hoc tandem, Goslene, jaces, sub pulvere, cujus
Secula mirantur religionis opus.
Josaphat Abbatiam, cujus primus fuit auctor
Gaufridus, innumeris sumptibus ædificas.
Præterea Abbatiam Carauni martyris auges.
Virginis ecclesiam nobilitas tabulis.

Voilà ce que j'ai pu trouver de Goslin; passons à son successeur.

CHAPITRE XIX.

De Robert II, évesque de Chartres; De Henri, comte de Champagne, dit* le Large; *Des deux cures d'Illiers en Normandie, données l'une à l'église Nostre-Dame de Chartres, l'autre à Saint-Père-en-Vallée dudit Chartres. Voiage du Roi en Espagne; Thibaud, régent en France, se révolte contre le Roi, pour l'Anglois; leur réconciliation. Fondation du prieuré de Boulongne, de l'ordre de Grammont, en Blésois. Louis espouze Alix, sœur de Thibaud. Le Pape en France et à Chartres; fondation du prieuré de Louïe, dudit ordre de Grammont près Dourdan.

ROBERT, doien de la cathédrale de Chartres, succéda incontinent à Goslin : cela se peut recongnoistre par divers actes des Cartulaires des monastères et communeautés du diocèse dudit Chartres, entre autres par un de ladite Cathédrale, par lequel Thibaud, comte de Chartres et de Blois, quicte à l'évesque Robert toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur la terre de Bisseau, ainsi qu'il appert par ses lectres, données à Estampes l'an de l'Incarnation 1156. Dans le Cartulaire de Josaphat, il s'en veoid un autre, donné à Chartres, le 15 des calendes de novembre, qui revient au 18 d'octobre de la mesme année, touchant la dixme de Centignonville, qu'Ansoud, fils de Jean de Chalou, avoit donnée audit monastère, du consentement de Simon de Maizières ou de la Mazure, seigneur féodal, et de sa fille aisnée, que le fils de Robert d'Orfin devoit espouzer. Dans le Cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée (1), il se trouve, en la mesme année, une charte dudit Robert, concernant la dixme d'Osainville, donnée à ladite abbaïe par Hugues de Theuville, du consentement de Regnaud d'Ouarville et Everard de Levéville, desquels elle relevoit en An. 1156.

---

(1) Part. III, c. 32.

An. 1156. fief. Dans le *Livre noir* de l'évesché de Chartres (1), il se trouve une bulle du pape Adrian IV, donnée le 12 des calendes de mars (qui est le 18 de febvrier), indiction 5, l'an de l'Incarnation 1156, l'an troisiesme de son Pontificat, adressant audit Robert, successeur de Goslin, que l'on ne peut impugner à cause de l'indiction, qui est la marque de l'année 1156.

D'où il se peut recueillir que Robert fut immédiat successeur de Goslin, et dans la mesme année; ce que je remarque particulièrement, à cause de ceux qui ont dressé le Catalogue de nos évesques, Démocharès, Chenu, Severt et autres, qui escrivent que Robert fit son entrée en l'église de Chartres dès l'année 1148, et continua sa séance jusques en l'an 1164, l'espace de seize ans : qui est une grande erreur en l'histoire; car, par un acte, qui est inséré dans le Cartulaire de Josaphat, touchant les moulins de Lambourrai sciz à Joui, donné à Oisesme, l'an 1155, Goslin y est nommé comme évesque, et Robert comme doien ; qui montre que Robert n'a pu estre évesque de Chartres en 1148, et ne l'a pu estre qu'en 1156.

Ce fut en ceste année que Jean de Sarisberi (2), que nous verrons ci-après dans la chaire Chartraine, se fit connoistre au pape Adrian, son compatriote, qui estoit lors à Bénévent, où, conférant ensemble de la dignité Pontificale et de l'estime qu'on faisoit de la cour Romaine, de laquelle un chacun se plaignoit, à cause des grandes finances qu'elle retiroit de toutes les parties du monde, où la religion Catholique est receue, à la foule des provinces qui les fournissent, ce souverain Pontife lui objecta l'apologue des membres, qui se plaignoient du ventre qui ne faisoit rien, et néamoins c'estoit lui qui consommoit tout ce que les autres parties du corps avoient amassé, dont il n'estoit satisfait et content, et falloit toujours recommencer à lui donner nouveaux alimens; ce que ces membres considérans, résolurent de ne lui donner plus rien ; mais s'apercevant que de jour à autre, ils défrinoient à faute d'estre nourris, ils recongneurent leur faute, et qu'ils ne pouvoient estre conservés en leur embonpoint sans le ventre, lequel distribuoit à chacun des autres membres la nourriture qui leur estoit nécessaire et propre; et par ce, ils reprindrent leurs premiers erres et continuèrent à lui donner à manger comme auparavant. Car, par ce discours, An. 1156. le Pape lui fit veoir à l'œil et toucher au doigt qu'il est besoin que chacun des membres de l'Eglise secoure la Romaine, puisque c'est d'elle que tous les fidèles reçoivent leurs alimens et pasture spirituelle. Ce qui pust donner sujet audit Jean de Sarisberi, de composer en vers un petit Traité *De conspiratione membrorum adversùs voracitatem stomachi omnium labores exhaurientem*, que j'ai manuscrit parmi mes mémoires.

---

(1) Fol. 69, recto. — (2) Joan. Saresb., *Polycrat.*, lib. VI, ch. 24.

Adrian eust quelque prinse avec l'Empereur; laquelle, tandis qu'ils s'amusoient à la démesler, Henri, comte de Champagne, aisné de feu nostre comte Thibaud, fonda le Chapitre de Saint-Estienne de Troies (1), avec un hospital tout proche, lesquels il dota de riches revenus: il estoit si dévot et libéral, qu'il n'y a guères d'églises ou monastères dans le diocèse de Troies, qui n'aie senti ses largesses, qui lui donnèrent le surnom de *Large*. Il avoit grande compassion des pauvres, et leur départoit bonne partie de ses biens.

Joinville (2) rapporte une de ses actions sur ce sujet, qui mérite bien trouver place en ce lieu, soit pour recommander la libéralité de ce seigneur, soit pour divertir le lecteur, auquel elle pourra estre aggréable et plaisante. Cest autheur dit donc, en mesmes termes que je rapporte, qu'il y avoit un très-riche bourgeois à Troies, nommé Artaud, auquel le comte Henri donnoit plus de foi qu'à nul autre de son conseil, et tant amassa de deniers icelui Artaud, qu'il fit bastir le chasteau de Nogent, dont depuis a esté appelé Nogent-l'Artaud. Or, avint qu'une feste de Pentecoste, comme le Comte alloit à Saint-Estienne de Troies, pour ouïr messe, un pauvre gentilhomme, aiant deux filles avec lui, se mit à genoux devant le Comte, lui suppliant au nom de Dieu de lui vouloir aider, pour marier ses deux filles, lesquelles il montroit au Comte. Cest Artaud de Nogent qui venoit derrière, sans actendre la response du Comte, commença à reprendre le pauvre gentilhomme, lui disant qu'il avoit tort de demander argent au Comte, qui en avoit tant donné qu'il n'avoit plus de quoi. Et le Comte aiant entendu ce qu'avoit dit Artaud se tourna devers lui, en lui

---

(1) *Promptuar. antiq. Trec.*, fol. 328. Tyrius, lib. XXI, ch. 30. —

(2) En la *Vie de S. Louis*, ch. 10.

An. 1157. disant : « Sire vilain, vous mentés faussement de dire que je » n'ai plus que donner, si ai dea, et encores vous mesmes, » que je donnerai tout à présent. » Et incontinent le print et dit au gentilhomme : « Tenés, mon ami, je le vous donne et le » vous garantirai. » Le pauvre gentilhomme ne fut point estonné, mais soudain empoigna mon bourgeois bien estroitement et ne le laissa oncques aller jusqu'à ce qu'il lui eust baillé cinq cens livres, pour marier ses dites deux filles. Voilà ce que valut à ce bourgeois l'empeschement qu'il voulut apporter au Comte, d'exercer sa libéralité.

Ce fut semblablement en ceste année que Rotrou, évesque d'Evreux, qui fut du depuis archevesque de Rouen, donna, tant à l'église de Chartres qu'à celle de Saint-Père-en-Vallée, les deux portions de la cure d'Illiers en Normandie, qui est une bourgade de son diocèse, excepté ce que les religieux de l'Estrée y cultivoient, qui leur avoit esté aussi donné par le mesme Rotrou : ce que Simon d'Anet, qui estoit seigneur dudit Illiers, approuva. Et de mesme, Guillaume Goufier aumosna ausdits religieux de Saint-Père tout ce qu'il pouvoit avoir ausdites dixmes; et fut accordé entre les parties que Robert, évesque de Chartres, jouiroit, sa vie durant, de la moitié de la dixme qui appartenoit à son église, à condition qu'après son décès elle retourneroit au Chapitre, qui demeuroit chargé de faire son anniversaire tous les ans. Entre les tesmoins qui assistèrent à ceste donation, est desnommé Robert de Neubourg, que ce Rotrou dit estre son neveu. Henri, roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, confirma tout ce que dessus, en la ville du Mans, où le mécontentement de Geofroi, son puisné, qui demandoit supplément de partage en la succession de son père, l'avoit appelé.

Aiant terminé leurs affaires, Henri s'en estant retourné en Angleterre, Guillaume, fils naturel du feu roi Estienne, le vint trouver et lui remit tout ce qu'il tenoit de la Couronne, moiennant quoi, le roi Henri lui rendit tout ce que son père avoit et possédoit, l'an et jour que décéda Henri I, son aïeul (1), sçavoir le comté de Mortaing dans le Cotentin, et celui de Surei, autrement de Varennes, qui lui venoit du costé de sa femme, fille de Guillaume III, comte dudit lieu, qui estoit décédé en Jérusalem. Il y avoit aussi quelque différend entre Pierre, abbé de Jumièges, et Robert, comte de Dreux, pour raison du prieuré de Bû, duquel lieu Robert estoit seigneur; qui fut accommodé par Robert nostre prélat, et confirmé par le roi Louis, à Paris, au mesme an. An. 1158.

---

(1) Matth. Paris. Robert du Mont, ad ann. 1157.

Louis le Jeune, sur quelques discours qu'on faisoit courir, que la reine, sa femme, n'estoit pas légitime, se voiant en paix de tous costés, fit semblant, pour en découvrir la vérité, d'aller visiter le roi de Castille son beau-père, et faire le voiage de Saint-Jacques en Compostelle. Il laissa nostre comte Thibaud et son chancelier Hugues, pour gouverner le roiaume, durant son absence; il ne fit long séjour en son pèlerinage, veu qu'il estoit de retour dès 1159. Cela paroist par la confirmation qu'il fait de certain jugement, rendu par lesdits Thibaud et Hugues, sur quelque différend qui estoit entre Thibaud prieur de Geziers (*Juziers*), et Regnaud de Butincour, en ladite année (1). Vers le mesme tems, Henri, roi d'Angleterre, vint trouver celui de France sur la rivière d'Epte, puis à Paris, où il fut parlé entre eux d'un traité de paix, que l'Anglois fit avec nostre comte au mois de décembre; moiennant lequel, Thibaud rendit à Henri Amboise et Fréteval (2). Ce qui se doit entendre pour la mouvance seulement, et non pour le domaine, qui appartenoit à des seigneurs particuliers, sçavoir Amboise à Hugues de Chaumont, et Fréteval à Ourson, ainsi qu'il se justifie par plusieurs actes du tems.

Rotrou, comte du Perche, restitua en mesme tems à Henri Moulins et Bons-Moulins, pour lesquels il lui donna Bélesme, dont il lui fit hommage. Il y avoit bien une autre guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre, pour raison du comté de Tolose, que l'Anglois prétendoit lui appartenir, à cause de sa femme Aliénor; le père de laquelle l'avoit engagé à Raimond, comte de Saint-Gilles, son frère, qui avoit espouzé Constance, sœur du roi de France, veuve d'Eustache, fils d'Estienne, roi d'Angleterre. Louis s'en alla avec une armée, pour secourir son beau-frère, et s'enferma dans Tolose. L'Anglois, quoiqu'il eust conquis partie du Languedoc, n'osa actaquer sa capitale, pour le respect du roi; mais désirant faire diversion de ses ar-

---

(1) *Cart. S. Petr. in Vall. Carnot.* — (2) *Appendix ad Sigibertum.*

An. 1160. mes, il fit en sorte, avec le comte Thibaud son cousin, qui le portoit soubz main, qu'il fist quelques courses en France. Il n'alla guères loing, d'autant que Henri, évesque de Beauvais, et Robert, comte de Dreux, frère du roi de France, jectèrent des trouppes au-devant, qui le firent retirer, au préjudice des lieux, qu'ils rencontrèrent sur les marches de France et de Normandie, qu'ils mirent à feu et à sang.

Durant que tout cela se passoit, Bernard, dit *le Breton*, pour ce qu'il estoit originaire de ceste province, chancelier de l'église de Chartres, fut eslu évesque de Cornouailles, et Pierre Lombard, dit *le Maistre des Sentences*, aussi chanoine en ladite église, fut pourveu de l'évesché de Paris, par la cession que lui en fit Philippes de France, archidiacre en icelle, son disciple, qui avoit aussi esté eslu concurremment avec lui, déférant à la vertu et doctrine de son maistre ce grade d'honneur, qu'il avoit causé à plusieurs autres. Nostre comte Thibaud, nonobstant les guerres qu'il avoit sur les bras, ne laissa de fonder le prieuré de Boulongne, près Blois, de l'ordre des Bons-Hommes de Grammont.

L'Anglois, aiant eu avis de ce qui s'estoit passé en Normandie, quicta le Languedoc, et s'en vint dans le Beauvoisis, où il fit beaucoup de ravages. Simon, comte de Montfort et d'Évreux, se mit avec lui, et lui livra les forteresses, qu'il possédoit en France, j'entens Montfort, Rochefort, Espernon, et autres, qui incommodoient beaucoup les François, à cause des courses que faisoient les Normans et Anglois, qui estoient dedans ces places, sur les grands chemins de Chartres, Paris, Estampes et Orléans. Ce qui obligea le roi de faire trèves avec Henri, depuis le mois de décembre, jusques aux Octaves de Pentecoste suivant; pendant lequel tems, l'Anglois repassa en son isle. Le pape Alexandre III qui avoit succédé au pape Adrian, décédé d'une esquinancie dès le premier de septembre de ceste année, s'emploioit fort pour faire la paix entre ces princes; il envoia à cet effet en France S. Pierre de Tarantaise, qui conclud la paix entre ces deux couronnes, au mois de mai de l'an 1161. Vincent de Beauvais escrit (1) que cela arriva en 1165, et qu'il mourut en 1173. Mais l'un me fait douter de l'autre, estant mort dès 1171, un 8 de mai, selon Surius, Baronius, Vion et Henriques, en son faisceau des Saints de l'ordre de Citeaux. Je croi pour moi, que ce fut en [ ], pour ce que je trouve qu'en ceste année, il consacra un autel en l'église des religieuses de Hautes-Bruières dans le diocèse de Chartres. An. 1161.

---

(1) Lib. XXVIII, ch. 13.

La reine Constance estant décédée en ses couches, le roi, désirant laisser un fils à son roiaume, se remaria pour la troisiesme fois, avec Alix, dernière fille du comte Thibaud, dit *le Bon*, sœur de Thibaud, comte de Chartres. Ceste Constance avoit laissé deux filles, l'une nommée Marguerite, que le roi Louis fiança à Henri, fils aisné de Henri II, roi d'Angleterre; la seconde avoit nom Alix, qui fut promise à Richard, second fils de l'Anglois. Il s'estoit obligé de donner à sa fille Marguerite, sitost qu'elle seroit fiancée, les chasteaux de Neaufle et Gisors, que l'Anglois disoit estre de son duché de Normandie, et estoient comme en dépost entre les mains de Robert de Pirou, Tostes de Saint-Omer, et Richard de Hastings, chevaliers du Temple. Sitost que les fiançailles de ces deux princes, qui estoient encores fort jeunes, eurent esté faites à Neubourg, l'Anglois se mit en possession de ces places et de Neuchastel sur la rivière d'Epte. Le roi de France s'offensa fort de ce procédé, contre celui d'Angleterre, et bannit de ses terres les Templiers qui les avoient rendues. Cela altéra les esprits de part et d'autre, et Thibaud, comte de Chartres, avec Estienne, comte de Sancerre, son frère, et Henri, comte de Champagne, leur neveu, embrassèrent le parti de France, contre l'Anglois. Thibaud fit fortifier Chaumont, qui estoit du fief de Blois, pour tenir en bride ceux de Tours, qui appartenoient au roi d'Angleterre. Sur l'avis qu'en eut ce dernier, il partit en diligence, pour prévenir et rompre les dessains de Thibaud, reprint Chaumont sur lui et le rendit à Hugues d'Amboise, sur lequel Thibaud l'avoit usurpé; et aiant fortifié Amboise et Fréteval, il s'en alla passer les festes de Noël au Mans.

L'année d'après, le pape Alexandre III estant venu en France à refuge, pour éviter les entreprinses de l'empereur Frédéric, qui avoit fait eslire un Anti-Pape contre lui, qui fut nommé Victor, il se retira à Bourges, et de là en l'abbaïe de Deols, où il passa l'hiver: ce fut là qu'il confirma aux évesques de Chartres toutes les terres et seigneuries qu'ils possédoient alors, An. 1162. par sa bulle des calendes du 8 d'octobre, indiction XI, l'an de l'Incarnation 1162 (1). Ceste année fut la dernière de Sanson des Prez, autrefois chanoine de Chartres, et depuis archevesque de Reims, auquel Henri, frère du roi, jadis religieux de Citeaux et évesque de Beauvais, succéda.

Sur le commencement du Caresme de l'année 1163, le pape Alexandre estant venu à Paris pour conférer avec le roi, y demeura jusques après Pasques (2), que se disposant d'aller à Tours tenir un concile, durant les Octaves de la feste de Pentecoste, il s'en vint à Chartres, où il fut très-bien receu du clergé et des habitans, d'où il s'en alla à Tours (3). Le concile achevé, les rois de France et d'Angleterre lui offrirent leur roiaume pour y demeurer; considéré que la ville de Rome estoit occupée par les partisans de l'Empereur et de son Anti-Pape, et le recongnurent pour vrai et légitime successeur de S. Pierre. Il choisit la ville de Sens où il demeura depuis le premier d'octobre jusques à Pasques suivantes, environ l'espace de dix-huit mois (4).

L'Appendix de Sigibert fait mention d'un certain Hugues, fils naturel du comte Thibaud l'ancien, lequel aiant prins l'habit de religion en l'abbaïe de Tiron, fut fait abbé de Homes en Angleterre, du tems d'Estienne, roi de ceste isle, son oncle, puis de Cerses; lesquelles aiant quictées et s'en estant venu en France rendre visite à ses neveux, Henri et Thibaud, ils l'arrestèrent au païs, et lui procurèrent l'abbaïe de Lagni.

Vers le mesme tems, le roi Louis le Jeune fonda le prieuré de Louïe près Dourdan, auquel il mit des religieux de l'ordre de Grammont. Ce monastère est un lieu d'assés plaisante assiette, esloigné d'icelle ville d'environ un quart de lieue; composé d'une grande plaine de terres labourables, environnées de tous costés de la forest, qui estoit lors de beaucoup plus grande estendue qu'elle n'est, et qui les ceint, en forme d'amphithéâtre. A l'un des bouts de ceste plaine, plus eslevée que le reste, et joignant les bois, sont les bastimens et l'église, lesquels, par leur structure, font assés juger que cet ouvrage n'a pu partir que d'un bienfait roial. Le vulgaire tient par tradition, et comme de père en fils, que ce lieu fut premièrement dédié à Dieu et ainsi nommé, à cause d'un roi, lequel chassant s'estoit esgaré dans la forest, dans laquelle, quoiqu'il eust appelé ses gens, il n'avoit pu estre ouï d'aucun, jusques à ce qu'il fut parvenu en cet endroit, auquel ils le vindrent trouver. Il fit bastir, en mémoire de cet accident, une chapelle au mesme lieu, à laquelle il affecta les terres labourables qui estoient à l'entour, avec une ceinture de bois, qu'il sépara de la forest par des bornes et fossés. Il nomma ceste chapelle Nostre-Dame de l'Ouïe, pour ce qu'à l'aide du sens de l'ouïe, il avoit esté tiré hors de danger d'estre perdu en ceste forest, ou dévoré des loups. Qu'il soit vrai ou non, cela ne fait rien à nostre histoire, quoiqu'il se soit trouvé ailleurs des choses semblables, qui confirment la foi qu'on y pourroit adjouter. An. 1162.

---

(1) *Cart. Nigrum Episcop. Carnot*, fol. 68. — (2) *Chron. Vizeliac.* — (3) Duchesne, en la *Vie d'Alexandre III.* — (4) Guil. Neub., lib. XV. *Chron. Vizeliac.*

Au mesme tems il y eust de grandes prinses entre le roi Henri II, roi d'Angleterre, et Thomas Bequet, naguères son chancelier et lors archevesque de Cantorbéri et primat du roiaume (1). Le roi vouloit publier quelques loix contre les privilèges des ecclésiastiques et les obliger à restituer aux particuliers toutes les terres, que la dévotion de leurs prédécesseurs leur avoit aumosnées, pour prier Dieu pour eux, et principalement celles qui avoient esté tirées de son domaine, auquel il prétendoit les réunir. Thomas s'y opposa vigoureusement et remontra au roi la conséquence de l'affaire; lequel, sans considérer la justice d'icelle, et sans faire estat de ses remontrances, le traita si mal qu'il fut contraint de vuider le roiaume et s'en venir à refuge en France, vers le Pape, qui estoit à Sens. Ce souverain Pontife de l'église le recommanda à l'abbé de Pontigni, qui estoit là présent, lorsque ce prélat y arriva, lequel l'emmena avec lui en son monastère, où il le traita avec toutes les déférences deues à sa dignité, et avec tous les complimens requis par une sainte hospitalité.

Henri en aiant esté averti bannit tous les parens de Thomas de son isle, et escrivit à ceux de Pontigni que s'ils ne mectoient ce Primat hors de leur maison, il chasseroit de ses terres tous ceux de leur ordre. Personne n'osoit contredire à ce

---

(1) *Vita S. Thom. Canturb.*, lib. II, chap. 11, et sequent. *Chron. Sanct. Petr. Vivi Senon.*

An. 1162. prince, de crainte de l'offenser : il n'y eut que Pierre, dit de *Blois*, pour ce qu'il estoit originaire d'icelle ville, qui print sa cause en main, pour en parler au roi. Ce personnage avoit esté autrefois prévost en l'église de Chartres, et, comme il estoit très-sçavant, le roi d'Angleterre l'avoit actiré à lui et s'en servoit de conseil. Prenant son tems, il remontra à ce prince qu'il n'estoit raisonnable que toute une communeauté souffrist pour la faute d'un particulier, et des innocens pour un coupable ; que, si Thomas l'avoit offensé, il n'estoit question d'en faire porter la peine à toute sa famille ; que son délit qui estoit personnel, ne devoit passer à d'autres qu'à lui ; qu'à toute faute il y avoit amendement, et que cela seroit de mauvaise édification à son peuple de le veoir mal avec le premier prélat de son roiaume ; et le poursuivre avec tant de haine, comme il faisoit. Cela adoucit quelque peu son esprit effarouché, que les ennemis de Thomas aigrissoient contre lui, pour le ruisner et le perdre. Néamoins ce prélat ne voulant que l'ordre de Citeaux receust aucun déplaisir, pour avoir esté bien receu à Pontigni, il en sortit et s'en retourna à Sens.

Tandis que cela se passoit, Alexandre fut invité des bourgeois de Rome de s'y en aller, comme il fit au mois d'avril, après Pasques de l'an 1165, où il ne put néamoins parvenir qu'environ le 21 novembre suivant, à cause des traverses que lui fit l'Empereur (1). Mais, devant que de partir, il donna ce privilége à Foucaud, abbé de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres, d'avoir stalle et place dans le chœur de la Cathédrale, voix au Chapitre d'icelle, et d'assister et donner son suffrage à l'eslection d'un nouvel évesque dudit lieu. Ce fut comme s'il eust prévenu qu'il eust fallu bientost procéder à la nouvelle eslection d'un pasteur de ce diocèse, considéré que Robert ne la fit guères longue du depuis (2). Je trouve qu'il décéda le 9 des calendes d'octobre, c'est-à-dire le 23 de septembre 1164, ainsi le porte le Nécrologe de l'église de Chartres, et qu'il y fit force biens ; il dit de plus, que ce fut lui qui répara et fit rebastir les fondemens de la chapelle de Saint-Martin, qui est dans l'évesché, et la dédia ; qu'il fonda trois abbaïes dans son diocèse, sçavoir de Saint-Remi-des-Landes, de Saint-Cir de Berchères de religieuses de l'ordre de Saint-Benoist, et celle de Clair-Fontaine de chanoines réguliers; qu'il délivra Bazoches du droit de brennage, que le roi y prenoit; qu'il acheta certaines terres près Berchères-sur-Vesgre, pour y faire construire une ferme ou mestairie, au profit de son évesché; qu'il acquit à Illiers dans le diocèse d'Evreux une dixme, qui estoit commune avec les religieux de Saint-Père, qu'il laissa à ses successeurs évesques de Chartres, à la charge de paier l'honoraire des chanoines et autres, qui assisteroient à l'anniversaire qui seroit fait à son intention en l'église dudit Chartres. Ce qui mérite bien estre expliqué, pour préveoir aux difficultés qui pourroient s'en ensuivre. An. 1162.

---

(1) *Carl. S. Joan. in-Valleia*, part. I, ch. 9. — (2) *Appendix ad Sigibert.*

Pour la chapelle de Saint-Martin qui est dans l'enceinte de l'évesché, ou palais épiscopal, je veux croire qu'il l'a bastie tout à neuf, pour la commodité de ses successeurs qui y oïent messe d'ordinaire, y tiennent les ordres et y font autres fonctions épiscopales; pour lesquelles exercer, ils estoient obligés de sortir et de les aller faire en la chapelle de Saint-Serge et de Saint-Bacche, qui est dans la cour du manoir épiscopal, détachée néamoins des bastimens d'icelui, fors du grand portail et principale entrée, qui respond dedans le cloistre de l'église.

Quand est de Saint-Rémi-des-Landes, il ne peust avoir fondé ceste abbaïe, estant dès le tems de S^{te} Scariberge, veuve de S. Arnoud, laquelle s'y retira avec quelques filles, ausquelles elle donna quelque revenu pour leur vivre et entretien, après le déceds de S. Rémi, qui mourut l'an 545. Il pourroit pourtant estre arrivé que ce bon prélat auroit fait rebastir l'église et dortouer de ce monastère, lesquels estoient tombés de vieillesse, et que pour ce, il en auroit esté appelé fondateur.

Pour Saint-Cir-au-Val-de-Gallie, j'estime qu'il en pourroit avoir fait autant, voire l'avoir fondé tout de nouveau; pour ce que je trouve que, dès l'an 1161, le roi Louis le Jeune donna aux religieuses de ce monastère, leur usage de bois, dans la forest Iveline, qui pouvoit avoir esté octroié par le roi, à la suscitation de Robert, pour aider sa fondation.

Il n'en va de mesme de Clairfontaine, d'autant que j'ai pièce, par laquelle il paroist que ceste abbaïe a esté fondée dès l'an 1100, par Simon de Montfort, en l'honneur de Nostre-Dame; et que ce seigneur y donna le lieu sur lequel l'église, les cloistres et autres lieux réguliers sont bastis, avec cent cinquante

An. 1162. arpens de bois de haute fustaie, assis dans ladite forest Iveline, au-dessus dudit couvent du costé de Montfort; plus, deux cens dix arpens de terre et aunées, assis à l'entour; avec tous droits de haute justice, moienne et basse, ensemble de confiscation et d'aubaine ès choses susdites, tous droits de haute chasse en deux mille cinq cens arpents de bois, à l'entour de ladite maison; le four à ban de Sonchamp, avec deux muids de bled sur la grange des champars dudit lieu, et plusieurs autres biens et revenus que le roi Philippes-Auguste leur confirma par lectres, données au chasteau de Montfort-l'Amauri, en 1207: mais que nostre Robert y ait donné ou fondé quelque chose, je n'en trouve rien du tout; et mesmes m'estant expressément transporté sur le lieu en 1642, je n'en ai pu rien apprendre des religieux, entre lesquels j'en vis un, qui disoit avoir cent six ans, qui se portoit et parloit avec fort bon discours et jugement.

Pour ce qui est de Bazoches, d'autant qu'il y en a plusieurs de ce nom dans le diocèse de Chartres, cela se doit entendre de Bazoches-les-Hautes, qui sont dans le diocèse d'Orléans, duquel l'évesque de Chartres est seigneur. Quand à ce qu'il parle de Berchères-sur-Vesgre, cela à mon avis doit s'entendre de Marchesés ou Marchefroi, appartenant à l'évesché de Chartres, qui sont non guères esloignés dudit Berchères, qui appartient au Chapitre dudit Chartres.

Touchant les dixmes d'Illiers en Normandie, les évesques suivans les ont eschangées avec leur Chapitre, pour ce qu'ils avoient en la terre de la Déconfiture, autrement la Ville-aux-Clercs en Vendosmois, que ledit Chapitre quicta à Gautier, lors évesque de Chartres, au mois de juin de l'an 1225, comme il se veoid par ses lectres de mesme mois et an. Autrement ledit Chapitre avoit droit ès dites dixmes, dès environ l'an 950, qu'un certain Avesgaud les donna, avec tout ce qu'il avoit en la cure dudit lieu, à l'église de Chartres, pour en jouir tout ainsi qu'il lui avoit esté octroié par Legarde, comtesse de Chartres, Hugues, archevesque de Bourges, et le comte Eudes, ses fils.

Il y en a qui ont escrit que ce fut ce Robert, qui a introduit la musique en l'église de Chartres, autres le rapportent à son prédécesseur de mesme nom. Après son déceds, il fut porté inhumer à Josaphat, où sa sépulture se veoid contre la ceinture du chœur, dans la chapelle de Nostre-Dame.

Waleran, comte de Meulanc, trespassa aussi ceste année, et An. 1162. fut porté en l'abbaïe du Vœu, de l'ordre de Citeaux, dans le païs de Caux, à laquelle il avoit fait du bien.

Je ne parlerois point de la mort de Foucher, abbé de Saint-Père-en-Vallée, si ce n'estoit que certains escrivains lui attribuent l'*Histoire du voiage de la Terre-Sainte* (depuis l'an 1095 jusques en 1124); laquelle est asseurément d'un autre de mesme nom, natif de Chartres, qui estoit chapelain de Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, ainsi qu'il l'escrit de lui-mesme (1).

CHAPITRE XX.

De Guillaume aux Blanches-Mains, évesque de Chartres, puis archevesque de Sens et de Reims, cardinal et légat en France; De la naissance du roi Philippes, Dieudonné; Guerre entre les rois de France et d'Angleterre; De Pierre de Blois, d'Estienne du Perche, et de quelques-uns de ceste maison, alliée aux rois de France, d'Angleterre et de Navarre.

CEUX-LA se sont asseurément trompés, qui ont fait succéder Jean de Sarisberi à Robert, en l'évesché de Chartres, veu que ce fut Guillaume, quatriesme fils de Thibaud III dit le *Grand*, comte du lieu, qui lui fut subrogé par l'eslection des chanoines. Je crois qu'il se trouva quelques contredisans à ceste eslection, d'autant que le pape Alexandre escrit au roi que le doien, soubz-doien, l'archidiacre et la pluspart des chanoines de Chartres s'estoient présentés à lui et lui avoient exposé qu'ils avoient inconsidérément procédé à l'eslection d'un prélat de leur église, qu'il le prioit de les mectre d'accord, par ses lec-

---

(1) Fulcher. Carnot., *Hist.*, ch. 6.

An. 1165. tres du 8 des ides d'octobre, qui est le 12 du mesme mois, données en la ville de Sens. Il escrit encores du depuis, au mesme, estant à Montpellier, au mois de septembre de l'année 1165, qu'il le prioit pour avoir recommandé W., c'est-à-dire Guillaume, eslu évesque de Chartres qui l'estoit venu trouver audit Montpellier, tant pour le respect du Saint-Siége qui le lui recommandoit, qu'à cause de la noblesse de son extraction et en considération de sa personne, l'exhortant de l'aimer et de le maintenir contre ceux qui le voudroient troubler en sa dite eslection. Il en demeura paisible possesseur, considéré que je vois qu'il agissoit en qualité d'eslu évesque de Chartres, par certaines lettres de Manassès, évesque d'Orléans, données à Chartres, audit an, par sa permission, et par autres de Geofroi, doien, touchant la chapelle de Marolles, bastie par Garnier le Roux, chevalier, demeurant à Beaugenci, pour l'âme de Hugues son fils, en 1166, l'an premier de Guillaume, eslu évesque de Chartres; et de plus, par une transaction passée audit an entre les abbé de Pont-Levoi et curé de Saint-Valérien de Chasteaudun, pour raison des oblations, droits de sépultures et legs que chacun d'eux prétendoit audit lieu, Guillaume est dit eslu de Chartres.

On pourroit m'objecter un titre qui se veoid dans le Cartulaire de l'abbaïe de Josaphat, donné par ledit Robert audit an; mais estant véritablement décédé, dès le 23 de septembre 1164, comment est-ce qu'il auroit pu accorder ce qui est porté par ce titre en 1166? Il est vrai que Guillaume, quoiqu'il eust l'asge requis pour estre consacré évesque, estant né dès l'an 1135, si est-ce qu'il ne le fut point, ainsi que l'ont remarqué Robert de Saint-Marian et l'*Appendix à Sigebert*, le Pape l'aiant dispensé pour cinq ans; et ne le fut, que lorsqu'il eust esté eslu archevesque de Sens, en 1168, au lieu de Hugues, frère de Guillaume, évesque d'Auxerre. Vincent de Beauvais escrit (1) qu'en l'an 1169 *Hugone, archiepiscopo Senonensi defuncto, successit ei Guillelmus, Theobaldi comitis filius, Carnotensis electus, sed nondùm episcopus consecratus, quem Senonis consecravit venerabilis Mauritius Parisiensis episcopus.* Ce qui fut fait dans la métropole de Sens, l'onziesme des calendes de janvier, qui est le 22 de décembre.

---

(1) *Histor.*, lib. XXVIII, ch. 17.

Pour avoir esté consacré archevesque de Sens, il ne quicta l'évesché de Chartres, qu'il retint par dispense dudit Pape, qui adjouta encores deux ans à la première. Cela se veoid par le tesmoignage du mesme autheur, et par un titre de Saint-Martin-au-Val-lez-Chartres, par lequel Thibaud, comte dudit lieu et de Blois, donne aux religieux de ce prieuré, les prés de Henri Prévost, pour l'amour de Dieu et de l'âme de son père, de bonne et heureuse mémoire, à la prière de Hervé, prieur dudit Saint-Martin, en date de l'an 1168, du règne du roi Louis, *Guillelmo fratre meo*, dit-il, *in cathedra Senonensi archiepiscopatus residente et Carnotensem episcopatum tenente* (1). Il le possédoit encores en 1169, d'autant qu'en ceste mesme année, Guillaume, qui prend la qualité d'archevesque de Sens et de légat du Saint-Siége, baille ses lectres de l'accord, passé entre Rahier de Montigni et Eudes Borel, sieur de Courtalain, et le Chapitre de Chartres, touchant la terre du Gault-au-Perche, La Fontenelle, le Poëlé et Bouferit, que Richer, leur frère, archidiacre de Dunois, avoit donnés audit Chapitre. Qui plus est, par certain tiltre dudit Chapitre, Guillaume prend la qualité d'administrateur de l'évesché de Chartres, et se veoid qu'il disposa du revenu d'icelui, jusques environ l'an 1175, qu'il fut transféré à Reims. An. 1165.

Quelques-uns ont escrit qu'il fut eslu archevesque de Lion en 1163, à la sollicitation de l'empereur Frédéric, et approuvé par le pape Alexandre, ce qui n'a aucune apparence, et il y en a bien plus qui se sont équivoqués au nom de Jean de Belesme, qui succéda en ceste Primatie à Guichard, après avoir tenu les évesché de Poitiers et archevesché de Narbonne, veu qu'il s'en trouve qui le nomment *de Bellis manibus*, comme l'on faisoit Guillaume, au lieu de *Belismo*, d'autant qu'il est vrai qu'il estoit fils de Guillaume Talvas, comte de Belesme, Alençon et Pontieu, et de Béatrix de Varennes, sa femme, et non issu de la famille des de Talaru, comme le dit Severt (2). Ce put estre audit an 1169 que ce prélat, Guillaume-aux-Blanches-Mains ou Belles-Mains, dédia l'église de Josaphat; car bien qu'il n'y ait aucune date dans l'acte de ceste dédicace, si est-ce que pourtant, comme ça esté la première qu'il a faite, ça peut estre en ceste année et non plus tost.

---

(1) *Chron. S. Marin. Altisiod.*, fol. 85. — (2) *In Archiep. Lugdunens.*, 87.

An. 1165. Il avoit dès son bas asge esté destiné à l'église, pour quoi le comte Thibaud son père, pressoit S. Bernard de lui procurer quelque bénéfice, comme aiant l'oreille du Roi. Ce pieux abbé s'en excusa, craignant de blesser sa conscience, non qu'il ne souhaitast toutes sortes de bien au petit Guillemet (1) (ainsi l'appeloit-on en ses jeunes ans), ni qu'il refusast de le servir aux occasions; mais pour ce qu'il craignoit de s'engager mal-à-propos pour autrui, comme l'on fait assez souvent en telles matières. Guillaume ne manqua pourtant de bénéfices, quoiqu'en son commencement il n'eust qu'une chanoinie de Saint-Quiriace de Provins, où Henri le Large, son oncle, comte de Champagne et de Brie, avoit fondé un Chapitre (2). Il eut puis après une prévosté en l'église de Soissons, pour quoi Pierre de la Celle, son successeur en l'évesché de Chartres, escrivit au Pape (3). Je trouve encores qu'il avoit une prévosté en l'église de Troies, par les lectres qu'il baille en 1167, pour la suppression et extinction d'icelle (4). C'estoit trop peu pour un seigneur de sa naissance et de son mérite; aussi en obtint-il d'autres par après, aiant en moins de douze ans esté eslu évesque de Chartres, archevesque de Reims, cardinal de Sainte-Sabine, et régent en France. La splendeur de sa maison et ses alliances pouvoient eslever ses espérances, estant issu d'une des plus illustres et plus riches familles de France, se voiant frère de la reine, beau-frère du roi, neveu de défunct celui d'Angleterre, cousin de celui qui régnoit en ceste isle, neveu de l'évesque de Wintone en la mesme isle, oncle du roi Philippes-Auguste, et de plus, aiant de grands avantages de nature, et par sa doctrine, prudence et piété, qu'est-ce qu'il ne pouvoit actendre?

Ses mérites l'avoient tellement rendu recommandable à un chacun, que tous les autheurs de son tems n'en parlent qu'avec éloges. Pierre de Blois, personnage qui ne sçavoit rien céler aux grands, non plus que S. Bernard (5), duquel il imite le style, nonobstant qu'il fust picqué contre Guillaume, dont il se plaint en son épistre 156, de ne lui avoir donné une chanoinie de Chartres, ainsi qu'il lui avoit promis, rend toutefois ce tesmoignage à la vérité, en celle qu'il lui escrit au nom de Rotrou, archevesque de Rouen, qu'il estoit celui, sur le conseil et assistance duquel la nacelle de S. Pierre avoit actaché l'ancre de son salut, lorsqu'elle estoit en danger de péril, par les secousses des flots de la persécution d'un schisme, dont elle estoit agitée; que Dieu, dès sa jeunesse, lui avoit donné un jugement de vieillard, et avoit prévenu, par la sagesse qu'il montroit en ses actions, les cheveux gris qu'il actendoit de la nature. La raison avoit dompté en lui les fougues de son adolescence, de manière qu'aiant couppé chemin à la licence et au libertinage, ni la beauté ni la noblesse, ni l'abondance de ses richesses, ni la puissance et toutes les autres choses, qui combactent et surmontent la chasteté, n'avoient pu esbranler la sienne, ni triompher de sa résolution, tesmoignant à un chacun par l'honnesteté de sa conversation et une pureté plustost d'ange que d'homme, qu'il passoit soubz silence les autres vertus qui esclatoient en lui, jusques à l'estonnement, n'aiant besoin de ses éloges ou louanges assés divulguées par sa civilité et prudence. An. 1165.

---

(1) Bernard., epist. 271. — (2) Belleforest, *Hist. Franc. in Lud. Crasso*, ch. 44. — (3) Epist. 5. — (4) Camuzat, *In Promptuar. antiq. Trescen.* — (5) Epist. 28.

De mesme, le roi Philippes-Auguste, escrivant au pape Luce III, lui expose que son très-cher oncle Guillaume l'assiste plus que tous ses amés et féaux, estant l'œil brillant de son conseil, sa main droite en ses affaires, le reculement duquel, d'auprès de sa personne, estoit l'approchement de ses ennemis, estimant ne pouvoir rien faire sans lui, soit qu'il eust à traiter de guerre, soit de paix avec ceux qui vouloient actaquer son estat.

Un certain, nommé Gautier, duquel Guillaume le Breton fait mention au commencement et à la fin de sa *Philippide*, dédiant à Guillaume-aux-Blanches-Mains son *Alexandréide*, c'est-à-dire la Vie d'Alexandre-le-Grand par lui descrite en vers, lui parle de la sorte dès l'entrée de son œuvre.

At tu cui major genuisse Britannia reges
Gaudet avos, Senonum quo præsule, non minor urbi
Nupsit honos, quàm cùm Senonensibus armis
Fregit adepturus Tarpeiam Brennius arcem,
Si non exciret vigiles argenteus anser.
Quo tandem regimen cathedræ Remensis adepto,
Duritiæ nomen amisit Belgica virtus.
Quem partu effusum gremio suscepit alendum

An. 1165.

Philosophia suo, totumque Helicona propinans
Doctrinæ sacram patefecit pectoris aulam,
Excoctumque diù studii fornace, fugatâ
Rerum nube, dedit causas penetrare latentes,
Hùc ades. . . . .

Le sieur Dominicy rapporte sur la fin de son livre, intitulé : *Ansberti familia rediviva*, page dernière, certains vers faits fort artificiellement par un nommé Gozbert, lesquels il dédia audit Guillaume, qu'il qualifie comte de Blois, qui contiennent au commencement, au milieu, à la fin, aux deux costés et encores au milieu desdits costés, en forme de croix enclose dans un quadre, ce vers, qui commence et finit en forme d'acrostiche par chaque lettre d'icelui : *Te virtute crucis soter, Guillielme, coronet*, y aiant autant de vers que de lectres ; lequel vers se trouve encores dans le milieu du haut en bas, et aux deux costés, au dessus et au-dessoubz de la croisée. *Præcelso Gulielmo infimus Gozbertus* (1). Ce que le lecteur curieux pourra veoir audit lieu. Pierre Comestor, autrement dit *le Mangeur*, prestre du diocèse de Troies en Champagne, lui dédiant son *Histoire scholastique*, soubmet son livre à sa censure et correction, *ut huic operi ipsius correctio splendorem et auctoritas præberet perennitatem*.

Jean de Sarisberi, son successeur en la chaire Chartraine, escrivant à Jean, évesque de Poitiers, qui estoit ce Jean de Belesme, duquel nous avons naguères parlé dans ce chapitre, lui mande que ce Guillaume estoit *vir magnæ spei et famæ clarissimæ et magnæ authoritatis*, et un peu après il ajoute *non est in clero Francorum (ex animi sententiâ loquor)*, *qui eum prudentiâ et eloquentiâ antecedat.* Aussi le pape Alexandre III en faisoit estat et lui adressa le rescrit rapporté au Chapitre : *De causis ex. de Offic. et potest jud. deleg.* Encores qu'il ne fust qu'eslu de Chartres, il le chargea aussi, estant parvenu à l'archevesché de Sens, de respondre à certaine hérésie qui couroit pour lors, qu'on attribuoit à Pierre Abailard et à Pierre Lombard, évesque de Paris, son disciple ; qui estoit « que Jésus-Christ n'estoit pas quelque homme, et qu'en tant qu'homme il n'estoit pas quelque chose, » et lui escrivit qu'il eust à convoquer ses suffragans en la ville de Paris, suivant qu'il lui avoit enjoint, estant en sa présence, pour extirper entièrement ceste doctrine, et deffendre aux maistres qui lisoient, en la célèbre Université de ceste capitale de France, de l'enseigner, et aux escholiers, qui estudioient en Théologie, de la croire et maintenir; mais que, comme Jésus-Christ estoit Dieu parfait, aussi estoit-il parfait et vrai homme, et en tant qu'homme, composé d'âme et de corps. Mais, d'autant que Sa Sainteté ne prononça point ce décret d'anathesme, ni n'enjoignit à l'archevesque d'anathesmatizer ceux qu'il présumeroit de tenir ou d'enseigner par après, ceste erreur, les maistres et docteurs régens de Paris ne la quictèrent pas pour cela, ce qui porta Jean de Cornouaille, docteur Anglais, qui se disoit disciple de Pierre Lombard, à escrire contre ceste doctrine et adresser son livre au pape Alexandre, par lequel il le conjuroit de retrancher du corps de l'église, par le fer de l'excommunication, ceux qui la voudroient soutenir, après avoir esté admonestés de la quicter, comme membres pourris et qui ne servoient qu'à corrompre le reste de ce corps. An. 1165.

---

(1) *In epistolâ dedicatoriâ.*

Depuis, ceste opinion ou doctrine n'eut plus de cours, aiant esté entièrement estainte par l'adresse de nostre prélat Guillaume et de ce Jean de Cornouaille, duquel nous venons de parler. Tandis qu'il fut archevesque de Sens et qu'il tint l'éveschè de Chartres, il fit, comme légat du Saint-Siége, quelques statuts qu'il fit approuver par le Chapitre de Chartres et les confirma.

Entre autres il ordonna en 1171 que les chanoines, non résidens, feroient serment à leur réception qu'ils ne recevroient plus haut de quarante sols, c'est-à-dire quarante escus, qui pouvoient lors revenir à soixante livres, qu'ils n'eussent résidé par la plus grande partie de l'an, dans la ville de Chartres, depuis une feste de la Nativité de S. Jean, jusques à l'autre, l'an révolu; lequel statut se practique encores. Le second fut en 1174, lorsqu'aiant remis et réuni à la mense capitulaire les Prévostés et Justices de l'église, il ordonna que deux, trois, quatre, tant du plus que du moins, se mectroient ensemble, suivant l'estimation qui seroit faite, du revenu des prébendes, pour les faire valoir et maintenir, et assister de tout leur pouvoir les colons et fermiers d'icelles; pour quoi il laissoit aux chanoines prébendés toutes les justices, qui appartenoient aux Pré-

An. 1165. vosts, tant temporelles que spirituelles, avec la nomination des cures et offices, qui se trouveroient dans le détroit desdites prébendes; que si, d'aventure, quelque chanoine souffroit quelque perte dans sa prébende par feu, ou par les incursions des gens de guerre, ceste perte devoit estre réparée de la Chambre commune, c'est-à-dire, sur la Communauté; que si quelque chanoine résident venoit à décéder, après ledit jour de Saint-Jean, il devoit percevoir le revenu de sa prébende, jusques à la Saint-Rémi, et les forains, rien. Ce que ceux, qu'on reçoit chanoines promectent en leur nouvelle réception d'observer et garder.

Il porta, tant qu'il vesquit, fort hautement la cause de S. Thomas de Cantorbéri contre Henri II, roi d'Angleterre, quoique son parent, la justice l'aiant emporté sur la nature. Il escrivit, devant et après la mort de ce prélat, au pape Alexandre, en sa faveur (1), pour avoir raison de l'assassinat commis en sa personne, le 29 décembre 1170, dans son église de Cantorbéri, à la sortie de vespres, dont nous pourrons parler en son lieu. Cependant je dirai que ce fut l'année mesme, que Guillaume fut eslu évesque de Chartres, que Philippes Dieu-Donné, son neveu, nasquit, sçavoir en 1165. Il fut appelé Dieu-Donné, pour ce qu'il fut obtenu par les prières du roi Louis, son père, d'Alix, sa mère, et du peuple. Sa mère estant venue en dévotion à Chartres, comme elle estoit ès grottes de l'église, devant l'image de la Vierge, par les intercessions de laquelle elle avoit obtenu cet enfant, si souhaité des François, elle le sentit premièrement grouiller dans son ventre, ainsi que l'a remarqué Guillaume le Breton, qui a escript les gestes de ce prince en XII livres (2), à l'imitation de l'Enéide de Virgile.

Si le roi Louis le Jeune, son père, eut de la joie de la naissance de ce fils tant désiré, il receut du mécontentement d'ailleurs, voiant la guerre dans son roiaume du costé de la Normandie, où l'Anglois fit de terribles ravages. Louis, picqué de ce que son ennemi, mectoit tout à feu et à sang par où il passoit, brusla quelques bourgades entre Mantes et Paci, le Quai de Saint-Nicaise, Andeli et quelques autres lieux, chacun faisant du pire qu'il pouvoit. On trouva moien de faire quelques trèves, pour, en actendant, chercher les moiens d'une bonne paix entre eux. Ils les accordèrent depuis le mois d'aoust jusques aux Pasques suivantes (1). An. 1165.

---

(1) Roger de Huiden et Frison : *in Gall. purpuratâ*. — (2) *Philippidos*, sub finem, lib. XII.

Durant que cela se passoit, Marguerite, reine de Sicile, aiant prié Rotrou, archevesque de Rouen, son cousin-germain, de lui envoier quelqu'un de ses parens avec un précepteur, pour son fils Guillaume II, roi de ceste isle, il lui envoia Estienne du Perche, fils de Rotrou, comte de ladite province, et de Harvise, fille du comte Patrice, Anglois, sa seconde femme, avec trente-sept jeunes gentilshommes, pour lui tenir compagnie, en laquelle estoit aussi Pierre de Blois, pour estre précepteur de ce roi, qui sortoit des comtes du Perche de par sa mère. Mais, pour ce que je trouve que tous ceux qui ont parlé de ceste descente ne demeurent d'accord de la tige, je tascherai de l'esclaircir du mieux et le plus véritablement que je pourrai.

Pour donc bien l'entendre, il est besoin de sçavoir que Geofroi, comte du Perche, et Béatrix, sa femme, eurent quatre enfans, sçavoir Rotrou, qu'Orderic Vital a escrit (2) avoir esté seul et fils unique, non au regard d'autres enfans, mais des masles; car il eut trois sœurs, Marguerite, Juliane et Margeline; des deux premières desquelles, cet escrivain convient avec Guillaume de Jumiéges, ne parlant de la dernière; laquelle, pour avoir eu nom Marguerite, comme la première, ils les ont confondues ensemble, et de deux n'en ont fait qu'une, quoiqu'il soit certain que ce soit deux. Mais ce qui est plus à considérer, c'est que ces escrivains ont dit que ceste Marguerite seconde, qu'à la distinction de la première, on appeloit Margeline, estoit fille de ceste Juliane, sœur de Rotrou et de Gilbert de L'Aigle, quoiqu'elle fust sa sœur. D'autres ont laissé par escrit que ceste Margeline estoit fille de Rotrou, mais ils ne disent de quelle femme; car il est certain que Rotrou fut marié deux fois, si nous en voulons croire Guillaume, archevesque de Tyr (3), et aux escrivains du temps, qui disent que ce seigneur espouza premièrement Matilde ou Mahaud, fille de Henri I,

---

(1) Petr. Blesens., epist. 46 et 66. — (2) Lib. XIII, p. 890; et lib. VIII, p. 676, 685 et 709. Guil. de Jumiéges, lib. VIII, ch. 41. — (3) Lib. IV, ch. 1.

An. 1165. roi d'Angleterre, qui se noia en passant de Normandie en Angleterre, au mois de novembre 1119; laquelle ne lui laissa qu'une fille, nommée Philippes ou Philippia, que ce Rotrou maria avec Hélie, frère du comte d'Anjou, qui lui bailla le comté du Maine, moiennant que Rotrou promit de ne se remarier: au préjudice de laquelle promesse, il ne laissa de convoler en secondes noces avec la sœur du comte Patrice, de laquelle il eut plusieurs enfans.

Bry, en son *Histoire des Comtes d'Alençon et du Perche*, escrit (1) que toutes les histoires, quoique c'en soit la plus grande partie, rapportent que ce Rotrou eut de sa femme Matilde, une fille appelée Margeline, Marguerite ou Magdelaine, qu'il maria avec Garsias Ramires VII, roi de Navarre, d'où sont issus Dom Sanches le Sage, roi de Navarre, et Marguerite, femme de Guillaume, roi de Sicile, et, après sa mort, régente du roiaume pour son fils Guillaume le Bon.

Je trouve à la vérité que ceste Margeline estoit réputée fille de Rotrou, et presque tous les historiens Espagnols, que j'ai leus, le disent de la sorte, entre autres, Roderic Ximenès et Hierome Gurita en ses indices des *Gestes et Actions des rois d'Arragon* (2), le premier desquels en parle en ces mesmes termes « *Hic Garsias Ramires, rex Navarræ, duxit uxorem Mergelinam, filiam Rotronis, Comitis Perticarum.* » L'autre le dit en ces mots « *Garsias, Navarræ rex, Margaritam Rotronis, Perticarum Comitis, filiam duxit ac Tudelam dotalem tulit.* » Ces autheurs disent à la vérité que ceste femme qu'ils appellent indifféremment Marguerite et Margeline estoit fille de Rotrou, mais ils ne disent point de quelle femme de ce seigneur elle estoit issue.

Aussi Bry, se contredisant lui-mesme, asseure que c'est une erreur, qui a esté suivie par infinis, la vérité estant que ceste Margeline n'estoit fille de Rotrou, mais de Gislebert de L'Aigle et de Juliane, sa sœur. Arnaud Oihenard, en sa Notice de l'une et l'autre Gascongne (3), est de mesme opinion, se fondant sur un manuscrit, dit-il, intitulé *Relaçion de la descendentia de los Reyes de Navarra*, etc. Et, sur ce que les ambassadeurs du roi

---

(1) Lib. III, ch. 7. — (2) Page 64 et 67. — (3) *In Notitia utriusque Vasconiæ.*

Alphonse de Castille représentoient à Henri II, roi d'Angleterre, An. 1165. que leur seigneur demandoit « *Medictatem Tudelæ causâ maternæ successionis, quem Comes d'Alperch*, (il veut dire du Perche) *donavit Margaretæ, sobrinæ suæ*, » voulant inférer de ce mot *sobrinæ*, que Marguerite ou Margeline estoit fille de la sœur de Rotrou et non sa propre fille, j'ai esté d'avis en mes notes et observations sur le 42ᵉ chapitre, ou section de la *Vie de S. Bernard, abbé de Tiron*, que ceste Margeline estoit fille de Rotrou, persuadé par ce qu'en escrivent les autheurs Espagnols sus-allégués et autres; mais depuis, aiant veu d'autres pièces, je demeure d'accord qu'elle n'estoit point sa fille, encores moins de Juliane, mais qu'elle estoit sœur de tous deux.

Cela est expressément porté par un certificat qu'en donne Guillaume, évesque de Chaslons et comte du Perche, qui atteste que Rotrou, son aïeul, et Marguerite (c'est ceste Margeline), aïeule de Blanche, comtesse de Champagne, estoient frère et sœur. Je le rapporterai en mesmes termes qu'il est conceu, affin de faire mieux comprendre ceste vérité et lever tout le doubte qu'on en pourroit avoir: il porte donc: *Willelmus, Dei gratia Cathalaunensis episcopus et Comes Perticensis, universis, etc. Notum vobis facimus quod avus noster Rotrodus, Comes Perticensis, qui fuit in Antiochia, et Margareta, avia Comitissæ Campaniæ, frater et soror fuerunt. De Rotrodo exivit Rotrodus pater meus. De Rotrodo exivi ego Willermus. De Margareta exivit Sanxius, rex Navarræ. De Sanxio exivit Blancha* (c'est la Comtesse de Champagne) *et regina Angliæ Berengaria*. Voudroit-on quelque chose de plus net? Je veux bien que dans ceste déduction généalogique, il ne soit fait aucune mention de Marguerite, reine de Sicile, mais Sainxe ou Sanches, roi de Navarre, son frère, y estant dénommé, comme fils de ladite Margeline, Marguerite, sa sœur, reine de Sicile, y doit tenir le mesme degré.

Je ne doute point que Bry et Oihenard ne m'opposent ceste généalogie, que l'un et l'autre rapporte; le premier soubz le nom d'un chanoine de Laon; le second soubz celui d'un certain Herman, moine audit lieu, qui vivoit selon Bry, en 1150; par la déduction de laquelle, il donne à Hilduin, comte de Rouci, et Adèle, sa femme, sœur de Manassès, archevesque de Reims, deux fils Ebale ou Eble, comte de Rouci, et André, comte de

An. 1165. Rameruth, avec trois filles Felice, mariée à Sance, roi d'Arragon, d'où vient Hildelfonse ou Alphonse; Marguerite qui espouza Hugues, comte de Clermont; et Béatrix, femme de Geofroi, comte de Mortagne, père et mère de Rotrou, Juliane et Marguerite, et de ladite Juliane et de Gislebert de L'Aigle, Marguerite ou Margeline, reine de Navarre. Je ne sçai si ce chanoine de Laon parle de la sorte, pour ce que je n'ai point veu son livre; mais je sçai bien que Herman que j'ai ne parle conformément au premier: au livre I *Des miracles de Nostre-Dame de Laon*, chapitre second (1), il donne véritablement à Hilduin de Rouci et à Adèle, sa femme, sœur de Manassès, archevesque de Reims, deux fils Ebale, comte de Rouci, et André, comte de Rameruth, et sept filles, dont l'une, dit-il, fut Felice, qui espouza en Espagne Sance, roi d'Arragon, qui eut d'elle Hildelfonse, roi très-puissant qui, succédant au roiaume à son père, osta violemment en combactant aux païens, de très-fortes villes et chasteaux et les bailla aux Chrestiens, sçavoir Sarragose, renommée de l'archidiaconé de Saint-Vincent-le-Martir, Terrassone et Tudele, Barbaste et Burgues, avec plusieurs autres, aiant subjugué presque toute l'Espagne, etc. Rotrou, comte du Perche, espouza la seconde fille du comte Hilduin, de laquelle il eut le comte Rotrou et Juliane, mère de Marguerite, reine de Navarre; la troisiesme, qui avoit nom Marguerite, fut mariée à Hugues, comte de Clermont, de laquelle nasquit le comte Renaud, qui engendra d'Alix, comtesse de Vermandois, Marguerite, femme de cest excellent Charles, comte de Flandres; la quatriesme, nommée Ermentrude, espouza Thibaud, comte de Reisnel, de laquelle il eut Heldiarde, mère du comte Bertrand, qui mourut en Espagne, et de sa sœur Béatrix, qui eut de Hugues de Moncornet, Barthélemi, archidiacre et thrésaurier de Laon. Je laisse les trois autres filles d'Hilduin comme ne servant de rien à nostre sujet, sinon pour monstrer que ce Herman ne parle comme Bry et Oihenard, eux disant que ce Hilduin n'eut que trois filles, et Herman dit qu'il en eut sept. Eux escrivent que Marguerite, femme de Hugues, comte de Clermont, estoit la seconde fille de Hilduin, que Herman met la troisiesme. Eux disent que la troisiesme, qu'ils nomment Béatrix, fut mariée à Geofroi, comte de Mortagne. Herman ne la nomme point, An. 1165. et dit qu'elle estoit la seconde, et qu'elle fut mariée à Rotrou, comte du Perche, et que de leur mariage vindrent le comte Rotrou et Juliane, mère de Marguerite, reine de Navarre.

---

(1) *De Miracul. Sanc. Mariæ Laudunens.*, ch. 2.

Mais, comme ce bon moine s'est trompé au nom de Rotrou, qu'il a prins pour celui de Geofroi, qui avoit espouzé ceste seconde fille de Hilduin de Rouci, que Geofroi le Gros, qui a descrit la Vie de Bernard, abbé de Tiron, appelle Béatrix, et que Herman ne nomme point, il est aisé à veoir qu'il estoit mal instruit de ceste alliance, et que, comme il a manqué en cela à faute de la sçavoir, il a peu aussi bien faillir en la descente de ceste Marguerite ou Margeline, qu'il fait fille de Juliane, combien qu'elle fust sa sœur. Il ne pouvoit pas sçavoir mieux ceste généalogie que Guillaume, comte du Perche, qui a esté le dernier masle de ceste famille, qui certifie que Rotrou et ceste Marguerite, reine de Navarre, estoient frère et sœur, et partant l'estoient aussi de Juliane, qui, par plusieurs titres de l'abbaïe de Tiron et du doienné de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, est dite sœur de Rotrou.

Les titres domestiques sont toujours plus certains que tous les tesmoignages extérieurs. Il faudroit estimer ce prélat très-ignorant, s'il n'eust sceu qui estoit son aïeul, ses grandes-tantes et parents, que les plus grossiers ne sçauroient ignorer. De plus, on ne peut asseurer que Margeline fust fille de ceste Juliane, veu que Orderic Vital, autheur très-diligent et fort affectionné à la maison de L'Aigle, en laquelle ceste Juliane estoit alliée, aiant continué son Histoire jusques en 1141, auquel an ceste Margeline estoit encore vivante, il n'en a fait aucune mention entre les enfans de ceste Juliane, qu'il nomme Richer, Geofroi, Engenoulf et Gilbert, n'estant probable qu'il eust obmis ceste Margeline, si elle eust esté fille de Gilbert de L'Aigle et de ladite Juliane, estant celle qui pouvoit, à cause de son alliance, donner un grand lustre à leur maison.

Je sçai bien que Hugues Fulcandus, en son *Livre des calamités de la Sicile*, introduit la reine Marguerite, parlant aux grands de sa cour, sur la venue d'Estienne du Perche et de sa suicte en icelle, et leur disant qu'elle ne pouvoit, qu'elle ne fist beaucoup d'estat des fils du Comte du Perche, par le moien duquel son père avoit obtenu son roiaume, ce Comte aiant

An. 1165. donné sa mère en mariage à son père avec une très-ample terre, qu'il avoit conquise sur les Maures avec beaucoup de peine, pour sa dot; et que pour ce, ils ne devoient s'estonner, si elle faisoit une bonne réception au fils de ce Comte, qui estoit cousin de sa mère, comme s'il estoit son propre frère, aiant prins la peine de la venir visiter d'un païs si éloigné. Mais cest autheur estoit mal informé de ce parentage et demeure sans authorité, après celle de l'évesque de Chaslons qui devoit le sçavoir mieux que lui, n'estant qu'arrière-neveu de Margeline, qui estoit sœur de Rotrou, son grand-père; de manière qu'il est vrai de dire que Marguerite, reine de Sicile, Rotrou, archevesque de Rouen, et Estienne du Perche estoient cousins-germains, comme issus du frère et de deux sœurs. C'est pourquoi je remarque en passant que Baronius s'est abusé (1), escrivant que Rotrou, archevesque de Rouen, estoit oncle de Marguerite, reine de Sicile; n'estant que son cousin-germain, comme fils de Henri de Meulanc, dit *de Beaumont*, et de Marguerite, sœur de Rotrou, de Juliane et de Margeline, sa mère.

Cela ainsi arresté, cest Estienne ne demeura guères en Sicile, qu'il ne fust pourveu d'offices et bénéfices (2), aiant esté fait chancelier du Roiaume et archevesque de Palerme : ces avantages lui concilièrent la haine des Siciliens, voiant un estranger posséder les deux plus beaux et honorables morceaux de l'Estat. Les originaires des lieux ne regardent jamais de bon œil un qui n'est du païs, constitué en quelque charge ou dignité; car, comme ils croient qu'elles leur doivent appartenir à l'exclusion de tout autre, ils ne peuvent en veoir des étrangers pourveus qu'avec un grand contre-cœur; et quelles mines qu'ils leur fassent, ils trament soubz-main leur esloignement des affaires, voire mesmes du roiaume. Tel leur porte un bon jour en la bouche, qui voudroit en son cœur que ce fust le dernier de la vie de celui qu'il salue; et le plus souvent, les grands élèvemens de ces ministres leur causent de grandes cheutes.

Ainsi ces Siciliens ne pouvoient veoir une Navarroise et un François gouverner leur roiaume; ils remuoient ciel et terre pour renverser la fortune du Percheron et l'accabler sous ses ruines. Ils ne peuvent par la justice, ils y emploient la calomnie, et aux dépens de l'honneur de la reine et de son fils, ils taschent An. 1165. de contenter leur passion. Les entretiens de la reine et de son parent leur paraissent des crimes, et font courir des bruits pour noircir leur réputation; que, soubz prétexte de parenté, il se passoit des amourettes entre la reine et son chancelier. Ils avancent qu'il y a trop de privautés entre eux; et comme les yeux sont les indices de nos affections, qu'elle tesmoignoit trop la sienne envers ce François, sur lequel, en quelque endroit qu'il fust, elle avoit toujours la veue fichée comme vers la tramontane des délices de son âme; qu'il faloit de bonne heure séparer leurs personnes, si on ne pouvoit leurs volontés, de crainte de pis.

---

(1) Ad ann. 1167. — (2) Hugo Falcand., lib. VII, ch. 5.

Comme les esprits de ces insulaires sont fort susceptibles de jalousie, de retour de Messine, ces Siciliens, abusans de l'authorité du roi, excitent une sédition : ils crient tout haut que le chancelier avoit fait assassiner le jeune roi, pour s'emparer de sa couronne et se marier à la reine; autres, que le mesme avoit envoié Eudes Quadrel pour le marier avec Constance, fille de Roger, pour avoir un prétexte spécieux d'envahir le roiaume. En ceste confusion, le peuple qui procède aveuglément en ses affaires, et ne considère la vérité de ce qu'on dit, ni la conséquence de ce qui se fait, romp, brise et renverse tout ce qui lui peut faire résistance, et, comme un torrent impétueux, se fait veoir partout où il passe. La sédition vole jusqu'à Palerme, où le respect estoit mis soubz le pied : on assiégea le roi et la reine avec leur chancelier dans leur palais; surtout l'on demande ce dernier, pour sacrifier à la fureur du populaire mutiné. Le chancelier ne veut quicter sa vie à si bon marché, et fait ce qu'il peut pour se la conserver par la fuite. Il a trop d'éclairans qui lui en ferment la porte, et d'obstacles pour se sauver. Il ouvrit celle du clocher de l'église, où il se gabionna et se défendit si courageusement que ses ennemis, voiant que difficilement ils en viendroient à bout, lui offrirent de le recevoir à composition avec tous les François, à condition qu'ils vuideroient le roiaume de Sicile, vies et bagues sauves. Il accepta, se croiant assez heureux d'avoir la clef des champs et d'estre eschappé à si bon marché des mains de ses haineux. De là il s'en alla en Jérusalem, où il ne demeura guères qu'il n'y rendist les derniers devoirs que chacun doit à la nature. Son corps fut inhumé dans

An. 1168. le chapitre de l'église Patriarchale du temple de Nostre-Seigneur. Pierre de Blois, escrivant à Richard, évesque de Siracuse (1), lui mande que de trente-sept personnes, qui accompagnèrent Estienne du Perche en ce voiage, il n'en retourna que lui, et un maistre Roger le Normand, tous les autres estant morts.

Voilà la fin de cest Estienne et de ceux de sa suicte, en 1168, suivant que le remarque Guillaume de Tyr (2). Retournons maintenant en France, pour veoir ce qui s'y est passé ce pendant.

CHAPITRE XXI.

Les guerres d'entre les François et les Anglois continuent; Brezolles et Chasteauneuf-en-Thimerais bruslés par l'Anglois; Martyre de S. Thomas de Cantorbéri. Fondation des Chartreux du Val-Dieu; de Rotrou, comte d'Evreux; des Juifs de Blois, qui crucifièrent un enfant des Chrestiens et de leur punition.

Les trèves, qui avoient esté faites l'année passée entre les rois de France et d'Angleterre, estant expirées, ils se virent, dans l'octave de Pasques, entre Paci et Mantes, où le roi d'Angleterre se plaignit à celui de France, de ce qu'au préjudice desdites trèves il avoit prins en sa protection les Poitevins qui s'estoient rébellés contre lui. N'aiant pu rien résoudre, ils continuèrent leur pourparler, jusques aux octaves de la Nativité de saint Jean-Baptiste, auquel jour s'estant trouvé à la Ferté-Bernard, ils s'en retournèrent, comme ils y estoient venus. Le roi de France print son chemin vers Chesnebrun, sur les confins du diocèse de Chartres, qu'il brusla (1). L'Anglois en aiant eu avis, le suivit et mit le feu à Brezolles et Chasteauneuf, qui appartenoient à Hugues, et prenant sa marche par le Perche, en gasta une partie. Ces feux de leurs cholères ne peurent estre esteins que par les eaux du mois de janvier suivant, pendant lequel ces princes s'accordèrent. Les querelles qui estoient entre l'Anglois et S. Thomas continuoient toujours. On faisoit promener ce prélat à la suicte de son roi soubz espérance d'accommoder leur différens; nostre évesque Guillaume y faisoit ce qu'il pouvoit envers le Pape et le Roi qui le protégeoit. An. 1169.

---

(1) Epist. 46 et 90. — (2) Lib. II, ch. 3.

Estant venu à Montmirail, que Henri avoit nouvellement acheté, et n'aiant pu obtenir rien de lui, il s'en vint à Chartres où, après avoir fait ses dévotions, il s'en retourna à Sens, où le roi lui avoit assigné sa demeure (2).

Au mois d'aoust, le Pape aiant envoié ses légats trouver le roi d'Angleterre à Argentan et Domfront, ils firent, avec les archevesques de Bordeaux et de Rouen et quelques-uns de leurs suffragans, tout ce qu'ils peurent pour les remectre bien ensemble. L'Anglois trouvoit toujours de nouveaux incidens pour rompre, et tesmoignoit assés par ses actions qu'il ne pensoit à rien moins qu'à se réconcilier avec son Primat. En un pourparler que ces rois eürent à Saint-Denis en France, à la Saint-Martin, S. Thomas, s'estant présenté devant Henri qui passoit par Montmartre, lui dit qu'il lui pardonnoit ses offenses, lui remectoit ses bénéfices et ses biens, rendoit la liberté à ses parens, et à tous ceux que, pour avoir défendu sa cause, il avoit bannis de ses terres, ausquels il permectoit de retourner en leurs maisons; mais, qu'aiant juré qu'il ne le recevroit jamais au baiser de paix, qu'il ne pouvoit le faire; et, sans autre response, il picqua son cheval et s'en alla à Mantes.

Le Roi et nostre comte Thibaud, oïant une response si brusque, conseillèrent à S. Thomas de prendre garde à lui, et de ne se fier à Henri, qu'ils recongnoissoient fort irrité contre lui. Mais comme l'Anglois ne cherchoit que les occasions de faire niche à l'archevesque, ce fut de faire couronner son fils Henri par l'archevesque d'York. S. Thomas, archevesque de Cantorbéri, auquel la cérémonie appartenoit, s'en formalisa et s'y op-

---

(1) *Appendix ad Sigibert.* — (2) Joh. Sarisber., epist. 268.

An. 1171. noir épiscopal et des cloistres des moines. On crioit à l'archevesque qu'il se sauvast : Jean de Sarisberi faisoit tout ce qu'il pouvoit pour le faire retirer, ce qu'il ne voulut faire, disant qu'il estimoit autant une mort glorieuse qu'une honteuse fuite. Au mesme tems, un des meurtriers s'estant jecté sur lui, lui fit tomber son chapeau du bout de son espée, lui disant : « Viens, » tu es prins. » S. Thomas, s'estant tiré de ses mains, Regnaud, fils d'Ourson, s'approchant, l'espée au poing : « Qu'est-ce qu'il » y a, dit-il. » « Regnaud, est-ce là la récompense des biens » que je t'ai faits? » « Tu le sçauras, respondit l'assassin; tu es » mort. » « Je suis prest de mourir, dit l'archevesque, pour la » deffense de Dieu, pour la justice, et pour la liberté de l'Eglise. » Mais surtout je vous deffens, de la part de Dieu tout-puissant, » soubz peine d'excommunication, de toucher à aucun moine, » clerc ou laïc qui servent ceste église. » Après ces parolles, il se mit à genoux devant l'autel de S. Benoist, se recommandant, et la cause de son église, à Dieu, à la bienheureuse Vierge, aux saints patrons de son église, et au bienheureux martir S. Denis.

Un des assassins ne lui donna le loisir d'achever sa prière, lui aiant asséné un coup sur la teste, de laquelle voiant le sang sortir : « Frappés, frappés, cria-t-il aux autres! » Auquel cri, Jean de Sarisberi estant accouru, et, s'estant mis en devoir de le deffendre, il receut un coup d'espée sur le bras, qui lui fut donné par Guillaume de Traci, qui cuidoit lui avoir couppé, comme il le disoit puis après. Un autre, aiant redoublé, lui enleva le sommet de la teste, autant qu'en emportoit sa couronne, et lui abactit la cervelle. Un autre lui aiant donné le troisiesme coup, « Allons, dit-il, c'en est fait! » Et ainsi se retirèrent, laissant le corps de ce prélat estendu sur le pavé, baignant dans son sang. Les moines et le peuple y accoururent promptement, lesquels ramassèrent le sang avec sa cervelle et les portèrent avec le corps devant le grand autel de l'église. Jean de Sarisberi avoit fait présent à l'église de Chartres d'une phiole de cristal, dans laquelle il y avoit quelques gouttes de ce sang, laquelle peut avoir esté cassée, d'autant qu'elle ne se trouve plus parmi les autres reliques qui sont en ceste église.

Telle fut la fin de ce grand personnage, pour la deffense des libertés de son clergé et des ecclésiastiques du roiaume d'Angleterre, le 29 de décembre 1171, ainsi que le portent ces vers :

Annus millenus centenus septuagenus An. 1171.
Primus erat, Primas quò ruit ense Thomas :
Quinta dies Natalis erat, flos orbis ab orbe
Pellitur, et fructus incipit esse poli (1).

Je me suis estendu peut-estre plus que je ne devois sur quelques particularités des actions de ce saint, à cause que nostre eslu Guillaume et Thibaud, son frère, y ont eu quelque part, pour l'assistance qu'ils lui ont rendue en ses adversités; mais particulièrement pour justifier que ceux-là n'ont bien fait leur calcul, qui ont mis Jean de Sarisberi entre les évesques de Chartres, dès l'an 1164; n'aiant peu y avoir place qu'après le martire de S. Thomas, puisque, comme nous l'avons veu cidessus, il estoit présent lors de son martire.

Durant que tout cela se passoit, Guillaume Gouët, seigneur du Perche-Gouët, dans le diocèse de Chartres, estant, dès l'an 1169, décédé au voiage de la Terre-Sainte, Thibaud, comte de Chartres, voulut s'emparer de Montmiral et autres pièces, appartenant au deffunt. Hervé de Gien, autrement dit de Saint-Aignan, qui avoit espouzé Isabel, fille aisnée de ce Guillaume et d'Isabel, sœur dudit Thibaud, s'en estoit saisi et mis en possession. Voiant toutefois qu'il n'estoit assés fort pour résister à Thibaud, qui estoit haut et puissant seigneur, bien avant ès bonnes grâces du roi, duquel il estoit gendre et beau-frère, et qu'il auroit de la peine à se deffendre contre lui, il vendit Montmiral et Saint-Aignan en Berri, à Henri, roi d'Angleterre, ce qui les mit mal avec le comte Thibaud. Cela s'accommoda au mois d'aoust de l'année suivante, Henri aiant remis à Hervé toutes les places qu'il avoit acquises de lui et l'accorda avec Thibaud, oncle de sa femme.

D'autre costé, Rotrou III, comte du Perche, et Mahaud, sa femme, sœur de nostre comte Thibaud et de la reine de France, firent bastir et fondèrent les Chartreux du Val-Dieu dans les confins de l'évesché de Séez et de Chartres, en la forest de Reno, par l'avis et conseil de Guillaume, archevesque de Sens, qui administroit encores l'évesché dudit Chartres. Le contrat de fondation de ce monastère fut passé le jour de saint Pierre et

---

(1) *Hist. quadripartita S. Thomæ.*

An. 1171. de saint Paul, en 1170, entre lesdits Rotrou, sa femme et lesdits Chartreux, à la stipulation de Simon, prieur de Mont-Dieu, Ingelbert, prieur de Saint-Pierre, et de quatre autres frères, qui les assistoient, du consentement de Geoffroi, fils de Rotrou, et de Mahaud, son épouse.

Entre les tesmoins, qui sont remarqués en ce contrat, est Rotrou, archidiacre d'Evreux, que Bry (1) dit avoir esté du depuis évesque d'Evreux, et enfin archevesque de Rouen, et qu'il estoit cousin-germain dudit Rotrou, fondateur de cest hermitage, comme fils de Juliane et de Gislebert de L'Aigle. Mais il n'y a point de doute, qu'il ne se soit trompé en son compte; Rotrou, estant évesque d'Evreux dès auparavant 1157, auquel an il donna au Chapitre de Chartres et à l'abbaïe de Saint-Père-en-Vallée dudit lieu, l'église et dixmes d'Illiers en Normandie, ainsi que nous l'avons veu ci-dessus, en présence d'un Rotrou, son chanoine, qui pourroit estre celui-ci, qui sert de tesmoing, lequel auroit esté du depuis fait archidiacre d'Evreux, et de Robert de Neubourg, son neveu, aussi chanoine dudit Evreux. Car, pour ce Rotrou, évesque d'Evreux, qui fut depuis archevesque de Rouen, il estoit fils de Henri, comte de Warvick, et succéda, dès l'an 1139, à Audin en l'évesché d'Evreux, qui décéda à Melitone, audit an, le 6 des nones de juillet. La *Chronique de Normandie* (2) dit qu'il succéda à Hugues, archevesque de Rouen, qui l'avoit sacré évesque d'Evreux, seulement l'an 1165, ce qui fait veoir la béveue de Bry au nom de Rotrou.

Mais laissant ceste question à démesler à qui en voudra prendre la peine, je dirai que, vers les Pasques de l'année 1172, quelques Juifs de Blois crucifièrent un enfant des Chrestiens en haine du nom de Jésus-Christ, puis le jectèrent dans un sac dans la rivière de Loire, qui passe tout le long de ladite ville. Thibaud, qui en estoit comte, aussi bien que de Chartres, fit faire une exacte recherche des autheurs de ce forfait; lesquels aiant enfin esté découverts et prins, furent condamnés au feu avec tous ceux de ceste secte, excepté ceux qui voulurent embrasser la religion chrestienne et se faire baptizer. L'obstination l'emporta, et plus souffrirent les ardeurs des flammes, que le rafraîchissement des eaux du baptesme. An. 1172.

---

(1) *Hist. du Perche*, lib. III, ch. 10. — (2) Orderic Vital, p. 919. *Appendix ad Sigibert., ad ann.* 1172.

Cependant il y eut de grandes plaintes contre le roi d'Angleterre pour le meurtre de S. Thomas de Cantorbéri ou Cantorbie : chacun le blasmoit et publioit hautement qu'il avoit esté fait par l'ordre de ce prince. Louis le Jeune, Guillaume, archevesque de Sens, et nostre prélat, avec Thibaud, son frère, en escrivirent des premiers au pape Alexandre, qui envoia en Normandie ses légats Théodin, prestre-cardinal de Saint-Vital, et Albert, aussi cardinal-prestre de Saint-Laurent *in Lucina*, chancelier de l'Eglise Romaine, pour en informer contre l'Anglois. Il dénia toujours d'avoir trempé en ce meurtre, et se purgea de l'avoir fait faire; que ç'avoit esté à son insceu qu'il avoit esté commis.

Vincent de Beauvais rapporte (1) qu'en ceste année, Robert, prévost d'Aire en Hainaut, fils d'un maréchal d'un village près Chartres, tenoit les éveschés d'Arras et Tournai, ausquels honneurs on disoit qu'il estoit parvenu par le moien d'un esprit familier. L'effet de l'envie est de calomnier ce qui ne lui plaist: quand quelque personne d'une basse estoffe parvient à quelque grandeur, au lieu de rapporter son avancement à Dieu, qui départ ses biens comme il lui plaist, la jalousie et l'envie l'attribuent aux prestiges des démons et veulent que ce qui se fait par la grâce de Dieu, procède de l'artifice du diable. L'on dit beaucoup de choses qui ne sont pas, et qui, avec le temps, se trouvent fausses.

Je le croi de ce Robert, qui, de prévost d'Aire, fut premièrement esleu, d'Arras, après l'évesque André, en 1173. Il ne fut pas un an en tout, en cest évesché, qu'il ne fust promu à celui de Cambrai, par l'assistance de Philippes, comte de Flandres, qui le fit eslire, au lieu de Pierre, son frère, qui se maria avec la veuve du comte de Nevers, en 1174. Il ne jouit non plus guères de ce dernier évesché, aiant esté tué à Condé en Hainaut, par les serviteurs de Jacques d'Avesnes, que ce Robert avoit gourmandé de paroles au siége de Rouen.

L'année suivante, il y eut quelques riottes entre les rois de France et d'Angleterre, pour raison de Henri III, fils de ce der-

---

(1) Lib. XXIX, ch. 21.

An. 1173. nier, et gendre du premier, qui demandoit à son père qu'il lui baillast ou le roiaume d'Angleterre ou la Normandie, desquels il n'avoit que le titre (1). Henri ne lui aiant donné contentement, le roi de France assiégea Vernueil et le pilla; et depuis, l'Anglois s'estant accommodé par l'entremise de nostre esleu et du comte Thibaud, il porta ses armes contre Raoul de Fougères et autres rebelles de Bretagne (2).

Tandis que Robert, comte de Lecestre, et Hugues de Chasteauneuf, sur lesquels Henri, allant secourir Vernueil, avoit bruslé Bretueil, Chasteauneuf et Brezolles, s'en allèrent en Angleterre, pour en faire autant par droit de représailles. Mais ils eurent un succès tout contraire à leur intention, aiant esté arrestés prisonniers et conduits à Falaise, où ils furent longtems détenus. D'un autre costé, le comte Thibaud et Henri, comte de Champagne, son neveu, furent, avec le jeune Henri, assiéger Séez, d'où Henri l'ancien leur fit lever le siége; et au mesme tems, enleva Vendosme sur Bouchard de Laverdin, qui l'usurpoit sur son père. Henri s'en alla de là passer les festes de Noël à Caën, ou à Bures, d'où il passa en Angleterre rendre ses vœux au sépulchre de S. Thomas, que le pape Alexandre avoit mis au nombre des Saints, dès le 4 des ides de mars 1173.

Le roi de France, pensant profiter de son absence, leva une armée pour aller conquester l'Angleterre; il en fit général Philippes, comte de Flandres, avec le comte Thibaud et celui de Clermont, lesquels y devoient entrer vers la saint Jean, tandis que d'autres courroient la Normandie et que le roi assiégeroit Rouen. Toute ceste grande équippée devint à néant, n'aiant peu rien gaigner sur l'Anglois, qui avoit donné bon ordre à ses ports; toutes ces forces se deschargèrent sur Rouen, qui courut risque d'estre prins, le jour de la saint Laurent (3); mais l'Anglois aiant promptement repassé la mer, se jecta dans la ville, en laquelle estant entré, sans estre apperceu des François, il rompit leurs progrès, et les obligea à demander trèves. Nostre eslu et son frère furent emploiés pour faire entendre les rois en un pourparler : ils se trouvèrent à Gisors, au commencement de septembre, où n'aiant rien conclu, pour l'absence de Richard, fils de l'Anglois, qui estoit en Poitou, ils remirent l'affaire à la saint Michel, auquel jour ils se trouvèrent entre Tours et Amboise, où ils s'accordèrent, et rendirent tous leurs prisonniers, sans rançon, excepté Guillaume, roi d'Escosse, Robert, comte de Lecestre et sa femme, et Hugues de Chasteauneuf, que Henri retint pour quelques raisons particulières, combien qu'à la prière du roi de France, il les rendit par après. Toutes les villes qui avoient esté prinses sur l'Anglois lui furent restituées: par ce moien, la paix fut faite entre ces rois, qui demeurèrent amis. An. 1175.

---

(1) Roger de Houeden. — (2) Thom. Walsing., *in Hypodigmat. Neustriæ*. — (3) Thomas Walsing.

CHAPITRE XXII.

De Jean de Sarisberi, évesque de Chartres; commencement de l'hérésie des Albigeois; couronnement du roi Philippes; les Juifs chassés de France; mariage du roi Philippes; déceds du Roi son père, et de Jean de Sarisberi.

Ce ne peut avoir esté plutost qu'en l'an 1177, que Jean de Sarisberi fut promu à l'évesché de Chartres, par la démission qu'en fit Guillaume-aux-Blanches-Mains, soit en sa faveur, soit à son Chapitre; comme il fit semblablement de l'archeveschė de Sens, aiant esté pourveu de celui de Reims, par la mort de Henri, frère du roi Louis le Jeune. Car, bien qu'il soit porté par l'*Histoire de la Vie de S. Thomas de Canturberi* (1) que, peu après le martire de ce saint, il fut fait évesque de Chartres, si est-ce que cela ne doit s'entendre que de quelques années après, veu qu'escrivant (2) à Guillaume, archevesque de Sens, qui administroit encores l'évesché de Chartres,

---

(1) Lib. IV. — (2) Johan. Sarisb., *Epist.* 233.

An. 1177. touchant les miracles de S. Thomas, que Matthieu Paris dit n'avoir commencé à se faire veoir qu'environ la solemnité de Pasques, qui se doit entendre de l'an 1172, il se plaignoit que le pape Alexandre, après tant de procès-verbaux des merveilles que Dieu opéroit au tombeau de ce martir, ne le faisoit inscrire aux Diptiches sacrés, et au Catalogue des Saints. Ce que le Souverain Pontife ne fit, que le 4 des ides de mars 1173, ainsi qu'il paroist par la date de la bulle de canonization de ce Saint; devant lequel tems, Jean de Sarisberi ne vint point en France. D'ailleurs, par un titre de l'an 1174, Guillaume déclare qu'il avoit encores l'administration de l'évesché de Chartres; et, sans se mectre davantage en peine, Robert de Saint-Marian d'Auxerre et l'*Appendix* de Robert du Mont à Sigebert, disent que ce ne fut qu'en 1177: auquel an, Guillaume, aiant esté transféré de Sens à Reims, il quicta Sens et Chartres, en la place duquel, Gui, prévost d'Auxerre et archidiacre de Sens, fut pourveu de ceste église, et Jean de Sarisberi, de celle de Chartres.

Ce prélat, à cause de son grand sçavoir et bon jugement, avoit esté emploié en affaires de grande conséquence. Silvester Giraldus a laissé par escrit qu'il fut envoié à Rome par Henri II, roi d'Angleterre, pour avoir permission de régler l'église d'Hibernie, suivant celle de son roiaume; ce qu'il obtint du pape Adrian, qui estoit né son sujet, par privilége, qui se gardoit à Winton, avec l'anneau qu'il avoit envoié à ce prince, pour marque du pouvoir qu'il lui donnoit d'investir les évesques de son païs, selon la forme ancienne, qui estoit *per annulum et baculum*, c'est-à-dire, leur mectant un anneau au doigt et la crosse en main. Après son retour de Rome, il se mit à la suicte de Thibaud, archevesque de Cantorbéri, auquel Thomas Bequet aiant succédé, il le retint de sa maison, le fit son secrétaire et se gouvernoit fort par son avis; c'est pourquoi Pierre de Blois l'appelle, en une de ses épistres (1) qu'il lui adresse, l'œil et la main de cest archevesque.

Jean de Sarisberi et ce Pierre de Blois estoient fort familiers ensemble, ainsi qu'il se recongnoist par leurs escrits, et de ce que le premier avoit donné une des prévostés de l'église de Chartres au second. J'estime qu'elle lui fut contestée, comme il s'en veoid quelque chose par la 49e épistre que ce Pierre escrit à Geofroi, doien de Chartres, et à G., archidiacre de Blois. Il en demeura néamoins paisible, veu que par la 202e de ses missives, il escrit à nostre prélat qu'il se rendra au plus tost près de lui pour y vivre et mourir, quoi que fassent ou dient ses détracteurs. An. 1177.

---

(1) Epist. 22.

Je crois que, vers ce tems-là, pour le moins durant l'épiscopat de Jean de Sarisberi, l'église de Saint-Sauveur de Blois estoit tombée, veu que, par son épistre 78 qu'il escrit à R., doien, et au Chapitre de ceste église, il leur mande, que Dieu avoit suscité ce prélat pour leur salut, et afin que l'église de Blois, gastée par les ruisnes qui y estoient arrivées, fust réparée de nouveau, comme elle le fut par les soings d'un certain Geofroi, gentilhomme du païs, qui la fit rebastir. Je ne peux pas dire qui estoit ce Geofroi, d'autant que, quelque diligence que j'ai pu faire, je n'ai pu rien avoir de ce costé-là.

Durant la séance de Jean de Sarisberi, l'hérésie des Albigeois s'esleva, ès quartiers de Tolose et d'Albi, villes du Languedoc et de l'Albigeois. Alexandre, pape, indit un Concile à Rome au Caresme prochain pour les condamner (1). En actendant ce tems prescrit pour s'y transporter, les rois de France et d'Angleterre se donnèrent le rendez-vous à Nonancourt, où ils se croisèrent pour le secours de la Terre-Sainte. Ce dernier estoit venu à Ivri, pour recueillir la succession de Valeran, fils de Guillaume Louveau, décédé dès l'an précédent, et ce ne fut que par occasion qu'il se croisa. Recongnoissant toutefois qu'il y avoit autant de mérite à combactre les hérétiques que les infidèles, ils prindrent résolution de courir au plus pressé et d'aller estouffer ceste hérésie dans son berceau, pour lui oster le tems de s'accroistre et s'aggrandir. Mais, comme les esprits se persuadent plustost qu'ils se contraignent, on trouva bon, auparavant que d'user des armes matérielles, de se servir des spirituelles pour les réduire par les prédications et conférences, à l'union et croiance de l'Eglise. Pierre, cardinal de Saint-Grisogon, qui avoit autrefois esté eslu de Meaux et estoit alors légat en France, fut prié de prendre la peine d'aller sur les lieux, et de se faire accompagner par personnes capables en doctrine,

---

(1) Roger de Houeden.

An. 1178. pour leur faire reconnoistre leurs erreurs. Il print avec lui les archevesques de Narbonne et de Bourges, Jean, évesque de Poitiers, Regnaud, de Bath en Angleterre, où Pierre de Blois estoit archidiacre, et Henri, abbé de Clairvaux. Ils commencèrent par Tolose, où, considérant que le glaive de la parole n'avoit assés de force pour ramener ces hérétiques au devoir, ils eurent recours au matériel, au fer et au feu, pour coupper chemin à ce cancer qui s'avançoit toujours. Cependant Guillaume, naguères nostre prélat, fut en pèlerinage au sépulchre de S. Thomas à Cantorbéri, où le roi d'Angleterre, Henri II, alla au-devant de lui et le régala.

Le tems préfix pour la teneure du Concile approchant, le légat et plusieurs autres évesques de France et d'Angleterre se disposèrent pour se trouver à Rome. Il commença le 5 mars 1179, auquel nostre prélat comparut entre bien trois cens qui y assistèrent. Guillaume, archevesque de Reims, sy trouva aussi, et y fut fait cardinal de Sainte-Sabine, le 14 dudit mois, et sacra dans son titre, Roger, évesque de Cambrai, l'un des suffragans de Reims. Le pape Alexandre lui confirma, et à ses successeurs en l'évesché de Reims, le privilége d'oindre et consacrer les rois de France. L'hérésie Albigeoise y fut pareillement condamnée, et tous les actes, ordonnances et constitutions faites par les anti-papes Octavian, Gui de Crémone et Jean, abbé de Strun, furent cassées, annulées et abolies.

La mesme année, le roi de France envoia Agnès, sa fille, et d'Alix, sœur de nostre comte de Chartres, à Constantinople, vers l'empereur Alexis (dont nous parlerons ci-après), auquel elle avoit esté promise, et se sentant plus cassé que vieil, il résolut de faire sacrer Philippes, son fils, en son lieu (1). Il avoit prins jour pour ce faire, celui de l'Assumption de Nostre-Dame; mais, d'autant que son fils, estant allé à la chasse dans la forest de Cuise, s'estoit perdu à la poursuicte d'un sanglier, où il demeura deux jours entiers sans boire ni manger, ni trouver personne qui le redressast, il en tomba malade, et fut en grand danger de sa personne. Louis, son père, aiant esté admonesté en son dormant, de visiter le sépulchre de S. Thomas en son église de Cantorbéri, s'il vouloit racheter la vie de son fils, il fit vœu d'y aller au plus tost. Il dépescha au mesme tems An. 1179. un exprès au roi d'Angleterre, pour avoir permission d'entrer dans son roiaume. L'aiant obtenue, il se mit en chemin et se rendit en ceste isle. Henri le vint recevoir à Douvres, un mercredi 22 d'aoust, et le défraia lui et tout son train, tandis qu'il fut en sa terre. Le lendemain, veille de saint Barthélemi, l'Anglois conduisit le roi de France à Cantorbéri, où celui-ci offrit, sur le sépulchre du saint, une couppe d'or massif, et fit don aux moines de ceste église cathédrale, de cent muids de vin, à prendre par chacun an, en la ville de Poissi, à ses despens; et leur accorda plusieurs priviléges, dont il leur fit expédier lectres par Hugues du Puiset, son chancelier, fils d'autre Hugues, évesque de Dunelme en Angleterre.

---

(1) Roger de Houeden. *Fragm. Hist. Francic.*

Son pèlerinage ne fut long, s'en estant retourné dès le dimanche suivant, par la Flandres, où il receut la nouvelle que son fils se portoit mieux. Elle lui fut si aggréable que, dès l'heure mesme, il envoia vers tous les princes du roiaume, tant ecclésiastiques que laïcs, qu'ils eussent à se trouver à Reims le premier de novembre, jour qu'il avoit arresté pour y faire sacrer et couronner son fils, Roi de France, comme il fut fait par l'archevesque Guillaume, son oncle. Louis ne pust se trouver à ceste cérémonie à cause d'une paralysie qui l'avoit arresté à Saint-Denis en France, à son retour d'Angleterre, et l'avoit rendu perclus de la moitié de son corps.

Robert du Mont a escrit qu'en ceste année la ville de Chartres fut bruslée avec toute l'abbaïe de Saint-Père, et qu'il n'y eut que l'église Cathédrale et son cloistre qui furent sauvés des flammes. Je ne sçais d'où il a prins, ne l'aiant leu ailleurs qu'en ses additions à Sigibert.

Philippes, estant de retour à Paris, après son couronnement, fit une chose digne vraiment d'un roi très chrestien, qui est de chasser les Juifs de toute la France, qu'ils épuisoient d'argent par leurs usures excessives. Chacun se plaignoit d'eux et de ce qu'ils desroboient les enfans des catholiques pour les faire mourir en croix, en haine du fils de Dieu, que leurs pères avoient autrefois crucifié. Il fit un édit, par lequel il enjoignit à tous les circoncis qu'ils eussent à vuider le roiaume de France dans la Nativité de saint Jean-Baptiste prochaine. Il n'y avoit guères de villes en son Estat, ausquelles il n'y eust de ceste race de gens.

An. 1179. Il y en avoit à Chartres qui demeuroient hors la ville en la rue qui porte leur nom. Leur synagogue estoit en la rue de Saint-Père, laquelle, après que ces maudites gens eurent esté chassés, fut convertie en un hospital, affecté à la paroisse de Saint-Hilaire, les matériaux duquel furent donnés aux Cordeliers pour construire le couvent où ils sont à présent. Vers l'an 1600, il se trouva dans une cave proche de là, un tombeau couvert d'une grande pierre, fort longue, sur laquelle estoient gravées certaines lectres que personne ne pust lire, et dedans ce sépulchre, un corps excédant de beaucoup en grandeur ceux d'à présent, lequel, estant manié, se résolvit en poussière : ce pouvoit estre quelqu'un de ceste secte qui avoit esté inhumé là, qu'on auroit enfermé et muraillé dans le caveau, de crainte d'estre exposé à la merci des Chrestiens.

Mais, pour revenir au roi Philippes, il fut marié, dès l'an suivant, avec Isabeau, fille de Baudouin, comte de Hainaut, et de Marguerite d'Alsace, nièce de Philippes, comte de Flandres, de par sa mère. Le Flamand lui donna en faveur de ce mariage les villes d'Arras, Saint-Omer, Aire, Hesdin, Bapaumes, Lens, avec les hommages de Boulongne-sur-Mer, Saint-Paul, Guines, Lilers, Ardres, Richebourg et autres terres au-deça de la Fosse-Neuve de l'avouerie de Béthunes, pour les tenir en propriété, eux et leur postérité. Ce fut la première origine du comté d'Artois, qui a esté comme fatal à la France. Aussi ce mariage, fait en l'église de Saint-Nicolas de Bapaumes, par Roger, évesque de Laon, ne fut guères aggréable aux François et Flamands, comme si les uns et les autres eussent préveu les maux qui en devoient arriver, et qui ont passé jusques à nous. Alix, mère du roi, Guillaume, archevesque de Reims, et Thibaud, comte de Chartres, ses oncles, et Henri, comte de Champagne, son cousin, n'en estoient contens : il n'y avoit que le roi Louis, qui le trouvast bon et l'avoit poursuivi, sur l'espérance qu'il avoit que Philippes, comte de Flandres, estant desjà fort vieil et hors d'espérance d'avoir lignée, il considéreroit le jeune roi, qui estoit son filleul, pour le faire héritier universel de son Estat.

Ceste nouvelle espouzée, aiant esté conduite en France, fut couronnée le jour de l'Ascension en l'église de Saint-Denis en France par Guy, archevesque de Sens. La cérémonie se fit en l'absence de l'ancien roi, qui ne bougeoit du lit. Il ne la fit An. 1180. longue du depuis, estant décédé au mois de septembre suivant. Son corps fut conduit en l'abbaïe de Barbeau, de l'ordre de Citeaux, qu'il avoit fait bastir, et fut inhumé en l'église d'icelle.

Nostre prélat, Jean de Sarisberi, le suivit de près, estant décédé le 24 d'octobre d'après au mesme an, et trouva sa sépulture en l'église de Josaphat devant l'autel de Nostre-Dame, où sa représentation se veoid encores, quoique mutilée et rompue par la malice et impiété des sectaires, qui n'ont pas mesme pardonné aux pierres. Le Nécrologe de Chartres le loue grandement de sa piété, et dit qu'il portoit un cilice sur sa chair, depuis le col jusques aux talons; qu'il donna à l'église de Chartres deux vases, dans l'un desquels il y avoit du sang de S. Thomas de Cantorbéri, encores coulant et liquide; et dans l'autre, il y avoit des reliques des SS. Crépin et Crépinian; et outre, qu'il y fit présent des reliques de S. Gereon, de la compagnie des onze mille vierges, qui ne se trouvent plus dans le dénombrement des autres reliques de l'église. Il donna quantité de bons livres à la bibliothèque d'icelle, qui ont esté desrobés ou perdus, mais qui, par la grâce de Dieu, se trouvent pour la pluspart imprimés.

Il a laissé quelques œuvres qui tesmoignent sa grande suffisance, entre autres, son *Policraticus* ou *de nugis curialium*, qu'on dit des *Bourdes des courtisans;* un autre qu'il appelle *Architrenius* et un volume d'Epistres qui ont esté mises au jour. Il a aussi descrit la Vie de S. Thomas de Cantorberi, duquel il avoit suivi la fortune, tant en ses prospérités qu'en ses adversités. Pierre de Blois, en son épistre 115^e, en parle de la sorte, escrivant à un sien ami: *Illud autem noveritis, quod de mandato domini Archiepiscopi (Cantuarunsis) scribendi triumphum B. Thomæ attentassem, nisi aliud scriptum mihi fortuitus obtulisset eventus, in quo elegantia stili, ingenium magistri Joannis Saresberiensis exprimebat et linguam. Admirans ergo gratiam quæ diffusa est in labiis vestris, substiti, ne laudes, quas lingua erudita dictaverat indoctis humanæ sapientiæ verbis et stilo degeneri deturparem, et injurius fierem martyri, qui per insufficientiam rudis ingenii tantæ magnificentiæ testimonia decurtassem.*

Ce bon prélat rapportoit au mérite de S. Thomas tout le bon-

An. 1180. heur qui lui estoit arrivé (1), et particulièrement, sa promotion à l'évesché de Chartres, et pour ce, dans ses tiltres et lectres, qu'on délivroit soubz son nom, on mectoit ceste intitulation *Joannes divinâ dignatione*, ou bien *miseratione, et meritis Sancti Thomæ martyris, Carnotensis ecclesiæ minister humilis, etc*, ainsi qu'il se veoid dans le Cartulaire du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris (2), et ailleurs, en certaines provisions de l'Hospital de Dreux.

* * *

CHAPITRE XXIII.

Pierre de la Celle, évesque de Chartres; De la closture de la ville de Chartres, du pavement de ses rues et avenues; déceds dudit Pierre de la Celle et de Henri, comte de Champagne, auquel Thibaud, nostre comte de Chartres, succéda.

Il y a quelques escrivains, entre autres Paradin et Wasse-bourg, qui substituent à Jean de Sarisberi, un certain Philippes, fils de Matthieu, duc de Lorraine, en l'évesché de Chartres, le premier, dès l'an 1176; le second seulement en 1191 : tous deux mal-à-propos, veu qu'il n'y en a eu aucun de ce nom-là. Il est vrai qu'Estienne de Roziers, en son *Histoire généalogique des Ducs de Lorraine*, a escrit que Pierre, abbé de la Celle, près Troies et du depuis de Saint-Remi de Reims, qui succéda à Jean de Sarisberi en l'évesché de Chartres, estoit fils de Simon II, duc de Lorraine, et d'Agnès, comtesse de Namur, et frère de Louis, cardinal archevesque de Trèves et de Raoul, archevesque de Mayence; tous deux Electeurs de l'Empire, et de Matthieu, évesque non de Paris, mais de Troies en

---

(1) *Hist. quadripartita. vitæ S. Thomæ*, lib. IV. — (2) Page 22.

Champagne; et bien que Camuzat ne le nombre point entre les évesques de sa ville, si est-ce qu'il paroist, par un titre du roi Philippes-Auguste, qu'il a gouverné ce diocèse de Troies. Quoique c'en soit, il est bien certain que Pierre, abbé de la Celle, ou, comme on l'appèle ordinairement Moustier-la-Celle, fust esleu évesque de Chartres, après Jean de Sarisberi. An. 1180.

Si nous en devons croire à Robert du Mont en ses Additions à Sigibert, il ne fut esleu si promtement après le décès de son devancier, ne mectant son eslection qu'en 1182; mais il y a bien de l'apparence que le Chapitre de Chartres ne demeura si longtems à procéder à l'eslection de ce Pierre, pour son prélat, veu que, selon le mesme autheur, il mourut en la mesme année. Ce qui se prouve estre véritable par certain acte d'exemption que Regnaud de Mouçon, son successeur, donne au prieuré-cure d'Ouarville en Beausse, dépendant de l'abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres, de paier le droit de procuration, en dacte du mois d'aoust 1217, et le 35^{e} de son épiscopat, d'autant que cela revient précisément à l'an 1182. Cela se peut confirmer davantage par une bulle de l'an 1183, indiction I, que le pape Luce III addresse audit Regnaud, par laquelle il le qualifie seulement esleu; qui fait veoir que Pierre n'estoit plus évesque en ceste année-là, et qu'il falloit qu'il fust trespassé dès l'an 1182, sur la fin, comptant à la Gauloise. Ce qui se peut inférer de l'acte de confirmation que ce Pierre donna à l'abbaïe de Saint-Magloire de Paris, des églises de Saint-Pierre de Montfort avec la chapelle de Saint-Nicolas, Saint-Denis de Marueil, des Essars-le-Roi, Galluis, avec la chapelle de Saint-Nicolas de Candé, Saint-Martin de Grosrouvre, Nostre-Dame d'Authouillet, avec la chapelle de Saint-Estienne de Boissai, de Saint-Estienne de Vernouillet, Saint-Léger-en-Loir, Saint-Barthélemi de la Boissière, Nostre-Dame de la Charmoie et Saint-Pierre de Poignes; il dit que ce fut en 1182, le premier an de sa prélature.

Je trouve à la vérité dans un des Cartulaires de Saint-Martin-des-Champs de Paris, un titre de ce Pierre, de l'an 1184, et dans un certain obituaire de l'abbaïe de Josaphat, qu'il décéda le 10 des calendes de mars, en 1187; ce qui ne peut estre, par ce que nous venons de dire et dirons ci-après, montrant que Regnaud de Mouçon estoit desjà évesque dès ce tems-là, de façon qu'il

An. 1180. est vrai de dire que ce Pierre ne pust gouverner le diocèse de Chartres qu'environ un an et demi. Aussi le Catalogue de nos évesques, quoiqu'il ne soit pas certain en beaucoup de choses, porte que ce prélat commença en 1180; à quoi je soubscrits volontiers, d'autant qu'il se lit au mesme endroit que ce fut lui qui ferma la ville de Chartres de hautes et très-fortes murailles, depuis la porte des Espars jusques à Sainte-Foi, laquelle n'estoit auparavant close que de fossés, et que, par ce moien, il délivra les sujets de l'église, de la réparation desdits fossés. Ce qui pust arriver seulement en 1181, d'autant qu'il paroist par certain acte donné au Chapitre de Chartres par le comte Thibaud, que ce fut en ceste année-là qu'il deschargea les sujets ou serfs dudit Chapitre, de la closture et réparation des fossés de la ville, ausquels ils estoient tenus, moiennant mille livres, que lesdits hommes lui baillèrent, du consentement du Chapitre, pour faire une muraille; à la réfection de laquelle ils ne seroient tenus en cas qu'elle vinst à tomber, ni à curer les fossés s'ils venoient à se combler.

Ce qui, bien entendu, se trouve conforme à ce que dit le Nécrologe de l'église dudit Chartres, le 11 des calendes de mars, qui est le 19 de febvrier, lequel jour l'évesque Pierre mourut, qu'il fit merveilleusement et magnifiquement plusieurs choses dignes de mémoire. Il ceignit la ville de murailles, depuis la porte des Espars jusques à Sainte-Foi, laquelle n'estoit close de ce costé-là que de fossés, pour la réparation desquels les sujets de l'Evesque estoient souventes fois vexés par le Comte, quand il vouloit; faisant faire lesdites murailles à ses despens, et délivrant, par ce moien, ces sujets de la contribution qu'ils devoient pour la réparation desdits fossés.

D'où il se peut veoir que la ville de Chartres n'estoit encores close de murailles en ceste année-là, et que ce fut les hommes ou sujets du Chapitre qui contribuèrent de mille livres, pour la construction d'icelles le long du clos de Nostre-Dame, depuis la porte Saint-Michel jusques à la porte des Espars; et l'Evesque pour ses sujets, qui fit faire à ses frais celles qui sont depuis ladite porte des Espars jusques à la porte de Chastelet, aiant fait enclore dans la ville le Bourg ou plutost le faubourg, qui a donné le nom à ceste porte. Ce fut aussi ce prélat, qui fit faire ceste belle tour, appelée la Courte-Pinte, qui est dans l'enceinte de ladite muraille; laquelle fut ainsi nommée, pour ce qu'il s'accommoda avec le comte Thibaud pour raison du ban et coustume à vendre du vin, que, qui voudroit faire taverne, paieroit trois sols de chaque poinçon pour droit de bannage; et d'autant que les bourgeois et ceux qui vouloient vendre du vin rapetissèrent et amoindrirent leurs pintes et mesures à vin, pour y trouver leur compte, on nomma ceste tour la *Tour de Courte-Pinte*. An. 1180.

Comme le roi Philippes avoit de nouveau fait paver les rues de Paris, Pierre de la Celle voulut faire le mesme de celles de Chartres, à cause des fanges et grandes boues, qui s'y trouvoient en hiver. Il donna cent livres pour commencer, et, à son imitation, chacun s'efforça de continuer, mesme de paver les avenues de la ville, qui, par le laps de tems et par la négligence de ceux qui devoient prendre garde à les entretenir, estoient gastées et rompues du charroi. Il se peut dire de lui ce qui se trouve escrit au *Livre de la Sagesse*, que *Consummatus in brevi explevit tempora multa; placita enim erat Deo anima illius*, « Qu'aiant esté en bref, il avoit accompli beaucoup en peu de tems; car son âme estoit plaisante à Dieu. » D'autant que ce bon prélat, au peu de tems qu'il occupa le siége Chartrain, fit ce que d'autres n'eussent peu faire en plusieurs années, et l'amour qu'il portoit au peuple, qui estoit soubz sa charge, tesmoignoit assés que son âme estoit aggréable à Dieu; veu que ses diocésains, se sentant obligés à lui par des actions de charité et de bienveillance, et aiant recongneu en lui une grande pureté de vie et candeur de mœurs, firent paroistre en sa mort, l'estime qu'ils faisoient de sa personne, par l'affluence qui se trouva à ses obsèques; qui ne pouvoient se rassasier de baiser son visage et sa bouche. Il fut porté inhumer en l'église de Josaphat, devant la chapelle des Anges, soubz une tombe de pierre, sur laquelle estoit sa représentation, que les hérétiques, qui s'estoient emparés de ceste abbaïe en 1591, rompirent en trois morceaux. Roulliard rapporte son épitaphe, qu'il dit avoir esté conceue en ces termes (1) :

Mœnibus et plateis urbem insignivit et auxit
Et variis posuit tecta superba locis.

---

(1) *Parthénie*, fol. 39.

An. 1180.

Hunc pia plebs habuit tantæ pietatis amore
Oscula mille suis ut dederit pedibus.

Ce qu'il tourne en ce quatrain françois :

Il ha tasché d'orner la ville en toutes sortes
Lui baillant du pavé et des murailles fortes :
Aussi fut-il du peuple aimé si chèrement
Qu'il lui baisa les pieds a son enterrement.

Ce que je ne sçai pas, où il l'a trouvée, pour ce que, ni à Josaphat, ni ailleurs, je n'ai rien veu de semblable. Il est vrai que je ne puis me vanter d'avoir veu tout ce qui peut concerner l'histoire de Chartres; Roulliard et autres pouvant avoir veû des actes qui en parlent, lesquels ne sont parvenus à ma connoissance. Je ne peux pas néamoins passer ce qu'il dit, que ce prélat siégea sept ans; le contraire se voiant par ce que nous en avons dit, et que sa séance ne peut avoir esté guères plus que d'un an et demi, sçavoir depuis le 24 d'octobre 1180 jusques au 19 febvrier 1182, comptant à la Gauloise; car bien que le prenant à l'estroit, il pourroit y avoir deux ans et quatre mois moins cinq jours, si est-ce, que n'aiant esté esleu sitost après la mort de Jean de Sarisberi, il ne peut y avoir guères esté davantage qu'un an et demi, et non sept.

Il a laissé quelques œuvres, desquelles le P. Jacques Sirmond a mis au jour les Epistres. Dans la bibliothèque des Pères, il se veoid aussi un traité de *Panibus*, qu'on tient estre de lui. L'on m'a asseuré qu'on a trouvé dans la bibliothèque de Citeaux ou Clairvaux, beaucoup d'opuscules de lui, qu'on est après de mectre soubz la presse.

L'année précédente, Henri, comte de Champagne, mourut à son retour du Levant, le 17 mars. J'en fais ici mention, pour ce qu'il estoit fils de nostre comte Thibaud, dit *le Grand*, et frère d'un autre de mesme nom, aussi comte de Chartres et de Blois. Il laissa quatre enfans de Marie de France, sa femme, fille du roi Louis le Jeune et de sa première femme Aliénor, Henri, dit *le Jeune*, Thibaud III, comte de Champagne, Scholastique et Marie.

Henri succéda aux Estats de son père et fut premièrement accordé avec Ioland, fille de Baudouin, comte de Hainaut, laquelle il n'espouza, mais Hermansectre, fille et héritière de Henri, comte de Namur, laquelle estant décédée sans enfans, il s'en alla outre-mer, où il fut eslu roi de Jérusalem et marié avec Isabeau, fille d'Amauri I, roi de ceste cité, et de Marie, veuve de Conrad, comte de Montferrat. Il mourut à Acre, dite Ptolémaïde, en 1197, estant tombé du haut d'une fenestre, laissant trois filles : Alix, Marie et Philippes (1). Marie décéda avant d'estre mariée, Alix le fut deux fois : en premier lit, elle espouza Hugues de Lusignan, premier du nom, roi de Chypre, duquel elle eut Henri qui succéda au roiaume de son père; Marie, femme de Gautier de Brennes, troisiesme fils de Gautier II, seigneur dudit lieu, et de la fille de Tancrède, roi de Sicile, et Alix ou Isabel, femme de Henri IV, fils de Boamond, prince d'Antioche. An. 1180.

Quand à Philippes, elle espouza, nonobstant les deffenses du pape Innocent III et de Louis, fils aisné du roi Philippes-Auguste, Erard de Brienne, seigneur de Rameru, fils d'André, seigneur dudit lieu, et petit-fils d'un Fleuri, fils naturel du roi Philippe I et de Berthrade de Montfort; duquel mariage issirent Henri, chevalier, sieur de Venissi; Erard, escuyer; Isabel, femme de Henri, comte de Grand-Pré; Marie, femme de Gaucher III de Nantueil, et en secondes noces de Hugues, seigneur de Conflans, chevalier, avec deux filles, dont l'une fut mariée à Ancelin de Dampierre, et l'autre à Thierri de Bures.

Thibaud, aiant sceu la mort de son frère Henri, s'empara du comté de Champagne sur ses nièces, prétendant que sondit frère lui en avoit fait don au cas qu'il ne retournast du Levant. Il espouza Blanche, troisiesme fille de Sanches dit *le Sage*, roi de Navarre, et de Béatrix, fille d'Alphonse, roi de Castille, qui print le premier la qualité d'Empereur des Espagnes.

Quand à ses sœurs, Scholastique fut mariée à Guillaume, comte de Vienne et de Masion, duquel elle eut Gérard et Henri, et estant décédée en 1218, elle fut inhumée en l'abbaïe du Mirouer, près de Tournus. La dernière fille, nommée Marie, fut alliée par mariage avec Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, qui fut le premier Empereur de Constantinople des

---

(1) Matth. Paris, ad ann. 1181. Bourdigné, en son *Histoire d'Anjou*, part. II, ch. 49.

An. 1181. Latins; et eut d'elle deux filles, Jeanne et Marguerite, toutes deux comtesses de Flandres, l'une après l'autre.

Bouchet remarque que vers ces années 1180 ou 1181 (1), une jeune fille de Chartres aiant, à la feste de Pasques, caché la sainte hostie, qu'elle avoit receue à la communion, dans un mouchouer, elle fut trouvée convertie en chair. Je ne sçai pas s'il voudroit parler de ceste femme de Montoire, de laquelle l'Appendix à Sigibert fait mention, en 1182, qu'aiant receu à Pasques le corps de Nostre-Seigneur, elle ne l'avalla, mais le mit dans un linge de lin, et ensuite dans son coffre, où son amoureux la trouva convertie en chair et en sang. Ce qui arriva aussi en certaine ferme, dépendant de Saint-Père-en-Vallée dudit Chartres, à un certain prestre qui disoit la messe. Il ajoute un semblable miracle arrivé du tems de Robert le Breton, qui est qu'un certain païsan, aiant emporté la sainte hostie dans ca cappe ou manteau, il la garda tant qu'il vesquit, et après sa mort fut trouvée en forme de chair. Cest autheur fait veoir que cela avint en divers endroits, pour confirmer la vérité du corps et sang du fils de Dieu au sacrement de l'Eucharistie, que les Vaudois et Albigeois hérétiques combactoient.

Toute la France fourmilloit de ceste vermine, qui obligea le roi de marcher contre ceux de Berri, qui, soubz le nom de Cottereaux, pilloient les églises, abactoient les images, fouloient aux pieds les sacremens, mectoient à mort les prestres et exerçoient de très-grandes cruautés contre les Catholiques. Il en diminua le nombre de plus de sept mille, qu'il passa au fil de l'espée, au mesme tems que Guillaume de Chartres, archevesque de Reims, assisté de Philippes, comte de Flandres, en fit brusler bon nombre dans Arras.

La mesme année mourut, à Montreuil-sur-la-Mer, Marie, fille d'Estienne, roi d'Angleterre, de la maison des Comtes de Chartres; laquelle, contre son vœu, aiant quicté le monastère où elle estoit abbesse, se maria avec Matthieu, comte de Boulongne, à cause d'elle; après le décès duquel elle s'en retourna à son monastère, où elle passa le reste de ses jours, laissant deux filles, dont l'une, qui s'appeloit Ide, fut mariée ceste année avec Gérard, comte de Gueldres, lequel estant décédé peu après, elle convola en secondes noces avec Berthold de Zeringen, en 1183. An. 1183.

---

(1) *Annal. Aquit.* part. III, ch. 5, fol. 67.

CHAPITRE XXIV.

De Regnaud de Mouçon, évesque de Chartres; Du miracle fait en l'église dudit Chartres, touchant Louis, fils du roi Philippes; Jérusalem prins par les Infidèles; Croisade pour la recouvrer; Commencement de l'imposition des décimes; Guerres entre les rois de France et d'Angleterre; Henri II, roi d'Angleterre, meurt; Richard, son fils, lui succède; Déceds de Thibaud, comte de Chartres.

Regnaud de Mouçon, fils de Regnaud, comte de Bar, et d'Agnès, fille de Thibaud le Bon, comte de Chartres, et frère de Thibaud, comte de Mouçon, et de Henri, comte de Bar, ainsi qu'il est porté par la généalogie de Saint-Arnould, de prévost de l'église de Chartres et de thrésaurier de Saint-Martin de Tours, fut eslu évesque, après les obsèques de Pierre de la Celle (1). J'ai quelque opinion que ce pust estre le 7 des calendes d'aoust, qui revient au 26 de juillet de l'an 1183, d'autant que le Nécrologe de Saint-Père-en-Vallée dudit Chartres en fait mention ce jour-là. Quoique c'en soit, le pape Luce III lui addresse une bulle dactée d'Anagnia par la main d'Albert, son chancelier, du 3 des ides de décembre, indiction 2, l'an de l'Incarnation de Nostre-Seigneur 1183, l'an 3^e de son pontificat, par laquelle il ne le qualifie qu'eslu de Chartres, le prend en sa protection avec tout le revenu et appartenances de l'évesché dudit Chartres; qui montre qu'il estoit desjà eslu évesque de ladite ville. Il ne fut consacré sitost, pour ce qu'en 1186 il ne

---

(1) *Appendix Roberti Monte ad Sigibert., ad ann.* 1182.

An. 1183. se qualifioit qu'eslu, ainsi qu'il appert par plusieurs actes de ceste année; entre autres, par un, par lequel, le 10 des calendes d'apvril, il approuve la vendition de la dixme de Moinville, faite par Henri de Ludun, sur son départ pour la Terre-Sainte. Il le fut seulement en 1187, considéré que, par acte de ceste année-là, il ordonne que toutes les terres qui avoient esté données par Avesgaud de Saint-Prest, seroient affectées à l'anniversaire de son prédécesseur; et par autre instrument concernant la donation faite en la mesme année aux moines de Josaphat par Juliane de Talvoisin, femme de Nivelon d'Orfin, d'un muid de froment sur le moulin dudit Talvoisin, pour l'âme de Girard de Levéville, son premier mari, il prend qualité d'évesque de Chartres absolument, ce qu'il n'eust fait, s'il n'eust esté sacré et en possession de son évesché. Ce qui convaint d'erreur le Catalogue de nos prélats, qui dit qu'il ne fut évesque qu'en 1189.

Dès le commencement de l'épiscopat de Regnaud, Guillaume, archevesque de Reims, et Thibaud, son frère, ses oncles, mirent d'accord le roi, leur neveu, avec le comte de Flandres, pour raison du Vermandois, que cetui-ci retenoit sur le roi; et s'en allèrent de compagnie visiter le sépulchre de S. Thomas de Cantorbéri, et de là, veoir le roi d'Angleterre qui les receut fort humainement, et les régala selon leur condition. La reine Elisabeth, d'un autre costé, vint à Chartres en dévotion, où, estant devant l'image de la Vierge, elle sentit remuer l'enfant qu'elle portoit dans son ventre, duquel elle accoucha le 15 septembre 1187, et fut du depuis roi de France, soubz le nom de Louis VIII. Guillaume le Breton fait mention d'un miracle qui s'y fit, de quatre cierges ou lampes qui s'allumèrent au mesme tems, sans qu'aucun y touchast.

Les rois de France et d'Angleterre avoient alors quelques différens ensemble. Les nouvelles de la prinse de Jérusalem par les infidèles estant arrivées, Guillaume, archevesque de Tyr, qui les avoit apportées, trouva moien de les faire veoir, au mois de janvier entre Gisors et Tours; s'estant accordés, ils se croisèrent pour le secours de ce qui restoit, et pour le recouvrement de la sainte Cité (1). Le roi de France print une croix rouge sur son vestement, l'Anglois une blanche, le Flamand une verde; plusieurs seigneurs et prélats, qui estoient en Cour, firent le mesme, comme aussi quantité d'autres, tant de la noblesse que du peuple. An. 1188.

---

(1) Roger de Houeden, Rigord, Matth. Paris, Belleforest, lib. III, ch. 63. Vinc. Beauv., lib. XXIX, ch. 45.

Pour avoir de quoi faire ce voiage, le roi imposa sur les ecclésiastiques de son Estat une décime, qui fut appelée la décime de Saladin, pour ce qu'elle fut levée pour faire la guerre à ce Turc qui la faisoit aux Chrestiens, et avoit prins Jérusalem et plusieurs places sur eux. C'est d'où est venu le paiement des décimes par les ecclésiastiques au roi; lesquelles lui aiant esté accordées pour un bon sujet, sont passées en ordinaires, et l'argent qu'on en retire, emploié pour faire la guerre aux Chrestiens, ou en autres occasions bien esloignées de leur institution.

Il n'y eut rien d'effectué ceste année, en laquelle Vincent de Beauvais escrit (1) que sa ville, Auxerre, Troies, Provins, Chartres et Poitiers furent consommées par le feu, à cause des querelles de Richard, comte de Poitou, et de Raimond, comte de Toulouse, qui s'entrefaisoient la guerre ouverte. Philippes, pour les démouvoir, entra dans le Berri, où il print quelques villes appartenant à l'Anglois. Cetui-ci, pour en avoir sa revanche, se jecta dans le roiaume de France du costé de Gisors, et ruisna tout par où il passa, jusques à Angers, où il s'arresta les festes de Noël.

Philippes, pensant lui coupper chemin et empescher tous ses désordres, brisa par Vendosme, qu'il print, et de là s'en alla à Troo, qu'il réduisit en cendres. Guillaume des Barres, à qui Philippes avoit baillé Chasteau-Raoul, qu'il avoit enlevé à l'Anglois, Dreux de Mello et quelques chevaliers françois s'estant combactus contre Richard de Poitiers, prindrent Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale, en s'en retournant en Normandie. C'estoit lui qui avoit bruslé Vendosme et Dreux, qui brusla du depuis Saint-Clair-sur-Epte, et abactit un bois, que le roi de France y avoit fait planter. Aiant esté laissé aller sur sa bonne foi, il alla trouver le roi d'Angleterre qui estoit à Ivri, où ses Wallons, bactant continuellement l'estrade, bruslèrent Damville appartenant à Simon, sire d'Anet. Ces hostilités ne plaisant au roi de France, il fit rechercher l'Anglois d'accord, et lui as-

---

(1) Lib. XXIX, ch. 45. *Chroni. Sanct. Mariani*, fol. 92.

An. 1188. signa jour à Gisors pour s'entreveoir. N'aiant peu rien obtenir de Henri, il fit coupper de cholère un orme qui estoit entre Toier et Gisors, soubz lequel ces deux rois avoient accoustumé de se trouver, pour traiter de leurs affaires.

Les comtes de Flandres et de Chartres avec autres seigneurs, considérant que tous les bons dessains de la Croisade s'en estoient allés au vent, et qu'au lieu de combactre les infidèles, les Chrestiens s'amusoient à s'entre ruisner, ils posèrent les armes, et protestèrent de ne pas les emploier à répandre le sang chrestien, qu'ils ne combactroient pour, ni contre qui ce fust, jusques à ce qu'ils fussent de retour du Levant. Autres escrivent que ces deux rois s'estant abouchés, et n'aiant pu tomber d'accord, se donnèrent bataille, en laquelle l'Anglois aiant du pire, se retira avec Richard, son fils, à Vernon et Paci. Philippes s'en alla à Montchauvet, d'où il partit bientost pour secourir Mantes qui estoit menacé par l'Anglois. Il brusla en passant Chaufours, La Boissière, Neauflecte, Breval, Mondreville, Jouy, Faverieux, Le Mesnil-Renard, Le Tertre-Saint-Denis, Annet, Fontenai-le-Fleuri, Lommaie et autres villages du Pinserais.

Ces incendies, touchant au vif nostre comte Thibaud, il s'occupoit, pour appaiser l'ire de Dieu, tandis que cela se passoit, à faire des aumosnes aux ladres de Chartres et de Blois, comme il en avoit fait quelque quatre ans au précédent, à ceux d'Estampes et de Bonneval, et encores aux religieuses de Belhomer. Le Pape mesme se mesla d'accorder ces princes, et envoia à cet effet un légat en France, avec pouvoir d'excommunier Richard, qui estoit cause de ces désordres. Il se rendit à la Ferté-Bernard, où les rois se trouvèrent aussi, les festes de Pentecoste, avec les archevesques de Bourges, de Rouen et Cantorbéri. Ces rois n'aiant pu s'accommoder, le légat voulut user de son pouvoir et menaça le roi de France de mectre l'interdit dans son roiaume, s'il ne s'accordoit avec celui d'Angleterre. Philippes, offensé d'une menace si hardie, lui respondit qu'il ne le craignoit pas et protestoit de nullité de tout ce qu'il feroit, estant contre justice et tout droit que l'Eglise ou Cour Romaine entreprint sur son roiaume, qui ne dépendoit d'elle; et qu'il ne déféreroit à ses sentences et jugemens; que ce n'estoit au Pape à se mectre en peine, si le roi de France vouloit ranger ses sujets rebelles à la raison, venger ses injures et le deshonneur de la Couronne, et que, si on l'actaquoit de ceste part, il sçauroit bien se deffendre. An. 1188.

Richard qui s'estoit, au préjudice de son père, accommodé avec le roi de France, comme il estoit d'un naturel chaud et bouillant, il tira son espée sur le Légat et voulut lui en bailler sur les oreilles, de quoi aiant esté empesché, il s'en alla avec son armée à Nogent-le-Rotrou et autres places qui appartenoient à l'Anglois, lequel estoit enfermé dans le Mans. Philippes, faisant semblant d'aller à Tours, l'y fut assiéger et voulut y donner l'assaut. Estienne de Tuonham, séneschal d'Anjou, pour l'en démouvoir, fit mectre le feu aux faubourgs, lequel aiant gaigné la ville, la brusla presque toute. Cependant, les François estant entrés pesle-mesle avec les Anglois, s'en rendirent les maistres et donnèrent de belles affres à Henri, qui s'enfuit en désordre et se retira à Tours.

Philippes, partant du Mans, print sa marche par Mondoubleau, qui lui fut rendu à composition; et en chemin faisant, Troo, les Roches, Montoire, La Chartre-sur-Loir, Chasteau-du-Loir, Chaumont, Amboise et Tours se mirent à sa merci. Les grands du roiaume s'emploient pour la réconciliation de ces princes; Guillaume, archevesque de Reims, le comte de Flandres et Eudes ou Hugues, duc de Bourgongne, furent à Saumur le lendemain de la feste de S. Pierre et de S. Paul, trouver le roi d'Angleterre, pour le disposer à la paix. Lui, voiant ses affaires en mauvais estat et son ennemi près de lui, fut contraint de passer par où Philippes voulut : comme il estoit d'un grand cœur, il en conceut un tel desplaisir, qu'avec celui qu'il avoit de veoir son fils, successeur de sa couronne, bandé contre lui et le poursuivre avec son adversaire, il en mourut trois jours après à Chinon. Toutes les affaires lui avoient prospéré et ses entreprinses réussi jusques à l'assassinat de S. Thomas de Cantorbéri, auquel, soit qu'il trempast ou non, son bonheur l'abandonna du depuis et sentit de grands revers de fortune. Son corps fut porté en l'église du monastère de Font-Evraud, où il avoit eslu sa sépulture. Estant dans son cercueil en appareil roial, comme Richard y fut venu, pour jecter de l'eau bénite sur le corps, on veid le corps du père se tourner de l'autre costé et jecter abondance de sang, comme s'il eust demandé vengeance contre son fils, qui avoit esté cause de sa mort. Ce

An. 1188. prodige troubla tellement Richard, qu'il tira de lui un ruisseau de larmes, pour expier son offense.

Les obsèques de Henri achevées, Richard se porta pour roi d'Angleterre, et s'en vint à Rouen pour se mectre en possession de la Normandie. Cela fait, il vint trouver le roi de France entre Caumont et Toier, où, après avoir conféré ensemble, Richard se rendit à Londres et fut couronné roi d'Angleterre à Westminster, le 3 de septembre. Durant que tout ce que dessus se passoit, Pierre, surnommé *de Pavie*, cardinal de Frescati, chanoine de Chartres et abbé séculier de Saint-André dudit Chartres, décéda le 1er jour d'aoust 1189. Il avoit esté créé par Alexandre III, cardinal-évesque de Frescati, dès l'an 1178, et envoié légat en France, où il auroit eu ces bénéfices; ainsi qu'il appert par le Nécrologe de l'église de Chartres, aux calendes d'aoust. Ciaconius veut qu'il soit décédé dès l'an 1188, soubz le pontificat de Clément III, je suis plustost Onufre qui dit que ce ne fut qu'en 1189; d'autant que Auberi, en son *Histoire général des Cardinaux* (1), escrit qu'Alard ou Adelard, qui lui succéda en son titre de Toscoli ou Frescati, fut créé cardinal de Saint-Marcel par le pape Luce III, le mercredi des Cendres de l'an 1184, et que cinq ans après, qui font les 1189, il avoit esté pourveu des éveschés de Frescati et de Vérone, ce qui me fait juger que ce Pierre estoit décédé ceste année-là seulement.

Au mois d'octobre, le roi de France envoia Rotrou, comte du Perche, en ambassade vers Richard, roi d'Angleterre, pour le sommer de tenir sa promesse pour le voiage de la Terre-Sainte, et lui donner avis qu'il se tiendroit prest à Vezelay, dans l'octave de Pasques, pour se mectre en chemin. Richard promit faire le mesme, et aiant donné ordre à ses affaires et institué Hugues du Puiset, évesque de Dunelme, gouverneur et grand justicier d'Angleterre, depuis la Grande-Rivière jusques en Escosse, il passa en Normandie, où, soubz prétexte de ce voiage, il fit de grandes levées de deniers sur ses sujets Il arriva ceste année quantité de prodiges, entre autres, le 14 mars furent veus, près Nogent-le-Rotrou, dans le diocèse de Chartres, et derrière l'église de Saint-Jean dudit lieu, des batailles en l'air, qui combactoient les unes contre les autres. On oyoit les trompettes et tambours, le cliquetis des armes, le hennissement des chevaux, et veid-on sur la place quantité de sang répandu; en mémoire de quoi, on érigea à l'endroit du lieu où cela estoit arrivé, une croix qui s'y veoid encores, qu'on appelle la Croix des Batailles. An. 1191.

---

(1) Pag. 207.

Le lendemain, 15 du mesme mois de mars, la reine Isabel mourut en ses couches de deux bessons. Sa mort ne retarda le voiage du roi, lequel aiant laissé Alix, sa mère, et Guillaume, archevesque de Reims, son oncle, régent en France, partit de Paris avec nostre comte Thibaud, Regnaud, nostre évesque, Rotrou, comte du Perche, et autres seigneurs, qui se rendirent à Vezelay sur le commencement de juillet, où Richard, roi d'Angleterre, ne mit guères à les venir trouver. Ces rois s'estant mis en chemin, ils se rendirent par diverses voies en Sicile, dans le mois de septembre. Comme leurs armées estoient composées de nations qui n'ont peu ou point de correspondance et d'amitié ensemble, ils eurent quelques démeslés, tandis qu'ils s'arrestèrent à Messine : Geofroi, vicomte de Chasteaudun, s'y fourra bien avant, et en encourut la disgrâce de l'Anglois, qu'il lui garda longtems. La saison s'estant montrée propre pour partir, Philippes somma Richard de le faire; il s'excusa sur l'assistance qu'il devoit à Jeanne, sa sœur, veuve de feu Guillaume II, roi de Sicile, décédé sans enfans, remectant la partie après aoust. Philippes ne voulut retarder davantage, mais aiant mis ses voiles aux vents, il se rendit devant Acon, dite autrement Acre, ou Ptolémaïde, la veille de Pasques, et l'assiégea.

Plusieurs seigneurs avoient fait de grandes pertes sur mer, et qu'il voulut dédommager, il donna à Regnaud, nostre prélat, deux cens livres, pour le récompenser. Quantité d'entre eux moururent en ce siége : Robert, comte de Dreux, Thibaud, comte de Chartres et de Blois, qui décéda de dyssenterie; Estienne, comte de Sancerre, son frère; Guillaume de Ferrières, Gilbert de Tillières et autres nobles, tant de nostre quartier que des païs circonvoisins, y finirent leurs jours.

Thibaud, comte de Chartres, avoit eu d'Alix, sa femme, nombre d'enfans : Thibaud, qui estoit encores vivant en 1191; Louis, qui succéda aux estats de son père; Henri, qui mourut jeune; et Philippes, dont il est fait mention par la fondation de la chapelle de la Bourdinière et duquel je ne trouve rien davan-

An. 1191. tage; Marguerite, qui fut mariée trois fois, premièrement, à Hugues d'Oisi, seigneur de Montmirail, fils de Simon, chastelain de Cambrai; secondement, à Eudes ou Othes I, comte de Bourgongne; et en troisiesme lit, à Gautier, sire d'Avesnes, duquel elle eut Marie, comtesse de Blois, femme de Hues de Chastillon, comte de Saint-Paul, mère de Jean de Chastillon; Isabel ou Elisabeth, fut comtesse de Chartres, après son frère. Elle espouza en premières noces Sulpice d'Amboise, seigneur de Chaumont, Bléré et Montrichard, duquel elle eut Mahaud, comtesse de Chartres et dame d'Amboise; ainsi qu'il est porté par les titres et les registres de la Cour ès enquestes du Parlement, de Pentecoste de l'an 1258; laquelle fut mariée avec Richard de Beaumont, comme il se veoid par le testament de ladite Marie, sa cousine; et en secondes noces, elle fut alliée à Jean d'Oisi, sieur de Montmirail-en-Brie, dont elle n'eust d'enfans. Il y avoit encores une Alix, laquelle est nommée en un titre de la mesme année.

Les nouvelles du déceds de Thibaud aiant esté apportées à sa veuve et enfans, Louis, son aisné, se mit en possession de toutes les terres qui lui avoient appartenu, desquels il demeura seul héritier, par le trespas de tous ses frères décédés sans lignée. Il avoit, dès le vivant de son père, espouzé Catherine, fille aisnée de Raoul, comte de Clermont en Beauvoisis, de laquelle il eut Thibaud, qui lui succéda, Raoul, et une fille nommée Jeanne. Alix estant encores dans son dueil pour le trespas de son mari, elle fonda, pour le remède de l'âme d'icelui, pour le salut de la sienne et de ses enfans Thibaud, Louis et Philippes, de ses filles Marguerite, Isabel et Alix, et de tous ses prédécesseurs, du consentement de sesdits enfans, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de la Bourdinière, ainsi qu'il se veoid par l'acte de ladite fondation, passé à Blois, l'an 1191, et laquelle chapelle elle donna au couvent de la Gastine en Touraine, avec tout ce que son feu mari et elle avoient audit lieu de la Bourdinière; lesdites lectres passées en présence de Sulpice d'Amboise, Geofroi de Beaumont, Robert de Chartres et autres desnommés en icelles.

Louis, comte de Chartres, Blois et Clermont, pour complaire à Alix, sa mère, y donna aussi, du consentement de Catherine, sa femme, et de ses frères et sœurs ci-dessus nommés, un muids de bled de moison à prendre par chacun an sur ses moulins de Corilet, avec un muids de terceau sur ses vignes de Saint-Martin-au-Val, dans sa cuve, durant le tems de vendanges, par acte de l'an 1193. An. 1191.

Regnaud de Mouçon, après son retour de la Terre-Sainte, approuva toutes ces donations et d'autres qui y avoient eslargi de leurs biens; il approuva aussi, le premier jour de mai 1192, par certain acte desdits jours et an, la donation faite par Gilbert de Tardés qui s'estoit croisé, des dixmes de Cernelles et Amilli, à Gilbert, chambrier de l'église de Chartres, son cousin, du consentement de Guérin et Guillaume de Fontaines, ses neveux, en présence de Hugues, abbé de Saint-André de Chartres; Crespin de Dreux, Raoul de Beauvais ou Beauveoir, et Avesgaut de Saint-Prest. Mais pour moi, je croi qu'il y a faute d'un point audit acte et qu'il faut 1193, d'autant que le roi Philippes, n'aiant prins la ville d'Acre qu'en juillet 1192, et aiant emploié nostre prélat Regnaud à purger les mosquées des Turcs pour en faire des églises et les dédier au nom de Dieu, il n'auroit pu estre de retour en France au mois de mai précédent, mais seulement au suivant.

Nostre comtesse Alix fit plusieurs autres aumosnes ceste année, pour le repos de l'âme de son mari Thibaud, tant aux religieux de Josaphat qu'aux chevaliers du Temple et ladres de Beaulieu, que Louis, son fils, confirma peu après. Guillaume, archevesque de Reims, alla cependant en pèlerinage à Saint-Jacques en Gallice. Tant qu'il y fut, Richard, roi d'Angleterre, retourna du Levant, où, devant que partir, il donna à Henri, comte de Champagne, tout ce que les Chrestiens tenoient au-delà de la mer, avec le roiaume de Jérusalem, et le maria avec Elise, veuve de Conrad, marquis de Montferrat, héritière de cest Estat, par le décès de sa sœur aisnée, femme de Gui de Lusignan, qui se contenta du roiaume de Chypre que Richard lui donna. Il l'avoit acquis sur Isaac Commènes, en allant à Acre, sur le refus qu'il lui avoit fait de le recevoir en son isle avec sa flotte, lorsqu'il alloit en Jérusalem; en laquelle estant entré de force, il auroit prins ce Grec avec sa fille et tout le roiaume, dans lequel il laissa garnison et y espouza Bérangère, fille de [Sanche, roi de Navarre], qu'Aliénor, sa mère, lui avoit amenée jusques en Sicile.

An. 1192. Richard, aiant disposé de ses affaires, monta sur mer avec sa femme et Jeanne, sa sœur, pour s'en retourner, sur le tems de l'automne. Aiant esté surprins de la tempeste, partie de la flotte eschoua et se perdit; et lui, fut porté par l'orage en l'Istrie et Dalmatie, où, aiant esté recongneu, il fut prins prisonnier par Frédéric de Saint-Sobbe, qui le mit entre les mains de Léopold, duc d'Autriche, son ennemi mortel, qui le livra à l'empereur Henri, lequel le tint dans ses prisons bien environ deux ans.

Philippes, qui ne pouvoit perdre le souvenir des grands mespris que l'Anglois avoit fait de lui durant leur voiage, sachant sa détention, il se jecta dans le Wlcassin que Richard lui détenoit injustement, et le recouvra, et peu après se transporta à Arras où il espouza Ingelburge, sœur de Knut, roi de Danemark, et la fit couronner reine de France à Amiens, par Guillaume, archevesque de Reims. Mais, comme les affections changent, le roi l'aiant prise à desgout, voulut la renvoier à son frère : elle ne voulut sortir du roiaume et se retira au monastère de Nostre-Dame de Soissons, et cependant avertit son frère de ce qui s'estoit passé. Il en escrivit au pape Célestin III, lequel délégua en France le cardinal Melior pour congnoistre de ce divorce. Tandis qu'il fut au roiaume, il confirma au Chapitre de Chartres la rémission et délaissement que lui avoit fait Regnaud de Mouçon, des quatre prévostés d'Amilli, de Nogent-le-Phaye, de Fontenai et de Voves, autrement de Beausse; et ordonna que les prestrières d'Ingrai, de Normandie, Mezangei et Auvers seroient subrogées au lieu, affin que l'église de Chartres eust pareil nombre de dignités qu'elle avoit auparavant.

Ce fut un des plus grands avantages que le Chapitre eust pu recevoir, sortant du pouvoir des Prévosts qui les tenoient comme esclaves et opprimoient les particuliers d'icelui, ausquels ils ne donnoient que ce qu'ils vouloient; car, par ce moien, ils eurent l'entière liberté de tout leur bien, et l'administration de la justice tant spirituelle que temporelle, qu'exerçoient ces Prévosts dans les paroisses dépendantes du Chapitre et sur leurs sujets, leur revint par le déceds de ceux qui les possédoient. L'acte de ce délais et quictement fut passé dans le lieu capitulaire de l'église de Chartres au mois d'octobre 1193, et confirmé par le roi Philippes-Auguste par ses patentes, données à Senlis An. 1192. mesme an. Comme ceste affaire estoit de grande importance au Chapitre de Chartres, qui souhaitoit dès longtems se tirer de dessoubz l'authorité de ces Prévosts, comme nous en avons veu quelque chose du tems de l'évesque Ives et de Guillaume-aux-Blanches-Mains, ils le firent aussi confirmer par le pape Célestin, qui leur en donna sa bulle, le 4 des nones de juin, l'an 5ᵉ de son pontificat.

Si le Chapitre avoit quelque contentement de ce costé-là, il avoit du déplaisir d'un autre à cause des procès et entreprinses que la comtesse Alix faisoit sur eux. Car, quoi qu'elle fust dévote en apparence et fist force biens et aumosnes aux églises et monastères, elle ou ses officiers avoient souvent à démesler ensemble. Ces officiers avoient fait *brancher* [pendre] un des sujets du Chapitre; il l'avoit demandé, et les officiers l'avoient refusé. Là-dessus, le Chapitre excommunia la Comtesse avec ses officiers et mit l'interdit en sa terre. Elle se pourveut au Pape qui commit Michel, qui avoit esté ceste année, de doien de Paris, eslu archevesque de Sens, pour congnoistre de leurs différens. La comtesse, n'aiant voulu acquiescer au jugement donné par ce prélat et par Manassès, archidiacre de son église et son condélégué, le pape Innocent III, successeur de Célestin, commit l'abbé de Sainte-Geneviève avec les doien et chancelier de l'église cathédrale de Paris, pour en juger. Cela se veoid par chapitre 23, *ex parte,* et 24, *Cum olim ex. de verb. signif.*, où, tandis qu'ils s'emploioient, Philippes-Auguste estoit en Normandie, où il print Vernueil et le raza, et mit le siége devant Évreux. Sur l'avis qu'il eut que Richard, roi d'Angleterre, estoit sorti des prisons de l'Empereur, et qu'il avoit esté couroné à Winton, le dimanche de Quasimodo, et estoit monté sur mer, le 12 mai, pour descendre en Normandie, il se retira tout doucement.

Richard, en voulant avoir sa revanche, entra en France et s'en alla en Touraine, où il print Loches, que ses officiers avoient entre les mains d'Auguste; de là il passa à Montmirail, que les Angevins et Manceaux, ses sujets, tenoient assiégé. Devant qu'il y arrivast, ils l'avoient emporté et ruisné. Philippes, voulant empescher les progrès de l'Anglois, print sa marche vers le Vendosmois et se logea à Fréteval.

An. 1194. Richard fut pour l'y surprendre; mais le roi aiant eu le vent qu'il venoit, il se retira promptement avec les seigneurs qui estoient avec lui et laissa ses munitions, son bagage et finances, que l'Anglois fit conduire à Poitiers. Auguste, craignant que ses affaires allassent de mal en pis, rechercha de Richard l'accord. Cetui-ci fit semblant de le souhaiter, mais les propositions qu'il fit, du tout déraisonnables, firent juger que ce qu'il en faisoit estoit au plus loin de sa pensée : n'aiant pu rien conclure, l'Anglois se jecta dans les terres de Louis, comte de Chartres, entre Fréteval et Blois, et s'estant mis en embuscade à Villeberfol, print tout l'or et l'argent qu'on menoit au roi, et se retira avec dans Vendosme (1). Le roi en eust sa revanche, veu que Jean Sans-Terre, frère de l'Anglois, estant allé, avec le comte d'Arondel et quelques habitans de Rouen, assiéger Val-de-Ruel, où le roi tenoit garnison, ils furent surprins d'un grand matin par les François, qui les chargèrent si brusquement, qu'ils n'eurent loisir que de prendre la fuite, et laissèrent tout leur attirail, vivres et munitions que le roi fit enlever.

Plusieurs autheurs escrivent que la ville de Chartres fut bruslée ceste année, et que l'église cathédrale avec tout le cloistre furent réduits en cendres, où il y eust une grande perte des reliques des saints, d'hommes et d'ornemens (2). Si cela estoit, il s'en trouveroit quelque chose dans nos archifs, et d'ailleurs, la *Chronique de Normandie* porte qu'Auguste, aiant prins Evreux, mit le feu dans l'église de Saint-Taurin et fit porter les reliques des Saints, à Chartres, d'autant que, si l'église cathédrale et la ville avoient esté consommées par le feu, où est-ce qu'on eust déposé ces reliques des Saints? Le roi de France et celui d'Angleterre, faschés des désolations qui se commectoient par les gens de guerre, en toutes leurs terres, firent la paix et demeurèrent bons amis, le 15 de janvier 1195. Durant ces entrefaites, le Pape taschoit aussi à la faire avec Auguste et sa femme. Il escrivit à ce sujet à l'archevesque de Sens qu'il eust à le contraindre, ou à tout le moings qu'il l'empeschast d'en espouzer une autre; ce qu'il ne laissa de faire, au mois de juin 1196.

---

(1) Guill. Armor., *de gestia Philip. Aug. regis.* — (2) Rigord., *Auctu. Aquicin.* Vinc. de Beauvais, lib. XXIX, ch. 3. *Chron. Altisiod., ad ann.* 1193.

Ceste année se fit la translation des corps ou reliques des SS. Nicaise, Quirin, Pience et Gratian, martyrs, en l'église de Saint-Nicaise de Meulanc, le 25 de mai. An. 1194.

* * *

CHAPITRE XXV.

Des guerres d'entre les rois de France et d'Angleterre; Déceds de Henri le Jeune, comte de Champagne, roi de Jérusalem; Croisade des seigneurs François pour le recouvrement de la Terre-Sainte; Seigneurs du diocèse de Chartres qui se croisèrent; Thibaud, comte de Champagne, meurt; Guillaume-aux-Blanches-Mains, autrefois évesque de Chartres.

Richard, roi d'Angleterre, ne pouvoit demeurer en repos, et pour ce, il rompit bientôt la paix qu'il avoit faite à Louviers avec le roi de France. Matthieu Paris en donne le blasme au François; je ne sçaurois qu'en dire, sinon qu'il est plus vraisemblable, qu'on en pust donner le tort à l'Anglois, puisque ce fut lui qui l'enfreignit le premier. Il fut assaillir Vierzon en Berri, qu'il print et raza, Philippes-Auguste en fit autant à Aumale; ceux de Nonancourt s'estoient rendus à Richard, Philippes-Auguste s'en alla mectre le siége devant et l'emporta. Jean Sans-Terre s'en alla avec ses Cottereaux à Beauvais, d'où Philippes de Dreux, fils de Rocher et d'Agnès de Braisne, estoit évesque (1). Comme les Anglois couroient devant la ville, il sortit sur eux avec un de ses archidiacres et Guillaume de Merlo, seigneur fort aimé du roi, pour les charger; ce prélat, s'estant trop avancé, fut prins et conduit à Richard. Le chapitre de Beauvais fit de grandes instances au pape Célestin pour sa déli-

---

(1) Roger de Houeden.

An. 1195. vrance. Henri de Dreux, évesque d'Orléans, son frère, fut exprès à Rome pour l'obtenir du Pape. Célestin en escrivit à Richard, qui mit l'évesque de Beauvais en liberté.

Guillaume le Breton remarque qu'en l'an 1197, au village de Bailleau, il ne dit toutefois lequel, au diocèse de Chartres, un prestre, en disant la messe, l'hostie qu'il tenoit entre ses mains fut convertie en de la chair.

Regnaud de Mouçon, considérant le peu de revenu qu'avoient les religieux de Josaphat pour subvenir à leurs besoins, il leur affecta le premier gros de tous ceux qui seroient receus chanoines en l'église Saint-Maurice-lez-Chartres, à la charge de faire l'anniversaire de ses père et mère, de Henri de Bar, son beau-frère, et le sien.

Ceste mesme année fut la dernière de Henri, comte de Champagne, roi de Jérusalem (qui avoit succédé à Gui de Lusignan), estant tombé d'une fenestre en bas; Jean de Braisne fut eslu en sa place, soubz le gouvernement duquel les affaires des Chrestiens receurent quelque accroissement au Levant (1). Marie, mère de Henri, sœur de père du roi de France et de mère de celui d'Angleterre, decéda aussi au mois de mars, laissant Thibaud, son fils, seul héritier de tous ses biens (2). Innocent III, qui avoit succédé au pape Célestin, estant sollicité par les parens de la reine Ingelburge, que le roi tenoit comme prisonnière à Estampes, envoia en France Pierre de Chappes, disent quelques-uns, mais mieux de Capoue, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in via lata*, pour prescher la croisade; et par mesme moien, congnoistre du divorce du roi avec sa femme, et de ce qu'au préjudice des deffenses du pape Célestin, il en avoit espouzé une autre. Le Légat assembla les prélats en la ville de Sens, pour y traiter de ceste affaire. Le roi, se doutant qu'on lui vouloit faire pièce, en appela au Pape. Le Légat, non tant pour déférer à l'appellation du roi, que pour agir avec plus de liberté, se retira à Vienne en Dauphiné, où il jecta l'interdit sur le roiaume, avec injonction à tous les prélats d'icelui de le garder.

Ceste procédure fut si déplaisante à Sa Majesté, qu'il fit commandement à tous ceux qui avoient assisté à ce jugement, qu'ils eussent à vuider le roiaume. Belleforest s'est imaginé qu'à cause de cest interdit, les Notaires et Tabellions ne mectoient plus dans l'intitulation de leurs actes le nom du roi, mais seulement *Regnante Christo;* d'autant que, s'il y avoit bien prins garde, ceste forme estoit bien plus ancienne, et qu'on en usoit près de deux siècles auparavant. Il s'en veoid dans le Thrésor des chartes de l'église de Chartres, un, donné par Isambard, évesque d'Orléans, qui vivoit en l'an 1048, pour la cure de Saint-Lubin d'Ingrai, lequel commence par ces mesmes termes; voire, il y en a un autre de Richard I, duc de Normandie, de l'an 1014, touchant la prévosté de Normandie, en ladite église de Chartres, qui est conceu en ces mots : *Regnante Domino Jesu Christo in perpetuum.* An. 1198.

---

(1) Robert d'Auxerre, *Chronic.* — (2) Villehardouin, lib. I, p. 1. *Chron. Sanct. Dion.*, ch. 27.

Mais, sans m'amuser à ceste formule, de laquelle un certain a escrit depuis peu, je dirai que durant ce tems-là, Philippes et Richard s'entrefaisoient la guerre en Normandie; ils s'estoient veus entre Gamaches et Vernon; mais n'aiant pû s'accorder, ils en vindrent aux mains. Le roi de France y eut du pire et fut contraint de se retirer à Mantes, d'où estant parti avec environ quatre cens chevaux et quelques compagnies d'infanterie, pensant venir s'asseurer de Courcelles, qu'il ne sçavoit pas avoir esté prins par Richard, il tomba dans les embusches de cetui-ci, pour n'avoir voulu croire le conseil de Manassier de Mauvoisin, seigneur de Rosni. Richard, s'estant jecté à l'improviste sur le roi, abactit d'un coup de lance Matthieu de Marli : Matthieu de Montmoranci, Alain de Roussi et Fouques de Gilerval, plusieurs personnages de condition y furent prins, sans la soldatesque. Tout ce que pust faire Philippes-Auguste fut de se sauver à Gisors, où il sembloit que le malheur le suivit; d'autant que le pont, qui est sur la rivière d'Epte, aiant esté rompu soubz lui et soubz ceux de sa suicte, Miles, comte de Bar-sur-Seine, seigneur du Puiset et vicomte de Chartres, Jean des Barres et seize ou dix-sept autres tombèrent dans l'eau, sans autre perte que de s'estre mouillés. Rigord (1) attribue ceste disgrâce à la permission que le roi avoit donnée aux Juifs, de retourner dans ses terres, et aux grandes exactions qu'il avoit faites sur les églises.

---

(1) *In Chronic.*

An. 1198. Philippes, considérant que le bonheur n'estoit de son costé, dépescha vers le Pape, pour le prier de se rendre médiateur et arbitre de leurs différens. Il députa le mesme Pierre de Capoue vers ces deux princes, avec lesquels il négotia si bien, qu'il obtint trèves pour cinq ans, qu'ils signèrent environ Noël. Presque au mesme tems, les Turcs aiant gaigné Joppé sur les Chrestiens, ils la razèrent entièrement (1). Simon de Montfort, qui estoit au Levant, voiant les affaires des François en mauvais arroi, fit pareillement trèves avec ces infidèles, laissant Tyr et Accon entre les mains des Chrestiens et s'en revint en France. Il y estoit en febvrier 1198, ou, comptant à l'ordinaire, en 1199, veu que je trouve qu'il fit en ce tems quelque fondation à la Maladrerie de Beaulieu, et qu'il confirma les donations que ses prédécesseurs y avoient faites.

Dès le mois d'avril précédent, le roi Philippes avoit receu à foi et hommage-lige, Thibaud, comte de Troies, son neveu, pour toute la terre que le comte Henri, son père, et le comte Henri, son frère, avoient tenue de lui, et du roi Louis le Jeune, son père; ainsi qu'il se veoid par lectres données à Melun, audit mois l'an 1198 (2), par lesquelles Thibaud promet au roi de l'aider, comme son seigneur-lige, contre toute créature qui peut vivre et mourir; et bailla pour caution au roi, Gui de Dampierre, Gaucher de Chastillon et autres; et le roi s'obligea de l'assister, comme son homme-lige, contre toutes personnes; et lui bailla pour pleiges Pierre, comte de Nevers, Dreux de Merlo, Gaucher de Joigni et autres, consentant, en cas de défaut, que Guillaume, archevesque de Reims, et les évesques de Chaslons et de Meaux peussent mectre l'interdit en leurs terres : Thibaud estoit encore jeune et ne pouvoit avoir qu'environ vingt-deux ans. L'année suivante, qu'on comptoit 1199, il fit un tournoi en Champagne au chasteau d'Ecriz; plusieurs seigneurs s'y trouvèrent, et Fouques, curé de Nulli, entre Lagny-sur-Marne et Paris, lequel, par ses prédications de l'Avent, toucha tellement ces seigneurs, qu'ils se croisèrent tous pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Nostre comte Louis se mit de la partie, n'aiant encores acteint que l'asge de vingt-sept ans, avec Simon de Montfort et Regnaud de Montmiral. Le bruit de An. 1199. ceste croisade, aiant volé par toute la France et ailleurs, plusieurs personnes de condition et autres se joignirent avec eux.

---

(1) Meyer, ad ann. 1198. — (2) Inventaire des titres du Roy, laiette VI, de Champagne, nomb. 4.

L'Anglois meurt cependant d'un coup de flesche qu'il receut devant Chaluz en Limosin, qu'il avoit assiégé, le 6 d'avril, et fut porté inhumé à Font-Evraud, aux pieds de son père. Jean, son frère, dit *Sans-Terre*, lui succéda en tous ses Estats et se fit couronner roi d'Angleterre, le 27 mai, qui estoit le dimanche de l'Ascension, en l'église de Westminster. Le dimanche de Quasimodo précédent, il avoit esté recongneu à Rouen pour duc de Normandie, ceint de l'espée ducale et couronné d'un cercle d'or à fleurons, par Gautier, archevesque du lieu. Aiant receu le serment de fidélité et les hommages de ses sujets en Angleterre, il repassa la mer et s'en revint à Rouen, à la saint Jean, et eut un pourparler avec Philippes-Auguste, auquel ils firent trèves jusques à la Nostre-Dame d'aoust.

Durant que cela se passoit, le roi tenoit prisonnier Pierre de Douai, dit autrement *de Corbeil*, eslu de Cambrai, qui avoit grandement traversé ses affaires (1). Pierre de Capoue mit à son sujet l'interdiction en France, qui fut cause de le faire mectre en liberté. D'autres escrivent que cet interdit fut mis dans le roiaume par Octavian, évesque d'Ostie, que le Pape avoit envoié exprès en France, pour congnoistre du divorce du roi, avec Ingelberge, sa femme, lequel, sur la fin de l'année, convoqua à Dijon nombre de prélats, où, le 6 décembre, il jecta l'interdit sur le roiaume et excommunia le roi (2).

L'on ne laissoit pour cela de s'apprester pour le voiage d'outre-mer, car je vois que nostre comte Louis demanda un secours à l'abbé de Bonneval et aux autres abbés qui estoient dans ses terres. Thibaud, comte de Champagne, le vint trouver à Chartres pour en conférer ensemble : ce fut lors qu'il assigna à Blanche, sa femme, fille du roi de Navarre, les chastellenies d'Epernai, Vertus, Sezanne, Chantemerle, Pouet, Nogent et autres lieux, pour son appointement, en présence d'Alix, reine de France, Bérangère, reine douairière d'Angleterre, Geofroi,

---

(1) *Chron. Sanc. Dion.*, ch. 28. — (2) *Chron. Altis.*, Papire Masson. *Reg. Franc.* Vinc. de Beauvais, lib. XXIX. *Auctuor. Aquic.*, Meyer., *Ann. Franc.*, lib. VII, ad ann. 1199. Nic. Gilles. *Cart. Bonæv.*

An. 1199. comte du Perche, Guillaume, comte de Joigni, Geofroi, comte de Brienne, Geofroi de Joinville, séneschal de Champagne, Gaucher de Chastillon et autres seigneurs (1).

De mesme la reine Alix quicta à Guillaume et Estienne de Sancerre, ses neveux, tout ce qu'elle pouvoit prétendre en leurs terres, moiennant que Guillaume, archevesque de Reims, leur oncle, lui assigna tout ce qu'il avoit à prendre sur le change de Provins, tandis que Thibaud, palatin de Troies, tiendroit leurs terres en sa garde, pour quoi il bailla pleiges à ladite reine (2).

Je trouve aussi qu'au mois d'octobre de la mesme année, Hervé, sire d'Alluies et seigneur de Donzi et de Gien, promit au roi que, s'il lui faisoit espouzer la fille de Pierre de Nevers et avoir son comté, il lui quicteroit la ville et chastellenie de Gien, pour le rachat d'icelui (3); à quoi feroit consentir Renaud, son frère, sieur de Montmiral. Mais que, si sa femme venoit à mourir sans enfans, issus de leur mariage, ladite ville de Gien et ses appartenances lui reviendroient ou à Renaud, son frère, et leurs héritiers, en paiant au roi trois mille marcs d'argent, au poids de Troies.

Le comte de Flandres, pour quelque mécontentement qu'il avoit eu de ce que le roi avoit détenu prisonnier Philippes de Namur, son frère, s'estoit allié à l'Anglois : Marie, sa femme, fille de Thibaud, comte de Champagne, nièce du roi, le vint trouver à Paris, où elle fit sa paix (4). Ce fut un acheminement à celle que Philippes-Auguste fit avec l'Anglois, le jour de l'Ascension, entre Vernon et Andeli, par laquelle il fut arresté que ce dernier tiendroit et ses hoirs, tout ce qui avoit esté arresté avec Richard, son frère, la veille de saint Nicolas, en mai 1195, entre Issoudun et Charroux, excepté ce qui seroit changé par ce traité: qui se peut veoir dans Du Tillet et dans les registres du Parlement (5). Par icelui se fit le mariage d'entre Louis, fils aisné du roi Philippe-Auguste et de Blanche, fille d'Alfonse VIII, roi de Castille, nièce du roi Jean, à cause d'Aliénor, sa sœur, femme du Castillan; lequel, en faveur d'icelui, donna à Louis, le comté d'Evreux, qu'il récompensa à Amauri de Montfort, comte de Glocester en Angleterre, pour autres titres qu'il lui bailla, et outre, donna audit Louis, Gisors, Vernon, Gaillon, Paci, Ivri, Nonancourt et autres chasteaux, avec toutes les villes et terres que Philippes-Auguste avoit prinses sur lui. An. 1200.

---

(1) *Invent. des titres du Roi*, laiette VI, Champ., nº 5. — (2) *Cartul. Comitis. Campaniæ.* — (3) *Regist. Parlament.*, VII, fol. 117 recto. — (4) Meyer, lib. VII, p. 72. — (5) Du Tillet en son *Recueil des Traités entre les rois de France et d'Angleterre. Regist. Parlament.*, fol. 78 recto.

La reine Aliénor fut en Espagne quérir ceste fille, laquelle aiant amenée en France, elle fut espouzée, à Puomor en Normandie, par Hélie, archevesque de Bordeaux, à cause de l'interdit qui estoit en France, et à cause du divorce de Philippes-Auguste et sa femme. Presqu'au mesme tems, le roi maria son frère Philippes avec la fille de Regnaud, comte de Boulongne, en faveur duquel il leur fit de grands biens. Plusieurs seigneurs, qui jugeoient que par ces alliances la paix faite entre les deux rois seroit fort difficile à rompre, et que par ce moien tout sujet de brouiller les cartes leur avoit esté osté, firent de nécessité vertu, et prindrent résolution de porter leurs armes au Levant. Il se faisoit de grands préparatifs pour ce voiage. Thibaud, comte de Champagne, dès le commencement de l'année 1201, envoia Geofroi de Villehardouin, seigneur d'un village de mesme nom, à cinq lieues près de Troies, son Mareschal, avec Miles de Brabant, Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, le comte de Béthune et Alard Macqueriaux (1) : Louis, comte de Chartres, députa Jean de Friaize et Gautier de Gaudonville, pour s'aller asseurer de vaisseaux et navires pour les passer en Sorie. Ils se rendirent à Venise la première semaine de Caresme, où, aiant fait apparoir à Henri Dandolo, duc de Venise, et à la République, de leurs pouvoirs et lectres de créance, ils obtindrent d'eux quelques vaisseaux plats, pour passer quatre mille cinq cens chevaux et neuf mille escuiers, et des navires pour quatre mille cinq cens cavaliers et vingt mille hommes de pied, avec vivres pour neuf mois entiers, en leur paiant quatre marcs d'argent pour cheval et deux pour homme; le tout revenant à quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent, qui sont près de cinq cens mille escus; et outre, les Vénitiens promirent cinquante galères, à condition que, de toutes les conquestes qui se feroient, tant par mer que par terre, ils les partageroient esgalement et par moitié.

---

(1) Villehardouin en son Histoire.

An. 1201. Ces conditions accordées, les Commissaires reprindrent le chemin de France pour rendre raison de leur négoce et avertir les Croisés de se tenir prests à la saint Jean suivant 1202. Pendant ces allées et venues, Innocent III, pressé par les parens d'Ingelberge, sollicitoit son légat de poursuivre Philippes-Auguste, pour la reprendre. Dès la fin de 1199, il avoit envoié, comme dit est, Octavian, évesque d'Ostie et de Velitre, qui avoit mis l'interdit en France; il falloit mesnager l'esprit du roi, pour le réduire à la raison. Innocent avoit aussi intention d'avancer Pierre de Corbeil, soubz lequel il avoit autrefois étudié en théologie, qu'il enseignoit à Paris. L'archevesché de Sens vint à vacquer par le décès de Michel, et Hugues, évesque d'Auxerre, fut eslû par le Chapitre. Le Pape ne voulut approuver son eslection, d'autant qu'il n'avoit voulu garder ledit interdit, et procura envers le roi, que ce Pierre de Corbeil, d'une chaire de l'Université de Paris et de celle de Cambrai, fust transféré à celle de Sens : et pour le reste, le légat voiant que Philippes-Auguste avoit reprins Ingelberge et peu après l'avoit délaissée, assembla des prélats à Soissons pour consulter avec eux ce qui seroit à faire : le roi s'y trouva, et voiant qu'on n'avançoit rien et que tous les jours il se formoit de nouveaux incidens, il print un matin Ingelberge, la mit en trousse derrière lui et, sans dire mot à personne, il l'emmena avec lui. L'assemblée, estonnée de ceste action, envoia après le roi, qui leur manda qu'ils ne se missent davantage en peine de traiter de son divorce, d'autant qu'il avoit terminé ceste affaire. Si ce subit changement donna de la consolation à Ingelberge, Marie, qu'autres nomment Agnès, en eut un tel déplaisir, qu'il la porta dans peu au tombeau. Le roi avoit eu deux enfans d'elle, Philippes et Jeanne, qu'il fit légitimer par le Pape; ce qui donna sujet à beaucoup de murmures. Elle fut portée en terre en l'abbaïe de Saint-Corantin près Mantes (1).

Les Croisés, estant sur le point de se mectre en chemin, choisirent Thibaud, comte de Champagne, seigneur fort accompli, pour général de l'armée (2). La mort, leur enviant ce choix, l'enleva du nombre des mortels, le 24 mai, n'aiant encores acteint que l'an 25^e^ de son asge et laissant sa femme enceinte d'un enfant, qui fut nommé Jean, qui ne dura guères après.

---

(1) Guill. Armoric. — (2) *Chron. Autiss.*

Par son testament, il laissa autant aux Croisés qu'il eust pu dépenser en son voiage. Ce déceds inespéré les mit en peine d'en trouver un autre qui voulut prendre ceste charge. Matthieu de Montmoranci, Simon de Montfort, Geofroi de Joinville et Geofroi de Villehardouin furent députés, pour aller trouver Eudes III de Bourgongne, et le prier de prendre la charge de général de leur armée. S'en estant excusé, ils l'offrirent à Thibaud de Bar-le-Duc, cousin du défunt comte de Champagne, avec pareil succès. Voiant qu'ils ne pouvoient trouver entre la noblesse françoise aucun qui voulust s'entremectre de leur conduite, ils prindrent jour pour se rendre à Soissons sur la fin du mois, pour résoudre ce qu'ils auroient à faire. Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, Louis, comte de Blois et de Chartres, Hugues, comte de Saint-Paul, Geofroi, comte du Perche, et plusieurs seigneurs de condition ne manquèrent de s'y trouver. An. 1201.

Villehardouin aiant proposé le refus qu'avoient fait le Bourguignon et le Barrois, d'accepter la lieutenance générale de leur armée, et que, si Boniface, marquis de Montferrat, en vouloit prendre la peine, qu'il estoit homme vaillant et adroit, qui pourroit très-bien s'en acquitter, sa proposition aggréée d'un chacun; on escrivit au marquis qui se rendit incontinent à Soissons, où il tesmoigna prendre à beaucoup d'honneur le choix qu'on avoit fait de sa personne, dont il remercia l'assemblée et presta le serment solemnel de bien et deument s'acquicter de la charge qu'on lui offroit. Dès le lendemain, il s'en retourna chez lui pour donner ordre à ses affaires domestiques, avec promesse de se rendre à Venise à point nommé.

Geofroi, comte du Perche, demeura malade sur ces entrefaites et mourut le Caresme suivant. Ce fut une grande perte pour l'armée, estant, comme le dit Villehardouin, « bien droit et moult halt bert », c'est-à-dire homme de bien et haut baron. Il institua, par son testament, Estienne, son frère, son héritier, à condition qu'il conduiroit ses gens en l'ost des Croisés. Rotrou, évesque et comte de Chasløns, décéda aussi ceste année, ainsi que l'a remarqué Robert d'Auxerre, qui le blasme d'avoir esté fort négligent en sa charge et trop adonné au luxe et aux vanités du monde.

Environ les festes de Pentecoste, les Croisés commencèrent à se remuer pour se rendre à Venise : les uns prinrent leur

An. 1201. marche par la Bourgongne et par le Mont-Jou, autres par le Mont-Cenis, autres par ailleurs. Les Flamands s'estant embarqués soubz la conduite de Jean de Nesle, chastelain de Bruges, et de Thierri, fils de Philippes, comte de Flandres, doublèrent le destroit de Gibraltar, et s'en allèrent par la Méditerranée. Nostre comte Louis voulut préparer son voiage par plusieurs dons et aumosnes qu'il fit aux monastères et lieux pieux de ses terres, afin de prier Dieu qu'il le fortunast, ou, s'il lui plaisoit disposer de lui durant son voiage, qu'ils servissent pour la célébration de son anniversaire. Presque tous les autres seigneurs qui l'accompagnoient firent le semblable, ainsi qu'il se veoid par les Cartulaires et Nécrologes des lieux; où toutes les dispositions se trouvent avoir esté faites dans le mois de mai. Mon dessain n'est de parler de tous les seigneurs ou personnes de condition qui entreprindrent ce voiage, mais seulement de ceux du diocèse de Chartres, entre lesquels je trouve les plus renommés : Louis, comte de Chartres et de Blois; Guillaume, vidame de Chartres; Guillaume de Coustes, sieur dudit lieu et de Fresnay-le-Gilmert; Renaud Crespin, mareschal de nostre comte; Regnaud de Montmiral; Anseau de Poissi; Robert de Tachainville; Gervais de Chasteauneuf; Hervé, son fils; Jean de Friaize; Guérin, son frère; Ives de Courville; Geofroi de Beaumont; Valeran d'Auneau et ses frères, Regnaud, Philippes et Estienne; Geofroi, son fils; Guillaume Chenard, seigneur de Louville; Miles, comte de Bar, vicomte de Chartres et seigneur du Puiset; Simon de Montfort; Gui, son frère; Olivier de Rochefort; Jean de Voisin; Henri de Montirel; Paien d'Orléans; Gautier de Gaudonville; Hues de Cormerei; Geofroi, son frère; Hervé de Beauvoir; Ori de l'Isle; Robert du Quartier; Estienne du Perche; Rotrou de Montfort; Antinous de Villerai; Gasse de Regmalart, et plusieurs autres qu'il seroit ennuieux de nommer.

S'estant tous mis en chemin avec nostre comte, que Nicetas (1) appelle τοὺ κόμην Πλέης Δολοῖχον, que Hierosme Wolf a mal tourné : *Pleæ Comitem Dolöicum*, pour *Blesæ Comitem Ludovicum*, Hugues de Saint-Paul et le mareschal de Champagne vindrent au-devant à Pavie, d'où ils les conduisirent à Venise, où ils demeurèrent jusques au mois de septembre. Ce qui se recongnoist par le Cartulaire du prieuré de Belhomer (1), de l'ordre de Font-Evraud dans ce diocèse, où il se veoid un titre dacté à Venise, du mesme mois 1202 (2). An. 1201.

---

(1) Lib. III, p. 86.

Guillaume-aux-Blanches-Mains, autrefois nostre prélat, lors archevesque de Reims et cardinal de l'église Romaine, décéda le septiesme du mesme mois, et fut enterré devant le grand autel de son église dudit Reims, soubz une tumbe de pierre, sur laquelle se veoid l'apparence d'une épitaphe à demi effacée. Geofroi d'Auneau, auquel il avoit donné une prébende et chanoinie de Chartres, en reconnaissance de ce bienfait, fonda son anniversaire, pour quoi il acheta de Jean de Champseru, les mairies de Loueville et de Champ-Garnier avec toutes leurs appartenances, et de Marin de Giroudet, une maison, verger, vigne et pré, assis à Sauvage, avec seize septiers de terres labourables, qu'il affecta audit anniversaire, qui se doit faire la veille de la Nostre-Dame de septembre, qui est le jour qu'il décéda, ainsi marqué dans le Nécrologe de l'église de Chartres :

Ad patriæ portus, stellæ maris hunc regat ortus,
Fatalem cujus natalis prævenit hujus.

La Chronique de Saint-Marian d'Auxerre dit que ce prélat, estant venu à Laon, y mourut de mort subite, sans avoir eu moien de faire son testament, et le blasme de ce que ses dernières actions n'avoient correspondu aux premières; ajoutant qu'il ne peust le louer sur la fin de ses jours, s'estant laissé corrompre par des présens qu'il recevoit trop volontiers, et par une dépense qui approchoit de la prodigalité, de manière qu'on pouvoit dire de lui ce que disoit Claudian :

. . . . *Quodcumque profunda*
Traxit avaritia, luxu pejore refudit.

Depuis que la grandeur et la vanité se saisissent de l'esprit d'un ecclésiastique, il court le grand galop à sa perte, d'autant que, pour les entretenir, il fait bien souvent bresche à sa conscience, par laquelle les ennemis de nostre félicité se faisant passage, s'empare de sa volonté, qu'ils portent à des actions

---

(1) *Cart. Bellomari*, ch. 10. — (2) Meyer, *Ann.*, lib. VII, p. 73.

An. 1201. indignes de sa profession, qui causent entièrement la ruisne de son âme, et à peine ceux-là peuvent finir d'une bonne fin; lesquels estant promus aux honneurs ecclésiastiques, se rendent négligens en leurs charges et dépensent les biens de l'Eglise en pompes et vanités, au lieu de les emploier en ce à quoi ils sont destinés.

CHAPITRE XXVI.

Constantinople prins par l'armée des Croisés François et Vénitiens; Louis, comte de Chartres, envoia de là le chef de S^te^ Anne, en l'église dudit Chartres; Baudouin, comte de Flandres, est esleu Empereur d'Orient; Déceds de Guillaume, vidame de Chartres.

TANDIS que les Croisés séjournoient à Venise, il arriva qu'Alexis, frère d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, se saisit de son frère, lui fit crever les yeux et l'arresta prisonnier avec un sien fils, aussi nommé Alexis. Cetui-ci, aiant trouvé moien d'eschapper, s'enfuit à Ancosne, d'où, voulant passer en Allemagne vers l'empereur Philippes, qui avoit espouzé sa sœur Irène, il arriva à Vérone : il y trouva quantité de pèlerins qui alloient à Venise, où estoit le rendez-vous de l'armée. Ce jeune prince, par le conseil de celui qui lui avoit aidé à se sauver, envoia vers le marquis de Montferrat et autres seigneurs qui estoient en l'armée, le prier le secourir contre l'usurpateur de l'empire de Grèce, de remectre son père en liberté et de le restablir sur le throsne, de dessus lequel l'ambition et perfidie de ce tyran l'avoient fait tomber. Ils lui respondirent que fort volontiers ils entendroient à sa requeste, pourveu que l'empereur d'Allemagne voulust les assister.

Pendant que le jeune Alexis envoia vers son beau-frère, l'armée se trouvant complecte et la flotte en bon ordre, on mit les voiles au vent le 8 d'octobre. Les Vénitiens avoient lors à démesler avec le roi de Hongrie, à cause de Zara, autrement Jadera, ville d'Esclavonie, qu'il avoit usurpée sur leur république. An. 1203. L'armée estant arrivée devant, le 10 novembre, elle l'assiégea dès le lendemain et l'emporta à composition, après trois jours de siége. On y print le quartier d'hiver, et nostre comte y estoit encores en febvrier 1203; ainsi qu'il se justifie par certain acte, donné par lui, pour la confirmation de la foire qu'il avoit octroiée aux ladres de Blois, le vendredi devant Pasques-Fleuries, en la ville de Jadera ausdits mois et an.

L'armée estant encore là, Alexis, aiant receu nouvelles de l'empereur d'Allemagne, envoia par devers les seigneurs qui estoient au camp les ambassadeurs de ce prince; lesquels, à force de belles promesses, obtindrent l'assistance de l'armée. Plusieurs en faisoient difficulté, ce qui engendra de la division entre les chefs, les uns, trouvant à propos d'assister un prince affligé; les autres, alléguant qu'ils n'estoient venus pour cela, mais pour le recouvrement de la Terre-Sainte, qui, en parallèle, devoit l'emporter sur un particulier; et la pluspart tendirent à rompre l'entreprinse pour avoir prétexte de s'en retourner chez eux. Villehardouin escrit que Regnaud de Montmiral, sire d'Alluies, fust blasmé de ce qu'aiant esté envoié en Sorie par Louis, comte de Blois et de Chartres, avec promesse de revenir au camp, il n'y retourna pas; au contraire, il emmena avec lui Hervé de Chasteauneuf, son neveu, que Villehardouin (1) appelle Henris (mais je crois qu'il doit y avoir *Hervis* del Castel), Guillaume, vidame de Chartres; Geofroi de Beaumont; Jean de Froiville, gentilhomme du Blésois; Pierre, son frère et plusieurs autres, qui s'en revindrent en leurs maisons, excepté Guillaume, vidame de Chartres, qui revint au camp.

Le pape Innocent s'estoit formalisé de ceste prinse de Jadera et avoit lancé le foudre de l'excommunication sur l'armée; d'autant que le roi de Hongrie, s'estant croisé, estoit en la protection du Saint-Siége et en possession d'icelle ville. Nivelon, évesque de Soissons; Jean de Noion, chancelier du comte de Flandres; Jean de Friaize et Robert de Boves, furent envoiés

---

(1) Lib. II, p. 33 et lib. VIII, p. 138.

An. 1203. vers Sa Sainteté pour lui faire très-humbles remontrances de la part de l'armée. Les trois premiers s'acquictèrent dignement de leur délégation, mais le quatriesme les aiant quictés, il s'en alla en Sorie après les autres, qui les avoient laissés. Aiant fait leurs remontrances et déclarant qu'ils avoient esté nécessités de ce faire, pour la conservation de leur armée, qui autrement, se fust dissipée. Sa Sainteté approuva leur procédé et donna pouvoir à l'évesque de Soissons et audit de Noion d'absoudre les pèlerins, en actendant qu'il envoiast son Légat en leur ost. Le Caresme venu, chacun commença à tenir les vaisseaux prests pour partir aux Pasques prochaines.

Dès le lendemain de la feste, les pèlerins se logèrent hors la ville sur le port. Le départ de Simon de Montfort, qui se retira vers Bela, roi de Hongrie, avec Gui de Montfort, son frère, Simon de Neaufle, Robert Mauvoisin, Dreux de Cressonnessart, gentilhomme du Pinserais, et l'abbé des Vaux-de-Cernai, qui en est proche voisin, cuida troubler l'armée et la faire rompre par leur mauvais exemple. Les chefs ne laissèrent pourtant de lever les ancres et se donnèrent le rendez-vous en l'isle de Corfou, où ceux qui arriveroient les premiers devoient actendre les autres. Le marquis et le duc de Venise estant demeurés les derniers à Jadera, l'empereur envoia par devers eux le jeune Alexis, fils de l'empereur de Constantinople, et fut fort bien receu d'eux : ils l'emmenèrent dans leurs vaisseaux, cinglèrent de bon vent, et surgirent à Duras, où les habitans, voiant leur seigneur, se rendirent incontinent et lui rendirent leurs hommages comme ses vassaux. De là, ils se rendirent à Corfou, où l'armée les actendoit; ils s'y rafraischirent environ trois semaines et jusques à la veille de Pentecoste, qu'ils mirent les voiles au vent, et voguant en pleine mer, ils ne quictèrent point leur route, qu'ils n'eussent acteint l'isle de Négrépont, dite autrefois Euboëe, en laquelle ils descendirent pour faire aiguade et se reposer.

Estant remontés sur leurs vaisseaux, poursuivant leur droite route, ils entrèrent dans le destroit de l'Hellespont, dit autrement le Bras-de-Saint-Georges, qui vient tomber dans la mer Egée; et cinglèrent tant contre-mont qu'ils arrivèrent à Abyde, ville assize du costé de la Natolie sur l'entrée de ce destroit, où ils allèrent donner fond et descendre en terre. Ils y séjournèrent huit jours, actendant ceux qui estoient demeurés derrière. Toute la flotte s'estant ramassée, ils partirent d'Abyde tout de conserve, et à force de rames, aiant surmonté le courant du canal, ils arrivèrent à Saint-Estienne, abbaïe à trois lieues de Constantinople. Si la grandeur de ceste ville, ses murailles eslevées, ses tours bien flanquées pouvoient donner de la terreur aux François et Croisés, et leur faire perdre l'espérance de la conqueste de ceste ville, ces mesmes considérations asseuroient le courage des habitans, qui n'eussent jamais pu se persuader qu'une poignée de gens l'eust osé actaquer. Ils furent toutefois bien estonnés quand, dès le lendemain, jour de la Nativité de saint Jean, d'un grand matin, ils virent les bannières et estendards arborés aux chasteaux de poupe et au haut des mats des hunnes, et les escus des chevaliers, rangés tout le long de la pallemute, comme pour servir de palisade, affin que chacun de ceux ausquels ils appartenoient, venant à y considérer les armes de leurs ancestres, se remissent en mémoire le courage avec lequel ils les avoient acquises, pour les conserver avec le mesme, et ne forligner de leur vertu lorsqu'ils en viendroient aux mains. An. 1203.

La flotte, en cest équipage, passa à la faveur du vent le long de Constantinople, des tours et des murailles de laquelle les traits et pierres frondées fondoient dans leurs nefs. Ceste résistance n'empescha l'armée d'aller prendre port devant Calcédon, palais de l'empereur, vis-à-vis de ceste reine du Levant, au-delà du destroit, du costé de l'Asie. L'empereur s'en vint poster à l'opposite des pèlerins. Les deux armées furent neuf jours à s'entre-regarder, durant lesquels les Latins furent bactre l'estrade et descouvrir le païs. Quatre-vingts rencontrèrent un gros de cinq-cens chevaux, que le Mareschal de l'empire conduisoit, sur lesquels ils firent main-basse. Alexis ne sachant quel estoit le dessain des Latins, envoia par devers eux un Lombard, qui estoit à son service, pour leur dire qu'il s'émerveilloit qu'estant tous Chrestiens et faisant mesme profession que lui, ils fussent venus pour envahir ses terres; que, s'ils estoient venus pour le recouvrement de la Terre-Sainte et en chasser les infidèles, il louoit grandement leur zèle, mais qu'il ne pouvoit approuver qu'ils fussent venus dans ses païs et provinces, sans en avoir eu la permission de lui; que, s'ils avoient besoin de

An. 1203. vivres ou de choses qui fussent en son pouvoir, pour faciliter leur dessain, qu'il leur en aidroit très-volontiers, mais que pendant, ils eussent à se retirer, et, s'ils ne le vouloient faire de bon gré, il leur feroit faire par force.

L'Avoué de Béthune, prenant la parole pour tous, dist au messager qu'il allast dire à son maistre, qu'ils ne se soucioient de ses menaces et qu'ils n'estoient sur rien du sien; qu'il rendist à son frère et à son neveu, qu'il voioit là présents, ce qu'il usurpoit injustement sur eux, et leur demandast promptement pardon, autrement qu'il n'espérast aucune courtoisie d'eux; que s'il vouloit leur restituer l'empire qu'il détenoit sur eux, ils se porteroient à les accorder et à lui faire donner tel appointement qu'il auroit sujet de se contenter; que, s'il ne vouloit accepter ces offres, que lui ni autre fust si osé de retourner pardevers eux, qui ne laisseroient une telle perfidie impunie.

Ce messager estant retourné vers son maistre, les seigneurs Latins tindrent conseil, où il fut arresté que le lendemain on feroit veoir au peuple de Constantinople le jeune Alexis, fils du vrai et légitime Empereur. Cela fut exécuté; mais soit de crainte du tyran, soit pour quelque autre considération, il ne se trouva personne qui s'émeust de sa présence. Ce que voiant les barons Croisés, ils tindrent dès le lendemain conseil de guerre tous à cheval, sur l'ordre des batailles et de la manière qu'on devoit tenir et combactre. Par le résultat d'icelui, Baudouin, comte de Flandres, eut l'avant-garde; Henri, son frère, eut le second bataillon; Hue de Saint-Paul et Pierre d'Amiens, son neveu, menèrent le troisiesme; Louis, comte de Chartres et de Blois, que Villehardouin dit qu'il estoit prince et de grand nom, riche, puissant et redouté, qui avoit avec lui grand nombre de gens de cheval et de pied, des bons qui fussent en l'armée, conduisit le quatriesme; Matthieu de Montmoranci avec les Champenois firent le cinquiesme bataillon; le marquis Boniface avoit l'arrière-garde, qui estoit de beaucoup plus grosse que les autres.

Le jour prins pour donner la bataille, chacun se disposa par la confession de ses péchés et par la communion à bien combactre pour la justice, et estant montés sur leurs vaisseaux et galères, allèrent actaquer le soi-disant Empereur qui les actendoit de l'autre part avec son armée. Les Grecs firent d'abord mine de vouloir résister, mais aiant senti les coups des Latins, An. 1203. ils prindrent la fuite. Les chevaux descendus à terre, chacun monta sur le sien et se rangea soubz sa cornette et, marchant en ordre de bataille, donnèrent droit où l'Empereur s'estoit posté. L'appréhension du combat lui avoit fait quicter la place, et ne trouvèrent que ses tentes et pavillons avec beaucoup de commodités qu'il n'avoit eu le loisir d'enlever. Ils s'arrestèrent là devant la tour de Pera où estoit tendue une chaisne, pour empescher les navires estrangers d'entrer dans le port sans congé. Le lendemain, ceux qui estoient dans ceste tour avec ceux qui leur venoient à la file de Constantinople, firent une sortie sur les Latins, qui les soutindrent et repoussèrent vaillamment, en tuèrent quantité et firent nombre de prisonniers: ils s'emparèrent de la tour, gaignèrent de vive force le port de Constantinople et rompirent les chaisnes, par le moien de quoi le reste de la flotte entra dedans sans résistance.

Cinq ou six jours après, la ville fut investie et par mer et par terre; ceux de dedans faisoient beaucoup de saillies qui incommodoient les nostres, mais toujours avec perte des leurs. Un jeudi matin que toutes choses furent prestes, le marquis Boniface avec les Champenois et Bourguignons conduits par Matthieu de Montmoranci, le comte Baudouin de Flandres, avec Henri, son frère, Louis, comte de Chartres, et celui de Saint-Paul avec leurs trouppes, donnèrent un assaut fort rude du costé de la mer vers le palais de Blachernes. Ceux de dedans les repoussèrent courageusement, et y en eust tant de blessés qu'on fut contraint de se retirer. Les Vénitiens assaillirent d'un autre costé par la mer, et firent si bien qu'ils plantèrent la bannière de leur seigneurie sur une tour. Les Grecs, voiant ce qui se passoit, comme si le lion de Venise eust esté la comète de leur malheur, perdirent courage; et aiant prins l'espouvante, ils abandonnèrent la muraille sur laquelle les autres montèrent incontinent, et se saisirent de vingt-cinq tours dans lesquelles ils jectèrent du monde pour les deffendre. Alexis, voiant la ville prinse de ceste part, envoia promptement des trouppes pour les en desloger; mais les Vénitiens, pour s'y maintenir, mirent le feu aux maisons prochaines, la fumée desquelles estant poussée par le vent dans la ville, empescha les Grecs de passer, et ainsi ils se maintindrent en possession de leur conqueste.

An. 1203. Alexis, voiant ses affaires réduites à ce point, sortit de la ville avec une armée qu'il opposa aux François. Ceux-ci se rangèrent dans leurs tranchées, tous à cheval; leurs hommes et escuiers derrière, joignant la crouppe de leurs chevaux, et les archers et arbalestiers au-devant, et se tenant coi de pied ferme devant leur fort sans s'avancer, actendant les Grecs qui estoient en grand nombre. L'Empereur s'estant avancé vers nostre armée, les Vénitiens quictèrent leurs tours pour la venir secourir. Les deux armées estoient l'une devant l'autre, sans rien faire, que contempler la contenance des soldats, ceux-là n'osant actaquer les nostres, ni ceux-ci s'écarter de leurs barrières et palissades. Alexis, considérant qu'il n'y avoit rien à faire pour lui, fit sonner la retraicte et s'enfuit à Debelte avec ceux qui le voulurent suivre. Les habitans de Constantinople, estonnés de ceste retraicte si honteuse, se saisirent de l'empérière Euphrosine et des parens de son mari, et d'un mesme pas, allèrent à la prison où estoit l'empereur Isaac, le tirèrent de dehors, et l'aiant revestu des accoutremens impériaux, ils le menèrent au palais de Blachernes et le recongneurent pour leur vrai et légitime seigneur.

Isaac dépescha tout aussitost vers les chefs de l'armée pour les avertir et son fils de ce qui s'estoit passé; ils le furent trouver, et quoiqu'il n'eust plus d'yeux pour les veoir, il ne laissa de les bien recevoir et régaler, comme les autheurs de sa liberté, qui, après une grande misère en laquelle il avoit esté plongé, l'avoient remis sur le throsne de ses ancestres, et lui avoient rendu son fils qu'il estimoit perdu. Ces seigneurs, pour asseurer les affaires du père et du fils, persuadèrent au premier, de trouver bon qu'on couronnast Alexis empereur. Ce qu'aiant tesmoigné aggréable, ils lui imposèrent la couronne impériale, le jour de la feste de saint Pierre suivant. Lui, ne se fiant aux Grecs, pria l'armée de ne bouger jusques à l'année prochaine, durant lequel tems il espéroit remectre ses affaires, affin d'avoir plus de moien de recongnoistre le bien qu'il avoit receu de leur assistance, et pouvoir mieux avancer leur dessain et leur aider de gens et d'argent, en exécution de la promesse qu'il leur avoit faite.

Les François, en aiant conféré avec les Vénitiens, trouvèrent bon de passer là le reste de l'année, et dès lors, ils commencèrent à marcher avec le nouvel empereur par toutes ses terres, ausquelles ils le firent recongnoistre. Matthieu de Montmoranci, l'un des braves cavaliers de France, qui estoit seigneur de Marli dans Gallardon, petite ville de ce diocèse, tomba malade d'une fièvre durant ces promenades et en mourut, et fut enterré dans l'église des Hospitaliers de Constantinople. An. 1203.

Alexis, estant de retour vers la saint Martin, nos gens se retirèrent en leur camp : lui, voiant qu'il avoit esté bien receu de ses sujets, ne regardoit plus les François que d'un œil dédaigneux, cherchant toutes les occasions pour se défaire d'eux. Les François s'estant aperçus de son procédé, le sommèrent de leur tenir sa parolle, autrement qu'ils auroient au bout de leurs lances et à la pointe de leurs espées ce qu'il leur avoit promis. Ceste liberté françoise irrita l'empereur, et le refus que celui-ci leur fit d'exécuter sa parolle, aigrit les François de telle sorte, qu'ils rompirent ensemble. Alexis avoit près de lui un certain Grec, nommé aussi Alexis Ducas et surnommé *Murzuphle*, à cause qu'il avoit les sourcils tenans l'un à l'autre, que la *Chronique de Saint-Marian* appelle Marculphe.

Ce Grec, à qui l'empereur se fioit entièrement, avoit esté cause de ceste rupture, pour ce que soubz main il aspiroit à l'empire. Ce traistre, pour mieux couvrir son jeu, fit eslire empereur un certain Nicolas Cavalle, pour s'en servir comme de degré pour monter sur le throsne des Constantins en l'Orient. Alexis, en aiant eu avis, pria Boniface de lui aider de ses trouppes pour chasser ce nouvel usurpateur de son Estat, et faire retirer le peuple de son palais, duquel ils s'estoient saisis Murzuphle, prenant son tems, va trouver Alexis; il lui représente que le peuple estoit grandement picqué contre lui, à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec les Latins, et qu'il estoit en résolution de le mectre en pièces, s'il ne se retiroit. Alexis, croiant que ce traistre lui dist la vérité, le pria de lui conseiller ce qu'il avoit à faire en ce présent danger. Murzuphle, soubz couleur de le vouloir mectre à couvert des entreprinses de ses ennemis, l'enveloppa dans une robbe et l'emporta par une porte du palais, que peu sçavoient, et le mit dans une tente où il l'arresta prisonnier. Il en fit autant à Nicolas Cavalle, tellement qu'aiant en sa possession l'un et l'autre empereur, il s'y voulust aussi mectre de l'empire. Il print à cet effet les brodequins de pourpre

An. 1203. qui en estoient la marque principale, et se fit mectre sur la teste la couronne impériale dans l'église de Sainte-Sophie. Il fit ensuite estrangler Alexis, un 26 de janvier 1204, affin de n'avoir plus personne qui pust lui disputer ceste nouvelle dignité.

Isaac estoit mort quelques jours auparavant de déplaisir, de sçavoir que son Estat estoit renversé par la faute de ceux qu'il estimoit devoir le retenir debout. Les François, surprins de ce subit changement, s'assemblèrent pour sçavoir ce qu'ils auroient à faire. Après avoir ballotté les avis, ils s'arrestèrent à celui du Légat et des Évesques, qui fut que la guerre seroit juste contre cest usurpateur qui, par une insigne perfidie, avoit envahi le sceptre de son seigneur, et que, quand mesme il n'y auroit que le sujet de rejoindre l'église Grecque avec la Romaine, ils devoient l'entreprendre. Ceste résolution prinse, Henri, frère de Baudouin, comte de Flandres, avec Jacques d'Avesnes et quelques autres des meilleurs de l'armée, firent une cavalcade sur les terres de l'Empire, et prindrent Philée de force avec un gros butin et nombre de prisonniers. Murzuphle, estant sorti de Constantinople, les chargea au retour, à l'entrée d'un bois; mais nos gens, aiant fait volte-face, les déconfirent et prindrent sur eux l'estendard de l'Empire, avec une bannière sur laquelle il y avoit une image de Nostre-Dame, qui estoit comme nostre oriflamme ou le *Labarum* des anciens empereurs, que les Grecs avoient en grande révérence, et la tenoient comme la tutèle de l'empire. Elle fut donnée aux religieux de Citeaux.

Tout l'hiver, ils ne se donnèrent guères de repos les uns aux autres. Sur la primeure, les François et Vénitiens, voiant le tems propre, firent appareiller leurs pierriers et machines de guerre sur leurs nefs, avec toutes sortes d'engins propres à bactre et prendre des villes. Tout estant prest, les François donnèrent l'assaut à la ville de Constantinople du costé de la mer, le vendredi 9 d'avril, qui dura depuis le matin jusques à midi, ils n'y eurent l'avantage qu'ils s'estoient proposé, aiant esté repoussés avec perte. Le samedi et dimanche s'estant passés sans rien faire, Murzuphle, qui se portoit pour empereur, s'en vint avec toute l'élite de ses forces loger contre les nostres, lesquels le sentant si proche, le lundi 12 du mesme mois, coururent aux armes, et sans actendre davantage, nonobstant que les cortines fussent bordées de toutes parts de soldats, ils les assaillirent si brusquement par le moien d'une forte bise qui avoit poussé les An. 1204. nefs fort près de terre, qu'un Vénitien et un François, nommé André d'Urboize, sautèrent dessus une tour, de laquelle ils dénichèrent ceux qui la gardoient.

Ceux qui estoient dans les vaisseaux prochains voulant avoir leur part de la gloire de ces premiers, sautèrent à terre, et aiant planté leurs eschelles, ils montèrent sur les murailles; où, suivis par un défilé du reste de l'armée, ils gaignèrent quatre tours, enfoncèrent trois portes, et s'estant répandus en plusieurs quartiers de la ville, ils tirèrent tous au palais de Murzuphle, renversant tous ceux qui leur faisoient résistance. Ce tyran avoit rangé ses gens en bataille pour recevoir et soutenir les premiers; mais, quand ils aperceurent nos gens de cheval courir de droit fil, Murzuphle, perdant courage, s'enfuit avec les siens au palais de Bouchelion. Ce n'estoit que carnage le long des rues, les François faisant main-basse sur autant de Grecs qu'ils rencontroient; sur le soir, lassés et penauds, ils sonnèrent la retraicte, et s'estant ralliés en une grande place de la ville, ils y passèrent la nuit soubz les armes. Baudouin, comte de Flandres, print son quartier dans les tentes de pourpre de Murzuphle, qui s'estoit évadé, comme si sa bonne fortune les lui eust destinées et l'eust voulu déclarer par là le futur successeur de l'empire d'Orient. Henri, son frère, s'alla loger devant le palais de Blachernes, et Boniface, au plus habité de la ville. Ainsi ceste antique Bizance revint en mains des Latins, desquelles elle s'estoit éclipsée dès l'an 306, soubz l'empire de Constantin le Grand.

Quelqu'un pourroit s'estonner de ce que je n'ai fait aucune mention de nostre comte Louis, en tout le discours ci-dessus, n'aiant paru sur le théâtre de la guerre, pour y jouer son personnage avec les autres seigneurs François. Il n'y eut point aussi de part, à cause d'une fièvre quarte, qui le tourmenta tout l'hiver, et l'avoit tellement miné et affoibli qu'il ne pust comparoir à cest assaut.

Le lendemain d'icelui, sitost que le jour commença à poindre, les gens de cheval et l'infanterie se rangèrent chacun soubz son enseigne, croiant trouver à qui parler. Mais personne ne s'estant présenté pour leur faire teste, le marquis alla assiéger le palais de Bouchelion qui lui fut rendu. Il trouva dedans Agnès, fille de Louis le Jeune, roi de France, qui avoit esté

An. 1204. mariée premièrement à Alexis, fils de l'empereur Emmanuel, puis à Andronic; la sœur du roi de Hongrie, femme d'Isaac Comnène et plusieurs autres dames, avec des thrésors sans nombre. Henri, frère du comte de Flandres, receut le palais de Blachernes, il où ne trouva moins d'or et d'argent, qu'il fit soigneusement garder.

Le butin fut départi esgalement entre les Vénitiens et les François, sur la part desquels fut prins ce qui avoit esté promis pour le naulage, qui se montoit à cinquante mille marcs d'argent. Le gain y fut si grand, que les nostres seulement eurent quatre cent mille marcs, et plus de dix mille montures, tant de chevaux de service, que d'amble et de somme. De ce qu'eust nostre comte, il envoia à l'église de Chartres le crâne ou derrière de la teste de S^{te} Anne, mère de la glorieuse Vierge, avec une grande pièce de drap d'or, pour faire des ornemens (1).

Après ce partage, il fut question de procéder à l'eslection d'un empereur. Jean Camatio, patriarche de Constantinople, et les plus apparens de la ville, avoient donné leurs suffrages à Théodore Lascaris, gendre du tyran Alexis, à l'exclusion de Théodore Ducas, qui y prétendoit. Mais celui-ci considérant que l'empire estoit en son périgée et au dernier point de son abaissement, qu'il lui seroit impossible d'empescher de sa cheute ou de le relever, abandonna tout, avec ses affidés. Les François ne voiant aucun prétendant ou compétiteur, députèrent douze personnes, six François et autant de Vénitiens, ausquels ils donnèrent le pouvoir de choisir tel de l'une ou de l'autre nation, qu'ils jugeroient propre de ceste charge. S'estant assemblés le second dimanche d'après Pasques, ils eslevèrent à la pluralité des voix Baudouin comte de Flandres, qui eut la couronne et autres marques de l'empire, dans l'église de Sainte-Sophie le troisiesme dimanche d'après Pasques, 16 mai 1204.

Dès le mois d'avril précédent, Guillaume, vidame de Chartres, estoit décédé à Constantinople : ce qui se veoid par certain titre qui est aux archifs des Hospitaliers dudit Chartres, par lequel il déclare, qu'estant en sa pleine santé devant Acre en Sorie, il avoit donné aux Chevaliers du Temple, un muids de moison à prendre, dans sa grange de Generville, par chacun an, et qu'estant tombé malade à Constantinople, il leur en donnoit encores un autre, à prendre, dans la mesme grange, de l'avis et conseil de Gervais de Chasteauneuf et de Guillaume de Courtois; et qu'en ce faisant lesdits frères du Temple l'avoient receu en leur congrégation, au mois d'avril 1204. Ce que je rapporte expressément pour faire veoir que Villehardouin s'est trompé, quand il a escrit que Renaud de Montmiral s'en estoit fui de l'armée des François croisés, avec Hervé de Chasteauneuf, Guillaume, vidame de Chartres, et autres, qui n'y estoient retournés; le contraire se voiant par ce titre, pour le regard de ce Vidame, puisqu'il mourust à Constantinople. Et de mesme, escrivant que Regnaud de Montmiral s'estant retiré, après son voiage de Sorie, devers Boamond, prince d'Antioche et comte de Tripoli, pour l'assister contre Lion, roi d'Arménie, il fut défait et prins prisonnier par les Turcs. Il s'est grandement mespris, veu que nous verrons au chapitre suivant, qu'il se trouva à la bataille d'Andrinople avec nostre Comte et y demeura. An. 1204.

---

(1) *Necr. eccles. Carn.* 17 *calendas maii.*

CHAPITRE XXVII.

Louis, comte de Chartres et de Blois, fait duc de Nicée de Bithynie par l'Empereur Baudouin; Mort desdits Baudouin et Louis. Chef de S. Macé ou Matthieu donné à l'église de Chartres, et par qui; Reliques apportées du Levant en plusieurs églises de ce Diocèse; Du fust ou bois de la Vraie-Croix.

Les Grecs portoient fort impatiemment la prospérité des armes des Latins, et Murzuphle, qui estoit à Mosinople, aiant ramassé quelque noblesse, print Héraclée sur les confins de Thrace et de Macédoine, qu'il saccagea entièrement. Baudouin arma promptement et se mit en campagne avec par-

An. 1204. tie de ses forces, pour l'aller reprendre, laissant à Constantinople nostre comte Louis qui n'estoit encores bien guari de ses fièvres, le duc de Venise et Coënes de Béthune, pour la garder et empescher que les Grecs ne fissent quelqu'entreprinse contre l'ordre qu'il y avoit establi. Il envoia cependant Henri, son frère, avec cent chevaux des meilleurs qu'il eust, par toutes les villes, pour disposer les habitans d'icelles à recevoir l'empereur, comme leur souverain seigneur. Estant parvenu à Andrinople, ville très-bonne et très-riche, il se logea dedans et négotia si bien, qu'il disposa les citoiens à prester le serment de fidélité à Baudouin.

Murzuphle, averti de ce qui se passoit, quicta la partie et s'enfuit jusques à trois journées de là, où Alexis, frère d'Isaac L'Ange, s'estoit retiré; il lui dépescha un des siens, pour lui offrir son service, et, sur la parole d'Alexis qu'il seroit bien venu, il le fut trouver. Alexis lui faisoit force caresses, mais c'estoit pour l'aprivoiser et l'actraper. Aussi un jour voiant que Murzuphle ne pouvoit se douter de rien, il le convia à disner: il ne fust plustost entré dans le logis d'Alexis qu'il y receut le paiement de sa perfidie, ce prince lui aiant fait crever les yeux. Ses trouppes en aiant eu avis, défilèrent qui ça, qui là, ou prindrent parti soubz ce dernier. Baudouin qui estoit venu à Andrinople, aiant esté averti de ce qui estoit arrivé à Murzuphle, laissa garnison dans la ville, soubz la conduite de Eustache de Salebruit, chevalier Flamand, et s'en alla droit à Mosinople, croiant y trouver encores Alexis; mais celui-ci, aiant eu le vent de la démarche de Baudouin, avoit abandonné la ville, qui se rendit à l'empereur, comme avoient fait toutes les autres, par lesquelles il avoit passé.

Le marquis Boniface l'estant venu trouver, ils rompirent ensemble sur quelques parolles, et par leur mauvaise intelligence, ils jouèrent à tout perdre. S'estant du depuis accommodés par l'entremise de nostre Comte, Berghes de Fransures, chevalier, de ses sujets, Gervais de Chasteauneuf, Geoffroi de Villehardouin et autres, ils demeurèrent amis. Tout ce que dessus se passa au mois de septembre, auquel Aimeri de Villerai, gentilhomme du Perche, décéda. Toutes choses ainsi appaisées, l'empereur donna à nostre Comte le duché de Nicée de Bithynie, l'une des meilleures et des plus honorables pièces de l'empire de Grèce: pour laquelle conquérir, il envoia Pierre de Braiecueil, si ce n'est de Bracieux, et Paien d'Orléans, gentilhomme du Blésois, avec six vingts hommes d'armes seulement; lesquelles aiant rencontré Théodore Lascaris un jour de saint Nicolas, le défirent avec son armée. Murzuphle, aiant esté aussi prins vers le mesme tems par Thierri de Loz, il fust conduit à Constantinople, d'où il fut précipité du haut d'une colomne, et Alexis, usurpateur de l'Empire, fut envoié par Boniface, à Montferrat, pour y tenir prison. An. 1204.

Tout cela, avec un secours qu'amena Estienne du Perche et Regnaud de Montmiral, cousins de nostre comte, avancèrent fort les affaires. L'Empereur, pour recongnoistre l'obligation qu'il avoit au Percheron, lui donna le duché de Philadelphie, ville de Mysie, près la Lydie. Il arriva aussi des secours de Sorie, d'où il vint quantité de gens de cheval et d'infanterie, conduits par Hugues de Tabari et son frère, et Thierri de Teuremonde, qui meslèrent la joie de leur venue du déplaisir du trespas de Marie, comtesse de Flandres, décédée à Acre ou Ptolémaïde, d'où ils en rapportèrent la nouvelle. Mais comme les Grecs n'ont point de foi et ne taschoient qu'à secouer le joug des Latins, ils se donnèrent à Joanniza, roi de Bulgarie, leur ostant par ce moien tout d'un coup ce qu'ils avoient conquis avec beaucoup de peine.

L'Empereur, fasché surtout d'avoir perdu Andrinople qui importoit grandement à ses affaires, s'y achemina vers la Mi-Caresme de l'an 1206, avec nostre comte de Chartres, en intention de la recouvrer. L'ardeur avec laquelle l'empereur y alloit fut cause de sa perte et de celle de plusieurs gens de bien, qui, le voiant aheurté à la vouloir avoir, aimèrent mieux périr que l'abandonner. Sa grande précipitation fut cause de tout le mal, car n'aiant voulu actendre l'armée qui venoit après, ils se campèrent devant Andrinople qu'ils trouvèrent bien munie de gens de deffense, tout le long de la cortine et aux portes, avec les enseignes de Joanniza arborées au plus haut des tours. Ce fut le mardi devant le dimanche des Rameaux qu'ils y arrivèrent. Ils furent trois jours devant ceste ville sans rien faire, estant encores trop peu pour faire aucune entreprinse de conséquence; au bout d'iceux, Henri Dandolo, duc de Venise, leur amena de nouvelles trouppes et bien autant en nombre que celles qu'ils

An. 1206. avoient, ce qui grossit leur armée de moitié : elle print son quartier devant l'une des portes de la ville, qui n'estoit occupée de personne.

Le lendemain, ils receurent du renfort de quelques chevaux-légers, qui ne leur servirent de guères ; les vivres leur manquoient et ne pouvoient en recouvrer, à cause des Grecs qui les serroient de près ; d'ailleurs, on avoit nouvelles certaines que Joanniza faisoit haster ses trouppes, et quatorze mille Tartares qui venoient pour secourir Andrinople : ils eussent mieux fait de se retirer tout doucement, que de commectre toutes leurs forces au hasard d'un combat, les événemens duquel sont toujours très-douteux. La résolution prinse d'actendre celle du Bulgare, Louis, comte de Chartres, se mit lui-mesme à bactre l'estrade, pour recouvrer des vivres pour l'armée, avec Estienne du Perche, Renaud de Montmirail, frère de Hues, comte de Nevers, Gervais de Chasteauneuf et plus de la moitié des trouppes ; lesquels actaquèrent un chasteau nommé Peutace, qui fut fort bien deffendu par les Grecs. La feste de Pasques passée, il receut nouvelles que Joanniza approchoit, il en donna incontinent avis à l'empereur, lequel, résolu de vaincre ou mourir, laissa le mareschal de Villehardouin avec Manassés de l'Isle pour la garde du camp, et s'avança vers l'ennemi pour l'actirer au combat. Le Bulgare envoia d'un autre costé ses Tartares courir jusques au camp des François, où l'alarme s'estant donnée, ils furent repoussés avec perte et poursuivis assés indiscrètement environ une lieue ; veu que s'en retournant négligemment et comme s'ils eussent eu une victoire entière, les Tartares revindrent sur eux, lesquels les aiant trouvés en désordre, endommagèrent grandement leurs chevaux par une pluie de traits.

Le lendemain, qui estoit un jeudi après Pasques, les Tartares revindrent sur eux jusques dans le camp, où les François estant courus aux armes, et s'estant rangés par escadrons, le comte de Chartres commença le premier à les charger avec ses trouppes et envoia promtement avertir l'empereur, qu'il n'eust à s'écarter afin de le soutenir. Mais lui, s'estant eschauffé au combat, perdit la mémoire de la journée précédente où il s'estoit trouvé en péril, pour avoir poursuivi trop avant l'ennemi, et ne laissa, avec ceux qui estoient avec lui, de mener bactant ces Tartares, bien deux lieues de païs. Ceux-ci prenant leur tems, tournèrent visage et firent tomber sur nos gens une gresle de flèches. Le comte de Chartres y fut blessé en deux endroits et abbactu de son cheval; Jean de Friaize l'aiant remonté, tascha de lui persuader de se retirer; ses gens faisoient de mesme, prévoiant ce qui devoit arriver : « Ja à Dieu ne plaise, leur dit-il, qu'il me soit reproché que je m'en suis fui du combat, ni d'avoir abandonné l'empereur au besoin ; je mourrai ou vaincrai avec lui. » An. 1206.

En ceste résolution, il s'en retourna dans la meslée, laquelle estant fort grande à cause du nombre des Tartares et des Bulgares, nos gens y furent plustost accablés que bactus. L'empereur y fut pris et mené prisonnier à Ternobe, où, par une insigne cruauté, Joanniza lui fit coupper bras et jambes et jecter le tronc de son corps encores vivant, où il dura trois jours à combactre la mort, les bestes et les oiseaux qui le dévorèrent; et estant mort parmi ces tourmens, le tyran lui fit coupper la teste, du crâne de laquelle il se fit une couppe pour boire.

Nostre comte fut tué sur le champ de bataille, l'espée au poing, pour preuve de son courage. Pierre, évesque de Bethléem qui estoit légat en l'armée, Etienne du Perche, Regnaud de Montmiral, Jean de Friaize et plusieurs autres, tant nobles que du commun, tant du Chartrain que du Blésois, coururent pareille fortune que leur seigneur. Ceste disgrâce arriva le jeudi, dans la semaine de Pasques, sur les deux à trois heures après midi l'an 1205, selon Villehardouin, et selon Nicétas le vendredi suivant, 15 d'avril, indiction 8, qui est la marque de ladite année, en laquelle Pasques estoit le 10 d'avril, et le vendredi le 15; à quoi je me range plus volontiers, d'autant que le Nécrologe de l'église de Chartres met son anniversaire le mesme jour.

Gervais de Chasteauneuf eut plus d'heur que les autres : s'en estant retourné sain et sauf en sa maison, il apporta avec lui le chef de S. Macé ou Matthieu, apostre, duquel il fit présent à l'église de Chartres; en reconnoissance de quoi, on fait tous les ans son anniversaire en ladite église, le dernier febvrier, qui peut estre le jour de son déceds. Il donna aussi à l'abbaïe de Saint-Vincent-des-Bois un morceau fort considérable de la Vraie-Croix, qui est religieusement conservé.

C'est un malheur pour celui qui a donné à l'église de Chartres ceste parcelle qu'on appelle le Fust de la Vraie-Croix avec

An. 1206. autres reliques, apportées du Levant, de ne sçavoir de quelle famille ou condition il estoit, pour ce qu'on ne peut recongnoistre la grâce qu'il a faite à ceste église, de lui avoir donné ce reliquaire, l'un des plus précieux qui soit en son thrésor. Car, de dire qu'il a esté donné par Henri, fils d'Arnoud, c'est autant que si l'on ne disoit rien. Ce reliquaire est composé d'une ovale d'or, dans le milieu de laquelle on veoid, au travers d'un cristal, une croix de marbre jaspé de gris, long de deux pouces et autant de travers, qu'on tient estre un morceau de la colomne, à laquelle le fils de Dieu fut actaché lors de sa flagellation, enrichie à l'entour de plusieurs ouvrages en or qui lui servent d'enjolivemens. Autour de ladite ovale il y a huit petites boëstes ou cellules, sur le rebord desquelles sont escrites d'esmail en peinture et non avec le burin, les reliques qui sont dans chacune d'icelles: dans la première, il y a du Sépulchre de Nostre-Seigneur; dans la seconde de la table ensanglantée du sang de Jésus-Christ; dans la troisiesme, du Saint-Suaire; dans la quatriesme, des Cheveux de Nostre-Seigneur; dans la cinquiesme de ses Vestemens; dans la sixiesme, de la Chemise ou Tunique de Jésus-Christ; dedans la septiesme, de la Pierre du Mont-Calvaire; dans la huitiesme, des Drapeaux de Notre-Seigneur pendant son enfance. Au-dessoubz de ladite ovale est une colomne d'argent doré, parsemée de fleurs de lis de reliefs, et aux deux costés sont deux Anges aussi d'argent doré, lesquels soutiennent aussi ceste ovale; de ladite colomne pend un petit tableau d'or, de la hauteur d'un demi-pied, sur lequel est une croix, recroisetée, faite d'un morceau de la Vraie-Croix qui a servi d'instrument de notre rédemption, encastelé et arresté de petits crampons d'or dans une lame de mesme, sur laquelle sont escrites les reliques qui sont dessoubz, contenues audit tableau, en vieilles lectres grecques, ce qui s'en suit: De la sainte Couronne d'espines; du saint Clou; du saint Suaire ou Linceul; du Vestement de pourpre; de l'honorable Ceinture de la mère de Dieu; des saints Langes et Bandes. Ce tableau estoit couvert d'une plaque de cuivre sur laquelle estoit représenté un crucifiement, aiant d'un costé une Nostre-Dame, et de l'autre, un S. Jean pleurans; le soubassement est d'argent doré, supporté de huit ourses de mesme, qui me fait juger que çà esté Jean de France, duc de Berri, qui l'a fait faire, pour ce que telle estoit sa devise; et outre que ses armes s'y veoient, qui sont *de France à la bordure engreslée de gueules.* An. 1206.

Je trouve qu'au mesme temps que nostre comte fut au Levant, outre ceux que j'ai nommés ci-dessus, il y eut un seigneur d'Ouarville en Chartrain, qui le suivit en Constantinople. A son retour, il rapporta des reliques de S. Philippes, qu'il offrit à l'église de son bourg. Quantité d'autres en apportèrent aussi ès leurs, y aiant en ladite ville de Constantinople seule, autant de reliques de Saints et des instrumens de nostre Rédemption, plus qu'en tout le reste de l'Univers.

Thibaud, seul fils et unique héritier du comte Louis par le déceds de Raoul et de Jeanne, ses frère et sœur, qui estoient décédés jeunes, veu que Louis n'avoit que trente trois ans, lorsqu'il mourut, recueillit toute la succession de son père et print, estant encore fort jeune, la qualité de comte de Chartres, de Blois et de Clermont en Beauvoisis, qui lui venoit du costé de Catherine, sa mère, femme dudit Louis. Il espouza deux femmes : la première fut Mahaud, fille de Robert I, comte d'Alençon et de Jeanne, fille de Josbert de la Guirache, sa première femme; ce que j'avance soubz la bonne foi de Pithou, n'en trouvant rien ailleurs, laquelle estant décédée sans enfans, il convola en secondes noces avec Clémence, fille puisnée de Guillaume des Roches, séneschal d'Anjou et de Marguerite de Sablé, sa femme, de laquelle n'aiant en lignée, elle se remaria avec Geoffroi, dernier vicomte de Chasteaudun, et la succession de Thibaud, que quelques-uns appellent *le Ladre* ou *le Lépreux*, pour ce qu'il fut infecté de ceste sale maladie, retourna à ses tantes Elizabeth et Marguerite; la première desquelles qui fut mariée à Jean de Chastillon, sire d'Avesnes, eut Chartres; et la seconde, qui espouza Gautier d'Avesnes, eut le comté de Blois.

Ce fut en ceste année que Bernard, seigneur de la Ferté, dite à cause de lui La Ferté-Bernard, fonda l'abbaïe de la Pelice, à un quart de lieue ou environ de sa ville, qu'il assujectit à celle de Tiron, qui en ce tems-là estoit chef d'un ordre, qui portoient un habit gris comme hermites, combien qu'ils fissent profession de la règle de S. Benoist, comme ils font encores à présent, soubz la congrégation de S. Maur.

◆

An. 1206.

CHAPITRE XXVIII.

Amauri n'a point esté évesque de Chartres ; de son hérésie et de celle des Albigeois ; Fondations de quelques chapelles dans ce diocèse ; Alliance de la maison de Champagne, branche de celle de Chartres, avec celle des rois de Chypre.

Environ le mesme tems, l'église fut troublée par la doctrine de quelques-uns qui n'enseignoient la véritable, qu'ils entremesloient de leurs resveries. Il y eut entre autres un certain Amauri, lequel, se voulant faire paroistre dans l'Université de Paris, avança quelques propositions contre la doctrine receue en l'église, qui donnèrent sujet à beaucoup, de les impugner et contredire. Je ne deffends point la personne, mais la qualité que quelques-uns lui attribuent mal-à-propos d'évesque de Chartres, qu'il n'a jamais eue, n'y en aiant eu aucun de ce nom. Corrozet, en ses *Antiquités de Paris*, dit qu'on célébra en ceste capitale de France un concile contre les Albigeois, auquel plusieurs hérésies furent publiées, et que ceux qui s'en trouvèrent entichés ou gastés, furent : sçavoir les bénéficiers, privés de leurs bénéfices, et les séculiers, bruslés à Champeaux hors Paris ; et que le corps d'Amauri, évesque de Chartres, autheur de ceste hérésie, fut tiré de sa fosse, qui estoit derrière l'église de Saint-Martin-des-Champs dudit Paris et bruslé avec les autres.

Cest autheur en parle, comme mal informé et peu sçavant en l'histoire, veu que Regnaud de Mouçon en estoit évesque en ce tems-là, et fut en possession de ceste église depuis l'an 1180 jusques en 1218. Rigord escrit que cest Amauri estoit originaire de Beines, près Montfort au diocèse de Chartres, ce que dit semblablement ma Chronique manuscrite de Saint-Denis, en ces termes : « En ce tems-là estudioit à Paris un clerc né de l'éveschié de Chartres, d'une ville qui a nom Benes. Si avoit à non Amauriz (1). » Ce personnage aiant longtems enseigné la philosophie dans l'Université de Paris, en laquelle il s'estoit acquis quelque renommée, voulut passer à la théologie et l'enseigner d'une façon toute nouvelle, et avec des propositions qui choquoient tout à fait la commune croiance des Catholiques. Il enseignoit et soutenoit que tout Chrestien estoit tenu de croire qu'il estoit membre de Jésus-Christ, et que personne ne pouvoit estre sauvé qu'il n'eust cette croiance; lequel article il vouloit estre ajouté aux douze des Apostres. Bernard de Luxembourg lui assigne vingt erreurs, que j'aime mieux taire que rapporter, estant d'un homme plustost fanatique et impertinent, que d'un docte et sage personnage. An. 1206.

---

(1) Lib. III, ch. 1.

Les docteurs Catholiques s'estant offensés de ses propositions, Amauri fut cité devant le pape Innocent III, pour respondre sur chacune d'icelles, où, aiant comparu avec ses contretenans, sa doctrine fut condamnée comme hérétique avec deffense à lui de plus l'enseigner. Estant de retour à Paris, il fut contraint de se desdire, comme il le fit en effet, mais plus de bouche que de volonté, aiant toujours en son privé enseigné cette pestilente doctrine. Aussi ceste contrainte et palinodie lui fut si sensible, que le déplaisir qu'il en eut, lui causa une maladie de laquelle il mourut.

Ses disciples, voulant enchérir par dessus, enseignoient que tout ce qu'on disoit de Jésus-Christ estoit une pure imagination, et que les sacremens de la nouvelle loi n'estoient rien en effet, avec autres hérésies qu'ils semoient parmi le peuple, desquelles on n'avoit jamais ouï parler. Ils enseignoient que la puissance du père avoit duré autant que la loi de Moïse, et pour ce qu'il est escrit qu'à l'arrivée des choses nouvelles, les vieilles devoient estre rejectées, ils dogmatizoient qu'à la venue de Jésus-Christ au monde, l'ancienne loi avec tous ses sacremens auroient esté abolis et seroient demeurés sans aucun effet et la nouvelle loi auroit commencé; laquelle auroit fini en la mort d'icelui, à tout le moins, en la mission qu'il fit du Saint-Esprit, qui en avoit establi une autre que nous devions suivre, laquelle avoit aboli la pénitence, le baptesme, l'eucharistie et autres sacremens; et que suivant icelle, chacun pouvoit opérer son salut par la grâce intérieure, que nous donnoit cest Esprit, sans aucune action ou démonstration extérieure.

Les principaux de ceste secte estoient Guillaume de Poitiers, An. 1206. soubz-diacre, qui avoit leu les arts à Paris et avoit estudié en théologie; Bernard, soubz-diacre, Guillaume l'Orfèvre, leur prophète, Estienne du Vieil-Corbeil, prestre, Estienne de la Celle, aussi prestre, Jean de Uncinis, prestre, qui avoient tous estudié en théologie, fors Bernard Dudon, domestique d'Amauri, qui avoit esté emploié dix ans en la mesme Faculté; Elmange, acolyte; Eudes, diacre; M^re^ Guerin qui avoit professé les arts et estudié en philosophie à Paris, soubz Estienne Langtonne, anglois, qui fut cardinal de Saint-Chrysogon et archevesque de Cantorberi; Ulric prestre, et Pierre de Saint-Cloud, lesquels en l'asge de soixante ans s'estoient mis à estudier en théologie. Tous ces desnommés avoient semé leur hérésie non-seulement dans Paris, mais encores en plusieurs autres endroits, où ils pouvoient trouver des personnes de facile croiance.

Pierre, évesque de Paris, et Guérin, frère de l'Hospital de Jérusalem, qui estoit un des principaux conseillers du Roi, avertis de leurs menées secrectes, des assemblées nocturnes et des conventicules qu'ils faisoient en cachettes, se servirent d'un M^e^ Raoul de Namur, prestre, pour les descouvrir. S'estant finement insinué parmi eux, soubz prétexte de vouloir apprendre et embrasser leur doctrine et leur secte, Guillaume l'Orfèvre s'addressant à lui, il lui dit qu'il avoit esté envoié de Dieu pour l'instruire, que le Père avoit opéré en l'ancienne loi, soubz certaines formes légales; que le Fils avoit fait de mesme ès sacremens par lui institués, et que comme ces formes légales avoient prins fin au premier avénement de Jésus-Christ, tout de mesme, les formes avec lesquelles il avoit opéré durant son séjour en terre avoient esté anéanties et les sacremens avoient cessé par la descente du Saint-Esprit sur les Apostres, lequel devoit s'incarner et prendre chair dans ceux qui croiroient en lui, et parler par sept hommes dont il devoit estre l'un; et que dans cinq ans, les disgrâces suivantes devoient arriver par l'Univers; la première, sur le peuple qui seroit consommé par famine; la deuxiesme, par le glaive avec lequel les princes s'entretenoient; la troisiesme, en la terre qui ouvriroit son sein pour absorber le bourgeois; la quatriesme, par le feu qui descendroit du ciel, afin de réduire en cendres les prélats de l'église qui estoient les membres de l'Ante-Christ, duquel nom ils qualifioient le Pape, et Rome, de Babylone; que le Pape estoit assis sur la montagne des Olives, c'est-à-dire, en l'abondance de puissance : de toutes lesquelles menaces pas une n'arriva. Et pour s'insinuer aux bonnes grâces du Roi, il ajouta que tous les autres roiaumes de la terre seroient assujectis à sa couronne et à celle du Roi, son fils, durant le règne desquels seroit le tems du Saint-Esprit, et ne mourroit point ; que douze pains seroient donnés au roi de France, c'est-à-dire la science des escritures et la puissance. An. 1206.

Ce Me Raoul, aiant ouï toutes ces sottises, il s'enquit s'il avoit des compagnons de sa croiance et ausquels semblables choses eussent esté révélées, il lui répondit qu'oui, et lui nomma tous ceux que j'ai rapportés ci-dessus. Raoul, personnage prudent et avisé, considérant le danger que pouvoit encourir l'église si ceste hérésie prenoit pied, et qu'il ne pouvoit suffire lui seul pour la descouvrir et convaincre, il s'avisa de lui dire que le Saint-Esprit lui avoit révélé qu'il eûst à s'associer un certain prestre avec lequel il devoit publier leur doctrine. Il avertit cependant Jean, abbé de Saint-Victor, un Me Robert et un frère Thomas, de tout ce qui se passoit, avec lesquels il fut trouver l'évesque de Paris et trois docteurs régens en théologie, sçavoir, le doien de Salebourg, Robert de Koren et un nommé Estienne, pour leur dire ce qu'il avoit descouvert en ceste conférence avec l'Orfévre.

Eux, estonnés au récit qu'il leur en fit, enjoignirent à ce Me Raoul et à son associé, en rémission de leurs péchés, qu'ils eussent à feindre qu'ils approuvoient leur secte jusques à ce qu'ils fussent plus instruits en leurs dogmes : ces deux personnages aiant esté admis parmi eux, parcoururent en trois mois les éveschés de Paris, Langres et Troies, avec l'archevesché de Sens, dans lesquels ils en trouvèrent quantité qui en faisoient profession. De retour qu'ils furent vers l'évesque de Paris, ils lui rendirent compte de ce qu'ils avoient veu et ouï ; lui, au mesme tems, envoia saisir au corps tous ceux qu'on pust actraper dans son diocèse, n'y aiant dans Paris que le seul Bernard, dont nous avons parlé ci-dessus. Ses prisons regorgeoient de prisonniers, pour lesquels interroger de leur foi, il assembla les évesques circonvoisins, avec plusieurs célèbres docteurs, qui leur proposèrent tous les chefs ci-dessus. Aucuns les soutindrent ; autres, quoiqu'ils eussent bien voulu s'en résilier, néamoins par une affectée obstination, ne voulurent se séparer des autres et persistèrent en leurs erreurs.

An. 1206. Les évesques et théologiens, voiant une si grande opiniâtreté, les firent conduire à Champeaux, où, après avoir dégradé ceux qui avoient quelque ordre sacré, les livrèrent au bras séculier, qui les condamna au feu. Ils estoient tellement endurcis qu'ils ne respondirent pas un mot à ce qu'on leur demandoit et ne donnèrent aucun signe de repentance, lorsqu'on les fit mourir. L'on pardonna à beaucoup de simples gens et à quelques femmes, qui s'estoient laissé séduire, plus par infirmité que par malice. Comme l'on conduisoit les criminels au supplice, il arriva un si grand tintamare et déréglement en l'air, qu'il sembloit que tous les élémens deussent retourner en leur première confusion: il s'apparut un fantosme qui représentoit le principal d'entre eux, à une récluse, la nuit suivante leur exécution, à laquelle il confessa son erreur et lui asseura qu'il avoit esté condamné à brusler éternellement en enfer. Trois d'entre eux évitèrent les flammes, mais non la prison, où ils furent confinés à perpétuité: ceux-là furent Guerin et Ulric, prestres, et Estienne diacre. Un quatriesme nommé Pierre s'eschapa aussi du feu, s'estant jecté dans un monastère, auparavant que d'estre appréhendé.

Amauri, qu'on estimoit avoir esté l'autheur de ceste hérésie, fut excommunié, quoiqu'après son déceds; ses ossemens tirés de sa sépulture et bruslés et les cendres jectées dans un fumier. Ceste sévérité n'arresta le cours de ceste hérésie, pour laquelle dompter il fut besoing de lever une armée, comme nous le dirons ci-après.

L'Université de Paris estoit très-florissante et s'y trouvoit des esprits très-subtils, qui enseignoient les arts et la théologie. On tient que ces hérésies provindrent de certains livres de la Métaphysique d'Aristote, qui avoient nouvellement esté apportés de Constantinople et traduits du grec en latin, lesquels, pour n'avoir pas esté bien entendus, engendrèrent ces nouvelles erreurs. Ils furent condamnés au feu, avec les livres d'un M^e David, et ceux qui traitoient de la théologie en françois, pour expier par leurs cendres, le mal qu'ils avoient fait et pourroient encore faire à l'avenir, si l'on en permectoit la lecture et le débit, avec peine d'excommunication de les retenir ou publier.

La *Chronique de Saint-Marian d'Auxerre* en parle un peu autrement, et attribue ceste hérésie à la lecture publique de la

Physique ou de la Nature d'Aristote, qu'on avoit leus, depuis quelques années, en l'Université de Paris, desquels on interdit la lecture pour trois ans. Mais comme Dieu oppose toujours du bien au mal, et avance la religion, lorsqu'elle est plus maltraitée, il suscita plusieurs gens de bien et de dévotion qui érigèrent et fondèrent plusieurs chapelles dans ce diocèse de Chartres. Je trouve entre autres, que les suivantes furent édifiées en 1206; sçavoir : celle de Senainville en la paroisse de Coltainville; celle de Remenonville en la paroisse de Gas, et celle d'Aigremont dans le Pinserais, païs de cest hérétique Amauri, qui fut érigée depuis en paroisse, et donnée à l'abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres, par Simon de Poissi, l'aisné, chevalier, qui l'avoit fait bastir. Regnaud de Mouçon, évesque dudit Chartres l'appelle son cousin par ses lectres de confirmation, qu'il fait de ladite chapelle de l'an 1208. An. 1206.

Dès l'an 1206, Adèle ou Alix, grande tante de nostre jeune comte Thibaud et mère du roi Philippes-Auguste, décéda et fut portée inhumer à Pontigni, abbaïe de l'ordre de Citeaux, fondée par Thibaud, son père, comte de Champagne, de Chartres et de Blois, au diocèse d'Auxerre et non en Bretagne, comme le dit Dupleix (1).

L'année suivante, qu'on comptoit 1207, Hugues I, roi de Chypre, de la maison de Lusignan, rechercha l'alliance de celle de Champagne, branche de nos comtes de Chartres (2). Pour ce faire, il envoia en France, Jean d'Ibelin, bailli ou garde du roiaume de Jérusalem, avec Philippes d'Ibelin, son frère, et Guillaume de la Pierre, pour faire la demande d'Alix, fille aisnée de feu Henri, comte de Champagne et roi de Jérusalem, tant de sa part que de celle des barons et seigneurs du roiaume; et en cas que celle-ci vinst à mourir auparavant que d'espouzer le roi de Chypre, demander Philippes, sa cadette. Garnier de Leigni ou de Lagni, chevalier, fut commis de la part de la comtesse de Champagne, pour les ouïr; et arresta avec eux, que ce mariage, venant à se faire avec l'une ou l'autre de ses filles, elle donneroit audit roi de Chypre cent cinquante marcs d'or, à cinquante-six deniers pour marc; ce qui fut confirmé à Acre ou Ptolémaïde, par l'archevesque de Tyr, les nones de décembre audit an

---

(1) Tome II, p. 195. — (2) *Cartul. Comit. Campaniæ.*

An. 1206. Pour quoi mieux entendre, il est besoin de sçavoir que Henri, surnommé *le Jeune* ou Henri II, comte palatin de Champagne, fils de Henri le Large, comte de ladite province, aiant fiancé Ioland, fille de Baudouin de Hainaut, il ne l'espouza, mais Hermansette, fille et héritière de Henri, comte de Namur : de laquelle n'aiant eu d'enfans, il s'en alla, après le déceds d'icelle, en la Terre-Sainte, où il espouza Isabel, fille d'Amauri I, roi de Jérusalem, et de Marie, parente de Manuel, empereur de Constantinople, veuve de Conrad, marquis de Montferrat, qui l'avoit enlevée à Umfroi de Toron, son vrai et légitime mari (1). Il en eut trois filles : Marie, décédée auparavant que d'estre mariée; Alix, qui, suivant le traité ci-dessus, espouza en premier lit, Hugues I, roi de Chypre, duquel elle eut Henri, roi de Chypre, Marie ou Mariette, femme de Gautier de Brennes, troisiesme fils de Gautier II, et de la fille de Tancred, roi de Sicile, et encores Alix ou plustost Isabel, femme de Henri, prince de Tarente, fils de Boamond IV, prince d'Antioche; laquelle, après le déceds de ce Henri, se remaria avec Jean, son oncle, connestable de Chypre; la troisiesme fille fut Philippes, laquelle, contre les deffenses du pape Innocent III et de Louis VIII, roi de France, fils de Philippes-Auguste, espouza, en 1214, Erard de Brienne, fils d'André, sieur de Rameru et petit-fils de Henri, frère naturel du roi Louis le Gros, nonobstant la parenté qui estoit entre eux du quatriesme au cinquiesme degré, qui s'observoit en ce tems-là, attestée en la ville de Melun, au mois d'aoust 1213, pardevant Robert de Curson, Anglois, cardinal-prestre du titre de Saint-Estienne au Mont-Cœlius, légat en France, pour publier la Croisade contre les Infidèles (2). Du mariage de cest Erard avec Philippes issirent plusieurs enfans, entre autres : Henri, chevalier, sieur de Venisi, Erard, qui ne prend que la qualité d'escuier; Isabel, femme de Henri, comte de Grand-Pré; Marie, femme de Gautier de Nantueil, troisiesme du nom, et en secondes noces de Hugues, chevalier, sieur de Conflans; et deux autres, dont l'une fut mariée à Ancelin de Dampierre, et l'autre à Thierri de Bures.

Ces deux filles Alix et Philippes mirent en procès Thibaud IV, comte Palatin de Champagne, fils posthume de Thibaud III, comte palatin de Troies, pour raison de la succession de leur père en cedit comté. Mais, d'autant que Henri, s'en allant outremer, en avoit disposé en faveur de Thibaud III, son frère, auquel il avoit donné toutes ses terres, en cas qu'il ne retournast de son voiage, elles furent déboutées de leurs prétentions, par un arrest des Pairs, donné à Melun au mois d'avril 1216. Elles ne se voulurent tenir à ce qui avoit esté jugé, et nonobstant cest arrest, elles taschèrent d'avoir par force ce qu'elles n'avoient pu obtenir par justice. S'estant à cest effet alliées avec Miles des Noyers, Miles de Saint-Florentin, Simon de Sessefontaines et Renaud de Choisel, ils entrèrent dans les terres du comte de Champagne, qui furent bruslées et ravagées. Sur les plaintes qu'en rendit le comte au pape Honoré III, il les excommunia : par ses bulles données à Latran, le 6 des calendes de febvrier, l'an 2e de son pontificat, qui revient à l'an 1218, addressées aux abbés de Valsecrette et de Saint-Jean-des-Vignes, diocèse de Soissons, il leur enjoignit de contraindre l'évesque de Langres, à peine de suspension, de mectre à exécution la sentence d'excommunication qu'il avoit prononcée contre eux, pour les causes susdites et pour ce qu'ils n'avoient voulu faire trèves avec Blanche, comtesse de Champagne, et Thibaud, son fils. Ce qui obligea Philippes et son mari, en l'an 1221 (1), le lendemain de la Toussaints, de leur quicter tout le droit qu'ils pouvoient avoir et prétendre audit comté de Champagne et de Brie. An. 1206.

---

(1) Du Chesne, *Collec. Hist. Franc.*, t. V. — (2) Pitheus., art. 13, p. 292. Jacobus de Vitriaco, *Hist. Occid.*, ch. 9. Onuph.

Cela se veoid par une autre bulle du mesme Pape, donnée à Viterbe, le 6 des ides d'octobre, l'an 5e de son pontificat, qui revient au mesme an 1221; par laquelle il commet Barthélemi, doien de Chartres; Giraud de Poitiers, chanoine, et Raoul, prestre, frère de la milice du Temple, pour absoudre, soubz certaines conditions, Erard de Brienne et Philippes, sa femme, avec leurs fauteurs et adhérens, en la guerre qu'ils avoient faite audit comte de Champagne. Ce foudre n'eut assés de force pour arrester Alix, aisnée de Philippes, de poursuivre Thibaud par les armes, pour raison de ceste succession. Elle y estoit poussée par Eudes IV, duc de Bourgongne, Pierre Mauclerc, duc de

---

(1) *Cartul. Comit. Campaniæ.*

An. 1206. Bretagne, et Henri, comte de Bar-le-Duc, mal affectionnés au comte Thibaud; tellement qu'elle commença de plus belle à faire la guerre au Comte, en 1228 (1). Il fut contraint, pour se tirer de ceste vexation, de composer avec elle en 1234, moiennant deux mille livres de rentes qu'il lui assigna, et quarante mille livres que S. Louis lui fournit pour ses frais. Thibaud, pour rendre au roi ce qu'il avoit paié pour lui, lui quicta à perpétuité, pour la mesme somme, la mouvance des comtés de Chartres, Blois et Sancerre, et de la vicomté de Chasteaudun.

Quand à Hugues, roi de Chypre, il est à propos de remarquer que Gui de Lusignan, fils puisné de Hugues le Brun, deuxiesme du nom, comte de Lusignan, d'Angoulesmes et la Marche, estant allé au Levant, y espouza Sibille d'Anjou, comtesse de Jaffe et d'Ascalon, sœur de Baudouin IV, roi de Jérusalem, veuve de Guillaume, surnommé *Longue-Espée,* marquis de Montferrat. Elle avoit un fils appelé aussi Baudouin, duquel il fut tuteur (2). Baudouin IV estant décédé, ce Baudouin, son neveu, fils du premier mariage de ceste Sibille, lui succéda, n'aiant que cinq ans et mourut huit mois après. Gui et sa femme furent, par son déceds, couronnés rois de Jérusalem, honneur qu'ils ne gardèrent guères longtems, aiant, trois ans après, par la trahison de Raimond III, comte de Tripoli, perdu la capitale et principale ville de leur Estat, avec partie d'icelui et leur liberté. Car, par la perfidie de ce Tripolitain, Gui aiant esté prins prisonnier par Saladin, sultan de Babylone, avec la pluspart des seigneurs de son roiaume, il souffrit une grande perte. Sa femme, toutefois, l'aiant racheté, il recouvra Acre avec quatre autres pièces, après trois ans de siége. Sibille avec quatre enfans issus de leur mariage, estant décédés cependant de dissenterie, n'y aiant plus personne de ceste branche, Isabeau, sa sœur, et Umfroi ou Emfred de Thoron, comte de Tyr, son mari, se portèrent pour rois de Jérusalem. Conradin, marquis de Montferrat, aiant trouvé moien de desbaucher Isabeau, elle se sépara d'Umfroi et espouza le Montferratois, auquel elle porta la couronne de ceste antique Salem. Gui en aiant aussi esté desjà couronné roi, se vouloit maintenir en la possession de son sceptre. Ces trois rois pouvoient exciter de grands troubles au roiaume, si Dieu, par sa providence, n'y eust pourveu d'ailleurs. An. 1206.

---

(1) Estienne de Lusignan. — (2) Est. de Lusignan, ch. 48.

Richard, roi d'Angleterre, venant au siége d'Acre, s'estoit emparé sur le Grec, de l'isle de Chypre; il l'eschangea avec Gui pour le roiaume de Jérusalem, moiennant cent mille ducats, que Gui lui paia de retour. Après cela, Gui s'en alla prendre possession de Chypre, où aiant régné trois ans, et dix en Jérusalem et Acre, il décéda sans hoirs en la ville de Nicosie, où il gist en l'église cathédrale. Amauri de Lusignan, son frère, connestable de Jérusalem et de Chypre, lui succéda et fut couronné par Albert, évesque de Witzbourg, chancelier de l'empereur Henri VI, qui érigea ceste isle en duché. Il avoit espouzé en premières noces Cinad'Iblin, fille de Beaudouin, sieur de Romalt, et en secondes, Isabeau, reine de Jérusalem, veuve de Henri, comte de Champagne, qui le fit par ce moien, roi de Jérusalem et de Chypre. Il eut plusieurs enfans de ces deux femmes. De la première il eut Hugues, Gui, Helvis, femme de Rubin, prince d'Antioche, Bourgongne, ainsi nommée par Eudes IV, duc de Bourgongne, qui la tint sur les fonts, laquelle fut mariée à Gautier, seigneur de Montpellier; Alix, qui fut jointe avec Raimond IV, comte de Tolose, qui la répudia; et Jean, connestable de Chypre, qui espouza sa nièce, fille de son frère Hugues. De la seconde femme, il eust : Amauri, qui mourut jeune, Sibille, femme de Léon I, roi d'Arménie, et Mélusine, femme de Baudouin IV, prince d'Antioche.

Après le déceds d'Amauri, qui arriva en 1209, Hugues, son aisné du premier lit, lui succéda et espouza, comme nous l'avons veu ci-dessus, Alix, fille de Henri, comte de Champagne et roi de Jérusalem.

Du mariage d'Isabeau avec Conrad, marquis de Montferrat, estoit issue une fille, appelée Marie, laquelle espouza Jean de Brennes II, fils d'Erard, frère de Gautier, roi de Naples. Ils furent couronnés à Acre, rois de Jérusalem, et je trouve qu'en ceste qualité, il escrit à Blanche, comtesse de Champagne, et à Thibaud, son fils, en faveur de Gautier de Brienne, son neveu, fils d'autre Gautier, son frère, pour le laisser jouir de ce qu'il lui avoit quicté de sa succession, sçavoir : des terres de Brienne, Ouignon et Liuées avec leurs appartenances et dépendances, et

An. 1206. tout ce qu'il tenoit autrefois de Thibaud, comte de Champagne, par ses lectres dactées d'Acre, le 7 des ides de mai 1222 (1).

Du mariage de Jean de Brennes avec Marie, reine de Jérusalem, vint Iole ou Ioland, que quelques-uns appellent Isabeau, laquelle espouza Frédéric II, empereur, roi de Naples et de Sicile, desquels issit Conrad, empereur, père de Conradin, décédé sans enfans; d'où est venu que les rois de Naples se sont du depuis intitulés rois de Jérusalem. Ce que dessus ainsi déduit pour la généalogie et alliances de nos comtes de Chartres et de leurs descendans, passons au chapitre suivant pour faire le récit d'une autre branche de la mesme famille.

CHAPITRE XXIX.

Des maisons de Sully et de Sancerre, leurs branches et dépendances issues de la famille des Comtes de Chartres.

C'est au sujet d'Eudes de Sully, évesque de Paris, que j'entame ceste matière. Ce prélat mourut le 3 des ides du mois de juillet l'an 1208; il descendoit de Guillaume, l'aisné des enfans du comte Estienne et de sa femme Alix. Nous avons veu ci-devant qu'Estienne, comte de Chartres, estant décédé, Alix, sa femme, fit tout ce qu'elle pust pour avancer son fils Thibaud, pour lequel elle avoit une grande tendresse. Pour ce faire, elle maria Guillaume, son aisné, avec Agnès, fille de Gilon de Sully, seule héritière d'une ample famille, de laquelle il print le nom qu'il transmit à sa postérité.

De leur mariage sortirent plusieurs enfans, sçavoir : Eudes, Archambaud, Henri, et une fille nommée Raherie, qui fut mariée à Henri, comte d'Eu, fils de Guillaume, aussi comte dudit lieu, combien qu'ils fussent proches parens, duquel mariage sortirent trois masles et une fille (1). An. 1206.

---

(1) *Cart. Com. Campaniæ. Invent. reg.*; coffre Champagne, n° 16.

Eudes, comme l'aisné, succéda à son père : pour Archambaud, encores qu'il ne soit dénommé par Orderic Vital avec les deux précédens, on ne peut toutefois nier qu'il n'aie esté fils de Guillaume, ce qui se peut recueillir du Cartulaire du comté de Champagne, où il se lit un titre qui porte que cest Archambaud de Sully estoit neveu de Thibaud, comte de Blois, frère de Guillaume, seigneur de Sully, et par un autre, Archambaud III, seigneur de Sully, déclare que cest Archambaud estoit son grand-père, et Henri, comte de Champagne, fils de Thibaud, son cousin; ce qu'il n'eust pu dire, s'il n'eust esté fils de Guillaume de Sully, frère de Thibaud.

Quand à ce qui est de Henri, Orderic Vital (2) en fait mention, disant qu'y aiant eu contestation entre les grands d'Angleterre pour l'eslection de l'évesque de Sarisberi, Henri, évesque de Wintone, fit tout ce qu'il pust pour l'obtenir pour Henri, son neveu. Ce que n'aiant pu faire à cause de la grande résistance qu'il y trouva, il se retira mescontent de la Cour d'Angleterre. L'Anglois, ne voulant qu'il fust mal avec lui, pour le contenter, il donna à Henri de Sully l'abbaïe de Fescamp.

D'Eudes vint Gilles de Sully, qui vivoit en 1168, et eust pour fils Henri, lequel espouza Perrette de Montfort, veuve de Pierre de Courtenai, qui le fit père d'un autre Henri, lequel print alliance avec Aliénor de Saint-Valeri, veuve de feu Robert III, comte de Dreux, de laquelle il eut encores un autre Henri, Jeanne et Perronnelle. Henri fut bouteiller de France et marié avec Jeanne, fille de Jean, comte de Vendosme, et d'Aliénor de Montfort (3). Jeanne fut mariée avec le vicomte de Melun; Perronnelle espouza, premièrement, Geofroi de Lusignan, puis Jean II, comte de Dreux (4).

De Henri et Jeanne de Vendosme, vindrent Jean, Henri, marié à Marguerite de Bouves (qui en eut un autre Henri); Jeanne, femme de Jean, qu'autres appellent Simon de Roche-

---

(1) Ord. Vit., lib. X, p. 770; lib. XI, p. 810; et lib. XIII, p. 920. Guil. de Jumièges, lib. VIII, ch. 34. — (2) Lib. XIII, p. 920, ad ann. 1140. — (3) Invent. du Roi. Champagne, nomb. 7. — (4) Du Tillet, en la branche de Dreux.

An. 1206. chouart (1); Marie, femme de Robert Bertrand, sieur de Briquebec et mareschal de France; Aliénor qui espouza, en 1226, Guillaume, fils de Jean de Linières; Henriette, qui fut jointe par mariage avec Jean de Melun, sieur de la Salle, d'où vindrent Simon de Melun, clerc, et Alix, femme de Geofroi de Husson. La dernière des filles de Henri fut Françoise, femme de Guillaume, fils de Geofroi, sieur de Milli en Gastinois, seigneur de Boisgibaud.

Jean, aisné de tous ces enfans, fut marié deux fois, premièrement à Marguerite d'Asché, et depuis à Marie ou Marguerite de Bourbon, fille de Louis I, duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut. Coquille escrit que ceste Marguerite estoit fille de Louis II, duc de Bourbon, et d'Isabel, sœur du roi Philippes de Valois; mais il s'est abusé en cela, le tems auquel ce Jean estoit vivant, y répugnant tout à fait. Je ne trouve point d'enfans du premier mariage; du second, il en eut trois : Louis, Marguerite et Béatrix. Louis fut marié avec Isabel, fille d'Amauri, qu'aucuns nomment Maurice de Craon, et d'Ioland de Dreux, veuve de Gui XI de Laval, décédé sans enfans : Marguerite espouza Jean de Melun, chevalier; Béatrix espouza Amauri, vicomte de Narbonne.

De Louis et d'Isabel, sa femme, issit Marie, qui fut accordée au fils aisné de Jean, duc de Berri, lequel, estant décédé auparavant que de l'espouzer, elle fut conjointe avec Gui de la Trimouille, duquel elle eut Georges, Jean et Gui; et après son déceds, elle se remaria avec Charles d'Albret, qui engendra d'elle Charles, Guillaume et Jean. Je laisse la descente de ceux-ci, pour ce qu'elle se peut veoir ailleurs, et que la branche de Sully a continué en ceux de la Trimouille.

Georges de la Trimouille espouza Catherine de l'Isle, seule héritière de la maison de l'Isle-Bouchard; leurs portraits se veoient dans l'église de Chartres en un tableau qui sert de contretable, à la chapelle de la Trinité, qui est au pied du pulpitre à main gauche, laquelle chapelle ils avoient dessain de fonder; mais, estant décédés sans l'avoir exécuté, elle est demeurée sans dotation, quoiqu'on ne laisse de l'appeler la chapelle de la Trimouille.

---

(1) *Annal. Aurelian.* Du Saussei.

De leur mariage issit Louis, qui espouza Marguerite d'Amboise, fille de Louis, vicomte de Thouars (1), de laquelle il eut Louis, Georges, seigneur de Jonvelle, Jean, cardinal de l'église Romaine, archevesque d'Aux et évesque de Poitiers, après Pierre d'Amboise, lequel estant décédé à Milan en 1507, fut rapporté inhumé à Thouars, où il gist en l'église de Nostre-Dame; Jacques, seigneur de Maléon, Bommières et Sençai; Anne, qui fut mariée trois fois : la première à Louis d'Anjou, baron de Mezières; la seconde à Guillaume de Rochefort, chancelier de France; la troisiesme à Jacques de Rochechouart, seigneur de Charroux; et Antoinette de la Trimouille, mariée à Charles de Husson, comte de Tonnerre. An. 1206.

Louis, fils aisné desdits Louis et Marguerite, fut prince de Talmond, de l'Isle-Bouchard et vicomte de Thouars, du costé de sa mère, amiral de Guienne et de Bretagne, premier chambellan du roi, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté ès duchés de Bourgongne et Milan, surnommé *le Chevalier sans reproche.* Il fut marié avec Gabrielle de Bourbon, fille de Louis, comte de Montpensier, et de Gabrielle de la Tour; de laquelle il eut Charles, qui fut tué, en 1515, à la bataille de Marignan. Il avoit espouzé Louise, comtesse de Taillebourg, fille du seigneur dudit lieu, et de Jeanne d'Orléans, sœur de Charles, comte d'Angoulesmes, père du roi François I, de laquelle il eut François de la Trimouille, qui fut marié à Anne de Laval, qui le fit père de Louis I, duc de Thouars; François, comte de Benon; Georges, sieur de Roien; Claude, seigneur de Noirmoutier; et Jaquette. Louis espouza en 1541 Jeanne de Montmoranci; François print à femme Françoise du Bouchet; Georges fut grand séneschal de Poitou, et fut marié à Magdelaine de Luxembourg, d'où vint Gilbert, sieur de Roien, qui eut de Catherine Hurault, fille de M^e Philippes Hurault, chancelier de France, Philippes, marquis de Roien; Gilbert, protonotaire, et Georges, comte de Closme. Je ne sçai quelle alliance print Claude; je trouve pourtant qu'il eut un fils nommé François; pour Jaquette, elle fut mariée au comte de Sancerre.

De Louis et de Jeanne de Montmoranci issirent Anne, deux Louis, et Louise qui moururent jeunes, Claude et Charlotte-Ca-

---

(1) Guichardin, lib. VII.

An. 1206. therine. Claude succéda à son père et fut marié à Charlotte de Nassau, fille de Guillaume, prince d'Orange; il mourut en 1604, laissant Henri, Frédéric et Charlotte. Charlotte-Catherine fut mariée avec Henri de Bourbon, prince de Condé, d'où sont venus les princes de ce nom, qui sont à présent. Ce fut ce Claude qui vendit la terre de Sully, le 15 janvier 1602, à M^e Maximilian de Béthune, seigneur, marquis de Rosni, en faveur duquel le roi Henri IV érigea Sully en duché et pairie.

Voilà pour la première branche de la maison de Sully, descendant, et prenant souche en la maison de Chartres. Veoions maintenant la seconde, qui a commencé à Archambaud de Sully, frère d'Eudes, fils de Guillaume de Chartres.

De cest Archambaud vindrent : Archambaud II, Henri, premièrement moine de Citeaux et abbé de Charlis, puis archevesque de Bourges, et enfin cardinal soubz Urbain III, en 1186; qui est néamoins mis par Auberi entre les cardinaux douteux (1), il décéda en 1200, et fut enterré en l'abbaïe de Lorroi avec ses prédécesseurs; et Eudes, premièrement chantre en l'église dudit Bourges et pourveu de plusieurs bénéfices en Angleterre, mais désirant vivre avec repos d'esprit et se retirer des embarras du monde, il résigna sa chanoinie et chantrerie de Bourges à Henri, son neveu, et se rendit religieux en l'abbaïe de Saint-Victor-lez-Paris. Il en fut tiré par le conseil de Maurice, évesque de ceste capitale de France, pour estre son successeur, en 1197, et régit son église jusques en 1208. Ma Chronique manuscrite de France en parle de la sorte à la fin du chapitre 14, et dit « qu'après Morise fist ensiégés Ouedes estraits et nés des hoirs » de Soilly, frère Henri, l'Archevesque de Bourgez, moult autres » et dessemblables de son devancier et en mœurs et en vie. » Ce que disent pareillement Rigord et Vincent de Beauvais (2), dont le premier vivoit au mesme tems. Ce qui me donne sujet de penser qu'il y a quelque chose à redire en ces autheurs, veu qu'ils sont contredits par d'autres qui vivoient aussi alors, lesquels en parlent en termes plus honorables.

Je rapporterai succinctement ce qu'en escrit Pierre de Blois, son contemporain (3), personnage au reste qui ne flattoit personne et n'eust voulu escrire d'Eudes ce qu'il mande à

---

(1) *Hist. Cardinal.*, t. I. — (2) Lib. XXIX, ch. 58. — (3) Epist. 127.

R. abbé de Glocestre, s'il n'eust esté vrai que Maurice, évesque de Paris, estant décédé, et le chapitre de la cathédrale s'estant assemblé pour en eslire un autre, plusieurs taschèrent d'obtenir ceste dignité par simonie; ils en furent exclus par l'eslection qui fut faite d'Eudes, lequel fut postulé par la voix publique, qui l'avoit connu à Paris, lorsqu'il y faisoit ses estudes, où estant jeune enfant, il apprenoit les lectres plus par une infusion divine que par le soing et peine de ses précepteurs, prévenant le tems par ses mérites et récompensant par ses vertus le défaut de son asge. Pierre de Vernon, qui avoit estudié soubz lui et estoit pédagogue de cest Eudes, lui avoit raconté comment ce prélat, dès son adolescence, s'adonnoit ouvertement aux œuvres de piété, faisant des aumosnes en cachettes avec larmes, sans vouloir qu'elles parussent; qu'estant sur le déclin de cest asge, il auroit entreprins le voiage de Rome, du tems que Grégoire VIII succéda à Urbain, où il auroit veu que ce souverain pontife lui rendoit tous les honneurs deubs à un évesque; qu'il auroit dompté les ardeurs de la chair par veilles, jeunes et disciplines, et distribué aux pauvres tous le revenu des bénéfices qu'il avoit en Angleterre; entretenant aux escholes trois jeunes garçons, ausquels il fournissoit leurs nécessités; qu'estant parvenu à l'évesché de Paris, il avoit mis en pratique ce qui signifioit le nom d'évesque, veillant sur son troupeau et remectant dans le bon chemin ceux que la malice du diable en avoit détournés; qu'il estoit frère de Henri, archevesque de Bourges, et tiroit son origine de princes très-illustres, estant cousin d'un costé des rois de France, avantage duquel il n'avoit fait beaucoup d'estat, préférant à l'esclat de ceste grandeur la noblesse de la vertu, qui, dans sa médiocrité, surpasse tout ce qui est de plus relevé. Ce qui me porte à considérer en ce prélat l'idée d'un bon pasteur, sur le modèle duquel, si tous les autres formoient leurs actions, on pourroit les tenir pour parfaits; car, de dire que, estant promeu à la dignité épiscopale, ses déportemens avoient démenti la bonne opinion qu'on auroit conceue de sa probité, il n'y a aucune apparence, veu ce qu'en disent les autheurs de son tems, qui la confirment plustost qu'ils ne la ruisnent. An. 1206.

Le chroniqueur de Saint-Marian d'Auxerre escrit que Maurice, évesque de Paris, personnage asgé et qui avoit mis au jour de

An. 1206. grandes œuvres, estant mort, Eudes, chantre de Bourges, personnage d'une illustre naissance, de grandes lectres, doué d'une honnesteté de mœurs et d'une singulière piété, lui succéda. Et puis après, il dit que Eudes, évesque de Paris, mourut, personnage émulateur de vertu, excellent ennemi des vices; qui, entre autres bonnes parties qui estoient en lui, avoit celle-là de propre de ne conférer les bénéfices ecclésiastiques à ses parens, ni par présens, ni par recommandation, mais y avançoit seulement ceux-là, que la bonne vie et la science rendoient recommandables, et ne promouvoit aux dignités ecclésiastiques que ceux qui en estoient dignes. A quoi, pour plus grande confirmation, j'ajousterai son épitaphe qui se peut lire sur son tombeau, au milieu du chœur de la Cathédrale de Paris; que vouloir contredire seroit accuser d'un impudent mensonge celui qui l'a composée; laquelle aiant passé par près de cinq siècles avec l'approbation des chanoines de ceste église, doit estre réputée véritable et non sujecte à contredit; au contraire, elle doit servir d'éloge fort avantageux pour sa gloire. Elle porte donc :

Quem cathedræ decoravit honor, quem sanguis avitus,
  Quem morum gravitas, hîc jacet Odo situs.
Præsulis hujus erat, quod habent hæc tempora raro,
  Mens sincera, manus munda, pudica caro.
Lenibus hic lenis, toga nudis, victus egenis,
  Vita fuit juvenis clara, probata senis.
Bis sex centeno Christi, quartoque bis anno,
  Tredecimo julii transiit Odo die.

Se peut-il dire quelque chose de plus glorieux, non-seulement pour un prélat, mais pour qui que ce soit? Qui fait veoir qu'il n'estoit tel que Rigord et Vincent de Beauvais le blasonnent. Il se pourroit faire, qu'estant d'une naissance plus relevée que celle de Maurice, il portoit plus haut que lui. Mais, qui est-ce qui l'en peut blasmer, chacun estant obligé de conserver l'honneur de son extraction, pourveu que ce soit dans les termes de la modestie, qui est la règle des actions civiles. L'origine de Maurice estoit bien au-dessoubz de celle d'Eudes; et bien qu'on l'appelast Maurice de Sully, ce n'est pas qu'il fust issu des seigneurs de Sully, desquels descendoit Eudes, mais pour ce qu'il estoit natif de ce lieu. L'on dit qu'il estoit fils d'une pauvre veuve, nommée Umberge, laquelle, n'aiant moien de l'entretenir aux estudes ausquelles il avoit une particulière inclination, l'envoia à sa bonne fortune. S'estant retiré à Paris, il y trouva quelques charitables personnes qui, le voiant porté aux lectres, lui donnèrent moien de s'y avancer. Il y fit tel progrès qu'il parvint au degré de docteur. Jean Herold, continuateur de Guillaume de Tyr, rapporte de lui, que certains s'en voulant railler, estant encores pauvre garçon, lui proposèrent de lui donner l'aumosne, à condition qu'il renonceroit aux prétentions de parvenir à la dignité épiscopale, ce qu'il refusa faire, disant que personne ne doit jamais vendre sa bonne fortune. En quoi il eut raison, pour ce qu'il parvint à la dignité épiscopale de ceste capitale de France, à laquelle les plus grands du roiaume ont de la difficulté d'acteindre. Ce fut ce Maurice qui commença l'édifice de l'église de Paris, ou qui, selon d'autres, le continua après une grande intermission qu'en avoient fait ses devanciers; et le mit en tel estat que Eudes, son successeur, eut la gloire de l'achever en la forme qu'il se veoid à présent. Mais, pour reprendre d'où nous nous sommes détournés, il faut dire : An. 1206.

De Archambaud II, frère de cest Eudes, sortirent trois masles : Archambaud, Simon et Henri.

Archambaud III succéda à son père; Simon fut chantre puis archevesque de Bourges, et enfin cardinal de Sainte-Cécile et légat en France en 1233, dit Robert, mais il recongnoist luimesme qu'il n'est dans Ciaconius, ni Onufrius, ce qui me fait douter de ce cardinalat. Il gist au milieu du chœur de sa Cathédrale. Henri, par la promotion de son frère, fut pourveu de sa chantrerie et chanoinie en la mesme église. Je ne trouve point quelle femme espouza Archambaud, mais j'estimerois que de lui seroient descendus : Eudes, Henri, Macé et Jean les de Sully, n'y aiant que lui de ses frères, qui ait esté marié.

Quand à Eudes, je trouve qu'il avoit enlevé une nièce de Guillaume d'Erblei, ou d'Arrablé, chevalier, pour quoi il fut appelé en justice et tellement poursuivi, qu'il y eut arrest, qui se veoid entre ceux de Toussaints de l'an 1278, contre ledit Eudes, par lequel il fut dit que la meilleure de ses maisons seroit démolie à rez de terre et que la somme de cinq cens livres

An. 1206. seroit prinse sur son bien, pour l'amende envers le roi. Je ne sçai ce qui en arriva; mais je trouve qu'il avoit espouzé une Ennor ou Eléonor de Beaujeu, à cause de laquelle il prenoit la qualité de seigneur de Beaujeu : cela se veoid par certaines escritures et enquestes, qui sont entre les titres du Thrésor du roi, au second sac de Poitou, nombre 63, concernant la justice, les tailles et autres droits de la terre et seigneurie de Saint-Hilaire de Bourgongne, contentieux entre les thrésauriers, doien et chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers d'une part, et ladite Ennor de Beaujeu, qui estoit veuve de cest Eudes de Sully. Je trouve à la vérité qu'une Ennor ou Eléonor de Beaujeu vivoit en mesme tems que cest Eudes, sçavoir environ l'an 1286; mais comme Severt, duquel je l'ai prinse, n'asseure pas qu'elle aie esté mariée, aussi je ne dis pas qu'elle soit la mesme qui ait espouzé Eudes de Sully.

De leur mariage vint un autre Eudes de Sully qui, par un contrat de vente fait au mois de febvrier de l'an 1286, se qualifie seigneur de Beaujeu, lequel espouza Marguerite, fille de Geofroi, chevalier, sieur de Milli en Gastinois, bailli d'Amiens; duquel mariage seroient issus un fils, nommé Adenet, et une fille, appelée Agnès, neveu et nièce de Philippes de Milli, soubzdoien de Chartres. Le premier chef se veoid par ledit contrat ci-dessus allégué, par lequel il est dit que Eudes de Sully, chevalier, seigneur de Beaujeau, et Adenet, son fils, et défunte Marguerite, sa femme, fille dudit Geofroi, seigneur de Milli en Gastinois, vendent à Hugues de Bouville, chambellan de Philippes, roi de France, tout ce que ledit Adenet et Agnès, sa sœur, pouvoient avoir, de la succession de leur mère ou pour quelque autre que ce fust, audit Milli et ses appartenances, moiennant mille quatre-vingt livres, que ledit Adenet promectoit garandir contre tous, et particulièrement contre sa sœur et la dame d'Autrei et Françoise de Sully, veuve de Guillaume, jadis seigneur de Milli et de Boisgibaut. A quoi aussi Eudes obligeoit sa chastellenie de Blet qui estoit du fief du comté d'Artois, et le reste qu'il avoit en la terre d'Autrei, mouvant du fief de la dame de Sully.

De cest Adenet, j'estime que Philippes et Guillaume de Sully, chevaliers, seroient descendus; et de ce Guillaume et de Jeanne, sa femme, qui vivoient en 1345, un autre de mesme nom, seigneur de Boillon, séneschal de Rhodès, auquel Louis XI donna, en 1474, la seigneurie de Prades et du Pont de Sallas, confisquée sur le comte d'Armagnac. De lui seroit venu N. de Sully, qui espouza Marie de Beaujeu, desquels issit Louise de Sully, femme de Philippes de Choiseul, baron de Lauques, gouverneur d'Arras, du règne de Louis XII, roi de France, père et mère d'Antoine de Lauques. An. 1206.

Reprenant maintenant Henri, frère dudit Eudes de Sully, il espouza Perrette de Courtenai, dame de Chasteau-Renard, d'où vindrent Jean, qui mourut sans hoirs, et Jeanne, femme d'Adam de Melun, vicomte de Montreuil-Berlai.

Pour Macé de Sully, je ne trouve point son alliance, mais bien qu'il eut un fils nommé Jean, protonotaire du Saint-Siége.

Jean, dernier fils d'Archambaud III, fut premièrement doien de Bourges, puis il fut eslu archevesque de la mesme église, en 1260, par le déceds de Simon, son oncle, et exerça ceste charge jusques en 1273.

Je trouve encores Gui, archevesque de Bourges, de l'ordre des Frères-Prescheurs, lequel succéda au précédent; mais je n'ai pu descouvrir s'ils estoient parens ou non, et en quel degré; non plus que d'un autre Jean de Sully, chanoine dudit Bourges, lequel, vers l'an 1281, fut eslu, par compromis du chapitre de la cathédrale dudit lieu, archevesque de ceste métropole. Voilà tout ce que j'ai pu sçavoir de ceste maison de Slly, descendue de Guillaume, fils aisné de nostre comte Thibaud.

Je peux ajouter à celle-ci les comtes de Sancerre, qui ont aussi prins leur origine de la mesme famille. Le comté de Sancerre appartenoit autrefois à Roger de Beauvais, fils d'Eudes I, comte de Chartres, auquel il estoit escheu de la succession de ses ancestres. Voulant obliger son église, il permuta ce comté que tenoit un de ses frères, avec celui de Beauvais qu'il donna, et vint à sa dignité épiscopale, qui y est demeurée du depuis annexée, et compose une des pairies ecclésiastiques de France. Dès ce tems-là le comté de Sancerre rentra dans la famille des comtes de Chartres, où il demeura jusques à Thibaud, surnommé *le Grand*, lequel le bailla à Estienne, son fils, auquel il fit souche.

Il espouza Marie, fille de Geofroi de Donzi, de laquelle il eut

An. 1206. Guillaume et Estienne, que Guillaume-aux-Blanches-Mains appelle ses neveux, et de la reine Alix, sa sœur, femme du roi Louis le Jeune, par certain acte du mois de juillet 1199.

Cest Estienne estant décédé au Levant et dès l'an précédent (1), Guillaume, son fils aisné, lui succéda au comté de Sancerre et à tous les grands fiefs qui en dépendoient, sçavoir, Montfaucon, Seilli, Valencé, Lorei, Saint-Brisson, Chastillon-sur-Loing et La Ferté-Loupière, desquels il porta les foi et hommage à Blanche, comtesse de Troies, en 1209. Il espouza, dit Du Tillet, Isabeau de Rosni, de laquelle il eut Louis, qui continua la famille de Sancerre après le trespas de son père qui mourut prisonnier entre les mains des Turcs, dès l'an 1217. Car, pour Estienne, son oncle, bien que je voie qu'il aie esté marié avec Aliénor, fille de Raoul de Vermandois, desjà veuve de quatre maris, je trouve toutefois qu'il n'en a point eu d'enfans. Il en avoit pourtant d'une autre femme, pour ce qu'en 1252, au mois de décembre, jour de sainte Luce, il donna au Chapitre de Chartres cinquante sols chartrains de rente, pour son anniversaire et celui d'Estienne, Jean et Thibaud, ses enfans, qui, à mon avis, doivent estre décédés devant lui.

Ce Louis prenoit la qualité de comte de Sancerre dès l'an 1225, par certaines lectres d'eschange faites par Henri de Sulli avec les religieux de Saint-Benoist-sur-Loire, des droits qu'il avoit à Chastillon-sur-Loing, pour et contre la baillie de Villemesme, appartenant ausdits religieux; et par autre acte du mois de décembre 1226, Guillaume, son père, expose qu'estant sur le point de s'en aller en Terre-Sainte, il auroit, du consentement de Blanche, comtesse de Champagne, baillé la garde de sa terre à Robert de Courtenai, avec la baillie de Louis, son fils, s'il venoit à mourir en son voiage, ainsi qu'il arriva, comme dit est.

De Louis vindrent, dit Du Tillet, Estienne, Jean, Louis, Robert et Thibaud; en quoi j'estime qu'il se peut estre trompé, d'autant que par un arrest donné au Parlement, de Pentecoste de l'an 1284, il n'est fait mention que de Jean et Robert, estant porté par icelui qu'Estienne, comte de Sancerre, et Marie, sa mère, avoient recongneu que l'accord et composition suivant An. 1206. avoit esté fait entre eux : sçavoir est, qu'en récompense du propre de ladite Comtesse, que Jean, comte de Sancerre, jadis son mari, et père dudit Estienne, avoit baillé, du consentement de ladite Marie, à Robert de Sancerre, chevalier, son frère, pour sa part et portion, ledit Estienne auroit assigné à sadite mère, les chasteaux et chastellenies de Charenton et de Meillant, avec leurs appartenances et dépendances, pour les avoir et tenir héréditalement à toujours, mais elle et ses héritiers et successeurs consentant qu'elle en portast l'hommage au sieur de Sulli, duquel ces terres relevoient. Et d'ailleurs, je trouve que Jean, Louis et Thibaud venoient d'un autre Louis, comme nous le verrons ci-après.

---

(1) *Cartul. Comit. Campaniæ; Chron. Antisiod.* Inventaire des titres du Roi. Champagne, nomb. 17.

Ce Jean ci-dessus espouza une Marie, comme nous venons de le veoir, de laquelle il eut Estienne, quelques autres masles et une fille, qui fut mariée à Jean, vicomte de Melun, et encores une autre qui, par un arrest de Pentecoste 1263 (1), est nommée dame de Dangu, en certaine enqueste touchant les terres de La Loupe et de Marcheville près Longni-au-Perche : les trois parts et portions desquelles leur furent adjugées contre ledit Estienne, leur frère, par le déceds des autres.

Pour Estienne, j'estime qu'il a esté marié deux fois, premièrement à Perronnelle de Milli, fille de Geofroi de Milli et d'Ennor de Beaujeu, sa femme, d'autant que je trouve dans l'Inventaire des titres du Roi, sous la cotte de Normandie, laiette de Dreux, nombre 22, un contrat de vente fait en 1281, par Estienne de Sancerre, chevalier, seigneur de Saint-Brisson, et Perronnelle de Milli, sa femme, en faveur de Guillaume de Monceaux, archidiacre de Dreux en l'église de Chartres, pour raison de cinquante livres de rentes sur la prévosté de Montreuil-Bonin, diocèse de Poitiers; et que de ce mariage issit Jeanne de Sancerre, espouze de Jean de Courtenai, sire de Champinelles et Saint-Brisson, à cause d'elle, ainsi qu'il se veoid par autre acte de l'an 1331.

Cest Estienne fut comte de Sancerre après son père, et ladite Perronnelle estant décédée, il se remaria avec Marie de la Marche, ainsi qu'il se peut veoir par le traité de mariage passé

---

(1) Registre Olim.

An. 1206. entre eux, en 1288; moiennant le don que fait Hugues le Brun, comte de la Marche, frère de ladite Marie, en faveur dudit mariage, des rentes à prendre sur le thrésor du roi, données par Alfonse, comte de Poitiers, à Hugues le Brun, aïeul d'icelui, comte de la Marche : et le douaire de ladite Marie est assigné par ledit comte de Sancerre, assisté de Marie, sa mère, sur la terre de La Ferté-Loupière; et encores par certaine transaction faite en 1308, entre le roi de France et Marie de la Marche, comtesse de Sancerre, sur ce que ladite Marie prétendoit que les comtés d'Angoulesme et de la Marche, et la seigneurie de Fougères, que Guiard, comte de la Marche, dernier décédé, avoit possédé devoient lui appartenir comme son héritière (1); les gens du roi prétendans au contraire que lesdites terres devoient appartenir au roi, comme confisquées sur ledit Guiard, pour avoir bruslé certain codicille fait par défunt Hugues le Brun, frère de ladite Marie, contenant plusieurs legs faits au profit du roi, et pour avoir conspiré contre sa personne et son roiaume; joint que ledit Hugues et lui devoient au roi plus de six vingt mille livres d'amende, en quoi ils auroient esté condamnés. Et par ladite transaction, icelle comtesse de Sancerre cedde et transporte au roi lesdites comtés de Fougères, Lusignan et autres chasteaux, que Hugues et Guiard tenoient lors de leur déceds, moiennant quelques rentes et revenus spécifiés en ladite transaction, que le roi lui assigne.

De ce mariage sortirent Jean, Thibaud, Louis, Agnès, femme de Jean de Culant, Jeanne, comtesse de Dammartin, et Isabeau, femme de Pierre de Gracei, sieur de l'Isle. Jean fut comte de Sancerre et espouza, dès l'an 1328, Yoie, fille de Robert, chevalier, seigneur de Biaumez, chastelain de Bapeaume, et d'Isabeau, sa femme, comme il se veoid par certain arrest de l'an 1335, desquels sortit Louis, comte de Sancerre. Thibaut fut archidiacre de Bourges, et Louis fut chevalier, qu'on appeloit *Charbonnai*, et avoit espouzé Isabeau de Paci, qui en estoit veuve en 1368. Je ne sçai si ce ne seroit point de lui que seroit sorti Jean de Sancerre, seigneur de Chastillon-sur-Loing, qui avoit espouzé Marguerite de Fontaines, ainsi qu'il se veoid dans les Arrests de 1351.

---

(1) *Invent. des titres du Roi*. Tit. de la Marche, nᵒˢ 22 et 27.

Louis, fils de Jean, fut, comme dit est, comte de Sancerre et bouteillier de France : il fut marié avec Isabeau de Touars, auparavant 1334 (1), veu qu'en ladite année, il plaidoit contre Louis de Touars, chevalier, fils et héritier de Jean, vicomte de Touars, et de Blanche de Brabant, sa femme, pour raison des revenus qu'ils devoient lui assigner ès villes de Nancei et Tillai, en faveur de ce mariage; duquel sortirent Jean et Louis. An. 1206.

Jean fut comte de Sancerre et fut marié deux fois, la première avec Marguerite de Marmande, la deuxiesme avec Constance de Salusses. Louis fut seigneur de Sagongne et connestable de France jusques en 1404, qu'il décéda. Il avoit espouzé Agnès de Culant, de laquelle je ne trouve aucuns enfans. De Jean, comte de Sancerre, et de sa première femme, vint une fille nommée Marguerite, laquelle fut mariée deux fois; premièrement à Béraud, dauphin d'Auvergne; secondement à Jacques de Monberon, maréchal de France. Du premier mariage vint entre autres enfans Marguerite, qui fut jointe par mariage avec Jean de Bueil, seigneur dudit lieu, de Chaufremont et de Saint-Calais, maréchal de France, qui, à cause d'elle, fut comte de Sancerre. Dans les registres de la Cour, de l'an 1414, il est qualifié conseiller et chambellan du roi et du roi de Sicile, en certain procès qu'il avoit contre ledit Béraud, dauphin d'Auvergne, pour raison de cinq mille livres tournois, qu'il lui avoit promises en mariage, avec Marguerite, sa sœur, et contracté depuis sept ans.

De leur mariage vindrent Jean, sieur de Bueil, lieutenant du duc d'Alençon en 1440, et capitaine du chasteau de Sainte-Suzanne; Louis, sieur de Marmande, et Anne, femme de Pierre d'Amboise, auquel fut baillée une portion du comté de Sancerre. Ce Jean, après la mort de son père, fut comte de Sancerre et acheta la part de ladite Anne, sa sœur, et de Jean de Chaumont, son fils, et en fut seul seigneur : il eut deux fils, Antoine et Jacques. Antoine fut comte de Sancerre et seigneur de Saint-Calais et autres lieux, desquels il bailla aveu au comte de Vendosme, en 1484, sçavoir, pour la seigneurie et chastellenie de Saint-Calais, tenue en fief de Mondoubleau, pour la seigneurie d'Espagne tenue en fief de Montoire, et pour la sei-

---

(1) Du Tillet.

An. 1206. gneurie de Chaillou, tenue de Laverdin; sa femme se nommoit Jeanne par les Registres du parlement de Paris, de l'an 1480. Jacques fut seigneur dudit Chaillou et de la Voue, audit comté de Vendosme, en 1496; il espouza Jeanne de Sainte, de laquelle il eut François de Bueil, archevesque de Bourges.

D'Antoine, comte de Sancerre, issirent deux enfans, Charles, qui fut tué en Italie en une bataille contre les Suisses, et Louis, qui fut comte de Sancerre, duquel nous parlerons plus amplement, en l'an 1522; et Renée du Bueil, dame de la Chesnuère en Vendosmois, femme de Mre François de la Chastegneraie, chevalier, duquel elle estoit veuve en 1524.

Voilà tout ce que j'ai pu trouver de la maison de Sancerre jusques à présent. Reprenons maintenant le fil de notre histoire.

* * *

CHAPITRE XXX.

De la guerre contre les Albigeois; Emotion du peuple de Chartres contre le Chapitre de l'église Cathédrale dudit lieu; Punition des séditieux. Simon, comte de Montfort, eslu chef de l'armée des Croisés; Thibaud, comte de Chartres, va contre les Sarrazins du roiaume de Maroc.

L'HÉRÉSIE des Albigeois aiant jecté ses racines dans le Languedoc, le pape Innocent envoia Gilon, Cardinal de Sainte-Marie *in Porticu*, son légat en France, avec lectres adressantes au roi et aux princes, pour les exciter à armer contre ceux qui faisoient profession de ceste secte; pour les porter à prendre plus promptement les armes, il donna rémission de tous les péchés, desquels on seroit véritablement confés et repentans, à tous ceux qui mourroient en ceste occasion. Les affaires du roi ne permectoient qu'il pust y entendre, pressé néamoins par une recharge du Pape, il donna permission à tous ceux de son roiaume d'aller contre ces hérétiques, et de lever tant de monde sur ses terres qu'ils voudroient; lui mesme soudoia quinze mille hommes pour commencer. L'armée qui fut levée à cest effet grossit en peu de tems et se trouva monter à cinquante mille combactans. Les principaux de ceux qui se croisèrent pour ceste armée et qui en prindrent des premiers la conduite furent : Pierre, archevesque de Sens; Gautier, évesque d'Authun; Robert de la Tour, évesque de Clermont; Regnaud de Mouçon, évesque de Chartres; Henri, évesque de Nevers; Hervé, comte dudit lieu; Eudes, comte de Bourgongne; Gaucher, comte de Saint-Paul; Simon, comte de Montfort; Miles, comte de Bar-sur-Seine, vicomte de Chartres; Aubert Mauvoisin, seigneur de Rosni, et plusieurs autres qu'il seroit trop long à raconter. An. 1209.

Tandis que Regnaud estoit occupé en ce voiage, Catherine, comtesse de Chartres, ou ses officiers, aiant prins un nommé Morteau ou Moreau, habitué en l'église dudit Chartres, et ne l'aiant voulu rendre à la demande qu'en fit le Chapitre, comme de son justiciable, lui, usant de son privilége, mit l'interdit dans la ville et banlieue dudit Chartres, que l'archevesque de Sens approuva par ses lectres du 4 febvrier 1209. Ce procédé irrita tellement les uns contre les autres, qu'au mois d'octobre suivant, de l'an 1210, il arriva un dimanche, sur l'heure de vespres, que la populace, excitée par lesdits officiers, se transporta dans l'hostel et maison de Guillaume, doien de l'église Cathédrale, assize dans le cloistre d'icelle, soubz prétexte de demander raison d'un de ses serviteurs qui avoit offensé de parolles un certain païsant des appartenances de la Comtesse. Les officiers du Chapitre, pour empescher qu'il ne se fist quelque sédition, furent trouver le Mareschal et le Prévost de ceste dame, pour interposer leur authorité et celle du roi, pour faire retirer le peuple de leur cloistre. Ces officiers, au lieu d'assister ceux du Chapitre, provoquèrent des habitans, qui n'y pensoient pas, à saccager et piller la maison du doien; ils envoièrent un trompette par la ville publier que chacun print les armes, et se rendit à la maison du doien, pour la renverser et ruisner.

Il ne fallut guères les presser, d'autant que le simple peuple, qui n'aime guères d'ordinaire les ecclésiastiques, et que la

An. 1210. licence de l'hérésie avoit mis en quelque dégoust et mesprix, ils coururent tout aussitost au cloistre, enfoncèrent les portes de l'hostel du doien, cassèrent les vitres, brisèrent tout ce qu'ils rencontrèrent; et comme si tout eust esté au pillage, chacun emportoit sa pièce des meubles qu'ils trouvèrent. Tout ce que pust faire le doien, ce fut de se sauver dans l'église, tandis que ses gens se défendoient en un corps de logis séparé, auquel, quelque effort que pussent faire ces séditieux, ils ne purent entrer.

La nuit les aiant fait retirer, le Chapitre, grandement offensé de ceste voie de fait, fit cesser le service en la Cathédrale, enjoignant au reste du clergé de la ville et banlieue, de faire le semblable; permectant seulement aux curés de dire la messe-basse, certains jours de la sepmaine, les portes fermées et sans qu'il y eust aucune assistance; et ce, seulement pour renouveler et consacrer les hosties, pour administrer ceux qui, estant proches de leur fin, requerroient le viatique, qui ne doit estre dénié à personne, confès et repentant de ses péchés à l'article de la mort. Tous les autres sacremens furent interdits, hormis le baptesme des enfans, qui ne se conféroit pourtant pas dans les églises, mais seulement soubz les chapiteaux d'icelles.

Le grand autel de la Cathédrale fut dénué de ses paremens, et la Sainte-Châsse, qui estoit gardée lors dans le dossier dudit autel, fut ostée de son lieu et mise sur le marche-pied d'icelui; toutes les châsses des Saints furent descendues et posées sur le pavé du chœur, devant la Sainte-Châsse; la représentation du Crucifix fut aussi mise à bas, vis-à-vis des Châsses, et tous les jours, à certaine heure, le sepmainier de l'église, montoit au pulpitre d'icelle, où, chandelles esteintes et clochettes sonnantes, il dénonçoit excommuniés tous ceux qui avoient trempé en ceste action.

Par toutes les paroisses de la ville et banlieue on faisoit le mesme, et les cloches ne sonnoient plus le couvre-feu le soir, qu'on n'obmectoit pourtant durant l'interdit : mais tant s'en faut que cela appaisast la populace irritée, qu'au contraire il alluma davantage sa cholère contre lesdits ecclésiastiques; considéré que quinze jours après ceste sédition, comme le sepmainier prononceoit les parolles de l'excommunication, le peuple, qui estoit là présent, se mit à faire une huée avec plusieurs pa-

rolles injurieuses et de mesprix contre l'excommunication et An. 1210.
ceux de qui elle estoit émanée. Ce que Dieu ne laissa impuni, d'autant que, dès le soir de la mesme journée, le feu s'estant prins dans le bas de la ville en une rue proche la rivière, qui passe au travers d'icelle, il sauta de maison en maison et brusla presque toutes celles des séditieux, qui s'estoient emploiés à la démolition de celle du Doien, et estant passé dans le cloistre de la grande église, il fut micaculeusement préservé de cest incendie, le feu n'aiant acteint aucune maison des chanoines, logés dans icelui. Ce qui porta quelques-uns des complices de ceste émotion à recongnoistre leur faute; combien que les autres demeurassent obstinés en la leur, et plus irrités à cause de la perte qu'ils avoient faite.

Le doien et quelques chanoines, qui avoient esté malmenés, tant en leurs personnes qu'en leurs biens, voulant en avoir la raison et du violement de l'immunité de leur cloistre, furent, dès la sepmaine suivante de ceste émeute, trouver le Roi, pour lui rendre leurs plaintes contre le Mareschal et le Prévost de la comtesse et autres, leurs complices. Philippes-Auguste, qui avoit esté desjà imbu de tout ce qui s'estoit passé, estimant que son authorité avoit esté plus blessée en ceste entreprinse que la liberté de l'église violée; quoiqu'il tesmoignast de vouloir s'en rapporter au dire du doien et des chanoines, il voulut néamoins en congnoistre plus particulièrement, et qu'il en fust informé, pour faire la justice exemplaire des autheurs de ceste sédition, et promit de se rendre au plus tost sur les lieux, pour rendre à un chacun ce qui lui appartiendroit. Il n'y manqua pas; car, dès la sepmaine suivante, il se transporta à Chartres, et estant descendu à l'église, il fut grandement touché de voir le triste spectacle que nous avons rapporté ci-dessus, et, après avoir fait ses prières et passé par dessoubz la Sainte-Châsse, suivant la pratique de ce tems-là, il donna une pièce d'étoffe de soie pour faire des ornemens, et deux cens livres parisis pour la fabrique de l'église. De là il s'en alla visiter l'hostel du doien, qui estoit au parvis de l'église, où, aiant considéré jusques où la rage des séditieux s'estoit estendue, il ne voulut s'arrester davantage dans la ville, en laquelle aiant demeuré seulement une heure, il s'en retira; laissant néamoins trois de ses officiers pour informer de la vérité du fait et ouïr les tesmoins qui seroient pro-

An. 1210. duits de part et d'autre, pour ce fait, lui envoier le tout avec assignation aux parties, pour ester à droit à Paris, et entendre le jugement qui en seroit rendu.

Le doien et autres, qui avoient intérest en l'affaire, ne s'endormirent pas à la poursuite d'icelle, et l'aiant mise en estat de juger, ne manquèrent de se trouver à leur assignation qui eschéoit le jour de la Toussaint. La Cour estoit pour lors grosse, pour ce que plusieurs seigneurs s'y estoient rendus, pour traiter des affaires du Roiaume. Le roi aiant esté informé au vrai par ses commissaires de ce qui s'estoit passé à Chartres, voulut lui-mesme prononcer le jugement contre les coupables; par lequel il condamna le Mareschal et le Prévost de la comtesse de Chartres à satisfaire publiquement, dans la grande église, le Chapitre d'icelle, en présence des clercs et des laïcs, pour le violement de l'immunité de leur cloistre, et de toutes les injures, torts et griefs qu'ils leur auroient fait souffrir; sçavoir, le Prévost en son particulier et pour toute la commune, et le Mareschal pour sa personne seulement; leur enjoignant de paier certaine somme d'argent à laquelle se trouveroit monter le dommage de la maison du doien et du chanoine, son proche voisin; tant pour les bastiments que meubles qui en auroient esté enlevés et desrobés, dont ils seroient creus à leur serment, ou bien pour asseurance à bailler bons gages et suffisantes cautions, de remectre et réparer lesdits bastiments en l'estat qu'ils estoient lors de ladite émotion; comme aussi de rendre les meubles, ou la valeur d'iceux. Le roi se constitua pleige pour le Doien et Chapitre, et Renaud, comte de Boulongne, pour la comtesse de Chartres et ses officiers; et pour faire exécuter tout ce que dessus, le roi envoia un de son conseil à Chartres, où toutes choses aiant esté mises à exécution, selon la volonté du roi, le Chapitre leva l'interdit, para l'autel de ses ornemens, remit la Sainte-Châsse dessus, fit remonter le crucifix et remectre les châsses en leur lieu, au grand contentement de ceux qui n'avoient trempé en ceste affaire, et à la confusion de ceux qui avoient esté cause de ceste sédition.

Regnaud de Mouçon estant, lorsque tout cela se passa, en l'armée des Albigeois, comme il fut de retour, et eust esté informé de tout ce que dessus, trouvant que le roi n'avoit prononcé qu'une peine pécuniaire et non afflictive, pour le forfait des délinquans, il fut trouver Sa Majesté, avec le doien et les députés du Chapitre, laquelle ils supplièrent faire droit sur ce chef. Philippes-Auguste jugeant que les coupables avoient offensé Dieu non-seulement et son église, mais encore qu'ils avoient blessé son authorité roiale et les particuliers, les condamna en trois mille livres parisis de réparation; sçavoir en cinq cens livres envers l'Evesque, quinze cens envers le Chapitre, sur lesquelles le doien prendroit soixante livres pour les dommages et intérests, et les autres mille livres, envers lui. Et outre, le roi ordonna que lesdits criminels et leurs complices, desquels le Chapitre s'estoit plaint nommément, comparoistroient un jour solemnel, auquel ils assisteroient en l'église en une procession, qui s'y feroit publiquement, nuds jusqu'au nombril, portant des verges en leurs mains, desquels ils seroient fustigés et bactus à la fin d'icelle, devant le grand autel, en présence des assistans, pour peine et satisfaction de leur offense commise contre le doien, sa bienheureuse mère et ses serviteurs (1). Ce qui fut exécuté ponctuellement comme il avoit esté ordonné, ainsi qu'il se lit ès chartes de l'église. An. 1210.

Il estoit nécessaire que le roi entreprint la cause des ecclésiastiques, qui estoient grandement oppressés en ce tems-là, tant par les hérétiques, que par quelques seigneurs infestés de leur pestilente doctrine, qui les traictoient fort indignement, ainsi que Rigord et Pierre des Vaux-de-Cernay en rendent tesmoignage par les histoires qu'ils en ont mises au jour.

Pendant que cela se passoit à Chartres, Simon de Montfort, seigneur du diocèse de ceste ville, qui avoit esté eslu chef et général de l'armée des Croisés, avançoit fort les affaires de ceux de son parti, et reculoit de beaucoup celles des hérétiques, desquelles Pierre d'Arragon, Raimond, comte de Tolose, Roger, comte de Foix, Pierre Roger, seigneur de Cabaret, Raimond de Termes, Aimeri de Montréal et le vicomte de Béziers, estoient les principaux fauteurs. Plusieurs nobles de ce diocèse, désirant avoir part à la gloire de Montfort, qui avoit conquesté Carcassonne, partie du comté de Tolose et de Foix, et presque tout l'Albigeois se rendirent en son armée. Montfort, pour actirer aucuns d'iceux pour l'assister, donna à Bouchard de Marli,

---

(1) *Cartul. Capit. Carnot.*, carta 118.

An. 1210. seigneur d'un fief de mesme nom, qui est dans Gallardon, le chasteau de Saissac, où les hérétiques l'assiégèrent avec Gaubert d'Essigni, lesquels furent prins. Gaubert fut tué, Bouchard emmené prisonnier, où il demeura seize mois (1). Montfort avoit aussi mis Amauri et Guillaume de Poissi, pour garder un chasteau, proche de Carcassonne; ils furent forcés et prins, auparavant qu'ils pussent estre secourus, et emmenés prisonniers.

La mère de Bouchard de Marli, autrement de Montmorenci, estoit allée en Languedoc, pour solliciter la délivrance de son fils, en la compagnie de la comtesse de Montfort, qui menoit, sur le commencement du Caresme de l'an 1210, ou selon nostre supputation ordinaire, 1211, du renfort à son mari. Ce fut à la bonne heure, pour trois femmes qui furent trouvées environ la Saint-Jean, au chasteau de Minerbe avec six-vingt hérétiques et quelques autres femmelettes, lesquels furent tous bruslés, excepté ces trois, que la mère de Bouchard sauva des flammes, après leur avoir fait reconnoistre leur erreur, et abjurer leur faulse opinion.

Quelques mois après, Montfort fut assiéger le chasteau de Termes, estimé imprenable à cause de son assiette, qui estoit sur un roc, entouré de profonds précipices. Pendant ce siége, Regnaud, évesque de Chartres, et Philippes, évesque de Beauvais, y arrivèrent avec Robert, comte de Dreux, et celui de Ponthieu, et encores Guillaume, archidiacre de Paris, qui leur amenèrent du secours. Ce dernier estant personnage d'un bon esprit, servit beaucoup à prendre la place : comme l'on la bactoit fort et ferme, ceux qui estoient dans une tour destachée d'environ un jet de pierre dudit chasteau, la quictèrent; les gens de Regnaud, évesque de Chartres, s'en estant approchés, s'en emparèrent promptement et plantèrent au-dessus le drapeau de leur maistre. D'autre part, Guillaume de Secourai, gentilhomme Beauceron, conserva lui seul un mangonneau qui incommodoit fort les assiégés, contre quatre-vingt d'iceux, qui estoient sortis pour le brusler.

Le tems de quarante jours, qui estoit celui porté pour gaigner les indulgences contre les Albigeois, estant expiré, les évesques de Chartres et de Beauvais, avec les comtes de Dreux et de Ponthieu, voulurent se retirer chez eux; on ne pust retenir pas un d'iceux que l'évesque de Chartres et ses gens, qui se laissèrent vaincre par les larmes de la comtesse de Montfort; les autres s'estant mis en chemin pour s'en retourner, Regnaud, nostre prélat, conseilla au comte de Montfort de faire sommer Raimond de Termes de se rendre et son chasteau. Pour ce faire, le comte y envoia l'évesque de Carcassonne, qui s'estoit par cas fortuit rencontré dans l'armée, qui avoit sa mère et Gui de Rochefort son frère, qui estoient des plus affectionnés au parti des hérétiques; jusque-là que Dupleix escrit que cest évesque trempoit avec eux en la deffense de leur secte, et lui bailla ledit comte de Montfort, son mareschal, pour l'accompagner (1); mais tant s'en faut qu'ils trouvassent aucune disposition aux assiégés, pour se rendre, qu'au contraire ils les trouvèrent très fermes, en la résolution de se bien deffendre. An. 1211.

---

(1) Petr. de Vallib , *Hist. Albig.*, ch. 27.

L'évesque de Chartres, aiant prins congé du comte de Montfort, pour s'en retourner à cause de l'hiver qui approchoit; et, comme le comte se fust mis par honneur à le conduire, il s'éleva un grand bruit à cause d'une sortie, qu'avoient faite les assiégés, pour rompre ou rendre utile un des mangonneaux qui bactoient le chasteau: Montfort courut incontinent de ceste part, où il contraignit lui seul ces soldats de se renfermer dans leur tannière. Quelques jours après, sçavoir le 22 de novembre, le comte aiant mis ses ouvriers à couvert, commença de leur faire sapper le roc, sur lequel estoit assis ce chasteau; ceux de dedans, voiant qu'ils n'en pouvoient empescher la sappe, et éviter d'estre prins, taschèrent de se sauver; les assiégeans s'en estant aperceus, allèrent après, en tuèrent un nombre et prindrent les autres prisonniers. Un pèlerin de Chartres, pauvre et sans nom, qui mériteroit pourtant bien qu'on le sceut, pour lui donner place en ceste histoire, courant avec les autres, rencontra Raimond, seigneur du chasteau, qu'il fit son prisonnier, et le présenta au comte de Montfort, cetui-ci, joieux de l'avoir en sa possession, l'envoia à Carcassonne, où il le tint au fond d'une tour plusieurs années; et cependant, se rendit maistre du chasteau: ce qui fut grand avancement pour ses af-

---

(1) *In Philip.*, part. II, p. 205.

An. 1211. faires, d'autant qu'au partir de là, il print ceux de Constance et de Puiverd, avec Castres et Lombers, qui s'estoient soustraites de son obéissance, lesquels lui furent rendus, tellement qu'il avoit presque toutes les places de l'Albigeois et de là le Tarn.

Quelque tems après, Pierre, roi d'Arragon, les comtes de Tolose et de Foix s'assemblèrent à Narbonne pour trouver les moiens de s'accommoder ensemble. On en proposa plusieurs de toutes parts, desquels les parties n'estant demeurés d'accord, ils se séparèrent (1). Le roi d'Arragon ne laissa de recevoir Montfort à l'hommage de Carcassonne, qui le conduisit jusqu'à Montpellier, où le roi promit au comte de marier Jacques, son fils aisné, à sa fille, et lui mit son dit fils entre les mains, en la possession duquel il demeura jusqu'après la bataille de Muret, de laquelle nous parlerons ci-après.

Sitost qu'il fit bon marcher, l'évesque de Paris, Enguerrand de Couci, Robert de Tournai, Juhel de Maienne et plusieurs autres seigneurs, entreprindrent le voiage, et arrivèrent au camp sur la Mi-Caresme. Montfort, avec ce renfort, s'en alla assiéger Cabaret, qui lui fut rendu par Pierre Roger, seigneur du lieu; qui rendit par le mesme moien Bouchard de Marli en eschange de quelques terres (2). Cabaret rendu, qui estoit une des plus fortes places qu'eussent les hérétiques, estant venu en la puissance de Montfort et des Croisés, ils s'en allèrent assiéger Lavaur, ville assize sur la rivière de l'Agout, à laquelle le 3 mai ils livrèrent un si rude assaut, qu'ils forcèrent et gaignèrent le chasteau, firent pendre Aimeri de Montréal, qui le deffendoit, et jecter dans un puits Geraude sa sœur, l'une des plus obstinées de la secte Albigeoise, lequel ils firent combler de pierres.

Sicard, seigneur de Puilaurens, géhenné en son âme d'avoir faussé sa foi à Montfort, quicta son chasteau et se retira à Tolose. Montfort l'assiégea aussitost, mais il fut prévenu par les comtes de Tolose, de Foix et de Comminges, qui se jectèrent dedans pour le deffendre (3). Eustache de Caen et Simon de Neaufle le vinrent trouver en ce siége, où le premier demeura, et l'autre s'en retira avec honneur, comme fit aussi Montfort, considérant qu'il n'avoit pas assés de forces, pour emporter ceste ville, qui estoit bien deffendue par les comtes susdits, An. 1212. lesquels, avec les habitans, faisoient plusieurs sortier sur Montfort et les siens.

---

(1) Petr. de Vall., ch. 47. Guil. de Podio Laurencii, ch. 16. — (2) Petr. de Vall., ch. 48 et 52. — (3) Petr. de Vall., ch. 54. Noguiés, lib II, ch. 14.

Il ne recula que pour mieux sauter, car, aiant eu avis à Carcassonne, où ses affaires l'avoient appelé, que les comtes de Tolose et de Foix, avec Gaston de Béarn et Savari de Mauléon, prenant avantage de son absence, estoient allés assiéger Castelnaudari, avec une armée de cent mille combactans (1), il se rendit au plus tost dans le chasteau, avec Gui de Lucei, Simon de Neaufle, Geofroi, son frère, et Matthieu de Marli, frère de Bouchard, leur cousin, auquel le comte avoit donné Saint-Martin proche dudit Castelnaudari, et autres gentilshommes du diocèse de Chartres, pour le secourir. Ils firent si bien qu'avec une poignée de gens, ils contraignirent les ennemis de lever le siége et de se retirer avec beaucoup de confusion et fort peu de gloire. La ville, aiant receu sa liberté par l'esloignement du Tolosain, Montfort reprint plus de cinquante chasteaux qui s'estoient rendus, tant au comte de Tolose, qu'à celui de Foix, et passa son hiver à faire ceste conqueste. Olhagarai, historien de Foix, escrit toutes ces guerres à l'avantage de son seigneur, comme s'il y eust eu la meilleure part. Mais s'il estoit aussi véritable que vain, il ne prendroit pas si souvent, comme l'on dit, Paris pour Corbeil, et pour donner de la louange à son comte, il n'auroit fait tant de pas de clerc, qui se remarquent dans la tisseure de son œuvre.

Durant que cela se passoit, Robert Mauvoisin, seigneur de Rosni, aiant fait un voiage en sa maison, il retourna en Languedoc avec cent hommes bien choisis : le comte de Montfort s'en alla avec eux et ce qu'il y avoit de monde, trouver le comte de Foix qui avoit assiégé Carmain, et lui fit lever le siége avec tant de précipitation, qu'il y laissa toutes ses machines, pour n'avoir eu le tems de les faire enlever.

Si ceste victoire rejouit Montfort, l'arrivée de Gui, son frère, dans son camp, augmenta son contentement (2). Il l'avoit laissé au Levant, où il s'estoit marié avec une princesse de la race des rois de Jérusalem, qui lui avoit apporté en mariage la seigneurie de Sidon et autres grands biens. Ce fut vers les festes de

---

(1) Petr. de Vall., ch. 56. — (2) Petr. de Vall., ch. 59, 60 et 61.

An. 1212. Noël que Gui, sa femme et leurs enfans se rendirent à Castres, que Montfort tenoit assiégé. Les festes passées, Gui accompagna son frère au siége de Tudelle, qu'il emporta sur le père de Geraud de Pepios, l'un des plus francs hérétiques du païs, et pour son père, il l'échangea avec Robert de Compense, cousin de Robert Mauvoisin. Le comte de Tolose avoit donné audit Geraud de Pepios le chasteau de Saint-Marcel, à trois lieues d'Albi, et Montfort le fut assiéger. Le Tolosain en aiant eu le vent se transporta avec le comte de Foix et de Comminges et grand nombre d'infanterie : quoique la partie fust mal faite pour Montfort qui ne pouvoit avoir en tout que cent hommes, il ne laissa de les tenir en cervelle, et leur donner bien des affaires; mais ne voiant d'où ils pourroient recouvrer des vivres, il se retira bravement, sans qu'aucun osast le poursuivre, et se rendit à Albi, le samedi de Pasques.

Il partit le lendemain de la feste, pour Gaillac, et s'en retourna d'où il estoit venu. Les pèlerins françois que Robert Mauvoisin avoit emmenés, sentant le beau tems, voulurent s'en retourner chez eux. Bouchard et Matthieu de Marli se mirent de la partie, veu que je trouve une transaction passée à Melun en 1212, au mois de juillet, entre eux et le Chapitre de Chartres, pour raison des voiries de Champseru, avec la ratification qu'en firent le roi Philippes-Auguste et Hervé de Gallardon, avec Alix sa femme.

Au mesme tems, nostre comte Thibaut, à l'instigation du pape Innocent III, se croisa contre Mahomet, roi de Maroc, qui faisoit la guerre en Espagne, et fut défait le 17 du mesme mois de juillet avec deux cens mille Maures, qui demeurèrent sur la place (1). Le comte de Tolose estant venu presque en mesme tems à Puislaurens, Montfort alla pour l'assiéger; le Tolosain ne l'actendit pas, tellement que Montfort l'aiant trouvé abandonné, il le donna à Gui de Lucei qui la répara et munit de gens et de vivres. De là, il fut à Rabastenc et Gaillac, qui se rendirent sans coup férir, avec quelqu'autres places qu'il alla recevoir; puis, descendant à Agen qui se rendit aussi, il assiégea Pennes d'Agenois; et cependant, il envoia Robert Mauvoisin recevoir Marmande, que les habitans lui livrèrent. Cela fait, le comte retourna à Foix, print Moissac, où il y avoit une abbaïe de l'ordre de S. Benoist, sécularizée de nostre tems, en laquelle Pepin, roi d'Aquitaine, son fondateur, avoit institué mille moines. An. 1212.

---

(1) Taraffa, Matth. Paris; Du Chesne, en la *Vie d'Innocent III.*

Pendant tout ce que dessus et durant l'absence du comte Thibaut, qui n'estoit de retour des Espagnes, Regnaud de Dammartin, comte de Boulogne, raza un chasteau que Philippes de Dreux, évesque de Beauvais, avoit fait bastir, pour ce qu'il portoit préjudice à nostre comtesse de Chartres, qui l'estoit aussi de Clermont en Beauvoisis. L'évesque, par droit de repressailles, ruisna le chasteau de Halmes, que Regnaud avoit fait construire de nouveau, en la forest de Mesurmi. Le roi s'estant intéressé pour l'évesque contre le comte de Boulongne avec lequel il estoit mal d'ailleurs, il lui tesmoigna de remectre entre ses mains toutes les forteresses qu'il tenoit. Sur le refus qu'il fit d'obéir, le roi lui déclara la guerre, et s'en alla assiéger Mortaing, qu'il emporta de force dans trois jours, combien qu'on le tint imprenable. Regnaud, considérant que ses forces n'estoient pour résister à celle du roi, laissa son comté de Boulongne qui venoit du costé de sa femme, et toutes ses forteresses, à Louis, fils aisné du roi, et se retira vers le comte de Bar, père de nostre prélat, qui estoit son cousin, et depuis vers l'empereur Othon et Jean, roi d'Angleterre.

Vers le mesme tems, nostre comte Thibaut, estant de retour d'Espagne, presta serment de fidélité au roi Philippes-Auguste, de tout ce qu'il possédoit de la succession de feu Louis, son père, ainsi qu'il se peut veoir par les lectres de réception en foi, que le roi lui en fit expédier à Moret au mois d'aoust de l'an 1212.

◆

CHAPITRE XXXI.

De la bataille de Muret contre les Albigeois, de celle de Bovines contre Ferrand, comte de Flandres, gaignée par Philippes-Auguste. Les conquestes des Croisés, délaissées à Simon de Montfort. Incendie du monastère de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres. Simon de Montfort et le comte de Tolose.

An. 1213. Encores que mon dessain ne soit de descrire que par occasion les guerres de Simon de Montfort, je ne peux néamoins passer soubz silence ceste mémorable bataille qu'il gaigna près la ville de Muret, sur les Albigeois. Pierre, roi d'Arragon, avoit fait plusieurs fois semblant de vouloir accommoder le comte de Montfort avec ceux de Tolose, Foix et Comminges, et le vicomte de Béarn; mais, comme il s'estoit déclaré leur protecteur et de ceux de leur parti, les catholiques ne vouloient s'y fier : ceste défiance réduisit les affaires en tel point que, ne trouvant aucune voie d'accord entre eux, il fallut en venir aux mains. Le comte de Montfort, aiant receu un nouveau secours des évesques d'Orléans et d'Auxerre, qui estoient frères, s'en alla à Muret, petite ville à trois lieues au-dessus de Tolose, d'où il incommodoit fort les habitans de ceste dernière ville. Trois gentilshommes de ce diocèse, sçavoir Pierre de Sissi, Simon le Sesne et Robert des Essars, se mirent aussi dans un chasteau assis proche d'icelle, d'où ils faisoient des courses jusques à ses portes (1). Cela faschoit fort aux Tolosains de se veoir tenus de si court, tellement que, prenant l'occasion de l'absence du comte de Montfort, qui estoit allé mectre Amauri, son fils, en possession de ses conquestes dans la Gascongne, vers la feste de saint Jean-Baptiste, ils furent actaquer ledit chasteau et le pressèrent de telle sorte, que les gentilshommes susdits, désespérans de pouvoir estre secourus, se rendirent vies et bagues sauves. La composition ne leur fut gardée, veu qu'aiant esté conduits à Tolose, Sissi fut estouffé dans la presse, Des Essars fut tué d'un coup de traict, et le comte d'icelle ville fit pendre Le Sesne. An. 1213.

---

(1) Petr. de Vall., ch. 70.

Le mardi 10 de septembre suivant, le roi d'Arragon et ses partisans vindrent assiéger Muret : ceux qui estoient dedans envoièrent promptement Mafre de Beluese en donner avis au comte de Montfort, qui estoït à Fangeaux, afin de les venir secourir. Aiant ramassé le plus de monde qu'il pust, il tira droit à Muret en résolution de le deffendre (2). Le vicomte de Corbeil avec ses pèlerins, et Guillaume des Barres, frère utérin du comte de Montfort, qui estoient fraischement arrivés, se mirent de la partie. Passant par l'abbaïe de Bolbonne, de l'ordre de Citeaux, ruisnée par les hérétiques des troubles derniers, le comte descendit de cheval et s'en alla faire sa prière dans l'église, sur l'autel de laquelle il posa son espée, disant : « Puis» qu'il vous a plu, mon Dieu! me choisir pour conducteur de » vostre armée, je prens aujourd'hui ceste espée de vostre autel, » pour combactre vos ennemis et deffendre contre eux la justice » de vostre cause; » et, reprenant son espée, la remit à son costé. De là, estant allé à Saverdun, il tint conseil avec les évesques et seigneurs qui estoient en l'armée, de ce qu'ils avoient à faire : et s'estant le lendemain confessé et aiant communié, il envoia son testament à l'abbé de Bolbonne, pour le faire tenir au Pape, affin de le confirmer, en cas qu'il demeurast en ceste occasion.

La messe de Nostre-Dame, célébrée du grand matin, ils partirent tous de compagnie pour Muret, où ils arrivèrent sur le vespres. Le comte de Montfort, voulant user de civilité, envoia vers le roi d'Arragon, qui estoit dans son camp de l'autre costé de la Garonne, un des siens, pour lui parler de paix; le roi n'aiant voulu seulement escouter ce député, le comte se disposa dès le lendemain au combat. Et, quoiqu'il n'eust avec lui qu'environ huit cens lances et quelque deux cens hommes d'infanterie, il ne laissa de sortir sur l'ennemi, qui avoit son armée composée de plus de cent mille combactans : il commença par les Catalans, que le comte de Foix conduisoit, sur lesquels il se rua avec tant d'impétuosité, qu'aiant enfoncé et rompu leurs

---

(1) Petr. de Vall., ch. 71.

An. 1213. rangs, il se fit veoir jusques à la tente du roi d'Arragon, qui y fut tué avec plusieurs de ses gens. La boucherie fut si grande, qu'il demeura bien dix-sept mille, voire vingt mille, disent les autres, des hérétiques sur la place ; n'estant mort du costé des Croisés, qu'un seul chevalier et huit hommes de pied, au rapport de Nauclerc ; quoique Guillaume de Puilaurens asseure qu'il n'y demeura un seul des catholiques (1). Ce qui doit estre estimé à miracle et attribué aux prières des évesques Fouques de Tolose, Gui de Carcassonne, qui avoit esté abbé des Vaux-de-Cernai ; Raoul d'Agen, Hugues d'Uzès, Guillaume de Comminges, Arnoud de Nismes, Pierre de Lodève, Raimond de Béziers, Sedize d'Agde, avec les abbés de Clairac, diocèse dudit Agen, de Villemagne, ordre de Citeaux, et de Saint-Tuberi, ordre de S. Benoist, diocèse dudit Agde, lesquels estoient dans l'église à prier Dieu durant le combat.

S. Dominique, instituteur des frères Prescheurs, estoit dans le conflit, animant par ses exhortations les soldats à se porter en gens de biens en ceste occasion : la victoire leur fut donnée, plustost du secours du ciel que de la force ou industrie des hommes, comme ces prélats le publièrent hautement puis après, par un manifeste qu'ils firent courir partout. Après la bataille, le comte s'estant fait conduire au lieu où le roi d'Arragon avoit esté tué, il trouva le corps tout nud, qui avoit esté desjà despouillé par les pèlerins, et il print le soin de le faire inhumer.

Mais comme ce prince estoit hors de la communion de l'église, il fit porter le corps dans la chapelle de Saint-Germier, proche le chemin de Tolose à la Beruose, laquelle j'ai veu plusieurs fois en mes jeunes ans, toute descouverte et la pluspart des murailles tombées, n'y restant qu'un rompoint vousté, exposé à l'injure du tems, des mazures et des rebours à l'entour, pleins de ronces et broussailles, qui en empeschoient l'entrée. M'estant enquis à ceux du païs pourquoi on avoit ainsi laissé dépérir ceste chapelle et ne l'avoit-on rebastie, ils m'auroient dit que c'estoit à cause que ce roi d'Arragon y avoit receu sa sépulture avec plusieurs autres hérétiques et excommuniés, en détestation desquels ce lieu estoit demeuré abandonné; et qu'il se veoioit encore un tombeau, qu'ils disoient estre de ce roi d'Arragon. An. 1213.

---

(1) Nauclerc, Guill. de Podio Laurentii, ch. 22. *Præcl. Francor. facinora ad* 1213. Bern. Guidonis, *in Vitâ Innocen. III.*

Je m'en rapporte plustost à Guillaume de Puilaurens, escrivain, qui vivoit de ce tems, à frère Bernard Guion dit *Guidonis*, à Taraffa et Mariana, historiens Espagnols, qui ont laissé par escrit, que les frères de l'hospital de Saint-Jean de Jérusalem, demandèrent le corps de ce prince au comte de Montfort, qui le leur fit délivrer et l'emportèrent chez eux (1). Il faudroit pourtant qu'il eust esté du depuis remporté en Espagne, veu que quelques historiens de ce païs-là tiennent qu'il fut enterré dans l'hospital de Sexena ou Xixena, monastère de religieuses, que Sancia, mère de ce roi, avoit fait bastir; et qu'en 1555, son sépulchre aiant esté ouvert, son corps fut trouvé tout entier, n'estant qu'un peu gasté par le bout du nez, estant d'une grandeur par-dessus l'ordinaire, et en la carcasse duquel il se remarque encore quelque chose de majestueux (2).

Ceste victoire estonna fort les hérétiques, qui commencèrent à filer doux, ouvrirent la plupart des portes de leurs villes au comte de Montfort, lui rendirent leurs chasteaux et le recongneurent à seigneur. Aimar de Poitiers faisoit fort le fascheux; mais le duc de Bourgongne et le comte de Montfort, lui aiant monstré les dents, le mirent à la raison, et par l'entremise de l'archevesque de Narbonne, Amauri, fils du comte de Montfort, fut accordé à la nièce du duc, fille du dauphin de Vienne, dont le mariage s'accomplit puis après. Montfort, aiant heureusement terminé ses affaires en Provence, s'en revint vers Narbonne qui, à la suasion d'Aimeri, vicomte du lieu, s'estoit révoltée; il l'assiégea, et avec l'aide de Guillaume des Barres, qui lui avoit amené des trouppes fraisches de Croisés, entre lesquels estoit le vicomte de Chasteaudun, il leur donna bien des affaires.

Pendant ce siége, le Pape envoia Pierre de Bénévent, cardinal de Sainte-Marie *in Porticu*, pour faire rendre aux Arragonois Jacques, fils du feu roi d'Arragon, qui avoit esté pro-

---

(1) Guil. de Pod. Laurentii, ch. 21 et 22; Bern. Guid., *in Vitâ Innocen. III*, et *in Hist. Comit. Tolos.* Taraffa, p. 710. — (2) Blanca, *in Comit. Arragon.*

An. 1213. mis en mariage par son père, à la fille du comte de Montfort, et déposé pour arrhes et asseurance entre les mains du comte et pour tascher de pacifier toutes choses à l'amiable.

L'Infant d'Arragon fut rendu à ses sujets, qui s'en allèrent joieux de l'avoir eu à si bon marché, et d'un autre costé, les comtes de Foix et de Comminges vindrent à Narbonne trouver le cardinal, où les capitouls de Tolose se rendirent pareillement; lesquels, en présence du comte de Foix et de Roger Bernard, son fils, abjurèrent, tant en leur nom que des habitans de leur ville, l'hérésie Albigeoise, et promirent toute obéissance au Saint-Siége et à l'église Romaine, ainsi qu'il se veoid ès chartes du Thrésor du roi (1). Le comte de Tolose vint faire le mesme en apparence, mais en arrière il faisoit tout ce qu'il pouvoit contre le comte de Montfort. Il print sur lui Moissac, qu'il ne garda guères, le comte l'aiant aussitost recouvrée; il ne vint si promptement à bout du Mas-d'Agenois, que l'Anglois avoit fait fortifier, et duquel il fut obligé de quicter le siége, pour aller trouver le légat, qui l'avoit mandé.

Ce n'estoit que menaces de la part de l'Anglois contre le comte de Montfort, que les lauriers de ses victoires mectoient à couvert de son tonnerre, aiant plus de parolles que d'effet, et n'aiant osé se mectre en campagne contre le comte, qui print à sa barbe Montpezat, Marmande et La Réole, sans qu'il se mist en devoir de les secourir, combien qu'il fust dans le Périgord avec une grosse armée. Dès le mois de février, il estoit descendu à La Rochelle et avoit fait du ravage en Poitou, tandis que d'une autre part, Ferri, comte de Flandres, couroit le Boulenois, appartenant à Louis, fils du roi de France, et les terres du roi, qui en estoient prochaines (2). L'Anglois fournissoit à la despense et ne pensoit qu'à donner de la peine et au père et au fils, pour divertir leurs armes et empescher qu'ils n'entreprinssent rien contre lui. Il avoit gaigné plusieurs seigneurs en Poitou et en Anjou, qui, contre la foi qu'ils devoient à leur prince naturel, avoient espouzé son parti.

Philippes-Auguste, voulant réprimer l'audace du Flamand, qui, dès l'an passé, lui avoit dénié son service, et qui, avec

---

(1) Laiette de Tolose, sac. III, nomb. 50. — (2) Ouderghes, en ses *Ann. de Flandres*, ch. 102 et 104.

Othon, soi-disant empereur, et l'Anglois, avoient mis en campagne une armée de cent cinquante mille combactans, se jecta dans le Tournesis. Plusieurs personnes de marque l'y vindrent trouver, entre autres Robert de Dreux, Estienne de Sancerre, Jean de Ponthieu, Gaucher de Chastillon, comte de Saint-Paul, Eudes, duc de Bourgongne, Pierre, comte d'Auxerre, quoique Philippes de Namur, son fils, fust du parti contraire, Jean, comte de Beaumont, Philippes de Dreux, évesque de Beauvais, celui de Laon et l'eslu de Senlis, Adam, vicomte de Melun, Matthieu de Montmoranci, Guillaume des Roches, Jean et Hugues de Marolles, Jean et Thomas de Rouvres, Girard de Trie, Guillaume des Barres, Pierre Mauvoisin, Barthélemi de Roie, Guillaume de Garlande et plusieurs autres, dont la pluspart estoit de ce diocèse de Chartres; qui, tous ensemble, ne faisoient le quart des ennemis. An. 1213.

Le roi de France, qui ne mesuroit la victoire au nombre des hommes, mais à la grandeur de son courage et à l'affection de ses gens, aiant eu avis, par Henri de Louvain, son gendre, que l'armée Flamande n'estoit qu'à trois lieues de là, et qu'elle faisoit estat de l'assaillir le lendemain, il tourna du costé de l'Isle. L'empereur croiant que la crainte lui eust chaussé les esperons pour fuir, se mit à ses trousses. Guérin, eslu de Senlis, et le vicomte de Melun l'aiant aperceu, en donnèrent avis au roi, qui reposoit soubz un fresne, proche d'une église, à cause de l'excessive chaleur qu'il faisoit, tandis que ses trouppes passoient sur le pont de Bovines (1). A ceste nouvelle, il fit retourner ceux qui s'estoient avancés au-delà du pont, et ayant prins une couppe pleine de vin, il mit des morceaux de pain dedans, disant à ceux qui l'assistoient ; « Sus ! compagnons, que tous » ceux qui voudront vivre et mourir pour la deffense du » roiaume prennent chacun une de ces souppes pour son dis» ner. » La couppe aiant esté en moins de rien vuidée, il entra dans ceste église, qui estoit de Saint-Pierre, et y fit sa prière. Icelle achevée, il exhorta les chefs de son armée et leurs soldats à combactre pour la gloire de Dieu et le maintien du sceptre François, et commanda qu'on rompist le pont, sitost que son monde seroit passé, pour lui oster l'espérance de fuir. Il fit au

---

(1) Meyer, *Annal. Fland.*, lib. VIII.

An. 1213. mesme tems dresser une table en forme de crédence sur une prominence qui pouvoit estre veue de toute son armée, où il fit poser sa couronne, disant : « Sus! généreux François, c'est » pour ceste couronne qu'il faut aujourd'hui combactre; s'il y » a quelqu'un qui la mérite mieux que moi, je la lui quicte et » lui obéiroi très-volontiers; pourveu que chacun se porte à » conserver l'honneur des lys, qui ne doivent souffrir aucune » flestrissure de nos ennemis. » A ces parolles, toute l'armée s'écria : « Vive le roi Philippes! auquel et pour lequel nous pro- » mectons emploier nostre sang et nos vies, pour la conserva- » tion de la sienne et de sa couronne! »

Les soldats ensuicte se mirent tous à genoux, demandant sa bénédiction, laquelle le roi leur aiant donnée, ils se rangèrent tous en bataille. Le roi, monté à l'avantage, paroissoit en teste de ses trouppes comme un clair soleil entre les astres. L'éclat de sa majesté aiant jecté la terreur dans l'esprit des chefs du parti contraire, au lieu de venir de front, ils estendirent leurs bataillons, pensant l'envelopper; sans considérer qu'ils quictoient le septentrion pour s'exposer au midi, auquel tems le soleil leur donnant dans les yeux, il leur offusquoit la veue, où il éclairoit les François qui l'avoient à dos. Galon de Montigni, gentilhomme du Vermandois, qui portoit la cornette du roi, la manioit avec tant d'adresse, que la haussant ou baissant, il faisoit veoir les avantages de son prince, ou le besoin qu'il avoit d'estre secouru. Jamais bataille ne se donna avec plus d'obstination de part et d'autre.

Le roi, sur lequel chacun des ennemis visoit, fut abactu de dessus son cheval par les Allemans. Matthieu Paris, qui escrit que ce fut par Regnaud de Boulongne qui le haïssoit à mort (1); par qui que ce soit, il n'importe, mais il fut bravement deffendu par ledit de Montigni et par Pierre Tristan, vaillant chevalier, qui firent barrière de leurs corps avec un grand abactis des ennemis, tandis que Pierre, comte d'Auxerre, et Guillaume des Barres l'allèrent desgager et remonter pour s'en retourner au combat.

Si Philippes eut bien des affaires ceste journée, Othon eut aussi sa part de la peur et risque d'estre arresté prisonnier.

---

(1) Matth. Paris, lib. III.

Pierre Mauvoisin, seigneur de Rosni, s'estoit desjà saisi des rênes de son cheval, et Girard de Trie avoit essaié de le percer d'un coup de couteau; lequel aiant glissé le long de la cuirasse dans l'œil de son cheval, cest animal, pressé de la douleur et picqué d'ailleurs par son chevaucheur, print le freint aux dents et emporta son homme hors de la presse avec tant de fraieur qu'il n'osa plus retourner dans la meslée. Sitost que les Allemans aperceurent qu'il estoit évadé ils défilèrent et s'enfuirent avec tel désordre qu'ils furent quasi tous taillés en pièces, ou prins prisonniers par les François. Le roi, voiant ceux-là défaits, s'en alla fondre sur le comte de Flandres, qui fut prins par Hugues de Marueil : ce cavalier courut sus à Regnaud de Boulongne, le cheval duquel aiant esté tué soubz lui par Pierre de la Tourelle, il se rendit à l'eslu de Senlis, qui le tira des mains des soldats et le fit son prisonnier de guerre, qu'il mit en la garde de Jean de Nesle, pour le présenter au roi. Ce que je remarque expressément, pour faire veoir que Ouderghest s'est trompé (1), quand il a escrit que ledit de Nesle avoit esté tué dans la meslée, en laquelle Rigord le blasme de n'estre entré de la journée. Geofroi, comte de Sarisberi, y fut fait aussi prisonnier, et Hugues de Bouges, qui estoit encores sur pied avec ses compagnies, fut chargé si à propos par les comtes de Champagne, du Perche et de Saint-Paul, qu'il fut contraint de lascher le pied et de se sauver à la fuicte, en laquelle il se noia. An. 1213.

Les François s'estant mis à poursuivre les fuiards, ils en jonchèrent la campagne, sur laquelle il en demeura plus de six vingt mille. De tous les prisonniers, le roi réserva seulement le comte de Flandres pour la pompe de son triomphe. L'on dit que Mahaud, femme de Philippes de Flandres, qui mourut en Sorie, désirant sçavoir l'événement de ceste guerre, elle s'enquit à un magicien, qui l'asseura que la bataille seroit donnée, que le roi seroit terrassé, boulé soubz les pieds des chevaux et demeureroit sans sépulture, et que Ferrand entreroit dans Paris en grande pompe après la victoire. Qui n'eust esté trompé en ce pronostic? L'espérance et l'opinion flattent bien souvent les guerriers et leur causent leur perte : mais comme Dieu veut que nous mections toute nostre confiance en lui, il permet que

---

(1) Ch. 164.

An. 1213. ceux qui adjoutent foi à ces diseurs de bonne aventure soient le plus souvent déceus en leurs actentes, et permit que Ferrand souffrist en lui, ce qu'il espéroit du roi.

Ceste deffaite si célèbre arriva un dimanche 17 de juillet 1214, au mesme jour ou mois, disent quelques-uns, que Louis, fils du roi de France, fit lever le siége à Jean, roi d'Angleterre, de devant la Roche-du-Maine en Anjou : ce que je ne peux me persuader, veu que Guillaume des Roches, à qui appartenoit ce chasteau, le deffendit contre l'Anglois ; et néamoins il est certain par les escrivains du tems, et nous l'avons veu ci-dessus, que ce seigneur estoit en ceste bataille de Bovines, à la suicte du roi, contre le Flamand. Ceste signalée victoire, qui en a peu de pareilles aux siècles passés, et en mémoire de laquelle Philippes-Auguste fit bastir l'abbaïe de la Victoire, près Senlis, releva de beaucoup les affaires de ce prince, et rabaissa de beaucoup celles de ses ennemis, qui furent bienheureux de le recongnoistre à seigneur.

Toutes ces choses pacifiées, le légat susdit, qui, durant les guerres de Flandres, avoit esté, par l'ordre du Pape, en Arragon, pour establir Jacques, fils du défunt, tué à Muret, sur le throsne de son père, retourna sur le commencement de janvier et passa à Montpellier, où il tint un concile des prélats des provinces de Narbonne, Embrun, Arles et Aix ; jusques au nombre de vingt-huit évesques et plusieurs abbés, barons et seigneurs ; lesquels, d'un commun consentement, adjugèrent à Simon de Montfort toutes les villes, chasteaux et terres par lui conquises, à l'aide des croisés, sur les Albigeois. Louis, fils du roi de France, estant allé en Languedoc, pour accomplir son vœu, l'en mit en possession, en actendant ce qui en seroit arresté au concile de Latran, indit par le mesme Pape, en novembre suivant.

Tandis que cela se passoit, il arriva que le Mareschal du comte de Chartres et le Prévost firent pendre un nommé Lambert, serviteur de Hugues, chanoine dudit Chartres. Le Chapitre, prenant cela pour entreprinse, mit le comte en procès, comme estant, tant en corps qu'en membres, exempt de sa justice. Pour sortir de ceste affaire à l'amiable, ils compromirent les personnes de Pierre, évesque de Paris, Manassès, évesque d'Orléans, et Guérin, évesque de Senlis, autrefois chancelier de France. Ces trois prélats, après avoir examiné les droits des parties, jugèrent en faveur du Chapitre, au mois de juillet, et condamnèrent le comte en quelques amendes, et ses officiers à apporter un des serfs du comte dans un lit, depuis les fourches patibulaires dudit Chartres, à un jour nommé, sur les huit heures du matin, devant la principale entrée de la Cathédrale, et laisser ledit serf pour estre et appartenir doresnavant au Chapitre d'icelle, au lieu du défunt (1). Ce que je remarque expressément, pour faire veoir la forme qu'on tenoit en ce tems-là. An. 1214.

Au mois de septembre suivant, l'abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée-lez-Chartres, fut entièrement consommée par le feu et réduicte en cendres, ainsi qu'il se lisoit autrefois dans l'ancien Nécrologe d'icelle, dans lequel j'ai leu ce distiche :

Mille ducentenis ter quinque fluentibus annis,
Sancti in septembri periit domus igne Joannis.

La fin de l'année approchant, ceux qui avoient intérest de se trouver au concile de Latran se rendirent à Rome. Le comte de Montfort, aiant receu avis que le jeune Raimond, fils de l'ancien comte de Tolose, y estoit allé incognito, pour se plaindre de lui, il lui envoia Gui, son frère, avec Fouques, évesque de Tolose, pour rendre compte de ses actions (2). S. Dominique fut avec eux, et y fit approuver son ordre, comme S. François fit aussi pour le sien; et firent si bien, que le décret du concile de Montpellier, qui adjugeoit les conquestes des Croisés à Simon de Montfort, y fut confirmé; sauf au regard de quelques villes en Provence qui furent réservées pour le jeune Raimond, s'il s'en rendoit digne à l'avenir, et quatre cens marcs d'argent pour le vivre et entretien de l'ancien, son père, sa vie durant, à prendre sur les terres qui lui avoient appartenu. Dans le Thrésor des chartes du roi, il se trouve une bulle donnée à Latran, au mois de juillet, l'an 12 du pontificat d'Innocent III, qui revient à l'an 1209 ou 1210 (3); par laquelle il confirme à Simon de Montfort, comte de Leicestre, vicomte de Béziers, et à ses hoirs, le don qui lui avoit esté fait par les légats et par les

---

(1) *Cartul. Capitul. Carnot., cart.* 241. — (2) Vinc. de Beauvais, lib. XXX, ch. 65. — (3) Laiette de Tolose, sac. V, nombre 73.

An. 1215. principaux chefs de l'armée des Catholiques, des villes de Carcassonne, Béziers et autres, conquises sur les hérétiques; et porte davantage ceste bulle que ledit Simon avoit ordonné qu'il seroit annuellement paié trois deniers à l'église Romaine par capitation de chaque maison; que les dixmes et prémices ecclésiastiques ne seroient plus à l'avenir possédées par les laïcs, mais qu'elles seroient rendues aux églises. Ce que je remarque expressément, affin qu'on ne s'y trompe, et qu'on ne confonde ceste donation avec la suivante.

Gui de Montfort, aiant rapporté à son frère la confirmation de ce don, il l'envoia prendre possession des terres, villes et forteresses, contenues en icelui, et cependant Simon s'en vint en Cour, pour rendre l'hommage au roi; il le trouva à Melun, où il le receut fort courtoisement. De là Sa Majesté s'estant transportée en Normandie, il receut, au Pont-de-l'Arche, Montfort à hommage des duchés de Narbonne, comté de Tolose et des vicomtés de Béziers et de Carcassonne, ainsi qu'il se veoid par les lectres de réception audit hommage, du mois d'avril 1216 (1). Ce seigneur prenoit dès lors la qualité de duc de Narbonne et autres ci-dessus, comme il se veoid par ses lectres, par lesquelles il confirme à l'église de Chartres le don qu'Amicie, sa mère, comtesse de Leicestre et de Montfort, lui avoit fait, de la somme de cent sols à prendre par chacun an sur les cens de Saint-Léger en Iveline, le lendemain de la saint Rémi; lesdites lectres dactées du mois d'avril 1215, qui pourtant estoit la mesme année, à prendre à ladite dacte, l'un devant, et l'autre après Pasques; au bas desdites lectres pend un sceau, auquel est empreint un cavalier galopant, tenant un cor de chasse contre sa bouche, un arbre derrière, et un lévrier à costé du cheval avec ces mots autour dudit sceau : **Sigill. Simonis de Monteforti**, et au contre-sceau, il y a une bannière, emmanchée de l'une en l'autre, à costé de laquelle sont deux fleurs de lys, avec ces mots autour : **Veritas**, qui estoit la devise de ce comte.

Ce voiage donna sujet au jeune Raimond, fils du comte de Tolose, de remuer en Languedoc, où ceux de Beaucaire, d'Avignon et du comté de Venessin se rendirent à lui. Montfort en aiant receu l'avis, et que la garnison qu'il avoit mise dans le chasteau de Beaucaire tenoit bon, il partit aussitost pour l'aller secourir; quoiqu'il fust arrivé assés à tems, il ne put en empescher la prinse, aiant esté contraint de se retirer, avec le déplaisir d'avoir veu pendre Guillaume de Bouville, de la famille des seigneurs de Milli en Gastinois, brave cavalier et son intime ami, que ceux de la ville avoient prins pour s'estre trop avancé, et auquel, par une cruauté plus que barbare, ils couppèrent les pieds et les mains, qu'ils jectèrent à ceux du chasteau, les menaçant de leur en faire autant, s'ils se laissoient forcer (1). An. 1216.

---

(1) Regist. VII, fol. 29.

Montfort, voulant conserver les autres qui s'estoient montrés gens de biens en la deffense de la place, traita avec Raimond à des conditions, s'il faut dire, déraisonnables, pour les tirer hors d'eschec, et se rendit au plus tost à Tolose, résolu de se venger sur les habitans d'icelle, comme sur les principaux autheurs de ceste révolte. Il avoit affaire à des esprits plus disposés à rompre qu'à fléchir; il les actaque, ils se deffendent, plusieurs y moururent de part et d'autre; et les affaires fussent passées à de plus grands désordres, si Fouques, leur évesque, et l'abbé de Saint-Sernin de la mesme ville, ne se fussent entremis de les accorder; ils s'accommodèrent enfin, moiennant trente mille marcs d'argent, que le bourgeois paia à Montfort pour les frais de la guerre.

Il sembloit qu'ils fussent tous en bonne paix, mais dans l'intérieur, chacun pensoit plustost à entretenir l'ulcère de son âme, qu'à le guérir. Cela parut évidemment, quand, quelques jours après cest appointement, Montfort estant allé à Saint-Gaudens et en Bigorre, pour célébrer les noces de Gui, son puisné, avec la comtesse de ceste province, les Tolosains recommencèrent à se rebeller. Montfort accourt promptement à Tolose, où, pour empescher tous ces remuemens et révoltes, et tenir les séditieux en devoir, il fit abactre toutes les forteresses, lesquelles demeurant au pouvoir des habitans, lui donneroient de la peine. Ceux-ci, considérant que ce procédé partoit du peu de confiance qu'il avoit en eux, convertirent le peu d'affection qu'ils avoient à son service en haîne, et les fit soupirer après leur comte Raimond. Les nouveaux conquérans ne sont jamais

---

(2) Pet. de Vall., ch. 183.

An. 1216. guères aimés des peuples conquis, qui ne peuvent oublier leurs anciens seigneurs, ausquels ils ont une liaison et actache naturelle, qui ne se rompt difficilement. Aussi les Tolosains, las de la domination de Montfort, envoièrent secrètement en Espagne où leur comte Raimond s'estoit retiré, pour le prier de retourner dans Tolose; ce qu'il pourroit faire avec toute asseurance, les habitans d'icelle ne demandant pas mieux que de l'y recevoir avec toutes les déférences qu'il pourroit désirer d'eux; qu'il trouveroit leurs vies et leurs biens disposés pour son service, et qu'ils le supplioient de ne différer davantage son retour. Raimond, qui estoit de là les Pyrennées, pour pratiquer des gens et de l'argent, pour tascher de se mectre dans ses terres et seigneuries, dont Montfort l'avoit expulsé, fit ce qu'il pust avec ses amis pour en recouvrer; mais, aiant emploié un an à ce négoce, Montfort eut autant de tems pour reprendre les villes et forteresses qu'il avoit perdues.

En nos quartiers, Miles de Bar-sur-Seine, vicomte de Chartres, donna ses lectres au Chapitre de la Cathédrale, comme Matthieu, maire de Mezangey, avoit reconnu dans le Chapitre d'icelle, que lui, ses ancestres, ses suivans et héritiers estoient serfs dudit Chapitre capitalement, et qu'il leur promectoit fidélité à l'avenir et au Prévost dudit lieu, en présence de Gaucher, son fils, Guarin de Guillonville et autres, par acte du mois de may 1213; et Jean, comte de Vendosme, quicta des Prévost et Chapitre tout ce qu'il avoit de la prétention sur Mezangey, pour fondation de son anniversaire en l'église de Chartres, et de son père, du consentement de M...., sa femme, sœur du comte de Saint-Paul, hormis qu'il retenoit que les habitans et sujets dudit Mezangey seroient tenus à garder son chasteau de Vendosme, et qu'allant à la guerre et passant par ledit Mezangey, ils seroient obligés le suivre, à condition néamoins que le jour mesme ils pourroient s'en retourner en leurs maisons, se réservant au surplus le droit de coustume, qu'ils avoient accoustumé lui payer et à ses successeurs.

CHAPITRE XXXII.

Simon de Montfort poursuit sa guerre contre les comtes de Tolose, père et fils. Mort de Thomas, comte du Perche, de Regnaud, évesque de Chartres, et de Thibaud, comte dudit lieu; Des seigneurs du nom de Chartres, et d'où ils viennent. Mort de Simon de Montfort, de Guillaume, évesque de Chaslons en Champagne, dernier comte du Perche.

An. 1217.

Sur le commencement de l'an 1217, Bertrand, cardinal, évesque de Port, que Pierre des Vaux-de-Cernai escrit de Saint-Jean et de Saint-Paul, aiant esté envoié légat en Languedoc et Provence par le pape Honoré III, successeur d'Innocent, décédé dès le 17 de juillet 1216, le comte de Montfort le fut trouver à Orange, où, en allant, il recouvra partie des places qui avoient esté prinses sur lui (1); aiant mis ordre partout, il s'en alla au port de Saint-Sernin s'aboucher avec le légat, à la persuasion duquel il marcha contre le jeune comte Raimond, qui faisoit force maux en ceste province avec Aimar de Poitiers, comte de Valentinois (2). Il passa le Rhosne malgré ses ennemis, où Aimar et Montfort s'estant veus, ils firent alliance ensemble, qu'ils scellèrent du mariage de leurs enfans, Aimar aiant marié son fils à la fille du comte de Montfort. Du Chesne, en son *Histoire des comtes de Valentinois*, escrit que cest Aimar eut un fils, nommé Guillaume, des actions duquel il ne se lit rien, ni de son mariage. Il falloit qu'il n'eust pas bien veu l'*Histoire Albigeoise* de Pierre, moine des Vaux-de-Cernai, qui dit expressément, au chapitre 84 d'icelle, qu'après plusieurs parolles et un long traité, il fut fait une composition entre le comte et ledit Aimar, et promis, par l'un et l'autre fermement, que le fils d'Aimar prendroit à femme la fille du comte. Ce que je croi qui arriva, veu que le mesme Du Chesne escrit

---

(1) Onuph., Guil. de Podio Laurent., ch. 30. — (2) Petr. de Valt., ch. 84.

An. 1217. que, dans les titres de la famille des comtes de Valentinois, il se trouve un testament de Philippes, comtesse dudit lieu, escrit d'une vieille lectre et sans dacte, laquelle il estime que ce Guillaume l'eust pour espouze ou pour mère. Pour moi, je croi que ceste Philippes fut femme du fils de Aimar et fille de Simon de Montfort, veu qu'entre les enfans de ce dernier, j'en trouve un nommé Philippes, mais c'estoit un masle, duquel nous avons parlé au chapitre 12 de nostre premier livre, et dont il est fait mention en l'Inventaire des Chartes du roi, soubz le titre de Languedoc, nombre 7. Il n'est pas toutefois impossible qu'en une mesme famille il se trouve un masle et une femelle de mesme nom; celui de Philippes, Claude, Anne et autres estant communs à l'un'et à l'autre sexe, et desquels l'on se sert indifféramment.

L'alliance de ces maisons, ainsi faites, sépara le Valentinois entièrement d'avec le jeune Raimond, mais l'arrivée du vieil dans la ville de Tolose au mois de septembre, troubla toute la feste, pour ce que, pour un ennemi, Montfort en eut deux sur les bras. Il estoit pour lors devant Beaucaire qu'il tenoit assiégé; sitost qu'il eut avis de ce qui se passoit à Tolose, il s'accommoda avec le jeune Raimond, et s'en vint à grandes journées pour secourir sa femme, celle de Gui, son frère, sa bru et ses filles, qui estoient enfermées dans le chasteau Narbonnois qui est à un des bouts de la ville de Tolose.

Il voulut d'abord donner un assaut, pensant par ce moien estonner le bourgeois. Gui fut le premier qui commença l'actaque et se jecta dans le fossé du costé de Montolion, entre ledit chasteau et la porte de Saint-Estienne. Simon le suivit avec ses fantassins qui sautèrent gaiement le rempart et entrèrent dans la ville; mais estant aussi vivement repoussés par Raimond l'ancien et le comte de Comminges, ils furent contraints de lascher le pied et de reculer, Gui et Amauri les de Montfort y furent blessés en faisant leur retraicte.

Tandis que cela se passoit au Languedoc, les Anglois, ennuiés des grandes exactions que faisoit le roi Jean sur eux, appelèrent Louis, fils de Philippes-Auguste, roi de France, et se soumirent à lui. Galon, cardinal-prestre de Saint-Martin, légat du Pape, se rendit à Paris pour persuader à Louis son entreprinse, et au roi, son père, de l'y assister, à peine d'excommunication, qui avoit esté prononcée au concile de Latran contre ceux qui se porteroient contre le roi d'Angleterre (1). De quoi Louis, ne s'estant mis en peine, ne laissa pas d'entrer dans le roiaume le lundi d'après l'Ascension, où il fut receu par les Milords qui lui prestèrent le serment de fidélité. Au bruit de sa venue, le roi s'enfuit, et n'y eut que le légat qui le maintint avec ses armes spirituelles, excommuniant les personnes et jectant l'interdit sur les terres de ceux qui s'estoient révoltés contre leur prince. An. 1217.

Durant que Louis avançoit ses conquestes, Jean mourut au mois d'octobre : sa mort fit changer de face aux affaires, et les Anglois, n'aiant plus l'objet de leur haine devant les yeux, les tournèrent, à la suasion du légat, sur Henri, fils du deffunt, qu'ils recongneurent pour roi et se bandèrent contre Louis. Lui, voulant avoir raison de leur perfidie, passa en France au commencement de mars de ceste année, où aiant levé du monde, il repassa en Angleterre après Pasques, où le samedi d'après la Pentecoste, il donna bataille près de Lincolne, en laquelle Thomas, comte du Perche, seigneur fort accompli, fut tué, ne laissant aucuns hoirs de sa femme. Louis receut force déplaisir de sa mort; et, voiant que ses affaires alloient de mal en pis en ceste isle, il retourna en France sur la fin de septembre.

Au mois de septembre suivant, mourut aussi Regnaud de Mouçon, nostre prélat, après avoir régi son église trente-cinq ans. Nostre catalogiste dit qu'il ne fut évesque que vingt-huit ans, mais il n'y a point de doute qu'il ne se soit trompé, veu que le mesme Regnaud atteste par certain acte du Cartulaire de l'abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres, donné au mois d'aoust 1217, que, à la prière de Goslein, chantre de son église, il exempte le prieuré-cure d'Ouarville, dépendant de ladite abbaïe, du droit de procuration que ses successeurs, évesques dudit Chartres, pourroient prétendre sur icelui, et dit que ceste année-là estoit la 35^{e} de son administration. Ce qui est véritable, Regnaud aiant commencé dès l'an 1183, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. Il receut sa dernière demeure dans l'église

---

(1) Robert. Altisiod. Matth. Paris, ad ann. 1217. Vincent. Belac., lib. XXX, ch. 78.

An. 1217. de Josaphat, non devant le grand autel, comme l'a escrit le Catalogiste, mais devant celui des Anges, qui estoit où est à présent la sacristie, soubz une pierre eslevée sur quatre piliers de mesme, où estoit la représentation d'un évesque de relief, qui fut cassée en trois par les hérétiques. Comme il estoit d'une illustre naissance et proche parent du roi, il fut fort magnifique et libéral.

Le palais épiscopal de Chartres aiant esté bruslé, il le fit rebastir et augmenter, fit refaire le chasteau de Pont-Goën avec les moulins dudit lieu, les granges et manoirs de Bisseau et plusieurs autres bastimens que le tems ou le feu avoient consommés. Il remit les revenus et les droits des Prévostés, dont il en avoit tenu une auparavant que de parvenir à la prélature, au Chapitre de Chartres; auquel il donna de plus l'église de Saint-Serge et Saint-Bacche, à présent dite de *Saint-Nicolas*, dans la cour de l'hostel épiscopal; à la charge de faire son anniversaire, de son père, de sa mère et du comte de Mouçon, son frère, auquel les revenus que recevoient les chapelains d'icelle des oblations qui s'y faisoient, devoient se distribuer. Ce fut ce prélat qui, en faveur de Crépin de Dreux, chantre et chanoine de ladite église de Chartres qu'il affectionnoit, donna le gros qu'il prenoit sur Saint-Nicolas de Courville, audit Crépin de Dreux et l'annexa à sa dignité, dont ses successeurs ont toujours joui du depuis, et en jouissent encores à présent.

La chaire Chartraine ne fut remplie sitost après le déceds de ce seigneur, veu que je trouve qu'elle vacquoit encore au mois de juin suivant, que Guillaume, évesque de Chaslons, comte du Perche, dédia l'église des Clairets, la veille de saint Marc et de saint Marcelin, 18 dudit mois 1218, à la prière des chanoines et Chapitre de Chartres, le siége épiscopal vacant. Ceste église avec le monastère joignant avoient esté commencés par feu Thomas, comte du Perche, duquel nous venons de parler, pour des filles de l'ordre de Citeaux. Geofroi III, comte du Perche, et Mathilde, sa femme, s'estoient obligés par vœu à la fondation de ce monastère; mais la mort aiant prévenu leurs dessains, ils en recommandèrent l'exécution à leur fils; il en jecta les fondemens et avança l'édifice de telle façon, qu'il n'avoit, lors de son déceds, que fort peu à faire. Peut-estre l'eust-il achevé, si la guerre qu'eut Louis, fils de Philippes-Auguste, pour la conqueste de l'Angleterre, ne l'eust obligé de faire de la dépense pour son service, et emploier ce qu'il avoit mis en réserve pour donner la dernière main à ce bastiment; et si la mort n'eut couppé le filet de ses jours au commencement du fuseau. Guillaume, auquel le comté du Perche estoit arrivé par le trespas de Thomas, ne voulant frustrer l'intention de son frère et de son neveu, eut soin de le faire parachever, et de le dédier, ainsi que nous venons de le dire, avec la permission du Chapitre, le siége épiscopal vacant. An. 1218.

Nostre comte Thibaud le suivit quelque cinq mois après. Dieu l'aiant affligé de ladrerie, il porta son mal fort patiemment et se disposa à la mort par aumosnes et bonnes œuvres. Il avoit, dès l'année précédente, fondé la chapelle de Saint-Antoine dans l'église de Saint-Sauveur de Blois, et l'avoit dotée de trois muids de bled de rente, à prendre par chacun an à perpétuité, sur son sexterrage dudit Blois, au jour de la saint Rémi, à la charge que celui qui en seroit pourveu à l'avenir par lui, ou ses successeurs comtes de Blois, diroit tous les jours une messe en icelle, pour le repos de son âme, de celle de son père, le comte Louis, de la comtesse Catherine, sa mère, et de ses prédécesseurs, à l'heure de Prime; sauf en cas de maladie ou d'un notoire empeschement, qu'il la pourroit faire célébrer par un autre; l'assujectissant au surplus d'assister à tout le service de ladite église de Saint-Sauveur, ainsi qu'il se veoid par l'acte de ladite fondation. Sentant sa maladie augmenter, il se fit porter à la Ferté-Villeneuil, où, entre autres dispositions, il donna à l'Hostel-Dieu de Chartres un millier de harencs et une somme d'huile, à prendre tous les ans sur son domaine de Chartres; autant aux Ladres de Bonneval, à le prendre sur la recepte dudit lieu, la première semaine de Caresme; quatre livres à ceux de Beaulieu, à avoir tous les ans, au mesme terme, sur son tonlieu, c'est-à-dire sur sa recepte de Chartres. Il confirma, du consentement de Clémence, sa femme, fille puisnée de Guillaume des Roches, séneschal d'Anjou, tout ce que lui et ses prédécesseurs avoient donné à la léproserie de Saint-Lazare de Blois, le lieu que Robert, comte de Clermont en Beauvoisis, avoit aumosné aux religieux de Citeaux, pour y bastir l'abbaïe de Froimont, avec la portion de la forest que ledit Robert (qu'il appelle son aïeul, sçavoir maternel) leur avoit donnée pour leur

An. 1218. établissement audit lieu. Tout cela se veoid par plusieurs titres dactés du mois d'avril 1218, audit lieu de la Ferté-Villeneuil, et par Thierri, son chancelier. Il ne passa pas ledit mois, estant décédé le 22 d'icelui après Pasques, qui estoit, ceste année-là, le 15 du mesme mois, ainsi qu'il se peut veoir par le livre des Obits ou Anniversaires de l'église dudit Chartres, au 10 des calendes de mai.

Il voulut estre inhumé en l'église de la Léproserie du Grand-Beaulieu-lez-Chartres, où sa tumbe, avec la représentation d'un cavalier couché de costé, se veoid contre la paroi à main droite. En lui faillit la ligne directe masculine des anciens comtes de Chartres, combien qu'il en demeurast encore quelques-uns ès maisons de Champagne, de Sulli et de Sancerre, de manière qu'estant décédé sans enfans, sa succession passa à Marguerite et Isabel, ses tantes, sœurs de son père.

Quelques-uns se sont imaginé que ceux qui portent le surnom *de Chartres* en Beausse, en estoient descendus, en quoi ils se sont grandement trompés; ceux de ce nom estant auparavant que Thibaud fust né; tesmoing Robert de Chartres, qui se trouve signé en certain acte de l'an 1188, par lequel Thibaud, comte de Chartres, ayeul de ce dernier, remet aux religieux de Bonneval la taille qu'il recevoit, par la main de l'abbé dudit lieu, des bourgeois dudit Bonneval; et encores, Guillaume de Chartres, qui, dès l'an 1164, se trouve pareillement signé en des lectres d'eschange des moulins du Désert, appartenant aux religieux de Josaphat, contre quatre sols de cens et quatre muids de bon fourment à prendre et avoir par chacun an, dans la grange dudit comte Thibaud, séneschal du grand-maistre de France. Ils venoient plustost des Vidames de Chartres, veu que Robert susdit en prend la qualité par un titre de ladite abbaïe de Josaphat, par lequel il confirme les dons et aumosnes faits aux moines de ce monastère par ses prédécesseurs, et particulièrement de la moitié de la grande dixme d'Andeville; et dès l'an 1033, Nivelon, seigneur de Fréteval, qui estoit Vidame de Chartres, prend le surnom de *Chartres* dans un titre de la Trinité de Vendosme, et porte les mesmes armes que les Vidames, qui sont *d'argent à deux fesses ou fasces de gueules*, qui sont demeurées pleines aux aisnés; et depuis, la baronnie de Meslai estant tombée en ceste famille, les seigneurs dudit lieu les ont brisées *d'une orle de merlettes;* comme ceux de Ver et An. 1218. du Bois-de-Mivoïe *d'une bande, chargée de quatre besans ou tourteaux;* n'en aiant veu que le sceau et non le blason : qui sont bien éloignées des armes des comtes de Chartres, qui estoient celles des comtes de Champagne.

Dès le mois de mai ensuivant, Marguerite, comtesse de Bourgongne et dame d'Oisi, recongneut le comte de Champagne de ce qui lui estoit eschu de la succession de son neveu, sauf le droit de sa sœur Isabel, dame d'Amboise (1); qui recongneut aussi en même tems ledit comte, pour la part et portion qui lui afféroit en ladite succession; et bailla pour pleige de cinq cens livres, Estienne de Sancerre, son cousin, sur la somme de cinq mille, qu'elle devoit pour son rachat, ainsi qu'il se veoid par acte de ce, fait et passé au mois d'aoust audit an. Au mois de décembre suivant, Gautier d'Avesne et ladite Marguerite, sa femme en troisiesmes noces, à laquelle estoit eschu le comté de Blois, eschangèrent avec le roi Philippes-Auguste, Nogent-l'Erambert, dit depuis Nogent-le-Roi, qui faisoit partie de ceste succession; pour laquelle le roi leur bailla les Montils près Blois, et leur assigna quelques autres revenus, par les mains de Guillaume Mainier son bailli, et par frère Aimar, thrésaurier du Temple, par acte du mois de febvrier audit an (2). Isabel ou Elisabeth, qui avoit eu Chartres, quicta aussi au Roi ce qu'elle avoit audit Nogent, pour demeurer quicte envers lui du rachat qu'elle pouvoit lui devoir pour ce qu'elle avoit hérité de son neveu, par acte du mois de mars audit an : de sorte que depuis ce temps-là Nogent auroit esté distrait du comté de Chartres, et auroit esté annexé à la Couronne jusqu'environ l'an 1407, qu'il en fut séparé en faveur de Charles, roi de Navarre, et aiant esté confisqué sur lui, il fut donné à Pierre de Brezé, séneschal de Normandie et comte de Maulevrier.

Quand à Clémence, veuve du feu comte Thibaud, Guillaume des Roches, son père, estant sur le point d'aller à la guerre contre les Albigeois, fit partage en ceste mesme année entre elle et Jeanne, son autre fille, femme d'Amauri de Craon, du con-

---

(1) *Cart. Comit. Campan.* — (2) *Invent. des Chartes du Roi*, laiette de Champagne, VI, nos 43 et 46, et laiette de Blois, nomb. 2 et de Chartres, nos 1 et 2.

An. 1218. sentement de Marguerite de Sablé, son espouze; et eut ladite Jeanne en son partage le chasteau de Sablé, Briolet, Chasteauneuf-sur-Sarthe, Précigni et Brion. Et à ladite Clémence eschust le Chasteau-du-Loir, Maïet, Suze et Loupelande, avec les forests et autres appartenances. Elle se remaria puis après avec Geofroi, vicomte de Chasteaudun, ainsi qu'il se veoid par un tiltre de l'abbaïe de Vendosme, concernant un différend, qui estoit entre ledit vicomte et le prieur de Montfeuillet, touchant les haies dudit lieu qu'il prétendoit lui appartenir; lesquelles il quicta audit prieur, par lectres du mois de janvier 1233, par lesquelles ceste Clémence est dite dame de Chasteaudun, autrefois comtesse de Blois (1).

Ce pourroit avoir esté au mesme an 1218, sur la fin, que Guillaume des Roches fut contre les Albigeois, d'autant que Fouques, évesque de Tolose, estoit venu en France sur la fin de l'automne de l'année précédente, où, par ses prédications, il auroit pratiqué une armée de cent mille combactans, qu'il conduisit à Simon de Montfort, lequel avec iceux investit la ville de tous costés (2). Le comte de Comminges faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'en empescher, ce qu'il ne put faire toutefois. Le vieil Raimond, comte de Tolose, rencontra mieux, estant demeuré maistre du chasteau Narbonnois par la mort du comte de Montfort, lequel fut malheureusement assommé d'une pierre, tirée à l'aventure d'un mangonneau par une femme qui ne pensoit à l'offenser. Ce fut un lendemain de la Nativité de saint Jean-Baptiste, que cet accident arriva, l'an 1219. Le corps de ce seigneur fut promptement osté du lieu où il fut tué, et après le siége levé, porté à Carcassonne, où quelques escrivains disent qu'il fut inhumé en l'église Cathédrale. Cela peut bien avoir esté, qu'il y fut mis en dépost et pour quelque tems, veu que son corps, aiant esté embeaumé, son cœur fut dès lors porté à Hautes-Bruières, prieuré de l'ordre de Font-Evraud, fondé par ses ancestres; où il fut posé dans l'espaule gauche d'une statue, ou représentation, qu'on dit estre de lui, plus grande que le naturel; laquelle se veoid encores en l'église du dehors dudit monastère, plantée debout sur un piedestal, à l'entour duquel sont des feuillages, représentant une forest avec des lévriers, conformément au sceau ci-dessus, comme s'il eust esté grand-veneur de France. An. 1219.

---

(1) *Cartul. Sanct. Trinit. Vindoc.* — (2) Petr. de Vall., ch. 86. Noguen., ch. 8.

L'on tient que son corps y a esté aussi du depuis apporté, et qu'il y fut inhumé près le grand-autel de leur église, ce que les religieux de Clairfontaine leur disputent, disant l'avoir en leur église ; ce que je ne peux leur accorder (1).

Guillaume le Breton le met au nombre des martyrs, comme aiant souffert la mort pour le soutien de la foi. Il laissa trois enfans : Amauri, Gui et Simon ; l'aisné lui succéda en sa charge de général de l'armée des Croisés, et en la pluspart de ses seigneuries ; Gui fut comte de Bigorre, à cause de sa femme, et Simon fut comte de Leicestre en Angleterre. Nous avons parlé des autres, au chapitre 12 du premier livre de la présente histoire ; où le lecteur pourra avoir recours. Ceste mort de Simon avança pour quelque tems les affaires de Raimond, auquel presque toutes les villes et chasteaux du païs se rendirent. Amauri ne perdit courage pour ce revers de fortune, qu'il vainquit par prudence, aiant actendu son coup à faire, comme nous le verrons au chapitre suivant.

---

(1) Guill. Armor., *Philip.*, lib. XII, p. 385, n° 30. *Invent. des titres du Roi*. Titre de Tolose, sac. IV, nomb. 3 et 4.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

DES CHAPITRES ET DES SOMMAIRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE TROISIÈME (*Suite*).

Chapitre VII. — De la Baronie de Pont-Goën, appartenant à l'évesque de Chartres, et de ce qui se passa de plus mémorable en France pendant la séance de Hélie, évesque. 1

Chapitre VIII. — Si Actard, évesque de Nantes, a esté évesque de Chartres; et de Bouchard et Frotbold, évesques dudit Chartres 16

Chapitre IX. — De Gislebert, évesque de Chartres, qu'aucuns nomment Gislevert et Galener, et autres incidents qui se passèrent durant sa séance. 25

Chapitre X. — De Girard, évesque de Chartres; de Louis le Bègue, Louis et Carloman, ses enfans, rois de France, et du tems que S. Piat a esté apporté audit Chartres 35

Chapitre XI. — D'Hemeri, Aimon ou Haimon, évesques de Chartres, et de Charles le Simple, roi de France et comte dudit Chartres. 45

Chapitre XII. — D'Hasting, capitaine Danois, de son origine et extraction, et s'il a esté comte de Chartres 53

Chapitre XIII. — De Vantelme, Vantelin, Gousseaume ou Gausselin, évesque de Chartres. Du tems que Rollon vint en France; que Thibaud le Tricheur acheta Chartres de Hasting, et du siége mis devant ceste ville par Rollon . . . 71

Chapitre XIV. — De la Chemise de Nostre-Dame, quand et par qui elle a esté donnée et apportée en l'église de Chartres . 84

Chapitre XV. — De Thibaud, dit *le Tricheur,* comte de Chartres, qu'il n'estoit fils de Gerlon le Normand, ni de Richard, comte de Troies, comme quelques-uns se le sont imaginé, mais estoit de la race des rois de France 102

Chapitre XVI. — De la mort de Robert I, et de Charles le Simple, rois de France; de Raoul, couronné roi en leur place. Fondation de Saint-Laumer de Blois, par le mesme. Déceds de Gousseaume, nostre prélat, auquel Agan ou Aganon succéda; qui commença la restauration de Saint-Père-en-Vallée, de Chartres. Couronnement de Louis d'Outre-Mer. Fondation de la prévosté d'Ingré en l'église de Chartres. Mort de l'évesque Agan 127

Chapitre XVII. — De Ragenfroi, évesque de Chartres, que Thibaud, comte de Chartres, n'a point tué Guillaume, duc de Normandie, ni espouzé sa veuve. 136

Chapitre XVIII. — De Hardouin, évesque de Chartres; des Vicomtes et Vidames dudit Chartres; de l'embrasement de la ville et de l'église; de la temporalité de l'Abbaïe de Saint-Père-en-Vallée, et du Prieuré de Saint-Martin-au-Val. . . 144

Chapitre XIX. — De Wulfard, évesque de Chartres, d'Eudes, comte dudit lieu après Thibaud, son père, qui fonda Saint-Florent de Saumur; et sa femme, Saint-Florent de Glomme, dit *Saint-Florent-le-Vieil;* et des mariages dudit Eudes . . 159

Chapitre XX. — D'Eudes, évesque de Chartres; Emme, duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitou, fille de Thibaud, comte dudit Chartres; de Roger, évesque de Beauvais, et d'Heluïse ou Héloïse, sa sœur, comtesse de Gastinois, enfans d'Eudes I, comte dudit Chartres; ensemble de Berthe, troisiesme femme dudit Eudes I, dite la *Reine Berthe,* et pourquoi. . 168

Chapitre XXI. — Qu'après le déceds de Lothaire, et Louis, son fils, rois de France, Hugues Capet, et Robert, son fils, parvindrent à la roiauté; et que contre ce qu'escrivent quelques autheurs, ce ne fut point Eudes, comte de Chartres, qui se rebella contre le roi Robert, ni qui print la ville de Melun sur Bouchard, comte dudit lieu 184

Chapitre XXII. — Des mariages du roi Robert; du déceds d'Eudes, évesque de Chartres, et de Raoul, son successeur; de Thibaud II, comte de Chartres, et de Magenard, abbé de Saint-Père-en-Vallée 194

Chapitre XXIII. — De Fulbert, évesque de Chartres; d'Eudes II, comte dudit lieu, des guerres qu'il eut en Anjou, Touraine et Bourgongne 200

Chapitre XXIV. — Du bruslement de l'église de Chartres, restauration d'icelle par Fulbert, évesque; de l'excellence de sa structure et bastiment; des traverses que souffrit l'église Chartraine et autres en ce tems-là 216

Chapitre XXV. — Comment le Comté de Champagne vint à Eudes avec celui de Brie, qui les disputa contre le roi Robert. De la fondation de l'Abbaïe de Coulombs; de l'église de Saint-Georges et Chapitre d'icelle, fondés à Pluviers; de la véritable année que décéda l'évesque Fulbert. 231

Chapitre XXVI. — De Thierri, évesque de Chartres; mort du roi Robert, de Henri I, son fils; des indemnités qu'il eut avec Eudes II, comte de Chartres. Fondation de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou et de Pont-Levoi. Guerres du duc d'Aquitaine et de Thibaud, comte de Chartres, contre Geofroi Martel, comte d'Anjou. Mort d'Eudes. 239

Chapitre XXVII. — De la fondation des Abbaïes de Saint-Avi, près Chasteaudun, et de la Trinité de Vendosme; de l'Eglise et Chapitre de Saint-Georges dudit Vendosme; du Prieuré de Saint-Aïoul de Provins; du déceds de l'évesque Thierri, de la réparation de l'église de Chartres faite par lui, après son incendie 253

Chapitre XXVIII. — D'Agobert, évesque de Chartres; du Gros de Marmoutier ou de Saint-Martin-au-Val; des guerres de Henri I, roi de France, en Normandie, et de son déceds; du roi Philippes I, son fils et son successeur. 261

LIVRE QUATRIÈME.

Chapitre I. — De Robert I, évesque de Chartres; du tems que les abbés de Vendosme ont eu privilége de prendre la qualité de Cardinaux de Sainte-Prisce; de l'origine de la maison d'Amboise. 271

Chapitre II. — D'Artaud, évesque de Chartres; de la fondation de l'Eglise et Chapitre de Saint-Estienne de Chartres; du prieuré de Montfort l'Amauri; de S. Gilduin, évesque de Dol, décédé et inhumé en l'Abbaïe de Saint-Père-en-Vallée; suite des guerres de Fouques, comte d'Anjou, et Sulpice d'Amboise. 284

Chapitre III. — De Geofroi I, évesque de Chartres, eslu par le Chapitre de la Cathédrale, contre Robert de Grantemesnil, nommé par le roi Philippes I; déposition dudit Geofroi et sa restitution en seconde déposition; de quelques guerres arrivées en ce tems-là 291

Chapitre IV. — D'Ives, évesque de Chartres; du tems de son eslection et séance; des persécutions qu'il souffrit, pour ne vouloir approuver le mariage du roi Philippes I, avec Bertrade de Montfort, comtesse d'Anjou; du Concile de Clermont en Auvergne, auquel fut arrestée la Croisade, pour le recouvrement de la Terre-Sainte, et du voiage qu'y fit Henri-Estienne, comte de Chartres 305

Chapitre V. — Des persécutions que souffrit Ives; de la fondation de l'Abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres; des guerres qui se firent dans ce diocèse; retour du Levant de Henri-Estienne, comte de Chartres, et de Hugues d'Amboise; érection du Chapitre de Poissi 322

Chapitre VI. — Comment la maison Épiscopale de Chartres fut exemptée de la jurisdiction des Comtes dudit lieu; du second voiage de Henri-Estienne en la Terre-Sainte, auquel il mourut, et de ses enfans. 331

Chapitre VII. — Thibaud succéda en la Comté de Chartres à Henri-Estienne, son père. Le roi Philippes et Bertrade sont absouls. Concile à Troies. Statut de l'église de Chartres. Bourg-Moien de Blois mis soubz l'ordre des chanoines réguliers. Boamond, prince d'Antioche, espouza Cécile, fille naturelle du roi Philippes, à Chartres. Autre Concile à Troies; déceds du roi Philippes et couronnement de Louis, dit *le Gros*, son fils. 342

Chapitre VIII. — Institution d'un Doien en l'église et Chapitre de Saint-André de Chartres; Fondation de l'Abbaïe de Tiron; guerre entre Fouques, comte d'Anjou, et Henri I, roi d'Angleterre; prinse de Rotrou, comte du Perche; fondation du Prieuré de Hautes-Bruières; Bertrade se rendit religieuse à Font-Evraud, d'où elle vint audit Hautes-Bruières, où elle mourut et y gist 354

CHAPITRE IX. — Des Vicomtes de Chartres, seigneurs du Puiset; des guerres que Rotrou, comte du Perche, eut contre les Maures d'Espagne, et des victoires qu'il remporta sur ces infidèles 365

CHAPITRE X. — Du déceds d'Ives, évesque de Chartres; de la fondation du Grand et Petit-Beaulieu-lez-Chartres. Permission de faire l'office double d'Ives, en l'église de Chartres, comme d'un Saint, et d'autres incidens 375

CHAPITRE XI. — De Geofroi II, dit *de Lèves*, évesque de Chartres; quand le serment que font les Chanoines de Chartres à leur réception de n'avoir acheté leur prébende, a commencé; des guerres de Thibaud, comte de Chartres, pour Hugues du Puiset, et comme ce dernier fut relégué en Syrie, où il mourut. 383

CHAPITRE XII. — Des guerres qu'eut Thibaud, comte de Chartres, contre Louis le Gros, roi de France, et celles de Henri I, roi d'Angleterre, contre ledit roi de France. Siége devant la ville de Chartres, qui en fut miraculeusement délivrée; de la mort funeste de Guillaume Adelin, fils dudit roi d'Angleterre, et de plusieurs personnes de condition qui se perdirent avec lui 392

CHAPITRE XIII. — De la fondation de l'abbaïe de Josaphat-lez-Chartres; du Chapitre de Saint-Martin-au-Val, qui fut soubzmis à l'Evesque et Chapitre dudit Chartres; fondation de l'Aumosne, autrement du Petit-Citeaux; de quelques guerres entre l'Empereur, les Rois de France et d'Angleterre; des ordres de Prémontré et de Grammont; Concile à Troies; de l'ordre des Templiers; comment Estienne, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, fut esleu Patriarche de Jérusalem; quand le Chapitre de Saint-Martin-au-Val fut donné à Marmoutier. Schisme; Concile à Estampes; le Pape à Chartres; de Hugues du Puiset 403

CHAPITRE XIV. — De Hugues d'Amboise et de sa mort; de Sulpice, son fils, et de ses guerres. Dédicace de l'église de Belhomer, par qui fondée, et de celle de Saint-Vincent-des Bois. Chartres bruslé. Geofroi, évesque de Chartres, fait légat Apostolique. Thibaud mal avec le Roi, leur paix; Estienne, frère de Thibaud, usurpe la couronne d'Angleterre; mariage de Louis le Jeune; trespas de Louis le Gros, son frère . . 414

CHAPITRE XV. — Accord entre Estienne de Chartres et Geofroi, comte d'Anjou, pour le royaume d'Angleterre et duché de

Normandie. Guerre entre Sulpice d'Amboise et le comte de Vendosme; et encores entre les comtes de Chartres et d'Anjou, de Pierre Abailard, et de S. Gaucher, natif de Meulanc. 425

Chapitre XVI. — De quelques froideurs entre le Roi de France et Thibaud, comte de Chartres. Des reliques de S. Piat. Henri, frère de Thibaud et d'Estienne, roi d'Angleterre, eslu évesque de Wintone. Voiage du roi Louis au Levant; Concile pour cest effet à Chartres. De Gilbert de la Porée, évesque de Poitiers; Déceds de Geofroi de Lèves. 436

Chapitre XVII. — De Goslein, évesque de Chartres; Guerre en Touraine; Mort de Thibaud, comte de Chartres, et de ses enfans; Des grandes aumosnes et charités de ce seigneur; Fondation de l'abbaïe de l'Aumosne, dite autrement le Petit-Citeaux, et de celle de Pontigni. Briève apologie pour Thibaud. 447

Chapitre XVIII. — Du divorce d'entre Louis le Jeune et sa femme Aliénor. Mariage de Henri, duc de Normandie, avec ladite Aliénor. Guerre entre le comte Thibaud et Sulpice de Chaumont; Déceds d'Estienne, roi d'Angleterre; Mort de Sulpice de Chaumont et d'Oudin, son frère. L'abbaïe de Saint-Cheron-lez-Chartres de séculière faite régulière. Second mariage du roi Louis le Jeune; Déceds de l'évesque Goslein . . . 458

Chapitre XIX. — De Robert II, évesque de Chartres; De Henri, comte de Champagne, dit le *Large;* Des deux cures d'Illiers en Normandie, données l'une à l'église Notre-Dame de Chartres, l'autre à Saint-Père-en-Vallée dudit Chartres. Voiage du Roi en Espagne; Thibaud, régent en France, se révolte contre le Roi, pour l'Anglois; leur réconciliation. Fondation du prieuré de Boulongne, de l'ordre de Grammont, en Blésois. Louis espouze Alix, sœur de Thibaud. Le Pape en France et à Chartres; Fondation du prieuré de Louïe, dudit ordre de Grammont, près Dourdan 467

Chapitre XX. — De Guillaume-aux-Blanches-Mains, évesque de Chartres, puis archevesque de Sens et de Reims, cardinal et légat en France; De la naissance du roi Philippes, Dieudonné; Guerre entre les rois de France et d'Angleterre; De Pierre de Blois, d'Estienne du Perche, et de quelques-uns de ceste maison, alliée aux rois de France, d'Angleterre et de Navarre 479

Chapitre XXI. — Les guerres d'entre les François et les Anglois continuent; Brezolles et Chasteauneuf-en-Thimerais bruslés par l'Anglois; Martyr de S. Thomas de Cantorbéri. Fondation des Chartreux du Val-Dieu; de Rotrou, comte d'Évreux; des Juifs de Blois, qui crucifièrent un enfant des Chrestiens et de leur punition. 494

Chapitre XXII. — De Jean de Sarisberi, évesque de Chartres; commencement de l'hérésie des Albigeois; couronnement du roi Philippes; les Juifs chassés de France; mariage du roi Philippes; déceds du Roi son père, et de Jean de Sarisberi. 503

Chapitre XXIII. — Pierre de la Celle, évesque de Chartres; De la closture de la ville de Chartres, du pavement de ses rues et avenues; déceds dudit Pierre de la Celle et de Henri, comte de Champagne, auquel Thibaud, nostre comte de Chartres, succéda 510

Chapitre XXIV. — De Regnaud de Mouçon, évesque de Chartres; Du miracle fait en l'Eglise dudit Chartres, touchant Louis, fils du roi Philippes; Jérusalem prins par les Infidèles; Croisade pour la recouvrer; Commencement de l'imposition des décimes; Guerres entre les rois de France et d'Angleterre; Henri II, roi d'Angleterre, meurt; Richard, son fils, lui succède; Déceds de Thibaud, comte de Chartres . . . 517

Chapitre XXV. — Des guerres d'entre les rois de France et d'Angleterre; Déceds de Henri le Jeune, comte de Champagne, roi de Jérusalem; Croisade des seigneurs François pour le recouvrement de la Terre-Sainte; Seigneurs du diocèse de Chartres qui se croisèrent; Thibaud, comte de Champagne, meurt; Guillaume-aux-Blanches-mains, autrefois évesque de Chartres 529

Chapitre XXVI. — Constantinople prins par l'armée des Croisés François et Vénitiens; Louis, comte de Chartres, envoia de là, le chef de S^{te} Anne, en l'église dudit Chartres; Baudouin, comte de Flandres, est esleu Empereur d'Orient; Déceds de Guillaume, vidame de Chartres 540

Chapitre XXVII. — Louis, comte de Chartres et de Blois, fait duc de Nicée de Bithynie par l'empereur Baudouin; Mort desdits Baudouin et Louis. Chef de S. Macé ou Matthieu donné à l'église de Chartres, et par qui; Reliques apportées du Levant en plusieurs églises de ce Diocèse; Du fust ou bois de la Vraie-Croix. 551

Chapitre XXVIII. — Amauri n'a point esté évesque de Chartres; de son hérésie et de celle des Albigeois; Fondations de quelques chapelles dans ce diocèse; Alliance de la maison de Champagne, branche de celle de Chartres, avec celle des rois de Chypre. 558

Chapitre XXIX. — Des maisons de Sully et de Sancerre, leurs branches et dépendances issues de la famille des Comtes de Chartres 568

Chapitre XXX. — De la guerre contre les Albigeois; Emotion du peuple de Chartres contre le Chapitre de l'église Cathédrale dudit lieu; Punition des séditieux. Simon, comte de Montfort, eslu chef de l'armée des Croisés: Thibaud, comte de Chartres, va contre les Sarrasins du roiaume de Maroc . . 582

Chapitre XXXI. — De la bataille de Muret contre les Albigeois, de celle de Bovines contre Ferrand, comte de Flandres, gaignée par Philippes-Auguste. Les conquestes des Croisés, délaissées à Simon de Montfort. Incendie du monastère de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres. Simon de Montfort et le comte de Tolose. 594

Chapitre XXXII. — Simon de Montfort poursuit sa guerre contre les comtes de Tolose, père et fils. Mort de Thomas, comte du Perche, de Regnaud, évesque de Chartres, et de Thibaud, comte dudit lieu; Des seigneurs du nom de Chartres, et d'où ils viennent. Mort de Simon de Montfort, de Guillaume, évesque de Chaslons en Champagne, dernier comte du Perche. 607

MODE DE PUBLICATION DE CET OUVRAGE.

Il formera quatre volumes de chacun six cents pages environ, divisés et publiés en huit fascicules, dont l'impression sera terminée au plus tard au mois de novembre 1870.

Avec le dernier fascicule seront publiées les tables générales de l'ouvrage et une introduction destinée à être placée en tête du premier volume.

Ce deuxième volume a été terminé au mois de mai 1868.

* * *

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

Mémoires, tome I	10 fr. »
— tome II	10 »
— tome III (épuisé).	
— tome IV	10 »
Procès-verbaux, tome I	8 »
— tome II	8 »
— tome III	8 »
Statistique archéologique, tome I	12 »
— scientifique (Botanique)	8 »
Plan de la ville de Chartres	5 »
Plan de la ville de Dreux	5 »
Catalogue de l'Exposition de 1858 (3e éd.)	1 »
Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, 3 forts vol. in-4°.	36 »
Cet ouvrage a obtenu le prix au Concours des Sociétés savantes en 1865.	
Histoire du diocèse et de la ville de Chartres, par J.-B. Souchet, 4 vol.; prix de chaque volume	10 »